This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1015

1015

ANNALES

DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

PROTECTEUR

SA MAJESTÉ

LE ROI.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

XXXI.

3e SÉRIE, TOME PREMIER.

FOREIGN
BODL: LIBR.
PERIODICALS

ANVERS,
IMPRIMERIE GUIL. VAN MERLEN, GRANDE RUE PIERRE POT, 24.
1875.

Soc. 2047. e. 175

Anvers. — Imp. Guil. Van Merlen.

MARIE DE MÉDICIS

DANS LES PAYS-BAS.

—

1631-1638.

—

Par M. P. HENRARD,

Membre titulaire, à Anvers.

AVANT-PROPOS.

Il est peu de périodes historiques plus remarquables que cette terrible guerre de trente ans qui, après avoir ravagé l'Allemagne entière, vint se terminer dans nos provinces et, après avoir été une guerre de religion, devint une guerre de suprématie. Remplissant à elle seule presque toute la première moitié du XVIIe siècle, elle se rattache par tant de points à la politique et à l'existence même de la plupart des États de l'Europe; directement ou indirectement tant d'événements ont conspiré à la faire durer et se transformer lorsque les causes qui, à l'origine, l'avaient fait naître, depuis longtemps avaient disparu, qu'on ne peut l'embrasser dans son ensemble sans faire une étude approfondie,

Commissaires rapporteurs: MM. É. VARENBERGH et L. DELGEUR.

et en quelque sorte minutieuse, de tous les incidents qui contribuèrent à sa longue existence.

La fuite de Marie de Médicis et du duc d'Orléans dans les Pays-Bas, le séjour prolongé qu'ils y firent, les intrigues et les conspirations qu'ils y ourdirent sous la protection, avec l'assentiment et souvent avec la complicité de l'Espagne, furent au nombre des causes qui amenèrent dans nos provinces les armées du roi de France : si ces deux puissances continentales, rivales depuis plus d'un siècle et qui, pendant tant d'années, avaient en quelque sorte choisi l'Italie pour y vider en champ-clos leurs différends, finirent par prendre pour théâtre de leurs luttes la terre hospitalière asile de l'ennemie irréconciliable du cardinal de Richelieu, c'est que cette terre était devenue le foyer où se concentraient toutes les haines soulevées par cet illustre homme d'État, et d'où partaient toutes les entreprises hostiles à son autorité et tous les attentats contre sa personne.

Depuis que, grâce à sa fermeté et à son habileté, la tranquillité régnait en France, le cardinal avait repris les projets ambitieux inspirés jadis par Sully à Henri IV, et remis en honneur la politique de conquête. Attentif à saisir l'occasion d'intervenir dans les démêlés des nations voisines, habile à profiter des moindres prétextes, plus habile encore à les faire naître pour jeter dans la balance l'influence, les trésors ou l'épée de la France, le but qu'il se proposait d'atteindre était toujours, en définitive, l'extension des frontières du royaume qu'il gouvernait avec tant d'autorité. Ses vues s'étaient d'abord portées vers la Savoie et le Milanais, à l'occasion de l'affaire de la succession de Mantoue ;

puis vers l'Allemagne, dont il espérait bien détacher au profit de la France quelques lambeaux de territoires pour prix de l'alliance intéressée qu'il avait signée avec la Suède et les princes électeurs protestants. Incidemment, le défi que lui avait étourdiment porté le duc de Lorraine lui avait permis d'absorber, presque sans coup férir, la presque totalité de ses États.

Mais c'était surtout vers la frontière du Nord que Richelieu portait ses aspirations annexionistes. Là, de riches provinces bien déchues déjà de leur ancienne splendeur, mais dignes encore d'exciter l'envie, étaient, depuis Louis XI surtout, l'objet de l'ardente convoitise des rois de France. Réduites à leurs seules ressources, peut-être eussent-elles difficilement résisté aux efforts de leur puissant voisin ; mais elles étaient l'héritage des successeurs de Charles-Quint qui les devaient protéger et défendre : les attaquer, c'était rompre non seulement avec l'Espagne, mais avec la maison d'Autriche tout entière. Le cardinal n'y pouvait penser qu'après s'être assuré de nombreuses alliances et qu'à la condition d'avoir à venger des injures ou à en retirer des avantages tels, qu'une guerre dans les Pays-Bas devint, en France, ou populaire ou nationale. Les bénéfices d'une telle lutte étaient certains si l'on en sortait vainqueur. Les raisons pour l'entreprendre que l'Espagne, consciente de sa propre faiblesse, mettait tous ses soins à éloigner, la retraite de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans en Belgique les fournit surabondamment.

C'est moins l'histoire de la fuite et du séjour de ces princes de la maison de France dans notre pays, que celle des événements qui s'y rattachent directement ou

indirectement, que nous nous sommes efforcé d'exposer dans ce livre. Tous les faits dont elle se compose sont empruntés aux sources originales, aux mémoires et aux publications du temps, ainsi qu'aux recueils historiques dont les auteurs ont eu pour principale préoccupation la recherche impartiale de la vérité. Les riches collections des archives du royaume nous ont fourni la plus grande partie des documents, la plupart inédits, que nous avons mis en œuvre, et nous devons à l'obligeance de M. Piot, l'archiviste érudit qui en est l'un des plus intelligents conservateurs, bien des renseignements sans lesquels nos recherches eussent couru le risque de s'égarer ou de rester stériles.

Les archives de Simancas nous ont aussi fourni un contingent assez respectable de pièces inédites qui portent une vive lumière sur bien des points controversés et éclairent souvent d'une manière fort inattendue la politique espagnole de cette époque agitée. Toutes celles dont nous avons tiré parti ainsi que tous les documents empruntés à la bibliothèque nationale de Paris, nous ont été communiqués par M. le comte de Villermont, qui a bien voulu mettre à notre disposition, avec un rare désintéressement, le résultat de ses patientes recherches. Nous lui en témoignons ici notre bien vive reconnaissance.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir dit le dernier mot sur les faits que nous exposons : il reste encore bien à glaner dans les dépôts d'archives que nous avons exploités, et nous avons dû passer, sans doute, à côté de bien des filons précieux sans nous douter de leur existence. Les grandes collections de Vienne et de Paris nous auraient aussi probablement fourni les moyens de

combler bien des lacunes, s'il nous avait été donné de les consulter.

Forcé de borner nos recherches, nous avons tâché d'en tirer parti pour reconstituer aussi fidèlement que possible ces quelques pages de l'histoire du passé : c'est au lecteur de juger du mérite de notre restauration ; si nous parvenons à l'intéresser, nous serons payé de nos peines.

Ce ne fut pas des maîtresses de Louis XIII que la reine-mère eut à se plaindre, ce roi timide et vertueux n'en eut jamais dans toute l'acception du mot, mais si sa politique n'écouta pas les inspirations du boudoir et de l'alcove, elle fut toujours à la merci de ceux dont il avait fait ses favoris et ses ministres. L'avénement de de Luynes, qui s'était fait un marche-pied du cadavre du maréchal d'Ancre, fut pour Marie de Médicis le signal des malheurs que lui avait prédits Henri IV : elle dut quitter le Louvre et s'exiler de Paris. Bientôt après, prisonnière, puis fugitive, révoltée et vaincue, elle dut accepter la paix : paix humiliante qui la faisait l'obligée de son fils, mais lui laissait encore les dehors du pouvoir qu'elle avait perdu, sans lui en rendre la possession. Toute autre que la Florentine s'en serait contentée : veuve d'un grand roi, mère ou belle-mère de ceux qui possédaient les plus belles couronnes de l'Europe et dont le prestige rejaillissait sur elle; assez riche pour se livrer à son goût pour le luxe et la magnificence; sachant apprécier le beau et aimant à s'entourer de tout ce que les arts ont produit de plus remarquable, elle pouvait vivre heureuse à côté du trône : elle n'eut d'autre ambition que de le partager. Elle avait bu à la coupe enivrante du pouvoir, n'en avait oublié que les amertumes et brûlait du désir de la ressaisir.

Aussitôt après la mort de de Luynes (décembre 1621), non contente d'assister aux conseils et d'y avoir voix délibérative, elle voulut le composer de ses créatures et surtout y faire entrer son ministre favori, celui qui avait partagé sa disgrâce et l'avait suivie dans

sa mauvaise fortune, dont elle avait fait son surintendant et qui lui devait déjà son chapeau de cardinal. L'aversion du roi pour Richelieu, aversion remontant à l'époque de sa première brouille avec sa mère et qu'avait entretenue de Luynes, semblait devoir cependant lui fermer à jamais les portes du conseil; mais le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, sentant son pouvoir chanceler, chercha un appui dans la reine-mère, parvint à vaincre les répugnances du roi et fit entrer le cardinal au ministère.

Richelieu, à ce qu'il nous assure lui-même [1], refusa longtemps l'honneur qu'on voulait lui faire, faisant valoir le mauvais état de sa santé qui l'empêcherait d'être assidu au conseil, de recevoir des audiences particulières et de se trouver aux levers du roi, debout, dans une presse dont l'extrême débilité de sa complexion lui rendrait les fatigues intolérables : ce furent ces raisons mêmes qui engagèrent davantage encore La Vieuville à insister pour l'avoir pour collègue. Devait-il craindre la compétition d'un homme que le soin de sa santé éloignerait toujours de toute idée ambitieuse ? Richelieu entra donc au ministère ; mais ce fut à la façon de Sixte-Quint sortant du conclave : lui aussi jeta ses béquilles. Trois mois n'étaient pas écoulés qu'il était premier ministre et que le surintendant, renversé et disgracié, était conduit prisonnier au château d'Amboise (12 août 1624).

Si La Vieuville, au lieu d'un collègue timide et complaisant, avait rencontré un rival habile et heureux, la reine-mère ne trouva pas davantage en Richelieu le

[1] *Mémoires*, t. 2, p. 284.

serviteur obéissant et aveugle qu'elle avait espéré : tout en conservant pour elle tout le respect et toute la gratitude qu'il devait à sa bienfaitrice, à la mère de son roi, il avait une personnalité trop haute pour être jamais l'instrument docile et complaisant d'une politique qu'il n'aurait pas avouée. Aussi des divergences d'opinion, qui se manifestèrent bientôt entre eux, ne tardèrent pas à les diviser.

Toutefois les dissentiments ne furent pas bien graves tant qu'ils n'eurent pour objet que la politique intérieure ; sur ce sujet, s'ils différaient d'opinion, ce n'était que par des nuances, et le cardinal, attentif à ne pas soulever le mécontentement de la reine, savait à propos lui faire des concessions dont elle lui savait gré [1]. Mais quand la France apaisée au dedans, débarrassée des factions qui depuis la mort de Henri IV n'avaient cessé

[1] C'est ainsi qu'en 1628, pendant le siége de La Rochelle, Boutheillier, secrétaire des commandements de la reine, informe Richelieu qu'elle est peu satisfaite de lui, et qu'elle a dit *qu'on voulait la faire servir de marote.* Aussitôt le cardinal proteste dans les termes les plus humbles des regrets qu'il éprouve de lui avoir déplu lorsque tout son désir est de la satisfaire : « Je ne demande pas pardon à » Dieu, lui écrit-il, s'il se peut trouver personne qui ayt plus de » passion que j'ay toujours eue et auray jusqu'à ma fin à vostre » service. Quand je recevrois autant d'injures de vostre part comme » j'en ay receu de bienfaits, je ne changerois pas cette résolution. » Il terminait en lui assurant que sa grandeur et sa gloire étaient arrivées au point que toute la chrétienté la considérait comme la plus célèbre personne qui de longtemps eût été au monde.

La reine, touchée de ces éloges et de ces protestations, lui répondait : « Il est vrai que je suis un peu colère ; mais vous savez » que je croyais avoir raison.... Je vous assure qu'il faut que le ciel » m'abandonne de tout avant que je perde le souvenir des fidèles » services que vous m'avez toujours rendus. » (Avenel, *Lettres et instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. III, pp. 92 et 115, note.

de l'inquiéter, voulut reprendre sa place dans le concert européen et que la politique étrangère devint le sujet des délibérations du conseil d'État, entre la reine-mère et le cardinal le désaccord devint complet : leurs vues étaient diamétralement opposées, et l'un ne pouvait rien concéder à l'autre sans lui faire l'entier abandon de ses opinions.

Dès les premiers jours de sa régence, Marie de Médicis s'était montrée le partisan convaincu de l'alliance espagnole, qu'elle avait cru cimenter à jamais par un double mariage dynastique. Richelieu au contraire voulait fonder la grandeur de la France sur l'abaissement de la maison d'Autriche et la replacer au rang que les constants succès de l'empereur Ferdinand II en Allemagne lui avaient fait perdre, poursuivre en un mot le but qu'avait rêvé Sully et qu'allait réaliser Henri IV quand la mort l'avait frappé.

Aussitôt après la prise de La Rochelle, ces deux politiques se trouvèrent en présence à propos de l'affaire de la succession de Mantoue. Les vues de son ministre, accueillies avec faveur par Louis XIII malgré l'opposition de la reine-mère, décidèrent de l'intervention armée de la France en Italie pendant les années 1629 et 1630, et Marie de Médicis, après avoir vu triompher au sein du conseil les idées de son adversaire, dut assister également au triomphe de la cause qu'il avait défendue.

Cette âme impérieuse et hautaine ne sut pas supporter sa défaite, et la blessure faite à son orgueil transforma bientôt en une haine profonde l'affection qu'elle avait vouée si longtemps à Richelieu, serviteur infidèle, poussé par elle au faîte des grandeurs,

et qui lui ravissait l'influence qu'avec tant d'habileté et de prudente circonspection elle avait fini par ressaisir sur l'esprit du roi. Elle dissimula quelque temps avec cette science profonde qu'elle devait à sa double nature de femme et d'Italienne ; puis, quand elle se fût assuré de nombreux alliés autour du trône, à la cour et dans les rangs les plus influents de la haute aristocratie, elle entra délibérément en lutte avec le cardinal dans le but de provoquer sa disgrâce et son renvoi des affaires.

Depuis six ans qu'il occupait le pouvoir, Richelieu avait soulevé contre lui tout un monde de mécontents. Les ambitieux d'abord qui aspiraient à le remplacer ; les envieux que ses constants succès et sa haute fortune empêchaient de dormir; puis ceux que sa politique, ferme jusque la sévérité, avait ramenés dans le devoir et qui espéraient se venger. A la cour, le garde des sceaux, Michel de Marillac, cherchait à le supplanter; la duchesse d'Elbœuf, sœur du duc de Vendôme et du grand-prieur, tous deux prisonniers d'État depuis la conspiration de Chalais, n'espéraient leur délivrance que par sa chute ; le duc de Guise [1] y cherchait les moyens de recouvrer les prérogatives de gouverneur de Provence et d'amiral du Levant que le cardinal, en sa qualité de surintendant-général des mers, de la navigation et du commerce, lui avait enlevées ; sa sœur, la princesse de Conti [2], et la duchesse d'Ognano,

[1] Fils du Balafré.

[2] Louise-Marguerite de Guise, si célèbre par sa beauté, son esprit et sa galanterie et l'auteur des *Amours du Grand Alcandre*. Elle était la maîtresse de Bassompierre, qui lui dut probablement ses treize années de Bastille.

fille du dernier duc de Mayenne faisaient cause commune avec lui, et cette dernière surtout, fort avant dans la confiance de la reine-mère, était des plus ardentes à la lutte. Au-dessus d'eux, Anne d'Autriche n'avait pas pardonné à Richelieu les souffrances que lui avaient fait supporter l'orgueil et la domination de Marie de Médicis lorsqu'il était son favori et en quelque sorte son complice, et elle lui en voulait comme provocateur des hostilités dirigées contre la maison dont elle était issue ; Gaston d'Orléans, frère du roi, le détestait à cause de l'autorité qu'il exerçait et de la confiance que lui témoignait Louis XIII. Au-dessous, Madame du Fargis, dame d'honneur de la reine Anne, et Beringhen, premier valet de chambre du roi, par esprit d'intrigue conspiraient contre lui. Enfin Vautier, premier médecin de la reine-mère, au premier plan complétait le tableau, pendant qu'au second et au troisième une multitude de prélats, de gentilshommes, de soldats, d'abbés, de valets, complaisants, favoris ou créatures des premiers, leur servaient de complices et d'agents. « Jamais faction ne fut plus forte, dit » Richelieu dans ses mémoires ; il serait plus aisé » de rapporter ceux qui n'y trempaient pas que ceux » qui y étaient engagés. »

Contre eux tous, il n'avait que son génie et l'appui d'un roi maladif, faible et inquiet de caractère : non de ce genre de faiblesse qui se laisse maîtriser avec docilité car, aussi impatient à supporter le joug que prompt à s'y présenter, Louis XIII, destiné à toujour obéir, se sentait perpétuellement enclin à la révolte contre tous ceux qui avaient su gagner sa confiance. Toujours préoccupé des cabales obstinées à

le perdre et appréhendant sans cesse une disgrâce, le cardinal sentait bien que pour avoir le droit de ne ménager personne il lui fallait sans cesse user avec le roi de toutes sortes de ménagements ; aussi était-il l'homme qui témoignait le plus de peur de lui déplaire [1]. L'on comprend ses angoisses chaque fois que les événements l'obligeaient à se séparer de lui et à le laisser à la merci de ses ennemis ; l'on s'explique son découragement lorsque le jour de la St-Martin 1630, troublant en forçant la consigne une entrevue matinale entre Louis XIII et sa mère au Luxembourg, il vit son royal maître fuir ses explications et se sauver à Versailles sans l'entendre.

L'histoire de la *Journée des Dupes* et des faits qui la précédèrent est trop connue pour que nous la reproduisions ici. Les événements qui la suivirent le sont moins et tiennent trop intimement à notre sujet pour qu'on ne nous pardonne pas de nous y étendre un peu longuement.

Marie de Médicis avait ressenti profondément l'atteinte portée à son autorité par la faveur plus grande que jamais du premier ministre après cette journée, et par la disgrâce des deux frères de Marillac, le maréchal et le garde des sceaux. Elle s'en était vengée en chassant d'auprès d'elle tous ceux qui lui avaient été donnés par le cardinal, la Meilleraye, Boutheillier de Rancé et Mme de Combalet. Richelieu, de son côté, s'était cru trop près de sa chute pour ne pas chercher désormais à la prévenir ; aussi, publiquement res-

[1] Voir le portrait de Louis XIII tracé par M. Avenel dans l'introduction de ses *Lettres, etc., du cardinal de Richelieu*, t. I, p. c.

pectueux jusqu'à l'humilité envers la mère de son roi [1], l'entoure-t-il secrètement d'espions qui la surveillent à toute heure, à tout instant, et qui lui rendent compte de ses moindres paroles : paroles souvent imprudentes qu'il redit à son maître en les commentant [2].

Le roi cependant n'avait pas perdu tout espoir de les réconcilier. Le 19 novembre il manda sa mère à St Germain [3] et, en présence du père Suffren, son confesseur, il essaya de la ramener à des sentiments moins hostiles envers le cardinal ; mais elle refusa obstinément de se retrouver en contact avec lui et même d'assister au conseil, tant qu'il y serait. « Je mourrai plutôt, » ajouta-t-elle.

Quelques jours plus tard, Louis XIII vint encore la voir à Paris et ne réussit pas mieux à l'apaiser. Espérant alors que d'autres auraient plus d'influence sur son esprit, il la fit visiter par le cardinal de Bagny qui eut un entretien avec elle le 7 décembre. L'homme d'Église fut sans doute plus persuasif : elle commença à céder, mais en mettant à sa rentrée au conseil des conditions inacceptables. Le nonce revint à la charge et la fit consentir à recevoir Richelieu au

[1] Voir sa lettre aux ambassadeurs, AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire*, etc., t. V, p. 488.

[2] Ce sont les notes de ces espions qui, retrouvées après la mort du cardinal, forment la première partie du *Journal de Mr le Cardinal de Richelieu qu'il a fait durant le grand orage de la cour, ès années* 1630 *et* 1631, imprimé chez Abraham Wolfgank, Amsterdam, 1644.

[3] *De Clercq, secrétaire du résident de l'Infante à Paris au secrétaire d'État Prats.* Paris, du 21 novembre 1630. (Négociations de France, t. VII, Archives du Royaume). Le ministre du gouvernement des Pays-Bas à Paris était le conseiller Meulevelt, mais depuis 15 ans environ il avait cessé de résider dans cette ville et le secrétaire De Clercq dirigeait seul les affaires de la mission.

Luxembourg. L'entrevue eut lieu le 23 décembre, en présence du roi, du cardinal de Bagny et du père Suffren; mais l'accueil de la reine fut si glacial que tous ceux qui étaient présents blâmèrent sa conduite.

Trois jours après, le 26, fête de St Étienne, à l'occasion de laquelle les prédicateurs prennent habituellement pour texte de leur sermon le pardon des injures, elle témoigna au père Suffren le désir de parler au cardinal-ministre, et celui-ci, après avoir obtenu l'agrément du roi, se rendit encore une fois au Luxembourg accompagné du père confesseur. Marie de Médicis, en demandant cette nouvelle entrevue, n'avait évidemment obéi qu'à des scrupules de conscience : Suffren l'avait rappelée à l'humilité chrétienne, l'avait persuadée d'oublier et de pardonner, et elle y avait consenti comme à un acte de dévotion. Richelieu, de son côté, encore aigri par le souvenir de l'accueil reçu le 23, sentant que la démarche à laquelle la reine le conviait n'avait que peu de chances d'amener une réconciliation sérieuse et ne voulant à aucun prix d'une apparente qui n'aurait servi qu'à mieux masquer les projets auxquels elle ne pouvait avoir renoncé, se rendit au Luxembourg sinon avec humeur, du moins sans empressement. Dès le début on put constater de sa part l'absence du désir de réconciliation : il refusa avec une humilité trop grande pour ne pas être feinte, trop opiniâtre pour ne pas être blessante, de s'asseoir en présence de la reine, prétextant qu'ayant été assez malheureux pour avoir perdu ses bonnes grâces il ne pouvait accepter un honneur auquel il ne pouvait prétendre. Marie de Médicis l'assura que son intention n'avait jamais été de l'éloigner des affaires. — « Cependant vous avez dit

» publiquement, » répliqua-t-il, « qu'il fallait qu'un de » nous deux sortît du conseil. » Le père Suffren intervint aussitôt pour excuser la reine, assurant qu'elle n'avait prononcé ces paroles que dans un moment de colère. — Mais pourquoi cette grande colère? reprit le cardinal, et que lui avait-il fait pour être traité de la sorte? Qu'elle voulût bien le lui dire, il était prêt à se justifier. S'il lui avait réellement manqué il ne demandait pas de grâce, mais si elle reconnaissait son erreur, qu'elle lui fît au moins l'honneur de le lui avouer; il l'avait servi quatorze ans et connaissait assez son humeur pour savoir qu'il ne pouvait jamais espérer rentrer chez elle, bien qu'il le dût toujours désirer respectueusement [1].

Le père Suffren joignit ses instances à celles de Richelieu; mais la reine refusa de donner d'autres motifs de son mécontentement que le déplaisir qu'elle avait ressenti en apprenant que le cardinal avait été favorable au mariage de Monsieur et de Marie de Gonzague.

Il protesta vainement, et avec vérité, sa correspondance nous le prouve [2], qu'il était resté tout à fait étranger à cette affaire. Avec cette opiniâtreté qui la caractérisait la reine persista à l'accuser sans tenir aucun compte de ses paroles, et après quelques autres propos elle termina l'entretien en disant qu'elle se comporterait à l'avenir avec lui selon qu'il agirait envers elle.

Après cette entrevue, le roi espéra la voir repa-

[1] Aubery, *Histoire du card. de Richelieu*, chap. X, liv. IV, t. I, éd. de Cologne, 1666.

[2] Avenel, t. III, p. 341 et suivantes.

raître au conseil. En effet, elle y fut le lendemain ; mais soit hasard ou perfide intention, ce fut précisément ce jour là qu'on y décida de rendre la liberté à Mr de Vendôme, d'éloigner de la cour Mme du Fargis et d'inviter le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, à ne plus paraître au Louvre, où la jeune reine le recevait sur le pied de l'intimité, que lorsque les nécessités de sa mission l'y obligeraient [1].

Marie de Médicis crut comprendre que l'on n'avait autant désiré sa présence au conseil que pour la rendre complice des mesures de rigueur prises envers sa belle-fille, afin de la brouiller avec elle : elle n'y reparut plus.

Mme du Fargis ne fut pas seule de l'entourage de la jeune reine à prendre le chemin de l'exil : sa fille, femme de Mr de Lingendes, dona Catharina de Castro, deux autres dames encore, ses femmes de chambre et Michel Dause, son apothicaire, durent aussi quitter la cour [2]. Il semble qu'Anne d'Autriche fût sensible surtout à la privation de ce dernier, car on rapporte [3] qu'elle s'écria que le cardinal ne lui ôtait ce fidèle serviteur que pour la faire empoisonner par les mains d'un autre, afin de faire épouser au roi Mme de Combalet, sa nièce. Obscurs comparses dans le drame qui se jouait à la cour, ils étaient frappés afin d'isoler la reine et de la soustraire à l'influence de Marie de Médicis dont les uns servaient le ressentiment, ou

[1] GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 98.

[2] *De Clercq au secrétaire d'État Prats*, 2 janvier 1631. (Négociations de France, t. VII.

[3] GRIFFET, t. II, p. 105.

aux inspirations du cabinet de Madrid dont les autres servaient la politique.

Avec Gaston d'Orléans on agit tout autrement. Premier prince du sang, héritier présomptif de la couronne, Monsieur avait tout jeune encore été un centre de ralliement pour les mécontents. En 1626 son nom avait servi de drapeau à cette conspiration de grands seigneurs qui avait coûté la tête au comte de Chalais et la liberté aux deux frères de Vendôme. Pour l'arracher à une vie de dissipation et d'oisiveté qui le livrait à la merci de tous ses compagnons de plaisirs, on l'avait alors marié à Melle de Montpensier, femme d'un caractère ferme et résolu qui devait, on l'espérait du moins, avoir sur lui la plus heureuse influence. Veuf, après dix mois de mariage, il était bientôt retourné à sa vie de dissipations et plus que jamais était retombé sous l'empire de ses favoris, Le Coigneux, son chancelier, et Antoine de Laage, sieur de Puylaurens. Le premier, d'une extraction assez obscure, et dont la mine, selon Tallemant des Réaulx, était un peu celle d'un arracheur de dents, avait pendant quelque temps été tout à la dévotion de Richelieu qui l'avait placé près de Gaston. Mais avide autant qu'ambitieux, il avait été bientôt fatigué de ce rôle secondaire dont les profits ne lui semblaient pas en rapport avec l'emploi qu'il occupait. Maître de l'esprit de Monsieur, autant qu'on pouvait l'être de ce caractère inquiet, turbulent, léger, insouciant, sans consistance, sans honnêteté et sans courage, il s'était résolu de faire servir le prince à l'édification de sa fortune en le brouillant et le raccommodant tour à tour avec le roi, et en se faisant

payer en beaux deniers comptants les soins qu'il prenait pour ménager la réconciliation. Le duc d'Orléans était en effet un personnage trop considérable dans l'État, et il y avait encore en France trop peu d'homogénéité, trop de partis, trop de ferments d'irritation, pour qu'il n'y eût pas danger à laisser se produire son mécontentement. Le rôle de Le Coigneux n'était pas sans péril : il lui fallait beaucoup d'habileté pour souffler ainsi tour à tour le froid et le chaud sans devenir suspect au cardinal, et pour éviter le sort funeste que s'étaient attiré d'autres ambitieux qui, trop pressés de parvenir, dans leur chute inattendue avaient vainement compté sur l'appui de leur maître. La prison et la mort de Chalais et du maréchal d'Ornano étaient de tristes exemples de l'indifférence et de l'abandon de Gaston envers ceux qui l'avaient servi; par la suite il devait donner bien d'autres preuves encore de son manque de cœur et de gratitude. Ce qui, plus que tout autre chose, avait mis jusqu'alors Le Coigneux à l'abri de la colère du cardinal, c'est qu'ayant l'âme vénale il était toujours à vendre, et que, lui écarté, il eût peut-être été plus difficile de transiger avec ceux qui l'auraient remplacé.

Puylaurens avait des visées plus hautes. Bon gentilhomme, grand et de bonne mine, il avait été dabord pour Gaston moins un conseiller politique qu'un compagnon de plaisir; mais favorisé de la confiance du prince auquel devait bientôt revenir la couronne, si les prédictions des astrologues se vérifiaient, il n'aspirait à rien moins qu'au rôle jadis joué, près de Louis XIII, par le connétable de Luynes : infatué de sa personne il se croyait de taille à le remplir.

En attendant, et dans un but facile à comprendre, il cherchait à obtenir pour son maître la plus grande somme de pouvoir possible : de beaux apanages et de lourdes pensions, et faisait cause commune avec Le Coigneux.

Jusqu'alors les intrigues des deux favoris avaient été couronnées de succès : en 1629, après l'arrestation de Marie de Gonzague que Gaston voulait épouser, ils avaient provoqué la sortie de Monsieur du royaume et sa fuite en Lorraine, puis négocié sa réconciliation avec le roi (2 janvier 1630). A cette occasion ils avaient eu bonne part aux grasses pensions aux prix desquelles le duc d'Orléans avait consenti à rentrer en France, et ils avaient partagé son autorité lorsque cette même année, pendant la campagne d'Italie, il avait été nommé lieutenant-général du royaume pour les provinces situées au Nord de la Loire.

A cette époque, pendant que les deux reines complotaient à Lyon la perte du cardinal, le duc d'Orléans, resté à Paris, s'y était entouré d'une cour où les beaux-esprits du temps et les assidus de l'hôtel de Rambouillet tenaient une place importante. Après la *Journée des Dupes*, Richelieu, pour empêcher le parti de la reine-mère de se renforcer de celui du duc, décidé à s'attacher ce dernier, jeta les yeux pour négocier cette alliance sur le marquis de Rambouillet. La faveur du cardinal paraissait en ce moment si bien établie, que les conseillers ordinaires de Monsieur jugèrent à propos d'accueillir ses propositions. Gaston promit solennellement au roi d'être désormais entièrement sous sa dépendance, de s'attacher tout particulièrement à son service, d'aimer, d'estimer et de protéger

le cardinal et de ne pas souffrir que personne en médît ; lui et les siens s'engagèrent en outre à faire tout ce qui dépendrait d'eux pour le faire rentrer en grâce près de la reine-mère. Pour prix de leur concours dans cette négociation, Puylaurens reçut 50,000 écus et la promesse de faire revivre en sa faveur le titre de duc s'il achetait une terre qui fût duché ; Le Coigneux eut une charge de président au Parlement de Paris et l'assurance prochaine d'un chapeau de cardinal ; enfin l'entremise du marquis de Rambouillet lui fut payée 100,000 francs, tant on était satisfait du résultat de sa mission.

La jeune reine isolée, Gaston d'Orléans gagné, Richelieu, n'ayant plus à surveiller que les intrigues de la reine-mère, crut pouvoir respirer un peu ; mais sa quiétude ne fut pas de longue durée. Il avait rempli avec la plus entière bonne foi les conditions du traité avec les favoris de Monsieur : Le Coigneux avait été installé sur le siége devenu vacant par la promotion du président Le Jay, les dépêches pour sa nomination au cardinalat avaient été expédiées et Mr de Brassac, ambassadeur à Rome, ainsi que les cardinaux Bentivoglio et Barberini avaient été priés d'agir de toute leur influence pour que la demande fût accueillie favorablement par le Sacré Collége [1] ; Puylaurens, payé exactement, avait bientôt été en marché avec le duc de Montmorency pour l'achat du duché d'Amville, et on s'était hâté de lui en préparer les lettres-patentes. Ce fut justement l'empressement qu'on y mit, pour lui être agréable, qui rompit la bonne entente.

[1] Aubery, t. V, p. 487, 488, 537.

Le Coigneux, déjà veuf, avait épousé clandestinement, paraît-il, la fille d'un sergent, fort belle personne, nommée Marie Droguet; il s'en défit gaillardement, dit Tallemant [1], parce qu'elle était un obstacle à sa nomination au cardinalat. La mère lui intenta une action, et il fut facile de prévoir que les procédures allaient retarder, si non empêcher, sa promotion. Pressentant que Puylaurens allait avoir le duché avant lui le chapeau, il s'imagina qu'on voulait les diviser et lui porter préjudice. Ses plaintes étant arrivées aux oreilles du garde des sceaux Chateauneuf, celui-ci eut la maladresse d'engager Mme de Verderonne sa cousine, tante de Puylaurens, à persuader son neveu de ne pas autant hâter son marché pour ne pas éveiller la jalousie de Le Coigneux. Il n'en fallut pas davantage à ces deux esprits inquiets et méfiants pour croire qu'on les voulait jouer. Changeant aussitôt de conduite, ils recommencèrent leurs intrigues, prétendirent que leur maître n'était pas traité à la cour comme il le devait être et qu'il n'y était pas en sûreté. Ils aigrirent de nouveau Monsieur contre le cardinal, le rapprochèrent de la reine-mère et le décidèrent à s'éloigner encore une fois pour aller semer le mécontentement dans les provinces, pendant que Marie de Médicis resterait à la cour pour leur donner des avis et y fomenter des cabales contre le premier ministre. Mais voulant rompre avec éclat, ce fut accompagné d'une suite nombreuse de gentilshommes et de valets que Gaston vint prendre congé de Richelieu et lui dire, avec toute l'insolence

[1] Tallemant des Réaulx, t. V, p. 62.

qu'il put y mettre, qu'il venait retirer la promesse qu'il lui avait faite de l'aimer, puisque lui-même ne tenait pas les siennes et, interrompant le cardinal qui voulait s'expliquer, il ajouta qu'il n'avait pas besoin d'éclaircissements, qu'il se retirait chez lui où, si on le pressait, il saurait fort bien se défendre. Puis, remontant dans son carosse, il partit le jour même pour Orléans suivi de toute sa petite cour.

Ce fut le 30 janvier 1631 que se passa cette scène singulière. En se rendant chez le cardinal ainsi accompagné, Gaston n'avait-il eu en vue que de lui témoigner plus solennellement sa mauvaise humeur? Richelieu, dans ses *Mémoires*, insinue qu'on lui avait donné des conseils plus violents, mais qu'ils étaient si contraires à la grandeur et à la générosité de sa naissance, ainsi qu'à la bonté de son naturel, qu'il ne les voulut pas recevoir [1]. Nous, qui avons été mis, par l'indiscrétion de Montrésor, dans la confidence du projet conçu quelques années plus tard, à Amiens, par Monsieur et le comte de Soissons, et qui n'allait à rien moins qu'à assassiner le cardinal [2], nous sommes tentés de croire que cette étrange visite cachait quelque secret dessein, que fit échouer moins peut-être le bon naturel de Gaston que l'indécision de son caractère. Il y avait à peine douze ans (12 juillet 1618) que le cardinal Clésel, ministre tout puissant de l'empereur Mathias, et qui, comme Richelieu, avait pour ennemis les premiers princes du sang, avait été arrêté en plein jour, à Vienne, dans le palais impérial même, par ordre des archiducs,

[1] *Mémoires de* RICHELIEU, t. VI, p. 443.

[2] *Mémoires de* MONTRÉSOR, p. 205, éd. Michaud.

et conduit prisonnier en Styrie [1]. Ce moyen héroïque de se débarrasser d'un ministre détesté, moins brutal et moins odieux que celui dont on s'était servi envers le maréchal d'Ancre, avait trop bien réussi pour ne pas tenter des imitateurs [2]. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est probable que le roi lui aussi imagina que le cardinal avait couru quelque danger, car aussitôt qu'il apprit l'escapade de son frère, il accourut de Versailles visiter son ministre et l'assurer de sa protection.

Quant à la reine-mère, elle envoya dire au roi qu'elle avait été si étonnée du départ de Monsieur, dont elle n'avait pas jusqu'alors ouï parler, qu'elle avait failli s'évanouir ; mais personne ne fut dupe de ses protestations, car on apprit que deux jours auparavant elle avait remis à Gaston les pierreries de sa femme, qui étaient de grand prix et qu'elle avait jusqu'alors toujours eues entre les mains : c'étaient les arrhes de leur alliance.

Dès ce moment Richelieu comprit qu'il n'y aurait plus ni repos pour lui, ni tranquillité pour la France, s'il ne se décidait à renoncer au système des concessions et à employer les mesures de rigueur. Il connaissait assez le caractère de Marie de Médicis pour être assuré de l'inutilité des efforts qui pourraient encore être tentés pour la faire céder. Il fallait donc ou qu'il quittât le pouvoir, ou qu'il la mît dans l'impossibilité de lui nuire, et puisque le roi se montrait décidé à lui conserver sa faveur, la reine-mère, de gré ou de force, devait quitter la place.

Mais pouvait-on agir envers elle, comme, au temps

[1] Voir une brochure de Mr DE VILLERMONT, intitulée *Le cardinal Clésel*, Namur, Douxfils, 1857.

[2] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 582, éd. Michaud.

de sa régence, elle avait agi envers le prince de Condé: lui donner des gardes ou l'interner dans quelque château-fort ? Il fallait être prudent. A Paris elle avait, même parmi le peuple, de nombreux partisans qu'il n'eût pas été difficile d'émouvoir, peut-être jusqu'à faire revivre en sa faveur quelqu'une des plus sombres journées de la Ligue. Il était facile heureusement de l'éloigner de la capitale. Depuis le jour de la St-Martin qu'en laissant le roi partir seul pour Versailles elle avait ainsi laissé le champ libre au cardinal, elle avait juré que désormais, partout où irait son fils, elle l'y suivrait. Richelieu décida le roi à se rendre à Compiègne. Le 17 février Louis XIII arrivait dans ce château accompagné de toute sa maison militaire : deux jours après Marie de Médicis y entrait à son tour.

On a souvent dit que jusqu'à ce moment rien n'avait encore été décidé sur son sort. Certes le conseil des ministres n'en avait pas délibéré, et le roi, peut-être, n'avait pas encore imaginé de lui demander son avis. En attirant sa mère à Compiègne, il pensait ne la soustraire qu'à la funeste influence de ses conseillers ordinaires et servir les nobles efforts que le maréchal de Schomberg voulait à son tour tenter sur elle, par l'intermédiaire de son premier médecin Vautier, pour la persuader de reprendre sa place au conseil et de pardonner au cardinal. Mais ce dernier, à n'en pas douter, s'était tracé tout son plan à l'avance, et il l'exécuta avec la froide impassibilité qui le caractérisait, lorsque l'échec du maréchal eut convaincu une dernière fois Louis XIII de l'inutilité de nouvelles négociations.

Le 22 février le conseil fut réuni. Après s'être longuement étendu sur les vaines concessions faites

à ceux par qui Monsieur se laissait guider et avoir rappelé les vains efforts employés pour ramener l'esprit de la reine-mère, Richelieu conclut en disant qu'il ne restait plus que deux remèdes : ou de l'autoriser à quitter les affaires ou de dissiper promptement les cabales qui entouraient Marie de Médicis, en l'invitant à s'éloigner de la cour jusqu'au moment où les mécontents, frappés de mesures sévères, cesseraient leurs intrigues contre le gouvernement.

Le choix du roi ne fut pas long : il était blessé de l'opiniâtreté que sa mère avait montrée et du peu de cas qu'elle avait fait de ses remontrances et de ses supplications ; aussi fut-ce sans déchirement qu'il se décida à se séparer d'elle pour quelque temps, « afin » que cependant son esprit eût loisir de désabuser » et éloigner d'elle pour toujours ceux qui étaient les » auteurs de ses maux, pour les empêcher de les » entretenir et de lui en faire de semblables à l'ave- » nir[1]. »

Jusqu'au lendemain matin rien au dehors du conseil ne transpira de cette décision. A l'aube du jour le garde des sceaux Chateauneuf vint frapper à la porte d'Anne d'Autriche encore couchée, et aussitôt qu'il put être reçu il lui apprit que le roi l'attendait au couvent des Capucins où il la priait de le rejoindre, sans voir la reine-mère que, pour des raisons d'État, il laissait à Compiègne sous la garde du maréchal d'Estrées.

La visite matinale du garde des sceaux avait fait appréhender à la reine quelque malheur personnel, tranquillisée et surprise à la fois de ce qu'elle appre-

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 6, p. 465.

nait, elle ne pensa qu'à rendre moins douloureux à Marie de Médicis le coup qui la frappait en lui apprenant elle-même la fatale nouvelle. Cependant sur le conseil de Mme de Senecey, sa dame d'honneur, afin de pouvoir excuser à sa désobéissance à la volonté du roi, elle fit prier la reine-mère de lui demander un moment d'entretien, puis courut chez elle, à peine vêtue. Marie l'attendait, assise sur son lit et tenant ses genoux embrassés. « Ah! ma fille, s'écria-t-elle » en l'apercevant, suis-je morte ou prisonnière? Le » roi me laisse-t-il ici et que veut-il faire de moi. » Les deux reines se jetèrent dans les bras l'une de l'autre en pleurant. L'entrevue fut courte, car le roi attendait, et bientôt ces deux princesses longtemps divisées, mais que leur commune haine pour le cardinal avait réunies, se séparèrent pour ne plus se revoir [1].

Le maréchal d'Estrées vint, quelques heures plus tard, confirmer à la reine-mère les paroles d'Anne d'Autriche et lui dire qu'il avait ordre de rester auprès d'elle avec huit compagnies des gardes royales pour l'accompagner dans ses promenades et lui obéir [2].

Ce qui, plus encore que sa propre infortune, remplit d'une tristesse amère le cœur de cette malheureuse princesse, fut d'apprendre bientôt que des mesures de rigueur avaient aussi été prises à l'égard de tous ceux qui l'approchaient; que la princesse de Conti, les duchesses d'Ognano, d'Elbeuf et la connétable de Lesdiguières avaient été exilées dans leurs terres;

[1] *Mémoires de* Mme DE MOTTEVILLE, t. I, p. 39, éd. d'Amsterdam, 1723.

[2] 22 février 1631. — Instructions pour M. le maréchal d'Estrées de ce que le roi lui donne charge de faire lorsqu'il sera parti de Compiègne. — AVENEL, t. IV, p. 94.

que l'abbé de Foix, emprisonné à la Bastille, n'y avait précédé que d'un jour le maréchal de Bassompierre, que le père Chantelouve était relégué dans la maison de son ordre à Nantes, que Vautier enfin avait été arrêté à Senlis où il avait suivi le roi. Ces persécutions dont étaient frappés tous ceux qui lui étaient attachés, durent lui ouvrir les yeux sur la gravité de la situation et lui faire comprendre que les mauvais jours avaient encore une fois recommencé pour elle. Mais l'espoir, qui ne s'éteint jamais au fond du cœur même des plus misérables, la berçait d'illusions: elle se disait que la nouvelle de son arrestation allait rallier autour de son fils Gaston tous les ennemis du cardinal, que la noblesse toute entière, que le peuple de Paris dont elle était aimée se soulèveraient pour la délivrer, et ces pensées retrempaient encore l'inflexible opiniâtreté avec laquelle elle repoussait toute transaction.

Richelieu n'était pas non plus sans appréhender quelque mouvement dans la capitale. Compiègne était bien près de Paris, et quoique le roi eût pris soin, le jour même de son départ du château, de mander à son peuple, par une lettre adressée à ses parlements et à ses gouverneurs de province les raisons qui l'avaient décidé « quoy qu'avec une indissible peyne, » à se séparer de la reine sa mère, il était à craindre que quelque tentative ne fût faite pour délivrer celle-ci. Aussi le jour même Mr de la Ville-aux-Clercs était-il envoyé à Compiègne pour engager Marie de Médicis à se rendre à Moulins, et lui assurer qu'à cette condition son premier médecin lui serait rendu et ses pensions exactement payées.

Mais la reine se tint pour aussi offensée de cette

proposition que de la rigueur dont on avait usé envers elle en la retenant prisonnière : elle se répandit en invectives contre le cardinal auquel elle imputa tous ses malheurs et prétendit qu'on ne voulait la faire partir pour Moulins qu'afin de la renvoyer ensuite en Italie; mais qu'elle souffrirait les derniers outrages plutôt que d'y consentir, « jusqu'à se laisser tirer de son lit toute nue, » persuadée qu'elle exciterait la compassion des plus insensibles. L'envoyé du roi et le maréchal d'Estrées firent tout au monde pour la fléchir, mais inutilement. En la quittant pour la laisser à ses réflexions, ils persuadèrent Cottignon, secrétaire de ses commandements depuis la disgrâce de M. de Rancé, d'user à son tour de toute son influence pour l'engager à se rendre aux désirs du roi. Cottignon eut plus de succès. Marie fit appeler M. de la Ville-aux-Clercs, et après lui avoir dit de rapporter au roi qu'elle le priait en grâce de ne pas prendre les avis du cardinal en ce qui la concernait, sachant par expérience qu'il ne pardonnait jamais à ceux qu'il avait une fois haï, elle lui remit la lettre suivante que le sieur Lucas alla aussitôt porter au roi [1].

« Monsieur mon fils, lui écrivait la reine, bien que » l'éloignement que vous m'ordonnez, par les lettres » que le sieur de la Ville-aux-Clercs m'a rendues de » vostre part, soit bien sensible à une mère qui vous » a tousiours si tendrement aimé, puisqu'il me force à » me séparer de vous, voiant néantmoins que vous » le désirez, je me suis résolue de vous rendre l'entière » obéissance que vous demandez de moi et de me

[1] *Mémoires du* COMTE DE BRIENNE, p. 57, Ed. Michaud.

» retirer à Moulins, en attendant que Dieu, protec-
» teur de mon innocence, vous aye touché le cœur
» et fait reconnaître le tort que la séparation d'avec
» vous me fait, non seulement dans votre royaume,
» mais aussi par toute la chrétienneté. Et parce que
» ceste ville a esté infectée de la maladie contagieuse
» pendant l'automne et mesme durant ceste hiver et
» qu'elle n'en est pas à présent du tout exempte,
» aussi que d'ailleurs le chasteau est si fort ruiné qu'il
» n'y a pas une seule chambre où je puisse loger,
» je vous supplie de trouver bon qu'au lieu de passer
» jusques à Moulins, je demeure à Nevers, en atten-
» dant que ledit chasteau soit logeable et que la ville
» soit tellement purgée de laditte maladie que j'y
» puisse loger sans soubsçon (la distance des lieux
» est si peu différente que je ne croi pas, y allant
» de ma conservation, que vous y retrouviez à redire).
» Pour le regard du gouvernement du Bourbonnais
» que vous m'offrez par vos dittes lettres, je ne désire
» pas que vous vous mettiez en peine de le retirer,
» n'estant de longtemps résolue de n'en accepter aucun
» et de n'avoir autre establissement dans vostre Estat
» que la part en vos bonnes grâces que vous devez,
» Monsieur mon fils, à vostre très-humble et affec-
» tionnée mère et subjette.

» MARIE [1]. »

Cette lettre était à peine entre les mains du roi, que

[1] *Marie de Médicis à Louis XIII*, Compiègne, 24 février 1631. — Bibl. nationale de Paris, F^ds DUPUY, 49, fol. 6 v°.

la reine parut se repentir de l'avoir écrite. Elle n'avait demandé d'abord que huit à dix jours pour préparer son départ, bientôt elle réclama un délai plus long, prétextant le manque d'argent. Le roi crut comprendre qu'elle n'avait paru céder qu'afin que Vautier lui fût rendu pour s'aider de ses conseils. « J'ai estimé, » écrit-il de Paris le 26 février au maréchal d'Estrées, « j'ai estimé que le mieux, persistant touttefois en la » promesse que je luy ay faicte de le luy renvoyer, » de le faire ammener en cette ville d'où je le luy » renvoyeray au rencontre sur son chemin, ne voullant » pas d'un costé que son arrivée auprès d'elle face » changer l'estat des choses ny par un trop grand » retardement préjudicier à sa santé, et de celà vous » pouvez vous ouvrir lorsqu'on vous pressera de son » retour, vous en adventageant mesme pour la convier » à partir [1]. » Et en même temps il ordonna au maréchal d'Effiat, le surintendant de ses finances, de délivrer sur l'heure à M. d'Argouges, trésorier de la reine, les arriérés de son revenu.

Mais en apprenant que Vautier avait été mené à Paris : « Voilà les belles promesses que l'on me fait ! » s'écria Marie tout éplorée, « il en sera de mesme de » tout le reste, et lorsque je seray à Nevers, je seray » pis que je ne suis [2]. » — Et aussitôt elle écrivit de nouveau à son fils pour le supplier très-humblement de lui rendre son médecin, « considérant, » dit-elle, » combien il m'est nécessaire pour la conservation de

[1] *Louis XIII au maréchal d'Estrées, loc. cit.*, fol. 5.

[2] *Le maréchal d'Estrées à Louis XIII.* Compiègne, ce premier jour de mars 1631, ibid. fol. 30.

» ma santé, en laquelle il a tousiours heureusement
» réussi par la cognoissance qu'il a de mon naturel et
» de ma complexion,... affin que me purgeant je me
» puisse garentir d'une grande maladie dont je suis
» menacée à cause des desplaisirs que j'ai reçeus et
» reçois tous les jours de me voir séparée de vous [1]. »

On lui offrit de lui envoyer de Paris d'autres médecins à son choix, mais elle refusa obstinément : c'est Vautier qu'elle voulait. Ses instances ne servirent qu'à fortifier le roi dans sa résolution de ne pas le lui rendre avant qu'elle eût quitté Compiègne, persuadé que c'était bien plus l'esprit d'intrigue du conseiller que la science du médecin dont elle réclamait le secours. Vautier lui devint même si suspect que Cottignon, en causant avec le maréchal d'Estrées, ayant dit qu'il serait à désirer que la reine eût perdu tout espoir de ravoir son médecin, Louis XIII, aussitôt qu'il eût connaissance de ces paroles, chargea le maréchal de s'assurer secrètement si, sans accabler entièrement sa mère, on pourrait ne pas le lui rendre. « Ce n'est pas, ajoute-t-il,
» que je veuille advancer mes affaires au préjudice de
» ma parole, mais il est bon de scavoir jusques à
» quel point il tient en la confiance et en l'esprit de
» sa maistresse et de ceulx qui sont auprès d'elle [2]. »

On lui aurait cédé sur ce point, du reste, que Marie eût fait naître de nouvelles difficultés pour retarder son départ : le délabrement du château de Moulins et

[1] *Marie de Médicis à Louis XIII.* Compiègne, le 1er mars 1631. *loc. cit.* fol. 35.

[2] *Louis XIII au maréchal d'Estrées.* Paris, le 10 mars 1631. — ibid. fol. 50.

la présence de la contagion dans cette ville lui avaient d'abord servi de prétexte pour le différer ; ce fut bientôt après l'itinéraire qu'on lui avait désigné qui lui déplut, puis l'argent qui lui manqua. Le roi pourvut à tous ses besoins et consentit à changer ses lieux d'étape. Mais ce qui manquait par dessus tout à la reine, c'était « la volonté pour se mettre en voye [1], » et il était bien difficile de la lui inspirer.

Jusqu'alors on n'avait employé que la persuasion, on voulut essayer si la contrainte n'aurait pas un meilleur résultat. Dans les premiers temps de son séjour à Compiègne, on avait eu pour elle toutes sortes d'égards : au lieu de lui donner, comme elle s'y attendait, une escorte de cavalerie quand elle désirait se promener dans la forêt, le maréchal d'Estrées [2] s'était borné à l'accompagner avec les officiers des gardes et quelques gentilshommes ; on lui avait permis de recevoir les personnes qui allaient la visiter, et même M. de Montlons, envoyé par le duc d'Orléans, avait pu l'entretenir. « J'ay pris ce parti, écrit le » roi au maréchal, pour d'un côté me satisfaire et au » public. » Cette préoccupation de l'opinion publique à cette époque et de la part de ce prince, mérite d'être remarquée. Il est vrai qu'il ajoute aussitôt : « Jugeant aussy qu'il n'y a point de péril et qu'il ne » serait pas possible, nestant resserrée, d'empescher » qu'elle n'eust des nouvelles de mon frère, ce qui

[1] *Louis XIII au maréchal d'Estrées.* Paris, le 10 mars 1631. — *Loc. cit.*, fol. 50.

[2] *Le maréchal d'Estrées à M. de la Ville-aux-Clercs.* Compiègne, 26 février 1631. ibid. fol. 17.

» vous aura pourtant détenu de faire vueiller les actions » dudit Montlons, et essayer d'apprendre ce qui luy » aura dit et ce qui luy aura esté respondu [1]. »

Marie de Médicis jouissait donc d'une liberté relative. En remplaçant les compagnies des gardes par d'autres troupes plus nombreuses et surtout moins bien composées, on la menaça d'une réclusion plus étroite. « Je croy que l'arrivée de douze compagnies de Na- » varre l'estonneront et ceux qui sont auprès d'elle, » ce qui ne nuira point à luy faire prendre autre conseil » que celuy dans lequel elle semble affermie » — écrit le roi au maréchal, puis il ajoute : « et vous en » proffiterez pour mesnager les choses selon mes sen- » timents [2]. »

Mais ce changement n'eut aucune influence sur la détermination de la reine ; elle reçut le 6 mars au soir la visite des officiers des gardes qui venaient prendre congé d'elle, et leur témoigna par quelques mots de pure politesse le déplaisir qu'elle avait de leur départ ; si elle pressentit que sa captivité allait être plus resserrée elle n'en laissa rien paraître, toutefois, depuis, plus souvent on la vit répandre des larmes. Les seules appréhensions fondées sur l'arrivée du régiment de Navarre furent pour le maréchal d'Estrées, qui en augura que le roi pourrait bien s'accommoder au peu de désir que la reine avait de quitter Compiègne et l'y laisser lui-même plus longtemps qu'il ne l'avait

[1] *Louis XIII au maréchal d'Estrées.* Paris, le 10 mars 1631. *Loc. cit.* fol. 50.

[2] *Louis XIII au maréchal d'Estrées.* Paris, 1r mars 1631. — ibid. fol. 29.

cru [1], et pour les habitants de cette ville qui, ayant appris que ce régiment n'avait depuis longtemps touché aucune solde, n'étaient nullement satisfaits de la nouvelle garnison qu'on leur envoyait [2].

Le roi jugea alors que pour vaincre la résistance de sa mère, il lui fallait d'abord détruire les espérances qu'elle pouvait fonder sur son fils Gaston et que M. de Montlons avait sans doute eu charge d'encourager.

Ce n'était pas en effet, comme l'année précédente, par une bouderie sans conséquence que Monsieur voulait cette fois marquer son mécontentement, mais bien par une révolte à main armée. Son chancelier Le Coigneux, avant de quitter Paris, s'était ménagé du crédit chez les banquiers les plus riches de la place [3] : on lui avait promis tout l'argent que son maître pourrait désirer ; mais pour le rassembler il fallait du temps, et ce fut pour en gagner, tout autant que pour donner le change sur ses projets, que Chaudebonne puis Monsigot furent tour à tour envoyés à la cour pour protester du désir de Monsieur de rester en paix avec le roi. En attendant on levait des troupes dans le Poitou et le Limousin, où Puylaurens avait de nombreuses relations de famille, on réunissait dans la Beauce des grains pour en approvisionner Orléans, et on faisait appel à tous les mécontents pour courir sus au cardinal. Mais celui-ci s'était prémuni à l'avance contre de telles entreprises : de ceux qui, comme chef de

[1] *Le maréchal d'Estrées à M. de la Ville-aux-Clercs.* Compiègne, 1r mars 1631. *loc. cit.* fol. 33.

[2] *Le maréchal d'Estrées à M. de la Ville-aux-Clercs.* Compiègne, 7 mars 1631. ibid. fol. 60.

[3] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS. Ed. Michaud, p. 584.

parti, étaient vraiment à craindre par leur rang, leur influence ou leur esprit d'intrigue, les uns comme le prince de Condé et la duchesse de Chevreuse venaient d'être rappelés à la cour ; les autres, comme le duc de Vendôme, obtenaient leur liberté à la condition de quitter la France, ou, comme le maréchal de Toiras, étaient surveillés de si près que, pour n'être pas compromis, ils préféraient plutôt que d'y répondre envoyer au roi les lettres par lesquelles Gaston réclamait leur concours. Seuls le duc de Roannez, le comte de Moret et quelques autres gentilshommes se joignirent au duc d'Orléans.

Avant d'user de rigueurs envers son frère, Louis lui envoya toutefois le cardinal de La Valette [1] ; mais ce prélat, bien qu'agréable à Gaston, ne put rien contre l'influence de ceux qui possédaient son esprit et l'avaient persuadé que le roi ne désirait son retour à Paris que pour le mettre à la Bastille. En apprenant bientôt après que Louis XIII, à la tête d'une petite armée, quittant sa capitale le 11 mars était arrivé à Étampes, à mi-chemin d'Orléans, la terreur de Monsieur fut même si grande que, renonçant à la lutte, il s'enfuit en Bourgogne. Un petit nombre de gentilshommes, composant sa cour et suivant sa fortune, l'accompagnaient, criant sur le chemin : « Vive Monsieur et la liberté » du peuple ! »

Depuis la guerre du Bien public, il avait toujours été de mode dans la noblesse de mettre une fausse étiquette populaire sur le drapeau de la rébellion ; mais

[1] 26 février 1631. Instructions pour Mr le cardinal. de La Valette envoyé par le roy vers Monsieur sur le sujet de son second esloignement de la cour. AVENEL, *Corresp. de Richelieu*, t. IV, p. 96.

cette fois personne ne s'y laissa prendre, bien que toutes les récriminations du duc eussent, dans ses manifestes, l'apparence de griefs publics.

Quand, poursuivi d'étape en étape par l'armée royale, Gaston dut passer de Bourgogne en Franche-Comté, alors sous le gouvernement de l'Espagne, pour y négocier avec Charles IV, duc de Lorraine, sa retraite dans ses États, sa petite troupe ne s'était grossie que des ducs de Bellegarde et d'Elbeuf, du marquis et de la marquise du Fargis et du père Chantelouve qui avait préféré s'exiler que se condamner à l'inaction par une retraite anticipée dans un couvent de son ordre.

Toujours sur les pas de son frère, le roi était arrivé le 26 mars à Dijon. Après avoir augmenté les garnisons des places de Bourgogne, pour s'opposer à toute entreprise sur cette province, et fait vérifier par le parlement une déclaration du 31 mars par laquelle le comte de Moret, les ducs de Roannez, d'Elbeuf et de Bellegarde, Le Coigneux, Puylaurens, Monsigot et Chantelouve étaient convaincus du crime de lèse-majesté pour avoir provoqué par leurs mauvais conseils la sortie de Monsieur du royaume, il partit le 2 avril pour Bayeux et se rendit à Fontainebleau pour y attendre M. de St-Chamont qu'il avait envoyé de Dijon vers sa mère « pour lui dire nettement, écrivait-il au ma„ réchal d'Estrées, que je la prye et que je veulx „ qu'elle aille où je luy ay fait dire que je la priais „ de demeurer quelque temps [1]. »

Mais la sortie de Monsieur du royaume et l'anéan-

[1] *Louis XIII au maréchal d'Estrées.* Dijon, 2 avril 1631. — *Loc. cit.* fol. 36. — Voir l'*Instruction pour le sieur de St-Chamont allant à Compiègne.* Dijon, 2 avril. AVENEL, t. IV, p. 117.

tissement de ses espérances de ce côté, loin d'avoir sur l'esprit de Marie de Médicis le résultat que le roi en attendait, ne firent que la confirmer davantage dans la décision qu'elle avait prise de ne pas quitter Compiègne. Sans plus chercher de nouveaux prétextes, elle refusa absolument de partir pour Moulins, prétendant qu'on voulait par la Loire jusqu'à Roanne, puis de Lyon par le Rhône, la conduire à Marseille où des galères l'attendaient pour la mener en Italie. Les prières et les raisonnements du marquis de St-Chamont, à qui se joignirent le père Suffren et le maréchal d'Estrées, ne purent la dissuader, et la seule réponse qu'ils en eurent fut que leurs instances ne faisaient qu'augmenter le soupçon qu'elle avait qu'on voulait l'envoyer à Florence ; mais « qu'on ne la ferait jamais partir « que par les cheveux. » Un second voyage de M. de St-Chamont de Fontainebleau à Compiègne n'eut pas de meilleurs résultats.

Le roi ne se découragea pas encore. Le 20 mai il envoya à sa mère le maréchal de Schomberg et M. de Roissy, doyen de son conseil d'État, pour l'assurer en son nom qu'elle n'avait à craindre, ni au lieu où elle allait, ni sur sa route, la présence de gens de guerre pour la conduire ailleurs qu'où elle le voudrait ; mais que le bien de l'État exigeait qu'elle fût moins rapprochée de Paris que ne l'était Compiègne. Ils devaient lui dire encore qu'ils avaient ordre d'éloigner les troupes qui garnissaient cette ville et, si Moulins lui répugnait tant, lui offrir en échange Angers et le gouvernement de l'Anjou [1].

[1] *Mémoires de* RICHELIEU, t. VI, p. 493.

Ces nouvelles offres ne furent pas mieux accueillies que toutes celles qui les avaient précédées. Marie de Médicis répondit qu'elle refuserait de quitter Compiègne quand bien même on lui proposerait d'aller habiter Monceaux ou le Luxembourg, et ses derniers mots aux envoyés de son fils furent : « qu'il en arriverait » ce qui plairait à Dieu. » Malgré toutes les protestations contraires, elle était convaincue qu'on ne voulait l'éloigner que pour la conduire plus aisément en Italie ; elle manifestait même la crainte qu'on ne voulût l'enlever de force pendant ses promenades dans la forêt, et pour montrer sa défiance elle refusa de donner le mot d'ordre au maréchal d'Estrées, comme elle l'avait toujours fait, et de quitter sa chambre d'où elle ne sortit plus que pour se promener sur une terrasse, de plein-pied avec son cabinet de toilette.

Son caractère aigri par le chagrin, par les déceptions et par cette réclusion volontaire à laquelle elle se condamnait, se manifesta le lendemain du départ des deux conseillers d'État par la lettre suivante, trop bien écrite pour être de son style, mais trop fière et trop passionnée pour qu'elle ne l'ait pas inspirée toute entière :

« Monsieur mon fils ; Depuis vous avoir escrit par » mon cousin le mareschal de Schomberg et par le » Sr de Roissy, ayant considéré le subject de leur » voiage, ce qu'ils ont fait icy et tous les discours » qu'ils m'ont tenu en trois audiences que je leur ai » donné à différents jours, je ne doibs point mettre » en doute qu'ils n'ayent esté choisis et envoiez ici » par mon cousin le cardinal de Richelieu pour sur- » prendre une femme destituée de tout conseil, excepté

» de celui de Dieu, qui sera, s'il lui plaist, protecteur
» de mon innocence ; et qu'ils n'ayent dressé de grands
» procès verbaux où ils n'auront pas manqué de me
» faire parler à leur mode et selon l'intention de celui
» qui les emploie, affin de s'en servir pour vous porter
» à prendre, s'ils peuvent, des résolutions contre moy
» que je peux juger violentes, sur ce qu'ils m'en ont
» tesmoigné, et telles que les appréhensions seules m'en
» donnent la mort. Quelles formes inouïes de procéder
» contre la mère du Roy? Quels actes et quels juge-
» ments en seront faits ? Si je ne cognoissais l'esprit
» de celui qui conduit cet ouvrage et qui travaille à
» ma ruine et le danger où je suis, estant du tout
» en sa puissance et exposée à sa passion, maintenant
» qu'il a entièrement réoccupé le vostre, je ne pourrois
» m'imaginer les maux qui me sont préparez, et croirais
» que vostre bon naturel arresterait sa passion ; mais
» par qui serai-je deffendue, puisque je ne serai pré-
» sente quand ses commissaires vous feront leur rapport,
» et qu'il y a longtemps que personne ne vous approche
» ni ne vous parle qui ne soit à luy, et n'oserait vous
» tenir autre langage que le sien, que vos oreilles ne
» sont plus ouvertes que pour entendre les gens de
» bien, et qu'il ne m'a esloigné de vous et ne me
» veult encore chasser plus loing que parce qu'il scait
» bien que je cognois ses desseins et ses artifices,
» et que seule je pouvois à cause de ma qualité de
» mère vous en informer et détromper ? Qui sera celui
» aujourd'huy si ennemi de soi-même qui osera vous
» dire la vérité ? Y aura-t-il un homme dans le conseil
» lorsque ces relations s'y feront, qui soit si hardi
» d'addoucir la violence, s'il ne veult loger dans la

„ Bastille ? Que deviendra donc vostre mère parmi tant
„ d'escueils ? Quels maux ne doit-elle attendre des ap-
„ préhensions qu'ils vous donneront ? Sans doute que
„ ma demeure en ce lieu est très préjudiciable à vostre
„ Estat, trop proche de Paris, que tout le mal qui
„ s'y fait vient de moy (comme si j'avais à répondre
„ de tous les mouvements de la France), qu'il me fault
„ esloigner si loing que je sois hors du commerce et
„ de la mémoire des hommes, que vous devez celà à
„ vostre Estat, et c'est le prétexte dont il se sert pour
„ couvrir sa vengeance envers moy. Il y aurait quelque
„ raison si je vous avais offensé ou vostre Estat, mais
„ vous scavez que non, et que je n'ay aultre crime
„ que de l'avoir osté d'auprès de moy ; mais il s'est
„ bien vengé de m'avoir osté d'auprès de vous, et si
„ l'on m'accuse d'aultre chose, je demande d'estre ouïe
„ de vous pour m'en justiffier. Il sçait assez que je ne
„ puis rien icy entre quatre murailles, que personne
„ hors mes domestiques ne m'abborde que par la per-
„ mission de celui qui me garde, que je n'ay aucun
„ conseil près de moy, et pour toute consolation et
„ secours que mes larmes continuelles et mes prières
„ pour demander secours à Dieu pour vous et pour
„ moi : pour vous, affin qu'il vous face cognoistre au
„ vrai l'estat où vous estes, et d'où viennent les maux
„ pour les faire cesser, et pour moi affin que vous
„ cognoissiez mon innocence et la condition misérable
„ où je suis reduitte sans aucune cause ni raison.
„ L'esloignement aux lieux que vous m'avez fait proposer
„ n'est pas seulement ce qu'il demande, sa pensée va
„ plus loing. Il sçait bien que j'ay trop de courage
„ pour souffrir cette honte publique en cent ou six

» vingt lieues de chemin qu'il me veult faire faire
» contre ma volonté, sans y trouver la fin de ma vie
» qu'il veult sacrifier à la seureté de la sienne et de
» ses ambitieux desseins que vous cognoistrez un jour,
» mais trop tard. Il n'y a point d'homme si peu sensé
» dans vostre royaume, en quelque condition que ce
» soit, qui ne vous en peust dire la vérité si vous
» le commandiez à quelqu'un qui ne fust point intéressé
» ou intimidé par lui. Ce sera Dieu seul qui vous fera
» ceste grâce et à moy qui ne vous dis point tout ceci
» pour soin que j'aye de me conserver la vie qui m'est
» à charge en l'estat où je suis, ni pour la deffendre,
» mais pour vous faire veoir mon innocence, et, en
» m'acquittant du debvoir de mère, vous advertir du
» tort que les violences que l'on me propose feront à
» vostre réputation, non seulement dans vostre royaul-
» me, mais par toute la Chrestienté, si vous venez à y
» consentir. Je vous supplie très humblement de prendre
» en bonne part les remonstrances que je vous faits,
» puisqu'elles ne procèdent que de l'excès d'affection qu'a
» pour vous, Monsieur mon fils, vostre très humble
» et très affectionnée mère et subjette

» MARIE.

» A Compiègne, 25 mai 1631 [1]. »

A cette ardente philippique à l'adresse du cardinal, ce fut Richelieu qui répondit sous la signature du roi ; il n'est pas douteux en effet que la lettre suivante,

[1] *Loc. cit.*, 49—50, fol. 175.

froide, nette, inflexible comme la lame d'un poignard, n'ait été toute entière dictée par le premier ministre :

« Madame, Après avoir sceu par mon cousin le
» maréchal de Schomberg et le sieur de Roisy ce qui
» s'est passé au voiage qu'ils ont fait vers vous par
» mon ordre, et cogneu, tant par ce que vous m'avez
» escrit par d'Aligny que par ce qu'ils m'ont rapporté,
» qu'il ne me reste aucun moien de vous faire changer
» la demeure de Compiègne par quelque juste propo-
» sition que je vous puisse faire, je ne puis que je
» ne vous tesmoigne par le S^r marquis de St-Chaumont
» que je vous envoie exprès, que je ne scaurais en
» aucune façon me départir de la prière que je vous
» fais encore de choisir dans quinze jours pour re-
» traitte un des lieux que je vous ai proposez ; et affin
» que l'on cognoisse le respect dont je veux user en
» vostre endroit, je donne ordre à mon cousin le
» mareschal d'Estrées de retirer les trouppes qui sont
» dans Compiègne, affin que plus librement vous puis-
» siez vous disposer à ce que j'attends de vous, et qui
» est du tout nécessaire pour le bien de mes affaires.

» Toutes sortes de considérations vous obligent à
» vous conformer à mes volontez en une chose dont il
» m'est impossible de me dispenser, et d'autant que
» par vos lettres il semble que vous m'accusiez d'avoir
» moins la cognoissance de mes affaires que les bons
» succès qui me sont arrivez ne justiffient à tout le
» monde, et que vous supposiez que j'aye les oreilles
» fermées à ce que l'on me pourroit dire contre ceux
» qui me servent dans mes conseils ; je veux bien vous
» tesmoigner qu'encores que vous m'ayez tousiours dit

» ce qu'il vous a pleu contre eux, vous pouvez m'es-
» crire ce que vous estimerez à propos, sans crainte
» qu'aucun puisse ni voulust mesme empescher que vos
» lettres ne viennent à ma cognoissance. Il est vrai
» que comme je reçois très volontiers ce qu'on peut
» justiffier estre important à mon service, et qu'il n'y
» ait personne auprès de moi qui ne me conseille d'en
» user ainsi, mes propres intérests ne me permettent
» pas de souffrir que l'on calomnie ceux dont la fidélité
» est si cogneue que leurs propres ennemis n'en sçau-
» raient doubter ; au contraire, ils m'obligent à les
» protéger et les garantir de ce que l'on leur pour-
» roit mettre à sus sans fondement. Je n'ai rien à
» adjouster à ce que dessus, sinon qu'en me rendant
» les devoirs d'une bonne mère envers son roy, vous
» recevrez de moy tous ceux que vous pouvez attendre
» de celui qui est, Madame, votre très humble et très
» obéissant fils.

» LOUIS.

» De Courance, ce 1er juin 1631 [1]. »

Il est presque superflu de dire que le marquis de St-Chamont, dans la nouvelle entrevue qu'il eut avec la reine, ne put rien changer à sa détermination.

Le 15 juin, le maréchal d'Estrées, en se rendant de Fontainebleau au siége de son gouvernement, vint encore la visiter et la supplier au nom du roi de

[1] Bibl. nationale de Paris. Fds DUPUY, 49—50, fol. 199, et AVENEL t. IV, p. 150.

vouloir bien user, dans l'intérêt de sa santé, de la liberté qu'elle avait de se promener partout où il lui plaisait, lui offrant d'éloigner encore les troupes qui gardaient la province et qu'on venait de cantonner à deux lieues de Compiègne, vers Paris, et à Senlis. Elle répondit que son désir n'était pas de s'éloigner du lieu de sa réclusion, et à cette occasion se défendit surtout avec aigreur de l'intention qu'on lui prêtait de s'enfuir en Flandre, comme le bruit en avait couru. Le maréchal promit de lui procurer une entrevue avec le roi si elle voulait se diriger sur Angers par Blois, et bientôt après Louis XIII lui fit proposer de la rencontrer à Mantes ou à Chartres. Mais elle refusa encore, parce qu'on ne voulut pas lui assurer qu'après l'entrevue elle serait libre de se retirer où cela lui conviendrait, et le 14 juillet elle déclara catégoriquement que si son fils voulait la voir, il la verrait à Compiègne d'où elle ne sortirait que par la violence [1].

La crainte d'être enlevée et transportée en Italie était-elle la seule cause des refus opiniâtres de Marie de Médicis? En se confinant aussi étroitement dans le château où elle se plaisait à se dire prisonnière et en augmentant volontairement les rigueurs de sa captivité avait-elle conçu l'espérance d'émouvoir l'opinion publique en France et à l'étranger, et d'apitoyer sur son sort ses gendres, les rois d'Angleterre et d'Espagne et le duc de Savoye, qui l'avaient fait visiter par leurs ambassadeurs? En se refusant à s'éloigner de Paris, crédule aux prédictions des astrologues dont plusieurs

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. VI, p. 493.

étaient d'accord pour annoncer la fin prochaine du roi, voulait-elle se ménager le moyen d'y courir aussitôt pour s'emparer de la régence au nom du duc d'Orléans et se venger du cardinal par de dures représailles [1]? Ces diverses conjectures, fort répandues à la cour de France, pouvaient expliquer sa conduite ; nous ajouterons cependant que sa répulsion pour Moulins et Angers avait surtout pour motif l'éloignement de ces deux villes des frontières de la Lorraine, foyer des intrigues de Monsieur, avec lequel, malgré une active surveillance, elle était en rapports suivis ; et il lui convenait d'autant moins en ce moment de quitter Compiègne pour se rapprocher du midi de la France, qu'elle venait de donner son consentement à un plan de fuite dont l'exécution devait lui permettre de se réunir à son fils pour lever l'étendard de la révolte et soulever la France contre le cardinal.

[1] *Le maréchal d'Estrées à Louis XIII.* — 15 avril 1631. — « Cependant elle ne veut pas sortir ; il faut qu'il y ait quelque dessein caché là dessous. Elle ne veut pas s'esloigner de craiate d'estre trop loin si un changement survenoit.... » (Affaires étrangères, France, t. 56, fol. 224. — AVENEL, note p. 142, t. IV.)

CHAPITRE II.

Charles IV, duc de Lorraine. — A quelles conditions il accorde un refuge dans ses États au duc d'Orléans. — Négociations entre ce dernier et l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, pour obtenir aide et protection de l'Espagne. — Mission du greffier Jacques de Brecht en Lorraine. — Le commandeur de Valençay envoyé à Bruxelles. — Circonspection du gouvernement espagnol. — Rubens chargé d'éconduire le commandeur. — Charles IV demande à l'infante d'accueillir Marie de Médicis dans les Pays-Bas. — Réponse dilatoire. — Le duc d'Orléans fait proposer à sa mère de se retirer à La Capelle dont il a gagné le gouverneur. — La reine-mère s'enfuit de Compiègne. — Elle apprend en route que les portes de La Capelle lui sont fermées. — Elle se réfugie dans les Pays-Bas.

Le duché de Lorraine était à cette époque gouverné par un prince comblé par la nature des qualités les plus accomplies : beau, courageux, spirituel, éloquent, adroit aux exercices du corps, habitué au travail et rompu à la fatigue, mais doué d'une ambition trop vaste pour les étroites limites de ses États et qui devait le porter, pendant tout le cours de sa vie aventureuse, à risquer sans cesse le repos, le bonheur de ses sujets et l'existence même de son pays dans des expéditions hasardeuses qui ne lui rapportèrent qu'un peu de gloire et lui coûtèrent en revanche deux fois la couronne et une fois la liberté [1].

Quand Monsieur, fuyant devant son frère (mars 1631),

[1] D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 191, 2e édition. Cet ouvrage remarquable nous a servi de guide pour tous les faits relatifs à l'histoire de la Lorraine dont nous n'avons pas indiqué les sources.

de Besançon où il s'était retiré, réclama du duc de Lorraine aide et protection, Charles IV ne se dissimula pas d'abord le danger qu'il y avait à l'accueillir ; mais les conséquences heureuses que pouvait avoir pour ses vues ambitieuses l'alliance de l'héritier présomptif de la couronne de France, firent bientôt cesser ses appréhensions. Seulement, persuadé que l'asile qu'il allait lui offrir était la seule issue à l'impasse où Gaston s'était aventuré, il feignit d'abord d'être peu flatté du périlleux honneur que ce prince voulait lui faire, afin de le forcer à accepter les conditions qu'il avait imaginé de lui dicter et dont la principale était de lui faire épouser sa sœur, Marguerite de Vaudemont.

Pendant les quelques mois qu'il avait passés en 1629 à la cour de Lorraine, le duc d'Orléans s'était épris de cette jeune princesse, âgée seulement alors de quinze ans, et avait bien vite oublié près d'elle la belle Marie de Gonzague que peu de temps auparavant il avait voulu épouser. La maison de Lorraine avait ressenti une joie mêlée d'orgueil en s'apercevant de cette recherche, et si quelques-uns de ses membres s'en étaient montrés inquiets pour l'avenir, d'autres, et parmi eux la princesse de Phalsbourg, sœur de Marguerite, avaient au contraire pris à tâche de favoriser les amours des deux jeunes gens.

Henriette de Vaudemont, par raison d'État, contre son gré et pour obéir à son oncle le feu duc Henri II, avait épousé le prince de Phalsbourg, fils bâtard du cardinal de Lorraine, tué à Blois. Ambitieuse comme son frère Charles, vive, spirituelle et douée à un degré éminent de l'esprit d'intrigue, elle avait bientôt deviné l'influence considérable de Puylaurens sur Gaston, et parmi les

aventures amoureuses qu'avait fait naître, à la cour leste et galante de Nancy, la présence des « petits » maîtres » de l'entourage du duc d'Orléans, on n'avait pas tardé à signaler la touchante harmonie qui s'était établie entre elle et le gentilhomme français. En accueillant les hommages du favori, elle s'était promis de le faire l'instrument des projets ambitieux que l'inclination de Monsieur pour sa sœur avait inspirés à sa famille. On ne doutait pas alors que le duc d'Orléans ne dût occuper un jour le trône de France, et la princesse Henriette se voyait déjà, dans un avenir peut-être peu éloigné, par Marguerite et par Puylaurens, l'arbitre souverain de ce beau royaume.

Quant à Charles IV, il comptait sur cette alliance pour aplanir les difficultés qui, depuis peu, s'étaient élevées entre les deux couronnes, et il rêvait pour sa maison le rétablissement de l'influence prépondérante dont les Guise, ces cadets de Lorraine, avaient joui en France moins d'un demi-siècle auparavant.

La réconciliation de Gaston et de Louis XIII avait paru ajourner et peut-être anéantir toutes ces espérances. Rentré en France, Monsieur avait semblé oublier Marguerite, comme il avait oublié Marie de Mantoue ; mais puisque les événements le ramenaient en Lorraine, il était naturel, avant de l'y recevoir et de lui permettre de reprendre auprès de la jeune princesse les assiduités d'autrefois, d'exiger de lui un engagement ou une promesse formelle qui le liât pour l'avenir.

Il est bien vrai que le mariage d'un prince du sang, selon la loi française, n'était valable qu'après avoir été soumis au préalable à l'approbation du roi ; mais il n'était pas invraisemblable d'espérer que le consen-

tement royal deviendrait le prix de la réconciliation des deux frères. Certes, on ne pouvait supposer qu'avec l'aide de la seule Lorraine le duc d'Orléans serait assez puissant pour dicter lui-même les conditions de son accommodement ; mais on avait quelque raison de compter sur l'appui de l'Espagne, et il était permis d'imaginer que les efforts réunis de ces deux puissances parviendraient à triompher des résistances de Louis XIII ; peut-être même celui-ci se déciderait-il à faire d'avance toutes les concessions qu'on exigerait de lui, pour empêcher son frère de s'allier à l'ennemie irréconciliable de la France.

Lors de sa première retraite en Lorraine, le duc d'Orléans avait en effet reçu de Philippe IV des offres de service dont il s'était empressé de le remercier aussitôt après l'arrangement de ses affaires [1] ; à Paris il avait été depuis en relation constante avec le marquis de Mirabel, et il avait tout lieu de croire que le concours de l'Espagne ne lui ferait pas défaut. Aussi, dès son arrivée en Bourgogne, dans le gouvernement du duc de Bellegarde où il avait pensé d'abord se maintenir contre les forces de son frère, il s'était empressé de réclamer de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, aide et protection contre les violences du roi de France et particulièrement du cardinal de Richelieu.

Depuis la mort de l'archiduc Albert (31 mars 1621) l'infante n'était plus la souveraine presqu'indépendante qu'elle avait été pendant plus de vingt ans ; mais seulement la gouvernante générale de provinces

[1] Relacion que hico a Lorena el secretario de linguas del marques de Miravel. En Brusselas, a 30 de abril de 1630. — (Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit 16149, fol. 21.)

auxquelles la métropole entendait dicter sa ligne de conduite politique. En l'absence d'instructions, n'osant ni promettre son aide ni la refuser, elle s'était bornée d'abord à assurer Gaston de son bon vouloir; puis craignant que cette marque de sympathie, toute platonique qu'elle était, n'encourageât le prince à chercher un refuge dans les Pays-Bas ou en Franche-Comté, elle lui envoya secrètement Jacques de Brecht, greffier de ses finances, personnage trop peu en vue pour que son absence et sa mission fussent remarquées, afin de l'engager à passer en Lorraine. Jacques de Brecht emportait une somme de 25,000 écus qui ne devait être remise au duc d'Orléans que par l'intermédiaire du duc Charles et seulement quand il aurait mis le pied dans ses États [1]. Presqu'en même temps le marquis de Mirabel envoyait à Nancy, de son autorité privée, d'autres secours en argent. On en conclut en Lorraine que l'Espagne était disposée à prendre en main la cause de Monsieur. Comme celui-ci venait de prendre, secrètement, l'engagement d'épouser la princesse Marguerite, on ne fit plus aucune difficulté de le recevoir, et ce fut par des fêtes et des réjouissances de toute espèce qu'il fut accueilli à Épinal où s'était refugiée la petite cour, chassée de la capitale du duché par une maladie contagieuse.

Charles IV commença aussitôt à lever des troupes, ouvertement destinées à renforcer les armées impériales dans leur campagne contre Gustave-Adolphe,

[1] *L'infante Isabelle à Philippe IV*, Bruxelles, le 4 avril 1631. Archives de Simancas, Estado 2045, fol. 14. *Le marquis d'Aytona à Philippe IV*, Bruxelles, 30 juillet 1631, Ibid. fol. 29 et Bibl. royale, manuscrit 16149, fol. 60.

mais qui, en réalité, devaient servir sous le duc d'Orléans à soulever la France, quand le Languedoc et la Provence, obéissant aux excitations de quelques-uns de ses partisans, se prononceraient en sa faveur. En même temps, Achille d'Étampes, plus connu sous le nom de commandeur de Valençay et qui avait pris parti pour Monsieur, muni de lettres de créance de son maître et du duc de Lorraine, fut envoyé à l'infante Isabelle pour lui demander son concours.

On venait justement de recevoir à Bruxelles les instructions du cabinet de Madrid. A la suite de la séance du conseil d'État du 24 avril, où avait été lue la lettre de l'infante relative à la mission de Jacques de Brecht, Philippe IV avait fait savoir à sa tante « qu'il approuvait le secours en argent donné au duc » d'Orléans et l'envoi qu'elle lui avait fait d'une per- » sonne de bon conseil ; mais que pour le moment » il ne désirait pas aller plus loin [1]. » Il négociait en ce moment, par l'intermédiaire de Henri Teller, son représentant en Angleterre depuis le départ du marquis de Coloma, une ligue entre tous les gendres de Marie de Médicis pour réclamer sa délivrance par des négociations pacifiques d'abord, puis par la force s'il le fallait, et il ne pouvait s'engager avant de connaître le résultat des propositions qu'il avait présentées à ses beaux-frères. « Si je me déclarais » plus ouvertement, disait le roi, on me laisserait » l'affaire sur les bras, et l'Angleterre dont les intérêts » sont les mêmes que les miens ne bougerait pas, ce

[1] Consulte du conseil d'État du 24 avril 1631. (Archives de Simancas, Estado 2045, fol. 13.)

« qui me serait fort préjudiciable. Je ne désire donc « pas sortir de mon rôle de médiateur [1]. »

Cette résolution du cabinet de Madrid était le renversement des espérances des Lorrains. Aussi le commandeur de Valençay reçut-il à Bruxelles un accueil très-réservé; l'infante l'adressa au marquis d'Aytona, et celui-ci, sous prétexte que les préparatifs de la campagne contre les Provinces-Unies absorbaient tout son temps, chargea Rubens de l'entendre [2].

L'illustre peintre flamand était alors au lendemain de l'acte le plus important de sa carrière diplomatique. Créé en avril 1629, par Philippe IV, secrétaire de son conseil privé, il avait bientôt après joué un rôle marquant dans les négociations de paix avec l'Angleterre, et Charles Ier l'avait nommé chevalier de son ordre de l'Éperon d'or en récompense des services qu'il y avait rendus. C'était moins une charge qu'un titre honorifique que lui avait donné le roi d'Espagne, car ses immenses travaux artistiques lui laissaient peu le loisir de s'occuper de politique; mais dans la conjoncture présente, alors qu'il s'agissait d'une négociation secrète, son concours était précieux, car son atelier d'Anvers, qu'aucun étranger de distinction ne manquait de visiter à son passage dans les Pays-Bas, pouvait, sans compromettre le gouvernement de l'infante, servir de salle d'audience au gentilhomme du duc d'Orléans.

[1] « Si yo hiziesse una declaracion tan expressetados, me dexerian « este negocio sobre mi espaldas .... que yo me conservio in terminos « de medianero sin haverme declarado en otra cosa ny obrar por mi « orden con nadie y en las demas como pareze. »

[2] *Le marquis d'Aytona à Philippe IV*, Bruxelles, 30 juillet 1631, *déjà citée.*

Achille d'Étampes arrivait avec un plan de campagne tout tracé. Ce qu'il venait demander à l'infante n'était rien moins que le concours de la flotte de Dunkerque pour tenter une expédition ou tout au moins une démonstration sur les côtes de France, pendant que par la frontière opposée Monsieur pénétrerait dans le royaume avec les troupes lorraines.

D'après ce qu'on savait à Bruxelles des dispositions du cabinet de Madrid, cette proposition ne pouvait être accueillie que par un refus ; mais une telle réponse aurait eu pour résultat de décourager le duc d'Orléans et les Lorrains au point de leur faire abandonner tous leurs projets, et il était trop dans les habitudes politiques de l'Espagne de chercher à causer des embarras à la France pour qu'on adoptât franchement cette ligne de conduite. Rubens reçut donc l'ordre de temporiser, et comme les pouvoirs de Valençay se trouvèrent insuffisants, on profita de cet incident pour l'engager à retourner les compléter à Nancy.

Les hésitations de la cour de Bruxelles n'avaient pas échappé au commandeur ; il crut en deviner la cause et à son retour en Lorraine, en rendant compte de sa mission, il assura qu'aucun secours efficace ne pouvait être espéré du gouvernement espagnol tant que la cause de Monsieur resterait distincte de celle de Marie de Médicis.

Charles IV pensa aussitôt que rien ne serait plus opportun pour les intérêts dont il avait pris la défense que d'arracher la reine de sa prison et, la Lorraine étant trop éloignée de Compiègne, de lui donner pour refuge les Pays-Bas qui en étaient voisins : il y gagnait du même coup de compromettre l'Espagne. L'évasion ne lui paraissait devoir offrir aucune difficulté, depuis

surtout que, pour donner un semblant de liberté à sa mère, Louis XIII avait fait retirer ses troupes à deux lieues de Compiègne. Le seul obstacle à vaincre, croyait-il, était que la gouvernante des Pays-Bas se refusât de devenir complice de cette fuite en recevant la reine dans ses États : un gentilhomme lorrain fut donc chargé d'aller demander à l'infante quel accueil serait fait à Marie de Médicis, et comme la discrétion n'était pas la vertu de l'entourage du duc d'Orléans, ce fut à l'insu de celui-ci que cette démarche se fit.

L'émotion fut des plus vives à Bruxelles quand l'envoyé du duc de Lorraine fit connaître la mission dont il était chargé (1er juillet). On ne s'y dissimulait pas qu'en recevant Marie on déviait de la ligne de conduite tracée par le cabinet de Madrid ; mais pouvait-on se refuser à accueillir la belle-mère du roi dans un pays qui avait toujours tenu à honneur d'accorder une large hospitalité à tous les princes qui s'y étaient réfugiés ? Le marquis d'Aytona et le cardinal de la Cueva, les principaux des conseillers espagnols de l'infante, ne le pensaient pas ; mais quelques autres étaient d'un avis contraire et on résolut de demander des instructions à Madrid. Cependant comme une prompte réponse était réclamée et qu'un second envoyé lorrain venait encore d'arriver à Bruxelles pour la hâter, l'infante leur fit dire enfin, le 10 juillet, qu'elle allait soumettre à Philippe IV la demande du duc, mais que la reine pouvait être assurée d'un honorable accueil dans les Pays-Bas, si les événements ne lui permettaient pas d'attendre la décision du roi [1].

[1] *Lettre du marquis d'Aytona* du 30 juillet, déjà citée.

Pendant que cette négociation se poursuivait, le duc d'Orléans en ouvrait une autre avec sa mère par l'intermédiaire de Besançon, un de ses gentilshommes, et du marquis de Mirabel avec lequel il avait toujours entretenu une correspondance secrète. Nous avons dit avec quelle aigreur la reine s'était plainte au maréchal d'Estrées du bruit qui avait couru de ses prétendus projets de retraite en Flandre. Ses récriminations étaient sincères, on n'en saurait douter. Elle avait trop longtemps été mêlée aux affaires pour ignorer qu'elle se perdrait irrévocablement dans l'esprit du roi et dans l'opinion publique en se jetant dans les bras des Espagnols ; il est probable que le plus grand obstacle à la réussite des projets du duc de Lorraine fût même venu d'elle-même. Mais s'il eût été malaisé de la persuader de fuir à l'étranger, autre chose était de la décider à se réfugier dans une place forte du royaume, qui lui serait livrée et où elle pourrait réunir ses partisans pour tenir en échec les forces du cardinal, pendant que Gaston de son côté entrerait en France à la tête d'une armée. Or tel était le plan qui lui fut présenté. La ville forte était La Capelle. Son ancien gouverneur, le vieux marquis de Vardes, avait cédé depuis peu son commandement à son fils qui venait d'épouser Jacqueline de Bueil, ancienne maîtresse de Henri IV et mère du comte de Moret, l'un de ceux qui avaient suivi la fortune de Monsieur : la promesse d'une charge de chevalier d'honneur près de la future duchesse d'Orléans avait décidé le jeune marquis à livrer la place.

Pour persuader la reine-mère, Besançon devait lui représenter le danger qu'il y avait pour elle à se

trouver à Compiègne au moment de la prise d'armes de Monsieur, Richelieu pouvant s'en autoriser pour l'arracher de vive force du château et la reléguer dans quelque province éloignée, tandis que La Capelle lui offrait un asile assuré, voisin de la frontière des Pays-Bas d'où des secours pouvaient facilement lui parvenir, et où, en cas d'échec, il lui serait facile de se réfugier.

Il ne fallut pas longtemps au gentilhomme du duc d'Orléans pour décider Marie de Médicis ; ce plan lui réservait dans la conspiration contre le cardinal un rôle actif qui lui souriait d'autant mieux, qu'en lui rappelant sa fuite du château de Blois, douze ans auparavant, il avait pour elle toute la piquante saveur du renouveau. Elle donna bientôt son consentement et, le plus secrètement possible, tout fut préparé pour son évasion. Ce fut pendant la nuit du 18 au 19 juillet qu'elle s'exécuta.

Quelques jours auparavant M. de la Mazure, lieutenant des gardes de la reine, avait obtenu du concierge du château qu'il laisserait sortir chaque soir quelques gentilshommes désireux d'aller chasser à l'affût dans la forêt. Cette nuit là ils revinrent bientôt demander que les portes restassent ouvertes pour leur permettre de rapporter un énorme sanglier qu'ils disaient avoir tué. Au coup de minuit, Marie de Médicis, la tête couverte d'un voile, quitta ses appartements : elle était accompagnée de M. de la Mazure, d'un autre gentilhomme, d'une dame d'honneur et de son aumônier. On dit au concierge que la dame voilée était une fille d'honneur de la reine, autorisée par elle à se marier secrètement dans un ermitage voisin et qu'on ne devait être absent qu'une demi-heure environ ; comme

« livrées de nopces » on lui donna quelques quarts d'écus, des pistoles pouvant éveiller ses soupçons, et quelqu'un lui fut laissé sous prétexte de le tenir éveillé jusqu'au retour des mariés.

Au sortir de Compiègne les fugitifs trouvèrent dans un vallon le carrosse de Mme de Fresnay, tiré du château depuis la veille ; des relais avaient été préparés sur toute la route et ce fut avec la plus grande rapidité que la reine se dirigea vers La Capelle. Elle n'en était plus qu'à deux lieues quand, au village de Rosny, elle apprit du chevalier de Vardes, venu à sa rencontre avec un autre gentilhomme, que le jour précédent le vieux marquis, ayant su que son fils voulait livrer la place, y était arrivé tout à coup, s'était fait reconnaître de la garnison, l'avait haranguée et, reprenant le commandement, avait fait fermer les portes de la ville.

Que restait-il à faire à Marie de Médicis ? Retourner à Compiègne, il n'y fallait pas songer : rester en France, c'était s'exposer à être arrêtée par les ordres du cardinal et conduite dans une prison plus dure ou tout au moins plus éloignée de Paris ; passer la frontière, c'était l'exil, mais aussi la liberté. Elle n'hésita pas longtemps : des chevaux frais furent attelés au carrosse qui l'emportait et, après une traite de plus de trente lieues depuis son départ de Compiègne, elle passa la frontière et vint coucher à Estœung, à une lieue d'Avesnes. Le lendemain 20 juillet, à quatre heures de relevée, elle entra dans cette dernière ville [1].

[1] Tous ces détails sont tirés d'une relation sans date ni signature, mais évidemment de la main qui a écrit les lettres du baron de Crève-

On a voulu voir la main de Richelieu dans cette intervention *in extremis* du vieux marquis de Vardes, comme on a dit aussi que Besançon, en négociant avec la reine-mère, n'avait fait qu'obéir aux ordres du cardinal. Parce que seul il a profité de la faute commise par Marie en s'enfuyant dans les Pays-Bas, on a prétendu que lui seul l'avait provoquée. Mais cette assertion ne repose sur aucune preuve, et en l'adoptant on ne s'expliquerait plus sa lettre au duc de Chaulne, gouverneur de la Champagne, dont La Capelle ressortissait : « Nous venons présentement d'apprendre » que la reine-mère est sortie de Compiègne et s'est » retirée à La Capelle, lui écrit-il le 19 juillet ; je » vous fais ce mot afin que vous ne manquiez pas, » aussitost que vous l'aurez receu, de monter à cheval » avec le plus de vos amis que vous pourrez pour vous » rendre le plus près de cette place qu'il vous sera » possible, afin d'empêcher qu'on ne puisse entre- » prendre sur aucune autre au préjudice du roi... [1]. »

Du reste personne ne pouvait prévoir en ce moment les conséquences de cette retraite de Marie dans les Pays-Bas, et ses amis ne la jugeaient alors ni si dangereuse ni si coupable, puisque c'était pour la faciliter que Charles de Lorraine avait négocié avec l'infante.

Il paraît aujourd'hui hors de doute que ce furent

cœur, gouverneur d'Avesnes (Collection de l'Audience, farde 460, aux archives du royaume). La traduction espagnole de cette relation, aux archives de Simancas, estado 2045, fol. 28, porte la date du 22 juillet 1631. Sans aucun doute elle est le résultat des renseignements que la reine et les gens de sa suite ont fournis au baron de Crèvecœur.

[1] AUBERY, t. V, p. 536.

les relais préparés d'avance à Stein, sur la route de La Capelle, qui donnèrent l'éveil. Or, le mariage du jeune marquis de Vardes avec la mère du comte de Moret l'avait déjà rendu suspect ; à tout hasard Richelieu le manda à Paris : il s'y rendit, mais bientôt il quitta la capitale sans congé. Cette conduite ne manqua pas de confirmer les soupçons et détermina le cardinal à prévenir le vieux marquis, ancien serviteur qu'on désirait ne pas désaffectionner en agissant à son insu contre son fils aîné. L'empressement que mit le vieux gentilhomme à se rendre à La Capelle prévint l'arrivée de la reine ; mais il est à présumer que s'il avait agi d'après les ordres de Richelieu, au lieu d'en fermer les portes, il les eût tenues toutes grandes ouvertes pour y retenir Marie de Médicis prisonnière aussitôt qu'elle y serait entrée.

Il nous semble superflu, après cet exposé, de défendre l'infante Isabelle accusée par un grand nombre d'historiens, et Richelieu tout le premier, d'avoir favorisé la fuite de la reine. Nous nous bornerons à ajouter que le baron de Crèvecœur, gouverneur d'Avesnes, désigné par quelques uns d'entre eux comme ayant préparé les relais et comme étant accouru à la frontière au devant de la reine, au moment où elle arrivait à Estœung, se trouvait à Mons à l'assemblée des états provinciaux du Hainaut [2].

[1] *Mémoires de* FONTENAY-MAREUIL.

[2] *Le baron de Crèvecœur à l'infante*, 22 juillet. Audience, 640.

CHAPITRE III

Marie de Médicis à Avesnes. — Elle envoie M. de la Barre à Louis XIII. — Entrevue de ce gentilhomme avec le roi. — Lettre de la reine-mère. — Réponse du roi. — Sa harangue aux députés du Parlement. — Nouvelle lettre de la reine. — Le prince d'Épinoy la visite au nom de l'infante. — Sa cour à Avesnes. — Elle reçoit le marquis d'Aytona. — Elle nomme La Vieuville pour la représenter auprès du marquis. — Rubens est désigné pour lui servir d'intermédiaire avec le gouvernement espagnol. — Il partage les illusions de la reine et des émigrés français. — Il fait connaître à Madrid leurs espérances. — Il est appuyé par le marquis d'Aytona. — Motifs de l'inaction de l'infante.

En arrivant à Avesnes, Marie de Médicis envoya le baron de Guesprez à l'infante pour l'informer de son entrée dans les Pays-Bas, et Mr de la Mazure en Lorraine avec une mission semblable pour le duc d'Orléans et Charles IV.

En même temps, M. de la Barre prenait le chemin de Paris, portant à Louis XIII une longue lettre qui ne devait lui être remise qu'en main propre. En plein champ, près de Monceaux, il rencontra le carrosse du roi. L'endroit ne convenait guère à une audience, et l'ambassadeur de la reine allait se mettre à l'écart pour laisser passer le train royal et le suivre ensuite où il se rendait, quand un garde vint lui demander qui il était. M. de la Barre répondit qu'il l'apprendrait lui-même au roi, et s'avançant vers lui, tout en s'excusant de remplir sa mission en lieu si peu opportun, il lui remit la lettre dont il était por-

teur. Ce ne fut que plus tard, à Fresnes, à six lieues de Paris, qu'il eut avec Louis XIII un entretien dont il rendit compte à la reine le 26 juillet au soir, à son retour à Avesnes [1].

Le roi lui demanda d'abord quel sujet sa mère avait eu de se retirer en Flandre. Il répondit que personne mieux que Sa Majesté ne connaissait les mauvais traitements que la reine avait reçus dans sa prison. — Le roi répartit que cette prison était imaginaire et que sa mère n'avait aucune raison de s'en plaindre. — Et ces sentinelles à toutes les fenêtres, et ce corps de garde dans son antichambre, est-ce aussi imaginaire, reprit le gentilhomme ? — Tout cela lui avait été ôté, répondit le roi, et on lui laissait toute espèce de liberté. — Cependant les troupes qui la gardaient n'avaient été éloignées que de quelques lieues ! La reine du reste n'avait point eu en quittant Compiègne l'intention de sortir de France ; si elle avait été obligée de s'enfuir dans les Pays-Bas, c'est que, pour la tromper, la méchanceté du cardinal lui avait fait offrir la place de La Capelle, dont le gouverneur lui était acquis. — Le roi coupa court à ces récriminations : Je m'aperçois assez que l'on s'en prend au cardinal parce qu'on n'ose se plaindre de moi, dit-il, mais plus on l'attaquera, plus je l'aimerai et le défendrai.

Il prit ensuite congé de de la Barre en l'autorisant à se rendre à Paris porter à Anne d'Autriche les compliments de Marie de Médicis.

[1] *Le baron de Crèvecœur à l'audiencier Verreyken.* — Avesnes, 27 juillet 1631. — (Archives de l'audience, 640).

La lettre de la reine-mère n'était que l'amplification de tout ce que son envoyé avait dit au roi. C'est, disait-elle, afin de sauver sa vie compromise par la dureté de la prison qu'elle s'était décidée à quitter Compiègne. « Sans mettre mes larmes en ligne de » compte, j'y ay souffert ce qu'une femme de moindre » condition que moy auroit bien de la peine de souffrir » avec patience. L'on m'a arrestée en criminelle dès » le commencement pour n'avoir pas voulu obéyr aux » volontez du cardinal, depuis l'on m'a traitée comme » la plus grande ennemie de la France.... A toutes » mes submissions et la douceur que j'ay apportée dans » mes traictemens avec vous, on ne m'a opposé que des » menaces de violence et d'enlèvement, qui m'eussent » infailliblement mise au tombeau, veu mon naturel, » si Dieu n'eust fortifié mon courage d'une généreuse » résolution; et pour la candeur dans laquelle je » procédais, on ne m'a payée que de feintes et d'ar- » tifices. On n'a fait retirer les gardes aux environs » de Compiègne que pour abuser les gens de bien qui » compatissaient à ma prison et pour me surprendre » par embuscade sous l'apparence de la liberté qu'on » me laissait pour la pourmenade, qui devait estre » suivie d'enlèvement, ainsi que j'ay esté bien avertie » par des gens qui pouvaient sçavoir quelquechose » des mauvaises intentions du cardinal contre moy. » Elle accusait ensuite ceux qui lui avaient été envoyés afin de négocier son départ de Compiègne pour Moulins de l'avoir menacée; le maréchal Schomberg l'avait même gourmandée jusque dans la ruelle de son lit. « J'ay » souffert tout cela avec résignation, ajoutait-elle, » pour tesmoigner à toute la France que je respectais

» votre authorité entre les mains mesme de mes enne-
» mis.... J'ay eu patience pendant cinq mois pour
» vous donner le loisir de recognoistre mon innocence,
» et vous faire voir que je n'ay jamais eu d'intelligence
» avec d'autres de mes enfans qu'avec vous ; que
» malicieusement le cardinal ait persuadé vostre esprit
» du contraire, et le tout pour venir à bout de ses
» intentions, qui estaient de chasser la mère et les
» enfans hors de vostre royaume afin de venir au
» bout de ses desseins qui est de perdre vostre Estat ;
» et un jour vous le recognoistrez, mais possible trop
» tard.... Comme j'ay veu que mon corps diminuait
» bien fort et mes forces de jour à autre s'abattoient,
» et que l'intention du cardinal estoit de me faire
» mourir entre quatre murailles, je me suis résolue,
» pour sauver ma vie, ma réputation et pour donner
» un peu de relasche à mes maux, de recevoir l'offre
» que m'a fait faire le marquis de Vardes, et dont il
» m'a fait presser le jour mesme que je suis partie,
» d'aller à La Capelle, dont il est gouverneur. » Elle racontait ensuite comment elle avait appris que les portes de cette ville lui étaient fermées et que le cardinal avait mis de la cavalerie à sa poursuite dans le dessein de la faire sortir du royaume « qui estoit, disait-elle, tout ce qu'il désiroit de moy et ce que je craignois le plus. » Elle ne doute pas que Richelieu n'ait tout arrangé pour la pousser à cette extrémité ; mais elle a confiance dans la justice du roi et déclare ne tenir à la vie que pour la consacrer à rétablir entre ses deux fils l'union, détruite par les artifices du cardinal. « Si je suis assez heureuse que de retourner
» près de vous, dit-elle en terminant, je me promets

» de vous faire cognoistre qu'en quelqu'endroit que
» j'aye à estre, je n'ay j'amais rien eu de plus cher que
» l'utilité de vostre service [1]. »

Ecrite un peu hâtivement, alors que la reine n'était encore entourée que d'un petit nombre de ses fidèles, cette lettre se ressentait par le fond comme par la forme de l'absence de ceux à qui elle confiait habituellement la rédaction de ces sortes de manifestes. La réponse du roi fut faite de main de maître ; Louis ne laissait à sa mère aucune illusion sur sa ferme intention de conserver au cardinal l'autorité qu'il lui avait départie, et le ton dont elle était empreinte prouvait surabondamment que Richelieu lui-même l'avait dictée [2].

« Madame, disait cette lettre, je suis d'autant plus
» fasché de la résolution que vous avez prise de vous
» retirer de mes Estats, que vous n'en aviez point de
» véritable sujet. La prison imaginaire, les persécutions
» supposées dont vous vous plaignez, et les appré-
» hensions que vous témoignez avoir eües à Compiègne
» de vostre vie, n'ont pas plus de fondement que la
» poursuitte que vous mettez en avant vous avoir esté
» faite en vostre retraite, et l'intelligence que vous
» escrivez que l'on a eüe avec le fils aisné du sieur
» de Vardes. Ces inventions sont un artifice semblable
» à la crainte qu'il y a trois mois vous feigniez avoir

[1] *Mercure Français*, T. 17, p. 342.

[2] id. id. p. 349; M. Avenel la donne aussi dans sa correspondance du cardinal. Dans sa dépêche du 6 août 1631 au comte duc d'Olivarès, le marquis de Mirabel, en parlant de cette lettre qu'il attribue à Richelieu, dit que le cardinal y donne tant de preuves de sa vertu qu'il espère qu'on le fera canoniser avant sa mort. — Estado, 2045, fol. 33.

» que je voulusse vous renvoyer en Italie, à quoy vous
» sçavez bien que je n'ay point pensé, comme les offres
» que je vous ay faites de diverses demeures et gou-
» vernemens du tout esloignez de ce costé là le tes-
» moignent assez. Telles calomnies ne me descrieront
» pas, grâces à Dieu, en la Chrétienté où mes actions
» me font assez cognoistre. Tout ce que vous dites de
» ceux qui me servent n'ont pas seulement d'apparence,
» et je m'estonne que les autheurs de vos lettres n'ont
» honte de mettre en avant contre eux des choses que
» vous sçavez bien en vostre conscience ne leur pouvoir
» estre imputées. Je recognois par beaucoup d'espreuve
» l'affection et la sincèreté de mon cousin le cardinal
» de Richelieu : la religieuse obéissance qu'il me rend
» et le fidelle soin qu'il a de tout ce qui regarde ma
« personne et le bien de mes Estats parle pour luy.
» Vous me permettrez, s'il vous playt, de vous dire,
» Madame, que l'action que vous venez de faire et ce
» qui s'est passé depuis quelque temps, fait que je ne
» puis ignorer quelles ont été cy-devant vos intentions,
» et ce que j'en dois attendre à l'avenir. Le respect
» que je vous porte m'empesche de vous en dire davan-
» tage; je prie Dieu cependant qu'il vous donne bon
» conseil, et que vous puissiez vous persuader de l'affec-
» tion de celuy qui sera toujours, etc.

Cette lettre hautaine fut livrée à l'impression et répandue dans tout le royaume en même temps que celle de la reine. Le cardinal chargea de plus l'un des écrivains qu'il avait à sa solde, Balzac, l'académicien, croit-on, de réfuter point par point cette dernière, et bientôt parut sous le titre de : *Discours d'un vieil courtisan désintéressé sur la lettre que la Reine*

Mère du Roy a escrite à Sa Majesté après estre sortie du Royaume, un opuscule très-habilement écrit où les principales assertions de la reine étaient discutées et réduites à leur juste valeur. Il en était notamment ainsi du fait qu'elle avançait de l'obligation où elle s'était trouvée de se réfugier dans les Pays-Bas pour se dérober à la cavalerie qui la poursuivait. « Quelle cavalerie, disait l'écrivain anonyme, et dans quels lieux a-t-elle passé? En vérité personne ne l'a vue, et ce serait grand miracle, lors même qu'elle eût existé, qu'un carrosse, si bien attelé qu'il fût, se serait soustrait à une telle poursuite. »

Mais tous ces écrits portaient la marque de leur origine et on aurait pu leur reprocher de n'être que l'expression de la pensée du cardinal, juge et partie dans ce débat, si le roi ne s'y était associé d'avance par la déclaration qu'il fit aux députés du parlement qui vinrent, le 25 juillet, recevoir au Louvre ses commandements. « Vous avez entendu, leur dit Louis XIII, » comme la Reine ma Mère estoit sortie du Royaume » pour aller trouver mon frère et se mettre tous deux » entre les mains des Espagnols ; mais je ne les » crains pas et empescherai bien qu'ils me fassent du » mal. Ils disent que Mr le Cardinal veut chasser la » maison royale ; cela est faux, je me suis toujours » bien trouvé de ses conseils. Si j'eusse creu ceux que » l'on me vouloit donner toutes mes affaires seroient » ruinées ; quiconque l'aymera, m'aymera et je le » sçaurai bien maintenir [1]. »

En recevant la lettre du roi, Marie de Médicis,

[1] *Mercure français*, t. 17.

irritée du ton dont elle était empreinte, ne voulut pas tarder à y répondre ; elle écrivit de nouveau, plus habilement cette fois, mais avec non moins de passion : « Monsieur mon fils, je ne mérite pas ce me semble » tant de rigueurs que vous me témoignez par votre » lettre, et si le même sentiment de la nature vous » pressoit aussi fort en bon fils comme je le suis » pour vous en bonne mère, il ne faudrait personne » pour nous accommoder. Ce que je vous dis sont » menteries, ce que je souffre sont imaginations ; voyez » quels bons compliments votre bon naturel me fait ! » Ce sont mes écrivains, dites-vous, qui empruntent » ma main pour vous écrire, et vous ne voyez pas » que vous en avez un seul qui me dérobe votre » cœur pour me maltraiter. Malheur sur lui, mon fils ! » Dieu est trop bon pour souffrir qu'il vous traite » aussi cruellement ; car quoique vous me disiez ou » fassiez, je vous vois pleurer de regret dans votre » âme. Vous m'entendez bien, et quoiqu'il vous dise » contre moi, je sais aussi très assurément que vous » n'en croyez rien, et cependant, encore que vous » soyez le maître, il nous arrache l'un à l'autre et » nous tient aussi séparés que si nous étions ennemis. » Vous m'écrivez que je n'ai jamais été en prison. Je » le crois, de votre intention ; mais que cela aussi » n'ait été fait sous votre nom, il ne faut qu'aller à » Compiègne et parler à ceux qui m'ont gardée pour » le justifier. Voyez, mon fils, par cette action que » vous désavouez, comme il vous surprend, et combien » d'autres extrémités, par cet échantillon, vous avez » à craindre de la violence de son humeur. Il est où » il désire, parce qu'après ce qu'il m'a fait, n'y ayant

» plus de sureté pour moi, il n'y a plus personne
» aujourd'hui qui osât parler contre lui, quand bien
» il sagirait de votre vie. Et pour vous rendre un
» parfait témoignage de ce que je dis, considérez
» qu'il m'a toujours fait proposer de m'éloigner et
» jamais de retourner auprès de vous; je n'entends pas
» pour me mêler de vos affaires et assister à vos conseils,
» mais pour vous voir seulement, tant il meurt de peur
» que la nature ne rejoigne ce que sa cruauté divise!
» Il m'impute des cabales et des factions afin de
» couvrir les siennes, et veut découvrir en moi ce
» que je n'ai pas seulement pensé, et couvrir en lui
» ce que j'offre de justifier. Mais, mon fils, ceci est
» bien plus court que tant d'écrits et de répliques :
» Voulez-vous recevoir votre mère et votre frère à vos
» pieds et remettre votre esprit et la France en repos?
» Donnez la sureté nécessaire, et vous verrez s'il vous
» attendra, et s'il ne s'enfuira pas aussitôt qu'il en-
» tendra que vous nous voulez voir..... Si je suis
» dénaturée, comme il dit, je ne veux plus vivre; si
» cela n'est pas aussi, pouvez-vous excuser un serviteur
» qui choque atrocement l'honneur de votre propre
» mère? Voyez donc, s'il vous plait, qui a raison; et
» comme il est ma partie et moi la sienne, ne nous
» croyez ni l'un ni l'autre, remettez-en le jugement à
» votre Parlement; je m'y soumettrai si volontiers
» que je ne veux aucun privilége ni considération
» pour ma personne. Vous seriez bientôt détrompé....
» Tout n'aboutit qu'à vous demander justice d'un mau-
» vais serviteur et à vous faire voir ses crimes et ses
» desseins contre votre Estat. Et si vous voulez que je
» lui pardonne, je le ferai de bon cœur pour l'amour

» de vous ; mais comme je suis sortie de la France
» pour sauver ma vie et me mettre à couvert de sa
» persécution, quand bien je voudrais de rechef pour
» votre service l'hazarder entre ses mains, je ne lui
» puis relâcher l'intérêt de mon honneur ; il faut
» auparavant, s'il vous plait, qu'il soit juridiquement
» condamné ; et lors, si vous lui donnez la vie, je
» lui rendrai aussi volontiers tous mes ressentimens....
» Quand bien vous me diriez encore plus d'injures,
» vous êtes mon Roy et mon fils, faites-moi justice
» comme l'un et m'aimez comme l'autre. C'est ce que
» je vous demande à mains jointes. Ce sera une
» action digne de vous, de rendre en ce faisant la vie
» à celle qui a eu le bonheur de vous la donner [1]. »

Rendre le parlement juge du différend qui s'était élevé entre elle et le cardinal était un expédient assez original, mais, il faut l'avouer, fort peu pratique. Des juristes ne pouvaient que déclarer leur incompétence quand il n'existait ni crime, ni délit ; quand tout le débat reposait sur une incompatibilité d'humeur, fort déplorable assurément, mais qu'un jugement ne pouvait faire disparaître. La reine-mère ne le pensait pas ainsi toutefois ; elle trouvait Richelieu criminel, croyait que juridiquement il méritait la mort, et ne consentait à lui pardonner que si son fils lui faisait grâce de la vie.

[1] M. Cousin, qui publie cette lettre en entier dans l'appendice de son beau livre sur Mme de Hautefort, nous apprend qu'elle a été trouvée en copie dans les papiers du P. Caussin, et semble insinuer qu'elle est celle que ce prêtre présenta au roy en 1637. Il n'en peut être ainsi, et nous lui avons rendu, croyons-nous, la vraie place qu'elle doit occuper dans l'histoire de Marie de Médicis. M. Cousin a emprunté cette lettre aux *Archives des affaires étrangères*, France, t. 88, fol. 28.

Le roi était trop décidé à soutenir et à donner raison à son premier ministre pour être touché en quoi que ce fût par les raisonnements et les objurgations de sa mère : il ne répondit pas à sa lettre, et comme s'il prenait son parti de son absence et ne voulait en aucune façon empêcher son établissement à l'étranger, il lui permit de faire retirer de Compiègne sa garde-robe et ses bijoux, et autorisa même tous ceux qui étaient alors attachés à son service à la suivre dans son exil volontaire ; seuls Mr d'Argouges, son trésorier, emprisonné depuis le 24 juin, et le médecin Vautier ne lui furent pas rendus.

Au lendemain de son arrivée à Avesnes, la reine se trouvait du reste entourée déjà d'un train de maison assez considérable. Le prince d'Épinoy, gouverneur du Hainaut, qui avait été chargé de lui porter la réponse de l'infante et de l'inviter à se retirer à Mons où elle serait plus en sûreté, écrit le 21 au soir [1] que sa suite se compose de trois dames, de sept filles d'honneur et de cinq à six femmes de chambre, non comprises celles des filles d'honneur. La demande des logements réclamés des magistrats d'Avesnes pour les officiers de bouche et autres et les divers services de sa maison, présente également une liste aussi complète que le serait celle d'un château royal.

Au nombre des membres de la noblesse française qui l'avaient déjà rejointe, on comptait alors Mr de Baradas, le baron de Guesprez et sa femme, la marquise de Sourdeac, Mme du Fresnay, le baron de St-Romain

[1] *Le prince d'Épinoy à l'infante.* Avesnes, le 21 juillet 1631 à onze heures du soir.

et quelques autres. A chaque instant il s'en présentait de nouveaux aux portes de la ville ; leurs noms étaient immédiatement communiqués à la reine qui décidait si l'on devait ou non les recevoir [1] ; on lui faisait connaître ensuite par des coups de cloche le nombre de cavaliers qui entraient [2].

Parmi les personnes qu'elle refusa de voir, il faut noter Jacqueline du Bueil, marquise de Vardes, qu'elle accusait de l'avoir trahie en ne lui livrant pas La Capelle.

Au bout de quelques jours arrivèrent de Compiègne et de Paris huit carrosses, dont quelques-uns extrêmement ornés, deux litières et vingt-deux mulets fortement chargés, ce qui permit à la reine de compléter son installation, et bientôt on la vit, comme dans son palais du Luxembourg, manger en public, entourée de gardes le pistolet au poing.

Le 26 au soir le marquis d'Aytona vint la complimenter au nom du roi d'Espagne et le lendemain matin, avant la messe, il eut avec elle une entrevue particulière. Il lui dit que l'infante était disposée à faire tout ce qui dépendrait d'elle pour lui rendre agréable le séjour de ses États, et qu'elle irait même au devant de ses désirs. Marie de Médicis répondit en riant que le roi d'Espagne, au pouvoir duquel elle se trouvait, pouvait faire d'elle tout ce qu'il voulait. Elle paraissait encore assez indécise sur ses projets futurs, et ce fut assez vaguement qu'elle parla de demander à Philippe IV un secours de 200,000 écus et l'autorisation de lever des troupes.

[1] *L'audiencier Verreyken à l'infante.* 24 juillet 1631.

[2] *Le baron de Crèvecœur à l'infante.* ibid.

Comptant peut-être que Louis XIII, à la nouvelle de sa fuite, s'empresserait de lui faire des propositions d'accommodement, elle avait paru jusqu'alors peu pressée de quitter la frontière. Le marquis lui fit comprendre sans peine qu'elle n'y était pas en sûreté et que, vu les nombreux mouvements de troupes que l'on observait dans le nord de la France, il était prudent pour elle de se mettre à l'abri derrière des remparts mieux défendus que ne l'étaient ceux d'Avesnes. Elle consentit à partir le surlendemain pour Mons.

D'Aytona la pria alors de lui désigner, parmi ceux qui l'entouraient, un gentilhomme avec lequel il pût s'entretenir des affaires courantes, sans avoir besoin de la fatiguer de ses audiences. Elle lui désigna le marquis de la Vieuville, comme la personne, auprès d'elle en ce moment, en qui elle avait le plus de confiance. Cet ancien surintendant des finances de France, renversé par Richelieu, était accouru se mettre à la disposition de la reine dès qu'il avait connu sa fuite : elle pouvait compter sur lui, la haine qu'il portait au cardinal l'assurait de sa fidélité et de son dévouement.

Le marquis d'Aytona eut aussi à désigner quelqu'un qui put être son intermédiaire auprès de la Vieuville et son interprète près de la reine. Le prince de Barbançon s'était offert ; mais alors déjà on commençait à soupçonner la haute aristocratie belge d'être antipathique au gouvernement espagnol, et ce fut cette fois encore le secrétaire du conseil privé, Pierre Paul Rubens, qui fut choisi [1]. Marie de Médicis le con-

[1] *Le marquis d'Aytona à l'infante.* Avesnes, 29 juillet 1631. (Arch. de Simancas. Estado 2048, f. 29). *Le même à Philippe IV*, Mons, le 30 juillet, (ibid. et Bibl. royale, MS. 16149, fol. 60).

naissait depuis longtemps; elle l'avait souvent entretenu avec intimité dans les heureux jours de sa splendeur passée, quand il illustrait pour elle les salles de son palais du Luxembourg et faisait revivre sur la toile, à côté de son image, celle du grand roi dont pendant dix ans elle avait partagé le trône. Elle agréa donc ce choix, et l'illustre peintre abandonna encore une fois ses pinceaux pour la plume du diplomate.

Comme tous les exilés, la reine-mère, la Vieuville et tous les Français qui avaient embrassé sa cause se faisaient de singulières illusions sur la force de leur parti. Homme d'imagination plutôt qu'homme d'État, Rubens n'avait pas la froide clairvoyance qu'il eût dû posséder pour discerner le vrai du faux dans la peinture qu'on lui fit de la lassitude que la France ressentait du gouvernement du cardinal, de l'impatience du peuple et de la noblesse à secouer le joug pesant sous lequel il les comprimait, de la fiévreuse ardeur avec laquelle on attendait le signal de la délivrance, qu'il partît des Flandres ou de la Lorraine. Embrassant avec enthousiasme la cause de ceux en qui il voyait des opprimés, il eut l'art de faire partager ses illusions au marquis d'Aytona et à l'infante, et ce fut par leurs ordres que le 1er août il écrivit au cabinet de Madrid, dans cette belle langue italienne qu'il avait apprise dans sa jeunesse à la cour du duc Vincent de Mantoue et qu'il aimait à employer dans ses correspondances [1], pour lui faire connaître les espérances des partisans de la reine-mère et du duc d'Orléans et lui demander les secours qui devaient leur permettre de les réaliser.

[1] Voir la *Correspondance de Rubens*, éditée par Gachet.

Il résultait en effet des assurances de la Vieuville et de quelques uns des gentilshommes du parti de Monsieur, qui se trouvaient alors dans les Pays-Bas, que l'émigration se croyait certaine du concours des ducs de Guise et d'Épernon, gouverneurs de la Provence et de la Guyenne, et qui pouvaient faire soulever ces deux provinces en sa faveur ; du duc de Bouillon, maître de Sedan, place très-forte, admirablement située sur les frontières de la Lorraine et des Pays-Bas, et qui pouvait devenir le principal boulevard de la rébellion ; du duc de Candale et du marquis de la Valette. Elle comptait aussi sur les huguenots et sur la complicité de quelques gouverneurs de places fortes, entre autres du frère du commandeur de Valançay, Jacques d'Étampes, qui devait livrer Calais ; enfin elle évaluait à 15,000 hommes d'infanterie et 2500 de cavalerie les troupes qu'elle pouvait réunir et n'hésitait pas à affirmer qu'une partie de l'armée française, entre autres la garde royale, ferait défection pour passer dans ses rangs aussitôt que les hostilités seraient commencées [1].

En réclamant l'appui de l'Espagne, ce n'était toutefois pas une déclaration de guerre à la France que les émigrés demandaient : la reine-mère et les siens s'en défendaient même absolument ; c'était surtout le concours de ses finances qu'il leur fallait et l'autorisation de lever des troupes dans les Flandres. A cette époque ces pratiques n'étaient pas considérées comme aussi contraires au droit des gens qu'elles le seraient de nos jours, et depuis de

[1] Nous ne possédons pas cette lettre de Rubens que nous ne connaissons que par l'analyse qu'en fit Olivarès au conseil d'État.

longues années déjà, la France, en paix avec l'Espagne, entretenait cependant de ses subsides et même de ses propres soldats, enrôlés sous les drapeaux des Provinces-Unies, la guerre que celles-ci faisaient aux Pays-Bas espagnols. Fournir les mêmes armes au duc d'Orléans et aux partisans de Marie de Médicis était donc tout au plus user de représailles et paraissait sans dangers pour la paix entre les deux nations. Aussi le marquis d'Aytona, en peignant à Philippe IV les espérances des réfugiés, ajoutait : « Jamais il ne s'est présenté une » occasion comme celle-ci d'humilier vos plus grands » ennemis; Votre Majesté, ni aucun de ses royaux » prédécesseurs, n'a jamais eu comme maintenant entre » les mains une reine qui, après avoir si longtemps » gouverné la France, a obligé tant de gens et un » frère du roi, le seul héritier de la couronne [1]. »

« Jamais, écrivait-il le même jour au comte-duc » d'Olivarès, jamais Votre Excellence n'a été en pré- » sence d'événements aussi importants et n'a trouvé une » semblable occasion d'avoir satisfaction des offenses » que l'Espagne a reçues de la France.... La justice » et la raison font un devoir au roi notre maître de » délivrer sa belle-mère de l'oppression violente que » lui fait subir le cardinal.... Bien que j'hésite à con- » seiller de nouvelles dépenses, je les crois cependant » nécessaires ; la gloire de S. M. et la vôtre en dé- » pendent.... Tant que Monsieur sera hors du royaume, » il n'est pas à craindre que le roi de France rompe avec

[1] *Dépêche du marquis d'Aytona à Philippe IV*, du 30 juillet, déjà citée.

[2] *Id. id. au comte-duc.* Mons, 30 juillet. — (Arch. de Simancas, estado 2045, f. 31.)

» nous, et s'il s'y décidait il se perdrait assurément,
» car aucun pouvoir n'est assez fort pour résister simul-
» tanément à une guerre étrangère et à une guerre
» civile.... Je ne saurais donc trop vous engager à
» prendre une résolution prompte, car tout retard
» pourrait faire perdre une occasion unique, qui peut-
» être ne se représentera plus.... Tous les Français
» qui sont ici voudraient voir les choses marcher aussi
» rapidement que possible ; car si Monsieur n'entre
» pas en campagne avant l'emmagasinement des
» grains dans les villes et les places fortes, il aura
» de grandes difficultés à nourrir son armée. »

On le voit, laissés à eux-mêmes les conseillers de l'infante, partageant toutes les illusions des émigrés, se seraient rapidement compromis vis-à-vis de la France et auraient attiré dès lors sur nos provinces tous les maux d'une guerre entreprise pour une cause qui leur était absolument étrangère. Mais ils n'étaient pas assez sûrs, en cette circonstance, d'être approuvés par le cabinet de Madrid pour oser prendre une initiative peut-être dangereuse. Une autre raison encore les forçait à l'inaction : les finances des Pays-Bas étaient dans un état fort précaire ; les impôts, quoique bien lourds, ne suffisaient pas à l'entretien de l'armée considérable qui, depuis si longtemps, devait être sur pied d'une manière permanente pour poursuivre la guerre avec la Hollande, et l'Espagne devait chaque année combler les vides du trésor. Les banquiers d'Anvers refusaient de faire des avances hypothéquées sur le produit des gallions des Indes occidentales, dont l'arrivée était toujours fort problématique ; ils ne voulaient fournir d'argent qu'à bon escient, sur des traites dûment re-

vêtues des signatures les plus autorisées, et les dépêches dont nous avons reproduit des fragments se terminent toutes par le vœu de voir bientôt arriver ces précieuses lettres de change.

Force donc était d'attendre ce que Philippe IV aurait résolu, et l'on s'efforça de tromper l'impatience de la reine-mère en lui prodiguant des fêtes et des honneurs.

CHAPITRE IV

Marie de Médicis se rend à Mons. — Sa réception. — L'infante vient l'y rejoindre. — Elle la conduit à Bruxelles par Mariemont. — Entrée des deux princesses dans la capitale. — Indisposition de la reine-mère. — Elle se rend avec l'infante à Anvers. — Elle assiste à la procession de la kermesse. — Visite l'imprimerie plantinienne. — Les ateliers de Rubens et de Van Dyck. — Ce dernier peint son portrait. — Elle visite la flottille de Jean de Nassau. — Défaite de la flottille.

Marie de Médicis quitta Avesnes le 29 juillet. Après une halte de quelques heures à Maubeuge pour dîner, elle fit son entrée à Mons vers 7 heures du soir. Son carrosse, garni de velours noir avec broderies d'argent, était accompagné du prince d'Épinoy et de plusieurs gentilshommes ; deux litières qui le suivaient renfermaient les dames d'honneur. Don Alberto de Velasco, avec la compagnie des gens d'armes de l'infante, dont il était capitaine, l'escortait depuis Avesnes.

Les magistrats de Mons reçurent la reine-mère à la porte de Bertaimont avec le cérémonial usité lors de l'entrée des souverains des Pays-Bas dans la capitale du Hainaut, et ce fut le pensionnaire Guy Vivien qui la complimenta.

Cette harangue officielle nous a été conservée ; elle est bien de son époque et montre que le style ampoulé, que de médiocres écrivains avaient mis à la mode en France, avait trouvé des imitateurs de ce côté de la

frontière ; mais , à défaut d'autre mérite, elle avait au moins celui d'être courte.

« Madame, lui dit Guy Vivien, il faudrait que nos » cœurs nous servissent de langue pour exprimer » dignement la joie de nos âmes en cet heureux jour » de l'arrivée de V. M., parce que dans nostre silence » mesmes nos pensées ne sauroient la représenter que » confusément ; toutefois cette confusion sera plus » éloquente que nos discours, puisque aussi bien dans » un tel excès de contentement et de bonheur, il ne » nous est pas permis d'ouvrir la bouche que pour » assurer V. M. que nous sommes ses très humbles et » très obéissants serviteurs. »

Marie remercia les magistrats, puis au son de l'artillerie, des cloches, des trompettes et des tambours, entre une double haie formée par les jeunes gens et les serments de la ville, elle se dirigea vers l'hôtel de Naast, demeure du grand-bailli, mis à sa disposition. La marquise de Mirabel, femme de l'ambassadeur d'Espagne à Paris et que l'infante avait attachée à sa personne, l'y attendait ; elle lui remit trois riches scribans, présents d'Isabelle. Dans la soirée les chanoinesses du chapitre noble de Ste-Waudru vinrent la saluer ; le lendemain ce fut le tour des députés des états du Hainaut, assemblés en ce moment ; Jérôme de la Barre, leur pensionnaire, la complimenta en leur nom.

Pendant les quinze jours qu'elle passa à Mons, la reine-mère alla visiter tour à tour les principales églises, notamment celle de Ste-Waudru, et celle des pères jésuites le 31 juillet, jour où l'on y célébrait la fête du fondateur de cet ordre célèbre. Un bal lui fut aussi offert à l'hôtel de ville, et elle assista à un autre encore

que le duc de Varaguas, grand d'Espagne, donna à Mlle de Montmorency, chanoinesse de Ste-Waudru; toutes ses compagnes y assistèrent, vêtues de blanc, portant des fraises à l'espagnole et la tête couverte d'un voile qui leur cachait à demi le visage. S'il faut en croire le sieur de la Serre, historiographe de France qui nous a laissé une *Histoire curieuse de tout ce qui s'est passé à l'entrée de la reine-mère du roi très-chrestien dans les villes des Pays-Bas* [1], « elles s'y firent ad-
» mirer vestues à leur advantage et parées de mille
» agréables affeteries qui rehaussaient l'esclat de leurs
» beautés criminelles. Je dis criminelle, ajoute l'histo-
» riographe, puisqu'elles furent convaincues d'avoir
» blessé les cœurs les plus innocens, tant elles estaient
» malicieuses. »

Les émotions et les fatigues du voyage causèrent cependant à la reine une légère indisposition qui l'obligea à se renfermer quelques jours chez elle; le 5 août, elle y reçut Puylaurens qui venait d'arriver à Mons avec une suite de 80 chevaux, et le 6 l'ambassadeur d'Angleterre vint la saluer. Le 9, se sentant rétablie, elle fit un pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Vouloir dans le bois d'Havré, à une lieue et demie de Mons, accompagnée du prince d'Épinoy et de plusieurs gentilshommes du pays, et fit présent à la madone d'une robe magnifique. Deux jours après, elle alla au devant de l'infante Isabelle qui venait de Mariemont à Mons pour la visiter.

Les deux princesses se rencontrèrent entre le bois

[1] A Anvers, en l'imprimerie plantinienne de Balthasar Moretus, 1632. In-folio.

de St-Antoine en Barbefosse et le pont de Busselières ; Son Altesse mit aussitôt pied à terre et courut vers le carrosse de la reine pour l'empêcher d'en faire autant ; mais elle avait été prévenue, et ce fut au milieu du chemin que ces deux femmes illustres se jetèrent dans les bras l'une de l'autre.

C'est cette scène que le graveur, qui a illustré l'œuvre du sieur de la Serre, a reproduite au frontispice de son *Histoire curieuse*. L'infante y est représentée en costume religieux. Depuis la mort de l'archiduc Albert elle avait en effet pris la robe grise des Pauvres-Claires, et c'est ainsi vêtue que Van Dyck l'a peinte dans le beau portrait que l'on admire actuellement au Musée de Berlin [1].

L'infante, née en 1566, était alors âgée de 65 ans. Sans être maigre, elle n'avait plus rien de cette opulence de formes que Rubens s'est plu à lui donner dans le splendide portrait qui, dans le grand salon du Musée de Bruxelles, fait pendant à celui de l'archiduc Albert ; mais ses traits étaient encore remarquables. Son grand œil noir et intelligent n'avait rien de cet aspect glauque et somnolent que l'on retrouve déjà dans les portraits de Charles-Quint et qui ne fait que s'accuser davantage dans ceux de ses descendants ; sa bouche était à peine déformée par la lèvre autrichienne, cet héritage disgracieux que l'empereur Frédéric III tenait de sa mère, la Polonaise Cimburga, et qu'il a transmis à toute sa race : tous ses traits, en un mot, rappelaient plutôt ceux des Valois dont était sa mère, l'infortunée reine Élisabeth.

[1] Van Sompel, Hondeus, Gaywood et Vosterman ont gravé ce portrait.

Les deux princesses entrèrent à Mons vers six heures du soir au milieu des acclamations d'une foule considérable accourue pour les contempler. Elles descendirent à l'hôtel de Naast, la reine marchant devant l'archiduchesse qui lui cédait le pas.

Isabelle logea à l'hôtel de St-Ghislain, où elle reçut le jour même les autorités ; puis le lendemain, après avoir entendu la messe à Ste-Waudru et dîné chez la reine, elle partit avec elle vers quatre heures pour le château de Mariemont où les deux princesses passèrent la nuit avant de prendre la route de Bruxelles [1]. C'était en effet dans la capitale de ses États que l'infante avait résolu de donner, au moins provisoirement, l'hospitalité à son hôte royal, soit qu'elle jugeât Mons trop près des frontières de France, soit que cette ville n'offrît pas d'hôtel assez commode pour y loger la maison de la reine, soit enfin qu'on craignît de rendre les Français qui l'accompagnaient témoins de la mésintelligence qui régnait à cette époque entre le gouvernement des Pays-Bas et la noblesse du Hainaut.

Une lettre de l'audiencier Verreyken à l'infante nous a conservé le détail des honneurs que les magistrats de Bruxelles voulurent rendre à Marie de Médecis à son entrée dans la capitale.

« En premier lieu, dit-il, on a desseigné de faire sortir les cinq compagnies ou *guldes* et les dix compagnies de la garde bourgeoise, environ 3000 hommes commandés par le sergent-major de la ville, et de recevoir la reine par trois salves de mousquetterie.

[1] *Séjour de Marie de Médicis à Mons*, par L. Devillers. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 1re série, t. 14, p. 497.

» Planter une partie de l'artillerie sur la porte d'Anderlecht et les boulevarts adjacents par où on croit que la reine fera son entrée, les dits boulevarts étant garnis de la fleur de la bourgeoisie, scavoir de ceux qui par voie de composition ou de rédemtion se sont affranchis desdites confréries et compagnies.

» Que la reine approchant de la ville, on sonnera la grosse cloche de St-Nicolas, qu'au mesme temps l'artillerie et une grande quantité de grenades colloquées à l'entour de ladicte porte sera laschée et deschargée par trois fois.

» Que toutes les bouttiques seront serrées....

» Hors de la porte sera dressé un passet relevé tendu de drap rouge où le magistrat attendra la reine et à sa première vue descendra vers son carrosse pour s'y conjouir de son arrivée, compliment fait par le pensionnaire....

» Faict à noter que comme anciennement à la réception de semblables princes et princesses on leur présentait du vin blanq et rouge en des tonneaux peints de couleur rouge à bandes dorées, au lieu qu'aux princes de moindre qualité on présentait du vin ès cannes de la ville, ce qui s'observe encore pour l'heure, néantmoins l'on fera aussy le mesme.

» On fera sonner forces trompettes sur la dicte porte.

» Les guldes et confréries suivront les carrosses de la reine.

» Au grand marché on plantera des barrières pour l'honneur et la débarrasser de toute foule et confusion.

» On fera des feux au grand marché, luminaire à la tour St-Nicolas et à l'hostel-de-ville.

» A l'arrivée de la reine au grand marché l'on y

fera jouer des haubois et autres instruments colloqués aux galleries dudict hostel-de-ville, qui seront tendues de drap rouge aux armes du Roy, de Son Altesse, du pays de Brabant et de la ville.

» Pendant que la reine ayant mis pied à terre prendra la route de la cour, on jouera l'artillerie des ramparts des portes de Namur et de Louvain [1]. »

En marge de cette pièce l'infante écrivit en espagnol qu'elle approuvait le tout, en observant toutefois qu'on pourrait tirer moins d'artillerie et brûler moins de poudre.

Ce cérémonial fut suivi avec exactitude. Le marquis de Santa-Cruz, gouverneur des armes c'est-à-dire généralissime de l'armée des Pays-Bas, accompagné de dix enseignes de milice bourgeoise commandées par le sergent-major Charles de Locquenghien, seigneur de Melsbroek, alla recevoir la reine à une lieue de Bruxelles; plus près de la ville, les cinq *serments* rangés en bataille, et entre les deux portes d'Anderlecht, qui formaient une sorte de double donjon avec cour intérieure, sur une estrade tapissée d'écarlate, l'amman et les magistrats de la cité l'attendaient. Le pensionnaire Ch. Schoote prononça la harangue de bien venue. Après avoir rappelé que cent ans auparavant la reine Éléonore, sœur de Charles-Quint et femme de François Ier, roi de France, avait aussi honoré Bruxelles de sa présence : « Si les termes » nous manquent encore, dit-il, pour exprimer à quel » prix nous mettons l'honneur qui rejaillit à plein » sur nous, par l'esclat de la royale présence de la

[1] Mons, 12 août 1631. Audience 641.

» mère de nostre Reyne, mère de tant de roys, et de » tant de vertus tout ensemble, nous tirons vanité de » ce défaut, parce qu'il n'appartient qu'au silence de » publier sa gloire, tandis que nous graverons la vérité » et dans nos cœurs et dans le plus beau livre des » événemens de la ville [1]. »

« Puis les canons et les mortiers, s'écrie l'historiographe de France dont nous avons déjà parlé, les autres pièces de fer, les mousquets et les trompettes prirent la parole, et chacun en son langage fit une nouvelle harangue à S. M.; mais comme ils parlaient trop haut tous à la fois, il fallut deviner ce qu'ils voulaient dire, les ayant ouys sans les entendre. »

Ce fut l'ancien palais des ducs de Brabant que Marie de Médicis alla occuper à son arrivée à Bruxelles. Il venait d'être restauré complétement, le parc et les jardins avaient encore été embellis l'année précédente, et dans son ensemble il offrait un séjour digne en tous points de l'hôte royal qu'il recevait. Bien que la reine ne dût l'habiter que peu de temps, pensait-on, car on était indécis sur la question de savoir si elle irait résider à Malines ou à Gand [2], les somptueux appartements qu'avait occupés feu l'archiduc Albert avaient été préparés pour elle et pour sa maison,

[1] De la Serre, *Histoire curieuse*, p. 17.

[2] « Avant-hier arriva en cette ville la reyne-mère accompagnée de » Son Altesse et de toute la noblesse de cette cour, fort satisfaite » de l'accueil et des honneurs extraordinaires qu'elle y a reçeu, » comme aussy en toutes les autres places de ces pays. Maintenant » on commence à discourir de sa retraicte en quelqu'autre ville, et » semble qu'elle ait jetté l'oirs sur celle de Gand ou Malines. » — *Le secrétaire Prats à M. de Clercq.* — Négociations de France, t. 7, p. 162.

montée sur un pied très-considérable ; une somme de six mille livres par mois lui fut allouée pour son entretien, et le comte de Noyelles lui fut donné pour premier maître-d'hôtel.

Dès le lendemain de son arrivée, après avoir reçu les diverses autorités, la reine commença la visite des églises que renfermait Bruxelles : Ste-Gudule, Notre-Dame de Bon Secours, Notre-Dame de Laeken, l'église et la maison des jésuites, etc. ; le 15 août elle fit ses dévotions et assista à un sermon du père Suffren. Cet ecclésiastique l'avait en effet rejointe un des premiers ; il fut bientôt suivi du père Chantelouve et de l'abbé de St-Germain. Une indisposition qui fut la suite d'une visite qu'elle fit à pied, le dernier dimanche du mois d'août au cloître des Carmélites déchaussées, retarda de quelques jours une excursion qu'elle devait faire à Anvers. Accompagnée de l'infante, elle partit cependant pour cette ville le 4 septembre, et après avoir accepté au Grand-Willebroek une collation que lui offrit dans sa maison de plaisance le baron de La Faille, seigneur de Nevele, elle s'embarqua avec toute sa suite au Petit-Willebroek, sur les frégates et les galères que les magistrats d'Anvers avaient mises gracieusement à la disposition des deux princesses.

Les mêmes honneurs qui avaient accueilli Marie de Médicis à Mons et à Bruxelles lui furent rendus dans la ville qui portait alors si magnifiquement le nom de métropole des arts, mais qui déjà était bien déchue de son importance commerciale. Le pensionnaire Jacques Edelheere la harangua, et elle descendit à l'abbaye de St-Michel où les ducs de Brabant avaient coutume d'habiter quand ils visitaient Anvers, pendant qu'Isa-

belle prenait possession sur la place de Meir de l'hôtel de feu Simon Rodriguez, mis à sa disposition par ses héritiers.

Le clergé avait fait retarder la sortie de la procession qui ouvre au mois d'août la *kermesse* d'Anvers, pour offrir aux deux princesses ce spectacle des splendeurs du culte catholique dont rien de ce que nous voyons de nos jours ne peut donner une idée. Les plus grands artistes, en effet, avaient donné les dessins des chars, porteurs de personnages et de figures allégoriques, qui composaient le cortége, et des fenêtres de l'hôtel d'Alexandre Van der Goes, d'où elle vit toute cette pompe défiler sous ses yeux, Marie de Médicis put se croire reportée aux jours de sa jeunesse, dans cette belle Italie d'où nous est venu le goût de ces représentations religieuses.

Notre intention n'est pas de suivre la reine pas à pas pendant tout son séjour à Anvers, ni de parcourir avec elle ces temples magnifiques dont la plupart font encore actuellement l'orgueil de cette cité ; le lecteur pourra, s'il est curieux de connaître les éloges hyperboliques que leur vue excita, lire l'ouvrage de de la Serre. Qu'il nous suffise de dire que ces chefs-d'œuvre d'architecture ne furent pas les seules curiosités qu'elle se plut à visiter : l'imprimerie de Balthasar Moretus, petit-fils de Plantin, eut aussi l'honneur de la recevoir, et le chef de cette maison composa son éloge en vers latins. Elle se rendit aussi à la maison de Rubens, où pour la seconde fois le grand peintre avait réuni tout un musée de richesses artistiques et archéologiques, et à l'atelier où Van Dyck s'était plu à rassembler les œuvres du Titien qu'il avait pu se procurer dans ses

voyages. Ce fut pendant ce premier séjour de la reine à Anvers que l'illustre artiste peignit le magnifique portrait qui appartient actuellement à la galerie de Munich. Agée d'environ 58 ans (elle était née en 1573), Marie de Médicis y est représentée de trois quarts, les cheveux courts et bouclés, la tête et les épaules entourées de cette haute et raide collerette dont la mode subsista si longtemps; elle est vêtue d'une robe de soie dont les manches sont ornées de crevés et tient en main quelques fleurs [1]. Elle n'a plus ce majestueux embonpoint que Rubens lui a donné dans les compositions un peu théâtrales du Luxembourg; sans doute l'âge, les ennuis de sa captivité et les soucis de sa condition actuelle avaient pu altérer sa santé; mais il est permis de croire aussi que l'exhubérance de formes que l'illustre chef de l'école flamande a prêtée à tous ses modèles, et que l'on rencontre jusque dans ses tableaux de sainteté, était sa manière à lui de les idéaliser.

Le 10 septembre les deux princesses allèrent ensemble visiter la flottille qui, sous les ordres du comte Jean de Nassau et du prince de Barbanson, partait le même soir et, descendant l'Escaut, comptait occuper les îles de la Platte et de La Brille, séparer la Zélande de la Hollande et contribuer au succès d'une entreprise que voulait tenter au même instant le marquis de Santa-Cruz qui commandait l'armée de terre. Au moment de s'embarquer, les gentilshommes de la flotte demandèrent à la reine de bénir leurs armes : elle y

[1] P. Ponsius a gravé ce portrait avec ce titre : MARIA DE MEDICES REGINA FRANCIÆ TRIUM REGUM MATER.

consentit ; mais cette bénédiction ne devait pas leur porter bonheur.

L'expédition était composée de cinquante chaloupes et de dix pontons, portant six à sept mille hommes avec des vivres pour quatorze jours, et armés de 10 demi-canons, de 12 tiers de canon [1], de 4000 pots-à-feu et de 400 petites pièces d'artillerie en cuir [2], semblables à celles dont le roi de Suède se servait comme artillerie légère. Après avoir éprouvé le lendemain matin devant Romerswal un retard d'une marée, par suite du temps que l'on mit à relever une dizaine de chaloupes qui s'étaient échouées, en arrivant dans la soirée à Stavenisse, pays de Ste-Anne, la flottille rencontra un petit nombre de vaisseaux de guerre, sous le commandement du vice-amiral hollandais Haller, que quelques autres navires sortis de Berg-op-Zoom avec 1500 mousquetaires vinrent bientôt renforcer. M. de Maison-Neuve, colonel français au service des Provinces-Unies, commandait ces derniers ; l'un de ses capitaines était le vicomte de Turenne [3], qui atteignait ce jour là ses vingt ans et apprenait la guerre à l'école des successeurs de Maurice de Nassau.

[1] *Extraict d'une certaine lettre escritte d'Anvers le* 13 *de septembre.* — Audience. 642. — Les demi-canons étaient des pièces d'artillerie du calibre de 24, les tiers de canons avaient le calibre de 16.

[2] « La flotte espagnole qui partit d'Anvers était de 35 grandes frégattes armées chacune à la poupe de deux pièces de six livres et quantité de petites pièces de cuir d'une nouvelle invention sur les côtés. » — *Mémoires* de Frédéric Henri de Nassau, p. 126, édition de 1723.

[3] *Lettre du vicomte de Turenne à sa mère*, le 26 septembre 1631. — *Mémoires du maréchal* Vicomte de Turenne, Introduction, p. 337, Édition Michaud.

On combattit une grande partie de la nuit avec des succès divers. A l'aube, un brouillard épais, en empêchant les chaloupes de se guider et de se reconnaître, sema la confusion parmi elles ; ceux qui les montaient voulurent gagner la terre, mais avec tant de précipitation qu'un grand nombre se noya ; les autres rencontrèrent sur les digues et dans les *schorres* les troupes du colonel Morgan et furent faits prisonniers. Le comte de Nassau, avec très-peu de monde, parvint à se sauver par le Prinsland et à gagner le Brabant [1].

La nouvelle de ce désastre vint attrister le séjour des deux princesses à Anvers et mit un terme aux fêtes qu'on avait commencé à leur donner. Elles continuèrent néanmoins à y résider jusqu'à la fin d'octobre ; rien en effet ne les rappelait au siége du gouvernement, car les dépêches arrivées de Madrid ne laissaient aucune illusion sur la ferme volonté du gouvernement espagnol de ne coopérer en rien, au moins pour le moment, aux entreprises que méditaient les émigrés.

[1] Voir les *Mémoires* de FRÉDÉRIC-HENRI DE NASSAU, la lettre de Turenne citée dans la note précédente et deux autres lettres encore (Audience, 642) dont l'une datée du camp de Halteren près de Bergen-op-Zoom. On lit dans cette dernière : « Sur ceste flotte a esté trouvé une bannière de satin blanq avec les armes d'Espagne ayant pour inscription en lettres d'or *Nostra Segnora*, laquelle a esté emportée du navire admiral. En ceste armée navale ont aussi esté trouvées deux cappucins en leur habit ordinaire et un jésuite... On entend que le nombre des prisonniers est de 4664 personnes, entre lesquels sont 5 coronels, 29 capitaines, 12 enseignes, 1300 matelots, 600 esleus avec leur coronel le Sr de Gits, lesquels ont servi de brigants en Flandres, et couppaient le nez et les oreilles à tous ceux qu'ils pouvoient attrapper, laquelle cruauté est plus séante aux Espagnols qu'à ceux du pays-bas. »

CHAPITRE V

Décadence de l'Espagne. — Le cabinet de Madrid met tous ses soins à éviter une rupture avec la France. — En apprenant le désir du duc de Lorraine de donner les Pays-Bas pour asile à la reine-mère, il donne pour instructions à l'infante d'engager celle-ci à se retirer en Allemagne. — Mécontentement et résolution du roi d'Espagne à la nouvelle de l'entrée en Flandre de Marie de Médicis. — Discours du comte-duc d'Olivarès au conseil d'État à la réception des lettres de Rubens et de d'Aytona. — Dépêche de Philippe IV à l'infante lui prescrivant l'inaction. — Réponse de l'infante ; elle expose les raisons qui l'ont fait agir contrairement aux ordres du roi.

A l'époque à laquelle remontent les événements que nous venons de rapporter, le royaume des Espagnes était bien encore cet État immense pour lequel, selon le mot de Charles-Quint, le soleil ne se couchait jamais : les provinces les plus industrieuses de l'Europe, les colonies les plus merveilleuses du Nouveau-Monde étaient encore sous sa domination ; mais les germes de dissolution, que la politique inintelligente et intolérante de Philippe II avait semés, s'étaient rapidement développés sous ses successeurs et ce grand empire s'affaissait de toute part. Tout au commencement du siècle, la France, souffrante encore des blessures de trente années de troubles et de guerres civiles mais réparant ses forces sous l'administration sage et énergique de Henri IV, l'avait forcé à reconnaître sa suprématie et, depuis, avait su la maintenir, malgré les discordes de la régence et la lutte contre les Huguenots terminée par Richelieu. L'Espagne avait profondément souffert dans son

orgueil ; mais sentant son impuissance à ressaisir le premier rang, elle espérait tout au moins voir son ancienne rivale le perdre à son tour, et ses vœux, dans la lutte qui depuis treize ans ensanglantait l'Allemagne, étaient pour la maison d'Autriche à laquelle sa dynastie appartenait et dont elle comptait partager l'éclat, mais non les dangers. Elle pressentait cependant qu'il lui serait difficile de rester neutre bien longtemps encore, en ce moment surtout que l'étoile de l'empereur Ferdinand II semblait pâlir devant celle de Gustave-Adolphe ; mais il lui fallait auparavant faire sa paix avec les Provinces-Unies, le désordre de ses finances ne lui permettant d'augmenter que dans une certaine mesure le nombre de ses armées et de tenir tête à deux ennemis à la fois. Aussi le cabinet de Madrid mettait-il tous ses soins à éviter une rupture avec la France : dans l'affaire de la succession du duché de Mantoue, s'il n'avait pu s'empêcher d'être pendant quelque temps l'adversaire de Louis XIII, il s'était arrangé de façon à rendre la campagne stérile et à la terminer même à la honte de l'Espagne, pourvu qu'elle le fût.

Lors de la fuite de Gaston d'Orléans en Lorraine, les ministres de Philippe IV avaient, comme nous l'avons vu, accueilli avec extrêmement de froideur les demandes de secours que le prince leur avait adressées ; de même aussi pas une plainte ne s'était élevée à Madrid contre l'ordre qui avait été intimé au marquis de Mirabel de cesser ses visites assidues à la reine-infante Anne d'Autriche, au Louvre ; on ne s'y était pas ému davantage quand le comte de Fuentès, envoyé extraordinaire chargé de visiter la reine-mère à Compiègne, s'en était vu refuser l'autorisation,

accordée cependant au même moment aux ambassadeurs de Savoie et de la Grande-Bretagne.

Aussi fut-on dans une grande perplexité à la cour d'Espagne quand on y apprit, par les dépêches de Bruxelles du 10 juillet, la demande du duc de Lorraine relative à l'accueil qui serait fait à la reine-mère si elle s'enfuyait dans les Pays-Bas, et la réponse de l'archiduchesse Isabelle.

Dans la séance du conseil d'État du 5 août, le comte-duc d'Olivarès, premier ministre de Philippe IV, exposa d'une façon très-claire les raisons qui auraient dû engager l'infante à plus de circonspection et à décliner l'honneur qu'on voulait faire aux Pays-Bas en les donnant pour asile à la reine fugitive. « Il » est vrai, dit-il, que l'on ne peut lui en refuser » l'entrée si elle persiste à s'y retirer ; mais ne nous » faisons pas illusion sur les mouvements qui éclateront en France à la suite de sa retraite. Le but » du cardinal de Richelieu étant de l'éloigner des » affaires, il sera également atteint, qu'elle aille en » Flandre ou à Florence. Mieux vaudrait pour la » reine unir sa cause à celle du duc d'Orléans afin » d'obtenir un bon accommodement. Dès qu'elle sera » chez nous, nous ne pourrons traiter que sur les » bases d'une restitution intégrale de tous les honneurs dont elle jouissait avant ces événements, et » il est à présumer que le cardinal, enchanté de » la voir loin du roi, rendra ces négociations extrêmement difficiles. Il pourra même arriver que » nous nous trouvions engagés si loin que nous » soyons obligés de recourir aux armes, et cette éventualité, aventureuse toujours, l'est encore bien plus

» dans les circonstances difficiles où se trouve actuellement l'Espagne. Il est donc à désirer que la reine-mère » renonce à se retirer dans les États de Sa Majesté ; » d'autant plus qu'il peut arriver que le roi très-chrétien » nous attribue la pensée et le conseil de cette retraite, » et n'en prenne prétexte pour rompre avec nous et pour » envahir nos frontières des Flandres ou, tout au » moins, ne nous force pour y veiller à interrompre » nos opérations militaires dans les Pays-Bas. Je pense » donc que, sans blâmer la réponse de la sérénissime » infante, on doit lui faire sentir les inconvénients qui » pourraient résulter de l'arrivée de la reine-mère et » l'inviter à engager celle-ci, si elle persiste à quitter » la France, à se retirer dans quelque cité impériale, » séjour plus digne d'elle qu'aucune ville des Flandres, » et où les négociations pourront bien mieux se poursuivre sous la protection de l'empereur, médiateur » naturel des rois [1]. »

Ces paroles sont d'un véritable homme d'État. Don Gaspar de Guzman, comte d'Olivarès et duc de San-Lucar, ministre aussi puissant en Espagne que Richelieu l'était en France, n'était pas, tant s'en faut, un homme ordinaire, et si les vingt-deux années (1621—1643) pendant lesquelles il occupa le pouvoir ont laissé dans l'histoire des traces moins glorieuses que celles qu'y imprima son illustre contemporain, c'est qu'il eût fallu plus que du génie pour sauver la monarchie décrépite qu'il avait à gouverner. Il a laissé la réputation d'un grand travailleur ; mais son humeur jalouse et impérieuse

[1] Madrid 5 de agosto 1631. — (Estado 2045, f. 42, arch. de Simancas).

ne souffrait pas le partage de l'autorité. Voulant tout régler et tout centraliser dans cet immense empire espagnol qui embrassait les deux mondes, il détruisit chez les autres toute initiative ; mais moins maître du temps et de l'espace qu'il ne l'était de la volonté royale, il voyait le plus souvent les résolutions qu'il avait prises prévenues et trompées par les événements. Cette fois encore il devait en être ainsi ; car le jour où le roi d'Espagne, d'accord avec tout son conseil, décidait que la ligne de conduite tracée par Olivarès serait prescrite à l'infante, Marie de Médicis depuis deux semaines déjà se trouvait dans les Pays-Bas.

La surprise et le mécontentement furent des plus grands à Madrid quand on y apprit cet événement par une dépêche du marquis de Mirabel, et qu'on sut que Richelieu avait déjà publié que la reine avait depuis longtemps des intelligences avec l'Espagne. « Personne ne manquera de le » croire, écrivit Philippe IV à l'infante [1], et ils se per- » suaderont en France et partout que cette fuite a été » exécutée avec mon consentement et mon concours : » donner la reine-mère comme Espagnole sera un excel- » lent moyen de la discréditer. On dira que nous seuls » avons fait naître toutes ces dissensions, ce qui ne ren- » forcera pas son parti et n'améliorera pas sa cause... La » France, qui cherche un prétexte pour nous attaquer, » pourra s'emparer de celui-là, et ceux qui sont autant » que moi intéressés à embrasser la cause de la reine » s'en retireront en la voyant dans mes États, et donneront

[1] *Dépêche chiffrée de Philippe IV à l'infante Isabelle*, Madrid 13 août 1631. — Voir la correspondance de l'infante Isabelle avec Philippe IV, t. 29, fol. 78 ; Secrétairie d'État espagnole aux archives du royaume.

» à entendre qu'en l'y recevant j'ai assumé l'obligation de
» la secourir. »

Aussi le roi n'a-t-il qu'une préoccupation : se débarrasser le plus tôt possible de cet hôte si compromettant, en le décidant à se retirer dans quelque ville d'Allemagne sous la protection de l'empereur, « par sa dignité plus
» propre qu'aucun autre à arranger les discordes entre
» les princes et à les ramener à la raison. » Mais, comme honteux de sa pussillanimité, il n'ose faire proposer directement à la reine de quitter les Pays-Bas, et il charge l'infante de s'entendre avec l'empereur et avec le duc de Lorraine pour que l'initiative de cette proposition semble venir de ce dernier, « en ayant soin,
» ajoute-t-il, que la reine ne se doute pas que nous
» l'avons inspirée, car cette circonstance la lui ferait
» accueillir plus difficilement. »

Allant au devant des demandes de secours qui pourraient lui être adressées par les réfugiés, le roi avertit l'archiduchesse que pour le moment il n'entend leur fournir ni armes, ni gens de guerre ; qu'il ne peut aider la reine que dans les négociations qu'elle et son fils voudraient tenter pour traiter de leur accommodement, et afin de pouvoir les servir plus efficacement et ne rien laisser au hasard, il demande que les satisfactions que tous deux réclament lui soient communiquées.

Dans une autre dépêche [1] : « Nous prendrons une
» résolution quand nous connaîtrons le concours que
» nous pouvons attendre de la Lorraine, écrit-il
» encore, car nous ne devons pas nous considérer
» plus intéressés que l'Angleterre et la Savoye aux mal-

[1] 13 août. Ibid. p. 82.

» heurs de la reine-mère, ni plus peinés de ses disgrâces...
» Mais il faudrait aviser aux moyens de s'entendre,
» nommer des commissaires chargés d'examiner cette
» affaire assez embarrassante, et tâcher de réunir en
» Angleterre ou ailleurs, *hors de mes États*, ceux qui
» seraient désignés par le roi de la Grande-Bretagne,
» les ducs de Lorraine, de Florence et de Savoye, par
» Monsieur et, si cela se peut, par la reine-mère.
» L'abbé Scaglia me paraît très-propre à cette négo-
» ciation et je l'en charge ; qu'il agisse avec son habileté
» ordinaire [1]. Il correspondra avec Votre Altesse, ainsi
» qu'avec les marquis de Mirabel et d'Aytona, qui devront
» l'aider de tout leur pouvoir. V. A. sera informée des
» bases de la négociation et de ce qu'on attend des divers
» intéressés. Toutefois, si la réunion ne pouvait avoir
» lieu et que V. A. fût dans la nécessité de faire con-
» naître quel secours j'offrirais au duc d'Orléans, elle
» pourra déclarer que je donnerai 100,000 écus, quand
» on sera d'accord avec le roi d'Angleterre et les ducs
» de Savoye et de Florence sur les moyens de lui venir
» en aide. Monsieur devra faire connaître à mes ministres
» les projets de son parti, les intelligences qu'il possède
» en France et hors de France, et quand on se sera
» assuré de la véracité de ses déclarations, si l'exécution
» de ses desseins paraît praticable, on le subsidiera
» mensuellement, proportionnellement à ce qu'il voudra

[1] Les négociations dont était chargé l'abbé Scaglia, ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie en Angleterre, devaient alors déjà être ouvertes, car les instructions que lui envoie le roi d'Espagne sont du 22 mai 1631. (Voir la correspondance de l'abbé Scaglia ; Secrétairie d'État espagnole, n° 467, fol. 1, aux archives du royaume.)

» entreprendre : c'est le seul moyen de faire produire
» quelque fruit à l'argent qu'on lui donnera. »

On voit que le cabinet de Madrid ne voulait ni s'engager seul, ni se compromettre ; il ne prétendait agir que pour autant que les autres gendres de la reine-mère fissent cause commune avec lui, et c'était à longues échéances, par petites portions à la fois, qu'il promettait alors son concours ; concours bien restreint puisqu'il n'allait qu'à fournir 100,000 écus, justement la somme que l'infante, malgré la pénurie de ses finances, avait déjà trouvé moyen de faire donner au duc d'Orléans, comme l'écrivait au roi le marquis d'Aytona quelques jours après [1]. On devine donc aisément l'accueil qui fut fait aux lettres de Rubens et du marquis d'Aytona, dont nous avons parlé, et à d'autres du marquis de Mirabel, parfaitement d'accord avec eux.

Ce fut le 19 août qu'il en fut donné lecture au conseil d'État [2]. Aussitôt après, le comte-duc prit la parole et s'adressant au roi, suivant l'usage de ces réunions présidées le plus souvent par Philippe IV : « Je n'ai pas besoin,
» dit-il, de justifier le droit que posséde V. M. de se mêler
» de cette affaire, il est clair qu'elle ne peut consentir à
» laisser maltraiter la reine, sa belle-mère ; j'admets aussi
» que V. M. a la raison et la justice de son côté quand
» elle cherche à inquiéter la France et à ruiner le cardi-
» nal qui a toujours été mal intentionné envers sa maison
» et sa couronne, bien qu'il soit vraisemblable que le

[1] Dépêche du 19 août 1631. Bibl. royale, M.S., 16149, fol. 63 v°.

[2] Archives de Simancas. *Estado* 2045, fol. 25. — Les lettres de Rubens adressées à Olivarès ne se trouvent pas à Simancas ; nous ne les connaissons que par l'analyse que le comte-duc en donne dans son discours au conseil d'État.

» ministre qui lui succédera sera pire et, s'il est prudent,
» qu'il vous sera plus préjudiciable encore. Mais dans
» tout ce qu'on nous écrit, je ne vois rien qui puisse
» nous assurer même une apparence de succès.

» Examinons en effet les choses de près. Ouvertement
» ou secrètement les émigrés français comptent pouvoir
» réunir une armée, que Rubens, en enchérissant un peu,
» porte à 15000 fantassins et 2500 chevaux ; mais leur
» déclaration n'est pas parole d'Évangile. Non seulement
» cette réunion n'est pas certaine, mais sa durée est
» inconnue, et il est probable que quatre jours après
» que ces Français se seront rassemblés dans leur place
» d'armes, il n'en restera plus aucun. On promet le
» concours des ducs de Guise et d'Épernon, on nous
» dit que le duc de Bouillon livrera Sédan à Monsieur !
» Tout cela me paraît fort peu fondé et uniquement
» parole de Français ; mais lors même qu'il en serait
» ainsi, il n'y aurait pas encore là de bien sérieux
» motifs d'espérer un succès et il est à prévoir qu'après
» avoir fourni, comme on nous le demande, 400000 écus
» en deux mois, nous serons aussi avancés que si nous
» les avions jetés par les fenêtres. De plus nous aurons
» irrité le roi de France, et la reine-mère nous restera
» sur les bras, sans moyens de nous en débarrasser.

» Supposons même, chose peu probable, Monsieur à
» la tête de 20000 fantassins et de 6000 cavaliers, on
» ne peut imaginer qu'il parvienne à en réunir jamais
» davantage, et supposons encore toute cette armée payée
» pour six mois. Que pourra-t-il faire contre le roi de
» France entouré de tous ses vieux régiments et de ceux
» de sa garde, renforcés encore d'une nuée de recrues,
» et ayant pour couvrir sa personne et son armée toutes

» les forteresses du pays ? S'il assiége une place, il
» risque de voir ses troupes se dissoudre, et vraisem-
» blablement le roi accourra au secours des siens ; s'il
» la prend et s'y fortifie, le roi en l'y bloquant et en lui
» coupant les vivres rendra ce succès inutile. N'ayant
» qu'une seule armée, ce serait sa perte qu'agir de la
» sorte ! Cherchera-t-il une bataille ? Le roi est puissant
» et ses troupes sont bien supérieures en qualité, ce qui
» est un grand désavantage pour Monsieur.

» Compter que les compagnies de la garde passeront
» au duc d'Orléans, c'est ce que n'admettra aucune
» personne sensée ; que Guise et d'Épernon se décla-
» reront pour lui, c'est vanité de le croire. D'ailleurs
» le premier ne jouit en France d'aucune considération,
» le second n'a plus d'influence ; quant au duc de
» Candale, il n'obéit qu'à ses appétits et n'est d'aucun
» parti, et le marquis de la Valette est le meilleur ami
» du cardinal son frère, qui est celui de Richelieu....

» Les marquis d'Aytona et de Mirabel trouvent une
» excuse à la rupture avec la France dans la justice de
» la cause et la gloire qu'on en retirerait. J'admire beau-
» coup tout cela; mais je pense qu'il ne faut pas provo-
» quer la guerre pour la reine-mère, et c'est cependant
» ce que nous ferions en lui accordant publiquement
» des secours d'argent. Prétendre que la France ne
» rompra pas avec nous tant que Monsieur tiendra la
» campagne, c'est avouer qu'elle le fera aussitôt après ; ce
» ne serait donc qu'un ajournement de deux ou trois mois.

» Il me paraît évident qu'en suivant la voie conseillée
» par les dépêches de Flandre on n'arrivera à aucun
» bon résultat, et que probablement on en atteindra un
» détestable.

» Les résolutions que V. M. a prises lors des dernières » dépêches qui ont été expédiées me semblent les seules » convenables ; car si l'empereur, le roi d'Angleterre et » les ducs de Savoye et de Lorraine s'embarquent avec » nous dans cette affaire, elle change totalement de face : » en mettant leur fortune sur le navire, ils assurent la » réussite de l'expédition. Une fois unis, à leur ombre » et sous leur nom, on peut tout espérer, former une » ligue avec la reine-mère et Monsieur et les aider de » nos subsides jusqu'à leur rentrée en France. Ce n'est » plus rompre de couronne à couronne, quand bien » même V. M. serait obligée de faire une diversion sur » les côtes de Provence. Mais s'embarquer dans cette » aventure avec le duc de Bouillon et les autres pour » nautonniers, et dès le premier jour y contribuer » pour 400,000 écus, c'est pure folie. Pour obtenir » 20,000 écus des banquiers il a fallu nous jeter à » leurs pieds, que ne devrions-nous pas faire pour en » obtenir 400,000 : somme considérable qui pourrait » être bien plus utilement employée à renforcer la flotte » de Dunkerque et à équiper 60 à 80 vaisseaux, avec » lesquels nous pourrions ravager la moitié de la Hol- » lande, détruire la pêche des rebelles dans la Baltique » et peut-être soulever une de leurs îles. Si le parti de » la reine-mère y réfléchissait bien, il nous aiderait à » négocier une trêve avec les Provinces-Unies ; ce serait » un retard de quelques mois, il est vrai, mais il en » profiterait pour réunir ses forces, et au bout de ce » temps, débarrassés de cette guerre, nous pourrions » l'assister bien plus efficacement. »

Quand le comte-duc, avec cette éloquence naturelle et un peu triviale qui le caractérisait, eut achevé son

discours, dont nous avons reproduit les parties principales d'après le compte-rendu de la séance, les divers conseillers d'État prirent successivement la parole. La plupart approuvèrent les considérations qu'Olivarès avait fait valoir. Le comte de Oñate rappela le peu de fruits que l'intervention de Philippe II dans la Ligue avait eus pour l'Espagne et proposa l'envoi immédiat à Paris du comte de Terra-Nova, chargé de négocier un accord entre Louis XIII et sa mère, intervention toute pacifique et qui ne présentait aucun danger. Le marquis de Léganès [1], gendre de Spinola, et qui, sous le nom de don Diego de Messia, avait longtemps séjourné dans les Flandres, insista sur les inconvénients qu'il y avait à laisser la reine à Mons : il ne convenait pas, selon lui, de rendre une cour étrangère, appartenant à cette nation qui a toujours eu des vues sur le Hainaut, témoin du mécontentement de la noblesse de cette province ; il rappela à ce sujet les embarras causés jadis, à l'époque du gouvernement de don Juan d'Au-

[1] Le marquis de Léganès était arrivé à Bruxelles le 9 novembre 1627 pour proposer aux états, qui furent rassemblés dans cette ville le 23 du même mois, un traité d'union entre tous les royaumes et tous les États sous la domination de l'Espagne, de façon à mettre sous les armes une armée permanente de 20,000 fantassins et 4,000 chevaux, qui, selon les circonstances, pourrait être augmentée successivement et être portée en définitive au chiffre de 140,000 hommes, répartis de la façon suivante : le royaume de Castille et les Indes fourniraient 44,000 hommes, les Pays-Bas 12,000, l'Aragon 10,000, le royaume de Valence 6,000, la Catalogne 16,000, le Portugal 16,000, le royaume de Naples 16,000, la Sicile 6,000, le duché de Milan 8,000, les îles de la Méditerranée 6,000. Malgré les efforts du marquis, qui demeura tout l'hiver dans les Pays-Bas, courant de province en province pour tâcher de fonder l'union, il ne put aboutir à aucun résultat. (Voir les propositions du marquis de Léganès dans le carton intitulé : *Affaires de cour à cour*, *Espagne* 1627, aux archives du royaume.)

triche, par les intrigues, au profit du duc d'Alençon, de la reine Marguerite de Navarre se rendant aux eaux de Spa et il exprima le désir de voir la reine-mère internée dans tout autre ville, même si c'était possible à Aix-la-Chapelle, ce qui serait mieux encore. Le comte de Puebla et le duc d'Albe furent aussi d'avis qu'il serait bon de conseiller à Marie de Médicis de prendre pour résidence cette ancienne cité impériale.

Don Gonzalo de Cordova jugea assez sévèrement la légèreté avec laquelle Rubens avait accueilli les assurances sans fondement de La Vieuville, que le marquis de Mirabel, dans une lettre à Olivarès [1], qualifiait : « d'homme violent, aux résolutions audacieuses et de » qui il fallait se défier. » Il fit ressortir les inconvénients que pourrait avoir pour l'Espagne l'occupation d'une ville de France livrée par les partisans du duc d'Orléans, et les avantages de la céder au roi d'Angleterre afin d'intéresser particulièrement ce prince, surtout si cette ville était Calais. Plusieurs des conseillers d'État, entre autres le confesseur du roi, appuyèrent cet avis ; mais Philippe IV, fidèle, même contre ses intérêts, à son titre de roi catholique, ne le partagea pas et écrivit au bas du consulte ou procès-verbal de la séance : « Le roi d'Angleterre étant hérétique et cette » place catholique, je pense qu'il ne convient pas de la » lui livrer. »

Les dépêches en date du 23 août, expédiées à l'infante, furent le résumé des divers avis développés au sein du conseil. Les considérations qu'avait fait valoir le comte-

[1] *Le marquis de Mirabel au comte duc de San Lucar.* Paris, 6 août 1631. Arch. de Simancas, Estado 2045, fol. 33.

duc d'Olivarès y sont même reproduites presqu'intégralement. « J'ai cru devoir les mettre sous les yeux de » V. A., lui écrit le roi d'Espagne [1], je ne doute pas » que vous n'y ayez déjà pensé, ainsi qu'à d'autres » encore que vos ministres n'auront pas manqué de » soumettre à la reine-mère. Faites-lui connaître que » je m'offre à la servir de toute mon influence si elle » désire négocier son retour en France ; mais qu'il ne » m'est pas possible de l'aider à y pénétrer de vive » force tant que durera la guerre avec la Hollande. » Il serait bon que Monsieur exprimât aux Provinces-» Unies son désir de les voir revenir à la raison en » faisant la paix avec nous, qu'il les menaçât même, si » elles persistent à nous faire la guerre, de les considérer » perpétuellement comme ses ennemis déclarés, et qu'il » rappelât à son service les régiments français qui » servent sous les drapeaux des États. »

Ainsi, l'Espagne non seulement refusait de s'associer aux projets des émigrés, mais imaginait encore de se servir de l'influence de leurs chefs pour terminer une lutte ruineuse pour ses finances et périlleuse pour sa gloire. C'était une interversion de rôles au moins singulière. Toutefois une trève avec les Provinces-Unies était tellement dans les nécessités de la situation, pour peu que le gouvernement des Pays-Bas intervînt dans les entreprises projetées par Monsieur et la reine-mère, que celle-ci y avait déjà pensé et avait chargé Rubens de faire à ce sujet au prince d'Orange des propositions, dont l'illustre artiste rendit compte à Olivarès dans une lettre

[1] Correspondance de l'infante Isabelle et de Philippe IV; t. 29, fol. 95 et 97.

du 19 août. Mais les prétentions de l'Espagne, qui se refusait à séparer ses intérêts particuliers de ceux des Pays-Bas, devaient rendre ces négociations inutiles. Philippe IV voulait bien troquer Bréda contre Bois-le-Duc, la conquête de Spinola contre celle de Frédéric-Henri de Nassau, mais il voulait aussi ravoir Fernambouc que lui avait arrachée la marine hollandaise; il entendait être le seul maître des Indes occidentales et se refusait à laisser le commerce étranger prendre pied en Amérique. Pour avoir plus facilement raison des états, il insinuait qu'un excellent moyen serait de provoquer la rébellion des régiments français servant sous leurs drapeaux, et de leur faire occuper sur le territoire hollandais quelque place forte qui servirait de gage jusqu'à l'évacuation de la colonie [1]. Mais ni la reine, ni Monsieur n'avaient assez d'influence sur ces troupes pour obtenir leur complicité. Les Provinces-Unies, que leur dernier succès sur l'Escaut rendait moins traitables encore, ne voulurent négocier que sur le pied de la trêve de 1609, en conservant le *statu quo* [2]. Il fut impossible de s'entendre.

Quand les dépêches de Madrid du 23 août arrivèrent à Bruxelles, on s'était déjà tant écarté de la ligne de conduite tracée à l'infante par le cabinet espagnol, qu'il était bien difficile d'y revenir. Le voyage de Puylaurens dans les Pays-Bas avait encore augmenté les illusions des principaux conseillers de la gouvernante; le favori de Monsieur avait affirmé que le

[1] *Philippe IV à l'infante Isabelle*, 15 septembre 1631. — Correspondance, t. 29, p. 117.

[2] *Isabelle à Philippe IV*, 21 octobre 1631. — id. id. p. 158.

nombre des mécontents ne faisait qu'augmenter en France, que les intelligences qu'y possédait son maître étaient plus grandes que jamais et, en quittant Bruxelles le 15 du mois d'août [1], il avait emporté avec lui une somme d'environ 100,000 écus avec laquelle il se faisait fort d'entrer bientôt en campagne [2]. Depuis lors, bien d'autres encouragements encore avaient été donnés aux émigrés. L'infante, forcée de faire connaître les raisons qui l'avaient déterminée à agir d'une façon si opposée à celle qu'on lui prescrivait, s'en expliqua dans sa dépêche du 30 septembre [3]. « La » reine-mère a pris d'elle-même la résolution d'entrer » dans mes États, comme je l'ai écrit précédemment » à Votre Majesté, y disait-elle ; aucune considération » ne pouvait me dispenser de la recevoir et de la » traiter comme je l'ai fait. Bien que les Français » sachent parfaitement que ni V. M. ni moi ne » l'avons engagée à s'y réfugier, ils ne laissent cependant pas de prétendre le contraire et de calomnier » V. M. pour obéir à l'aversion qu'ils ont pour ses » peuples et sa couronne. Nous chercherions donc » vainement à nous justifier sur ce point près du » roi très-chrétien et du cardinal de Richelieu.

» La France, depuis un grand nombre d'années, » assiste les Hollandais, sujets rebelles de V. M. ;

[1] C'est la date du passeport qui lui est délivré « pour s'acheminer dois ceste ville de Bruxelles, vers Bourgogne, avec une suite d'environ 100 chevaux. » — Audience, 641.

[2] *Dépêche du marquis d'Aytona à Philippe IV*, Bruxelles, 19 août. M.S. 16,149, fol. 63 v°.

[3] *Dépêche de l'infante à Philippe IV*, 30 septembre 1631. — Correspondance, t. 29, p. 128.

» à diverses reprises elle vous a fait la guerre en Italie ;
» dernièrement encore elle s'est liguée avec le roi de
» Suède, les princes hérétiques d'Allemagne et le
» Turc, elle est secrètement alliée au duc de Bavière,
» et cela dans le but de ruiner la maison d'Autriche.
» Toutes ces considérations m'ont déterminée à profiter
» des démêlés de son roi avec la reine-mère et
» Monsieur pour aider ceux-ci à fortifier leur parti
» et à semer la discorde dans ce pays, afin de forcer
» son gouvernement à abandonner ses autres entre-
» prises en l'obligeant à se défendre chez lui. »

» Il est vrai que nous ne connaissons des ressources
» de la reine et de Monsieur que ce qu'ils nous en
» disent, c'est-à-dire rien de certain ; mais ils espèrent
» que le peu de troupes qu'ils possèdent actuellement
» augmentera rapidement dès qu'elles pénétreront en
» France, et il est plus que probable que, vu le
» caractère de cette nation et le mécontentement
» général produit par la manière de faire du cardinal,
» leur espoir ne sera pas déçu. V. M. n'aurait voulu
» les assister qu'après s'être informée de ce que se
» proposent de faire en leur faveur l'empereur, le
» roi d'Angleterre, les ducs de Savoye et de Flo-
» rence, dont les intérêts sont les mêmes que les
» siens ; mais il faudra du temps avant de s'être
» concerté avec eux, et ils seront d'autant moins
» portés à promettre leur concours que Votre Ma-
» jesté, qui est la plus puissante et la plus offensée,
» semble hésiter à agir seule.

« Si nous parvenons, avec le temps, à former
» une ligue, nous ne pourrons nous proposer de but
» plus utile à nos projets que d'exciter des troubles en

» France, et c'est ce que nous faisons actuellement.
» De quelque manière que nous agissions, nous sommes
» donc forcés de nous confier aux Français de la suite
» de la reine-mère et du duc d'Orléans, tels qu'ils sont,
» puisque sans eux nous ne pouvons rien ; ils sont la
» base de toute entreprise, et il n'est pas indifférent
» d'avoir dans son parti la mère du roi et son frère
» unique, son successeur immédiat à la couronne,
» puisque le roi n'a pas d'enfants ni d'espérance d'en
» avoir. Nous ne ferons rien du reste, comme V. M.
» nous le prescrit, sans en rendre compte au duc de
» Lorraine et à son père, le comte de Vaudemont. »

Tout en recommandant à l'infante cette entente mutuelle avec le duc de Lorraine, Philippe IV s'était cependant montré inquiet du mariage projeté entre Gaston et la princesse Marguerite ; il y voyait pour l'avenir une menace de réunion de la Lorraine à la France, ce qui aurait fermé à l'Espagne la route suivie habituellement par les régiments qu'elle envoyait d'Italie dans les Pays-Bas. Il ajoutait que pour s'assurer un passage pour ses troupes, il serait forcé dans ce cas de conserver le Palatinat, héritage du beau-frère du roi d'Angleterre, ce qui pourrait mécontenter celui-ci et rendre plus difficile son accession à la ligue. On avait confondu à Madrid la sœur du duc Charles IV avec les princesses Nicole et Claude, filles de Henri II, les véritables héritières de la couronne de Lorraine, la loi salique ne réglant pas l'ordre de succession dans ce duché comme en France. Le mariage de Charles avec l'aînée des deux princesses avait aplani les difficultés qui auraient pu surgir de ce côté ; mais bien que son frère n'eût pas d'enfants, la future duchesse d'Orléans,

la plus jeune des filles de François de Vaudemont, n'avait que bien peu de chances de lui succéder jamais. C'est ce que l'infante expliqua à son neveu ; elle ajouta que le mariage de Gaston était très-avancé et qu'il ne serait guère possible de l'empêcher de se conclure, Monsieur ayant reçu déjà, en avance sur sa dot et pour lever des troupes, une assez forte somme.

Dans la même lettre, l'archiduchesse informait également le roi d'Espagne des négociations qu'elle avait entamées avec la France pour le retour de la reine-mère. Dès l'arrivée de Marie de Médicis dans les Pays-Bas, François de Carondelet, doyen de Cambrai, avait été chargé d'aller en informer le roi de France. Bientôt après, sur les instances de la reine-mère et en suite du désir manifesté par Louis XIII et Richelieu de la prendre pour médiatrice, l'infante avait de nouveau renvoyé Carondelet à Paris pour s'informer des conditions proposées comme bases de la négociation. Le doyen de Cambrai avait eu à Monceaux, le 8 août, une audience particulière du roi de France, et l'accueil qu'il en avait reçu avait paru d'un très-heureux augure pour la réussite de sa mission. L'entrevue qu'il eut aussitôt après avec le cardinal fut également des plus cordiales, et l'on remarqua que le tout puissant ministre l'avait écouté « sans altération ny se mettre hors de ses » gonds, comme parfois il luy arrive avec les ministres » d'Espagne et de l'empire, bien qu'il donnait en son » dire, en tout et partout, les torts à la dicte reine[1]. »

[1] *De Clercq au secrétaire d'État Prats*, Paris, 14 août 1631. Négociations de France, t. VII.

Mais cette ambassade extraordinaire, qui rendit inutile la mission que Louis XIII avait eu l'intention de confier au marquis de St-Chamont chargé de se rendre à Bruxelles près de sa mère [1] et qui ne pouvait déplaire au cabinet de Madrid sur le point d'envoyer à Paris le duc de Terra-Nova [2], non seulement n'eut pas les résultats qu'on en espérait, mais en eut d'autres d'étrange sorte sur lesquels nous aurons à revenir.

Enfin pour en finir avec la dépêche de l'infante à son neveu, voici comme elle appréciait le conseil qu'elle en avait reçu de décider Marie de Médicis à se retirer à Aix-la-Chapelle : « Il ne me paraît pas convenable » lui disait-elle, que la reine aille y résider, ni dans » aucune autre cité impériale ; ce n'est ni sûr, ni » décent et cela n'avancerait en rien sa cause.... Et » quelle honte ne serait-ce pas pour nous ! Les Français » ne manqueraient pas de publier partout que nous » avons eu peur, et la reine, au lieu de reconnais- » sance, n'éprouverait que du ressentiment contre ceux » qui, après l'avoir reçue, l'obligeraient à se retirer » dans une ville étrangère où elle ne trouverait ni » commodité, ni protection. Cette semaine, en parlant » à la marquise de Mirabel, elle lui disait que si la » chrétienté lui refusait du secours, elle irait en » demander au Turc, chez qui elle se rendrait seule » avec son confesseur pour l'assister spirituellement. » J'ai trouvé ce propos digne d'être rapporté à V. M., » il lui démontrera plus encore combien est impraticable

[1] *De Clercq au secrétaire d'État Prats*, Paris, 11 septembre 1631. — Négociations de France, t. VII.

[2] *Le duc de Terra-Nova au duc de Medina de Las Torres*. Madrid, 22 septembre 1631. Estado, 2045, fol. 92.

» le projet qu'elle a émis d'éloigner la reine de ses
» États. Tenter de l'y décider par l'intermédiaire du
» duc de Lorraine serait donc non seulement inutile,
» mais aussi très-dangereux ; car si ce dernier vient
» à supposer que c'est par crainte de la France que
» V. M. s'excuse de donner asile à la reine, il n'aura
» plus aucune foi dans les promesses que vous lui avez
» faites de le protéger contre cette couronne. »

Or la Lorraine était en ce moment le principal foyer des intrigues de l'émigration qui, pour mettre à exécution quelques-unes des entreprises qu'elle avait conçues, comptait particulièrement sur le concours du duc Charles.

CHAPITRE VI

A la nouvelle de la fuite de la reine-mère, le duc d'Orléans se met en mesure de recruter des troupes. — Secours qu'il attend de Wallenstein et de l'empereur. — Mesures de précautions prises par Richelieu. — Il menace le duc de Lorraine. — Il l'oblige à passer en Allemagne avec son armée. — Monsieur veut se retirer dans les Pays-Bas. — Le maréchal de la Force poursuit dans le Luxembourg et défait le régiment de Mars appartenant au duc d'Orléans. — Projet d'entreprise sur Sedan. — Il échoue. — Monsieur demande à faire entrer ses troupes dans le Luxembourg. — L'infante lui propose de les employer dans le Palatinat au service de l'empereur. — Situation des affaires de l'émigration à la fin de 1631. — Richelieu triomphe. — Vers satiriques de Beautru. — Le cadeau de St-Nicolas à la reine-mère. — Elle fait imprimer une nouvelle lettre au roi.

La nouvelle de la fuite de la reine avait été accueillie avec une joie extrême à la cour de Lorraine ; on n'y avait pas douté un seul instant du concours de l'Espagne puisqu'elle accordait l'hospitalité à Marie de Médicis, et le duc d'Orléans s'était immédiatement décidé à faire succéder à la guerre de plume, aux manifestes et aux pamphlets qui avaient été jusqu'alors les seuls traits échangés entre lui et le tout puissant ministre qu'il avait pour adversaire, de plus sérieuses hostilités. Il avait levé des troupes dans le comté de Montbéliard et dans les lieux voisins enclavés pour la plupart dans la Franche-Comté, et pour ne pas compromettre trop ouvertement le duc de Lorraine, après avoir fait demander au gouverneur de Besançon (28 juillet) l'autorisation de passer quelques jours dans cette ville, il y

était bientôt arrivé à la tête de sa maison [1]. C'est là qu'il distribua à tous ceux qui voulurent s'attacher à sa fortune les patentes par lesquelles il les autorisait à recruter des troupes en son nom. Elles débutaient par cette déclaration que nous empruntons à l'une d'elles, destinée à l'un des capitaines des vingt compagnies de cent hommes du pays de Liége dont il voulait former un régiment sous les ordres du sieur de Trouillet, l'aîné [2] :

« Gaston, fils de France, frère unicque du roy, duc » d'Orléans, lieutenant général de Sa Majesté dans son » royaume et soubz son authorité, contre le cardinal » de Richelieu et ses adhérens, au sieur Mathias de » Rorise, escuier, salut. L'ambition prodigieuse et » l'audace effroyable du cardinal de Richelieu estant » arrivée à tel excès qu'il n'y a personne qui mécon- » naisse le dessein qu'il a d'envahir la France, qui » ne voye clairement l'estat où il est estably et celuy » auquel il a réduit la personne du roy, notre très » honoré seigneur et frère, etc. »

Il était donc bien entendu que c'était au cardinal de Richelieu seul que Gaston déclarait la guerre, dans le but de soustraire à sa tyrannie et la France et son frère, alors cependant qu'il se disposait à combattre les propres armées du roi ; distinction spécieuse qui fait le fond des manifestes de tous les rebelles, dans tous les temps et dans tous les pays.

Monsieur quitta Besançon le 9 août, précédé de

[1] *Dépêches du 29 juillet et du 1r août 1631 des gouverneurs de Besançon et du président de Dôle à l'infante.* — Archives de l'audience (640).

[2] Cette patente, datée de Besançon 5 août 1631, se trouve dans les archives du conseil d'État et de l'audience, liasse 1147.

Le Coigneux parti la veille avec le tiers de son train, et y laissant le duc de Bellegarde qui ne l'avait suivi qu'à regret ; il se rendit à Blamont et à Remiremont, en relation constante quoique secrète avec le duc de Lorraine [1]. Au commencement de septembre il était à Luxeuil avec une troupe de 800 chevaux environ qui grossissait tous les jours ; d'autres compagnies de cavalerie à sa solde étaient encore logées dans la terre de St-Loup, tirant leurs vivres de la Franche-Comté, au grand préjudice de la neutralité de cette province que le roi de France menaçait d'envahir et qui semblait devoir devenir bientôt « le tablier de la querelle des » deux frères [2]. » Le marquis de Bressieux, ancien maréchal de camp des armées françaises et qui avait servi avec honneur sous le maréchal de Lesdiguières, mécontent du cardinal avait accepté le commandement des troupes de Monsieur.

Ce n'était là du reste qu'une faible partie des forces sur lesquelles on comptait pour envahir la France. Indépendamment du concours du duc de Lorraine, Gaston avait recherché l'alliance de Wallenstein qui, disait-on, avait promis 25,000 hommes de pied et 4000 chevaux payés pour trois ans ; mais à la condition d'occuper, jusqu'à l'entier remboursement des avances qu'il aurait faites, toutes les places dont il s'emparerait en France et tous les lieux qu'il ferait fortifier. Ces conditions avaient été trouvées un peu dures, et le baron de St-Cyr, ambassadeur de Gaston, était retourné près de l'illustre et ambitieux général pour en négocier d'autres.

[1] *Le parlement de Dôle à l'infante Isabelle.* 25 août 1631. Audience 641.
[2] *Id.* *à* *id.* 10 septembre ibid.

Gaston comptait aussi obtenir l'aide de l'empire. On disait même qu'en présence des menaces de Louis XIII, ayant dû renoncer momentanément à l'alliance de la Lorraine, il avait fait négocier par sa mère son mariage avec une archiduchesse d'Autriche ; dans les premiers jours d'octobre le bruit courut qu'il allait se rendre en Alsace où l'on assurait que l'empereur en personne lui amènerait la jeune princesse, lui fournirait 15000 hommes de pied, 2000 chevaux payés, et une dot de 500,000 écus comptant [1].

Rien de tout cela n'était réel ; les succès constants des Suédois ne laissaient à Ferdinand II ni les moyens, ni les loisirs de s'occuper d'autres affaires que de celles de son empire ; mais ce qui l'était davantage, c'était la réunion des troupes du duc de Lorraine qui, dès la fin d'août, se montaient, en y comprenant celles du prince de Phalsbourg son beau-frère, à 18000 fantassins et 2050 chevaux.

Richelieu, auquel aucun des faits qui se passaient si près de la frontière orientale de France ne restait étranger, avait rapidement pris quelques mesures de précaution. Quelques régiments avaient été dirigés dans le voisinage des points où se réunissaient les forces de Monsieur et, dès les premiers jours du mois d'août, le duc de Lorraine avait été informé que le roi voyait avec déplaisir son frère prolonger son séjour dans ses États, qu'il l'invitait à le dissuader d'épouser la princesse Marguerite comme le bruit en courait et l'engageait lui-même à cesser ses levées de gens de guerre.

[1] *De Meyria-Grandmont à l'archevêque de Besançon.* Rooy, 3 octobre 1631. (Audience 642).

Charles IV avait aussitôt répondu que Monsieur, depuis quelque temps déjà, n'était plus en Lorraine et que, guidon de l'empire, possédant de nombreux domaines qui en relevaient, il ne pouvait quant à lui se dispenser d'assister l'empereur : de là les réunions de troupes qui avaient porté ombrage au roi ; mais qu'avant la fin du mois il comptait les emmener en Allemagne, laissant le gouvernement de son duché à son père, le duc François, qui resterait à Nancy tout prêt à en ouvrir les portes à S. M. et à l'y recevoir si elle s'approchait de la frontière [1].

Richelieu n'avait qu'une médiocre confiance en Charles IV et en son subit attachement pour la maison d'Autriche ; aussi lui envoya-t-il bientôt l'abbé du Dorat (23 août) pour lui demander si le roi pouvait attendre de lui un secours de gens de guerre dans le cas où la France serait attaquée et compter qu'il refuserait toute retraite aux troupes ennemies en Lorraine. Si le duc s'en excusait, l'abbé devait lui dire que le roi avait eu l'avis que ses levées étaient destinées à être

[1] *Le comte de Wiltz à l'audiencier, Thionville, ce* 16 *d'aoust* 1631. « Monsieur, Par l'escript cy joint il vous plaira recognoistre l'estat » des affaires de ceste frontière, et de plus je vous diray qu'on m'at » escript de bonne part que le roy de France ayant désiré trois choses » de S. A. de Lorraine, scavoir qu'elle n'entretienne pas davantage » Monsieur, son frère, qu'elle le divertisse de son prétendu mariage » et qu'elle ne face point de levées, Sadite Altesse luy a donné » appaisement pour les deux premiers poincts, en ce qu'il y a jà » quelque temps que Monsieur, frère du roy, est hors de Lorraine, » et pour le troisième, sadicte Altesse a fait représenter aud^t roy » qu'elle estoit obligée d'assister l'empereur, soit comme guidon de » l'empire, soit à cause des biens qu'elle a et qui relèvent de l'empire, » et qu'ensuitte de ce sad. Alt^esse se prépare d'entrer en Allemaigne » à la teste de son armée, etc. » (Audience 641.)

licenciées quelque jour au profit de Monsieur, et se plaindre de ces manœuvres perfides et de cette étrange conduite.

Le duc Charles ne fit qu'une réponse évasive ; mais le cardinal n'entendait pas s'en contenter et l'abbé fut de nouveau renvoyé à Nancy pour sommer le duc de passer le Rhin avec son armée afin d'accomplir le dessein pour lequel il prétendait l'avoir réunie, s'il ne voulait voir le roi pénétrer dans ses États avec toutes ses forces.

Cette menace, le résultat de la bataille de Leipzig où l'armée impériale avait été anéantie et le peu d'empressement de l'Espagne à aider le parti de l'émigration française, obligèrent le duc à changer ses dispositions. Après un conseil tenu à Nancy et auquel assistèrent, outre les membres de la famille ducale, Gaston et ses principaux conseillers, il fut décidé que Charles IV marcherait immédiatement au secours de l'empereur (18 septembre). Les exigences de Louis XIII recevaient ainsi satisfaction et l'on trouvait le moyen de maintenir sous les drapeaux et d'aguerrir une armée qui pourrait ensuite, si elle revenait victorieuse, être licenciée au bénéfice de Monsieur et servir alors plus avantageusement à sa première et véritable destination.

Ce n'était pas là, paraît-il, la solution qu'avait espérée Richelieu. Il pensait que Charles IV, voyant ses projets déjoués, l'empire aux abois et des forces françaises considérables réunies sur les frontières de ses États, se déciderait à faire amende honorable et à rechercher l'amitié de la France avec autant d'ardeur qu'il en avait mise jusqu'alors à la trahir. Le roi, qui avait été se mettre en Champagne à la tête de ses troupes, l'engagea

même à l'y rejoindre [1] pour conclure un traité d'alliance, comptant du même coup négocier un accommodement avec son frère. Mais la passion du duc Charles pour la guerre en avait décidé autrement : dans les premiers jours d'octobre, pénétrant en Allemagne avec son armée, il était allé rejoindre Tilly, suivi du prince de Phalsbourg qui, malheureux des galanteries de sa femme avec le favori du duc d'Orléans et « ne voulant plus vivre » avec quelque sorte de déshonneur [2], » allait dans cette expédition aventureuse chercher une mort qu'il n'attendit pas longtemps.

Le duc de Lorraine, en partant, laissait ses États dans un tel abandon que Monsieur, ne s'y trouvant plus en sûreté, fit aussitôt demander un asile à l'infante [3]. Le 14 octobre Le Coigneux arriva même à Namur pour y négocier avec le comte d'Emden, gouverneur du Luxembourg, le logement de trois à quatre cents che-

[1] « Le ducq de Lorraine est attendu à Troye où la cour est main- » tenant, plus selon que je crois pour soigner à sa propre asseurance » que pour moyenner la paix, en quoy je vois fort peu de moyens » en cette occurence. Ores qu'il se bruict de faire du Coigneulx car- » dinal et de l'envoyer à Rome, et de faire Puisloran ducq et pair, » pour par ces deux, qui peuvent le plus, retirer le frère du roy » de la reyne-mère.... » (*Lettre de Paris* du 26 septembre 1631, communiquée le 1r octobre à l'audiencier par Olden Barnevelt.) — Audience 642.

[2] *Mémoires de* Gaston d'Orléans, p. 589. Éd. Michaud.

[3] *L'infante au comte d'Emden.* Anvers, 5 octobre 1631. — « Mon » cousin, Ceste est pour vous dire en confidence que si le duc » d'Orléans vient en votre gouvernement avec sa suyte, que vous » ne luy faciez ni permettiez estre fait aulcun empeschement ny » aulcune réception, ains que vous faisiez semblant de ne le cognoistre, » le laissant passer avec sadicte suyte et les gens de guerre qu'il » aura avec soy ou le suyveront après à la deffilade, en leur donnant » et faisant donner toutes les commoditez qu'ils auront de besoing » en payant.... » (Audience 642.)

vaux que son maître devait emmener avec lui [1], au grand effroi de l'infante qui craignait de fournir par là au roi de France un prétexte de rupture [2]. L'armée du maréchal de la Force n'était en effet pas bien loin de la frontière, et il était à craindre qu'à la suite de quelque rencontre avec les troupes de Gaston, la poursuite ne vînt à se continuer jusque dans le Luxembourg. Le comte d'Emden l'appréhendait et demandait si dans ce cas il devait s'opposer à cette violation de territoire et avec quelles forces, car sa province n'avait que peu de gendarmerie, et les places étaient si mal fortifiées et si dépourvues de troupes, de vivres et de munitions, « qu'avant qu'on leur puisse donner secours, disait-il, « elles seront perdues [3]. » — « Il sera besoing que le « comte d'Emden advertisse de ce le ducq d'Orléans « ou ceulx de son concert, lui fut-il répondu, afin « qu'ils préviennent tels inconvéniens, puisqu'il leur

[1] *Le comte d'Emden à l'infante.* Namur, 14 octobre 1631. — « Madame, « Je viens d'arriver bien tard en ceste ville et depuis moy arrive le « chancelier de Monsieur le duc d'Orléans, qui vient de me trouver « et me dire qu'en chemin il a reçu lettre dud^t S^r duc son maistre, « par laquelle il l'advise par courier exprès qu'il a changé de réso- « lution et seroit d'intention de venir en la ville de Luxembourg à « desseing d'y arrester cinq ou six jours attendant avoir ses gens « ensemble.... » (ibid.)

[2] *L'infante au comte d'Emden.* Bruxelles, le 17 octobre 1631. — « ....il sera bien que vous voyiez si vous pourrez encheminer avecq « son chancellier qui vous a parlé qu'il (Monsieur) entre incogneu « et avecq peu de gens parce que aultrement... ce seroit donner un « prétexte au roy de France pour rompre avecq nous.... (ibid.)

[3] *Points sur lesquels le comte d'Emden demande une résolution.* Spontin, 25 octobre 1631. (ibid.)

» importe plus qu'à personne et à leurs affaires, sans » qu'il ait besoing qu'il s'en mesle [1]. »

Mais l'avertissement arriva trop tard, et ce qu'avait prévu le comte d'Emden se réalisa.

Parmi les régiments levés par le duc d'Orléans, il en était trois, particulièrement recrutés dans le pays de Liége, qui, pour gagner la Lorraine, devaient traverser le Luxembourg et ne se faisaient aucun scrupule de s'y cantonner plus ou moins longtemps : c'étaient les régiments d'infanterie du sieur Trouillet et du colonel Mars, de la maison de Coloma, ainsi que les compagnies de cavalerie du sieur de Bryas des Granges.

A la fin d'octobre, Trouillet, avec 16 compagnies d'infanterie et une de cavalerie, se trouvait près de Montmédy et faisait savoir à Jean d'Allamont, gouverneur de cette place, qu'il viendrait se mettre sous la protection de l'artillerie de ses remparts s'il était poursuivi par les troupes françaises. « Je crains, » écrivait d'Allamont au comte d'Emden, en lui de- » mandant des instructions, je crains que je ne me » voye pris comme la gauffre entre deux fers [2]. » Et en effet, on prêtait au roi de France l'intention de concentrer ses troupes à Charleville pour marcher sur les levées de Gaston [3]; supposition bientôt con-

[1] Résolutions du conseil d'État sur les points présentés par le comte d'Emden. 28 octobre. (Audience 642.)

[2] *Jean d'Allamont au comte d'Emden.* Montmedi, ce 27 octobre 1631. (ibid.)

[3] *François d'Allamont au comte d'Emden.* Luxembourg, 29 octobre 1631. « Si le roy de France ne change de desseing, celui qu'il avait, passé quattre jours, estait de se venir loger en personne à Charle-

firmée par l'événement, car le mois d'octobre n'était pas écoulé qu'une rencontre avait lieu entre elles.

Le 29 et le 30 de ce mois, le maréchal de la Force et Mr de Grandprey, gouverneur de Mouzon, étaient sortis de cette place à la tête d'un corps de troupes que les évaluations les mieux renseignées portent à 5000 fantassins et 2500 chevaux. Ils avaient passé le Chiers au moyen de pontons, puis, le 31, s'étaient dirigés sur Muno où ils pensaient trouver le régiment du colonel Mars. En route ils apprirent qu'il en était parti avec l'intention de se loger à Villers-sous-Orval; ils le poursuivirent aussitôt, dépassèrent ce village sans le rencontrer et l'aperçurent enfin au-dessus de Florenville, dans une prairie, près du bois de la Haa, contre la Semoy : ils le chargèrent aussitôt. Le régiment de Mars fut mis en déroute complète : 45 hommes, non compris ceux qui furent tués dans la poursuite, demeurèrent sur le carreau; le lieutenant-colonel, six capitaines, trois alférez et environ 120 soldats furent faits prisonniers. Quatorze drapeaux, la pièce de campagne que chaque régiment traînait à sa suite et tout le bagage restèrent aux mains des vainqueurs [1].

ville, d'où il envoirat chercher les trouppes liégeoises levées pour le duc d'Orléans pour tâcher de les deffaire....

Rasse de Gavre, marquis d'Ayseau à l'infante. Charlemont, 28 octobre.... « Soudain mon arrivée en ce lieu j'ay despéché vers Maisières pour apprendre le comportement de l'armée du roi de France,.... l'armée est logée séparément en divers villages sur les frontières depuis Rocroy jusques à la Lorraine; le maréschal de La Force commande à tout, lequel devait venir ce jourd'huy à Chasteau Renaut qui est à six heures d'icy. Le roy est à Reims et il doit arriver dans trois jours à Maisières... » (Audience 642.)

[1] *Le comte d'Emden à l'infante,* Arlon, 5 novembre 1631. (ibid.)

Le lendemain le maréchal de La Force informait le gouverneur du Luxembourg de la victoire qu'il venait de remporter, en manifestant l'espérance que ce combat, qui avait eu lieu sur le territoire des Pays-Bas, n'altérerait en rien la bonne intelligence qui régnait entre les deux couronnes [1]. Le 2 novembre il s'avançait encore avec son corps d'armée jusqu'à trois lieues d'Arlon, observant la plus sévère discipline, puis se retirait par Florenville et rentrait le 4 à Mouzon.

Cette hardie excursion du maréchal fit comprendre au duc d'Orléans qu'il n'était guère non plus en sûreté à Valderfange, d'où il comptait bientôt passer dans le Luxembourg, et sans attendre les conseils de prudence que l'infante chargeait le comte d'Emden de

[1] « Monsieur. Sur les advis qui m'avait esté donnés que quelques troupes qui estoient logées à Muno, terres contentieuzes, et questant leurs desseins de troubler le repos des subjetz du Roy mon maistre, je me suis trouvé obligé de m'y opposer, et m'estant acheminé pour les charger, les trouvans deslogés, je les ay poursuyvis et attains auprès de ce lieu de Florenville ou les ayant deffaits, j'ay bien vouleu vous en donner advis et faire sçavoir; comme je scay que Sad. Maté ne voudroyt rien altérer à la bonne intelligence qui c'est maintenue avec Sa Maté catholique et à quoy je tiendray la main de tout mon pouvoir, comme je veux croyre que vous fairez de vostre costé en tout ce qui sera de vostre gouvernement, et en ce que vous me jugerez propre pour vous rendre service vous cognoistrez que je désire demeurer Monsieur

Vostre plus affectionné serviteur.

CAUMONT LA FORCE.

Du camp de Florenville, le premier novembre 1631. »

A monsieur le lieutenant du gouvernement de Luxembourg, commandant en l'absence de monsieur le comte d'Emden. (Audience 642.)

lui transmettre [1], il rentra à Nancy « pour y con-
» tinuer ses amours avec la plus jeune sœur du duc
» et se divertir dans l'entretien de cette princesse [2]. »

Il est manifeste que les troupes françaises, dans leur expédition, avaient violé le territoire des Pays-Bas. Renaudot dans sa *Gazette* prétend, il est vrai, qu'il en est « de la guerre comme de la chasse, qui permet » de poursuivre en tout lieu le gibier que l'on trouve » sur ses terres [3]; » mais ce n'était pas même ici le cas, le gibier poursuivi n'ayant pas quitté le Luxembourg. Aussi l'agent français à Bruxelles vint-il apporter à l'infante les excuses de son gouvernement et lui assurer que tout ce qui avait eu lieu était contraire aux intentions du roi.

Toutefois ces explications ne furent pas jugées suffisantes par les conseillers de la princesse : ils ne pouvaient admettre qu'un maréchal de France, ainsi désavoué, conservât cependant le commandement après en avoir aussi étrangement abusé ; ils rêvaient des représailles, et au sein du conseil d'État on proposa sérieusement de guetter l'occasion de battre avec des forces supérieures quelque détachement français qui s'approcherait trop près de la frontière et de faire

[1] *L'infante au comte d'Emden*, 3 novembre 1631.... « Aussi sera-t-il bien que vous mettiez en considération audit duc le péril de sa personne, estant avecq si petittes forces si proches d'autres plus grandes du Roy son frère, et que de s'approcher de si près serait le convier à intenter ce à quoy peut estre il ne penseroit, et qu'il seroit meilleur d'estre plus esloigné jusqu'à ce qu'il ait ce qu'il a de besoing pour asseurer davantage ses affaires. » (Ibid.)

[2] *M. de Chamblay au card. de Richelieu*, 7 novembre 1631. D'HAUSSONVILLE, t. I, p. 226, not. 2.

[3] Gazette du 7 novembre 1631.

savoir ensuite à Paris que c'était une simple revanche. On émit aussi l'avis de charger le marquis de Mirabel de porter plainte au nom du roi d'Espagne et de l'infante près de Louis XIII et de réclamer une satisfaction publique. Mais l'une et l'autre de ces alternatives n'étaient pas sans dangers : la revanche que l'on se proposait pouvait entraîner d'autres combats, d'autres représailles et rendre la rupture imminente ; la demande de satisfaction pouvait être fort mal reçue, attirer au gouvernement de l'infante quelque brusque réponse que ses accointances avec le parti de la reine-mère et de Monsieur rendaient parfaitement justifiables, ce qui eût été une nouvelle offense ajoutée à la première et un nouveau motif de rupture. Après réflexion, on préféra paraître se contenter des excuses de l'agent français [1].

D'autres événements, impatiemment attendus, permettaient d'ailleurs d'espérer bientôt sinon une revanche, au moins une compensation. L'émigration française considérait comme éminemment utile à sa cause la possession dans le royaume de quelques places fortes, à l'abri desquelles elle pourrait rallier ses forces et ses partisans. Malheureusement jusqu'alors toutes celles qu'elle avait espéré surprendre lui avaient échappé, et La Louvière qui tout récemment, par les intelligences qu'il y possédait, avait cru soulever Rue et Ardres, arrêté par Mr de Moncaurel, gouverneur de cette dernière ville, et livré au cardinal, avait payé de sa tête sa tentative infructueuse. On n'avait pas été plus heureux en Provence et dans le Languedoc, les gouverneurs des

[1] Audience, liasse 642.

places sur lesquels on pensait pouvoir compter ne s'étant pas prononcés pour la rébellion. Calais ne devait être livré par Jacques d'Étampes qu'après que l'Espagne aurait promis son concours. Restait Sedan. Cette ville, sous la suzeraineté du roi de France, était le patrimoine du duc de Bouillon qui y entretenait une garnison à ses frais. Située non loin des frontières de la Lorraine, presque sur celles des Pays-Bas, elle offrait aux régiments formés dans l'un ou l'autre de ces deux États, une place d'armes éminemment favorable. Des négociations avaient été entamées par l'intermédiaire de Rubens avec le duc de Bouillon qui, pendant que sa mère gouvernait sa petite principauté, servait sous les drapeaux des Provinces-Unies, et le vicomte de Turenne venait d'arriver de Hollande à Bruxelles pour traiter des conditions d'une alliance [1].

Le duc de Bouillon n'avait jamais laissé passer une occasion de conspirer contre la France et, jusqu'aux derniers jours de la vie du cardinal de Richelieu, il devait s'abandonner à son humeur frondeuse et passionnée pour l'intrigue. Aussi son jeune frère, obéissant à ses instructions [2], fut-il bientôt d'accord avec Rubens, le marquis de Stissac, Monsigot et d'autres Français.

[1] *L'audiencier à l'infante.* — 5 novembre 1631. — J'ay ensuite du commandement de V. Al. parlé au sieur Rubens touchant le tercio du vicomte d'Alpen; il m'a dit que le vicomte de Touraine est arrivé de Hollande et qu'il lui a mandé qu'il le viendra trouver à cest après-midi; il en traictera avec led. vicomte de Touraine, et sur quoy il attendra le commandement de V. A. par mon moyen. — (Audience 642.)

[2] *L'infante à Philippe IV.* — 19 décembre 1631 ... El Duque de Bullon me ha embiado a dezir..... que dexera que yo lo reciva en la proteccion de V. M. assegurandome que para en caso que tengo effecto, entregara en manos de V. M. la plaza de Sedan. — (Corresp. t. 29, p. 261.)

Il fut convenu que l'on s'assurerait dès ce moment de Sedan au nom de la reine-mère et de Monsieur, en y faisant entrer 2000 fantassins dont devaient faire partie cinq à six cents hommes du tercio que le vicomte d'Alpen avait levé pour le compte de Gaston [1]. Pour ne pas donner l'éveil aux troupes françaises établies sur la frontière, on devait diriger ces hommes sur Givet en faisant courir le bruit qu'ils partaient pour l'Allemagne; des guides qu'ils trouveraient dans cette ville devaient les conduire à Sedan par des chemins détournés et par petits groupes de vingt ou trente à la fois. L'exercice de la religion catholique leur était assuré (on sait que le duc de Bouillon et Turenne étaient protestants) et le marquis de Stissac, pendant tout le temps que durerait le passage des troupes de Givet à Sedan, devait se tenir caché à Charlemont pour veiller à leur prompt et sûr acheminement [2].

Le cardinal de la Cueva, l'un des principaux conseillers espagnols de l'infante, n'avait osé donner seul son consentement à cette entreprise, et ce n'était que le 9 novembre, d'accord avec le marquis d'Aytona, qu'il s'était décidé à la protéger. Mais le cardinal de Riche-

[1] *L'audiencier à l'infante.* — 7 novembre 1631. — Le marquis de Stissac, Monsigot et aultres Français me sont venus trouver avec le sieur Rubens et me dire qu'ils sont résoluz, je dis le duc de Bouillon et son frère, de passer oultre avec l'affaire de Sedan en y mettant dedans jusques à deux mille hommes; pour accomplissement du quel nombre il font estat qu'il y entre cinq à six cens hommes du tercio du vicomte d'Alpen, etc. (Ibid.)

[2] *L'audiencier à Mr de Hezeaux, gouverneur de Charlemont.*—9 novembre. — Monsieur S. M. m'a commandé de vous faire ce mot pour vous dire que vous veuillez tenir caché à Charlemont Monsieur le marquis de Stissacq, mareschal de camp du duc d'Orléans, porteur de ceste, pour aultant de jours qu'il luy plaira. Et sur ce, etc. (Ibid.)

lieu, toujours bien informé de tout ce qui se passait dans le camp de l'émigration [1], n'avait pas tardé à connaître ce qui se préparait, et le jour même où les ministres de l'infante prenaient cette décision les troupes du maréchal de la Force apparaissaient devant Sedan. La duchesse douairière de Bouillon avait tout aussitôt montré les dispositions les plus belliqueuses; elle avait fait dire au maréchal qu'en sa qualité de princesse souveraine elle voulait se maintenir telle, que c'était sa volonté et celle de son fils de ne recevoir dans Sedan aucune garnison française, et que plutôt que d'y consentir tous les bourgeois, les gens de guerre et tous les sujets de ses terres étaient résolus d'y mourir [2]. Et aussitôt elle s'était mise en mesure

[1] Plusieurs des Français qui paraissaient appartenir au parti de la reine-mère et de Monsieur n'étaient en effet que des agents de Richelieu. Dès le commencement d'octobre, plusieurs des gouverneurs des villes frontières, le comte d'Anapes à Landrecies, le comte de Ste-Aldegonde et Mr des Fouquières, appelaient l'attention de l'infante sur les faits et gestes d'un certain capitaine Gauché, qui jadis avait été en garnison à Arras et connaissait cette place, et d'un autre personnage encore qui se faisait appeler tantôt Mr de Beaumont, tantôt Mr de Cerfontaine ou de Longueval, se prétendait allié aux Montmorency, au duc d'Elbeuf et grand ennemi du cardinal, se rendait fréquemment à Bruxelles et à Anvers, mais de son château de Forest, près du Quesnoy, envoyait souvent et toujours la nuit des messages en France. Les *Archives des affaires étrangères* de France nous ont encore fait connaître, par ses rapports secrets au cardinal, un autre de ses agents, Bonlay, qui sous le nom de Bonlet ou Mr de Bonlé, est souvent désigné par l'audiencier comme « celuy qui fait icy les affaires » du ducq d'Orléans. » Dans cette entreprise de Sedan, nous le voyons particulièrement chargé de demander les passeports pour les canonniers de Hollande du vicomte de Turenne et empressé de savoir des nouvelles. (Lettres de l'audiencier à l'infante des 10 et 15 novembre, audience 642.)

[2] *Avis envoyés à l'infante par le comte d'Emden*, le 15 novembre; ils sont datés d'Orchimont le 9, et de Montmédy le 10. « Personne ne peut » plus entrer à Sedan, dit celui-ci, l'on fortifie les dehors et ils se résol-

de tout préparer pour une défense à outrance ; elle avait fait sortir de la ville les étrangers et le menu peuple pour se débarrasser des bouches inutiles et avait ordonné de renforcer les dehors de la place. Bientôt le vicomte de Turenne était arrivé, précédant de quelques jours dix canonniers qu'il avait fait venir de Hollande où ils étaient réputés pour leur habileté, et il avait envoyé dire au gouverneur de Charlemont, le marquis d'Ayseau, de lui expédier les gens du tercio d'Alpen, par petites troupes et sans officiers. Mais en même temps un de ses gentilshommes partait pour Paris avec une mission secrète, et lui-même s'entendait avec le maréchal pour permettre aux soldats français d'aller librement se procurer à Sedan tout ce dont ils pouvaient avoir besoin, hormis les vivres [1]. Turenne avait compris sans doute que la résistance était inutile en présence des forces considérables qui s'étaient massées dans les environs, rendant de plus en plus difficile l'entrée de tout secours dans la place, et qui avaient

» vent à un siège plustost que de recevoir garnison. La ville est fort bien » pourvue, et mesme chasque maison a son moulin pour moudre à la » nécessité. » (Ibid.)

[1] *Le marquis d'Ayseau à l'audiencier.*— Charlemont, 13 novembre 1631. — Monsieur. Ce que l'armée française at faict aux environs de Sedan at esté de saysir quelque bourgs aux environs et s'y loger et de faire force patrouilles afin que rien n'y entre, sans autre hostilité que de courir les terres de Sedan. Depuis que le vicomte de Turaine y est entré, il at envoyé au mareschal de la Force, et les Français vont librement achepter tout ce qu'il y ont affaire hormis les vivres et mesmes il y est entré quelques officiers : de sorte que nous ne scavons que juger..... Le vicomte de Turaine m'at envoyé dire que les gens qui le doivent aller trouver aillent en fort petites troupes et sans officier de peur de se déclarer, ce qu'il ne désire, et mesme at envoyé à Paris vers le Roy, je ne scay pour quel subject..... (ibid.)

même ouvert les hostilités en s'emparant du fort Douzy, sur le Chiers, à deux lieues d'Yvoix, qu'elles se hâtaient de fortifier et de munir d'approvisionnements. Aussi son envoyé à Paris n'avait-il eu d'autre mission que de négocier un arrangement avec le cardinal de Richelieu : le 17 novembre le maréchal de la Force fit son entrée à Sedan et reçut au nom de Louis XIII, qui devait désormais la payer, le serment de la garnison, et de la douairière la promesse de ne plus entretenir d'autres troupes dans la ville que celles qui y seraient envoyées par le roi de France. Les quelques compagnies du régiment d'Alpen qui avaient pu pénétrer dans la place furent reléguées dans le fort Douzy, et deux jours après l'armée française se retira vers Châlons et Reims [1].

Cet échec fut extrêmement sensible au duc d'Orléans. Devant renoncer à faire de Sedan sa place d'armes, pouvant difficilement, en présence des menaces du roi son frère, conserver les forces qu'il avait réunies dans le duché de Lorraine, il imagina de cantonner dans le Luxembourg les trois ou quatre mille hommes en ce moment rassemblés à Sierk sous le commandement du comte de la Feuillade, et chargea celui-ci de s'entendre à ce sujet avec le gouverneur de cette province [2]. Mais le comte d'Emden se montra fort peu empressé de recevoir ces troupes mal payées, plus mal disciplinées encore, qui mettaient au pillage le pays qu'elles occupaient. Le régiment de Trouillet venait précisément de quitter le Luxembourg après y avoir commis mille excès,

[1] *Avis de la frontière* du 20e de novembre 1631. (Ibid.)

[2] *Lettre du comte d'Emden à l'audiencier*, du 16 novembre, lui communiquant celles du duc d'Orléans et du comte de La Feuillade, des 10, 13 et 16 du même mois. (Ibid.)

et pour l'empêcher d'y reparaître, le comte n'avait trouvé d'autre expédient que de retirer sur la rive gauche de la Moselle toutes les barques et les pontons qui auraient pu lui permettre de repasser la rivière. A l'envoyé de Gaston et au secrétaire Monsigot, qui passait accidentellement par Luxembourg, il s'efforça donc de démontrer le danger que l'entrée de ces troupes dans son gouvernement ferait courir aux Pays-Bas, le roi de France pouvant y trouver un prétexte de rupture et en profiter pour les envahir ; il leur dit que cette province n'offrait que très-peu de ressources, et ajouta enfin qu'il ne pouvait s'engager à y recevoir ces gens qu'après en avoir obtenu l'autorisation de l'infante à qui il allait expédier un courrier.

Cette demande plaçait le gouvernement des Pays-Bas dans une situation très-délicate ; mais c'était là le résultat de sa tolérance et, disons mieux, de sa complicité. Il avait trop encouragé le recrutement des troupes de Monsieur pour n'être pas un peu responsable de leur entretien. Toutefois leur permettre de se cantonner dans le Luxembourg, c'était ouvertement se compromettre vis-à-vis de la France ; aussi le conseil d'État laissa-t-il écouler tout un mois avant de prendre une décision à ce sujet, espérant toujours que quelqu'incident inattendu le tirerait d'embarras. Le 13 décembre le duc d'Orléans ayant réitéré sa demande [1], il fallut prendre un parti. Peu

[1] *Le comte d'Emden à l'audiencier.* Luxembourg, le 15 de décembre 1631. — Monsieur. Voicy que de nouveau le duc d'Orléans me veut jetter toutes ses troupes sur les bras. Lorsqu'il pensait faire le mesme il y a un mois javois despeché un courier pour recevoir les ordres de S. A. comme j'aurois à me régler le cas arrivant, mais je n'aye heu aucune résolution, tellement que je ne suis pas peu embarassé s'ils viennent fondre icy tout

de temps auparavant le colonel Dumesnil, qui avait levé pour Monsieur un régiment de cavalerie dans les pays de Liége et de Cologne, s'était offert de le conduire en Allemagne au service de l'empereur [1]. Pour sortir d'embarras, les ministres de l'infante proposèrent à Gaston d'envoyer toutes ses levées dans le Palatinat où elles seraient très-utiles pour le moment [2], et le baron de Dramelay partit pour la Lorraine, accompagné d'un commissaire de l'Exercito, afin de les prendre en solde et de leur payer un mois de gage si le duc y consentait [3].

On était alors aux derniers jours de l'année 1631. Il y avait cinq mois que la fuite de Marie de Médicis et l'accueil empressé de l'infante avaient fait concevoir à Monsieur et à ses conseillers le plan de soulever

à coup et en confusion qui causera l'entière ruine de ceste province, venans comme ils ont venu au voisinage ou tout estait de bonne prise.... Les troupes dudict duc d'Orléans qu'il nous veult icy envoyer sont de 3 à 4000 hommes de pied et 300 chevaulx, selon que me dit le gentilhomme porteur de ceste. (Audience 643.)

[1] *Lettres de l'audiencier à l'infante et de l'infante au colonel Dumesnil*, du 3 novembre. (Audience 642.)

[2] *L'audiencier à l'infante.* — Madame, Le conseil ayant vu la lettre que le comte d'Emden a escript à V. A. sur le subject de la réception des trouppes du duc d'Orléans, dont ledit duc l'a requiz, il semble audit conseil qu'il ne convient nullement laisser entrer lesdites trouppes au pays de Luxembourg afin que ne leur arrive le mesme qu'au régiment de Mars. Et que partant le meilleur seroit que V. A. les envoye au Palatinat où elles viendront bien à point, auquel effect V. A. pourrait envoyer vers le chef delles mesmes, vers le duc d'Orléans (s'il en est besoing) le b^on^ de Dramelé ensemble un commissaire de l'Exercito pour le recepvoir à la solde et donner un mois de gage, mesme que ledict Dramelé les y conduise, selon l'advis qu'il pourra demander au comte d'Emden. Fait à Bruxelles, le 17 de décembre 1631. — (Audience 645.)

[3] Instructions pour le b^on^ de Dramelay. (18 décembre.) — (Audience 643.)

la France contre Richelieu. Des projets qu'ils avaient formés, des illusions dont ils s'étaient bercés, combien s'étaient réalisés? Ils n'avaient pu réunir que 4 à 5000 fantassins et 2000 cavaliers au lieu des 15 à 20000 hommes sur lesquels ils avaient compté, et la difficulté de les faire subsister, autant que le menaçant voisinage de l'armée française, allait peut-être les obliger à les divertir de leur mission pour les envoyer combattre le Suédois. Le duc de Lorraine, parti avec l'espoir d'aguerrir ses troupes en attendant le moment favorable, n'avait pu déterminer le vieux Tilly, auquel il s'était joint, à attaquer Gustave-Adolphe ni à attirer celui-ci en rase campagne. Ses succès s'étaient réduits à la prise de quelques petites villes et, presque sans combats; mais épuisée par les maladies, les fatigues et les rigueurs de la saison, son armée, réduite au tiers de son effectif, avait été à peine suffisante pour fournir des garnisons aux places qu'il avait enlevées.

En France, aucun mouvement ne s'était déclaré. De tous les grands seigneurs dont les noms avaient été mis en avant, un seul, le duc de Guise, avait fait mine de bouger; mais il avait bientôt reçu l'ordre de venir à Paris rendre compte de ses actions au roi lui-même. Comprenant que Richelieu n'aurait pas plus d'égards pour lui que pour ceux qui avaient essayé déjà de traverser ses desseins, le fils du Balafré avait aussitôt manifesté le désir de faire d'abord un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette et, avec la permission du roi, s'était retiré en Italie. Ni le duc d'Épernon, ni le duc de Candale n'avaient prêté l'oreille aux ouvertures qui leur avaient été faites, et

le marquis de La Valette avait vu les liens qui l'attachaient à la fortune du cardinal se resserrer encore par l'octroi qui lui avait été fait, le 5 septembre, de lettres patentes érigeant, sous son nom, sa terre de Villebois en duché-pairie. Le duc de Bouillon avait bien été gagné et sympathisait de cœur avec l'émigration; mais nous avons vu comment, réduit à l'impuissance, il ne pouvait plus lui venir en aide dorénavant que d'une manière toute platonique.

A l'étranger, aucun des souverains auxquels on s'était adressé n'avait répondu à l'attente qu'on s'en était promis. L'empereur Ferdinand, menacé par les progrès du roi de Suède, avait trop besoin de toutes ses ressources pour en rien distraire au profit d'une cause qui l'intéressait peu ; Victor-Amédée, gendre de Marie de Médicis, avait bien dû se décider à quelque démonstration en sa faveur ; mais préoccupé avant tout de se maintenir exactement en équilibre entre l'alliance française et l'espagnole, toute son intervention s'était bornée à envoyer le cardinal de Savoie, son frère, près de Richelieu pour lui faire entendre quelques timides observations, qu'il s'était bientôt hâté de retirer après que le tout puissant ministre lui eût déclaré que le moment était mal choisi et que le roi déciderait de ce qu'il aurait à faire quand la reine reconnaîtrait ses erreurs. Charles Ier, déjà aux prises dans son royaume avec les difficultés qui devaient si tragiquement finir pour lui, avait fait moins encore, et les relations diplomatiques racontent même qu'il supportait fort patiemment les discours de l'ambassadeur français à Londres parlant de la reine-mère sans beaucoup de respect et blâmant fort irrévérencieusement sa conduite pour justifier celle

du cardinal [1]. L'Espagne, s'obstinant à ne rien faire sans ses alliés naturels, s'était tenue dans une prudente réserve, toujours prête à désavouer ce qu'auraient fait sans son avis ses ministres des Pays-Bas ; enfin, ceux-ci, malgré toute leur envie de se compromettre, retenus par la crainte de déplaire au cabinet de Madrid et restreints dans leurs désirs par le mauvais état des finances, avaient dû se borner à des secours que leur insuffisance même rendit inutiles.

Richelieu triomphait donc : tous ses ennemis s'étaient montrés impuissants à le renverser et leurs vaines tentatives n'avaient servi qu'à le rendre, plus que jamais, le maître absolu de la volonté royale. En moins d'un an sa prodigieuse habileté et, il faut le dire aussi, les fautes de ses adversaires, l'avaient affermi d'une façon inébranlable au pouvoir d'où il avait été si près de tomber. On le sentait si bien à Paris et dans toute la France, que les illusions qu'on avait pu s'y faire sur la réussite des projets de l'émigration avaient complétement disparu, comme le certifierait, en l'absence d'autres preuves, la vogue qu'avaient partout à cette époque, à la cour et à la ville, dans les *ruelles* et les cabarets, les chansons où Marie de Médicis et Monsieur étaient ridiculisés. Au milieu d'un grand nombre d'autres qui sont arrivées jusqu'à nous, nous nous bornerons à citer les derniers vers d'une pièce satirique intitulée *Avis aux abcens de la cour*, et qu'on attribuait au comte de Beautru [2], un des beaux esprits du temps,

[1] Séance du conseil d'État de Madrid, 26 octobre 1631. — Estado, 2046 f. 16.

[2] Négociations de France, t. 7, p. 180.

un fidèle de Richelieu qui devait l'envoyer bientôt comme ambassadeur de France à Madrid :

Gaston, c'est trop courir, revenez au logis
Tout droit à Montargis
Et ne prétendez plus que l'empire et l'Espaigne
Puissent rien en Champaigne.
Vous avez assez fait le chevalier errant
Avecques Puylorant
O mère des trois rois, puissante Épiphanie,
Pourquoi t'es-tu bannie?

Pendant que ces couplets, plus que médiocres mais à coup sûr fort peu respectueux pour Marie de Médicis, couraient dans tout Paris, à Bruxelles, en revanche, elle était traitée avec les honneurs dûs à une reine et à la belle-mère du roi d'Espagne : tous les soins et les délicates attentions qu'inspiraient à l'infante son bon naturel et le désir de faire oublier à son hôte ses disgrâces et son exil lui étaient prodigués. A ce sujet, une anecdote que nous a conservé un récit du temps nous a paru, malgré son peu d'importance, mériter une place au milieu des événements que nous racontons [1].

Le soir de la fête de St-Nicolas, le 6 décembre, vers onze heures, une des filles de chambre de Marie de Médicis, en préparant le lit de sa maîtresse, découvrit tout-à-coup, sous la couverture, un objet assez volumineux dont elle ne saisit ni la forme ni l'usage, mais dont la vue lui fit aussitôt pousser des cris de

[1] Extrait du t. 18 de la *Collection des documents inédits*, collationnée par Wynants en 1794, aux archives du royaume.

terreur. Elle courut tout émue trouver la reine qui, à cette nouvelle, changea de visage et ordonna à M. de la Mazure de voir ce que cela pouvait être. Le lieutenant des gardes n'était pas des plus rassurés; car l'idée lui vint, comme aux autres, de quelque machine infernale que le cardinal de Richelieu avait trouvé moyen de faire glisser dans le lit de la reine et qui devait agir pendant son sommeil. Aussi fut-ce avec les plus grandes précautions qu'il enleva et vint déposer sur une table un objet ayant la forme d'un soulier à la mode de l'époque, mais de dimensions colossales, et qu'on reconnût être un scriban où se trouvaient réunis tous les objets nécessaires pour écrire et dessiner, règles, compas, perce-lettres, etc., le tout entouré d'un chapelet dont les grains étaient des diamants. Après avoir bien examiné ce riche cadeau et s'être longuement étonné de son apparition mystérieuse, on se souvint que le soir même, pendant une visite de l'infante, Mme de Willerval, qui l'accompagnait, s'était approchée de la ruelle du lit, sous prétexte de renouer les cordons de son soulier : l'archiduchesse avait joué pour la reine le rôle du bon St-Nicolas si cher aux enfants des Flandres, tel était le mot de l'énigme.

Si la première impression à la vue de ce mystérieux objet s'était traduite par un injurieux soupçon à l'adresse du cardinal, c'est que le temps ni l'exil n'avaient encore en rien diminué la haine que lui portait la reine-mère et qu'il n'avait du reste, de son côté, aucunement cherché à affaiblir. L'esprit de Marie de Médicis s'était même aigri davantage encore à chaque nouvel insuccès de ses manœuvres ou de ses intrigues. La correspondance

que pendant quelque temps elle avait échangée avec son fils était devenue de jour en jour plus injurieuse pour Richelieu et, afin d'y couper court, le roi lui avait fait dire qu'il ferait arrêter le porteur de ses lettres si elles contenaient encore quelque chose d'hostile pour celui que, en dépit d'elle, il persistait à garder pour premier ministre.

Dès lors elle avait cessé de lui écrire, mais non de conspirer. Ses intrigues avec les mécontents et ses tentatives de soulèvement à Ardres et à Rue avaient eu pour résultat de faire déclarer criminels de lèse-majesté tous ceux qui avaient pris parti pour elle et l'avaient suivie dans les Pays-Bas ; de plus, ses biens avaient été saisis et ses meubles inventoriés. Elle s'était tue ; mais à la nouvelle de l'exécution prochaine de La Louvière, qui s'était perdu pour elle, elle avait écrit au roi pour lui demander la vie de ce malheureux. M. de La Barre, chargé de remettre sa lettre à Louis XIII, avait aussitôt été jeté en prison, et il n'avait été rendu à la liberté qu'à la demande de l'infante et à sa *seule* considération, ainsi qu'on l'avait déclaré à l'envoyé de cette princesse. En présence de ce parti pris bien constaté de briser toute relation avec elle, la reine-mère n'avait rien trouvé de mieux, pour faire parvenir ses plaintes et ses objurgations jusqu'aux oreilles de son fils, que de les livrer à la publicité : le 20 décembre 1631 elle avait adressé au roi une accusation en règle contre le cardinal, et l'avait fait imprimer et répandre dans toute la France [1] : « Le cardinal de Richelieu,

[1] *Lettre escritte au roy par la reyne-mère de Sa Majesté.* Datée de Bruxelles, ce XX décembre M. DC. XXXI, petit in 4°, de 23 pages.

» y disait-elle, possède avec les premières charges de
» France, les principaux gouvernemens : avec les gou-
» vernemens, les plus fortes places et les provinces, les
» ports et les havres : avec ceux-là, les isles et les
» vaisseaux : avec les vaisseaux, les canons et les
» gens de guerre : avec les armes, les finances : avec
» les finances, l'authorité absolue dans vostre conseil.
» Vous scavez en conscience, et le moindre de vostre
» cour le scait comme vous, qu'il n'y a pas en tout
» cecy un mot d'adjousté à la vérité : et que par dessus
» ces puissances qui contiennent toutes celles de vostre
» Estat, il est encore le seul qui vous conseille, qui
» commande dans vostre cour, dans vos armées, et
» dans tout vostre royaume. Que scauriez-vous luy
» donner après cela ? Ou, pour mieux dire, à quoy se
» peuvent plus porter les desseins d'une ambition si
» desréglée, qu'à vostre vie et à vostre couronne ? Vous
» estes jour et nuict environné de ses gardes et de ses
» espions, et exposé à tout le mal qu'il vous voudra
» faire ; et luy au contraire est gardé contre vous. En
» sorte qu'il a tout pouvoir sur vous, et vous n'en avez
» point sur lui. Considérez l'estat auquel il vous réduict
» et celuy auquel il s'establit de plus en plus ; et vous
» trouverez, que lorsqu'il attentera contre vostre per-
» sonne, ou qu'il se soustraira de vostre obéissance
» (à quoy vous devez croire qu'il ne tardera pas beau-
» coup) il vous sera difficile d'éviter l'un, mais impos-
» sible d'empêcher l'autre..... Souvenez-vous du temps
» que vous commençastes à l'employer en vos affaires,
» par les instantes prières que je vous en faisois,
» qu'il ne demandoit que l'honneur d'assister quelque-
» fois en vostre conseil ; et protestoit qu'estant de con-

» dition ecclésiastique, il n'avait plus rien à prétendre
» dans la Cour et dans le monde; et comme peu après
» vous ayant faict sous main persuader par le duc de
» Bellegarde, et par les autres qui estaient près de
» vous, de luy donner quelque pension il la refusa
» quand vous luy en fistes l'offre, pour faire semblant
» qu'il vous servoit sans intérest, et qu'il ne seroit
» jamais à charge, ny à vous, ny à vostre Estat.
» L'expérience vous a monstré depuis s'il n'est pas
» le plus intéressé de tous les hommes, jusques dans
» les moindres choses, et si au lieu d'une petite
» pension qu'il refusoit de vous, il ne prend pas luy
» mesme à ceste heure, pour sa pension, tout l'argent
» de la France..... Il a assez de charges, de bénéfices et de gouvernemens, pour en fournir la meilleure
» partie de vostre Cour. On luy trouvera assez d'argent
» pour soulager de la taille deux ou trois ans vostre
» pauvre peuple : aussi bien ne le tient-il que de
» larrecins qu'il exerce sur vous et sur eux..... Ce
» n'est pas moy seule qui vous demande justice de
» luy, ce sont les Princes de vostre Estat, vos Parlemens, vostre Noblesse, vos officiers, vos Peuples, et
» généralement tous vos subjects et vos meilleurs
» serviteurs.... Donnez leur la liberté de vous faire
» leurs plaintes, et vous entendrez des choses si épouvantables du cardinal de Richelieu, que vous aurez
» en horreur la veüe d'un homme si détestable, et
» advouerez de n'avoir point de plus véritables serviteurs que ceux qui vous auront faict connoistre
» ses tyrannies, et qui ayderont à vous en délivrer... »

Cet amer réquisitoire, que Marie terminait en pro-

testant contre la saisie de son douaire [1], resta sans réponse. Elle devait s'y attendre. Ayant confié au hasard le soin de porter ses plaintes aux pieds du trône, elle ne pouvait espérer en être mieux servie que par le dévouement de ses propres gentilshommes; et le cardinal, qui avait su empêcher ses récriminations d'arriver directement aux oreilles du roi, ne devait pas avoir de peine à les arrêter dans la voie détournée qu'elle leur avait fait prendre.

Il lui restait un moyen encore de faire entendre la vérité à son fils : c'était de persuader le parlement de Paris d'en être l'interprète. Le 6 janvier 1632 elle lui écrivit : « Comme vous estes instituez entre le roy et » les peuples pour estre vers eux les dispensateurs de » la justice et de l'authorité souveraine, vous estes » entre eux et luy pour empescher les oppressions tant » générales que particulières.... C'est donc principale- » ment à vous que je me dois addresser, pour m'ayder » à l'informer de ce qui se passe en son Estat, et des » malheurs dans lesquels le cardinal de Richelieu le va » jetter. » Mieux inspirée qu'elle ne l'avait été lorsqu'elle s'était proposé quelques mois auparavant de le faire juge entre elle et le premier ministre, l'intervention qu'elle lui demande n'a rien cette fois qui lui soit personnel; ce n'est pas pour elle qu'elle intercède, mais pour la France victime de la politique du cardinal, si différente, prétend-elle, de celle du feu roi, qu'elle

[1] Avez-vous plus de droit sur le bien que j'ay apporté en France, par un contrat de souverain à souverain, que d'aller prendre celuy du Grand-Duc, mon neveu, ou de quelque autre prince? Si ce n'est que pour vous avoir mis au monde, j'aye perdu le rang que j'y ay apporté dès ma naissance, et que je ne suis subjecte que parceque je suis vostre mère.....

s'était toujours tant efforcée de suivre et qui ne tendait qu'à la paix avec la maison d'Autriche, paix si précieuse qu'il cherche à rompre. Puis après l'avoir accusé de conduire le royaume à sa perte, elle évoque la mémoire de Henri IV, et c'est par sa bouche qu'elle conjure le parlement de remontrer au roi son fils les malheurs de la guerre et les pernicieuses intentions de celui qui l'y veut engager. « Exhortez-le à la paix, si importante » à sa vie, écrit-elle, si nécessaire à son peuple, si » conforme à sa piété et sa bonté, si désirée de tous » et de moy particulièrement, qui appréhende tant de » sinistres événemens du contraire. Advertissez-le de » destourner de luy les malédictions de Dieu et des » hommes, qui tomberont sur l'autheur de ces déso- » lations. On n'a jamais faict de semblables entreprises » sans en demander vos advis : vous avez droict de les » dire en tout ce qui importe au public, mais parti- » culièrement où il y va de la ruyne de l'Estat : vous » ne pouvez refuser de communiquer au roi Monsieur » mon fils ceste prière que je vous fais, avec offre de » faire apparoistre de tout ce que j'ay dict ; ne désirant » point que vous ayez esgard sur cecy à aucun de mes » intérests, en tant qu'ils ne toucheront qu'à mon par- » ticulier, mais seulement à ce qu'ils importent au Roy » Monsieur mon fils, et à la France. Réitérez-luy vos » remonstrances et surmontez par la force de la vérité, » en la bouche de la Justice, les ruses et les impostures » dont il est surpris. Vous estes les seuls qui avez » donné, en ces occasions, des preuves de courage et » d'amour de vostre patrie : vous avez la gloire d'avoir » porté pour le public des souffrances mémorables à la » postérité : poursuivez avec les mesmes vertus et ceste

» mesme générosité ; Dieu vous fera la grâce de sauver
» le Roy et l'Estat ; la Maison Royale et celle qui prie
» Dieu, Messieurs, vous tenir en sa saincte garde [1]. »

Pour justifier ces cris d'alarme, cet appel passionné au glorieux passé du parlement de Paris afin de l'engager à prendre en main la défense de la paix, il fallait donc qu'elle fût compromise ? Pour que Marie de Médicis crût devoir évoquer la grande ombre de Henri IV et, en dépit de la vérité historique, pour qu'elle crût devoir mettre sous son patronage la politique qu'elle avait toujours défendue, il fallait que celle du cardinal fût bien près de triompher, en un mot que la maison d'Autriche avec laquelle elle s'était toujours efforcée de vivre en bonne intelligence se trouvât bien menaçée ? En effet, pendant qu'à l'occident du continent européen s'accomplissaient les faits que nous avons rapportés, les événements avaient marché à pas de géant au centre, et la maison de Habsbourg, naguère si puissante, secouée par une main redoutable paraissait près de s'écrouler.

[1] *Lettre de la Reyne-Mère du Roy à Messieurs du Parlement de Paris.* Datée de Bruxelles, ce vj janvier M. DC. XXXII. Petit in-4° de 26 pages.

CHAPITRE VII

Participation secrète de Richelieu a l'union de Gustave Adolphe et des princes protestants d'Allemagne. — Après la bataille de Leipzig, le cardinal avoue hautement l'alliance de la France et du roi de Suède. — Il menace la Lorraine. — Charles IV visite Louis XIII à Metz. — Il signe le traité de Vic. — Discussions entre les conseillers de Monsieur. — Le père Chantelouve. — Disgrâce de Le Coigneux. — Mariage de Gaston et de la princesse Marguerite. — Le duc d'Orléans quitte Nancy et se dirige vers les Pays-Bas. — Il attend à Longwy des propositions de réconciliation avec son frère. — Il entre dans le Luxembourg. — Sa réception à Namur. — A Bruxelles. — Mme du Fargis.

La phase nouvelle dans laquelle venait d'entrer cette longue et sanglante guerre connue dans l'histoire sous le nom de *guerre de trente ans*, et qui n'avait permis à l'empereur Ferdinand ni à Wallenstein de fournir aucun secours au duc d'Orléans, était l'œuvre de Richelieu. En 1629, poursuivant sans hésitation comme sans scrupule sur le choix des moyens le but politique qu'il s'était tracé de fonder la grandeur de la France sur la ruine de la maison d'Autriche, il avait envoyé le baron de Charnacé négocier une trève entre la Pologne et la Suède alors en lutte (15 septembre) et, au prix de gros subsides, il avait engagé Gustave-Adolphe dans le parti protestant des princes allemands adversaires de l'empire. A la tête de « ses hommes de » neige qui devaient fondre à la chaleur du soleil du » midi, » comme le croyait la cour de Vienne, le héros du Nord avait traversé l'Allemagne comme un brillant météore, partout acclamé comme un libérateur et comptant ses combats par ses victoires.

Le cardinal avait eu la main heureuse en lançant dans l'arène ce rude soldat qui dormait sous la tente roulé dans sa peau d'ours comme le dernier des siens, ce glorieux capitaine qui devait transformer la vieille tactique ; aussi, après la brillante journée de Leipzig (17 septembre 1631) qui réduisit l'illustre Tilly à l'impuissance, osa-t-il avouer ce grand victorieux pour l'allié de la France. Mais Gustave qui, en battant les impériaux, faisait si bien les affaires du roi très-chrétien, se plaignit d'en être si peu aidé. Les subsides promis lui avaient, il est vrai, été payés ; mais ils étaient bien faibles au prix des services rendus. De plus Louis XIII non seulement n'avait pas empêché le duc de Lorraine de marcher au secours de l'empire, il avait même paru l'y encourager, et il s'opposait à de nouveaux progrès des Suédois en Alsace et sur le Rhin, chez les princes-électeurs catholiques qu'il prenait sous sa protection.

Pour se soustraire aux reproches du nouvel allié de la France, certain, vers la fin de décembre, que le duc d'Orléans se trouvait pour le moment incapable de rien tenter, voulant aguerrir l'armée qu'il avait réunie et par les mille détails des affaires militaires distraire le roi et l'amuser, Richelieu lui fit assiéger les petites places de Vic et Moyenvic, dans l'évêché de Metz, que l'empereur avait soigneusement fait fortifier depuis peu et qui se rendirent au bout de quelques jours [1]. Bientôt après,

[1] *Le comte de Wiltz à l'infante*, 27 décembre 1631. — .....Le 19 de ce mois le roi de France ayant visité la citadelle de Verdun avec le cardinal de Richelieu, il sortit aussitost sans entrer dans la ville à cause de la contagion, prenant le giste à Malatour, qui est la maison qu'autreffois Marillacq croyait fortifier, pour de là passer à Metz où ledit roi entra le

cédant aux remontrances du roi de Suède autant qu'à ses secrètes aspirations, il menaça, au nom de son maître, le duc de Lorraine de pénétrer dans son duché s'il ne cessait de poursuivre ses projets en Allemagne.

Le duc d'Orléans, persuadé que c'était bien plus encore à lui qu'à Charles IV que ces menaces s'adressaient, pensa tout d'abord à se retirer en Franche-Comté [1] ou dans les Flandres, et La Vieuville en informa aussitôt le marquis d'Aytona qui fit donner des ordres pour la réception du prince [2]. Mais son départ se trouva différé par la mauvaise saison qui retint à Metz le roi, la reine et toute l'armée, et ce retard permit au duc de Lorraine d'arriver assez à temps pour négocier avec le cardinal. En apprenant l'arrivée des troupes françaises sur les frontières de ses États et les menaces de Louis XIII,

21e du courant avec ses gardes seulement sans aulcune cérémonie, comme fit de même la reyne le lendemain avec toute la cour, conseil d'estat et le surplus de l'armée..... Le petit fort de Moyenvicq s'est rendu le 21e s'ayant les soldats qu'estaient dedans retirés dans la ville de Moyenvicq qui est grande et forte..... (Audience 643.)

[1] *L'archevêque de Besançon, etc. à l'infante.* Dôle, le 15 décembre 1631. Madame, nous sommes advertiz de divers endroits et de bonne part que M. le duc d'Orléans doit retourner déans peu de temps à Besançon..... Nous avons creu de nos debvoirs d'en advertir V. A. S. incontinent, à ce qu'elle soit servie (comme nous l'en supplions très-humblement) de vouloir destourner ce retour par les bons moyens qu'elle sçaura bien choisir. En quoy elle sera d'autant plus inclinée s'il luy plaist, que l'on a jà veu la ruyne où le premier séjour dudict duc audict Besançon a presque faicts courir audict pays, les grandes menaces, plaintes que le roi très-chrestien et ses principaux ministres en ont faict, et continuent tous les jours et encore en qui s'en est exécuté du côté du Luxembourgeois. (Audience 645.)

[2] *L'infante au comte d'Emden et au duc d'Arschot.* — 21 décembre. — Mon cousin, je vous faire ceste pour vous dire vous encharger qu'arrivant le ducq d'Orléans à Luxembourg (Namur) vous le recepviez et luy faites tout l'honneur deu à prince de sa qualité. A tout, etc. (Audience 643.)

Charles IV était accouru d'au delà du Rhin, abandonnant à son grand regret l'armée que l'électeur de Bavière, cédant à ses prières, allait lui confier pour combattre le Suédois, et avec une suite fort peu nombreuse il était rentré à Nancy.

Il s'était aussitôt rendu à Metz (26 décembre [1].) Le roi l'y avait reçu très-froidement et l'avait longuement entretenu de ses griefs, lui reprochant l'alliance qu'il avait faite jadis avec l'Angleterre pendant le siége de la Rochelle, l'asile qu'il avait offert à Monsieur, les libelles diffamatoires qu'il avait laissé imprimer dans ses États, etc., etc. Après cette longue énumération, Louis XIII s'était toutefois offert d'oublier le passé si le duc voulait changer de conduite, et Charles, comprenant qu'il était le plus faible et que, pour le moment, mieux valait s'en remettre à la générosité du roi qui pouvait le perdre, signa à Vic un traité par lequel il promettait de ne plus entrer dans aucune alliance préjudiciable à la France. Des articles secrets l'obligeaient en outre à éloigner de ses États tous les ennemis

[1] *Le comte de Wiltz à l'infante.* Thionville, ce 29 décembre. — Le ducq de Lorraine arriva vendredi dernier 26 de ce mois à Metz où le roi de France lui fit tout bon accueil et le defraye ; le 27 dudict mois Moyenvicq se rendit à l'obéissance dudict roi où il s'en va demain. Le 28 suivant arriva un courrier des trouppes du duc de Lorraine qui sont encore en Allemagne, qui donna advis que le roi de Suède était avec son armée à Landau et qu'il s'achemine droit sur Metz. Ledit ducq en parlant au roi de France luy donna cest advis ; ledit roy luy dit tout haultement et publiquement qu'il ne debvoit s'alarmer de ceste approche, et qu'il n'en recepvroit aulcune disgrace en son estat ; et si ledit roi de Suède voulait attenter quelque chose, que luy mesme le prieroit de s'en désister. Nonobstant ledit roi de France insiste d'avoir Marssal et toutes les autres places fortes que le duc de Lorraine possède en l'évêché de Metz..... (Audience 643.)

du roi, à ne donner asile à Monsieur, à la reine-mère, ni à aucun de leurs partisans et, disait le traité, *parce qu'il avait souvent manqué de parole à S. M. et qu'elle ne voulait pas se fier à lui*, paroles bien dures, mais que le duc de Lorraine avait méritées, il s'engageait à remettre la ville de Marsal en dépôt entre les mains du roi pendant trois ans. En retour, ce dernier lui promettait de défendre ses États comme les siens propres [1].

Pendant ces négociations, Gaston d'Orléans se trouvait à Épinal [2] et n'était pas éloigné lui-même de traiter avec son frère. Le duc de Bellegarde et Le Coigneux avaient réuni leurs efforts pour l'y décider. L'ancien favori du roi Henri regrettait amèrement l'entraînement irréfléchi qui, par dépit de n'être plus rien à la cour, l'avait engagé dans les rangs des rebelles; le chancelier de Monsieur trouvait qu'on avait été assez loin dans la voie où l'on était entré et se faisait peu d'illusions sur le succès des expéditions à main armée tant préconisées autour de lui : tous deux comptaient regagner, par leur intervention, l'un son gouvernement de Bourgogne qu'on lui avait ôté, l'autre le chapeau de cardinal que jadis on lui avait promis.

Le Coigneux avait d'autant plus de hâte de voir Monsieur accepter certaines propositions d'accommodement que le roi lui avait transmises, qu'à la cour de Lorraine

[1] D'HAUSSONVILLE, t. 1, p. 232.

[2] *Le baron de Dramelay à l'audiencier.* Nancy, 30 décembre. — Je despesche ce courier à M. le marquis d'Aytona pour l'advertir que je n'ay pas trouvé le duc d'Orléans en ceste ville. Je l'ay esté chercher à Espinal, 14 lieues d'icy, d'où je retournay au soir.... (Audience 643.) Autre lettre de la même date au marquis d'Aytona. (Ibid.)

se préparait un événement qui pouvait rendre la réconciliation peut-être impossible : le mariage de Gaston et de la princesse Marguerite. Il y avait toujours été contraire, ce qui l'avait même fait soupçonner d'être vendu au cardinal [1], et il avait longtemps compté, pour faire manquer cette alliance, sur le caractère léger et inconstant du prince ou sur quelque obstacle imprévu ; mais les loisirs que le départ de Charles IV pour l'Allemagne avait faits à Gaston l'avaient rendu plus assidu que jamais auprès de la jeune princesse ; son goût pour elle s'en était accru et le chancelier prévoyait que les conseils de Puylaurens, non moins intéressés que les siens, avaient de grandes chances de l'emporter si l'accord entre les deux frères tardait à se conclure.

Depuis la mort du prince de Phalsbourg, tué pendant la courte campagne du duc de Lorraine en Allemagne, Puylaurens en effet n'avait pas discontinué ses galanteries auprès de sa veuve, et beaucoup de gens le croyaient destiné à l'épouser. Le mariage de Gaston et de Marguerite l'aurait fait ainsi le beau-frère de son maître, comme jadis le duc de Joyeuse l'avait été de Henri III ; il n'y avait donc rien d'étonnant à ce qu'il en hâtât la conclusion avec autant de passion que Le Coigneux en mettait à l'empêcher. Il avait sur le chancelier l'avantage de pouvoir mettre au service de sa cause des arguments où dominait, il est vrai, le sentiment bien plus que la froide raison, mais qui, faisant vibrer les

[1] Le Coigneux avait fait chasser La Rivière et Goulas qui l'avaient décrié de la sorte, mais il avait été obligé, pour se disculper complétement de cette imputation, de publier un manifeste contre le cardinal, que le sr de Lannes alla présenter au parlement de Paris. (*Mémoires de* Gaston d'Orléans, p. 588.)

cordes les plus nobles du cœur humain, avaient toute chance de l'emporter dans des conseils où une imprudente et généreuse jeunesse se trouvait en majorité. « Il irait trop de l'honneur de son maître, disait-il, « s'il retournait en France sans tirer aucune raison « de tant d'injures reçues par le cardinal de Richelieu ; « quoiqu'il arrivât, il lui serait toujours plus glorieux « de périr les armes à la main que par celle du cardinal « en se soumettant de nouveau à sa tyrannie. En agis- « sant autrement il serait en mépris à toute la terre « et se ruinerait tellement de crédit, que personne « ne voudrait jamais plus le suivre ou s'attacher à sa « fortune ; sa réputation et sa conscience ne lui per- « mettaient pas de rétracter sa parole si sainctement « donnée pour son mariage avec une princesse de vertu « et de naissance comme était la princesse Marguerite;... « il était malséant à un grand prince qui était dans la « vigueur de son âge comme Monsieur, de faire à tous « momens le fâché et ne jamais tirer l'épée ; il devait « pour le moins une fois tenter la fortune, et ne plus « faire de traités qu'il n'y trouvât son honneur et sa « sûreté toute entière [1]. »

Tous les jeunes gentilshommes de la cour de Gaston partageaient ces idées, la princesse de Phalsbourg les approuvait ; mais celui qui les appuyait de toute l'autorité qu'il devait à l'entière confiance de la reine-mère, était un religieux dont le nom, déjà prononcé dans ce récit, y reviendra plus d'une fois encore, le père Chantelouve. Depuis longtemps déjà il avait embrassé la cause de Marie de Médicis, car, alors qu'il portait

[1] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 589.

encore l'épée et le nom de Jacques d'Apchon de Chantelouve, il avait facilité son évasion du château de Blois et négocié avec les princes mécontents pour les engager dans le parti de la reine. Il était à cette époque dans les meilleurs termes avec Richelieu qui l'assurait « qu'il le » trouverait toujours prêt à lui rendre service lorsque » les occasions s'en offriraient [1] ; » mais bientôt après, devenu prêtre de l'Oratoire, il avait embrassé avec passion les idées et la politique à courtes vues du fondateur de son ordre, le cardinal de Bérulle, absolument opposées à celles du premier ministre. Aussi, retiré dans la maison conventuelle de St-Magloire quand la reine avait été arrêtée à Compiègne, il avait aussitôt dû partir pour Nantes où un ordre du roi le reléguait ; mais se refusant à l'inaction à laquelle on voulait le condamner, il avait rejoint Monsieur à Orléans et l'avait suivi en Lorraine, où il avait pris la plus grande part à la rédaction des libelles et des pamphlets diffamatoires contre le cardinal que les presses de Nancy avaient multipliées et que le tout puissant ministre n'avait pu empêcher de se répandre dans toute la France et surtout dans Paris. Il avait, par une lettre à Louis XIII, protesté de l'innocence de la reine-mère et de celle du duc d'Orléans et s'était offert d'aller prendre à la Bastille la place de Vautier que la reine réclamait [2]. Aussitôt après la fuite de Marie de Médicis, il était devenu l'agent le plus actif des relations entre la Lorraine et les Flandres, et c'est à lui que la reine avait envoyé sa procuration pour la

[1] AVENEL, *Corr. de Richelieu*, t. I, p. 645. Cette lettre est datée de 1619.

[2] *Le père Chantelouve à Louis XIII.* Bibliothèque nationale de Paris, Fds Dupuy, 49-50, fol. 264.

représenter au mariage de son fils auquel elle avait consenti.

Au moment où le roi de France, en arrivant à Metz, avait paru menacer la Lorraine d'une subite invasion, les deux partis qui divisaient les conseils de Monsieur s'étaient montrés plus ardents que jamais à défendre leurs idées ; la discussion s'était bientôt aigrie, et Gaston, en se décidant enfin à suivre les avis de Puylaurens, avait dû congédier Le Coigneux et sa créature le secrétaire Monsigot [1].

Comme avec le caractère léger et versatile du duc d'Orléans on ne pouvait jamais compter que le lendemain ne détruirait pas l'œuvre de la veille, et que des négociations entamées entre Charles IV et le roi de France pouvaient naître des difficultés nouvelles relatives à son mariage, ceux qui y étaient intéressés résolurent de le célébrer le plus tôt et le plus secrètement possible. Le 3 janvier, trois jours avant la signature du traité de Vic, à 7 heures du soir, dans une chapelle intérieure du prieuré de St-Romain, un bénédictin, le frère Albin Tellier, mariait Gaston et Marguerite en présence de Mr de Vaudemont, père de la princesse, de l'abbesse de Remiremont sa tante, de Mme de la Neuvillette, sa gouvernante, du comte de Moret et de Puylaurens. Le cardinal de Lorraine Nicolas-François, frère du duc Charles, avait signé la dispense des bans et autorisé le frère Tellier à bénir les deux époux.

[1] Monsigot fut remplacé par Laserré, déjà attaché en qualité de secrétaire ordinaire à la maison du prince ; quand il alla réclamer de l'ex-chancelier les sceaux dont il était porteur, le Coigneux refusa obstinément de les restituer « à défaut de quoi, disent les *Mémoires de Gaston*, » on se servit du grand placcard pour les expéditions, » (p. 590.)

Charles IV a prétendu depuis que, n'ayant rien su de cette cérémonie, il avait été de bonne foi en donnant au roi de France l'assurance que ce mariage ne se ferait pas et que, en l'apprenant, il en avait été au désespoir. « Ce qui est assez digne d'étonnement vu la » qualité du parti, » observe dans ses mémoires Melle de Montpensier, cette fille de Gaston et de sa première femme, et qui en naissant avait coûté la vie à sa mère. « J'ai vu depuis, par lui-même, ajoute-elle, que ce » qui l'y avait rendu contraire était qu'il (le duc de » Lorraine) était amoureux de la reine (Anne d'Autriche) » et en grande intelligence avec elle ; il lui avait promis » d'empêcher ce mariage comme contraire au dessein » qu'elle avait d'épouser Monsieur [1]. » Il est toutefois bien extraordinaire qu'un événement si considérable, pour les conséquences qu'il devait avoir, se soit passé dans la capitale de ses États, de connivence avec les principaux membres de sa famille, sans que le duc en ait rien su et contrairement à ses désirs : le cachet de duplicité dont sont marqués les principaux actes de la vie publique et privée de Charles IV pendant le cours de son aventureuse carrière, tendrait à faire supposer au contraire qu'il fit célébrer le mariage pendant son absence pour se ménager le moyen de repousser le soupçon de l'avoir autorisé, et que son désespoir était aussi faux que la raison qu'il en donna à la « Grande » Mademoiselle » était ridicule. Il est bien vrai que les faiseurs d'horoscopes prédisaient la mort prochaine du roi et annonçaient que les fêtes de la Pentecôte devaient en marquer le terme ; mais si Gaston était appelé à

[1] *Mémoires de* Melle DE MONTPENSIER, Éd. Michaux, p. 10.

monter sur le trône de France, le duc de Lorraine avait bien plus d'intérêt à y asseoir sa propre sœur que la reine Anne, quelle que fût son amitié pour elle, et, si c'était de l'amour, il était bien difficile d'admettre qu'il voulût lui ménager le moyen d'être à jamais perdue pour lui.

Quoi qu'il en soit, le mariage de Monsieur et de la princesse Marguerite ne fut pas plutôt consommé que les jeunes époux durent se séparer : en vertu d'un des articles secrets du traité de Vic, le duc d'Orléans et tous les siens devaient quitter la Lorraine. Il était naturel de supposer qu'il irait chercher une retraite dans les États du roi d'Espagne, en Franche-Comté ou dans les Pays-Bas, comme déjà deux fois il en avait témoigné l'intention ; mais de part ni d'autre on ne paraissait très-empressé de le recevoir. Le 2 janvier le conseil d'État de Bruxelles, considérant que Gaston ne serait guère en sûreté à Besançon et qu'il lui serait très-difficile de gagner les Flandres, en concluait qu'il valait mieux l'engager à se rendre en Italie d'où il pourrait ensuite gagner l'Espagne. Toutefois, écrivait l'audiencier à l'infante [1] en lui rendant compte de la délibération du conseil, « avant de prendre résolution sur cest affaire, » il serait bien que V. A. le traistast comme de soy » mesme avecq la reyne-mère, en commençant le dis- » cours: que V. A. ressent fort que ledict ducq d'Orléans » ne se trouve en estat de venir par deçà, en proposant » par après ce que dessus à la dicte reyne avecq l'oc- » casion de la réponse qu'elle feroit à V. A. » — « Tout » ceci me parait bien, » écrivit l'infante en marge de

[1] Audience 645.

» cette pièce, « et je le transmettrai à la reine, mais » je crains qu'il ne soit déjà bien tard, car j'ai appris » qu'elle attendait son fils prochainement. »

En effet, en quittant Nancy Gaston s'était dirigé vers les Pays-Bas. Le 12 janvier, un de ses gentilshommes arrivait à Luxembourg, porteur de lettres de créance par lesquelles le duc demandait à être reçu à Bruxelles[1]. Le marquis de St-Martin fut aussitôt envoyé à sa rencontre, et le comte d'Emden ordonna aux gouverneurs des places frontières devant lesquelles Monsieur se présenterait de l'y recevoir. Le 16, un autre gentilhomme vint annoncer son arrivée à Longwy et assura que le soir même il serait à Luxembourg. Mais, contre toute attente, son entrée dans cette ville devait encore être retardée de quelques jours. Voici à quelle occasion.

Aussitôt après la signature du traité de Vic, Louis XIII avait désiré que le duc de Lorraine s'employât à faire rentrer Monsieur dans le devoir; il lui avait fait connaître d'une manière générale quelles conditions il proposait et l'avait engagé à en prévenir son frère avant son départ de Nancy. Mais Gaston et ses conseillers, craignant que cette nouvelle tentative de réconciliation ne fût un piége dressé dans l'unique but de donner le temps aux troupes françaises de leur couper le chemin

[1] *Le comte d'Emden à l'infante.* Luxembourg, 13 janvier 1632. « Hier sur le soir m'arriva un gentilhomme avec lettre de credence de Mr le ducq d'Orléans qu'il me dict estre party de Nancy pour venir en ces quartiers et passer à Bruxelles. J'ai si tost despêché aux places frontières afin que se présentant on le reçoive, ne sçachant de quel costé il prendra sa route pour l'incertitude des rencontres qu'il pourrait avoir. J'ay envoyé le marquis de St-Martin l'attendre au passage afin qu'en arrivant il luy serve et le conduise en assurance..... » (Audience 645.)

des Pays-Bas, avaient quitté précipitamment la capitale de la Lorraine, le soir, à la lueur des flambeaux, en promettant toutefois de ne pas passer la frontière avant de connaître les propositions du roi. C'est à Longwy qu'ils les attendirent [1].

Louis et Charles se rencontrèrent à Esme pour s'entendre sur les bases de l'accommodement ; mais ils y étaient à peine qu'un incident inattendu faillit rompre les négociations. La nouvelle y arriva qu'une voiture portant 500,000 livres destinées au paiement de la cavalerie légère de l'armée française avait été rencontrée à Conflans par Monsieur qui s'en était emparé. Le duc Charles, auquel le roi fit aussitôt connaître ce fait, en témoigna tous ses regrets et tout son déplaisir et, afin de prouver combien il était sincère dans l'expression de ses sentiments, il monta sur le champ à cheval pour rejoindre Monsieur partout où il le trouverait et lui faire restituer son butin. Mais bientôt après on eut avis que le duc d'Orléans, reconnaissant combien cet acte d'hostilité pourrait causer de difficultés au prince dont jusqu'alors il avait été l'hôte, avait laissé la voiture continuer sa route avec son chargement intact, en déclarant aux commissaires des finances qui l'accompagnaient que la seule considération du duc de Lorraine le faisait agir de la

[1] *Le comte d'Emden à l'infante.* Luxembourg, 17 janvier 1632. — Il y a trois jours que j'advisay à V. A. par une stafette le desseing que le ducq d'Orléans avait de venir en ceste ville. Hier arriva un sien gentilhomme qui m'aporta comme il estait heureusement arrivé à Longwy, à quatre lieues d'icy, et m'asseuroit qu'il entrerait ce jourd'huy en ceste ville ; mais sur le soir m'est venu advis qu'il avait changé de résolution et qu'il ne viendrait ce jourd'hui, sans me dire aussi si assurément sera demain. (Audience 645.)

sorte. On dépêcha partout des courriers pour ramener Charles IV, et à son retour le roi lui fit connaître les conditions qu'il offrait à Gaston. Il consentait à oublier le passé, à pardonner à tous ceux qui avaient suivi son frère, excepté à Le Coigneux et à Monsigot qu'il savait en disgrâce, et à les rétablir dans tous leurs biens et honneurs. Si le séjour de la cour ne plaisait pas au duc d'Orléans, il lui était permis de résider hors du royaume « en quelque lieu non suspect comme la » Lorraine, Montbéliard ou Bâle ; auxquels lieux le » roi lui donnerait 50,000 livres par mois, et le lais- » serait jouir en outre du bien de mademoiselle sa » fille [1]. »

Ces conditions furent portées à Longwy par Jeannin, un des secrétaires du duc Charles. Mais les confidents de Monsieur n'entendaient pas rentrer en France dans l'état où ils en étaient sortis, sans avoir rien gagné de leur folle équipée que le ridicule et la honte de l'avoir entreprise ; ils n'eurent pas de peine à faire repousser par leur maître les propositions du roi, et le 19 janvier, à 4 heures du soir, le duc d'Orléans fit son entrée à Luxembourg accompagné d'une suite très-considérable [2]. Les jours suivants arrivèrent ceux

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 7, liv. XXIII, p. 11.

[2] *Le comte d'Emden à l'audiencier.* Luxembourg, 19 janvier..... Le duc d'Orléans se tient tousiours à Longwy, je ne scais s'il passera icy ou point.

P. S. Depuis ceste escritte le marquis de St-Martin retournant mat asseuré qu'il seroit icy à 4 heures, qui m'at fait retarder ce despeche jusqu'à ce qu'il est arrivé avec une grosse suite qui est assez mal logée dans ceste ville... Le duc de Lorraine sat voulu entremettre de l'accorder avec le roy pourquoy il sestoit detenu quelques jours à Longwy; mais nat plus sceu avoir la patience qui l'a fait resoudre à venir icy. (Audience 645.)

de ses gentilshommes qui ne l'avaient pas encore rejoint et son bagage : quand il partit pour Namur le 22, son train se composait de trois à quatre cents chevaux ; le comte de Moret, le duc d'Elbeuf et un grand nombre d'autres seigneurs l'accompagnaient [1]. Le marquis du Fargis avec environ 700 chevaux, reste de la cavalerie levée en Lorraine qui n'avait pas consenti à passer dans le Palatinat, entrait le même jour dans le Luxembourg, où se trouvaient déjà cantonnés, au risque de ruiner cette province, 14 compagnies de cavalerie impériale et environ 1300 chevaux levés dans les Pays-Bas et les pays de Liége et de Cologne pour le compte du duc d'Orléans [2].

Le comte d'Emden avait fait à Gaston un excellent accueil ; mais ce ne fut toutefois qu'à partir de Namur que, conformément aux ordres de l'infante [3], le prince fut reçu avec les honneurs dûs à sa qualité.

[1] *Le comte d'Emden à l'infante.* Luxembourg, 24 janvier 1632. — Le duc d'Orléans partit avant hier d'icy et crois que V. A. le voyra bientost par delà; je luy ays fait tous les honneurs et bon acceuil qu'il mat esté possible. Le jour de son arrivée il soupa avec les princes et principaux seigneurs de sa suite à la table que luy avois préparée, les repas suivans il mangea seul à son quartier, et je tachay de regaller tant qu'il m'a esté possible lesdits princes et seigneurs de sa suite qui ont tousiours mangé avec moy. Le même jour de son partement le s^r du Fargis avec 7 à 800 chevaux passa la Moselle pour entrer en ce gouvernement où il est logé sur le plat pays, tellement que si bientost on n'y ordonne, ce sera l'entière ruyne du Pays.... (Audience 645.)

[2] Voici, d'après une lettre du 24 janvier de l'audiencier à l'infante, les troupes au service du duc d'Orléans que le gouvernement des Pays-Bas prenait à ses gages dans le Luxembourg à partir de cette date : 700 chevaux de Fargis, 300 de Du Mesnil, 360 de Des Granges, 150 de Mr de la Sablonnière, 300 de de Besme, 50 de Le Couldray-Montpensier, 100 du duc de Bouillon. (Audience 645.)

[3] *L'infante au sieur Maulde et à l'évêque de Namur.* Bruxelles, 24 janvier 1632. (Audience 645.)

Le 25, Mr de Maulde, lieutenant du gouverneur en l'absence du duc d'Arschot, et l'évêque de Namur, en carrosse, accompagnés de quelques gentilshommes à cheval et précédés de deux compagnies de cavalerie, allèrent au-devant de lui. Ils devaient, suivant leurs instructions, l'attendre aux limites du comté ; mais Monsieur, pressé d'arriver, les prévint et la rencontre se fit vers 3 heures à trois quarts de lieue de la ville où l'évêque lui souhaita la bienvenue. Le prince continua sa route à cheval ; en approchant de Namur, les salves de toute l'artillerie du château et des remparts, les *chambres* et la mousqueterie que la bourgeoisie en armes tirait en son honneur, le forcèrent à prendre une monture moins ombrageuse que celle qu'il avait. Il descendit à l'évêché et, pendant que des feux de joie s'allumaient dans toutes les rues, il mangea en public à une table à laquelle il avait convié, outre l'évêque et Mr de Maulde, les magistrats de la cité, les Srs Torcy, Berloz et Sivery. Au dessert, comme on portait la santé de la reine-mère, un de ses gentilshommes, arrivant directement de Bruxelles, vint présenter au duc d'Orléans des lettres de Marie de Médicis dont il était porteur, ce qui augmenta encore la joie des convives [1].

Gaston ne resta qu'un jour à Namur. Le marquis de Mirabel chargé par l'infante d'aller à sa rencontre [2]

[1] *Englebert, évêque de Namur à l'audiencier.* De Namur, en haste, 26 janvier 1632 au matin. (Audience 645.)

[2] *L'infante au duc d'Orléans.* — Bruxelles, 25 janvier 1632.— Monsieur mon nepveu. Envoyant le marquis de Mirabel, ambassadeur du roy monseigneur et nepveu pour vous accompagner et servir, je l'ay en-

apprit en arrivant à Wavre le 27, de la bouche du père Chantelouve, que, pressé d'arriver à Bruxelles, le prince comptait le jour même coucher dans cette petite ville et l'invitait à l'y attendre [1]. Une lettre de Puylaurens vint bientôt après confirmer ces paroles [2]. Le lendemain mercredi 28, vers deux heures après-midi, le duc d'Orléans fit son entrée dans la capitale; il y fut reçu avec les mêmes honneurs qui avaient accueilli la reine-mère six mois auparavant. Le marquis de Mirabel avait pris soin de fixer lui-même, d'après les règles admises à la cour de France, l'étiquette à suivre lors de l'arrivée et de la réception du prince au palais de l'infante [3]. Toute

chargé de vous tesmoigner avec quel désir je vous suis attendant et combien aggréable me sera votre venue en cette ville, selon que ledit marquis vous dira plus particulièrement de ma part, à quoy me remettant, je finiray cette en priant Dieu, Mr mon nepveu, qu'il vous conduise en santé et avecq tout bonheur. — (Audience 656.)

[1] *Lettre du Mis de Mirabel au conseil d'État.* Guabra (Wavre,) a 27 de Enero 1632. — (Audience 645.)

[2] *Puylaurens au marquis de Mirabel.* — A Namur ce lundy à minuit. — Monsieur. J'ay monstré à monseigneur la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'escrire après quoy il a pris résolution de partir demain et aller coucher à Vavre. L'impatience qu'il a de voir S. A. R. lempesche de séjourner plus longtemps et il nestait demeuré icy que pour y attendre de vos nouvelles. Monseigneur vous tesmoignera en vous voyant la satisfaction qu'il recoit de vous cognoistre par les coins que S. A. S. prent de luy combien elle laffectionne. Un des principaux contentements qu'il y puisse recevoir est de voir que S. A. S. vous ait employé à luy dire la joie qu'il a de le voir dans ces pais, puisque véritablement Monseigneur a tousiours fait estime de vous comme d'un de ses amis les plus affectionnés. Quant à moy, Monsieur, j'ay une joye très-sensible d'estre sy proche de vous pour avoir le lieu de vous protester que je suis avec vérité, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

PUYLAURENS (Audience 645.)

[3] *Le marquis de Mirabel au cardinal de La Cueva.* Wavre, 27 janvier 1632. (Audience 645.)

la cour vint au devant de lui, l'archiduchesse le reçut au haut de l'escalier du palais ducal et, marchant à sa hauteur, le conduisit dans la salle d'audience où elle lui présenta ses principaux officiers.

Gaston fut logé dans les appartements qu'avait habités l'archiduc Albert, et toute sa suite fut entretenue aux frais de l'infante. « Il y avait des tables préparées pour sa personne et toute sa cour, nous apprend celui qui a écrit ses mémoires [1]; outre celle de Monsieur, le sieur de Puylaurens en tenait une qui était de quinze couverts. Les maîtres d'hôtel, contrôleurs généraux, gentilshommes ordinaires et appointés, avaient la leur qui était pour vingt personnes. Il y en avait encore une autre de trente couverts pour la noblesse qui avait suivi Monsieur et qui n'était pas à ses gages. Les officiers de la chambre et de la garde-robe avaient aussi la leur à part, et il y en avait encore une particulière pour les menus officiers. »

Parmi les personnes qui arrivèrent dans les Pays-Bas en même temps que le duc d'Orléans, il faut mentionner la marquise du Fargis, qui venait pour divers crimes de lèse-majesté [2] d'être pendue en effigie près de l'église St-Paul, à Paris, par sentence de la nouvelle chambre criminelle. « Il sera bon de prendre garde à

[1] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 590.

[2] *Lettre du résident De Clercq au secrétaire d'État Prats*, Paris, 8 janvier 1632. — ....Nous avons icy veu ces jours Madame de Fargis quy fust la dernière dame d'atour de la reyne très-chrestienne pendue en effigie à une potence proche de cette église de St-Pol, condamnée d'avoir la teste tranchée par sentence de ceste nouvelle chambre criminelle, convaincue par coutumace touttesfois, de faulseter enormes par elles commises *scriptis* et aultrement contre ces personnes royales, son bien confisqué au roy, hormis dix mille livres une fois pour appliquer à œuvres pies. (Négociations de France, t. 7, f° 181.)

» sa naturelle malice qu'elle n'en empoisonne par delà » personne ; » écrivait à propos d'elle au secrétaire Prats l'agent de l'infante à Paris. « Son père de Ro- » chefort estoit celluy qui, cinquante ans y a, conseilla » le duc d'Alençon de piller Anvers et aultres villes, » s'il les eusse peu prendre ; elle est celle qui, pour » les zizanies, fut renvoiée de la cour d'Espagne hon- » teusement, et la mesme qui, dernièrement en ceste, » a gaigné par icelles ce beau épitaphe avec le mespris » de sa personne [1]. » Elle était bien recommandée, et Mr de Rambouillet qui a dit d'elle, faisant allusion à son esprit d'intrigue, qu'elle devrait être la mère du cardinal de Retz [2], ne l'a pas, on le voit, jugée trop sévèrement.

Le Coigneux et Monsigot suivaient aussi Monsieur à distance. L'ex-chancelier disgrâcié, condamné en France à la peine capitale, craignant pour sa sûreté en Lorraine, arrivait dans les Flandres l'esprit aigri par le renversement de ses ambitieuses espérances, et plus éloigné que jamais de ce chapeau de cardinal pour lequel il avait risqué et perdu son siége au parlement de Paris ; mais esprit trop habile et trop remuant pour désespérer de l'avenir, il comptait qu'au milieu de cette jeunesse brillante et frivole qui entourait la reine-mère et Monsieur, sa vieille expérience saurait bien se faire valoir.

[1] *Lettre du résident De Clercq au secrétaire Prats*, Paris, 29 janvier 1632. Id. t. 7, fo 183.

[2] TALLEMANT DES RÉAULX, t. II, p. 287.

CHAPITRE VIII

Les revers de la maison d'Autriche en Allemagne décident l'Espagne à sortir de son inaction. — Menacés par Gustave-Adolphe, les princes-électeurs catholiques cherchent à se mettre sous la protection de la France. — Le comte d'Emden est envoyé à Trèves et le Luxembourg est renforcé de nouvelles troupes. — Le secrétaire de l'ambassade française à Madrid propose un moyen de réconcilier Louis XIII et sa mère. — Marie de Médicis le repousse. — Ses espérances et ressources de l'émigration en France et à l'étranger à cette époque. — Richelieu menace la Lorraine. — Charles IV presse l'infante de le secourir et le duc d'Orléans de se hâter. — Aide pécuniaire promise à Monsieur par le gouvernement des Pays-Bas. — Des lettres de change arrivées de Madrid permettent de remplir ces promesses. — Gaston quitte Bruxelles. — Accueil reçu par les gentilshommes de sa suite pendant leur séjour dans cette ville.

La réception du duc d'Orléans dans les Pays-Bas, toute semblable à celle de la reine-mère qu'elle avait paru, en avait cependant différé par des nuances qui ne pouvaient échapper à un observateur attentif ; l'élément espagnol de la cour de l'infante qui, à l'arrivée de Marie de Médicis, avait paru se tenir quelque peu à l'écart, était au contraire allé avec une certaine ostentation au-devant de Gaston, et c'était le représentant de Philippe IV à Paris qui avait voulu le premier se porter à la rencontre du prince rebelle, frère du souverain près duquel il était accrédité.

Pour compromettre ainsi par une démarche aussi imprudente son caractère d'ambassadeur, le marquis de

Mirabel devait être bien certain de l'approbation de son maître, car il ne l'eût osé sans doute sur le seul ordre de l'infante et de ses ministres.

En effet, depuis deux mois le cabinet de Madrid avait complétement changé de manière de voir sur les affaires de France. Les progrès de Gustave-Adolphe en Allemagne, la publicité donnée par Richelieu à son traité d'alliance avec le roi de Suède, la concentration des forces françaises en Champagne et sur les frontières de la Lorraine au moment où les Suédois s'approchaient du Rhin, avaient paru si menaçants aux conseillers de Philippe IV, qu'ils avaient envisagé tout à coup sous un nouvel aspect la retraite de la reine-mère et de Monsieur dans les Pays-Bas. A la séance du conseil d'État du 19 décembre 1631 [1], le comte-duc d'Olivarès lui-même ne cacha pas qu'il soupçonnait toutes ces troupes d'être destinées à attaquer les possessions espagnoles. Lui, qui avait toujours jusqu'alors qualifié de téméraire et d'imprudent le concours prêté par le gouvernement des Pays-Bas aux projets de l'émigration française, ignorant encore l'insuccès de l'entreprise sur Sedan, trouva cette fois très-avantageuse l'occupation de cette place au nom de la reine-mère si l'on parvenait à s'entendre avec le duc de Bouillon, persuadé que le roi de France, ne cherchant qu'une occasion de rompre avec l'Espagne, à défaut de ce sujet, en trouverait bien un autre dont les bénéfices seraient moins grands. Toutefois, pour dissiper les illusions que l'on pourrait se faire sur la nature et l'importance des sacrifices qu'une guerre avec la France entraînerait à sa

[1] Archives de Simancas. Estado 2045, fol. 15.

suite, il passa rapidement en revue les dépenses qui deviendraient nécessaires en Allemagne et en Italie, dans le Palatinat et les Pays-Bas, ce que coûteraient le ravitaillement des flottes, les divers secours à distribuer aux princes alliés, à la reine-mère et à Monsieur, et il conclut à un total de deux millions de douros.

Cette somme si considérable, eu égard à l'épuisement financier de l'Espagne, n'effraya pas les autres membres du conseil ; la guerre leur paraissait à tous si imminente qu'ils jugeaient superflu de conserver plus longtemps la ligne de conduite prudente et réservée prescrite à l'infante à l'égard de l'émigration française.

Le marquis de Léganès proposa d'offrir au duc d'Orléans des chefs expérimentés, comme les braves régiments wallons en comptaient tant, pour les mettre à la tête de ses troupes. Don Gonzalo de Cordova conseilla au roi de se rendre sur le champ à Barcelone pour se trouver plus à portée des événements. Le confesseur de Philippe IV, prenant les choses de plus haut, ajouta que les affaires de la chrétienté étaient dans un tel état, qu'il était temps que Dieu prît en main la querelle des siens ; puis invoquant les exemples tirés des saintes écritures, il dit que si parfois le Seigneur se chargeait seul d'administrer le remède, plus souvent encore il se servait de causes secondes et de moyens humains, et que le roi lui semblait appelé à prendre la défense de la foi.

C'était presque proclamer la guerre sainte. « Je ferai » tout ce qu'on attend de moi dans des circonstances » aussi graves, écrivit le roi au bas du consulte ; » et si je puis laisser à la cour un de mes frères,

» je partirai aussitôt pour Barcelone afin de veiller » à tout. »

Cette humeur guerrière du cabinet de Madrid avait été bientôt connue à Bruxelles, et l'accueil fait au duc d'Orléans s'adressait surtout à l'allié qui, par un soulèvement au cœur même de la France, pouvait opérer une diversion utile, au moment où agirait la ligue catholique en train de se former pour courir sus au roi de Suède au nom de la religion en péril.

La maison d'Autriche, réduite aux abois, venait en effet de faire appel à tous ceux que pouvait épouvanter le triomphe du protestantisme : Venise, Gênes, la Toscane, le Pape, la Savoie, la Suisse et la Pologne étaient appelés à faire cause commune avec elle. Un instant l'empereur avait pensé à prendre lui-même le commandement suprême de l'armée catholique ; mais reconnaissant que pour combattre Gustave-Adolphe le génie d'un homme de guerre éminent était bien plus nécessaire que le rang élevé du général, il avait pris le sage parti de se retirer à Vienne, qu'il faisait à la hâte entourer de fortifications, et avait rappelé à la tête de ses légions le duc de Friedland ; Wallenstein toutefois n'avait accepté cette charge de généralissime qu'au prix des conditions les plus humiliantes pour la couronne impériale.

L'Espagne, plus directement intéressée qu'aucune autre puissance aux succès de l'empereur, se prépara de son côté à entrer en ligne contre l'ennemi commun : Gonzalo de Cordova partit de Madrid pour se mettre à la tête des forces qui devaient opérer dans le Palatinat, pendant que le duc de Féria réunissait en Italie les vieux tercios espagnols pour entrer en Allemagne.

A la fin de l'année 1631, Gustave-Adolphe, s'approchant du Rhin, s'était emparé des États de l'archevêqué électeur de Mayence. Les princes catholiques, privés de l'appui de l'empereur et sentant l'Espagne trop éloignée et trop affaiblie pour en espérer aide et assistance, avaient cherché un refuge près du roi de France et tous avaient envoyé leurs ambassadeurs lui demander secours et protection contre le roi de Suède. L'un de ceux qui avaient le plus hardiment répudié l'alliance de la maison d'Autriche pour celle de Louis XIII était l'archevêque de Trèves. Frappé de la rapidité avec laquelle la ville de Mayence, malgré sa garnison espagnole, avait dû se soumettre aux armes des Suédois, et de la dévastation et de la ruine que sa vaine tentative de résistance avait amenées, il avait le 24 décembre ordonné aux magistrats de sa capitale d'éloigner au plus vite les Espagnols qui s'y trouvaient [1], et il insinuait dans d'autres lettres écrites à son chapitre métropolitain, que « moyennant que la garnison du » roy (d'Espagne) sorte de la ville de Trêves, il sçait » et at les moyens pour divertir la force des armes » du roy de France et de celuy de Suède [2]. » Ces moyens n'étaient plus un secret pour personne, car le comte de Brulon, chargé de dépêches de Louis XIII, avait passé le 16 décembre par Thionville se rendant à Coblence [3] près de l'électeur, et le 26 le magistrat

[1] *Lettres-patentes de Philippe Christophe.* Coblentz, 24 décembre 1631. — Audience 645.

[2] *Succinte relation de la response que eeux de la ville de Trèves ont donnée au greffier du conseil de Luxembourg.* (ibid.)

[3] *Le comte de Wiltz, gouverneur de Thionville, à l'infante.* Thionville, ce 17 décembre 1631. (ibid.)

de Trèves annonçait au comte d'Emden que l'envoyé français avait passé par cette ville de retour de sa mission [1]. Il n'y avait pas à en douter, un traité d'alliance avait été signé.

Il était à craindre que les habitants de Trèves qui, dans cette affaire, paraissaient se montrer opposés à la politique de leur évêque, ne fussent obligés cependant de recevoir bientôt dans leurs murs une garnison française [2] ; aussi, pour raffermir leur fidélité à l'Espagne dont depuis de longues années ils avaient accepté le protectorat, l'infante conformément à l'avis de ses ministres réunis en conseil le 1er janvier 1632, envoya-t-elle quatre tercios de son armée occuper les environs de cette ville dont la garnison fut augmentée d'un nouveau régiment, celui du comte d'Emden, auquel on prescrivit néanmoins de n'y entrer que si les magistrats de la cité ne s'y opposaient pas [3].

En même temps des ordres furent donnés pour renforcer la garnison des villes situées sur ces frontières : Thionville, Malmedy, Luxembourg et Dampvillers

[1] *Les bourgtre et échevins de Trèves au comte d'Emden.* (Translat.) Donné à Trèves le 26 de décembre 1631.... « quelques gens d'armes se laissent voir à l'entour de ceste ville, sans scavoir leur desseing : et il est tout certain que certain ambassadeur de France s'en estant passé nagueres vers Coblentz, est de rechef avant hier icy arrivé, se servant de divers discours fort dangereux. C'est pourquoy nous supplions bien humblement à V. E. qu'icelle veuille estre servye de nous impartir son advis et comment nous nous aurions à comporter en ces cas d'extrême nécessité.... (Audience 643.)

[2] *Le comte de Wiltz à l'infante.* 29 décembre. — L'on me donne advis de bonne part que sy V. Al. Sme n'envoye bientost une forte garnison dans la ville de Trèves, que les habitants offriront les clefs des portes au roy de France pour leurs assurances. (ibid.)

[3] *L'infante au comte d'Emden.* Bruxelles, le 2 de janvier 1632. (id. 645.)

furent ravitaillées en vivres et en munitions, et des capitaines d'une capacité éprouvée y furent envoyés. En se précautionnant ainsi contre une attaque subite des Suédois ou des Français, l'infante ne se croyait cependant pas encore entièrement à l'abri de leurs menaces; comme en ce moment les 2000 chevaux du duc d'Orléans venaient d'être réunis dans le Luxembourg, « on me » donne à entendre, écrivait-elle à Philippe IV le » 27 janvier, que si j'ajoutais un millier de cavaliers » à ces troupes et une bonne somme d'argent, elles » entreraient incontinent en France où l'on m'assure » qu'elles feraient immédiatement de grands progrès. » Il ne me serait pas bien difficile de donner dix » compagnies de cavaliers ; mais tout en reconnaissant » que le moindre effet que puisse causer l'entrée du duc » d'Orléans en France sera d'obliger le roi son frère » à se départir de ses desseins sur d'autres points, » je ne puis l'y aider pécuniairement, n'ayant pas » même assez d'argent pour assurer la défense des » États de Votre Majesté. Aussi le péril de les perdre » à cause de cette pénurie de nos finances est si » imminent, que je prie Dieu que toute entreprise » hostile puisse être différée jusqu'à ce que V. M. » puisse répondre à cette lettre ; il est nécessaire que » V. M. pourvoie à tout sans un instant de retard, » en telle quantité et avec tant de promptitude que » nous ne laissions pas perdre le moment opportun » pour agir, sans cela tout ce que Monsieur pourrait « tenter ne servirait absolument à rien [1]. »

[1] *L'infante à Philippe IV.* Bruxelles, 27 janvier 1632. — Corr., t. 29, p. 237.

C'était la veille de l'arrivée de Gaston à Bruxelles que l'infante confessait ainsi ses embarras au cabinet de Madrid, et les dépenses nouvelles que ce nouvel hôte allait lui causer n'étaient pas faites pour améliorer sa situation financière. Elle se fit un point d'honneur cependant de n'en rien laisser paraître, et pendant qu'elle traitait à Bruxelles les gentilshommes français avec cette prodigalité que nous avons dépeinte d'après le récit de l'un d'eux, elle s'efforçait, aux dépens mêmes des régiments nationaux, de fournir aux troupes de Monsieur dans le Luxembourg la solde et tout ce dont ils avaient besoin [1]. La longueur de la route et les difficultés des communications entre Bruxelles et Madrid, autant que la lenteur du cabinet espagnol à prendre une décision, devaient encore augmenter la détresse de l'infante et l'empêcher de fournir au duc d'Orléans les moyens d'entrer en campagne. Mais avant de montrer combien ce retard devint fatal à l'expédition qu'il devait tenter, il nous faut dire quelques mots d'une proposition adressée au commencement de l'année 1632 au gouvernement espagnol par le secrétaire de l'ambassade française à Madrid, dans le but de réconcilier Marie de Médicis et Louis XIII.

Le 6 janvier cet agent diplomatique s'était rendu chez le secrétaire d'État Andrès de Royas sous prétexte de l'entretenir d'une affaire de peu d'importance. Tout en causant des relations entre les deux pays, assez tendues depuis la retraite de la reine-mère

[1] *Le comte d'Emden à l'infante.* Trèves, 27 février 1632. — Le sieur du Fargis at icy esté pour recevoir la paye que V. A. luy at ordonné qui importe 43,000 florins, tellement que des deniers restants il ny at assez pour furnir une demy paye à l'armée. — (Audience 646.)

dans les Pays-Bas, il exprima le vœu de la voir bientôt réunie au roi son fils. Andrès de Royas lui assura que tel était aussi le plus cher désir du roi d'Espagne, qu'une tentative de négociation avait déjà été faite à ce sujet par l'infante Isabelle et que le cabinet de Madrid se proposait d'envoyer sous peu le duc de Terra-Nova à Paris pour la renouveler.

Le secrétaire français répondit qu'au point où en étaient les choses un tel intermédiaire serait toujours suspect en France, mais qu'il avait pensé à une intervention qui aurait plus de chances d'être accueillie; et tirant de sa poche un mémoire comprenant trois pages d'une écriture fine et serrée, il en donna lecture en observant toutefois qu'agissant de son propre mouvement et à l'insu de son ambassadeur, il n'en pouvait laisser prendre copie.

Cet écrit débutait par un long exorde où la conduite politique de l'Espagne, complice des émigrés français par la protection que leur accordait l'infante dans les Pays-Bas, était jugée très-sévèrement. Si la rupture entre les deux couronnes n'en avait pas été la conséquence, c'était que, grâce au bon ordre qu'y avait mis le roi de France, aucune des entreprises conçues par les partisans de la reine-mère n'avait réussi. L'Espagne pouvait s'en féliciter, car ses forces, disséminées dans ses nombreuses possessions fort éloignées les unes des autres, n'auraient été nulle part en état de résister à une puissance unie et compacte comme l'était la France; la guerre ne pouvait donc lui être que très-préjudiciable et il importait pour en éloigner les dangers de faire cesser les causes qui pouvaient la provoquer, en un mot de réconcilier Marie de Médicis avec le

roi son fils. Les gendres de la reine étaient tout naturellement désignés pour servir de médiateurs entre eux deux ; mais cependant nul mieux que Philippe IV ne convenait pour cette mission de paix. Si la raison d'État l'empêchait toutefois de proposer ses bons offices, la reine d'Espagne, sœur de Louis XIII, pouvait offrir les siens et, en s'entendant avec la reine Anne, ces deux princesses ne pouvaient manquer d'aboutir à un résultat favorable. Pour la facilité des négociations entre les deux reines et Marie de Médicis des intermédiaires pouvant devenir nécessaires, le secrétaire d'ambassade proposait pour ce rôle les comtesses de St-Pol et de Soissons « dames des plus vertueuses et » des plus estimées qu'il y eût en France, » disait-il. Enfin s'il survenait quelque contestation ou quelque difficulté imprévue, l'infante Isabelle serait prise pour arbitre.

Ce mémoire était-il l'œuvre particulière de celui qui en donnait lecture, ou lui avait-il été inspiré par une volonté supérieure ? Cette démarche n'était-elle que le résultat du zèle d'un subalterne désireux de se donner de l'importance, ou un moyen détourné imaginé par le cardinal pour sonder les dispositions du cabinet espagnol sans se découvrir ? Il est dans les habitudes diplomatiques d'en agir parfois ainsi, et la dureté avec laquelle Richelieu savait au besoin désavouer et punir les agents maladroits qui ne suivaient pas ou bien outrepassaient ses instructions, ne permettait pas d'admettre en ce moment une autre alternative que cette dernière. Ainsi en jugea-t-on à Madrid ; mais avant de s'engager dans la voie tracée dans la note française, on voulut savoir si Marie de Médicis était disposée à la suivre, et le rapport d'Andrès de Royas, soigneuse-

ment chiffré dans toute son étendue, fut expédié à l'infante pour qu'elle en donnât connaissance à la reine [1].

Il peut paraître étrange de voir le cardinal, triomphant partout, à l'intérieur et à l'extérieur, des intrigues ourdies contre lui et paisible possesseur, grâce à l'absence de la reine-mère, du pouvoir qu'elle voulait lui arracher, essayer de provoquer son retour. Si l'on remarque toutefois que la démarche du secrétaire d'ambassade de Madrid concorde avec la tentative de raccommodement tentée par le duc de Lorraine près du duc d'Orléans, on en conclura que Richelieu, distrait continuellement par les intrigues et les menées de l'émigration, des affaires bien autrement importantes que la guerre d'Allemagne faisaient surgir, avait pu espérer étouffer à la fois ces deux foyers d'agitation, au risque même de les voir se reformer plus près de lui en se confondant. De deux maux il avait choisi le moindre, et assez sûr de l'influence qu'il avait en ce moment sur le roi pour n'avoir à craindre ni la reine ni Monsieur, il pensait sans doute qu'il lui serait toujours plus facile de les surveiller en France qu'à l'étranger.

Ce fut vers le milieu de février que Marie de Médicis eut connaissance des propositions contenues dans le rapport chiffré de Royas. Elle les trouva parfaitement

[1] *Philippe IV à l'infante.* 17 janvier 1632. — Smo Sora. El secretario del embor de Francia aqui residente propuso en gran confidencia el medio que contiene la relacion inclusa para el accomodto y reunion de la reyna-madre cen el rey su hijo, etc. (Correspondance, t. 29, p. 232.)

Copia de un papel que el secretario del ambaxador de Francia le lego al señor secretario Andrès de Royas que trata de la reunion de la reyna-madre y el rey su hijo. (id. id. p. 220.)

ridicules et imaginées sans doute pour se moquer d'elle. Elle dit qu'on pouvait répondre au cardinal qu'elle avait offert d'entrer en négociation, qu'elle le recherchait encore et qu'elle s'y prêterait toujours ; mais que les deux reines et l'infante pour intermédiaires suffisaient amplement et qu'il n'était nul besoin de la comtesse de St-Pol qui n'était pas son amie, ni de la comtesse de Soissons qui s'était donnée à Richelieu pour marier son fils à Mme de Combalet [1].

Cette réponse un peu hautaine prouvait que le moment des négociations de paix n'était pas encore arrivé. En effet, l'arrivée de son fils Gaston à Bruxelles avait exalté toutes les espérances de Marie ; elle avait mis en commun avec lui tous ses moyens d'action et, pour commencer, car avant tout il fallait se procurer de l'argent à tout prix puisque l'infante n'en avait pas, elle avait envoyé MM. d'Ouchamp et de Stissac en Hollande pour y mettre en gage ses pierreries et celles que son fils avait apportées avec lui. En même temps ses ambassadeurs allaient partout réclamer aide et assistance : Biscarat partait pour l'Angleterre, le commandeur de Valançay était envoyé en Espagne, Sommery allait en Savoie, l'abbé d'Obazine à Rome et Des Hayes de Courmenin à Vienne.

De son côté le duc de Lorraine avait repris ses armements. L'encre de sa signature n'était pas encore séchée au bas du traité de Vic, qu'il rentrait dans

[1] *L'infante Isabelle à Philippe IV.* 16 février 1632. (Corr., t. 29, fol. 266.) Il semble résulter de cette lettre que le nonce de France, c'est-à-dire le cardinal de Bagny, était venu à Bruxelles faire des propositions de réconciliation à la reine et au duc d'Orléans, ce qui confirmerait encore le caractère officiel de celles transmises par Royas.

ses États jurant de se venger. La présence de quelques troupes suédoises sur ses frontières lui avait servi de prétexte pour maintenir sous les armes les régiments qu'il s'était solennellement engagé à dissoudre. Encouragé par l'infante Isabelle qui l'assurait de l'appui du gouvernement espagnol, par l'empereur qui lui avait envoyé Montecuculli pour réchauffer son zèle et lui promettre le secours d'une nombreuse armée, il avait levé partout de nouveaux soldats et pressurait son peuple pour les payer : ses émissaires parcouraient incessamment la route de Bruxelles à Nancy, et il entretenait une correspondance suivie avec les Pays-Bas où, d'après ses conseils et ses indications, s'élaborait le plan de la prochaine campagne.

L'Espagne aussi, sortie de sa torpeur, se préparait à l'action : des troupes à sa solde se réunissaient dans le Palatinat en vue de tenir tête au roi de Suède, mais secrètement destinées à venir en aide au duc de Lorraine, et Gonzalo de Cordova arrivait de Madrid pour les commander. Fidèle à ses habitudes de duplicité et comptant sans doute donner le change à Richelieu sur ses projets futurs, le gouvernement espagnol avait chargé ce général d'une mission que l'infante Isabelle qualifiait à bon droit de maladroite et d'inconvenante [1] : à son passage à Paris, sous prétexte que la guerre contre Gustave-Adolphe était une guerre de religion, il devait proposer à Louis XIII d'entrer dans la ligue catholique, à l'allié du roi de Suède de faire cause commune avec la maison d'Autriche!

[1] *L'infante Isabelle à Philippe IV.* 16 février 1632. (Corr., t. 29, f° 273.)

Tant de naïveté feinte ne devait servir qu'à rendre Richelieu plus attentif à tout ce qui se préparait.

De son côté, dans les Pays-Bas, l'infante encourageait efficacement quoique secrètement les levées des troupes : c'est ainsi qu'elle avançait 20,000 écus à Chantemelle et à Carency pour les aider dans leur recrutement aux environs de Douai et d'Arras et invitait les magistrats de ces deux villes à ne pas les troubler dans leurs opérations ; qu'elle faisait distribuer des armes et des munitions aux recrues du baron de Vieuxpont et donnait l'ordre aux gouverneurs de Cambrai et de l'Artois de laisser le passage libre aux déserteurs français qui se présenteraient ; qu'elle donnait « quartiers et rations » au pays de Lille aux 200 gendarmes de la garde de la reine-mère commandés par le baron de Guesprez, et dans le Luxembourg à l'infanterie et à la cavalerie rassemblées par le s^r de Besmes [1]. Cette malheureuse province, déjà pauvre par elle-même, ruinée encore par les troupes qui y étaient cantonnées et que l'on ne pouvait plus payer, était à cette époque poussée au désespoir par les exactions des soldats, et on avait vu les paysans se soulever contre eux [2]. Manquant de tout, les chefs eux-mêmes donnaient l'exemple du pillage [3].

[1] Audience, voir les liasses 646, 647 et 648.

[2] *L'audiencier au comte d'Emden.* 20 février 1632. — S. A. ayant esté advertie que les paysans de vostre gouvernement se sont soubslevez contre les trouppes du ducq d'Orléans, elle m'a commandé de vous faire ce mot pour vous dire que vous veuillez faire que cela n'arrive plus. Et sur ce de.... (Audience 646.)

[3] *L'audiencier à Mr de Puislaurens.* Bruxelles, 22 mai 1632. — M^r. Les Estatz de Luxembourg s'estant de rechef plaintz à S. A. par courier exprès de ce que les officiers des trouppes de Mgr le ducq

Enfin, en France, les démarches faites pour entraîner à la révolte quelques-uns des membres de la haute aristocratie n'avaient pas toutes été stériles. Le nouveau duc de la Valette, gouverneur de Metz, avait résisté, il est vrai, non sans hésitation cependant, aux assauts qu'on lui avait livrés pour le détacher du cardinal ; mais on était toujours certain de la complicité de Jacques d'Étampes, gouverneur de Calais, on espérait que le duc de Bouillon trouverait moyen de livrer Sedan malgré les troupes royales qui l'occupaient, on possédait des intelligences dans les villes de Langres, Toul et Verdun, et le chef de l'une des plus puissantes et des plus illustres maisons de France, le maréchal-duc Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc et frère de la princesse de Condé, avait promis son concours.

C'étaient les d'Elbène, et surtout l'évêque d'Alby, originaires de Florence et fort attachés à la reine-mère, qui avaient négocié cette alliance. Ils avaient d'autant plus facilement réussi à entraîner le maréchal qu'il était mécontent du cardinal : deux ans auparavant, lors de la maladie du roi à Lyon, alors que chacun, selon l'importance de son ressentiment, imaginait contre Richelieu de dures représailles aussitôt que le roi aurait fermé les yeux, lui seul avait pris ouvertement son parti et lui avait offert ses services pour le mettre à l'abri de toute tentative violente de la part de ses ennemis. Le

d'Orléans les auroyent menacés entre aultres choses de feu, s'ilz ne leur accordoient leurs demandes, nonobstant l'impossibilité des subjetz, Sad. Alt. me commande de vous faire ceste itérative et vous requérir de sa part que vous veuillez en son nom prier Mond. Sr. le ducq qu'il y veuille apporter le remède convenable et prévenir toute sorte de désordre; sur ce je vous baise très-humblement les mains, etc. (id. 649.)

premier ministre n'avait paru garder aucun souvenir de la conduite généreuse du maréchal, et tout récemment encore venait de lui refuser le commandement de la citadelle de Montpellier qu'il convoitait. Montmorency était du reste sollicité depuis longtemps à prendre parti pour Marie de Médicis, par sa femme, Félicie des Ursins, parente de la reine; l'épée de connétable, portée par plusieurs de ses ancêtres et qu'on avait fait briller à ses yeux comme prix de son alliance, l'avait tout à fait décidé. Il avait déclaré toutefois que son concours ne serait effectif qu'à la fin du mois d'août, ne pouvant disposer qu'à cette époque des subsides que les états du Languedoc devaient voter et les mettre au service de Monsieur. C'était bien un peu tard; mais il y avait loin de la Lorraine au Languedoc, et c'était par la Lorraine que la France devait être envahie par le duc d'Orléans et ses alliés.

Richelieu ne l'ignorait pas : les principaux d'entre les gentilshommes de Monsieur lui étaient acquis [1] et lui révélaient tout ce qu'il avait intérêt à savoir; de plus il avait fait intercepter une grande quantité de lettres très-compromettantes pour le duc Charles. Il s'attendait donc à voir, aussitôt que la saison le permettrait, Monsieur et les siens entrer en campagne.

[1] Que los principales del ducque de Orliens estan ganados por el cardenal de Richelieu y qui revelando lo todo lo que el de Orliens resolve des vanecente facilmente los efectos. (*Lo que referio de palabro el comendador de Valanzet (Valençay) de parte de la reyna-madre christianissima.* — (Corr. de Philippe IV et Isabelle, t. 30, p. 12.) Voir aussi une lettre du *conseil d'État à l'infante*, 10 avril 1632. (Audience 648.)

Or l'armée française, encore sur pied pendant les deux premiers mois d'hiver, venait à peine de regagner ses garnisons et il était nécessaire de la laisser se reposer et se refaire ; il fallait aussi quelque temps aux alliés de la France pour se préparer à lui venir en aide, au roi de Suède pour paralyser les troupes réunies dans le Palatinat, aux Provinces-Unies pour neutraliser la complicité des Pays-Bas espagnols. Pour peu que Monsieur se pressât, il pouvait être au cœur de la France avant de rencontrer la moindre résistance. Richelieu dissimula sa faiblesse en payant d'audace : il avait paru ménager, oublier même les adhérents et les amis de la reine-mère et de Gaston qu'il retenait prisonniers, il donna tout à coup des ordres sévères pour que leurs procès fussent terminés à bref délai, et le maréchal de Marillac fut livré à une commission extraordinaire. Cette nouvelle eut un grand retentissement à Bruxelles : Marillac était un ami de la première heure ; de plus, c'était un homme de tête, d'énergie, de résolution. Il y avait plus d'un an qu'il était prisonnier ; l'on pensait que si le cardinal ne l'avait pas encore livré à la justice, c'est qu'il n'avait pu le convaincre d'aucun crime et l'on avait assez de confiance dans l'impartialité du parlement de Paris pour en attendre l'acquittement du maréchal, s'il comparaissait devant cette cour.

Une commission extraordinaire c'était l'arbitraire, c'était l'inconnu.

Marie de Médicis écrivit aussitôt à son fils pour protester contre ce mépris des formes ordinaires de la justice et lui rappeler que dans un cas tout semblable, celui du maréchal de Biron, Henri IV, son père, avait renvoyé ce grand coupable devant le par-

lement, son juge naturel [1]. Non contente de cette lettre, le 2 mars elle écrivit aux juges de Marillac que s'ils condamnaient le maréchal « ils en répondraient » de leurs biens et de leurs personnes, et qu'elle les » prendrait à partie en leurs propres et privés noms, » comme complices du cardinal de Richelieu et adhérens » au parti qu'il avait formé contre le roi et contre » l'État. »

Le 6, Monsieur les avertit de son côté que si « contre » l'espérance des gens de bien les persécutions du » cardinal venaient à prévaloir sur l'esprit du plus » grand nombre des commissaires,... leurs biens et leur » vie répondraient du sang d'un innocent qu'ils auraient » fait répandre injustement [2]. »

On voit que les chefs de l'émigration parlaient déjà comme s'ils étaient sûrs d'être bientôt les maîtres. La protestation de la reine-mère ne fit rien changer au genre de procédure qui avait été ordonné, et les lettres comminatoires, au lieu de sauver le maréchal, contribuèrent au contraire à rendre plus certaine sa condamnation : en se montrant justes ou cléments, les juges auraient craint de paraître pusillanimes. Le 8 mai, Marillac fut condamné à la peine de mort et le 10 il eut la tête tranchée.

Cette exécution était un avertissement pour tous ceux, si élevé que fût leur rang, qui conspireraient contre le cardinal.

Toutefois ce n'était pas en France qu'était le seul

[1] *Marie de Médicis à Louis XIII.* Bibl. nation. de Paris. F^ds^ Dupuy, 49—50, fol. 260.

[2] Griffet. *Histoire du règne de Louis XIII*, t. II, p. 248.

danger, ni le plus imminent. L'orage, qui grondait au loin, semblait menaçant surtout du côté de la Lorraine. Mr de Guron, diplomate selon le cœur de Richelieu, tout à sa dévotion et qui avait déjà été chargé de missions délicates près de Charles IV, se rendit à Nancy. Il devait se plaindre au duc, *civilement*, disaient ses instructions, « de tous les mescontentements que le » roi avait de lui, lui représenter les manquemens » de foi à ce qu'il avait promis par le traité fait avec » S. M. [1], » l'inviter à licencier ses troupes et à se déclarer contre Monsieur et la reine-mère. Toute civile qu'elle était, cette remontrance était grosse de menaces; aussi le duc Charles se hâta-t-il d'en donner communication à Bruxelles, en engageant l'infante, la reine et Gaston à presser leurs préparatifs et leur entrée en campagne s'ils ne voulaient pas le voir réduit à l'impuissance.

Mais malgré toute la bonne volonté qu'on y mettait dans les Pays-Bas, l'on n'était pas prêt encore : le cabinet de Madrid faisait toujours attendre les secours d'argent qu'il avait en quelque sorte promis. L'infante ne put qu'engager le duc de Lorraine à retarder habilement sa réponse à l'envoyé du cardinal, jusqu'à l'arrivée à Nancy du baron de Lede qui lui ferait connaître l'importance des secours qu'elle comptait accorder aux émigrés aussitôt que le roi d'Espagne aurait été informé du péril où il se trouvait [2]. Elle lui apprit en même temps que des troupes espagnoles

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 7, liv. XXIII, p. 70.

[2] *L'infante au duc de Lorraine.* Bruxelles, 26 avril 1632. (Audience 656.)

venaient d'entrer dans le Palatinat inférieur, que d'autres y pénétreraient encore avant peu et qu'elles pourraient lui servir à tenir tête au roi de France s'il devenait trop menaçant.

Le gouvernement des Pays-Bas s'était toutefois trop compromis déjà pour prétendre rester inactif en attendant les instructions et les secours de la métropole. Monsieur, que les lettres inquiétantes du duc de Lorraine rendait fort soucieux, mettait les ministres de l'infante en demeure de prendre une décision immédiate, ajoutant que lui et son parti perdaient tout crédit par suite des retards qu'ils mettaient à lui venir en aide. A la même époque, arrivaient de Luxembourg des plaintes réitérées des états et des magistrats municipaux de cette province sur l'inconduite et l'indiscipline des troupes besogneuses du duc d'Orléans [1]; il fallait se hâter de les éloigner si l'on ne voulait voir ce pays ruiné pour de longues années. Cette considération eut une grande influence sur la décision du conseil d'État. Dans le courant d'avril, il se réunit pour délibérer sur les demandes de Gaston : on y fit valoir l'importance qu'il y avait à faire éclater en France une guerre civile pour empêcher ce royaume de rompre avec l'Espagne, pour assurer les affaires d'Italie, délivrer le duc de Lorraine des menaces du cardinal et ôter à la Hollande et au roi de Suède l'espérance d'être secourus, ce qui les déterminerait à accepter la paix. Une importante résolution, aussitôt actée au procès-verbal, fut prise et communiquée à Monsieur qui reçut les membres du conseil en présence

[1] Voir les notes 2 et 3 de la page 181.

du duc d'Elbeuf et de Puylaurens ; elle portait en substance l'engagement de rassembler dans les 10 jours l'argent nécessaire au payement de la solde arriérée des troupes de Gaston, de délivrer à celui-ci, avant un mois, une somme de 250,000 florins et de mettre à sa disposition, gratuitement, trente compagnies de cavalerie. De plus le comte d'Emden, à la tête d'une armée levée en Allemagne, devait le rejoindre aussitôt qu'il entrerait en campagne et, si le roi de France rompait avec le duc de Lorraine, les troupes du Palatinat sous les ordres de don Gonzalo de Cordova devaient marcher au secours de Charles IV, à moins cependant, ajoutait prudemment le conseil, que par les entreprises du roi de Suède sur les Pays-Bas ou les succès de ce prince sur les troupes impériales, ce général ne vînt à se trouver obligé de se réunir aux armées de l'empereur. Le duc d'Orléans était invité de son côté à diriger la marche de ses troupes en France de façon à se rapprocher le plus possible des frontières d'Espagne, ce qui rendrait beaucoup plus facile l'envoi des secours en hommes et en argent qu'on lui avait promis, et à attendre le moment de son départ pour faire prononcer en sa faveur les principales places où il avait des intelligences [1].

En prenant ces résolutions, le conseil d'État ne s'était pas dissimulé les difficultés qu'il aurait à réunir les sommes si considérables promises au duc d'Orléans ; aussi conjurait-il l'infante d'agir de toute son in-

[1] *Articulos que el consejo ha declarado al señor ducque de Orliens de parte de Su Alteze la Serenissima Infanta ;* accompagnant la lettre du *marquis d'Aytona à Philippe IV,* du 29 avril 1632. — M.S. de la bibl. royale, 16149, fol. 74.

fluence sur le comte de Coupigny, le chef de ses finances, et sur le chancelier de Brabant pour les engager à demander à l'impôt des ressources extraordinaires [1].

Il est probable cependant que les engagements pris n'auraient pu être tenus, si heureusement l'Espagne n'avait en ce moment même envoyé des lettres de change mettant à la dispositionde Monsieur 100,000 écus immédiatement et 20,000 mensuellement pendant les cinq mois suivants [2]. C'était là tout ce que le cabinet de Madrid, après bien des hésitations, s'était enfin décidé à lui donner. Ces sommes étaient si peu en rapport avec les espérances de Gaston que, pour ne pas le décourager, on n'osa lui en avouer l'origine : elles lui furent remises au nom de l'infante afin de lui en faire mieux apprécier la valeur, venant d'une caisse si besogneuse [3].

Rien ne retenant plus le duc d'Orléans dans les Pays-Bas, il quitta Bruxelles le 18 mai et se rendit à Trèves où devait se réunir sa petite armée. Pendant les quatre mois environ qu'il avait passés à la cour de l'infante, celle-ci ne s'était pas départie un seul instant de la magnifique hospitalité qu'elle lui avait accordée dès son arrivée ; il avait toujours habité le palais ducal et quand, le 16 février, il lui avait pris fantaisie d'aller visiter Anvers, dont le renom artistique était universel, c'était sur la galliote de l'infante, escortée de deux

[1] *Le conseil d'État à l'infante.* Hecha en Bruselas a 10 de abril 1632. — (Audience 648.)

[2] *Philippe IV à l'infante.* Madrid, 7 de abril 1632. — (Correspondance, t. 29, p. 326.)

[3] *Le marquis d'Aytona à Philippe IV*, 29 avril (déjà citée).

autres navires commandés par le vice-amiral Jacob Janssen Bon, qu'il s'était embarqué à Willebroeck pour descendre l'Escaut [1].

Lorsque Gaston partit pour son aventureuse expédition, « il n'y eut prince, seigneur, ni aucun officier » principal qui ne reçut son présent ou de pierreries, » ou de chaînes d'or, avec la médaille du roi d'Espagne. » L'infante eut le soin de faire remplir plusieurs coffres » d'habits de guerre, linge et autres hardes pour l'usage » de Monsieur,... et comme elle prévoyait que ses gens » auraient besoin de leur argent pour leur voyage, elle » eut la bonté de défendre bien expressément à tous » les officiers du palais de leur demander ni recevoir » aucune chose pour les services qu'ils leur avaient » rendus, à peine d'être cassés de son service, se » réservant de les récompenser elle-même [2]. »

De son côté la brillante jeunesse qui entourait le prince et parmi laquelle un simple homme de lettres, Voiture, introducteur des ambassadeurs du duc d'Orléans, n'était pas le moins remarqué, avait donné à la cour de Bruxelles, pendant son court séjour, une vie et une animation qui lui étaient peu habituelles. Si la rigidité des mœurs dont on s'y glorifiait avait mis obstacle à ces aventures quelque peu scandaleuses qui avaient marqué le passage de Gaston à la cour de Lorraine, entre les gentilshommes français et les dames de l'entourage de la vieille et respectable princesse quelques innocentes intrigues amoureuses avaient cependant été nouées. Le duc d'Orléans avait mis tous

[1] Audience 656.

[2] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 592.

ses soins à plaire à la belle dona Bianca, fille de don Carlos Colonia et, à son exemple, chacun des siens s'était déclaré « le galant » d'autres demoiselles ; mais c'était à l'espagnole qu'on se voyait « par une » jalousie fort haute d'où il était très-difficile de se » faire entendre, et il n'y avait que les jours d'audience » qu'il était permis aux cavaliers d'entretenir leurs » dames à la vue de l'infante et de toute sa cour. » Les gentilshommes belges n'avaient pas toujours vu d'un très-bon œil l'empressement qu'avaient montré leurs hôtes à se déclarer les chevaliers des dames auxquelles ils rendaient eux-mêmes des soins ; entre les comtes de Bucquoy et de Brion, tous deux amoureux de mademoiselle de Bergues, la rivalité amena même une brouille qui les aurait conduits sur le terrain, si l'objet de leur querelle ne leur avait montré la même indifférence à l'un comme à l'autre en se déclarant pour le duc de Bouillon qu'elle devait bientôt épouser [1]. Ce fut du reste la seule affaire qui, entre Flamands et Français, faillit aboutir à un duel. Dans les Pays-Bas on avait fort peu de considération pour ce genre de bravoure, pour cette coutume si habituelle en France de tirer l'épée à la moindre occasion et que les édits très-sévères de Henri IV et de Richelieu ne parvenaient pas à déraciner. Les gentilhommes convaincus de s'être battus en duel étaient à l'instant bannis de la cour et destitués des emplois qu'ils occupaient dans l'armée. « C'est là, écrit Rubens à Valavès,

[1] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 592.

« le meilleur remède à employer ; que celui qui « prétend au courage se fasse valoir à la guerre et « au service du roi [1]. »

[1] GACHET. *Lettres inédites de Rubens*. p. 27 et 114. « Qui stiamo in guerra col nemico esteriore, et si stima il più bravo, che più si fa valere al servicio del suo re. Del resto stiamo in pace, et se alcuno fa troppo il bizarro viene bandito della corte et abhorrito di tutto il mundo, sendo l'intentione della Seriniss. Infante et ancora del sig. Marchese rendere infami et detestabili le questioni domestiche ; et quelli que pensano farsi valere per quella via, gli esclude di tutte le cariche et onori di guerra, che mi pare il vero rimedio..... » (*Rubens à Valavès*. Laeken, 26 décembre 1625.) — Plus tard à propos du duel de Boutteville sur la place royale il écrit à Pierre Dupuy (20 mai 1627.) — « Qui non habbiamo spettacoli cosi fatti, ne si fa conto di questo genere de braveria. Chi ha pretensione d'esser valoroso, bisogna che si facia valere alla guerra al servicio del re.

CHAPITRE IX

Richelieu ne déclare pas la guerre à l'Espagne, mais lui suscite des ennemis et des difficultés intérieures. — Rapports entre le gouvernement de Philippe IV et celui de l'infante. — Mécontentement de la noblesse belge. — Le comte Henri de Bergh se vend aux Provinces-Unies. — Carondelet, doyen de Cambrai, s'entend avec Richelieu pour soulever la noblesse. — Les principaux conjurés. — Manifeste des États-Généraux aux peuples des Pays-Bas. — Entrée en campagne du prince d'Orange. — Venloo et Ruremonde sont pris, Maestricht assiégé. — Le comte Guillaume de Nassau s'empare du fort Ste-Croix près d'Anvers.

On s'étonnera peut-être, en réfléchissant surtout aux causes bien moins fondées de plusieurs de nos grandes guerres comtemporaines, de voir le cardinal de Richelieu conserver avec l'Espagne des relations qui sans être amicales étaient loin cependant d'être hostiles, malgré la part considérable prise par cette puissance aux entreprises du duc d'Orléans. La crainte qu'avaient Philippe IV et ses ministres de voir la rupture éclater entre les deux couronnes ne devait pas lui être inconnue, et il semble que par l'énergie de ses représentations à Madrid et à Bruxelles, il aurait pu neutraliser le bon vouloir de ces deux cours pour la cause de la reine-mère et de Monsieur.

Mais, pour être autre chose que de vaines menaces, ces représentations auraient dû être appuyées de vastes préparatifs militaires destinés à montrer qu'on était résolu à les mettre à exécution, et, si elles demeuraient inefficaces, il eût fallu aussitôt, sous peine

de perdre toute considération, les faire suivre d'une déclaration de guerre.

Or Richelieu ne voulait pas rompre ouvertement avec la maison d'Autriche. Si, avec l'aide de son habile allié suédois et des Provinces-Unies, il pouvait compter sur le succès du moment, il prévoyait que la lutte n'en serait pas moins longue et terrible dans l'avenir. Il n'était pas sûr que Gustave-Adolphe, dont les susceptibilités avaient déjà à diverses reprises failli rompre les traités d'alliance, à un moment donné, après avoir fait la paix avec l'empire, ne se tournerait pas contre la France au nom des intérêts protestants qu'il représentait avant toute chose. Enfin il connaissait son pays et il le savait incapable de soutenir une guerre de longue durée. En effet, les finances étaient obérées ; le roi dont la présence à l'armée était absolument nécessaire pour éteindre les rivalités entre les différents chefs, envieux l'un de l'autre, n'avait pas assez de santé pour résister à une longue campagne ; les levées de troupes pouvaient causer dans le peuple de grands mécontentements, qu'augmenteraient encore les impositions nouvelles et les misères résultant du séjour sur le territoire des armées nationales ou étrangères ; le nombre des généraux capables était très-restreint, leur fidélité très-problématique, et il était à craindre que le dégoût de ceux qu'on emploierait ou la jalousie de ceux qu'on délaisserait faciliterait à Monsieur les moyens de les acquérir [1].

Mieux valait donc susciter à l'Espagne des guerres étrangères et des difficultés intérieures afin de l'obliger

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 7, liv. XXIII, p. 127.

avant tout à se préoccuper de sa propre sûreté, et c'est à quoi le cardinal avait travaillé tout l'hiver avec cette persévérance, cette unité de vue, cette sûreté de coup-d'œil et cette discrétion qui faisaient toute l'habileté de sa politique. Non seulement il avait augmenté les subsides qu'il payait annuellement aux Provinces-Unies pour les encourager à poursuivre plus vivement et plus opiniâtrement leur lutte contre les Pays-Bas; il avait encore entrepris de faire éclater dans ceux-ci une conspiration dont la réussite pouvait les arracher à jamais des mains des faibles successeurs de Charles-Quint. Mais avant d'en raconter les péripéties, il convient de dépeindre rapidement l'état intérieur des provinces belges à cette époque de notre histoire.

La mort de l'archiduc Albert (13 juillet 1621) en faisant cesser l'espèce d'autonomie que, dans un moment de lucidité bien tardif, Philippe II avait voulu rendre à nos provinces, les avait fait rentrer sous la domination de l'Espagne, et l'infante Isabelle, décidée à finir ses jours dans un cloître, n'avait accepté de rester à la tête du gouvernement que jusqu'au jour où l'un des infants, ses neveux, viendrait la relever de ses fonctions. Dès l'année 1623 l'infant Ferdinand, frère de Philippe IV, avait été désigné pour occuper le poste de gouverneur des Pays-Bas ; mais, né le 16 mai 1609, il était trop jeune encore pour en prendre possession, et Isabelle avait continué de présider aux destinées de cette nouvelle patrie où elle avait tant espéré fonder une dynastie.

L'infante tenait de son père, Philippe II, cette application au travail dont témoignent les nombreuses apostilles presqu'indéchriffrables qu'elle écrit en marge de toutes les pièces qui lui sont soumises par ses

conseillers ; elle lui devait aussi sa dévotion outrée, qui lui avait fait revêtir depuis la mort de son époux la robe grise des Pauvres-Claires et lui faisait consacrer chaque jour six heures à de minutieuses pratiques religieuses ; mais elle ne possédait ni la ténacité du sombre et fanatique fondateur de l'Escurial, ni la prudente fermeté de l'archiduc Albert, et sa bonté féminine « *la » facilita donnesca de la S^a infanta* » comme l'écrit Rubens [1], la livrait sans défense aux influences qui l'entouraient. Pendant les premières années de sa régence, la plupart de ceux qui avaient partagé avec l'archiduc les soucis des affaires avaient continué à lui prodiguer leurs conseils ; mais l'âge et la mort avaient peu à peu éclairci leurs rangs, et la plupart d'entre eux, appartenant à la noblesse belge, avaient été remplacés par des Espagnols envoyés par la métropole, jalouse de ressaisir son autorité sur nos provinces. Ces étrangers, peu soucieux des priviléges et des intérêts d'un pays qu'ils ne connaissaient pas, avaient en peu de temps provoqué du mécontentement dans toutes les classes de la société, mais particulièrement dans l'aristocratie.

La noblesse belge avait de tout temps occupé dans l'État les plus hautes fonctions, et plus qu'aucune autre partie de la nation elle avait été mêlée aux événements politiques dont les Pays-Bas avaient été le théâtre. Au XVIe siècle, c'étaient les nobles qui, par leur compromis, avaient les premiers donné le signal de la révolution, et c'est dans leurs rangs que le martyrologe de la sanglante répression qui l'avait suivie comptait ses plus

[1] GACHET, *Lettres inédites de Rubens*, p. 162.

illustres, sinon ses plus nombreuses victimes. L'archiduc Albert s'était efforcé de réunir autour de lui tous ceux dont l'intelligence pratique des affaires pouvait lui fournir d'utiles lumières, et les gouvernements des provinces ainsi que la plupart des grandes charges de l'armée leur avaient toujours été réservées. Si quelques Espagnols avaient pris place alors au conseil d'État, personne n'avait trouvé à s'en plaindre : nos provinces avaient trop d'intérêts communs avec la métropole pour les en écarter, et ils n'étaient pas du reste assez nombreux pour avoir une influence prépondérante dans la direction générale des affaires. Mais, à l'époque du règne d'Isabelle à laquelle nous sommes arrivés, il n'en était plus ainsi et les nationaux n'avaient plus qu'une part infime au gouvernement : une *junte*, composée exclusivement d'Espagnols, avait dans ses attributions tout ce qui concernait la défense du pays et se réunissait tous les jours; une autre, le *conseil adjoint* présidé par le cardinal de la Cueva avait ses réunions deux fois par semaine et absorbait presque tout le reste. Le conseil d'État, dont faisaient partie les plus grands noms de l'aristocratie belge, était presque annihilé.

A l'armée, l'élément espagnol prédominait encore. Si, en 1621, lorsqu'à la fin de la trêve de 12 ans avait recommencé la guerre, Ambroise Spinola avait pu, sans éveiller la jalousie, prendre la direction des armées, c'était que son mérite militaire était universellement reconnu; c'était aussi grâce à son long séjour dans nos provinces et à la confiance que lui avait toujours témoignée l'archiduc défunt. Rappelé en Espagne en 1628, il avait été remplacé provisoirement par le comte Henri de Bergh, l'un de ses meilleurs

lieutenants; mais bientôt don Alvarez de Bazan, marquis de Santa-Cruz, nommé par Philippe IV capitaine-général de ses armées dans les Pays-Bas [1], était arrivé à Bruxelles (22 avril 1631). Ses débuts avaient été déplorables, et la défaite de la flotte de l'infante dans l'Escaut (12 septembre) ne devait être que le prélude des désastres que son incapacité notoire allait bientôt causer.

Henri de Bergh devait sa disgrâce autant à l'insuccès de ses tentatives pour faire lever le siége de Bois-le-Duc, place importante du Brabant, qu'une courageuse défense de 5 mois n'avait pu empêcher de tomber entre les mains du prince d'Orange (19 septembre 1629), qu'à une accusation tout à la fois de trahison et d'hérésie dirigée contre lui. Dans la séance du conseil d'État de Madrid du 25 décembre 1629, il avait été donné lecture d'un long factum dû à une plume ecclésiastique [2] et dans lequel un grand nombre de preuves étaient laborieusement réunies pour démontrer sa culpabilité. Le gouvernement espagnol avait ordonné à celui des Pays-Bas de prendre secrètement des informations sur les diverses assertions du moine accusateur, et préalablement de retirer au comte le commandement de l'armée; mais l'enquête lui ayant été

[1] *Philippe IV au secrétaire Andrès de Royos*, 21 mars 1631. — « He mandado al marquis de Santa Cruz vaya a aquellas Estados a governar mis armas, por la larga experiencia que tiene de la guerra y haver experimantado en su persona particular atencion y zelo a mi servicio, etc. » (Estado 2045, fol. 44, archives de Simancas.)

[2] In nomine Jesu. *Lo que a representado a Su M^d un religioso sobre materias de Olanda y Flandes.* (Archives de Simancas, estado 2043, fol. 2.)

favorable, par égard pour ses anciens services Philippe IV avait déclaré vouloir lui confier le commandement de sa cavalerie en Espagne [1], et l'y avait appelé par une lettre extrêmement flatteuse que les événements subséquents empêchèrent de lui parvenir.

Le comte Henri était rentré mécontent et l'esprit aigri dans la Gueldre, province dont il était gouverneur. Soldat de fortune, ayant passé sa vie dans les camps, devant à son mérite autant qu'à sa naissance les honneurs et les hautes charges militaires dont il avait été revêtu, il se voyait avec amertume condamné à une inaction incompatible avec son caractère. Cette situation qui lui était faite offrait de remarquables facilités à ceux qui pouvaient essayer d'ébranler sa fidélité au roi d'Espagne : s'il devait tout à ce dernier, on devait lui rendre cette justice qu'il lui avait sacrifié pendant de longues années son temps, son énergie, ses talents militaires, son sang et celui de sa famille, car six de ses frères avaient perdu la vie sur les champs de bataille. A une époque où les sentiments patriotiques étaient moins exclusifs qu'actuellement, dans un siècle qui devait voir tour à tour deux des plus illustres généraux et des plus grands noms

[1] ....y que para los puestos majores del exercito vengan de Flandes y de Italia personas de diferentes clases de conocido experiencia y aprobacion, como seria el conde Enrique de Berghas para la cavalleria por su largo experiencia en ella y natural aversion a francesco, enque se puedo sperar que servira avenjudamente..... pareciendo al conde duque conveniente que para el conde Enrique y los que huvieron de venir de Flandes personas de quenta se conbien cartas de V. M. al marques de Aitona en conveniente forma.... (Consulte de la séance du conseil d'Etat du 23 janvier 1632. — Estado 2046, fol. 23, arch. de Simancas.)

de France, Turenne et Condé, prendre les armes contre leur roi, Henri de Bergh devait se croire quitte envers Philippe IV. Cependant, bien qu'allié à la famille de Nassau par sa mère, sœur du Taciturne, il avait été pendant toute son existence l'adversaire audacieux et souvent si heureux des Provinces-Unies que de lui-même, peut-être, n'aurait-il jamais pensé à négocier avec elles : René de Renesse, comte de Warfusée, devenu plus tard si tristement célèbre par l'assassinat de La Ruelle, bourgmestre de Liége, fut son mauvais génie.

Chef des finances de l'infante Isabelle, le comte de Warfusée avait cherché par de criminels moyens à refaire sa fortune délabrée, et la découverte dans l'administration des gabelles d'une fraude considérable qu'il favorisait sous main et dont il tirait profit, l'avait depuis peu obligé d'abandonner ce poste. Ne sachant de quel bois faire flèche, il s'était décidé à se vendre aux Provinces-Unies: après avoir demandé une audience secrète au prince d'Orange dans les premiers jours de l'année 1632, il avait été reçu par lui à La Haye dans une de ses maisons de plaisance et lui avait offert de provoquer la révolte d'une grande partie des Pays-Bas contre l'Espagne; il s'engageait à entraîner le comte Henri de Bergh dans le mouvement, au prix de 100,000 écus pour chacun d'eux et la promesse de grands gouvernements [1]. Il se rendit ensuite à Venloo pour décider le comte.

Il ne paraît pas que Henri de Bergh ait adhéré au

[1] Voir *Conspiration de la noblesse belge par* THÉODORE JUSTE et *Mém. de* RICHELIEU, t. 7, liv. XXIII.

complot avant le milieu de février : le 13 de ce mois il écrit encore à l'infante une lettre toute entière de sa main, pleine de protestations de dévouement, par laquelle il la prie de tenir sur les fonts baptismaux une fille qui lui est née la veille; l'infante accepte et charge la princesse de Hohenzollern de la représenter au baptême, au lieu de la marquise de Bergh qu'elle avait désignée d'abord, mais qui, elle-même près d'accoucher, s'était fait excuser. Le 19, le comte demande la permission de s'absenter de Venloo pour un pèlerinage qu'il veut faire à Montaigu [1]. N'était-ce là qu'un prétexte, et fut-ce pendant cette absence qu'il eut avec le prince d'Orange à la Haye ou avec le comte de Culembourg, près du château de Holmulten, cette conférence mystérieuse dont parlent quelques historiens et qui amena sa défection? Toujours est-il que peu de jours après le sieur de Pauw, pensionnaire de Hollande, se rendit à Venloo pour traiter avec les deux seigneurs, leur payer le prix de leur trahison et s'entendre avec eux sur l'envahissement de la Gueldre et le siége des villes situées sur la Meuse, qu'ils conseillaient [2].

Si les Provinces-Unies, malgré la répugnance habituelle aux peuples libres de négocier avec des traîtres, avaient consenti à leur payer d'aussi fortes sommes, c'est que le cardinal de Richelieu les y avait puissamment engagées; les propositions des comtes de Bergh et de Warfusée étaient un complément trop important aux négociations qu'il poursuivait lui-même

[1] Audience 646, 647 et 648.

[2] *Mémoires de* FRÉDERIC-HENRI, PRINCE D'ORANGE.

en ce moment avec la noblesse belge des provinces wallonnes, pour qu'il ne conseillât pas de les accueillir avec faveur.

C'était le doyen de Cambrai, l'ambassadeur extraordinaire de l'infante dans son essai de médiation entre la reine-mère et le roi son fils, qui de ce côté avait servi d'intermédiaire. Dans ses voyages successifs en France, à Paris, à Fontainebleau et à Château-Thierry où, en novembre 1631, il avait encore suivi le roi, Carondelet avait laissé deviner son ambition et sa vénalité au cardinal qui n'avait éprouvé aucune difficulté à se l'attacher par des présents et de belles promesses; il lui avait appris le mécontentement des principaux seigneurs des Pays-Bas et l'avait assuré que tous se déclareraient pour le roi de France si une de ses armées entrait dans le Hainaut et l'Artois. De retour dans les Pays-Bas, de concert avec son frère Georges Carondelet, baron de Noyelles et gouverneur de Bouchain, il avait constitué une ligue ou pour mieux dire une conjuration, à la tête de laquelle s'étaient placés les princes d'Épinoy et de Barbançon, le duc de Bournonville et le comte d'Egmont, et dont le but était de secouer la domination espagnole.

Il faut le dire, c'était bien plus leur ambition personnelle que l'idée de fonder l'indépendance de leur patrie qu'avaient écoutée ces grands seigneurs quand ils s'étaient mis d'accord pour conspirer. Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, avait été revêtu de la charge de grand bailli du Hainaut pendant la minorité du jeune comte de Bucquoy, à qui elle était réservée en considération des grands services rendus

par son illustre père à la maison d'Autriche, pendant les premières années de la guerre de trente ans. Il avait espéré qu'on ne la lui ôterait pas sans dédommagement à la majorité du comte; mais rendu responsable de l'opposition des états provinciaux réunis à Mons pendant son administration, aucune compensation ne lui avait été accordée lorsqu'il quitta son gouvernement, pas même la qualité de grand d'Espagne à laquelle il se croyait des droits. Il s'était retiré mécontent dans son château de Biez et on lui avait entendu dire qu'il se vengerait.

Albert de Ligne, prince de Barbançon, avait été l'un des chefs de l'opposition des états du Hainaut; on l'avait vu se rendre au milieu des députés des villes pour les engager à n'accorder aucune aide au gouvernement de l'infante, s'il refusait de réunir les États-Généraux auxquels seraient soumis tous les griefs dont la nation avait à se plaindre; on l'avait entendu accuser les ministres de malversation et faire peser sur eux la responsabilité des actes d'indiscipline des troupes qui, mal payées, se dédommageaient en pillant le pauvre peuple. Plus énergiquement qu'aucun autre député de la noblesse, il avait réclamé le renvoi des mercenaires étrangers, Allemands, Italiens et Espagnols, inutiles dans un pays qui avait assez d'hommes pour se défendre si on voulait les entretenir et les payer [1].

Le duc de Bournonville, comte de Hennin, gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et

[1] *Déposition de Guillaume de Rebreviettes*, 26 mars 1630. (Papiers de Roose, t. 29, fol. 294, aux archives du royaume.)

Orchies, trouvait ce poste d'une importance trop secondaire pour un chevalier de la Toison d'or représentant l'une des plus anciennes familles du pays, et il ambitionnait un poste plus élevé.

Quant à Louis d'Egmont, prince de Gavre et petit-fils du vainqueur de Gravelines et de St-Quentin, il n'occupait aucune charge considérable, et ni le collier de la Toison d'or, ni la qualité de grand d'Espagne de première classe n'avait pu satisfaire les aspirations vaniteuses de son esprit plus que médiocre.

Tous ces grands seigneurs, irrités contre le gouvernement espagnol qui ne les employait pas selon leur qualité ou leur mérite, étaient tout disposés à soulever les provinces wallonnes des Pays-Bas, où ils avaient de l'influence, au bénéfice de la France, et rêvaient, en acceptant sa suzeraineté, de transformer en petites principautés indépendantes les parties du territoire dont ils n'avaient que le gouvernement. Mais s'ils étaient parvenus à rassembler autour d'eux un certain nombre de membres de la noblesse secondaire, aucun d'eux n'avait assez d'influence, ni assez d'habileté, pour provoquer dans le pays un soulèvement général à la faveur duquel ils auraient pu réaliser leurs prétentions. Il leur fallait un chef assez en vue pour que sa rupture avec le gouvernement espagnol eût un grand retentissement, d'un nom assez considérable pour que les plus fiers consentissent à le reconnaître, et d'un mérite assez reconnu pour que tous l'acceptassent pour guide sans contestations; c'est sur le duc d'Arschot qu'ils avaient jeté les yeux.

Par son intelligence politique et la haute position qu'il occupait, autant que par les nombreuses alliances

de famille qui le faisaient naturellement le chef d'une partie très-considérable de la noblesse belge, Philippe, prince-comte d'Arenberg et duc d'Arschot, conseiller d'État depuis 1619 et gouverneur de Namur, était très-capable de diriger la ligue des nobles et d'en accroître les forces; aussi ceux qui y avaient adhéré et qui avaient sur lui quelque influence, et parmi eux surtout son propre frère, le prince Antoine d'Arenberg, qui sous le froc du capucin portait le nom de frère Charles, le sollicitaient-ils sans cesse de se mettre à leur tête. Les princes d'Épinoy et de Barbançon l'assuraient que s'il quittait la cour tout le monde le suivrait dans sa retraite, que l'argent ne manquerait pas pour tout entreprendre et, démasquant le véritable but de la conjuration, le premier ajoutait qu'après tout mieux valait être seigneur que gouverneur de Namur [1]. Mais ayant moins que la plupart d'entre eux à se plaindre du gouvernement espagnol, très-attaché à l'infante Isabelle qui lui témoignait beaucoup de confiance et, sur beaucoup de questions relatives à la politique intérieure, réclamait et suivait ses avis, le duc d'Arschot restait indécis. Aussi le 30 mai, le doyen Carondelet en allant rendre compte à Richelieu, à Amiens, des progrès de la conjuration, était-il forcé d'avouer que pour entraîner le pays dans l'aventure où la noblesse voulait le précipiter, il était nécessaire que le roi de France envoyât dans le Hainaut et l'Artois une armée, aux mains de laquelle

[1] Déclarations du 16 avril et du 3 juillet 1634 du duc d'Arschot à Alameda et à Pinto. *Actes des États-Généraux de* 1632, publiés par Gachard, t. II, p. 578 et 607.

on remettrait d'abord les villes d'Avesnes, de Bouchain et du Quesnoy, en attendant que d'autres places plus importantes se fussent prononcées [1]. C'était presqu'un aveu d'impuissance pour les conspirateurs ; « aussi, » nous dit le cardinal, S. M. ne rejeta pas entièrement » cette ouverture ; mais n'y voyant pas encore assez » de jour, elle donna à Carondelet espérance de ne » les pas abandonner lorsqu'elle serait plus certainement » informée si la puissance de leur ligue était telle que » vraisemblablement ils pussent parvenir à la fin qu'ils » désiraient. »

Les Provinces-Unies n'avaient pas les mêmes raisons de temporiser : dans la Gueldre la trahison de Henri de Bergh était bien avérée, il en avait déjà reçu le prix, et pour en tirer parti avant qu'on en eût soupçon à Bruxelles elles hâtaient l'entrée en campagne de leur armée.

Supposant que la désaffection du peuple des villes et des campagnes envers le gouvernement espagnol favoriserait une insurrection, les États-Généraux essayèrent de la provoquer en faisant répandre dans les Pays-Bas des déclarations, imprimées dans les deux langues, tendantes à persuader les habitants « de se » soustraire, suivant le louable exemple de leurs an- » cêtres, au pesant et insupportable joug des Espagnols » et de leurs adhérens, et de se joindre librement aux » Provinces-Unies, leur offrant à ceste fin secours et » main-forte, » et leur promettant « saintement et » inviolablement les conserver et maintenir avec leurs » priviléges, franchises et droicts, comme encore

[1] *Mémoires du* CARDINAL DE RICHELIEU, t. 7, p. 98.

» avec le public exercice de la religion catholique
» romaine [1]. »

La rédaction de ce manifeste, daté du 22 mai, ne précéda que de peu de jours l'entrée en campagne du prince d'Orange, Fréderic-Henri. Le 25 il passa son armée en revue près de Nimègue : elle comprenait 253 compagnies d'infanterie et 58 cornettes de cavalerie. Le 30, jour de la Pentecôte, il se mit en route, campa dans la bruyère de Mook, le lendemain à Hey, autour d'un château du comte de Stirum, gendre de Henri de Bergh, et le mardi 1er juin, vers trois heures après-midi, il arriva devant Venloo [2].

Le comte Henri avait résidé tout l'hiver dans cette ville, et jusqu'au mois de février, époque de son accord avec les Provinces-Unies, il n'avait cessé de réclamer du gouvernement de l'infante des renforts de troupes pour mettre la Gueldre à l'abri d'une invasion ; mais les secours envoyés dans le Palatinat et la fausse sécurité dans laquelle on vivait à Bruxelles sur les projets du prince d'Orange avaient fait écarter ces demandes ; quand il quitta Venloo le 31 mai, en assurant qu'il résultait des avis reçus le même jour du maître de camp Don Juan Verdugo que les ennemis n'étaient pas à craindre, il n'y laissait qu'une garnison de 250 hommes.

[1] *Déclaration des Estats généraux des Provinces-Unies du Pais-Bas, aux provinces et villes du pays subject au roi d'Espagne, du 22 mai et de l'onsiesme de septembre* 1632. — A La Haye, par la veufve et héritiers de Hillebrant Jacobscz de Wouw, imprimeurs ordinaires des Estats généraux. Anno 1632. — Avec priviléges exprès.

[2] *Déclaration de tout ce qui s'est passé en l'armée du prince d'Orange.* — A Paris, chez Jean de la Tourette en l'isle du palais. — 1632. — (14 pages in 8°.)

Le lendemain matin la cavalerie hollandaise occupait les abords de la place et un trompette, au nom du prince d'Orange, venait sommer les magistrats de lui envoyer l'un des leurs « pour s'entretenir avec lui du bien du pays et de leur ville en particulier. » Le lieutenant-colonel Du Smet, gouverneur militaire, voulut empêcher d'abord toute communication avec l'ennemi et persuader aux magistrats que leur *stathouder*, le comte Henri, dont ils dépendaient, ne pouvait que leur conseiller de se bien défendre; mais un passe-port leur ayant été offert par le prince d'Orange pour aller à Gueldre demander au comte, qui s'était retiré dans cette ville, ses instructions, deux d'entre eux s'y rendirent en charriot et revinrent le lendemain apprendre à leurs concitoyens que le stathouder, tout en les engageant à se bien défendre, leur avait déclaré qu'il ne pouvait les secourir.

Jusqu'à ce moment les habitants de Venloo, d'accord avec la garnison, avaient fait bonne contenance : pendant la nuit, après avoir canonné les travaux d'approches commencés par les Hollandais, ils avaient même fait une sortie et surpris deux sentinelles qui avaient été emmenées dans la place; ce qui n'avait pas empêché toutefois les assiégeants de creuser une tranchée de 300 mètres de développement et de jeter un pont sur la Meuse. La réponse du comte de Bergh les découragea complétement. Le 3 juin, en même temps qu'une batterie de trois canons commençait à tirer sur la ville, le trompette du prince étant revenu demander une réponse à la sommation de l'avant-veille, les magistrats lui offrirent du vin et, au grand scandale de ceux qui voulaient essayer de se

défendre, on entendit le bourgmestre dire « qu'il » estait mary que ceux de la garnison avaient fait » une sortie sur les gens du prince d'Orange, et » encore plus que quelques uns avaient été tués ou » faits prisonniers, assurant que tout cela s'était fait » contre son gré; » puis cette fois, sans tenir compte des observations du colonel Du Smet, les magistrats se rendirent au camp de Fréderic-Henri.

A leur retour ils assemblèrent le peuple pour le consulter et lui dire que le prince désirait réunir la ville aux Provinces-Unies. La vue de quatre boulets tirés par l'ennemi, et qui furent apportés à l'hôtel de ville, décidèrent les habitants à ne pas exposer leur vie et leurs biens au hasard d'une défense qui paraissait impossible puisqu'aucun secours ne devait leur être envoyé. Les bourgeois, s'étant portés sur les remparts, enlevèrent les outils destinés à les réparer et les armements des pièces d'artillerie. Les officiers de la garnison protestèrent en vain : il leur fut déclaré qu'ils étaient en trop infime minorité pour s'opposer au vœu des habitants, et bientôt même on commença à les menacer; la populace fit mine de se jeter sur eux, les femmes elles-mêmes, s'armant de cailloux, se mirent de la partie, et sans l'intervention des magistrats ils auraient couru les plus grands dangers. Ils durent se décider à entrer en négociation avec l'ennemi [1].

La capitulation, signée le jour même, conservait à la ville et à ses habitants leurs droits, leurs pri-

[1] *Déclaration du gouverneur et des capitaines de Venloo à l'infante.* Juliers, le 11 Juin 1632. (Audience, 650.)

viléges et leurs magistrats; mais il était stipulé qu'une église serait mise à la disposition du culte réformé; un article spécifiait en outre que les meubles de l'hôtel du comte de Bergh y seraient gardés ou bien lui seraient renvoyés. La garnison, à laquelle on refusa de laisser amener les trois canons qu'elle avait demandés, toute l'artillerie de la place appartenant à la commune fut dirigée le lendemain sur Juliers avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, balles en bouche et mèches allumées, c'est-à-dire avec les honneurs de la guerre [1].

Nicolas de Bréderode avec sept compagnies d'infanterie fut laissé à Venloo, et l'armée se hâta de gagner Ruremonde. Cette place, reconnue le 2 juin par le comte Ernest de Nassau, qui y fut blessé à la tête d'un coup de mousquet dont il mourut bientôt après, se rendit aux mêmes conditions que Venloo, et le Prince d'Orange se hâta d'aller assiéger Maestricht où le comte Jean de Nassau [2], à la première nouvelle de l'approche de son armée, était heureusement parvenu à faire entrer 2000 hommes.

Pendant que ces faits s'accomplissaient sur la Meuse, le comte Guillaume de Nassau, débarquant entre Anvers et le fort Ste-Croix, coupait la digue de l'Escaut, se retranchait au-dessus du fort, sur l'autre rive, et après l'avoir battu de son artillerie le forçait à se rendre (12 juin).

Tel était l'état des affaires dans les Pays-Bas, au moment précis où le duc d'Orléans se décidait à quitter Trèves pour entrer en campagne.

[1] *Déclaration de tout ce qui s'est passé dans l'armée*, etc.

[2] Le comte Jean de Nassau, qui avait épousé une princesse de Ligne, était au service de l'Espagne.

CHAPITRE X

Ressources du duc d'Orléans à son départ de Bruxelles. — Ses projets. — Richelieu se met en mesure de les déjouer. — Calais reçoit un nouveau gouverneur. — La Lorraine est envahie. — Les Pays-Bas rappellent leurs troupes pour résister à l'invasion hollandaise. — Gaston quitte Trèves. — Il traverse la France sans rencontrer d'obstacles. — Montmorency le rejoint dans le Languedoc. — Du Fargis envoyé à Madrid. — Promesses de l'Espagne. — Duplicité de cette cour. — Combat de Castelnaudary. — Montmorency prisonnier. — Louis XIII marche contre son frère. — Monsieur négocie. — Traité de Béziers. — Supplice de Montmorency.

Lorsque le duc d'Orléans quitta Bruxelles le 18 mai, emportant avec lui les doublons de l'Espagne, les vœux de l'infante et les bénédictions de la reine-mère, pour aller se mettre à Trèves à la tête de ses troupes, ses propres ressources, les secours promis et les espérances sur lesquelles il comptait, se résumaient ainsi : en y comprenant les 20 compagnies de cavalerie que l'infante avait mises à sa disposition, ses forces se composaient d'environ 3000 chevaux ; la petite armée du comte d'Emden, envoyée dans le Palatinat pour donner le change au cardinal, et les troupes réunies par le duc de Lorraine devaient faire leur jonction avec les siennes à St-Wendel, dans le pays de Trèves ; don Gonzalo de Cordova, avec les régiments qu'il avait à sa disposition et d'autres troupes impériales encore, devait lui servir de réserve et se tenir prêt à venir en aide au duc de Lorraine et à protéger ses États si Louis XIII les menaçait. En France le duc de

Montmorency et les gouverneurs de plusieurs places fortes lui étaient acquis ; la plus importante d'entre elles, Calais, devait lui être livrée. Le plan de campagne des alliés était d'envahir le royaume par la frontière de Lorraine, en même temps qu'une diversion, dont nous parlerons bientôt, serait exécutée sur les côtes de l'Océan ; le soulèvement du Languedoc, soutenu par les forces du roi d'Espagne, devait à un moment donné porter le dernier coup.

Ce plan était bien conçu ; mais ceux qui l'avaient imaginé comptaient pour sa réussite sans l'habileté de l'adversaire qu'ils avaient en présence. Le cardinal de Richelieu en effet, par les indiscrétions et la trahison des gentilshommes de Monsieur et par les informations de ses nombreux agents diplomatiques, était informé de presque tout ce qui se préparait : il tenait en main la plupart des fils de l'intrigue et n'attendait pour les dénouer, ou les briser, que le moment où chacun de ceux qui étaient entrés dans la ligue se serait assez compromis pour ne plus pouvoir nier une culpabilité qu'il se réservait de punir d'une façon exemplaire.

Ce qu'il lui importait cependant de prévenir, avant tout commencement d'exécution, c'était l'occupation de places fortes par les troupes de Monsieur. Une lettre de Puylaurens interceptée avait fait soupçonner à Richelieu que Jacques d'Etampes, gouverneur de Calais, devait se déclarer pour le duc d'Orléans au moment de son entrée en campagne, et ce moment était proche ; il devait donc se hâter d'y porter bon ordre, en ayant soin toutefois de ne rien compromettre par trop de précipitation. Le jour même de l'exécution du maréchal de Marillac, le 10 mai, il quitta Paris, accompagnant le

roi dont le voyage paraissait n'avoir d'autre but que de visiter quelques villes du royaume. Après s'être montré à Abbeville, Rouen, Montreuil et Boulogne, le 22 il entrait à Calais, y mettait en garnison les troupes assez nombreuses qui, sous prétexte de l'honorer, accompagnaient la personne royale [1], plaçait la citadelle sous le commandement de Mr de Rambure, maréchal de camp, nommait le marquis de St-Chamont, qui lui était tout dévoué, gouverneur de la place, et n'ayant pas de preuves assez certaines de la culpabilité de Mr de Valençay pour le punir, il s'en faisait un ami en l'indemnisant au prix de 50,000 écus de la perte de son commandement [2].

Cet événement porta aux affaires du duc d'Orléans un coup plus sensible qu'on ne l'a supposé. Calais n'était pas seulement une place forte, c'était encore un port de mer, et de tous ceux de France le plus rapproché des Pays-Bas. Le commandeur de Valençay, qui avait occupé pendant quelque temps un poste important dans la marine française et avait eu sous sa dépendance la plupart des gouverneurs des ports de l'Adriatique et de la Méditerranée, espérait avoir encore assez d'influence sur eux pour les engager dans le parti où il s'était jeté; il avait rêvé de faire concorder la prise d'armes de Monsieur avec une puissante diversion qu'il exécuterait sur les côtes de France et de faire de Calais le centre de ses opérations. Mais

[1] *Mr de Rubempré à l'audiencier.* — St-Omer, ce 23 may 1632. — Mr. J'ay eu advertance que le roi de France est hier arrivé à Calais, avecq le cardinal accompagné de 5 à 600 chevaux, ayant mis le gouverneur dehors et changé la garnison. La reyne est à Boulogne... (Audience 649).

[2] *Mémoires du cardinal de* Richelieu, t. 7, p. 82.

il lui fallait des vaisseaux, des armes, de l'argent et, muni de lettres de créance de Marie de Médicis, il était arrivé au commencement de mai en Espagne pour réclamer le concours de Philippe IV. Vingt-cinq navires et cent à cent cinquante mille écus pour engager des marins et des soldats étaient tout ce qu'il demandait.

Mais le gouvernement espagnol n'avait garde de se compromettre aussi ouvertement : il lui convenait bien de causer des embarras à la France, mais non de rompre avec elle. Tout en s'excusant de ne pouvoir fournir à Achille d'Étampes ce qu'il réclamait, comprenant toutefois qu'un port français en la possession des émigrés permettrait à ses vaisseaux de faire la course sous le pavillon de la reine-mère et de Monsieur, le roi renvoya le commandeur à l'infante ; elle fut chargée d'examiner, de concert avec ses conseillers espagnols, si, aussitôt après l'occupation de Calais au nom de Marie de Médecis, on ne pourrait former une petite escadre au moyen de navires appartenant à des particuliers, auxquels on joindrait secrètement quelques-uns de ceux de la flotte qui pourrissait dans le port de Dunkerque [1]. Mais quand les dépêches du roi arrivèrent à Bruxelles, le marquis de St-Chamont veillait déjà sur Calais.

Ce ne fut là ni le moindre, ni le plus fâcheux des contretemps qu'eurent à souffrir les projets de Monsieur.

Dès la fin d'avril, le cardinal avait reçu de son envoyé à Nancy les assurances les plus positives de

[1] Loque referio de palabra el comendador de Valenzet de parte de la Reyna Madre Christiannissima, y loque Su M^d^ Cath^a^ ha sido servido de mandar que se responda a loque el señor comendador de Valence ha represantado. — (Corresp. de Philippe IV et d'Isabelle, t. 30, p. 9, 12 et 14.)

l'intention bien arrêtée du duc de Lorraine de trahir encore une fois ses serments et de se joindre au duc d'Orléans. Il réunit aussitôt le conseil sous la présidence du roi et, après y avoir exposé avec son habileté accoutumée la situation de l'Europe et montré la part prise par le duc Charles aux projets qui avaient pour but de troubler la France, il lui avait fait approuver les plans qu'il proposait pour perdre tout à fait le duc, ou le ruiner « de telle sorte qu'il ne sauroit revoler » une autre fois [1]. » Les maréchaux de La Force et d'Effiat reçurent l'ordre de se rapprocher de la Lorraine et, pour donner une apparence de droit à l'invasion de ce duché en un moment où son souverain n'avait encore rien fait pour la motiver, Richelieu se fit adresser par Oxenstiern, chancelier de Gustave-Adolphe, les plaintes les plus vives sur les armements qui s'y faisaient. Ce fut en vain que Henri de Livron, marquis de Ville, alla porter au roi à Calais, puis encore à Amiens le 30 mai, les protestations d'amitié du duc Charles : les deux maréchaux passèrent la Sarre à Saarbruck le 31 mai, s'emparèrent de la ville de St-Wendel, puis se mirent aussitôt en devoir d'envahir la Lorraine après avoir occupé Coblence et Ehrenbreitstein que l'électeur de Trèves livrait à la France.

Au même instant l'entrée en campagne du prince d'Orange obligeait le gouvernement des Pays-Bas à prendre, pour sa propre sûreté, des mesures tout à fait contraires aux intérêts du duc d'Orléans. Le 27 mai le conseil d'État ordonnait d'arrêter l'envoi de nouveaux

[1] *Mémoires de* RICHELIEU, t. 7, p. 95.

renforts dans le Palatinat [1] ; puis bientôt, le danger de l'invasion hollandaise devenant plus grand, il rappelait en hâte le comte d'Emden, qui se trouvait à Spire avec environ 10,000 hommes, et suppliait don Gonzalo de Cordova de ne pas s'éloigner et de se tenir, lui et le comte de Papenheim, en mesure de se porter facilement au secours des provinces belges menacées. Poursuivi dans sa retraite par le Rhingrave Otto, le comte d'Emden dut brûler ses charriots; après avoir perdu le reste de son bagage, quatre canons, autant de cornettes et avoir laissé sur sa route le tiers de son monde, il arriva le 10 juin dans un assez piteux état à Trèves, où il remit à Cordova ce qui restait de sa petite armée [2].

Monsieur, après avoir adressé une lettre remplie des témoignages de sa reconnaissance au roi d'Espagne [3], avait quitté cette ville le 4 sans bien connaître encore les changements que les événements des huit derniers jours avaient apportés à ses ressources ; suivi de deux cavaliers seulement il se rendit d'abord 24 heures à Nancy auprès de sa jeune femme, puis courut rejoindre ses troupes qui, après avoir passé tout près de Thion-

[1] *Le conseil d'État à l'infante*, 27 mai 1632. (Audience 649.)

[2] *Le comte d'Emden à l'infante.* Luxembourg, 11 juin 1632. (id. 650.)

[3] *Minute de la lettre de l'infante au duc d'Orléans.* Bruxelles, le 1r de juin 1632. (id. 649.)

Monsieur mon nepveu. Il m'at esté un particulier contentement d'entendre que vous allez continuant vostre voyage en santé ; j'ay aussy veue la lettre que m'avez envoyé pour le roy mon seigneur et nepveu, et si vous l'eussiez escritte et communiquée à moy devant votre partement d'icy, je n'eusse pas permis que vous l'eussiez escrit en telle sorte attendu que ce qu'on a fait icy pour vous servir est tellement deu à vostre personne, qu'il semble plustost que tout a esté fort peu....

ville et traversé une partie de la Lorraine, étaient entrées en France. Il était plein d'illusion : bien que réduit aux 3000 hommes qui constituaient sa petite armée, il ne doutait pas néanmoins du succès et croyait naïvement que le royaume tout entier allait se soulever à son approche, et qu'à la vue de ses étendarts les villes et la noblesse se prononceraient pour lui.

Ce fut le contraire qui arriva : au seul bruit de sa venue tout se mit à fuir. Les villes se fermèrent, on trouva les villages déserts et les maisons sans vivres et sans meubles. Au lieu d'être accueillies en libératrices, ses troupes furent de tous côtés signalées comme ennemies, et en réalité se conduisirent comme telles. La saison était bonne heureusement, les fourrages et les fruits abondants ; mais on ne pouvait pas ne se nourrir que de fruits, et le soldat mal payé se livrait à la maraude et au pillage. Allemands, Wallons, Croates, Napolitains et Français, car il y avait de tout cela dans l'armée de Monsieur, commirent les plus grands excès.

Du Bassigny, par où le duc d'Orléans était entré en France et d'où il avait lancé un manifeste daté de la petite ville d'Andelot, 13 juin, il passa en Bourgogne. Il avait des intelligences à Dijon et croyait que les portes de cette ville s'ouvriraient à son approche : on le reçut à coups de canon et il courut le risque d'être tué. Il traversa toute cette province et le comté de Charolais sans trouver d'obstacles, mais aussi sans qu'un seul gentilhomme, sans que la moindre bicoque se déclarât pour lui. Il passa la Loire à Digoin, pénétra dans le Bourbonnais et traversa l'Allier au pont de Vichy. Bien qu'il ne fit que de courtes étapes pour

n'arriver dans le Languedoc qu'au mois d'août, comme il en était convenu avec le maréchal de Montmorency, il dut prendre alors quelques jours de repos. L'armée pénétra ensuite dans la Limagne « qu'il faisait beau » voir en cette saison des fruits, si la licence des » gens de guerres ne lui eût en un moment fait » changer de face. » Dans la Rouergue le sieur de Chavagnac avec quelque noblesse de ses amis [1] vinrent se joindre à Monsieur ; c'étaient les premiers renforts qui lui arrivaient depuis son entrée en campagne. Au commencement d'août il arriva à Lodève, ville de Languedoc, et s'y arrêta quelques jours.

Ses forces étaient alors réduites à environ 1800 chevaux ; mais il y a lieu de s'étonner que dans les conditions où elles s'étaient trouvées, elles aient pu traverser ainsi toute la France, de la frontière du Nord à la Méditerranée, sans se fondre entièrement. Plus encore que les combats, le désordre et l'indiscipline sont les dissolvants les plus énergiques des armées, et il avait fallu aux troupes du prince pour y résister des vertus toutes particulières : l'insouciance, la gaîté et l'entrain des jeunes gentilshommes français qui servaient dans ses rangs, en simples volontaires [2]. Ils encourageaient les mercenaires au milieu desquels ils se trouvaient à supporter sans se plaindre les misères de la route et à se contenter, au lieu de la solde que les caisses vides de l'armée ne pouvaient payer, des espérances que leur donnait le duc d'Elbeuf,

[1] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 594.

[2] VOITURE, dans une de ses lettres à Mlle Paulet lui écrit qu'il sert dans une compagnie de Croates.

leur maître de camp général, et des belles paroles dont il était prodigue.

Depuis qu'on avait atteint le Languedoc cependant, on ne doutait pas de la réalisation prochaine de ces espérances. Le duc de Montmorency n'avait pas tardé en effet à marcher au devant de Monsieur ; entouré de tous ceux qui suivaient sa fortune, il l'avait rejoint à Lunel et s'était mis en mesure de lever de suite quelques régiments d'infanterie ; en même temps les principales villes de la province étaient travaillées par ses amis, et Béziers, Alby et Alais s'étaient déjà déclarées pour le duc d'Orléans. On avait été moins heureux à Montpellier que le gouverneur, malgré la dignité de maréchal qu'on lui avait promise, n'avait pas consenti à livrer ; Nîmes, pourvue depuis peu d'une nouvelle garnison, avait aussi refusé d'ouvrir ses portes, et les habitants de Beaucaire s'étant barricadés dans leur ville, les gens de Monsieur n'avaient pu s'emparer que de la citadelle.

Depuis qu'il était arrivé dans le voisinage de l'Espagne, Gaston s'était empressé d'envoyer à Philippe IV le marquis du Fargis, qui était arrivé à Madrid, non comme agent secret, mais avec le titre d'ambassadeur. Ce fut dans une séance solennelle qu'il remit ses lettres de créance au roi et, après l'avoir remercié des faveurs que la reine-mère et Monsieur avaient obtenues de lui, il lui fit connaître les raisons qui les avaient décidés à recourir aux armes. « Le duc d'Or-
» léans, dit-il, n'a en vue que le bien de la couronne
» de France et de son frère, le roi Louis XIII ; son
» seul désir est de débarrasser celui-ci des menées am-
» bitieuses et intéressées du cardinal. La patience et

» l'abnégation que le prince a montrées n'ayant servi » à rien, personne ne peut désapprouver son recours » à la force pour dissiper les artifices employés pour » tromper le roi de France et lui inspirer de la défiance » pour tous ceux qu'il devrait le plus aimer [1].... » Le discours se terminait par une requête au roi, « qui, touchant de si près à la famille royale, ne » pouvait manquer de favoriser ces desseins, » en envoyant au prince des secours d'armes et de munitions, et des subsides qui, pour être satisfaisants, devaient se monter à une somme de 100,000 ducats [2].

Phlippe IV promit 800,000 écus avant un mois ; mais il ajouta qu'étant en paix avec la France il ne pouvait fournir ni armes, ni munitions; que cependant, Monsieur ne les lui demandant que pour les employer contre les ministres français qui voulaient lui faire violence, le cardinal infant, qui se trouvait à Barcelone, recevrait l'ordre de lui vendre celles dont il pourrait se passer [3]. En agissant de cette façon le roi d'Espagne pouvait consciencieusement donner l'assurance à l'ambassadeur de France à Madrid, qu'il avait refusé son concours au duc d'Orléans [4]. Telle était la loyauté du gouvernement espagnol ; il se croyait habile et n'était que naïf, car ces petites ruses ne trompaient personne, et Richelieu moins que tout autre.

[1] Propuesta del Mes de Fargis à S. M. — 12 août 1632. — Corr. de Philippe IV et de l'Infante, t. 30, p. 148.

[2] Memoria de los cosas que son menester en orden a los intentos presentes del Sermo duque de Orleans, id. p. 154.

[3] Respuel al papel de loque pide el marques de Fargis, t. 30, p. 152.

[4] Loque se dijo aqui al embajador de Francia con occasion de la venida del marques de Fargis imbiado por el sr duque de Orleans a Su Magestad, id. p. 144.

Il y avait plusieurs mois déjà que l'infant Don Ferdinand se trouvait à Barcelone pour y surveiller ce qui se passait en France, tout prêt à profiter des chances favorables qu'y ferait naître la prise d'armes du duc d'Orléans pour y encourager la guerre civile. Le roi lui-même et son fils Don Carlos l'y avaient conduit au commencement d'avril [1] : il devait s'y embarquer pour l'Italie et gagner les Pays-Bas en traversant l'Allemagne. En attendant, et pour couvrir d'un prétexte plausible son séjour prolongé dans la capitale de la Catalogne, il avait été chargé de présider les états de cette province. La nomination de l'infant Don Carlos au poste de généralissime de la mer avait fourni un autre prétexte pour rassembler dans le port les galères de la flotte espagnole : au commencement d'août on en comptait 27 sous le commandement du duc de Torsis et du marquis de Villafranca ; elles portaient 4000 fantassins napolitains sous les ordres du marquis de Campolatero, 600 chevaux-légers commandés par le prince de la Rochela et quantité de noblesse ; d'autres bâtiments allaient apporter en outre une grande quantité d'armes destinées à la cavalerie. Ces navires, ces troupes et ce matériel de guerre étaient réunis aussi près de la frontière afin de se trouver à portée du duc d'Orléans quand ses premiers succès permettraient au gouvernement espagnol de se déclarer en sa faveur. Mais le fatal dénouement de la journée de Castelnaudary rendit ces préparatifs tout à fait inutiles.

[1] *Le voyage du prince Don Fernando, infante d'Espagne, cardinal,* etc. Traduit de l'espagnol de Diégo de Aedo et Gallart, par le sr Jule Chifflet. En Anvers, chez Jean Cnobbaert. l'an 1635.

Entrées en Lorraine au commencement de juin, les armées du roi de France avaient eu rapidement raison du duc Charles. Sans rencontrer aucune résistance, elles étaient arrivées le 24 devant Nancy, et le 26 avait été signé le traité de Liverdun qui livrait à Louis XIII les villes de Stenay et de Jametz et lui abandonnait le comté de Clermont.

Délivré de toute inquiétude de ce côté, le roi avait aussitôt mis à la poursuite de son frère les maréchaux de la Force et de Schomberg [1]. A la fin d'août le premier occupait le Pont-St-Esprit, tandis que le second surveillait le Haut Languedoc et venait justement d'emporter la place de St-Félix de Carmain, non à l'aide de canons et d'outils de pionniers, dont il manquait complétement, mais au prix de 10,000 livres qu'il distribua aux gens qui la gardaient pour le duc d'Orléans. Ce fut en ce moment qu'il apprit que le maréchal de Montmorency à la tête de 2000 hommes de pied, 3000 chevaux et trois canons, et le duc d'Orléans escorté de tous les gentilshommes de son parti, marchaient sur la petite place de Castelnaudary pour s'en emparer. Bien qu'inférieur en nombre, Schomberg résolut de marcher à sa rencontre et d'accepter le combat. Les deux armées se rencontrèrent le 1er septembre à un quart de lieue de Castelnaudary.

Monsieur occupait une éminence et avait la ville à gauche. Schomberg, couvert par un petit bois, fit tra-

[1] Le roi avait fait partir le 11 juillet de St-Dizier le maréchal de Schomberg avec 1500 maîtres, gens d'armes et chevaux-légers, et 600 mousquetaires à cheval pour couper le chemin aux troupes du prince pendant que le maréchal de la Force le poursuivait avec 1500 chevaux et 8000 fantassins.

verser à ses troupes une prairie qu'un gros ruisseau séparait de l'éminence et s'établit entre l'armée du duc d'Orléans et la ville, dans une position très-avantageuse que des fossés et des chemins creux rendaient d'un accès difficile, surtout pour la cavalerie.

L'infanterie et le canon du prince se trouvant encore à plus d'une lieue en arrière, il avait été entendu entre les chefs de son armée que le combat ne commencerait qu'après leur arrivée ; mais le comte de Moret, qui se trouvait à l'aile gauche, ne put résister au désir de faire le coup de pistolet avec une compagnie de cavalerie royale qui se trouvait devant lui. Attendu de pied ferme, il reçut en plein ventre un coup de feu dont il mourut bientôt après. Le duc de Montmorency en entendant la fusillade crut que l'attaque était commencée, et jaloux de porter les premiers coups, suivi seulement de quelques uns des siens, il franchit plusieurs fossés et se précipita sur les royaux, comme s'il eut été en son pouvoir de les défaire à lui seul.

Il advint ce qu'il était facile de prévoir d'une aussi folle témérité. Blessé en dix endroits, mais non mortellement, renversé de son cheval, le maréchal fait prisonnier fut aussitôt transporté à Castelnaudary, malgré les efforts des gentilshommes de Monsieur qui, pour le sauver, se jetèrent en désespérés au milieu des troupes royales. Ce fut le signal de la déroute. Les gens d'armes refusèrent de se porter au combat ; l'infanterie, qui arrivait, levée dans le Languedoc se débanda en apprenant le sort de son chef, et le duc d'Orléans, rassemblant son conseil de guerre, décida de battre en retraite le jour même vers le logement de Villepint qu'il avait quitté le matin. Trois jours

après, se rendant aux sollicitations des siens et aux prières de Mme de Montmorency, qui espérait sauver son mari bien plus sûrement par la soumission du prince que par la continuation de la révolte, il se décida à négocier avec le roi et lui dépêcha à cet effet M. de Chaudebonne. Les conditions auxquelles il consentait à se soumettre étaient les suivantes : une place de sûreté lui serait donnée ainsi qu'à la reine-mère, tous ceux qui avaient suivi leur parti seraient rétablis dans leurs biens et leurs honneurs, les sommes qui avaient été empruntées en pays étranger pour soulever la rébellion seraient remboursées, les villes qui avaient été enlevées au duc de Lorraine lui seraient restituées, enfin la liberté serait rendue au duc de Montmorency [1].

Pour oser élever de pareilles prétentions, il fallait que Monsieur ne crut pas encore sa cause irrévocablement perdue. En effet, le marquis du Fargis, qui venait de revenir d'Espagne, lui avait fait connaître la nature des secours que le roi d'Espagne et le cardinal infant pouvaient mettre à sa disposition : ils l'engageaient à passer dans le Roussillon pour s'y refaire avec les troupes que le duc d'Elbeuf avait sous ses ordres, particulièrement formées des recrues levées dans les Pays-Bas et des compagnies de cavalerie données par l'infante et qui n'avaient pas encore combattu. Le baron de Souches, envoyé à Madrid aussitôt après la journée de Castelnaudary, lui avait aussi bientôt fait savoir que le comte-duc d'Olivarès lui offrait tout l'argent dont il pouvait avoir besoin et un millier de cavaliers,

[1] *Mercure français*, t. 17, p. 763.

portant mille mousquetaires en croupe, tous vieux soldats, pour l'aider à tirer de force de sa prison le duc de Montmorency, dont le salut semblait être la raison dominante de sa soumission [1]. Mais quand cette proposition arriva au duc d'Orléans, la surexcitation de la lutte, qui pendant quelque temps l'avait soutenu, l'avait complétement abandonné pour faire place au plus morne découragement : il venait d'apprendre que le roi son frère, à la nouvelle de la déroute de Castelnaudary, avait quitté Lyon avec des troupes nombreuses pour marcher sur lui, décidé, s'il le fallait, à employer la force pour l'obliger à se soumettre entièrement aux conditions que, six mois auparavant, il lui avait fait proposer par le duc de Lorraine.

Tant qu'il n'avait eu pour adversaire que des généraux français, Monsieur avait pu s'abuser volontairement sur son rôle de rebelle en prétendant qu'il n'avait pris les armes que contre le cardinal de Richelieu ; mais du moment que le roi entrait dans la lice, cette illusion n'était plus possible et il pouvait moins encore espérer la faire partager à ceux auxquels il avait adressé ses manifestes. En apprenant que son frère, entré dans le Languedoc, repoussait comme « peu convenables à » sa dignité et au bien de son État » les propositions que lui avait portées Mr de Chaudebonne [2], Gaston se décida à se soumettre : le surintendant Claude de Bullion

[1] *Le comte-duc d'Olivarès à l'abbé Scaglia.* — Madrid, 13 octobre 1632. Corresp. de l'abbé Scaglia, t. I, archives du royaume, et lettre de *Philippe IV au card. infant*, copie sans date, corr. de Philippe IV et de l'infante, t. 30, fol. 69.

[2] *Louis XIII à Mr le duc d'Orléans.* St-Esprit, le 15 septembre 1632. — AVENEL, corr. de Richelieu, t. IV, p. 368.

et le marquis des Fossés se rendirent à Béziers le 26 septembre ; le 29 il signait les conditions de sa réconciliation.

Dans l'acte qui fut dressé, le prince après avoir protesté de son repentir et promis de ne plus retomber en faute, renonçait à toute intelligence avec l'Espagne, la Lorraine et la reine-mère ; il consentait à demeurer où le roi l'aurait pour agréable, à ne se point intéresser au châtiment de ceux qui l'avaient servi, à la réserve des gentilshommes qui se trouvaient alors avec lui, à accepter de la main de son frère les principaux officiers de sa maison et à en éloigner ceux qu'il lui désignerait ; Mr de Puylaurens et tous les serviteurs du duc devaient informer le roi de tout ce qu'ils connaissaient des traités faits avec les étrangers contre son service et le bien de l'État, ainsi que contre les personnes principales qui le servaient. A ce prix Monsieur rentrait en grâce, était rétabli dans tous ses biens et pouvait se rendre à Tours ou à Champagny, château de Mlle de Montpensier, avec tous ceux de sa maison.

Quant aux étrangers qui l'avaient suivi, on leur donnait six jours pour quitter la France. C'étaient les 20 compagnies de cavalerie fournies par l'infante. Considérablement affaiblies, elles se retirèrent dans le Roussillon où le cardinal-infant les réduisit à douze et les prit au service de l'Espagne ; les officiers réformés, largement indemnisés, furent embarqués sur un navire qu'il mit à leur disposition avec un mois de vivres, et ils reprirent par l'Italie et l'Allemagne le chemin des Pays-Bas.

Si les gentilshommes attachés au duc d'Orléans et

qui se trouvaient encore avec lui au moment de la signature du traité y avaient été compris et avaient obtenu leur pardon, il n'en était pas de même de ceux que leur mauvaise chance avait fait tomber auparavant dans les mains du roi. Déjà, le jour même de son départ de Lyon, Louis XIII avait fait trancher la tête à Capestan, l'un de ceux qui, des premiers, avait été pris en combattant les troupes royales ; le 6 septembre, le vicomte de l'Estrange avait eu le même sort, et le 12 octobre Des Hayes de Cournenin fut encore exécuté à Béziers. Mais la victime la plus illustre de cette malheureuse aventure fut le maréchal de Montmorency. Le parlement de Toulouse lui fit son procès et, le 30 octobre, rendit un arrêt qui le privait de tous ses honneurs, confisquait ses biens et ses terres au bénéfice du roi et le condamnait à la peine capitale. Le même jour sa tête tombait dans la cour de l'hôtel de ville de Toulouse où, par grâce spéciale, le roi avait autorisé que se fît l'exécution [1].

[1] Bazin. *Histoire de France sous Louis XIII*, chap. IV, liv. IX.

CHAPITRE XI

Émotion produite dans les Pays-Bas par la trahison du comte de Bergh. — L'infante lui écrit. — Le comte se retire à Liége. — Il publie des manifestes. — Plan de révolte du prince d'Épinoy. — Le duc d'Arschot consent à quitter la cour. — Les prières de l'infante le font revenir sur sa détermination. — Le roi de France abandonne les conjurés. — Les états provinciaux protestent de leur fidélité à l'infante. — Le comte de Bergh est forcé de quitter Liége. — Pourquoi le pays reste sourd aux excitations révolutionnaires. — La *Flandre fidèle* du sieur de Guret. — Convocation du conseil d'État à Bruxelles. — Mesures de précautions. — Résistance du gouverneur de Bouchain. — Imprudences des conjurés. — Entrée des Français à Bouchain. — Nouvelles intrigues françaises. — Isolement des principaux conjurés. — Mesures de rigueur contre les frères de Carondelet. — Tragédie de Bouchain.

Pendant que s'accomplissait ainsi la triste odyssée du duc d'Orléans, que se passait-il dans les Pays-Bas?

L'entrée en campagne du prince d'Orange, la chute de Venloo et de Ruremonde, l'investissement de Maestricht et la perte du fort Ste-Croix avaient paru moins menaçants à l'infante que la trahison du comte Henri de Bergh, qui pouvait n'être pas un fait isolé dans la noblesse belge. Avant d'ajouter une foi entière cependant à tout ce qu'on racontait sur la conduite du gouverneur de la Gueldre, Isabelle voulut lui tendre la main pour l'arracher, s'il en était temps encore, de la voie où il venait d'entrer. « Mon cousin, » lui écrivit-elle de Bruxelles le 11 juin, je vous ai » bien voulu faire cest pour vous dire que vous veniez » incontinent en ceste ville, et que vous vous pouvez » asseurer que vous y serez fort bien reçeu et que

» vous trouverez en moy la mesme volonté que vous » y avez trouvé tousiours [1]. » Mais quand cet appel, qui était un pardon anticipé, parvint au comte, il avait déjà donné trop de gages à l'ennemi de son pays pour pouvoir reculer. Les 800,000 florins, prix de sa trahison, étaient déjà déposés dans les caves d'un marchand huguenot de Maeseyck nommé Pineman, et Harthart Van Spée, ancien drossart du pays de Montfort qui avait été le délégué du comte près du prince d'Orange, avait loué une maison à Liége où il négociait l'admission de son maître dans la bourgeoisie et dans la corporation des febvres ou forgerons [2], afin de le faire bénéficier de la neutralité du pays et de la protection du magistrat, acquise de droit à tout citoyen et à tout membre des métiers. De Bergh arriva bientôt à Liége et s'y logea dans le monastère de St-Léonard, dans un des faubourgs [3]. Ce fut là qu'il rédigea une déclaration, datée du 18 juin, qu'il fit imprimer dans les deux langues et par laquelle il faisait savoir « à tous ceux qui ces présentes verront, » de quelle qualité et nation qu'ils soyent » que le mauvais traitement qu'il avait reçu des Espagnols pendant l'espace de quarante ans, nonobstant ses longs et fidèles services, l'avait décidé « pour le bien du » pays et priviléges d'iceluy, ensemble pour la con- » servation de la religion catholique, apostolique et

[1] *Lettres de la Sérénissime infante et d'autres touchant les actions du comte Henry de Bergh.* — A Bruxelles, chez la vefve d'Hubert Antoine, dict *Velpius*, imprimeur juré de la cour. 1632.

[2] Papiers d'État de Roose, t. 69, fol. 299 aux archives du royaume.

[3] Cathédrale, secrétariat, t. 138. Archives de l'État à Liége.

» romaine, et afin de procurer meilleur traictemens » aux soldats qu'ilz n'ont receu jusqu'à ceste heure, » voyant aussi le pays se perdre par le mauvais » gouvernement, d'exercer la charge de maistre de » camp général » et de recruter des soldats qu'il promettait de bien payer. « Ceux qui aymeront le » bien du pays et qui désirent estre deschargez de la » servitude des Espagnols, disait-il en finissant, et » cercher leur propre avancement et recevoir meil- » leur traictement qu'ils n'ont eu jusques à ceste heure, » me pourront venir trouver à la dite ville (de Liége) » à la Croix d'or, et à Tongres où ils trouveront » quelqu'un de nostre part à l'hostelerie du Haume [1]. »

C'était, comme on le voit, un appel à la rébellion adressé particulièrement à ce ramassis de soldats mercenaires qui composaient les armées de cette époque, et les avantages de solde et d'avancement qu'il promettait à tous ceux qui s'engageraient sous sa bannière étaient des appâts sur lesquels il comptait pour les attirer, bien mieux que sur leur amour pour la religion et la patrie. Mais encore devait-il faire connaître les raisons si graves qui l'avaient décidé à rompre avec le gouvernement. Il n'y manqua pas, et ce fut sous forme d'une lettre à l'infante [2] et d'un manifeste aux

[1] Imprimé, fond Meuleman, n° 9076, à la bibliothèque de l'université de Gand. Il diffère sensiblement quant au texte de la version donnée par M. Th. Juste dans sa brochure *la Conspiration des Nobles*.

[2] *Copie de la lettre que Son Excell. le conte Henry de Bergh, maistre de camp général de Sa Majesté a escript à Son Altesse sérénissime sur le subject de ses mescontentements et résolutions pour le bien du pays.* A la Haye, chez Anthoine Tongerloo, CIOIOCXXXII.

prélats, nobles et villes des provinces des Pays-Bas [1], lettre et manifeste qui furent livrés à l'impression, qu'il s'expliqua.

Dans l'une, après s'être lamenté de la perte de la Gueldre qu'il attribuait simplement au peu de troupes qu'on lui avait laissées, il se plaignait du mauvais gouvernement du pays, de sa ruine et de celle de la religion catholique causée par le progrès des armes de l'ennemi ; du peu d'estime dont jouissaient la noblesse belge et les habitants des Pays-Bas, que les Espagnols voulaient gouverner seuls afin de s'enrichir aux dépens du pauvre peuple ; « leur domination est si impérieuse, disait-il, » qu'ils ont déjà détruit le commerce et l'aristocratie, » qu'ils veulent éterniser la guerre, empêcher la trêve » de se faire, enfin avoir toujours partout le premier » rang sur les autres nations. » Ce dernier grief est celui qui semble lui tenir le plus à cœur. Il y revient encore dans son manifeste ; il y attribue sa disgrâce au marquis de Leganès qui ne lui a jamais pardonné d'avoir placé autrefois les troupes italiennes à l'avant-garde, au lieu des espagnoles auxquelles, selon le marquis, ce poste revenait de droit, et d'avoir empêché son armée de piller et de saccager la ville de Bruxelles lors de l'émeute de 1619. « Même fut si passionné, » ajoute-t-il, qu'il arracha les plumes de son chapeau » en ma présence et de plusieurs autres, au lieu que » le feu marquis de Spinola m'en sceut fort bon gré,

[1] *Copie de la lettre que Son Excell. le comte Henry de Bergh, maistre de camp général de Sa Maj. a escript aux prélats, nobles et villes des provinces des Pays-Bas.* — F^ds Meuleman, n° 9075, bibl. de Gand.

» que je fis tant avec les bourgeois, qu'ils ouvrirent
» les portes pour ne venir point aux extrémités. De
» plus je remarque assez que les Espagnols me veulent
» mal de mort, ayant fait tirer par ma peinture qui
» est à Bruxelles en la rue proche de la Steenporte,
» mesme ne m'ont jamais voulu envoyer la lettre que
» le roy m'avait escrit, selon leur dire, pour la charge
» qu'il m'offrait en Espaigne, et néantmoins voulurent
» savoir ma déclaration pour le voiage d'Espaigne,
» devant que la dite lettre me fust délivrée. »

Ceci, à son avis, comblait la mesure, car les autres mécontentements qui lui avaient encore été donnés en diverses occasions, et « qui seroient trop longs à » ajouter icy, dit-il, et de quoy tout le monde seroit » bien estonné comme je les aye sceu endurer, » étaient sans doute d'une importance moindre, puisqu'il ne les détaille pas.

Telles étaient les seules raisons que ce grand seigneur, revêtu des plus hautes charges de l'armée et de l'État, avait su trouver pour s'excuser d'avoir trahi le drapeau sous lequel pendant quarante ans il avait servi avec honneur ! Et cachant sous le masque du patriote et du catholique fervent son âme ambitieuse et vénale, il appelait les Pays-Bas à la révolte en lui promettant le secours de l'étranger auquel il s'était vendu !

Comprenant toutefois combien son alliance avec une puissance protestante était peu d'accord avec le but religieux qu'il se donnait la mission de poursuivre, il se faisait écrire, par le prince d'Orange, le jour même de la publication de son manifeste, une lettre destinée à rassurer les catholiques. « J'ay commencé d'aller » d'une certaine façon extraordinaire dans vostre gou-

« vernement, lui disait Fréderic-Henri, par où j'ai
» bien voulu monstrer à tout le monde l'intention de
» Messieurs les Estats et la mienne touchant la religion
» catholique, laquelle on entend maintenir partout où
» que Dieu voudra prospérer nos armes. Je vous ay
» bien voulu asseurer par ceste que nostre intention
» n'est autre que de pouvoir venir à une bonne union
» ou asseurée paix [1]. »

Le personnage qui servait de lien entre les chefs de la conjuration de la noblesse wallonne et Henri de Bergh était le propre fils de celui-ci, le comte Herman, attaché en qualité de gentilhomme au prince de Barbançon, avec qui son père était lié depuis nombre d'années par une étroite amitié. Il était chargé de transmettre de bouche les messages qu'il eût été imprudent de confier au papier [2]. Bien avant que le comte de Bergh eût fait ce que nous pourrions appeler son *pronunciamiento*, les grands seigneurs que le doyen de Cambrai avait décidés à la révolte en étaient informés et le voyage de Carondelet à Amiens près du cardinal de Richelieu, le 30 mai, avait eu pour but, comme nous l'avons dit, de se concerter avec lui sur les mesures à prendre lorsque le mouvement deviendrait général. Les encouragements pleins de réserve du roi de France, qui n'avait voulu promettre un secours efficace « que lorsqu'il
» serait plus certainement informé si la puissance de
» leur ligue était telle que vraisemblablement ils pussent

[1] *Lettre du prince d'Orange au comte Henry de Bergh.* Au camp devant Maestricht, le 18 de Juing 1632. — A Bruxelles, chez la vefve d'Hubert Antoine, etc.

[2] Papiers de Roose, t. 69, fol. 299.

» parvenir à la fin qu'ils désiraient [1], » l'entrée en campagne du prince d'Orange et la déclaration du comte Henri avaient décidé les conjurés à entrer immédiatement en action. A son retour d'Amiens le doyen se rendit au château de Biez, chez le prince d'Épinoy, pour tout préparer. Il fut convenu que le prince se rendrait à Douai, ville dépendante du gouvernement du comte de Hennin, importante comme place de guerre, bien armée et bien approvisionnée, qu'il feindrait une attaque de goutte pour y prolonger son séjour, et y appellerait la noblesse du pays sous le prétexte de célébrer les fiancailles du prince de Chimay et de Mlle d'Arschot. Le parentage des deux futurs époux était si étendu, qu'il n'y avait peut-être pas deux seigneurs dans tout le pays qui n'eussent le droit d'assister comme alliés de la famille à cette cérémonie ; quand ils se trouveraient tous réunis, le prince d'Épinoy se faisait fort d'obtenir leur signature au bas d'une déclaration, sur le modèle de la pacification de Gand et du traité de réconciliation des provinces wallonnes, qui, tout en conservant les Pays-Bas aux successeurs de Charles-Quint, exclurait formellement du gouvernement et de l'armée tous les étrangers, dût-on même pour y réussir employer la force, et c'est alors surtout que l'aide du roi de France devenait nécessaire [2].

Ce plan toutefois n'avait quelque chance de succès que si le duc d'Arschot le prenait sous son patronage ;

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. VII, p. 98.

[2] Estato de diversas articulos substanciales de la deposicion y declaration por juramento que hizo Francisco Carondelet, dean de Cambray, en el castillo de Amberes en diversas dias de julio y agusto de 1634, etc. (Papiers de Roose, t. 69, fol. 38 et suiv.)

mais malgré toutes les influences que l'on faisait agir autour de lui pour le persuader d'adhérer à la ligue, il restait indécis. Le 20 juin cependant, il fit lui-même un pas vers les conjurés en demandant une entrevue à d'Épinoy [1], et quelques jours après, au retour d'un voyage qu'il avait fait à Namur, dont il était gouverneur, il le rencontra à Binche [2] et lui promit, paraît-il, de se retirer dans sa terre de Beuvrage, où il prendrait la direction du mouvement révolutionnaire. Tout à coup une lettre de l'infante le rappela sur le champ à Bruxelles ; il y courut, et la respectable princesse, aussitôt qu'elle l'aperçut, le conjura les larmes aux yeux de ne pas l'abandonner dans le péril où se trouvait le pays. Le duc, qui n'avait sans doute adhéré à la conjuration qu'à son corps défendant, et peut-être, à ce qu'il semble, par suite des excitations de sa femme [3], ne sut résister aux supplications de l'infante,

[1] *Le duc d'Arschot au prince d'Épinoy.* Bruxelles, le 20 juin 1632. — Mr Je parte mardy prochain vers Namur, et comme j'ay certaines affaires de grande importance à vous communiquer, je vous prie me mander par le porteur si vostre commodité permet de venir en quelque lieu entre Namur et vostre maison où nous nous puissions entrevoir. Je vous supplie de m'envoyer responce par le porteur que j'envoye exprès à cet effect, et me dénommer ledit lieu et le temps que sera à votre commodité pour m'y trouver, vous suppliant que ce puisse estre au plus tost. Cependant je me dis, Monsieur, vostre très-humble frère et serviteur.

LE DUCQ D'ARSCHOT, PRINCE D'AREMBERGH.

[2] *Id. à id.* De Namur à 11 heures avant midy le 23 juin 1632. — Mr Je seroy sans faulte vendredy à Bins ou Bonne-Espérance, où vous aimerez le mieux, je vous prie que je puisse trouver avant arriver auprès de Bins nouvelles où je vous pourray trouver. Ce qu'attendant je me dis, etc. (Pap. de Roose, t. 69, fol. 329 et suivants.)

[3] *Le duc d'Arschot aux prince d'Épinoy* (sans date, mais à coup sûr de la fin de juin). — Monsieur. Aussi tost mon arrivée en ce

et jura de lui rester fidèle ; mais en même temps, afin de rompre le faisceau qui semblait sur le point de se former loin de la cour, il lui conseilla de convoquer immédiatement à Bruxelles les membres de la noblesse qui faisaient partie du conseil d'État et pour donner satisfaction au reste de la nation, d'assembler les États-Généraux [1].

Au moment même où le prince d'Épinoy apprenait qu'il lui fallait définitivement renoncer à compter le duc d'Arschot au nombre des conjurés, il recevait de Lorraine une lettre du cardinal tout aussi peu favorable à ses projets. Richelieu lui disait qu'en présence de l'entrée en France du duc d'Orléans, de l'excitation des esprits et des avis qui lui arrivaient du Languedoc des intentions du duc de Montmorency, le roi pensait qu'il était urgent d'éteindre le feu allumé dans

lieu, je fus faire rapport à S. A. de ma négociation à Namur, touchant l'aide ou subside extraordinaire demandé. Elle me demanda la larme à l'œil si j'avais receu la lettre escripte de sa main et aussi signée de sa main, chose extraordinaire, pour laquelle elle me mandait à Bruxelles ; je lui dis l'aiant seulement receu le lendemain que l'on me l'envoya de Namur. Elle me dit doncques et conjura avecq les plus instantes prières que je ne la voulusse abandonner ; je n'ay pu ny avecq ma réputation ny avecq mon debvoir luy refuser. C'est ce qui m'empesche d'aller à Beuvrages selon que je vous dict. Il faut que ma femme aye un peu de pacience. L'estat présent des affaires ne peust porter demeurer en un mesme estre, le secours de Maestricht, lequel selon les apparences l'on peut espérer, changera la face des affaires, mais point en moy ne pourra jamais changer la profession que je fais d'estre, Monsieur, vostre bien humble frère et serviteur,

LE DUC D'ARSCHOT, PRINCE D'AREMBERG.

(Papier de Roose, t. 69, fol. 330.)

[1] Déclaration faite à Pinto, le 3 juillet 1634, par le duc d'Arschot. *Actes des États-Généraux de* 1632, publié par Gachard, t. II, p. 607.

sa propre maison avant d'aller porter secours aux autres; qu'il se trouvait donc, à son grand regret, obligé de manquer à la parole qu'il lui avait donnée d'aller à son secours avec une nombreuse armée aussitôt après avoir réduit le duc de Lorraine à l'impuissance. Il l'assurait de sa protection s'il courait quelque danger qui l'obligeât à se sauver en France, et lui recommandait, s'il trouvait moyen de s'assurer de quelque place forte, d'avoir recours au maréchal d'Estrées qui se tiendrait sur la frontière avec 6000 hommes de pied et 600 chevaux, tout prêt à lui venir en aide pendant que le reste des forces royales se rendait à l'autre extrémité du royaume [1].

Du côté du comte de Bergh, la conjuration n'était pas en meilleure situation. Les états de Flandre, d'Artois et de Lille, Douai et Orchies, qui étaient réunis en ce moment, avaient reçu communication de la lettre du comte à l'infante et de sa déclaration du 18 juin, par une patente du 25 que la princesse leur adressait en les assurant qu'elle avait pleine et entière confiance en leur affection et en leur ferme et constante obéissance envers le roi d'Espagne. « Vous » vous trouverez plus asseurez, leur disait-elle, dans » vostre vraye et stable union avec vostre prince légi- » time et naturel, qu'en la paix, en apparence spécieuse, » que ledit comte vous voudrait bien faire espérer, » mais en soy trompeuse et autant esloignée de ses » intentions que des effets que l'on en pourrait atten-

[1] Déclaration du 11 août 1634 du doyen Carondelet, *Estato de diversas articulos*, etc., loc. c.

» dre [1]. » Et elle leur rappelait à ce sujet les désordres dont les Pays-Bas avaient été le théâtre pendant les années qui avaient suivi la mort de Requesens jusqu'à l'arrivée d'Alexandre de Parme.

Toutes ces assemblées provinciales protestèrent de leur attachement et de leur fidélité à l'infante et à la couronne d'Espagne, et les *ecclésiastiques et quatre membres de Flandre*, dont la dure *remontrance* de 1629, au sujet du mauvais gouvernement des Espagnols, était encore dans toutes les mémoires, ne furent pas les moins énergiques à affirmer leur réprobation contre ceux « qui, soulz umbre et prétexte de bien publicq, » prétendent de ruiner l'Estat [2]. »

Mais où les projets du comte Henri rencontrèrent le plus d'obstacles, ce fut à Liége. On n'y avait pas oublié que, moins de trois ans auparavant, après la levée du siége de Bois-le-Duc, il avait, malgré les protestations des habitants, logé son armée dans la principauté et jusque dans les faubourgs de sa capitale, et qu'elle y avait commis de grands désordres. Aussi, sans laisser le temps à l'infante de se plaindre des rassemblements de troupes que le comte prétendait faire dans le pays, dès le 23 juin les magistrats protestèrent contre les publications qu'il avait faites sans leur en donner avis, et le 25 ils l'obligèrent

[1] *Lettre de Son Altesse aux États de Par deça.* — 25 juin 1632. — A Bruxelles, chez la vefve d'Hubert Antoine, etc.

[2] 29 juin, — *Lettre à la Sérénissime infante des députez des États-Généraux d'Arthois;* — 3 juillet; *Lettre à la Sérénissime infante des ecclésiastiques et quatre membres de Flandres;* — 4 juillet; *Lettre à la Sérénissime infante des États de Lille, Douay et Orchies.)* (A Bruxelles, chez la vefve d'Hubert Antoine, etc.)

à signer une déclaration [1] constatant qu'en effet ni le prince-évêque, ni les députés du pays n'avaient été informés du contenu de ses lettres.

Mais ce n'était encore là qu'une précaution prise pour se défendre de tout soupçon de complicité même passive avec le comte; les états du pays allèrent plus loin et méritèrent bientôt les remerciements de l'infante [2] en refusant au rebelle le droit de bourgeoisie et en l'empêchant de lever des troupes dans le pays. Insulté par la populace, Henri de Bergh se

[1] Aviso a Los Deputados de los Estados y Provincias de Flandes, leales, y obedientes a Su Majestad, *en respuesta de las cartas, que il conde Henrique de Bergh ha escrito de Liejar, en* 18 *de junio* 1632, *à Su Alteza Serma y a los dichos Diputados : — y de la declaracion que haze de sus disgustos.* — Impresso en el ano 1632, page 22.

[2] *L'infante aux États de la principauté de Liége.* — Isabel Clara Eugenia, par la grâce de Dieu, infante d'Espagne, etc. Chiers et bons amys. Vostre lettre du cinquiesme de ce mois estant la responce à la nostre du 26e du mois de juing dernier nous a esté délivrée, à laquelle estoient joints aulcuns exemplaires imprimez d'une déclaration publicque que vous avez fait publier du 23e du mesme mois de juing et au dessoulz de celle du Cte Henry de Bergh du 28e aussi du mesme mois. Et combien qu'ayons tousiours eu ferme confidence que l'on ne permetteroit en vostre cité et pays que ledict Cte de Bergh y fist quelque assemblée de gens de guerre ou aultrement mist à exécution ses malicieux et dangereux desseings, tendans à troubler les tous Étatz catholicques et obéyssans à leurs princes et supérieurs. Nous avons néantmoins eu pour fort aggréables les démonstations publique qu'en avez faictes qui ont esté suyvies de prompts effects, s'estant ledit comte Henry retiré de vostre cité et pays, voulans fermement croire que ne souffrirez qu'il y revienne plus, afin que n'ayons aulcun subject de plaintes que seriez sortiz des limites de vostre neutralité et bonne voisinance, ayant par la mesme occasion esté bien aise d'entendre que l'on n'a receu au nombre des bourgeois de vostre cité ledit séditieux comte Henry, ainsy que le bruit tout commun en a esté icy, dont vostre lettre nous a désabusé.... Bruxelles, le 19e de juillet 1632. — (Cathédrale, secrétariat, t. 138, p. 181, arch. de l'État à Liége).

trouva même bientôt obligé de quitter Liége ; il se rendit d'abord à Aix-la-Chapelle [1], puis de là au camp du prince d'Orange devant Maestricht.

Pour que les conspirateurs vissent ainsi leurs menées avorter de tous côtés aussi misérablement, malgré l'importance de leurs alliances et de leurs ressources pécuniaires, il fallait ou bien que les griefs qu'ils prétendaient redresser fussent imaginaires, ou que les moyens qu'ils voulaient employer pour y réussir fussent jugés condamnables par la majorité de la nation. Des griefs existaient bien positivement, les cahiers des députés des États-Généraux dont l'assemblée allait bientôt s'ouvrir en font foi ; mais la composition des conseils de l'infante bien moins que les tendances de sa politique, inspirée par l'Espagne, étaient le sujet du mécontentement général. Le pays, avant toute chose, voulait la fin de cette longue guerre avec les Provinces-Unies qui le ruinait ; il voulait qu'on mît un terme à l'indiscipline des troupes dont les désordres étaient un véritable fléau pour la contrée qu'elles occupaient. Qu'on lui rendît la paix, il n'en demandait pas davantage, mais il ne voyait pas que le moyen d'atteindre ce but fût de courir les aventures à la suite du comte Henri de Bergh ou de tout autre membre de la noblesse. L'alliance de la France ou de la

[1] *Anonyme au secrétaire della Faille.* Huy, ce 9 de juillet 1632. — Le comte Henry n'estant trop asseuré à cause de la populace qui se ressouvenait encor du degat qu'il fit sur le pays de Liége au siége de Bois-le-Duc et pour ce menaçoit de lui jouer un mauvais tour, pour n'avoir ses couddées libres et franches comme il désiroit est parti vers Aix et le pays de Juliers avec l'escharpe blanche. Les tonnelets de pistols qui luy sont venus à Liége sont esté envoyés de France, mais par Hollande.... (Audience 651.)

Hollande, quelque désintéressée qu'on la lui présentât, lui paraissait un danger, car il ne se dissimulait pas qu'en renversant le gouvernement espagnol il devait se soumettre à l'une ou à l'autre de ces deux puissances, ou former un état indépendant sous leur protectorat, ce qui ne valait pas mieux.

Se soumettre à la Hollande, c'était mettre en péril la religion catholique à laquelle le peuple belge était fortement attaché. Les calvinistes avaient en effet donné en maintes occasions des preuves de leur intolérance. On pouvait dire, il est vrai, que c'était à l'origine de la révolution, alors que la raison d'État excusait l'insolence des sectaires ; mais on ne devait pas oublier que deux partis rivaux se disputaient le pouvoir dans les Provinces-Unies, et que si les Arminiens avec le prince d'Orange, plus politiques et plus éclairés, étaient aussi plus indifférents sur le chapitre des croyances, le temps n'était pas loin où les Gomaristes, représentants le parti populaire attaché fanatiquement à son culte, avaient montré à quels excès ils pouvaient se porter quand l'autorité reposait en leurs mains.

Quant à la domination française, c'était autre chose encore, et nous suivrons ici de plus près le texte du publiciste de l'époque [1] auquel nous empruntons ces considérations qui nous ont paru résumer assez fidèlement l'opinion de la population éclairée des Pays-Bas. « Nos provinces et nos peuples, dit-il, qui de tout

[1] *La Flandre fidelle, ou discours politique sur la révolte du comte Henry de Bergh*, dédié au roy, par le sieur BARTÉLEMY DE GURET, gentilhomme originaire de la comté de Sainct-Paul. 1632. — Pages 24 et suivantes.

» temps ont esté la gloire et l'honneur de l'Europe,
» à raison de la modestie, franchise et valeur que toute
» la Chrestienté a remarqué en eux, se trouveroient
» exposés à la légèreté, desloyauté et témérité de ceste
» nation qui n'est pas mesme compatible à soy-mesme.
» L'oracle qui fait mouvoir le trépied en France craint
» mesme d'envoyer des hommes en Allemagne, de peur
» que leur légèreté et l'argent vif qu'ils ont à la teste
» ne gaste ses affaires parmy les Allemans qui sont
» graves et glorieux : j'exemte en toutes nations les
» bons, car il se trouve partout des gens d'honneur et
» de mérite, je parle des vices plus communs à la
» généralité. La nostre aussi a ses deffauts, mais quoy
» que ce soit, il n'y a ny bon ny mal en nous qui
» s'accorde avec le François au faict du gouvernement,
» du commerce et de la conversation. La première
» chose qui nous arriveroit seroit de voir le liber-
» tinage, pis que l'hérésie, se glisser parmy nous....
» Nos abbayes ne tomberoient-elles pas en commande,
» les religieux n'en seroient-ils pas exclus, seroient-
» ce pas gens de cour et d'espée qui les posséderoient...
» Que diroient les Seigneurs chefs de telles maisons
» illustres de se voir, tous les jours et à chasque matin,
» appelez sur le prez par un petit cadet qui ne sera
» pas peut-estre gentilhomme, et cela pour une légère
» occasion. Que deviendroient lors les excellences dont
» nous sommes si enfumez (comme dit Turquet en son
» Aristodémocratie qu'il a dédiée aux Estats de Hollande)
» que les larmes nous en viennent aux yeux. Et afin
» que nous disions quelque chose du tiers Estat : que
» deviendroient nostre justice ? Une Paulette, une
» banque, une marchandise ?... Si nos Estats assem-

» blez estoient réduits à la françoise, d'adviser seu-
» lement sur les moyens des aydes, tant ordinaires
» qu'extraordinaires, et non sur la demande et la somme?
» Seroit-il temps alors de lever les yeux au Ciel, de
» se plomber la poitrine et dire que le repentir nous
» crèveroit le cœur? C'est une partie des inconvéniens
» qui suivroient nostre infidélité et accompagneroient
» nostre sottise, si nous tombions soubs la domination
» des François. »

Ces considérations donnent l'explication du peu de succès des manifestes par lesquels les états des Provinces-Unies à diverses reprises, et plus tard la France à leur exemple, essayèrent de soulever les populations. Si le comte de Bergh et le prince d'Épinoy les avaient méditées, ils auraient reconnu sans doute le peu de chances qu'ils avaient d'entraîner la nation dans l'aventure où ils voulaient la précipiter. Mais l'un et l'autre n'écoutaient que leur rancune et leur ambition ; ils se proclamaient orgueilleusement les sauveurs du pays, et si le pays les avait suivis ils l'auraient conduit aux abîmes. Aussi n'est-ce nullement un regret patriotique que fait entendre le prince quand la déclaration de Richelieu l'oblige à abandonner ou tout au moins à ajourner ses projets ; dans ses confidences à Carondelet, il ne s'afflige que d'une chose : c'est que la France ait laissé perdre une occasion qui ne se représentera peut-être plus [1].

La convocation aussi subite qu'imprévue à Bruxelles des membres du conseil d'État, chevaliers de la Toison

[1] Déclaration du doyen de Cambrai du 11 août 1634.

d'or, c'est-à-dire des principaux chefs de la conjuration, avait d'abord paru assez menaçante à d'Épinoy pour le faire hésiter un moment à s'y rendre ; mais persuadé qu'à l'exception du doyen de Cambrai personne n'était au courant de ses intrigues, et qu'après tout il était un personnage trop considérable pour qu'on osât mettre la main sur lui, il s'était bientôt décidé à partir. La façon gracieuse dont l'infante le reçut, lui et ses complices, le tranquillisa tout à fait, et tous se crurent assurés que la gouvernante ignorait absolument ce qui s'était trâmé. Il n'en était rien cependant : le baron d'Hoboken, l'un de ceux qui avaient été acquis à la conjuration, très-lié avec le marquis de La Vieuville, lui avait fait connaître une partie de ce qui se passait. L'appui que Richelieu avait promis aux mécontents et les troupes françaises qui devaient favoriser le mouvement, en pénétrant dans les Flandres, pouvant devenir un danger pour la reine-mère, l'ancien surintendant des finances n'avait pas cru devoir le lui cacher. L'infante avait reçu de Marie de Médicis la confidence des projets des seigneurs [1], et c'est alors qu'elle avait fait au duc d'Arschot cet appel désespéré qui avait été entendu. Il eût peut-être été prudent dès lors de s'assurer des plus coupables. Un gouvernement fort n'y aurait pas manqué ; mais en l'absence de forces militaires assez considérables pour réprimer la rébellion si jamais elle éclatait, l'infante

[1] 10 *septembre* 1632. « A esté trouvé bon que S. A. répute quelqu'un pour parler à la reine-mère de France et entendre d'elle tout ce qu'elle peut savoir des actions du doyen Carondelet, pour ce que l'on tient que de sa part sont procédés les premiers bruits qu'ont esté semez dud. doyen. » (Audience 653.)

Isabelle, pour ne pas augmenter les difficultés de la situation, préféra paraître tout ignorer [1].

Elle eût été coupable, cependant, de ne pas prendre quelques mesures de précaution envers ceux qu'on lui signalait comme tout prêts à faire défection en donnant à l'ennemi des gages d'alliance. Tel était le frère du doyen de Cambrai, George de Carondelet, gouverneur de Bouchain, suspecté de vouloir livrer cette place aux Français. Le comte de Bucquoy, grand bailli du Hainaut, reçut l'ordre d'en renforcer la garnison, et il informa de Noyelles que le capitaine Dighem se rendrait prochainement à Bouchain avec une compagnie de cavalerie. Le baron refusa de recevoir et de loger ces troupes ailleurs que dans la citadelle. Bucquoy persista à leur faire ouvrir les portes de la ville ; mais le gouverneur s'obstinant, il se plaignit vivement à l'infante qui ordonna à Carondelet de venir immédiatement à Bruxelles rendre compte de sa conduite. Au moment de partir, de nombreux avis anonymes le prévinrent qu'il devait s'attendre en y arrivant à être arrêté. On lui faisait connaître en même temps que le comte de Hennin fortifiait Marchiennes pour le secourir à l'occasion ; le comte d'Egmont et le prince d'Épinoy lui promettaient de ne pas l'abandonner, et ce dernier, avec lequel il était très-lié, prenant fait et cause pour lui, envoyait un cartel à Bucquoy, sous prétexte que celui-ci pour lui faire injure persécutait son ami. De Noyelles jugea prudent de ne pas

[1] « ....Aunque casi la tenemos descubiertas, no ha parecido conveniente mostrar que se save, hasta que los fuerzas de V. M. puedan enfrenar el pueblo que le tienen ya casi ganado. » *Le marquis d'Aytona à Philippe IV*, 15 juin 1632. — M.S. N° 16149, fol. 78 v°.

quitter Bouchain et se refusa à obéir aux ordres de l'infante.

Les choses en étaient là vers la fin de juillet, quand arrivèrent à Bruxelles le doyen de Cambrai et un autre de ses frères, le Sr de Maulde, sergent-major du tercio du comte de Frezin, et qui venait de quitter le camp de Don Carlos de Coloma devant Maestricht, sans congé, en apprenant que des mesures de rigueur allaient être prises contre le gouverneur de Bouchain. Après avoir passé 24 heures dans l'hôtel du prince d'Épinoy, les deux Carondelet ne se crurent plus eux-mêmes en sûreté dans la capitale et en sortirent le lendemain de bon matin, avec toutes sortes de précautions, pour se retirer, le doyen à Avesnes et de Maulde près du baron de Noyelles [1]. La résistance de celui-ci aux ordres de l'infante avait en effet éveillé l'attention sur la conduite des autres membres de sa famille : depuis qu'on connaissait l'alliance de Richelieu avec la noblesse, on avait soupçonné le doyen de l'avoir négociée ; l'imprudence et l'intempérance de langage des principaux chefs de la conjuration avaient bientôt dissipé tous les doutes à ce sujet.

Les grands seigneurs belges, rassurés par le bienveillant accueil qu'ils avaient reçu à Bruxelles, y avaient en effet bientôt continué leurs intrigues : l'appui de la France leur manquant, ils avaient écouté les propositions que leur avait faites Balthazar Gerbier, résident d'Angleterre, peintre médiocre et ambitieux vulgaire qui, sans l'aveu de son gouvernement, semble-t-il, leur avait

[1] Déclaration du doyen Carondelet du 2 août 1634. *Estratos de diversas*, etc.

promis la protection de Charles Ier. Des conciliabules mystérieux avaient lieu dans sa maison et les projets les plus extravagants y étaient débattus. Si l'on s'en était tenu là, le secret aurait peut-être pu se garder, mais le comte d'Egmont, avec la légèreté qui le caractérisait, dans les lieux publics et dans les repas auxquels il assistait, se plaignait du mauvais gouvernement des Espagnols, exprimait son mécontentement à qui voulait l'entendre, et laissait deviner des projets de révolte. Le prince de Barbançon qui, à la nouvelle de la défection de Henri de Bergh, pour détourner les soupçons que son amitié si connue pour le comte aurait pu lui attirer, avait plus qu'aucun autre blâmé sa conduite dans les termes les plus outrageants, maintenant tranquillisé montrait aussi peu de retenue. Les choses en vinrent au point que, dans les conseils de l'infante, on discuta si l'on n'aurait pas recours envers eux à des mesures de rigueur, et les avis secrets qu'il en eut décidèrent le comte d'Egmont à quitter subitement Bruxelles, au commencement du mois d'août, pour se retirer dans son château de Hierges [1].

Quelques jours après, le doyen de Cambrai, qui n'avait cessé d'entretenir une correspondance suivie avec les conjurés, reçut du prince d'Épinoy un billet sans signature, lui apprenant qu'on s'était décidé à user de sévérité à l'égard du baron de Noyelles et que lui-même

[1] D'Egmont avait quitté Bruxelles sans prendre congé de l'infante; il lui écrit de Hierges, le 12 août, pour lui demander de pouvoir s'absenter; le 17 l'infante lui répond que la chose ne peut se faire en cette saison; le 21, le conseil d'État propose de lui envoyer le père Baulers, jésuite qui avait jadis accompagné le comte en Espagne, pour sonder ses intentions. (Audience 652.)

n'était plus en sûreté à Avesnes. Après avoir prévenu son frère, Carondelet quitta cette ville le 15 août et se retira en France [1].

Quand le gouverneur de Bouchain reçut cet avis, il se trouvait en ce moment là près de lui un Français nommé d'Avancourt [2], agent secret du cardinal de Richelieu sans doute, intelligent comme tous ceux qu'il employait, et qui, à l'occasion, savait prendre l'initiative d'une décision qu'il croyait utile à la politique de son maître. Il conseilla à de Noyelles de prendre ouvertement le parti de la résistance et de réclamer l'appui de la France, s'engageant pour son compte à obtenir du maréchal de Schomberg, qui commandait en Champagne, une lettre pour le gouverneur de Péronne, le baron de Coinsy, afin de déterminer celui-ci à envoyer à Bouchain une troupe de gens de guerre.

Coinsy, brave soldat, mais peu au courant de la ténébreuse politique du cardinal, refusa net d'en rien faire sans un ordre exprès du roi [3].

Le hasard amena en ce moment à Péronne un autre agent de Richelieu, nommé Berruyer, chargé d'affaires secrètes et autres et qui parcourait sans cesse la route de Paris à Bruxelles et de Bruxelles à Maestricht, surveillant à la fois les intrigues de Marie de Médicis,

[1] *Le baron de Crèvecœur à l'infante.* D'Avesnes, le 15 d'août 1632..... Mon cousin le doyen de Carondelet est party avec une très grande mélancolie pour des avis qu'il a receus hier et ce matin; j'ai faict ce que j'ay peu pour le retenir; il m'a répondu qu'il ne voulait voir la ruine de sa maison. (Audience 652).

[2] Un d'Avancourt, gentilhomme picard, compromis en 1643 dans la conspiration de Mᵉ de Chevreuse et du duc de Beaufort contre Mazarin, est peut-être le même que celui de Bouchain.

[3] Estratos de diversas articulos, etc.

l'agitation des seigneurs et les progrès des armes du prince d'Orange, aidant les uns, excitant ou contrecarrant les autres et rapportant le tout à son maître. Il chapitra si bien le baron de Coinsy en le menaçant de la colère du cardinal si, par sa résistance, il faisait manquer cette occasion de chercher noise aux Espagnols, qu'il le décida enfin à envoyer du monde à Bouchain ; 230 hommes armés de leur épée seulement et sans officiers, comme il le fallait pour qu'on pût à l'occasion désavouer ce secours en le portant au compte de la désertion ou du licenciement, entrèrent dans la place ayant à leur tête Mr de Maulde qui était allé à leur rencontre et les fit loger dans les faubourgs de la ville basse (16 août) [1].

Louis XIII apprit à Fontainebleau, de Berruyer lui-même, cet acte d'hostilité qui lui parut une juste représaille des secours si peu déguisés que l'infante avait donnés au duc d'Orléans en lui fournissant 20 compagnies de cavalerie ; non seulement il ne le désavoua pas, mais il résolut de reprendre les négociations avec les seigneurs belges et, de concert avec les États-Généraux des Provinces-Unies, d'exciter par tous les moyens les peuples des Pays-Bas à la rébellion [2].

[1] Relation d'un bourgeois de St-Amand envoyé à Bouchain, dont il est sorti le 17 août à 10 heures du matin. (Audience 652).

[2] Le 23 juillet le marquis d'Aytona écrit à Philippe IV que les Hollandais cherchent à persuader le peuple que les Espagnols seuls veulent la continuation de la guerre et empêchent la paix de se conclure « y que del mal governio an nacido los travajos presentes y » entre los villanos no corre otra voz sino que las provincias estan » resueltos de executar unas Viespras sicilianos contra los Españoles, y » aunque esta voz la tienen esparcida los conjuradoz con el conde

Berruyer reprit le chemin des Flandres avec quatre chevaux porteurs de 50,000 pistoles destinées à être distribuées entre les gouverneurs des places fortes de la frontière. « Qui prend s'engage , » disait le cardinal, et il comptait bien sur ces subsides pour détacher les gouverneurs de leur fidélité au roi d'Espagne.

De plus, les troupes laissées sur les frontières sous le commandement du maréchal d'Estrées, auquel venait de succéder le marquis de Sourdis, pouvant devenir d'un puissant secours pour les révoltés, on résolut de leur donner pour chef un homme au courant de l'intrigue qui allait se nouer, et ce fut à Mr de Hauterive, le propre frère du garde des sceaux Châteauneuf, qu'on les confia.

Lorsqu'il n'était encore que l'abbé de Préaux, le garde des sceaux avait longtemps séjourné en Belgique et, employé dans les négociations pour la restitution des biens de la maison de Melun, avait beaucoup connu le prince d'Épinoy. Son frère devait donc trouver toutes facilités pour entrer en relations avec celui qui, par son rang et sa naissance, était devenu le chef de la conjuration. En se rendant à son poste, il rencontra à Paris le doyen Carondelet qui l'entretint longtemps dans le jardin de l'hôtel de Châteauneuf et le mit au courant de tout. Quelques jours après, il entra également en relation avec le comte d'Egmont, à Mézières, où ce dernier venait de se retirer, et il lui offrit 60,000 florins pour les employer à des levées de troupes. Ce fut

» Henrrique es bien oyda de todos, y los Españoles no estan sin cuydado » y a todos los ministros de V. M. nos le puede dar esta desconfianza... » Manuscrit 16149, fol. 80.

St-Quentin qu'il choisit pour quartier-général et pour foyer de ses intrigues.

A la nouvelle de l'entrée à Bouchain des soldats français, l'infante avait aussitôt donné l'ordre au comte de La Tour, qui commandait à Bréda, d'envoyer dans le Hainaut, sous les ordres de Don Carlos de Coloma, le régiment de Manderscheyt, les élus du Luxembourg et 500 hommes de la garnison de Bréda [1]; mais les événements militaires détournèrent ces troupes de leur destination et de Noyelles, tranquillisé par ce semblant d'impunité, renvoya bientôt les soldats français à Péronne, comme il s'y était engagé par une déclaration en date du 16 août adressée aux gouverneurs des places voisines [2]. Ce n'est pas cependant qu'il renonçât à ses manœuvres criminelles, mais il se sentait trop isolé en ce moment pour maintenir levé l'étendart de la révolte.

Mr de Hauterive, en effet, malgré toute son activité et tout le désir de réussir qui l'animait, trouvait sa mission bien moins facile qu'il ne l'avait imaginé. Les membres de la noblesse belge qu'on lui avait désignés comme les adversaires les plus ardents du gouvernement espagnol ne prêtaient qu'une oreille distraite à ses propositions et paraissaient avoir oublié tous leurs griefs. C'est qu'un événement important se préparait sur lequel ils comptaient bien plus que sur l'appui intéressé de la

[1] 17 août. (Audience 652.)

[2] « Il est vray que j'ay receu du secours estranger pour asseurer ma » vie et soutenir un siége, mais non pour nuir à qui que ce fut de ce » pays ni de mes amis; ces gens que j'ay sont de mon pouvoir, estant » logez dans la basse ville et mes soldats dans la haute, et si on ne » m'assiége pas et qu'on m'asseure contre les furieux attentats que l'on » m'a faict, me remettant en l'estat tel que je suis, les soldats français » s'en iront. » (Audience 652.)

France : les États-Généraux allaient s'ouvrir, et ils avaient trop de bon sens pour ne pas espérer mieux du jeu régulier des institutions nationales que d'une révolte soudoyée et soutenue par l'étranger.

Malgré les excitations et les manifestes des Provinces-Unies, l'or et les intrigues de la France, les Pays-Bas restèrent parfaitement tranquilles pendant tout l'hiver, et les seules alarmes qu'éprouva le gouvernement de l'infante furent causées par les faux bruits de prétendus rassemblements de troupes que les comtes de Bergh et d'Egmont faisaient sur les frontières. En réalité aucun des deux n'était à craindre.

De Bergh, après avoir levé quelques compagnies qu'il avait offertes tour à tour à la France et aux Provinces-Unies, ne voyant aucun de ses anciens compagnons d'armes accourir se ranger sous ses drapeaux, désavoué par sa propre famille qui s'était empressée de faire connaître à l'infante qu'elle ne pactisait pas avec lui [1], retiré près du prince d'Orange avec Warfusée son complice, voyait se former autour de lui ce vide désapprobateur et insultant, premier châtiment des traîtres. D'Egmont, après avoir erré quelque temps dans le nord de la France où il avait essayé de lever des troupes [2], jouet d'un aventurier, le colonel anglais Risby, qui s'était attaché à lui, accueilli d'abord par Richelieu à

[1] 16 août. *Lettre d'Albert, comte et marquis de Bergh, à l'infante.* (Audience 652).

[2] Dans les patentes qu'il délivrait aux capitaines chargés de lever des troupes en son nom, il s'intitulait : duc de Gueldre, de Clèves et de Juliers, et l'armée française répartie sur les frontières prit pendant quelque temps le nom d'*armée des princes des Pays-Bas.* (Aytona à Philippe IV, 22 octobre 1632 M.S. 16149, fol. 87.)

cause de l'illustration de son nom, puis délaissé bientôt à cause de la nullité de sa personne et de l'inconsistance de son caractère, voyant ses ouvertures repoussées par de Bergh avec une hauteur méprisante [1] et ses biens confisqués [2], essayait de rentrer en grâce vers le commencement de 1633 ; mais manquant de résolution pour le bien autant que pour le mal, il se retirait bientôt après à St-Quentin [3] où il continuait à compromettre son honneur et le nom qu'il portait. Quant au prince d'Épinoy, sentant qu'on le soupçonnait, il avait quitté Bruxelles et vivait dans ses terres, tout prêt à fuir en France à la première alarme [4].

[1] A la fin d'octobre le comte de Bergh, alors à Maestricht, recevant une lettre en présence du prince d'Orange et de Warfusée, la jeta à terre avec mépris sans l'ouvrir, quand il apprit du messager qui la lui apportait qu'elle venait du comte d'Egmont. Le prince la fit ramasser et l'ouvrit en disant: Ayez plus d'égard pour un seigneur de cette qualité, s'il m'écrivait, je lui répondrais. (*Estratos de diversas articulos*, etc.).

[2] *L'infante à ceulx du conseil de Brabant.* 23 novembre 1632. L'infante leur apprend que de l'avis de l'assemblée des chevaliers de l'ordre et autres principaux personnages, elle a trouvé bon de faire saisir les biens du comte d'Egmont, ceux de sa compagne et de ses adhérens et complices, afin de lui ôter les moyens d'exécuter ses mauvais desseins. (Audience 654).

[3] *D'Egmont à ?.* — St-Quentin, ce 14 février 1633. Mr. Vos lettres me propose la personne du P. de los Rios; ce que je vous puis dire sur ce sujet, est que je me suis attendu à la personne de Mr le président Roose, ainsi que le secrétaire de Flandre m'en avait donné parole, à laquelle je suis estonné qu'ils ont manqué, protestant d'avoir satisfait de ma part et l'avoir attendu quinze jours ; mais comme S. Altsse prent excuse des grandes affaires qui aujourd'hui le détiennent et que attendant de l'envoier quelle promet en bref, elle despeche le secrétaire que savés pour correspondre avec luy, je ne serai mari que ledit secrétaire accompagnat le P. Rios, etc. (Papiers de Roose, t. 43, f. 93).

[4] *Lettre de l'infante au prince d'Épinoy du* 13 *novembre et réponse du* 17. (Audience 654).

Encouragés par l'impunité qu'ils attribuaient bien moins à la faiblesse du gouvernement de l'infante qu'à son ignorance de leurs secrètes menées, les Carondelet seuls avaient continué leurs intrigues ; ils avaient été les agents les plus actifs de Mr de Hauterive, les dispensateurs principaux des 50,000 pistoles de Berruyer, et avaient gagné à leur cause quelques gentilshommes obscurs et besogneux et quelques officiers inférieurs des villes frontières voisines de Bouchain. Au printemps 1633, ils attendaient tranquillement pour agir le signal qui devait venir de France. Leur confiance les perdit.

Au commencement de mars, Mr de Foucquières, lieutenant du gouverneur de Bapaume, informa l'audiencier qu'un moine jacobin, qui avait prêché quelques jours auparavant à Bouchain et dîné chez le gouverneur, avait vu remettre à celui-ci pendant le repas, une lettre de Bruxelles qui l'informait que les principales villes du Hainaut, Douai, Mons et Valenciennes, devaient se déclarer sous peu de jours [1]. Cet avis, communiqué par ordre de l'infante au marquis d'Aytona, décida du sort des Carondelet. Le doyen, qui se trouvait alors à Bruxelles, logé à l'auberge des *Quatre Seaux*, y fut tout à coup arrêté ; on lui donna provisoirement sa chambre pour prison avec défense d'en sortir ni de conférer avec personne [2], et la comtesse de La Tour et Taxis, qui avait la charge de grand-maître des postes, reçut l'invitation de livrer les lettres adressées de Paris

[1] *Heurnemicourt, sr de Foucquières à l'audiencier.* Bapalme, 8 de mars 1633. (Audience 660.)

[2] *Le secrétaire d'État Prats à de Clercq.* Bruxelles, 9 avril 1633. (Nég. de France, t. 7, f. 237.)

au prisonnier [1]. En même temps, le marquis d'Aytona marcha sur Bouchain à la tête d'un petit corps d'armée composé d'infanterie, de cavalerie et de quelques canons, portant au gouverneur de cette place l'ordre formel d'y recevoir un corps de 1000 fantassins [2].

Les deux frères Carondelet, de Noyelles et de Maulde vinrent à la rencontre du marquis jusqu'à une demi-lieue de la ville ; ils lui en apportaient les clés et, tout en protestant hautement de leur fidélité au roi d'Espagne, ils se montrèrent très-étonnés du formidable appareil qui semblait envoyé contre eux. Leurs protestations parurent si sincères à d'Aytona qu'il crut devoir les ménager jusqu'à plus ample information ; au lieu de leur remettre l'ordre de l'infante, il se borna à leur répondre qu'il les tenait pour fidèles, que les troupes qu'il avait avec lui n'avaient d'autre destination que de renforcer au besoin les villes frontières qu'il allait visiter, qu'à son retour seulement il passerait par Bouchain et que, pour le moment, il se rendait à Cambrai où il priait Mr de Maulde de l'accompagner.

Mais le marquis était à peine dans cette dernière ville qu'on y amena un serviteur du baron de Noyelles

[1] *L'audiencier à l'infante.* Bruxelles, 6 avril 1633. (Audience 661.)

[2] *Isabelle au gouverneur à Bouchain.* Cher et féal. Le marquis d'Aytona va par delà donner ordre à la frontière et trouvons convenir au service de S. M. que la garnison de Bouchain soit en ces occurences renforcée de 1000 hommes; nous vous faisons cette pour vous dire et ordonner, comme faisons expressément, qu'aiez à les recevoir promptement et sans excuse ny delay, et au surplus adjouter créance et obéir à ce que ledit marquis vous dira et ordonnera de notre part, à peine de nostre indignation sur désobéissance formelle, en chose très-important au service de S. M. A tant, etc. — De Bruxelles, le 4 d'avril 1633. (Audience 660.)

porteur d'un billet de son maître avisant le gouverneur du Chastelet de ne pas bouger pour le moment. S'apercevant qu'il avait été joué, d'Aytona fit partir aussitôt pour Bouchain le sergent-major Appelman, du régiment de Ribecourt, avec une compagnie de cavalerie et quelques mousquetaires, afin de s'assurer de la personne du gouverneur.

Le baron était à table quand Appelman lui fit connaître l'ordre dont il était porteur. Il se sentit perdu et n'eut plus qu'une pensée, celle de se soustraire par la fuite à ceux qui venaient l'arrêter, quand même il devrait leur passer sur le corps. Saisissant un couteau, il en frappa avec la rapidité de l'éclair le sergent-major et l'un des officiers qui l'accompagnaient ; puis, tirant de sa poche un pistolet, il le dirigeait sur un troisième et allait l'étendre à ses pieds, quand un soldat, d'un vigoureux coup de crosse de sa carabine, lui brisa la tête [1].

Telle fut la fin tragique du gouverneur de Bouchain. Au même instant Mr de Maulde était enfermé dans la citadelle de Cambrai, et le comte de Boussu chargé d'informer dans la ville et les environs de tous les faits à charge des trois frères [2]. Quant au doyen Carondelet, enfermé au château de Vilvorde malgré ses protestations d'innocence [3], il fut peu de jours après transféré à la citadelle d'Anvers.

[1] *Le secrétaire della Faille à Benoist de Bellecourt à Nancy.* Bruxelles, le 12 avril 1633. (Audience 659); voir aussi : la *correspondance de l'infante à Philippe IV*, t. 31, p. 154, et *les mémoires de* MONTRÉSOR.

[2] *L'infante à Mr de Boussu.* 14 avril 1633. (Audience 661).

[3] *Le doyen Carondelet au président Roose.* Vilvorde, 11 avril 1633. — Mr. Je vous supplie très humblement que vous me veuillez obtenir la

Quoiqu'on eût à déplorer la mort d'Appelman, brave officier qui s'était tout particulièrement distingué au siége de Bois-le-Duc, on apprit avec beaucoup de satisfaction dans tout le pays l'acte de vigueur et d'autorité par lequel l'infante avait mis fin à une situation menaçante pour la paix publique. Le 12 avril, l'assemblée des États-Généraux décida qu'une députation irait complimenter l'archiduchesse sur l'heureuse issue de l'expédition du marquis d'Aytona. « C'est un coup de la Providence » divine, leur dit Isabelle en la remerciant, qui a » coupé broche à beaucoup de menées que le temps » découvrira [1]. » Un an devait encore se passer cependant avant que la lumière se fît sur les coupables intrigues des complices des Carondelet : nous aurons à raconter plus tard à la suite de quelles révélations elles furent découvertes.

La tragédie de Bouchain eut encore pour résultat de provoquer la retraite de l'armée française depuis quelque temps déjà cantonnée sur les confins du royaume, contre les frontières des Pays-Bas, et qui était pour ceux-ci une menace permanente [2]. Depuis un mois,

liberté que prétend mon inocence de la bonté de S. Al. et de votre authorité. Je suis icy en un lieu d'où je vous supplie me faire passer à Anvers, comme vous dira Mr de Semerpon; quoyque j'espère assurément promptement ma délivrance. Est-il possible Monsieur que je ne sois point encore à vos pieds. En toute façon je serai, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,
F. DE CARONDELET.

Vilvorde, le onzième avril 1632.

(Papiers de Roose, t. 10, p. 288).

[1] *Actes des États-Généraux de* 1632, t. II, p. 636.

[2] *Benois de Bellecour à Della Faille.* Nancy, 22 avril 1633. « Le voyage » de Mr le marquis d'Aytona en Henau, Artois et Cambresy..... avec la » tragédie de Bouchain et l'emprisonnement du doyen Carondelet et de

le garde des sceaux Châteauneuf disgrâcié, expiait derrière les murs du château fort d'Angoulême le fol aveuglement qui l'avait entraîné à comploter la chute de Richelieu ; Hauterive, plus heureux, avait fui en Hollande : ils avaient été les plus ardents instigateurs de toute l'affaire, aussi le cardinal, dans ses mémoires, a-t-il soin de ne pas réclamer la responsabilité de son insuccès. « Cette exécution, dit-il en parlant du meurtre » de Carondelet, ôta à tous les mécontents, non la » volonté, mais le pouvoir de mal faire ; ce qui ne fut » pas de peu de préjudice au bien des Estats de Hol- » lande, car enfin ils ne purent avoir la trève qu'ils » désiraient [1]. »

C'est des premières négociations de cette trève, désirée avec non moins d'ardeur en Belgique que dans les Provinces-Unies, que nous allons maintenant entretenir le lecteur.

» Maude son frère, a opéré et produit encores ung grand bien, scavoir » que l'armée française logée dans le pays Messain n'a pas advancé » plus oultre au bruict publié de cette tragédie, au contraire plusieurs » compagnies de la cavallerie se sont retirées dans leurs garnisons..... » (Audience 659).

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. VII, p. 369.

CHAPITRE XII

Siége et reddition de Maestricht. — Mécontentement général. — Convocation des États-Généraux — Les États demandent à négocier la paix avec la Hollande. — L'infante y consent. — Déclaration du prince d'Orange. — Bases du traité de paix qu'il propose. — Leur acceptation équivaudrait à la proclamation de l'indépendance des Pays-Bas. — Manifestes des États-Généraux des Provinces-Unies. — Ils ne veulent traiter avec les Pays-Bas que d'États à États. — L'infante consent encore. — Pamphlet provoquant à l'assassinat de Richelieu. — Le roi de France réclame l'extradition de Chantelouve et de S'-Germain. — Refus de l'infante. — Les envoyés français s'adressent aux États-Généraux qui refusent de les entendre. — But de cette démarche insolite. — Les États résistent à leurs provocations.

A la nouvelle de l'investissement de Maestricht par l'armée du prince d'Orange, Don Gonzalo de Cordova, rappelé en toute hâte des environs de Trèves, s'était hâté de ramener ses troupes dans les Pays-Bas. Passant la Meuse à Namur, il avait rejoint le marquis de Santa-Cruz à Tirlemont et tous deux étaient arrivés le 22 juin devant le camp de Fréderic-Henri de Nassau avec 4000 cavaliers et 14,000 fantassins.

Protégé par ses lignes de contrevallation, sur lesquelles il avait établi toute son artillerie de campagne ne conservant que six pièces de siége pour répondre au feu de la place, le prince n'en continua pas moins ses travaux de sape, et deux jours après ses tranchées arrivèrent à la contrescarpe des ouvrages qui protégeaient la porte d'Anvers et qui l'arrêtèrent trois semaines. Les assiégés, sous la direction du baron de Leede, se défendaient avec la plus grande énergie et avec une

incontestable habileté. « Leur canon, dit une relation » hollandaise contemporaine [1], leur canon en ce temps » là eut le haut bout sur le nostre, car il ne s'est passé » jour sans que 18 pièces n'ayent donné continuellement » dans nos sapes et nos batteries, pendant que nous » n'en avions que quatre entre les deux approches ; » de plus, venant à nous avec des sapes, ils enfilent » et coupent nos travaux ; nous eusmes beaucoup de » peine à les faire desloger. »

De son côté l'armée de secours ne restait pas oisive. Le 30 juin elle essaya de passer la Meuse à Haren ; mais malgré le feu de 22 bouches à feu et de 6 à 7000 mousquetaires et arquebusiers, les premières troupes qui franchirent la rivière ne purent se maintenir et furent forcées de repasser sur la rive gauche en laissant plus de 700 hommes sur le terrain. Quinze jours plus tard, une nouvelle tentative dirigée par Don Antonio Cantelmo, avec 1000 Napolitains, n'eut pas plus de succès.

Reconnaissant leur impuissance, les Espagnols se décidèrent à attendre l'arrivée de Papenheim, le brillant général de cavalerie des armées impériales, dont l'infante avait réclamé le secours. Il passa bientôt le Rhin à Dusseldorf à la tête de 12,000 hommes de bonnes troupes et arriva devant Maestricht, en même temps que le comte Guillaume de Nassau, qui avait jusqu'alors opéré aux environs d'Anvers, venait rejoindre le prince d'Orange.

[1] *Histoire journalière de tout ce qui s'est faict et passé de plus remarquable en l'armée de Messieurs les États sous la conduite du prince d'Orange, depuis le* 25e *may dernier jusques au* 21e *aoüst de la présente année* 1632. — A Paris, chez Jean Brunet, rue Neufve St-Louis, au trois de chiffre. — MDCXXXII.

Après avoir jeté, en aval de la ville assiégée, un pont sur la Meuse pour entrer en communication avec les troupes du marquis de Santa-Cruz, Papenheim assaillit le quartier du comte Maurice de Nassau qui occupait la rive droite. Blessé au ventre et repoussé après un sanglant combat qui dura jusqu'à la nuit, il changea de quartier et vint s'établir en amont de la ville, pour couper aux Hollandais les vivres qui leur venaient de Liége. Mais l'armée des États était bien approvisionnée et les travaux d'approche n'ayant pas cessé de se poursuivre activement, les assiégeants, au moyen de puits de 25 pieds de diamètre creusés en arrière de la contrescarpe, conduisirent à six pieds au dessous des fossés, profonds de cinquante, des galeries qui leur permirent bientôt d'attacher le mineur aux murailles du corps de place.

La garnison, réduite à 1200 hommes encore en état de porter les armes mais épuisés par une lutte opiniâtre de deux mois et demi, ne pouvait espérer repousser un assaut avec succès. Après avoir attendu jusqu'au dernier moment qu'une attaque de l'armée de secours vînt le délivrer, le baron de Leede demanda à capituler au moment où l'ennemi se préparait à faire jouer les fourneaux de mine, et le 24 août sa petite troupe sortit de Maestricht avec les honneurs de la guerre, emportant ses armes et emmenant six canons; elle alla rejoindre l'armée du marquis de Santa-Cruz, campée à quelque distance [1].

[1] *Mémoires de* FRÉDERIC-HENRI DE NASSAU, PRINCE D'ORANGE, édit. 1733. — L'habile et courageuse défense du baron de Leede lui mérita l'admiration du vainqueur et les éloges du marquis d'Aytona, qui n'hésita pas à demander pour lui au gouvernement espagnol, en récompense de ses services, le titre de comte ou de marquis. *(Aytona à Philippe IV*, 29 août 1632, manuscrit 16149, fol. 81).

Jamais, à aucune époque de l'histoire militaire de l'Espagne, ses généraux n'avaient montré une telle impuissance, une aussi complète impéritie. Leur armée, plus nombreuse et aussi aguerrie que celle des Provinces-Unies et n'ayant pas comme elle à continuer sans relâche les difficiles opérations d'un siége, avait vu, sous ses yeux, tomber au pouvoir de l'ennemi une ville aussi importante par sa situation que par la force des remparts qui l'entouraient, sans qu'un effort réellement sérieux eût été fait pour la sauver ! C'était plus que de l'incapacité, c'était presque de la trahison. Aussi s'éleva-t-il dans tout le pays de tels cris de réprobation contre le chef militaire dont toutes les opérations n'avaient été marquées que par des revers, depuis qu'il avait pris le commandement des armées, que l'infante se vit obligée de le lui retirer et de lui faire quitter le pays. L'exaspération contre le marquis de Santa-Cruz était si vive, que c'est à grande peine, à Louvain, qu'il put s'échapper des mains du peuple et éviter d'être massacré. Don Gonzalo de Cordova fut désigné pour lui succéder ; mais le nouveau gouverneur des armes ne ramena pas la confiance.

Le pays était fatigué de cette guerre fratricide que l'Espagne continuait pour ramener sous sa domination une nation qui depuis un demi siècle déjà l'avait secouée et qui combattait pour son indépendance. Un seul cri : la paix ! la paix ! retentissait dans les villes et les campagnes incessamment foulées par les armées étrangères ou plus souvent encore par les troupes indisciplinées appelées à les défendre, incessamment ruinées par les aides extraordinaires nécessitées par les nouveaux armements. Les états provinciaux avaient déjà

manifesté leur mécontentement par le refus de voter en tout ou en partie les nouveaux subsides qui leur avaient été demandés, et l'infante, alarmée de l'esprit séditieux de la noblesse qui avait sa place dans ces assemblées à côté du clergé et du tiers-état, appréhendait extrêmement de lui voir employer son influence pour entraîner les deux autres ordres à la rébellion. Si elle n'avait écouté que les inspirations du cabinet de Madrid, c'est par de sanglantes répressions que la gouvernante des Pays-Bas aurait ramené à leur devoir de sujets fidèles ceux qui tentaient de s'en écarter ; car pour terrifier ceux qui pourraient essayer de suivre l'exemple de Henri de Bergh, Philippe IV l'engageait à déclarer ce dernier hors la loi, ce qui autorisait chacun à le tuer [1]. Mais la respectable princesse répugnait à ces moyens violents, et ayant mis sa confiance en d'Arschot depuis qu'il lui avait juré de lui rester fidèle, elle était résolue à suivre ses avis.

Le duc, en conseillant à l'infante de convoquer à Bruxelles les grands seigneurs membres du conseil d'État, avait contribué à ramener dans le devoir ceux qui s'en étaient écartés surtout par dépit de n'être plus rien dans le gouvernement de leur pays, et qui s'étaient livrés à de coupables intrigues depuis que leur éloignement des affaires leur avait laissé des loisirs pour conspirer. Son second conseil, on s'en souvient, avait été de donner satisfaction aux désirs maintes fois exprimés par les états provinciaux, en réunissant les États-Généraux.

[1] *Philippe IV à l'infante*, Madrid, 16 juillet 1632. — ....en declarando por traydor al conde Henrique se puede maquinar su muerte, y hazelle matar de quelque manera que sea.... (Corr. t. 30, f. 33.)

Ces assemblées, que le dernier des ducs de Bourgogne avait instituées pour faciliter le vote et la répartition des aides, pour unir plus étroitement les divers états jusqu'alors indépendants l'un de l'autre, que d'heureuses circonstances avaient réunis sous son sceptre, et pour aider à fonder une seule et grande unité nationale, n'avaient pas jusqu'alors répondu, il faut le dire, au but qu'il en avait espéré. Les idées particularistes et les rivalités provinciales y avaient presque toujours prévalu sur l'intérêt général, et le gouvernement, chaque fois qu'il avait réuni les États-Généraux, ayant presque toujours vu se constituer contre lui une opposition, impuissante il est vrai à lui créer des obstacles, mais assez importante encore pour lui causer des embarras, avait évité le plus possible de les convoquer. Le pays, de son côté, n'ayant jamais ressenti des effets bien avantageux de leur réunion, s'y était montré jusqu'alors assez indifférent. Cependant la position considérable qu'avaient prise depuis le commencement du siècle les États-Généraux des Provinces-Unies, était un exemple trop remarquable de l'influence qu'une assemblée délibérante pouvait avoir sur le gouvernement pour ne pas frapper tous les yeux ; on pressentait qu'elle pouvait être, non plus seulement la réunion des députés des provinces pour le vote et la répartition des impôts, mais la véritable émanation de la volonté de la nation, et que, se sentant appuyés par elle, ses représentants pourraient imposer la loi et obliger le cabinet de Madrid à avoir, plus que d'habitude, égard aux intérêts du pays, trop souvent sacrifiés à ses vues particulières et égoïstes. Beaucoup de bons esprits, partageant ces espérances, voyaient le salut du pays dans la

convocation des États-Généraux, et l'infante Isabelle, tout en avouant que le remède était extrême, reconnaissait toutefois qu'il était nécessaire, indispensable même pour rendre la confiance au pays et le déterminer à faire de nouveaux efforts pour conjurer les dangers dont le menaçaient les succès du prince d'Orange [1].

Le 30 juillet 1632, elle convoqua pour la fin d'août les états provinciaux à l'effet de nommer leurs délégués aux États-Généraux qui devaient se trouver réunis le 7 septembre à Bruxelles « avecq les remontrances qu'ils » voudront faire et leur advis sur les remèdes qu'ils » jugeront nécessaires au présent estat des affaires. »

Le 9 septembre se fit l'ouverture des États. La première proposition mise à l'ordre du jour fut de supplier l'infante d'autoriser l'assemblée à entrer en relation avec les Provinces-Unies pour négocier une paix ou une trève, unique moyen de sauver le pays, « à charge toutefois de ne rien innover ou faire au » préjudice de la religion catholique ou de l'obéis- » sance de Sa Majesté. » Le vote fut presque unanime et le 11 l'infante reçut la députation chargée de le lui soumettre.

En demandant la paix, l'assemblée exprimait fidèlement le vœu du pays tout entier ; mais il faut le reconnaître, en réclamant pour elle-même la mission d'entrer en négociations avec les Provinces-Unies, elle sortait de son rôle et usurpait celui du pouvoir exécutif.

La rédaction brève et concise des procès-verbaux des séances des États-Généraux ne nous permet ni d'appré-

[1] *L'infante Isabelle à Philippe IV*, 24 septembre 1632. — *Actes des États-Généraux* de 1632, publiés par M. Gachard, t. II, p. 644.

cier les mobiles qui les déterminèrent à se substituer ainsi au gouvernement, ni les noms des orateurs qui les décidèrent à adopter cette voie irrégulière ; tout nous porte à supposer cependant que le duc d'Arschot, qui devait jouer dans le cours des négociations le principal personnage, eut une influence considérable sur le résultat des délibérations et que, pour décider l'assemblée à agir de cette façon, il dut faire valoir la nécessité d'isoler les intérêts des Pays-Bas de ceux de l'Espagne afin d'obtenir cette paix tant désirée. Il est bien difficile, en l'absence de preuves irrécusables, de juger si d'Arschot, en agissant ainsi, avait d'autres desseins ; si on se rappelle toutefois qu'en se retirant de la ligue des nobles, dont il avait été sur le point de devenir le chef, il avait engagé le prince d'Épinoy à temporiser plutôt encore qu'à abandonner ses projets [1], qu'honoré de la confiance de l'infante il s'était bien gardé de lui faire aucune confidence à ce sujet ; si l'on se souvient des paroles de Richelieu rapportées à la fin du chapitre précédent, si l'on observe enfin avec attention la conduite des Provinces-Unies pendant le cours des premières négociations et les prétentions extraordinaires qu'elles firent valoir, on finit par se persuader que le duc n'avait pas renoncé au but qui l'avait fait entrer dans la conjuration, qu'il s'entendait secrètement peut-être avec le prince d'Orange [2], et que la démarche

[1] Voir sa lettre page 236.

[2] Points et articles sur lesquels il conviendra d'acter et examiner par serment le duc d'Arschot pour esclaircissement des charges des princes d'Épinoy, Barbençon et comte de Hennin. *Papiers de Roose*, t. 69, fol. 8 et suiv.

qu'il avait décidé l'assemblée à faire près de l'infante n'était que le premier pas dans la voie où il voulait la conduire, mais où, contre son attente, elle refusa de le suivre.

Les dates ont ici leur éloquence. Le jour même de l'ouverture des États-Généraux à Bruxelles, Fréderic-Henri de Nassau et les six députés des États des Provinces-Unies qui l'accompagnaient dans ses expéditions militaires signaient une déclaration par laquelle ils promettaient l'alliance de la Hollande et le secours de ses armées aux provinces belges, sous l'autorité du roi d'Espagne, qui se déclareraient indépendantes, « soit » en corps ou en nombre de villes et de seigneurs » particuliers [1]. » C'était Berruyer qui, d'après les instructions de Richelieu, avait engagé le prince à publier cette déclaration en lui promettant qu'aussitôt la révolte bien caractérisée dans les Pays-Bas le roi de France entrerait avec une armée en Artois [2]; Berruyer, on s'en souvient, était au courant de la conspiration des nobles, et les 50,000 pistoles qu'il avait été chargé de distribuer étaient déjà entre les mains des conjurés. La déclaration du prince était une avance faite à l'assemblée des États-Généraux; elle y répondit, comme nous l'avons vu, en manifestant le désir de se substituer au gouvernement de l'infante pour négocier la paix.

Isabelle ne se dissimula pas le danger auquel elle s'exposait en accueillant favorablement la demande des États ; mais la repousser lorsqu'on la lui présentait comme l'expression d'un vœu général, était peut-être

[1] *Papiers de Roose*, t. 69, fol. 71. Aux archives du royaume.
[2] *Mémoires de* Richelieu, t. 7, p. 212.

plus périlleux encore ; c'eût été fournir des griefs aux adversaires du gouvernement de l'Espagne et pousser l'assemblée à entrer secrètement en relation avec l'ennemi [1]. Après quelques jours d'hésitation, elle se décida néanmoins le 17 à autoriser les États à communiquer avec le prince d'Orange, et trois délégués, Messire Gérard, baron de Schartzenberg, justicier des nobles au duché de Luxembourg, Guillaume de Blasere, seigneur de Hellebus, gouverneur du château de Gand et premier échevin de la ville, et Jacques Edelheer, premier conseiller et pensionnaire de la ville d'Anvers, partirent immédiatement pour Maestricht avec la mission de demander au prince d'Orange quand et où il lui conviendrait de commencer les négociations de paix.

Fréderic-Henri leur désigna la ville de Maestricht et la date du 10 octobre ; mais bien qu'ils s'en défendissent, n'ayant pas, disaient-ils, autorité pour les recevoir, il ne voulut pas laisser partir les députés sans leur faire connaître les conditions qu'il considérait comme devant servir de bases au traité. C'était d'abord le renouvellement de la trève de 1609, et sur ceci il était possible de s'entendre. Les autres points, qualifiés dans le rapport des trois délégués d'insolents et impertinents, étaient, comme le manifeste du prince du 8 septembre, une provocation à la rébellion : les États-Généraux belges et hollandais se promettraient alliance offensive et défensive, la gendarmerie espagnole quit-

[1] « Por que en el estado en que aora estan las cosas, ni S. A. ni los ministros de V. Md. obramos por eleccion sino por necessidad porque a la primera negativa que se les di, en lo que ellos juzgan por necessario para su quietud, se ajustaran con los rebeldes ... » (*Aytona à Philippe IV*, 21 septembre 1632, manuscrit 16149, fol. 83 vo.)

terait les Pays-Bas, les citadelles des villes ou au moins leurs fronts intérieurs seraient démolis, enfin l'armée serait exclusivement au service de l'assemblée qui seule la solderait, nommerait ses officiers et recevrait leur serment.

Il est évident que l'acceptation de ces conditions par les États eût équivalu à la proclamation de l'indépendance des provinces belges : c'eût été une véritable révolution.

Or c'était bien là ce qu'espérait le gouvernement des Provinces-Unies, et pour qu'on ne s'y trompât pas, il faisait répandre au même instant à profusion dans tous les Pays-Bas un manifeste imprimé, voté par les États-Généraux de La Haye le 11 septembre, et par lequel tous les habitants des provinces encore sous la domination de l'Espagne, étaient « admonestés et requis » à suivre le louable exemple des provinces du Nord, » à secouer le fâcheux et insupportable joug des Es- » pagnols et de leurs adhérents et à se joindre volon- » tairement aux Provinces-Unies. » On leur promettait l'appui de l'armée du prince d'Orange pour les aider à recouvrer leur ancienne liberté ; la conservation de tous leurs priviléges ainsi que l'exercice de la religion catholique leur étaient assurés [1].

Mais ces nouvelles provocations ne firent pas plus d'effet que celles qui les avaient précédées : dans toute l'étendue des Pays-Bas personne ne s'en émut, et dans

[1] Les Estats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-bas, A tous ceux qui ces présentes verront ou lire orront, salut, etc. — A la Haye. Par la veufve et héritiers de Hillebrant Jacobssz de Wouw, imprimeurs ordinaires des Estats-Généraux. Anno 1632. — Avec priviléges exprès.

l'assemblée le petit nombre des membres de la noblesse qui espéraient en profiter, rencontrant pour adversaires les ecclésiastiques fort peu désireux de se sentir patronés par un gouvernement calviniste, et le tiers-état, dont l'esprit conservateur répugnait aux innovations, ne parvinrent pas à la faire sortir de sa réserve. Aussi l'infante ne crut-elle pas devoir tenir compte de ce manifeste et, au jour indiqué, les trois premiers envoyés des États auxquels s'étaient joints sept autres députés, parmi lesquels on comptait le duc d'Arschot et Jacques Boonen, archevêque de Malines, arrivèrent à Maestricht: ils avaient pour mission de prendre pour base du traité les conditions de la trève de 1609, et il leur était interdit de s'en écarter sans en référer à l'assemblée et sans l'autorisation du gouvernement.

Dès l'ouverture des négociations, les efforts des plénipotentiaires belges vinrent se buter contre l'obstination des Hollandais qui ne prétendaient traiter que d'États à États, c'est-à-dire qu'à la condition que l'assemblée des États-Généraux des Pays-Bas ferait acte de souveraineté et qu'on n'aurait en aucune façon à s'occuper de la ratification du traité par le roi d'Espagne. Fidèles aux idées politiques qui leur avaient dicté leur manifeste et encouragés dans cette voie par Henri de Bergh et Warfusée qui se trouvaient alors à Maestricht, les députés hollandais continuaient à tenter l'ambition des États-Généraux et les provoquaient à se constituer en une véritable assemblée nationale.

Pendant six semaines les députés belges, en relation constante avec l'infante et les États, ne purent établir la moindre entente avec les plénipotentiaires hollandais qui ne cédèrent rien de leurs prétentions, mais ne par-

vinrent pas davantage à les faire adopter par leurs adversaires. Espérant qu'en éloignant davantage ceux-ci de Bruxelles on les soustrairait plus aisément aux influences espagnoles, on décida de transférer le siége de la conférence à La Haye, sous prétexte que la peste sévissait à Maestricht.

Quand les députés des États-Généraux des Pays-Bas y arrivèrent le 4 décembre, ils apportèrent avec eux l'autorisation de l'infante de traiter d'États à États, comme le désiraient les Provinces-Unies.

C'était une concession d'une portée immense, si on savait en tirer parti ; elle pouvait signifier que l'infante se sentait impuissante à résister aux aspirations ambitieuses de l'assemblée, ou bien qu'elle avait une entière confiance en ses assurances de fidélité et qu'elle ne craignait pas de la lui témoigner. En réalité, si elle avait cédé aux sollicitations des députés, c'est que depuis près de trois mois qu'ils étaient réunis la gouvernante générale avait pu apprécier leur conduite éminemment modérée, et ils allaient bientôt encore lui donner de nouveaux gages de leur ferme intention de repousser tout ce qui aurait pu paraître une usurpation de pouvoir. Voici à quelle occasion.

Dans l'entourage de Marie de Médicis se trouvaient deux hommes qui avaient tout particulièrement réussi à exaspérer le cardinal de Richelieu. L'un était l'abbé de Morgues de St-Germain, prédicateur virulent, écrivain passionné et dialecticien habile, dont la plume féconde avait fourni à la guerre de pamphlets ouverte entre la reine et le cardinal-duc les plus nombreux aliments. L'autre était ce prêtre de l'Oratoire dont nous avons déjà parlé, le père Chantelouve, en ce moment le plus

écouté et le plus influent des conseillers de la reine-mère, l'ennemi le plus déclaré de Richelieu et l'inspirateur le plus ardent des libelles dirigés contre lui. Tous deux avaient collaboré aux violentes philippiques de Marie contre Richelieu.

Depuis peu de temps il était sorti des presses de Bruxelles un factum sans nom d'auteur ni d'imprimeur, mais dont le style accusait, à n'en pouvoir douter, une plume ecclésiastique. Il portait pour titre QUESTION D'ESTAT [1], et son seul but était de conseiller, en le glorifiant, l'assassinat du cardinal.

« On désire savoir, disait l'écrit anonyme, si celuy » qui est dans les continuelles actions d'injustice et » d'impiété croit en Dieu ; si celuy qui ne croit pas » en Dieu est du corps de l'Église, et si celuy qui » n'est pas du corps de l'Église est ecclésiastique. Si » celuy qui fait la guerre à la religion, qui attire les » infidèles contre elle, qui emploie l'argent et les forces » catholiques pour destruire l'Église doit être qualifié » l'un des princes d'icelle. Si possédant ces dignités à » si mauvais tiltre, elles luy doibvent servir de protection » et de moyens d'augmenter ses crimes, et si le rendant » plus coupable elles ne le doivent pas rendre plus » punissable. Si n'estant pas traité en ecclésiastique, » il ne demeure pas un simple particulier abandonné

[1] Petit in quarto de 24 pages, portant la date de 1632. — Bibliothèque de l'université de Gand, Fs Meulman, 9072. Très incorrect dans la forme, rempli de citations des saintes écritures, ce pamphlet s'éloigne considérablement du style des œuvres de l'abbé de Morgues et du P. Chantelouve, dont nous connaissons la lettre imprimée au cardinal de Richelieu commençant par ces mots : Puisque vous avez perdu le respect que vous devez à la reyne-mère du roy, je puis sans blasme perdre celuy que je dois à vostre dignité, etc.

» au bras séculier pour en faire la justice ; et si devant » quelque juge que ce soit, usant contre luy des » recherches qu'il employe contre les autres, il ne » sera pas exposé aux plus rigoureux supplices. »

Après l'avoir ainsi dépouillé de son caractère sacerdotal qui pouvait écarter de lui bien des poignards, qu'un meurtre n'étonnait pas mais auxquels le sacrilége faisait horreur, le pamphlétaire démontrait que le cardinal était un mauvais conseiller, un infidèle serviteur, un voleur public, un usurpateur, finalement un tyran. Continuant ses questions, on désire savoir, disait-il encore, « si le tyran n'est pas l'ennemy de » Dieu, du roy, de la loy et du public, plus cou- » pable que tous les voleurs homicides, scélérats, » sacriléges qui soient. » Et après avoir développé cette pensée, « si tous ne sont pas d'accord, con- » cluait-il, que la plus illustre et la plus vertueuse de » toutes les actions, c'est de délivrer son roy et sa » patrie ; si tous les honneurs et toutes les récompenses » que peut donner le public ne sont pas deues à ceux » qui en sont les libérateurs; s'ils ne consacrent pas » leur mémoire à la postérité, et quand ils y per- » draient la vie, s'ils ne font pas devant Dieu une » action d'exquise charité, comme fut celle d'Éléazar, » qui se donna lui-même, dit l'Écriture, pour délivrer » le peuple et s'acquérir une éternelle renommée. »

Ces quelques citations suffisent pour donner une idée du style et du caractère de cet écrit. Richelieu, qui jusqu'alors, ne s'était jamais ému des attaques dont il avait été l'objet et s'était borné à y répondre par la plume de Mr de Balzac ou des autres écrivains à gages dont il s'entourait, jugea cette fois à propos de changer

d'attitude ; et comme un neveu de Chantelouve venait justement d'être arrêté à Paris sous la grave inculpation d'avoir médité un attentat contre sa personne, il résolut de réclamer du gouvernement des Pays-Bas l'extradition du prêtre de l'Oratoire et de l'abbé de St-Germain, les auteurs ou les inspirateurs de l'écrit qui prêchait cette infernale doctrine de l'assassinat politique.

Mr de Rogles, homme de petite condition s'il faut en croire le marquis d'Aytona [1], fut chargé de porter cette réclamation à Bruxelles dans les premiers jours de décembre, accompagné de Hubert, résident français ; il fut reçu par l'infante et lui demanda au nom du roi Louis que les deux conseillers de Marie de Médicis lui fussent livrés : « Chanteloup comme » estant convaincu par tesmoins, par un nepveu et » par ses associés pour avoir donné à la Royne sa mère » de très-mauvais et pernicieux conseils, pour avoir » attenté contre la personne de M. le cardinal de » Richelieu...., pour St-Germain il a luy mesme escrit » sa condamnation par les meschans livres qu'il a faict » imprimer parlant contre le Roy et son Estat [2]. »

L'infante répondit que tous deux étaient les serviteurs de la reine-mère qui, seule, pouvait en disposer. De Rogles insista et fit remarquer que Son Altesse, étant souveraine dans ses États, avait tout pouvoir

[1] « Hombre muy ordinario. » *D'Aytona à Philippe IV*, 12 décembre 1632. M.S. 16149, fol. 89.

[2] On peut mettre, pensons-nous, au compte de l'abbé de St-Germain les pamphlets intitulés : *Très-humble, très-véritable et très-importante remonstrance au Roy*, petit in-4° de 134 pages ; *Vrais et bons advis de François Fidèle sur les calomnies et blasphèmes du Sr des Montagnes* ou *Examen du libelle intitulé : défense du roi et de ses ministres*, id. de 158 pages ; *Le génie démasqué*. MDCXXXII, id. de 26, etc.

sur ceux qui s'y trouvaient. La princesse lui répliqua « qu'il ne serait pas bienséant qu'elle baillast ceux » qui lui étaient demandés, partant qu'elle ne pouvait » le faire, et qu'elle espérait que le roi de France, » dont elle avait reçu tant de preuves d'attachement, » ne permettrait jamais que le monde la tint pour si » discourtoise et qu'elle perdît le respect qu'elle devait » à la reine-mère [1]. »

Ce refus de l'infante, parfaitement prévu sans doute par Richelieu qui ne devait pas ignorer que les lois et coutumes des Pays-Bas s'opposaient à ce que sa réclamation fût accueillie, ne mettait pas fin à la mission de de Rogles : elle ne faisait même que commencer, car la demande d'extradition n'était qu'un prétexte habilement trouvé pour fournir aux États-Généraux, s'ils en avaient le désir, une occasion nouvelle de poser un acte de souveraineté, en opposition directe cette fois avec le gouvernement légal.

L'envoyé français, muni d'une lettre de créance de Louis XIII pour les États [2], leur demanda le 9 décembre une audience. Après en avoir délibéré, les députés consentirent à la lui accorder *si Son Altesse l'autorisait ;* d'eux d'entre eux, les sieurs d'Argenteau et de Nœufville, accompagnés du greffier, allèrent donner connaissance de cette résolution à de Rogles.

[1] *Actes des États-Généraux de* 1632, t. II, p. 18.

[2] « Très chers et bons amis, » disait cette lettre datée du 5 décembre, « Envoyant Mr de Rogles par de là pour le sujet qu'il vous fera » entendre, nous estimons que vous le trouverés si juste qu'il obtiendra » de vous tout le contentement que nous espérons en cette occasion. La » chose est de telle conséquence que nous nous promettons que vous y » ferés la considération qu'il convient. » (id. p. 415).

Le jour même, par l'organe du chancelier de Brabant, Ferdinand de Boischot, la princesse fit signifier aux États de refuser de l'entendre, s'il venait pour leur parler d'affaires.

Le lendemain matin, impatient d'une réponse définitive, le résident français se trouvait à l'hôtel de ville, où siégeait l'assemblée, quand vers 11 heures Mr de Vassal, député de Valenciennes, y arriva très en retard pour prendre séance. Hubert imagina aussitôt de prendre part aux débats, comptant sans doute, par son intervention, les rendre favorables à la demande d'audience de son collègue, et se précipitant sur les pas du député, malgré l'opposition de l'huissier, il pénétra jusqu'au milieu de la salle des États et commença à parler.

Tous les députés se levèrent aussitôt et lui signifièrent de se retirer immédiatement. Sans tenir aucun compte de leurs observations, Hubert voulut à voix plus élevée recommencer son discours, mais interrompu jusqu'à trois fois par les cris de l'assemblée, il dut enfin, tout en continuant à discuter, quitter la salle des séances et il se retira dans la galerie la plus proche. Bientôt après, le pensionnaire Schotte et le greffier vinrent lui apprendre, en termes doux et courtois, que les États « avaient jugé qu'il ne leur appartenait » pas d'admettre ny oyr des ambassadeurs, agens ou » semblables personnes publiques envoyés de la part » de princes souverains, mais que cela appartenait à » S. A. ou au conseil d'État ; que ni en France, ni » ailleurs on ne prendrait de bonne part que les États » s'ingérassent aux affaires concernant la souveraineté » ou donnassent des audiences réservées au prince. »

Hubert prétendit qu'il n'y avait pas de pays au monde

où on se refusât jamais à recevoir les envoyés du roi de France. Le pensionnaire lui répliqua que S. A. et le conseil d'État étaient là pour entendre tout ce qu'il voudrait leur représenter au nom de son maître, mais qu'on ne pouvait obliger ceux qui n'y étaient pas autorisés à recevoir les propositions et les messages des personnes publiques. Hubert répartit qu'il savait assez jusqu'où s'étendait l'autorité des États, qu'on n'ignorait pas qu'ils traitaient dans leurs assemblées des affaires concernant le bien et le repos public auxquelles l'entremise du roi son maître ne serait point peut-être inutile, « taschant, » dit le rapport écrit du pensionnaire à l'assemblée sur cette entrevue, « taschant de foncer la » matière dont luy et le susdit gentilhomme avaient » envie de parler aux Estats. » Mais Schotte ne le laissa pas achever : il lui représenta qu'il n'avait pas mission de l'écouter et qu'au surplus rien ne se traitait dans l'assemblée sans la permission de l'infante ; puis il se retira.

Les deux envoyés français ne se tinrent pas pour battus. Le lendemain, avant l'ouverture de la séance, ils se présentèrent de nouveau à l'hôtel de ville, et de Rogles ayant aperçu dans une salle l'évêque d'Ypres et deux autres députés, voulut leur remettre la lettre de créance du roi et une autre que lui-même adressait aux États. L'évêque refusa de les recevoir. De Rogles les déposa alors sur une table et se retira. Poursuivi de près par l'huissier qui voulait l'obliger à les reprendre, il les laissa tomber à terre, où elles furent ramassées et portées à l'infante, à qui l'assemblée fit connaître en même temps ce qui venait de se passer. Le greffier et le pensionnaire Schotte furent chargés

de rendre les lettres à de Rogles ; mais ce fut en vain qu'on chercha dans tout Bruxelles l'envoyé extraordinaire du roi de France. L'audiencier Verreyken, par ordre du conseil d'État, l'avait informé que si rien ne le retenait plus dans la capitale il était invité à s'en éloigner, et le 14 décembre au matin, accompagné jusque Hal par le résident Hubert, il était reparti pour la France.

Le 16, l'infante chargea De Clercq, secrétaire d'ambassade en l'absence du ministre résident belge à Paris, de remettre à Louis XIII une lettre par laquelle, après s'être plaint de la conduite de ses envoyés, elle demandait le rappel de Hubert et priait le roi de trouver bon que Chantelouve et St-Germain restassent dans les Pays-Bas. « Si Son Altesse m'eust renvoyé ces deux » hommes, répondit le monarque, elle m'eust fait plus » de plaisir, car ce sont des criminels qui ont esté » condamnés à mort et exécutés en effigie ; ce sont des » méchants. Quant à Hubert, je m'en informeray et » y donneray ordre [1]. »

Ce résident français quitta Bruxelles, pour n'y plus revenir, vers la fin du mois de février de l'année suivante ; mais rien ne prouve que son rappel fût le résultat d'une disgrâce. S'il avait poussé, dans toute cette affaire, le zèle jusqu'à l'indiscrétion, c'est qu'apparemment ses instructions lui en faisaient un devoir, et ce n'était pas sa faute si la campagne qu'il avait entreprise avait échoué. Les députés des États étaient restés sourds aux provocations de la France comme à

[1] *Actes des États-Généraux de* 1632, t. II, appendice p. 431.

celles des Provinces-Unies : ils avaient affirmé par leur conduite leur ferme volonté de rester sujets loyaux et fidèles ; aussi l'infante les fit-elle remercier chaleureusement par le chancelier de Brabant.

Le cardinal de Richelieu ne réussissait décidément pas dans ses tentatives pour révolutionner les Pays-Bas. L'intrigue qu'il avait ourdie avec Carondelet et le prince d'Épinoy n'avait pas abouti ; celle dont il avait laissé la conduite au garde des sceaux Châteauneuf, devait avoir la tragique solution que nous avons racontée ; la provocation qu'il avait fait adresser aux États-Généraux par les Provinces-Unies, dans leurs manifestes et leurs préliminaires de négociations, non plus que celles dont il avait chargé ses propres envoyés n'avaient pu déterminer leurs députés à trahir leur serment de loyauté. Il avait cru le peuple belge trop semblable au peuple français, et connaissant la facilité avec laquelle celui-ci se laisse émouvoir et se porte sur le champ aux extrémités, il n'avait pas cru que la frontière toute idéale qui les sépare pût produire une bien grande différence dans leur tempérament.

C'était biens moins, du reste, le caractère des Belges que celui de leurs institutions qui les rendait réfractaires aux dangereuses insinuations de ceux qui voulaient les soulever contre le gouvernement établi ; malgré tout ce qu'on a dit de l'intolérance et du despotisme de l'Espagne, les vieilles libertés communales et provinciales qui manquaient à la France étaient encore presque toutes debout dans les Pays-Bas, et sauf quelques ambitieux dont les visées étaient plus hautes, chacun trouvait, malgré l'absorption du gouvernement central par l'élément étranger, dans la sphère plus étroite de la province ou de

la cité, de quoi satisfaire son activité et ses goûts de domination.

Une autre cause d'insuccès pour les fauteurs de rébellion, était la persistance des vieilles rivalités qui jadis avaient soulevé l'un contre l'autre l'habitant des Flandres et du Brabant, l'habitant du Hainaut et de l'Artois, bien que depuis deux siècles ils vécussent sous le même sceptre ; les différences de race et de langage contribuaient aussi de leur côté à maintenir entre eux tous des barrières qui, en s'opposant à l'établissement d'une entente assez unanime pour innover, ne les empêchaient pas toutefois de conserver assez d'union pour respecter ce qui existait. Quand bien même, malgré les promesses contenues dans les déclarations de la Hollande, le peuple n'aurait pas appréhendé l'intolérance des calvinistes, quand bien même il eût été certain que la France lui aurait conservé toutes ses libertés locales, il existait trop de causes de division dans les Pays-Bas pour ne pas rendre ces provocations inutiles. On s'y souvenait encore trop des terribles désastres qui avaient marqué la révolution avortée du XVIe siècle pour être tenté de courir de nouvelles aventures sans de bien pressantes nécessités ; le pays était fatigué de ces agitations stériles dont au bout du compte il était la victime ; il portait des chaînes, mais il y était habitué et aspirait à la paix, au repos, bien plus encore qu'à la délivrance.

Ce ne fut pas dans les Pays-Bas seulement qu'à la fin de l'année 1632 le cardinal de Richelieu éprouva des mécomptes. A la même époque, en Allemagne la sanglante bataille de Lutzen le privait de l'héroïque allié qu'il avait arraché aux brumes du Nord, et en France le duc d'Orléans, déchirant le traité de Béziers,

renouait ses criminelles intrigues avec l'ennemi de son pays ; mais cette fois sans le concours de Marie de Médicis, trop cruellement blessée par l'oubli de son nom dans l'acte de réconciliation, pour pardonner de sitôt à son fils son égoïste abandon.

CHAPITRE XIII

Rôle de Marie de Médicis pendant l'expédition du duc d'Orléans. — De Hayes de Courmenain envoyé à Wallenstein. — Il est arrêté en Allemagne par le baron de Charnacé. — La reine en pèlerinage à Montaigu. — On apprend à Bruxelles le traité de Béziers. — Découragement dans l'entourage de la reine. — Plusieurs de ses gentilshommes négocient avec le cardinal. — Affaire du baron de Guesprez. — Complot de Chantelouve contre Mme de Combalet. — Propositions de raccommodement remises à la reine. — Philippe IV l'encourage à négocier. — Les réticences de Gaston. — Mission secrète du baron de Guay en Espagne. — On croit qu'elle cache un piége. — Montmorency révèle le mariage de Monsieur, qui se décide à fuir de nouveau dans les Pays-Bas. — Manifeste de Montereau. — Réponse du roi. — Marie de Médicis se retire à Malines, puis à Gand.

Nous n'avons rien dit encore du rôle qui avait été dévolu à la reine-mère pendant l'expédition de Monsieur en France. Il ne devait pas être purement passif et se borner à des vœux stériles et impuissants : Marie de Médicis avait pris la direction des affaires diplomatiques et, d'après ses instructions, ses envoyés poursuivaient près des cours étrangères les négociations déjà entamées pour les déterminer à fournir des secours au duc d'Orléans.

Des alliances nouvelles étaient devenues de toute nécessité depuis l'abstention forcée du duc de Lorraine et le rappel des troupes de Don Gonzalo de Cordova dans les Pays-Bas, et c'est sur l'Allemagne que la reine avait compté. Elle y était représentée par le fils du gouverneur de Montargis, De Hayes, baron de

Courmenain [1]. Ancien page de Louis XIII, employé par Richelieu à quelques missions de peu d'importance dans le Levant, en Moscovie et en Suède, ce gentilhomme s'était cru des droits acquis dont il lui avait paru qu'on ne tenait pas compte en lui préférant le baron de Charnacé comme envoyé près de Gustave-Adolphe. Mécontent du peu de cas que le cardinal semblait faire de lui, il s'était donné à la reine-mère et à Monsieur, qui l'avaient fait leur ambassadeur près de l'empereur. Ferdinand II l'avait renvoyé à Wallenstein, généralissime de toutes les armées de la ligue catholique en Allemagne et qui pouvait en disposer seul comme il l'entendait.

Le duc de Friedland ou de Mecklembourg, car l'histoire le désigne sous ces deux titres, n'avait pas pour habitude de promettre son concours gratuitement ; aussi de Hayes s'en allait-il les mains pleines : il offrait à Wallenstein la souveraineté des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun et de toutes les anciennes possessions de l'empire occupées par la France, auxquelles on devait ajouter quelques petites parties de ce royaume. Cette principauté indépendante, gouvernée par un prince allié, eût été très-avantageuse au roi d'Espagne en assurant les communications des Pays-Bas avec la Bourgogne. Il est vrai qu'on disposait un

[1] C'est ainsi que le désignent le passeport de l'infante en date du 29 juillet 1632, et la lettre de cette princesse au comte d'Emden pour le charger de faire assister ce gentilhomme, s'en allant « de » la part de la reine-mère et du ducq d'Orléans en Allemaigne, du » convoy et trompette dont il aura besoing pour passer asseurément » dans l'armée du Suédois qui est aux environs de la Mouzelle, » etc. » (Audience 657.)

peu cavalièrement d'un territoire qu'on ne possédait pas, mais on croyait Wallenstein assez puissant pour le conquérir ; le tout était de l'y décider, et l'on comptait beaucoup à cet effet sur l'influence du jésuite Quiroga. Mais avant tout, de Hayes devait arracher au duc de Friedland l'autorisation de détacher Papenheim avec des troupes dans les Pays-Bas pour tenir tête au prince d'Orange, afin que la reine-mère pût se rapprocher des frontières de France et y entrer avec ceux qui voudraient se joindre à elle, pour faire une diversion en faveur du duc d'Orléans [1].

Il ne fut pas donné au baron de Courmenain d'entrer en relation avec Wallenstein. Reconnu à Mayence par le baron de Charnacé, ambassadeur de Richelieu en Allemagne, il fut guetté au passage sur la route de Francfort et, accablé par le nombre, ne put faire aucune résistance (16 août). Envoyé au cardinal, qui lui fit faire son procès, il mourut sur l'échafaud le 12 octobre, à Béziers.

L'insuccès de Papenheim devant Maestricht et l'absence de coopération du duc de Friedland empêchèrent la reine-mère d'intervenir bien activement dans les affaires du duc d'Orléans. Jusqu'au milieu d'août elle était restée en communications assez suivies avec lui, et même, dans les premiers jours de septembre, nous voyons l'un des frères Lingendes à Bruxelles prêt à rejoindre l'armée de Monsieur, porteur de lettres de l'infante aux vingt compagnies de cavalerie qu'elle lui avait données, leur exprimant sa satisfaction pour

[1] *L'abbé Scaglia au comte-duc d'Olivarès*, 12 août 1632. Correspondance de l'abbé Scaglia, t. I, p. 110, aux archives du royaume.

leur bonne conduite pendant la campagne [1] ; mais bientôt les nouvelles manquèrent tout à fait, puis elles arrivèrent par l'Espagne et annoncèrent la déroute de Castelnaudary.

Le 23 septembre Marie de Médicis se rendit, par Louvain, à Notre-Dame de Montaigu [2], afin d'y implorer pour son fils un succès qui eût favorisé l'exécution d'un projet qui semblait alors arrêté dans son esprit : celui de se rendre à Paris et de faire déclarer cette ville en sa faveur [3]. Mais au lieu d'un succès ce fut, bientôt après, la nouvelle de la signature du traité de Béziers qui lui parvint.

Quand on apprit à Bruxelles que ni la reine, ni personne de sa maison ne s'y trouvait compris, ce fut une désolation générale. Plusieurs des gentilshommes de Marie, fatigués de leur exil et de la misère relative dans laquelle ils vivaient, lui demandèrent la permission de négocier leur rentrée en France ; d'autres traitèrent

[1] *De Lingendes à l'audiencier*, 3 septembre 1682. — « Les lettres que j'ay demandées de la part de Monseigneur le ducq d'Orléans sont pour les capitaines des troupes de cavalerie que S. A. S. luy a données, par lesquelles lettres il vous plaira tesmoigner à chacun d'eux que Mgr est beaucoup satisfaict de leur conduicte et façon de vivre, afin que ce tesmoignage les rende plus soigneux de s'en rendre digne.... (Audience 653.)

[2] Le 20 septembre, l'infante prie les magistrats de Louvain de « donner commodité aux fourriers de la reine-mère du roi de France » allant vers le lieu de Montaigu pour y faire ses dévotions, pour » y loger sa suite ; — le lendemain l'audiencier écrit à ceux de l'Université que S. A. désirant que la reine-mère soit logée commodément en la ville de Louvain, les prie d'ordonner « au président du collége » de Van Dael (?) et d'autres considérables de permettre que les four- » riers y puissent entrer. » (Audience 653.)

[3] *Descifrado de una copia de relacion que ha dado la persona*, etc. (Corr. de Philippe IV et de l'infante, t. 30, f° 283.)

secrètement avec le cardinal. Parmi ceux-ci fut le baron de Guesprez, l'un de ceux qui l'avaient rejointe dès les premiers jours de son arrivée à Avesnes, et à qui elle avait confié le commandement de sa compagnie de gardes. Cette défection, à laquelle elle n'était pas préparée, la troubla extraordinairement : décidée à s'opposer au départ du baron, dont la conduite lui faisait l'effet d'une trahison, elle le fit arrêter le 1er novembre dans son logis par une troupe d'hommes armés qui avaient reçu leurs instructions du père Chantelouve, et deux jours après elle le fit enfermer au château de Vilvorde.

Mais le Brabant n'était pas la France, et ce n'était pas à Bruxelles que, sans jugement, on pouvait mettre sous les verrous et enfermer dans une bastille un homme même étranger au pays.

Dès le 8 novembre, de Guesprez adressa deux requêtes, l'une au conseil d'État, l'autre aux États-Généraux, demandant son élargissement. Le conseil renvoya la requête à l'infante en lui faisant observer que cette détention pourrait ne pas être sans inconvénients, et en l'engageant à répondre au suppliant qu'il serait élargi dès que le roi de France le réclamerait. Mais l'infante déclara que ce gentilhomme appartenant à la reine-mère, elle ne pouvait se mêler de cette affaire [1].

Quant aux États-Généraux, ils jugèrent que le cas du baron était du ressort des états de Brabant, qui furent requis de faire une information à ce sujet. Le

[1] *Le conseil à l'infante*, 10 novembre 1632 ; la réponse de la main de l'infante est écrite sur cette pièce à laquelle est jointe la requête de Guesprez. (Audience 654).

pensionnaire Schotte en fut chargé, et le 15 novembre, au nom des états de la province, il demanda l'élargissement du prisonnier, « d'autant, disait-il, qu'il avait » été saisi sans préalable information ou décret de » juges, par des Français n'ayant aucune juridiction » dans le pays, et dans une maison bourgeoise sans » la présence de deux échevins, » toutes choses contraires aux priviléges de la Joyeuse Entrée.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décida que si l'infante ne jugeait pas à propos de satisfaire aux conclusions du rapport du pensionnaire, le greffier pourrait lui demander l'autorisation de faire, par députés, à la reine-mère « telle remontrance qu'ils trouveroient » convenir afin d'obtenir la relaxion dudit baron. » Isabelle, décidée à ne pas intervenir, accueillit favorablement la demande du greffier, et le même jour les barons d'Hoboken et de Torsy accompagnèrent Schotte chez Marie de Médicis pour lui remontrer, « en » termes de respect convenable, » l'atteinte portée aux lois du pays par l'arrestation de Guesprez, et pour la supplier de faire élargir le prisonnier.

Mais les libertés du peuple chez lequel elle avait trouvé un accueil si hospitalier étaient lettre close pour la fière Florentine. Elle répondit « que le baron de » Guesprez était son serviteur domestique, que luy » ayant de plusieurs chefs perdu le respect et s'estant » autrement mespris contre sa personne, il lui avait » été loisible de le faire saisir pour le chastier selon » ses mérites, vu qu'elle n'avait pas moins de juridiction » sur ses domestiques que les ambassadeurs des sou- » verains ; que la maison où le baron était logé en » chambre garnie devait être réputée pour sa maison et

» non pour maison bourgeoise, et qu'au reste elle estait » contente et preste de luy faire donner ses charges. »

Les députés essayèrent de lui faire entendre qu'en Belgique les garanties de liberté individuelle, d'inviolabilité de domicile, de décret judiciaire d'arrestation étaient formellement inscrites dans les édits généraux, et que « le roy mesme estant par deçà ne pourrait » procéder de la sorte, eu égard à son serment; » toutes ces choses parurent si étranges à Marie de Médicis qu'elle finit par croire que les trois députés voulaient se moquer d'elle, et elle se plaignit à l'infante de ce qu'ils ne lui avaient pas montré tout le respect convenable.

Après avoir entendu le rapport de leurs délégués, les États-Généraux décidèrent de les envoyer au conseil d'État pour en requérir l'élargissement du prisonnier. Le 18 novembre, ils convinrent de temporiser encore quelques jours quand leurs députés, rendant compte de leur mission, leur annoncèrent qu'il y avait apparence que le baron serait bientôt rendu à la liberté. Le lendemain en effet le conseil chargeait Messire Aurèle Auguste de Mole, dit Molinez, « conseiller ordinaire » en Brabant et du conseil suprême de l'amiraleté, » d'aller interroger le soir même le prisonnier à Vilvorde, et de mettre ses réponses par écrit [1]. Cette enquête démontra sans doute à l'évidence que Guesprez n'était coupable que d'ingratitude, crime que la loi ne punit pas, car le 24 l'assemblée apprit qu'il venait d'être relaxé par ordre de l'infante [2].

[1] 19 novembre 1632. — (Audience 654.)

[2] *Actes des États-Généraux de* 1632, t. II, p. 69 à 82.

Parmi les serviteurs de la reine qui lui demeurèrent fidèles, il y en eut un au moins qui, loin de s'abandonner à un morne désespoir, aux premières nouvelles du traité de Béziers et de la condamnation probable du maréchal de Montmorency, conçut le hardi projet de lui sauver la vie. Chanteloube imagina de faire enlever de Paris Mme de Combalet, la nièce chérie du cardinal, et de la garder en otage à Bruxelles jusqu'à la délivrance du duc. Tout était prêt pour l'exécution et les relais étaient disposés sur la route des Pays-Bas pour y transporter rapidement la future duchesse d'Aiguillon, quand Rouvré, l'un des conjurés, révéla le complot. Le comte d'Apchon, chef de l'entreprise, et huit de ses complices furent arrêtés : ils échappèrent à la mort grâce à l'intercession de celle qui devait être leur victime ; mais le comte, enfermé à la Bastille, y resta sept ans prisonnier [1]. Il partagea le sort de tant d'autres qui avaient conspiré contre le cardinal et avaient eu comme lui la mauvaise fortune d'échouer près du port. La police de Richelieu était si bien faite, ses renseignements étaient si sûrs, qu'il se jouait des intrigues de ses ennemis, les laissant se compromettre jusqu'au moment où sa rude main s'appesantissait sur eux. Ses espions étaient partout, lui rapportant tout ce qui pouvait l'intéresser. On le savait, et la méfiance générale ne se montre nulle part mieux que dans les correspondances de l'époque qui sont arrivées jusqu'à nous. Les noms propres y sont généralement remplacés par des chiffres ou des surnoms ; partout abondent les

[1] Griffet, *Histoire de Louis XIII*, t. II, p. 365.

réticences, les allusions qui, le plus souvent, sont absolument incompréhensibles pour ceux qui n'en possèdent pas la clef.

Les autres gouvernements imitaient l'exemple du cardinal et entretenaient des agents secrets dans les cours étrangères. A Bruxelles même, dans l'intimité de la reine-mère, l'infante avait à sa solde quelques Français chargés de lui transmettre les faits qui pouvaient l'intéresser. C'est par l'un d'eux qu'elle apprit, vers la fin d'octobre, qu'on avait fait tomber entre les mains de Marie de Médicis un imprimé, d'origine française, l'informant qu'elle serait très-bien venue et assistée selon son rang, si elle consentait à rentrer en France et à y demeurer dans tout autre de ses maisons que dans son palais du Luxembourg ; mais que si elle persistait au contraire à rester dans les Pays-Bas, le roi viendrait l'y chercher avec une armée de 50,000 hommes [1].

Cet avis avait-il une source officielle et était-il un moyen détourné et anonyme de lui présenter des propositions ou de lui faire des menaces qui, dans l'état de désordre et de désespoir où devait se trouver son âme depuis qu'elle connaissait le misérable traité de Béziers, auraient pu la décider à se soumettre ? A Bruxelles on le pensa ainsi : il était naturel de croire qu'il aurait convenu à Richelieu, après le désarmement de la faction un instant si menaçante du duc d'Orléans, de ramener dans le royaume, mais loin de la cour, cette autre faction qui pouvait encore servir de prétexte

[1] *La personne par les mains de qui passe la correspondance de France à l'audiencier*, 23 octobre 1632. (Audience 654).

aux entreprises des Espagnols contre la couronne de France. Marie de Médicis n'en tint-elle aucun compte ? Il serait assez difficile de l'affirmer. Toutefois nous pouvons dire que les instructions qu'elle remettait à cette époque au capitaine Juan Francisco Marteli, un étranger qu'elle avait choisi à dessein pour qu'il pût traverser la France impunément comme courrier de l'infante, faisaient connaître au roi d'Espagne qu'il y avait pour elle apparences de traiter avec le roi son fils, mais qu'elle ne ratifierait les conditions qui lui seraient faites qu'après les avoir soumises au conseil d'Espagne et pour autant qu'il les sanctionnerait [1]. Philippe IV, en envoyant à l'infante une copie chiffrée de ces instructions, lui prescrivit de conseiller à la reine de se raccommoder avec Louis XIII et de l'y aider même si c'était nécessaire, « persuadé, » disait-il, que l'on pouvait se promettre plus de » bien de sa gratitude après sa rentrée en France, » que de la continuation de son séjour dans les Pays-» Bas [2]. »

Mais les événements qui allaient suivre vinrent bientôt mettre obstacle à toutes nouvelles tentatives de négociations : le 21 novembre le duc d'Orléans, s'exilant encore une fois du royaume de France, faisait sa rentrée à Bruxelles.

Comme il en avait l'habitude et ainsi qu'il l'avait avoué avec une rare impudence lors de l'affaire du

[1] *Descifrado de una copia de relacion que ha dado la persona que ha trahido las cartas de la reyna-madre.* (Correspond. de Philippe IV et de l'infante Isabelle, t. 30, p. 283.)

[2] *Philippe IV à l'infante*, 20 novembre 1632. — (ibid, p. 281.)

comte de Chalais [1], Gaston, en signant le traité de Béziers, s'était réservé de ne tenir de ses engagements que ce qui lui conviendrait. Aussi, le baron de Guay, qu'il envoyait à Madrid dans les premiers jours de novembre avec la mission avouée, bien connue de Louis XIII et de Richelieu, d'informer le roi d'Espagne de sa réconciliation et de le remercier de la protection dont il l'avait entouré pendant son séjour dans les Pays-Bas, avait-il reçu de lui des instructions secrètes tout à fait différentes. Muni de lettres de Puylaurens et du marquis de Fargis pour Olivarès, invitant le comte-duc à ajouter une foi entière à tout ce que lui dirait l'ambassadeur de Monsieur, de Guay fut reçu le 9 novembre à minuit dans la demeure du secrétaire d'État Antonio Carnero, qui entendait parfaitement le français; il y arriva soigneusement déguisé pour ne pas être reconnu, suivi d'un seul domestique.

Dans cette entrevue qui dura plus de deux heures, le baron chercha d'abord à excuser le traité de Béziers. Son maître ne s'y était résolu, assurait-il, que le couteau sur la gorge. Après la prise du maréchal de Montmorency, les villes de province qui s'étaient d'abord prononcées pour lui s'étaient hâtées de lui fermer leurs portes; ses meilleurs régiments s'étaient dispersés, les villages mêmes s'étaient barricadés contre les troupes qui lui restaient. Il avait dû céder à la

[1] « La reine disant à Monsieur qu'il avait manqué à l'écrit si solennel » duquel le roi avoit voulu qu'elle fût dépositaire, il a répondu qu'il » l'avoit signé, mais qu'il ne l'avoit promis de bouche..., il a dit qu'il » avoit toujours quelque intelligence et qu'il réservoit quelque chose » en jurant. » *Diverses choses que Monsieur a avouées au roi, Juillet et août* 1627. — V. Cousin, *Mme de Chevreuse*. Appendice, notes du chap. II.

fatalité ; mais l'infamie du traité démontrait à l'évidence que la violence seule avait pu le résoudre à le signer, et puisqu'il se trouvait par cela même à la discrétion du cardinal, son mortel ennemi, avec lequel ni lui ni Puylaurens ne pouvaient jamais se réconcilier, il était manifeste qu'il n'avait pas été libre de le repousser.

Toutefois Gaston reconnaissait qu'en acceptant silencieusement les conditions qui lui avaient été imposées, en ne protestant pas contre les rigueurs que le duc de Lorraine subissait pour l'avoir trop bien traité, sa conduite était coupable et contraire à l'honneur ; aussi était-il déterminé à ne pas mériter les reproches et chargeait-il le baron de Guay de demander au roi d'Espagne de lui continuer, avec son amitié, l'aide et l'assistance qu'il lui avait prêtées jusqu'alors afin de lui permettre de récupérer sa liberté et de se soustraire aux violences du cardinal. Si Philippe IV voulait tenir à sa disposition dans les Flandres une somme toujours disponible de 2 à 300,000 écus, de façon à pouvoir l'employer au moment favorable et à n'être pas retardé par le manque d'argent et prévenu par Richelieu, comme le cas s'était présenté précédemment, il était disposé de son côté à reformer son parti ; et fut-ce dans deux mois, trois mois, un an même, quand des deux côtés on serait prêt à agir avec ensemble et vigueur, il se tiendrait à la disposition du roi d'Espagne, prêt à quitter la France, à joindre ses troupes aux siennes, à celles du duc de Lorraine ou de l'empereur, à faire diversion dans tout autre direction si on le jugeait convenable, ou même, si on le trouvait à propos, à se retirer dans quelque

ville d'Allemagne pour y vivre en simple particulier[1].

Dans les entrevues qu'il eut ensuite avec le roi et le comte-duc, de Guay confirma les propositions de Gaston d'Orléans; mais les précautions qu'il prit chaque fois pour les en entretenir, les recommandations réitérées qu'il leur adressa de conserver le secret le plus absolu sur ces négociations, même vis-à-vis des autres agents de Monsieur qui, comme Voiture, se trouvaient en ce moment à Madrid, éveillèrent la méfiance des ministres espagnols. Il leur parut bien peu probable que dans l'état de suspicion où se trouvait Monsieur, il eût pu envoyer à Madrid un gentilhomme dont le roi et le cardinal n'eussent pas été sûrs. Les lettres de Puylaurens et de du Fargis, destinées à dissiper leur défiance, furent même considérées par eux comme une précaution surabondante confirmant leurs soupçons; on supposa qu'elles leur avaient été arrachées, comme l'avait été jadis à Charles-Quint, lors de son passage en France, l'ordre de remettre le château de Milan aux mains des généraux de François Ier; en un mot la mission secrète du baron de Guay leur fit l'effet d'un piége que leur tendait le cardinal pour connaître avec certitude la part prise par l'Espagne à l'expédition malheureuse du duc d'Orléans et ses projets pour l'avenir. Aussi se bornèrent-ils à assurer verbalement le baron de l'amitié inaltérable du roi pour Monsieur, et à le renvoyer pour la suite de la négociation à Don Christoval de Benavente qui allait partir prochainement

[1] *Antonio Carnero au comte-duc.* Madrid, 10 novembre 1632. — (Correspondance de Philippe IV et de l'infante, t. 30, f. 268.)

pour Paris en qualité d'ambassadeur [1]. On l'éconduisit cependant dans les termes de la plus exquise politesse et de manière à ne rien lui laisser deviner des soupçons qu'on avait conçus ; ils pouvaient en effet n'être pas fondés, et il aurait été souverainement maladroit dans ce cas de paraître abandonner une cause à laquelle l'avenir promettait peut-être de subits retours de fortune. On n'avait, il est vrai, qu'un seul motif pour en douter, mais ce motif était si bien d'accord avec le caractère de Gaston et marqué si profondément au coin de l'égoïsme personnel qui caractérisait tous ses actes, qu'on devait en tenir compte : M. de Guay n'avait pas mentionné une seule fois le nom de Marie de Médicis.

Bientôt du reste le cabinet de Madrid put se convaincre que la mission du baron n'avait pas le caractère de duplicité qu'on avait cru lui reconnaître.

Un des articles du traité de Béziers obligeait Puylaurens à rendre au roi un compte fidèle de tout ce qui précédemment avait été fait et négocié par Monsieur. Or il était une chose qu'il avait audacieusement négligé de révéler : c'était le mariage secret de Gaston et de Marguerite de Lorraine. Peu d'heures avant de mourir, le maréchal de Montmorency, à qui le duc d'Elbeuf avait fait connaître cet événement, chargea de Launay de l'apprendre au roi. On convint, dans le conseil des ministres, de ne pas ébruiter cette révélation de peur que Puylaurens, appréhendant la punition méritée par son coupable silence, ne cherchât à sortir du royaume en entraînant encore une fois le prince dans sa fuite. Mais une indiscrétion de Châteauneuf, s'il faut en croire

[1] *Philippe IV à l'infante*, 20 novembre. — Corresp., t. 30, p. 266.

Richelieu [1], fit connaître à La Vaupot, gentilhomme de Monsieur en ce moment près du roi, ce qu'on avait résolu de tenir si prudemment caché ; il en avertit aussitôt son maître et ce qu'on avait prévu se réalisa. Puylaurens communiqua son épouvante au duc d'Orléans et le 6 novembre, accompagné de du Fargis et Sauvebœuf, ils quittèrent furtivement la ville de Tours où ils étaient alors en quelque sorte internés.

On fut quelque temps à Paris dans l'ignorance la plus complète sur le chemin qu'ils avaient suivi : on crut d'abord qu'ils avaient gagné Dieppe afin de s'embarquer pour l'Angleterre, puis le bruit courut qu'ils étaient passés en Bourgogne pour y rejoindre le prince de Condé, beau-frère du duc de Montmorency, qu'ils espéraient rallier à leur cause [2]. Pendant qu'on le cherchait de ce côté, Gaston s'acheminait vers les Pays-Bas. Le 18 il passait par Virton avec une suite de 150 chevaux et couchait à Neufchâteau, le lendemain à Rochefort ; le 21 novembre il rentrait à Bruxelles [3].

En quittant Tours, le duc d'Orléans et ses conseillers n'avaient cédé qu'à la peur ; ils n'avaient encore aucun projet bien arrêté et n'étaient même pas décidés sur le lieu de leur retraite : à Blois, M. de Saumery avait

[1] V. Cousin. *Mme de Chevreuse* — Mémoire de Mr le cardinal de Richelieu contre Mr de Châteauneuf. Appendice, notes du chap. III.

[2] *De Clercq à Prats.* Paris, 18 novembre 1632. — Négociations de France, t. 7, p. 218.

[3] *Le comte d'Emden à l'infante.* Luxembourg, le 19 novembre 1632. *L'audiencier à Benoist de Bellecour,* Bruxelles, 23 novembre 1632. .....Mr le duc d'Orléans est venu devant hier en ceste ville. La reyne sa mère estait partie le jour devant son arrivée vers Malines pour aller de là à Anvers. — Il fait entendre que son intention est d'aller trouver le ducq de Mecqlembourg.... (Audience 654.)

été envoyé au duc de Savoye pour l'informer de cette nouvelle escapade et pour ménager au prince, s'il en était besoin, par l'entremise du maréchal de Toiras, un refuge en Piémont ; à Dun-sur-Meuse, Mr de St-Quentin avait été envoyé à Nancy en même temps que le marquis du Fargis prenait les devants vers les Pays-Bas, annonçant l'un et l'autre la prochaine arrivée du duc. A peine à Bruxelles, Monsieur ne paraissait pas décidé à y faire un long séjour et manifestait l'intention de rejoindre bientôt l'armée impériale de Wallenstein, dont la défaite à Lutzen (16 novembre), marquée par la mort de Gustave-Adolphe, était en ce moment célébrée à Bruxelles, à Rome, à Vienne et à Madrid comme une glorieuse victoire : le champion du protestantisme était tombé, il semblait que la catholicité était sauve.

En passant par Montereau-sur-Yonne, Gaston y avait signé le manifeste, en forme de lettre au roi son frère et daté du 12 novembre, par lequel il faisait connaître les causes de sa nouvelle retraite du royaume. Elle avait pour motif, y disait-il, l'exécution du maréchal de Montmorency, malgré les promesses qu'on lui avait faites, et bien que, pour lui sauver la vie, il eût consenti aux conditions si rigoureuses qu'on avait exigées de lui.

Ce prétexte, habilement choisi et qui donnait de son nouveau manque de foi une excuse assez valable, n'avait malheureusement aucun fondement ; aucune promesse ne lui avait été faite, il le savait bien, et pas plus dans cette affaire que dans celle de Chalais, six années auparavant, il n'avait fait montre de cette chevaleresque générosité dont il se targuait à tort. « Je ne veux point » vous respondre à ce que vous dites que sans l'espérance » qu'on vous avait donnée de sa vie vous ne vous fussiez

» pas soumis aux conditions que je vous ay accordées, » lui répondit Louis XIII le 23 novembre ; chacun sçait » en quel point vous estiez et si vous pouviez faire autre » chose [1]. » — Il l'avait avoué lui-même, du reste, c'était le couteau sur la gorge qu'il avait signé le traité de Béziers. Mais on pouvait lui objecter que personne n'aurait osé toucher à la gorge d'un fils de France. Si la grâce de Montmorency avait été véritablement le prix de sa signature, Richelieu tenait trop à conserver Gaston en France pour lui manquer de foi, et le vainqueur de Vegliano eût été sauvé.

Malgré l'indignation éprouvée par l'infante Isabelle à la nouvelle de la conclusion de ce qu'elle appelait l'*inconvenant* traité de Béziers, lors de l'arrivée de Monsieur dans les Pays-Bas, elle n'en laissa rien paraître. Le comte de Salazar, capitaine de sa garde, fut envoyé à la rencontre du prince jusqu'à Namur ; au palais de Bruxelles l'appartement de feu l'archiduc Albert redevint le sien comme auparavant et, au témoignage d'un de ses gentilshommes [2], Gaston fut traité par elle avec autant de bonté, aussi tendrement, aussi affectueusement que s'il eût été son fils.

Quant à Marie de Médicis, la veille même de l'arrivée du duc d'Orléans dans la capitale des Pays-Bas, elle l'avait quittée pour se rendre à Malines.

Le retour de son fils n'était pas cependant, comme on l'a cru généralement, le motif de ce départ ; il le

[1] *Lettre de Monsieur au Roy, de Montereau-faut-Yonne et lettre du Roy à Monsieur le duc d'Orléans, son frère.* A La Haye, chez Antoine Tongerloo, à la reüe de Veene-straet. 1632.

[2] *Mémoires de* Montrésor, p. 184. Ed. Michaud-Poujoulat.

hâta peut-être, mais il ne le provoqua pas. Déjà, vers le commencement de novembre, elle avait manifesté le désir de se retirer à Gand ou dans tout autre ville forte, pensant y être plus en sûreté qu'à Bruxelles où le cardinal possédait trop d'agents secrets [1]. Le 15, et alors que l'on ignorait encore en Belgique que Monsieur eût quitté Tours, les magistrats de Malines recevaient de l'infante l'invitation de traiter, comme la propre personne du roi, Marie de Médicis qui comptait se rendre prochainement dans leur ville. Le 19, l'audiencier Verreyken les priait de donner « toute aide et assistance » à Mr Montfort, fourrier de son palais, pour les loge- » mens qu'il fera en la maison de Hochstraete, de la » personne de la dite reine [2]. » A cette date le marquis du Fargis était sans doute déjà venu annoncer à l'infante le retour prochain de Gaston, et on peut supposer que Marie se pressa de s'éloigner pour ne pas avoir à accueillir un fils qui l'avait oubliée avec aussi peu de scrupule dans son traité d'accommodement.

Le 22 novembre, le lendemain de son arrivée, Gaston se rendit à Malines ; mais ses pressantes sollicitations ne purent décider sa mère à rentrer à Bruxelles. Dans ses *Mémoires* [3], Montrésor prétend que le principal motif de ce refus fut le désir de Chanteloube de rester

[1] Dans la séance du conseil d'État du 6 décembre, on lit une lettre de l'abbé Scaglia informant le comte-duc que la reine a appris que le cardinal de Richelieu doit tenter quelque chose contre elle, et qu'elle a résolu de se retirer de Bruxelles à Gand ou autre lieu. (Arch. de Simancas, estado 2046, f. 1.)

[2] *L'audiencier aux magistrats de Malines*, 15 et 19 novembre. (Audience 654.)

[3] P. 184.

maître de la volonté de la reine et de n'avoir pas à compter avec Puylaurens qui, lui-même, n'était pas homme à supporter la dépendance du prêtre oratorien. C'est accorder à l'influence des conseillers, incontestable sur Monsieur, trop d'importance auprès de Marie de Médicis. D'ailleurs, il ne semble pas que l'inimitié, qui éclata si violemment plus tard entre les deux favoris, fut alors déjà si déclarée que la séparation du duc et de la reine en devînt nécessaire.

Quoi qu'il en soit, Malines ne conserva pas longtemps dans ses murs son hôte royal ; l'année n'était pas écoulée que la reine-mère se décidait à se rendre à Gand pour y fixer sa résidence [1].

[1] *L'infante à ceux de Gand*, 31 décembre 1632. — Chers et bien aimez. — Nous vous faisons ceste vous ordonnant de laisser suyvre à la reine-mère du roy très-chrestien les vins et grains qu'elle aura pour sa cour, francqz et exemps de tous impôts et accises. A tout etc. (Audience 653.)

CHAPITRE XIV

Dispositions belliqueuses de Monsieur. — Ses ambassadeurs. — Il compte sur le maréchal de Toiras. — Promesses d'Espagne. — Casal est ôté à Toiras. — Garanties demandées par Philippe IV. — Prétentions nouvelles. — Elles sont justifiées. — Négociations secrètes de Monsieur avec le cardinal par l'entremise de Châteauneuf, puis de d'Elbène. — Sa mère en est exclue. — Marie de Médicis à Gand. — Elle est atteinte de la fièvre. — Gravité du mal. — Louis XIII en est instruit. — Mission de Desroches. — La reine rentre à Bruxelles. — Puylaurens et la princesse de Chimay. — Dissentiments entre la noblesse du pays et les Français. — Incident du frère Charles d'Arenberg. — Émotion qu'il cause à Bruxelles.

Le duc d'Orléans reparaissait dans les Pays-Bas animé des dispositions les moins pacifiques. Sa malheureuse campagne de France semblait avoir développé en lui le goût des expéditions militaires : l'odeur de la poudre brûlée à Castelnaudary avait enivré sa faible cervelle. Il rêvait d'aller apprendre le métier de soldat sous le duc de Friedland et se montrait si impatient de tirer l'épée qu'à la fin de janvier 1633 le bruit ayant couru que des Français, auxquels s'était joint le comte d'Egmont, venaient de s'emparer d'un château dans le Luxembourg, il avait aussitôt supplié le marquis d'Aytona de lui permettre d'accompagner les troupes envoyées à la frontière [1].

A peine fût-il installé à Bruxelles que Coudray-Montpensier partit pour Vienne et le marquis de Sainte-Croix,

[1] *Scaglia au comte-duc d'Olivarès*, Bruxelles, 10 février 1633. — Correspondance de l'abbé Scaglia, t. I, fol. 148.

frère de feu le maréchal d'Ornano, pour Londres, afin de réclamer l'appui de l'empereur et du roi d'Angleterre; le marquis d'Aytona, en informant Philippe IV du retour de Gaston, fut en même temps chargé de lui transmettre une note de Puylaurens réclamant son aide et l'informant que le maréchal de Toiras, ambassadeur du roi de France en Savoye et qui, au nom de son maître, y commandait la forteresse de Casal, était définitivement acquis à la cause de Monsieur.

Le roi d'Espagne parut assez disposé à s'allier au duc d'Orléans. « Puisque l'épée a été tirée une première » fois, répondit-il, elle peut l'être une seconde [1]. » Toutefois il ne voulait pas s'engager seul dans une guerre contre la France et prétendait n'agir qu'après avoir constitué une ligue sérieuse avec l'empereur, le duc de Lorraine, la reine-mère et Monsieur. Si le maréchal de Toiras consentait à livrer Casal et Pignerol à l'empereur, il pensait qu'il ne lui serait peut-être pas difficile de se substituer à ce dernier, et que l'Espagne pourrait être mise en possession de ces deux places fortes comme prix de l'aide qu'elle prêtait généreusement à l'empire. Si cette affaire réussissait, il consentait à accorder aux alliés un secours de 50,000 écus par mois, de mai en octobre, et à donner à Monsieur et au duc de Lorraine 50 à 70,000 ducats à chacun pour lever des troupes. Il considérait cet argent comme très-bien employé et facile à recouvrer par des contributions dont on frapperait le Montferrat.

Mais pas plus que Sedan, Rue, Ardres ou Calais, Casal ne devait être livré aux alliés du duc d'Orléans.

[1] *Philippe IV à l'infante.* — 25 janvier 1633. — (Corr. t. 31, f. 19).

Depuis que Mr de Restenclaires, gouverneur de Lunel, et Claude de St-Bonnet, évêque de Nîmes, tous deux frères du maréchal de Toiras, s'étaient déclarés pour Monsieur lors de son arrivée dans le Languedoc, le gouverneur de Casal était suspecté par Richelieu qui avait l'œil ouvert sur ses intrigues. Il le savait engagé avec Châteauneuf qui lui avait envoyé son neveu Mr de Leuville, sous prétexte de le surveiller, mais en réalité pour le soustraire à la surveillance du secrétaire d'État Servien, qui avait la confiance du cardinal et lui rendait compte de la conduite du maréchal. Peut-être aussi la correspondance d'Espagne, qu'il fit saisir violemment au cœur même du royaume sur le courrier qui la transportait dans les Pays-Bas [1], l'éclaira-t-il suffisamment sur les agissements de de Toiras : toujours est-il que, dans les premiers jours de mars, il lui ôta le commandement de Casal et le remplaça, comme ambassadeur à la cour de Savoye, par Mr du Plessis-Praslin, ouvertement brouillé avec lui. Cette disgrâce était déguisée fort habilement sous un acte de haute faveur : la promotion du maréchal dans l'ordre du St-Esprit, ce qui exigeait sa présence à Paris pour y recevoir le cordon bleu des mains du roi. Mais de Toiras n'avait pas la conscience assez tranquille pour ne pas soupçonner un piége : il préféra en se passant de l'honneur qu'on lui réservait ne pas risquer de se voir enfermé à la Bastille et il se retira à Rome.

[1] *A. De Clercq à Prats*, 3 mars 1633. — ....Un courrier espagnol parti de Madrid il y a quelque seize jours et arrivé heureusement avec sa grande male de despesches en deça de Loches, au cœur de ce royaume, y fut la semaine passée dévalisé de tout ce qu'il portait, despesches, argent, chevaux de postes, par huit hommes montez et bien en ordre..... (Négociations de France, t. 7, f. 232.)

Gaston se trouva ainsi privé d'un allié utile et d'un gage important qui lui aurait peut-être assuré le secours de l'empereur et eût décidé l'Espagne à se déclarer de suite en sa faveur. Obligé de renoncer à Casal, Philippe IV demanda d'autres sûretés. Monsieur était tout disposé à lui en offrir ; mais, comme l'écrivait au roi le marquis d'Aytona, « promettre et tenir font deux, » et mieux vaudrait lui laisser le soin d'en donner » quand il en aura la liberté [1]. »

On s'étonnait, à la vérité, à Bruxelles des difficultés nouvelles que faisait naître sans cesse le cabinet de Madrid, après qu'il s'était tout d'abord montré si disposé à agir, et de ses exigences si peu en rapport avec les secours fort restreints qu'il promettait. En effet les 70,000 ducats offerts au duc de Lorraine pour lever une armée étaient bien insuffisants, et il fallait compter beaucoup sur la passion de ce prince pour la lutte pour espérer à ce prix le décider à se lancer encore une fois dans des aventures qui jusqu'alors lui avaient si mal réussi. Les négociations ouvertes avec lui se poursuivaient néanmoins avec toute l'habileté et tout le secret possible ; mais l'expérience qu'avait Charles IV du peu de confiance qu'on pouvait avoir dans les promesses de l'Espagne, et le soin avec lequel il était surveillé par les agents du cardinal, l'obligeaient à une grande réserve [2].

Les ministres espagnols allaient cependant encore

[1] *Marquis d'Aytona à Philippe IV.* Bruxelles, 4 avril 1633. — Manuscrit 16149, f. 96.

[2] *L'infante à Philippe IV.* Bruxelles, 12 avril 1633. — Corr. t. 31, f. 147.

pousser plus loin leurs prétentions. Les deux frères de Lingendes [1] au nom du duc d'Orléans, et le comte de Maure au nom de la reine-mère, étaient allé porter à Madrid les espérances de leur maître et s'entendre avec le roi : ils l'assuraient du concours d'un grand nombre de membres de la noblesse française et spécialement de ceux alliés à la famille du maréchal de Montmorency, c'est-à-dire du prince de Condé et du duc d'Angoulême, sans oublier les ducs d'Épernon, de Guise et de Grammont qu'on s'obstinait à compter parmi les ennemis du cardinal. Ils proposaient aussi à Philippe IV, afin de mieux déguiser son intervention sur la frontière du Roussillon, de faire passer en Espagne, à Bayonne, à Leucade ou à Narbonne, Marie de Médicis ou Gaston.

Cette idée plaisait assez aux ministres du roi catholique ; elle leur permettait en effet de secourir les princes émigrés sans se compromettre absolument ; les troupes auxiliaires auraient marché sous la bannière de Monsieur ou de la reine-mère et non sous le drapeau espagnol, tout comme les régiments français dans les Provinces-Unies combattaient sous les couleurs des États. Ce n'était plus une rupture directe avec la France : on lui était hostile sans lui déclarer la guerre. Mais avant de s'engager, le cabinet de Madrid voulait être bien sûr du concours de tous ces membres influents de la noblesse française que l'on disait acquis à la cause de Monsieur ou de la reine, et prétendait obtenir de chacun d'eux

[1] D'après une lettre de Voiture à Mlle Paulet les deux Lingendes arrivèrent à Madrid en avril. — Le comte de Maure était le mari de Mlle d'Attichy, nièce du maréchal de Marillac et fille d'honneur de la reine-mère; lui-même appartenait à la maison de Rochechouart.

des lettres ou tout autre document original attestant leur ferme volonté de coopérer au mouvement qui se préparait [1]. La chose, semblait-il, n'était pas bien difficile à obtenir : le maréchal de Toiras et le duc de Guise étaient en Italie et pouvaient adresser leur engagement écrit au cardinal-infant ou au duc de Feria, qui se trouvaient dans le duché de Milan, ou bien au vice-roi de Naples ; la Bourgogne, où commandait le prince de Condé, était voisine de la Franche-Comté ; la Guienne, gouvernée par le duc d'Épernon, touchait à la frontière espagnole : l'un et l'autre pouvaient correspondre sans trop de peine et très-rapidement avec Philippe IV ou ses principaux agents [2]. Tel ne fut pas cependant l'avis de l'infante, qui objecta que l'on perdrait un temps précieux à recueillir toutes ces promesses [3], ni du duc d'Orléans qui trouva la chose impraticable et inutile puisque lui-même, disait-il, s'était assuré de la bonne foi de ses partisans et qu'au surplus chacun d'eux se ferait connaître par ses actes [4]. Mais le cabinet espagnol persista dans sa manière de voir : il avait peu de foi dans les assurances de Monsieur, et ce qui entretenait sa méfiance c'est que ni le duc de Guise, ni le maréchal de Toiras, qui se trouvaient cependant chaque jour en contact avec l'ambassadeur espagnol

[1] Respuesta de S. M. al Sr conde de Maure y Senores de Lingendes a lo que han propuesto en nombre de Reina Xma madre y del Sr duque de Orlians, en Madrid, a ocho de mayo 1633. — Correspondance de Philippe IV et de l'infante, t. 31, p. 222.

[2] *Philippe IV à l'infante.* Madrid, 21 mai 1633. — id. f. 219.

[3] *L'infante à Philippe IV*, 29 juin 1633. — id. f. 290.

[4] Papel que han presentado los de Lingendes en nombre del Sr duque de Orliens, en 25 de julio 1633, traducido de frances. Id. t. 32, f. 39.

près du St-Siége, n'avaient, par la plus légère insinuation, fait entendre qu'ils étaient acquis à la cause du duc d'Orléans [1].

La légèreté avec laquelle Gaston et ses conseillers traitaient les affaires les plus sérieuses, et la duplicité de leur conduite, justifiaient du reste complétement et cette défiance et ces précautions ; car au moment même où ils semblaient le plus disposés à déclarer la guerre au cardinal, ils négociaient secrètement avec lui !

Un mois à peine après le retour du prince dans les Pays-Bas, Puylaurens par l'intermédiaire du garde des sceaux avait déjà essayé de renouer les négociations. Châteauneuf avait conservé en Belgique des relations assez intimes ; la comtesse de Berlaimont [2], entre autres, entretenait avec lui une correspondance suivie. Cette dame, l'une de celles qui avait fait le plus d'accueil aux Français [3], fut chargée de sonder le terrain. Quand Richelieu, relevant à peine de la grave maladie qui l'avait frappé à son retour du Languedoc et l'avait obligé de séjourner à Bordeaux, rejoignit le garde des sceaux à Rochefort, Châteauneuf lui mit sous les yeux une lettre de la comtesse renfermant quelques lignes chiffrées signifiant que Puylaurens, déjà las de Bruxelles, impatient de revoir Paris, s'engagerait volontiers à décider Monsieur à épouser la princesse Marie de Mantoue, n'exigeant pour sa

[1] Copia de la respuesta que se le dio a los de Lingendes en 11 de agusto. (Id. id. fol. 49.)

[2] Marguerite de Lalaing, fille de Philippe, comte de Lalaing, baron d'Escornaix et de Marguerite de Ligne-Arenberg.

[3] Voiture parle d'elle dans sa lettre 39 à Mr de Chaudebonne.

part aucune autre sûreté que son propre mariage avec l'une des filles du baron de Pont-Chasteau, cousin de Richelieu.

Le cardinal accueillit ces ouvertures avec assez de froideur ; il trouva même que la garantie dont se contentait Puylaurens était bien maigre, et ajouta qu'il ne voulait pas y penser de peur de donner le moindre ombrage au roi, de qui il devait tout [1].

En ce moment Richelieu se défiait trop de M. de Châteauneuf pour accepter son intermédiaire ; il le trouvait trop enclin à s'occuper à son insu de la politique étrangère, il le soupçonnait de conspirer avec ses ennemis, et ce n'était pas sans raisons : le garde des sceaux, subjugué par la belle duchesse de Chevreuse, essayait lui aussi d'ébranler le premier ministre. Ses intrigues, qui avaient des ramifications à la cour de Charles Ier et à Bruxelles, parmi l'entourage du duc d'Orléans, découvertes à peu près au même instant par l'agent français Hubert, qui alla aussitôt les dévoiler à St-Germain [2], et par le trésorier d'Angleterre, qui

[1] *Mémoire de Mr le cardinal de Richelieu contre Mr de Châteauneuf.* — V. Cousin. *Mme de Chevreuse.* Appendice, notes du chapitre troisième.

[2] *De Clercq à Prats*, Paris, 3 mars. — « Il y a huit jours » qu'arriva en ceste ville et passa avec pareille vitesse vers la cour » du roy à St-Germain, l'agent Hubert,.... plusieurs discourent que » c'est luy qui a descouvert le trafic du disgracié garde sceaux.... » Nég. de France, t. 7, f. 232. Le 7 mars, l'audiencier écrivait à l'infante : « J'envoye cy joint à V. A. un advis que ma apporté la » personne par les mains de qui passe la correspondance de France » (en note : Brouttesauge) afin que V. A. soit servie d'en veoir le » contenu, advertissant V. A. qu'il demande quelque récompense » pour l'advis y mentionné qui luy est venu par en exprès. » — Cet avis était ainsi conçu : « Monsieur, j'ay descouvert par le » moyen d'un Français, nommé La Serre, que ça esté Beaugé qui

en informa sur le champ Mr de Fontenay-Mareuil, ambassadeur de Louis XIII à Londres, entraînèrent la disgrâce et l'emprisonnement de leur auteur (25 février 1633).

Cet événement fit cesser pour le moment les intrigues et les négociations de Puylaurens ; mais deux mois n'étaient pas écoulés qu'il les faisait reprendre par un des gentilshommes de Gaston. Mr d'Elbène, qui, avec son oncle l'évêque d'Alby, s'était compromis lors de l'expédition du Languedoc, avait assisté à l'affaire de Castelnaudary et, par arrêt du 24 mars rendu par Laffemas et le présidial de Troyes, venait, ainsi que beaucoup d'autres serviteurs du duc d'Orléans, d'être condamné par contumace à avoir la tête tranchée, espérant obtenir son pardon et rentrer en grâce, avait recherché la difficile mission d'opérer un raccommodement entre Monsieur et son frère. A la fin d'avril, il se rendit secrètement à Paris et, après une entrevue avec le roi et plusieurs autres avec le cardinal, il fut mis en rapport avec le secrétaire d'État Bouthillier et le nouveau garde des sceaux Séguier pour régler les conditions de l'accord.

Ces négociations, quelque mystérieuses qu'elles fussent, n'étaient pas restées ignorées de l'infante : son chargé d'affaires à Paris l'en informait dès le 28 avril,

» a descouvert ceste nouvelle licque de France contre le cardinal, » lequel Beaugé aurait adressé depesche au Sr Hubert, pour estre » le porteur d'icelle au cardinal. L'on croit que le Sr Hubert ne » reviendra plus par deça, craignant d'estre mal traité de Puylaurens » qui est autheur de ceste affeire, comme j'ay entendu. Ce porteur » qui est venu exprès me couste une bonne paire de gants. Mardi » prochain l'on sçaura davantage. — (Audience 660.)

et le 5 mai il lui apprenait que la reine-mère n'y était pas comprise [1].

Marie de Médicis, établie à Gand dans l'intention de s'y fixer, comme le prouvent les embellissements qu'elle faisait exécuter au commencement du printemps dans le jardin de l'hôtel qu'elle habitait [2], n'avait pas trouvé dans la capitale des Flandres un climat favorable à sa santé. Dès le mois de janvier elle avait été atteinte d'une fièvre tierce qui résista opiniâtrement aux nombreuses saignées qu'on lui fit subir, seul traitement alors en usage pour combattre ce mal. En mai, son état empira ; la fièvre, au lieu de diminuer le 29e jour, comme les médecins l'avaient assuré, augmenta au contraire à tel point que le 4 juin l'infante crut devoir avertir le roi de France de la gravité de l'état de sa mère et lui demander d'envoyer immédiatement à Gand le médecin Vautier, toujours prisonnier

[1] *De Clercq à Prats*, Paris, 5 mai. — « Ensuite de ce que je vous ay adverti par ma précédente du 28e d'avril, de la secrète venue par deça de Monsieur d'Elbène, je la vous rasseure encore ceste fois et qu'il y est venu sur les affaires de Monsieur, qu'il a communiqué avec le roi très chrestien et en particulier plusieurs fois par longues heures avec le cardinal-duc. — Ceux qui désirent le bien et le repos de tous et encore le nostre, craignent que la royne-mère ne sçait rien de ses voyages dudit d'Elbène, et que partant il convient qu'elle en soit informée, comme S. A. Sme, afin que rien ne s'y fasse à leur desceu mal à propos. — Nég. de France, t. 7, f. 243.

[2] L'audiencier écrit aux receveurs de Flobecque et de Lessines (mars 1633), pour avoir 27 chariots afin de transporter à l'hôtel de S. M. à Gand, « bon nombre de plantes de charmes et quantité de » perceaux et diverses grosseurs tant pour faire lattes que pour con- » duire une palissade de cornouailler, nouvellement plantés sur la » motte dudit hostel, comme aussi pour soutenir autres diverses » plantes et jeunes arbres dudit jardin. » (Audience 660.)

à la Bastille [1]. Le secrétaire De Clercq fut chargé de présenter à Louis XIII la lettre de l'infante et il reçut à cet effet les instructions les plus minutieuses [2].

On connaissait déjà à Paris l'état de la reine-mère, et le roi venait précisément d'envoyer à Gand un de ses gentilshommes, Mr Des Roches-Fumées. Il y arriva le 10 juin et remit à Marie de Médicis une lettre de son fils, que, si courte qu'elle fût, le cardinal avait pris la peine de dicter : « Madame, disait le roi, le » bruict commun m'ayant mis en doute de vostre bonne » disposition, j'envoie le Sr Desroches pour sçavoir » certainement quel est l'estat de vostre santé. Vous » asseurant que si elle est bonne j'en seray extrême- » ment aise, et que si, au contraire, elle estait mauvaise, » j'en recevray un extrême desplaisir, je vous supplie » de le croire, et que je seray tousjours, etc. De Fon- » tainebleau, ce 3 juin 1633 [3]. »

La reine reçut très-courtoisement l'envoyé du roi et

[1] *L'infante au roi de France.* — « Monsieur, c'est à mon extrême regret que l'indisposition de la royne-mère d'un si bon roy m'a obligée à despecher cet exprès pour en advertir V. M. La fiebvre n'a point quitté la royne depuis trente quatre jours et le mal s'estant augmenté le vint noeuviesme au lieu de diminuer comme les médecins l'avaient espéré, ils se trouvent maintenant fort en peine et ont besoin de conseil. Le médecin Vaultier qui l'est de la royne et est maintenant en prison, est celuy qui a le plus de cognoissance de la complexion de S. M. et en qui elle a le plus de confiance pour sa santé. Ce porteur, le secrétaire De Clercq, en informera plus particulièrement V. M. que je prie de luy donner sur ce favorable audience et entière foy et créance à ce qu'il en représentera de ma part. Et suppliant le Créateur de conserver V. M., Monsieur, en parfaite santé à longues années; de Bruxelles, le 4 de juin 1633. — (Audience 658.)

[2] Instructions pour le secrétaire De Clercq. (ibid.)

[3] Avenel, *Correspondance de Richelieu*, t. IV, p. 467.

lui exprima sa satisfaction pour l'intérêt que son fils lui témoignait ; mais quand Des Roches voulut ajouter que le cardinal lui aussi s'intéressait à sa santé, elle l'interrompit pour lui dire qu'elle ne voulait recevoir ni de ses nouvelles, ni de ses compliments [1]. Cette fière réponse facilita singulièrement la mission de Des Roches ; il avait reçu des instructions très-minutieuses sur la manière dont il devait parler du cardinal à la reine et se conduire avec son entourage [2]; il put immédiatement reconnaître que le malheur et l'absence n'avaient ni éteint la haine, ni amoindri l'orgueil de Marie de Médicis. Le gentilhomme qu'elle envoya remercier son fils à Paris eut ordre de ne pas visiter Richelieu, et de ne pas parler d'elle au roi en sa présence.

Cette conduite ne disposa en sa faveur ni Louis XIII, ni son puissant ministre : quelques mois auparavant, Galaretta, secrétaire de l'ambassade espagnole, avait déjà présenté au roi une lettre de la reine-mère réclamant de son fils l'élargissement de ceux de ses serviteurs

[1] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 12 junio 1633. — « El mismo » gentilhombre despues de aver ablado en la comision del rey, aviendo » querido cumplir por parte del card. de Richelieu, la reyna le dixo » que desseava no entender nuevas del ni era para recivir recaudos » suyos, asi passo a otros discursos. » (Corr. de l'infante et de Philippe IV. Copie. t. 32, f. 68.) — D'après ses instructions, Mr Des Roches devait dire à la reine, après lui avoir remis la lettre du roi : « Madame, Mr le cardinal m'a chargé de dire à V. M. que bien qu'il sçache à son grand regret combien son nom vous est odieux, il ne laisse pas de vous supplier de souffrir que je vous die de sa part, que vous n'avez point de serviteur au monde qui vous soit plus affectionné que luy, ni qui reçoive plus de desplaisir de vostre maladie. (Avenel, t. IV, p. 464.)

[2] *Mémoires pour Mr Desroches.* Avenel, t. IV, p. 467.

prisonniers à la Bastille [1] ; la demande de l'infante d'envoyer Vautier à Gand parut n'être que la reproduction de cette requête, et peu s'en fallut qu'on ne crût à Paris que la maladie de la reine n'était qu'une comédie destinée à lui ménager un accueil favorable. Le roi refusa absolument de délivrer l'homme qui avait eu le plus de part, à son avis, aux mauvais conseils par lesquels sa mère s'était laissé entraîner [2], et il envoya à sa place les médecins Piétri et Riolant. Il leur remit à chacun mille écus, leur dit qu'il prenait à sa charge toutes les dépenses du voyage, et leur fit défense de ne rien accepter ni de la reine ni de l'infante.

Les deux médecins français se bornèrent à appuyer l'avis de leurs collègues belges qui conseillaient à la reine de changer d'air, et ils l'accompagnèrent jusqu'à Bruxelles où elle arriva le 21 juin. L'infante alla à sa rencontre jusqu'à deux lieues de la capitale, et après lui avoir offert un *refresco* à Bonchez, maison de plaisance de la comtesse de Borja, la ramena à son palais [3].

Marie et Gaston, la mère et le fils, étaient donc encore une fois réunis, mais non plus, comme l'année précédente, alliés étroitement : le traité de Béziers avait

[1] *Declercq à Prats*, 3 mars 1633. — « .... Le secrétaire d'Espaigne, le Sr Galaretta demeure privé de l'entrée du Louvre et de la veüe de la Royne, pour avoir présenté au roy vendredi dernier une lettre de la Royne sa mère, en faveur de ses domestiques, emprisonnés en ceste bastille, que le secrétaire le señor Pedro de St-Juan luy avoit envoyé par ordre il y a plusieurs semaines... (Nég. de France, t. 7, f. 232.)

[2] *L'abbé Scaglia à Philippe IV*. 24 juin 1633. Correspondance de Philippe IV et de l'infante, t. 32, f. 93.

[3] *Della Faille à Benois de Bellecour*. 21 juin 1633. (Audience 659.

creusé entre eux un abîme que les intrigues de leurs favoris allaient bientôt rendre infranchissable.

Les négociations de Monsieur n'étaient plus un secret pour la reine ; le 11 juin, lors d'une visite qu'il lui avait faite à Gand à son retour de l'armée du marquis d'Aytona où il avait été passer quelques jours [1], Gaston lui avait appris qu'il s'était mis en rapport avec le cardinal, et Puylaurens avait ajouté que l'infante et le marquis d'Aytona le savaient et qu'ils avaient encouragé ces négociations dans le but d'empêcher une rupture entre la France et les Pays-Bas espagnols, en donnant à Richelieu l'espoir d'un accommodement prochain [2].

Cette assertion, toute invraisemblable qu'elle paraît, avait pourtant un fond de vérité : le marquis avait été consulté en effet, mais après l'ouverture des négociations, et le duc d'Orléans lui ayant paru hésiter à autoriser d'Elbène à les continuer, il l'avait même engagé à s'y prêter afin, lui dit-il, de découvrir les intentions du cardinal [3]. Gaston avait saisi avidement ce prétexte qui donnait à sa conduite un faux air d'habileté qu'en réalité elle était loin d'avoir, et dans une conversation qu'il eut, à son retour de Gand, dans l'antichambre de l'infante avec l'abbé Scaglia, qu'il n'avait cependant pas l'habitude de prendre pour confident, il lui dit que n'espérant aucun résultat de l'entremise de d'Elbène il avait toutefois encou-

[1] *Della Faille à Benois de Bellecour.* 14 juin 1633. (Audience 659.)

[2] *L'abbé Scaglia au comte-duc.* Bruxelles, 24 juin 1633. — Correspondance de Philippe IV et de l'infante, t. 30, f. 87.

[3] *Le marquis d'Aytona à Philippe IV.* Lumen, 5 août 1633. — Bibliothèque royale, manuscrit, n° 16149, f. 103.

ragé celui-ci à continuer ses négociations pour forcer Richelieu à se découvrir. L'abbé essaya de l'éclairer sur le péril qu'il y avait pour lui à traiter secrètement, sans la participation de sa mère et de tous ceux qui avaient aventuré pour lui leur personne et leurs biens ; « Tout le monde savait, lui dit-il, » qu'il était hors de France malgré lui, et trouverait » naturel qu'il cherchât à y retourner puisque nulle » part il ne serait mieux à sa place que dans sa » propre famille, à la condition toutefois d'y être » avec honneur et sûreté ; personne ne s'étonnerait » donc de le voir négocier sa rentrée dans le royaume, » mais il était important qu'il le fît publiquement. » Monsieur parut donner raison à son interlocuteur [1] ; mais pouvait-on compter que ce caractère léger et inconsistant serait deux jours d'accord avec lui-même ! La reine-mère, à qui il avait fait les plus vives protestations de sa ferme volonté de ne pas traiter sans elle, instruite par l'expérience du passé ne croyait pas à leur sincérité, tout au moins tant que son fils se laisserait guider uniquement par ceux qui en ce moment avaient sa confiance [2].

Or Puylaurens la possédait plus entière que jamais, et avec lui le marquis du Fargis qui s'était donné tout entier au favori. Ces deux hommes avaient deviné que le cardinal faisait peu de cas de la reine-mère et de son parti et qu'il n'appréhendait que les em-

[1] *L'abbé Scaglia au comte-duc.* Bruxelles, 24 juin 1633.

[2] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* Bruxelles, 24 juin 1633. Correspondance de Philippe IV et de l'infante, t. 32, f. 93.

barras que pourrait lui causer Monsieur; ils n'avaient donc d'autres préoccupations que de ménager à eux et à leur maître les conditions les plus avantageuses, et comme elles devaient l'être d'autant plus qu'elles se répartiraient sur un moins grand nombre d'intéressés, ils préféraient négocier « en cachette » comme le disait l'abbé Scaglia, pour exclure du traité ce qui leur conviendrait.

Le nombre était grand de ceux que cette conduite scandalisait : tous les partisans de Marie de Médicis d'abord, qui n'espéraient un retour de fortune que par l'intime union des intérêts de la mère et du fils; un grand nombre des gentilshommes de Monsieur ensuite, qui voyant les négociations s'entamer sans leur participation craignaient de n'y être pas compris; tous ceux enfin que leur opposition au cardinal avait chassés de France et qui, sans appartenir à un parti plus qu'à l'autre, n'espéraient pour y rentrer que sur un dénouement provoqué par le sort des armes. A eux tous, l'influence prépondérante de Puylaurens sur l'esprit de son maître était considérée comme fatale, et chacun comptait que quelqu'événement imprévu viendrait quelque jour l'en déposséder.

La disgrâce du favori avait paru imminente à quelques uns après sa rupture publique avec Mme la princesse de Phalsbourg, dans les circonstances que nous allons rapporter. Reçu dans la plupart des familles nobles des Pays-Bas avec toute la faveur que comportait sa qualité de gentilhomme et tout l'empressement qu'il devait à la familiarité du prince, Puylaurens s'était montré surtout fort assidu chez la princesse de Chimay et extraordinairement enthousiaste de la beauté de sa

fille [1]. Un soir, dans une réception au palais de l'infante où il devait se rencontrer avec la jeune princesse, il avait très-résolument affiché ses couleurs, en remplaçant par le *galant* vert de Melle de Chimay le nœud bleu traversé par une petite épée avec cette devise : *Fidélité au bleu mourant*, accepté jadis de la princesse de Phalsbourg, qu'il portait du côté du cœur, et que ce soir là il foula aux pieds [2]. C'était une injure à l'adresse non seulement de la princesse Henriette, mais encore de la maison de Lorraine et du duc d'Orléans qui y était allié ; mais celui-ci, contre toute attente, ne s'émut aucunement de la conduite de son favori.

Les assiduités de Puylaurens chez la princesse

[1] Nous ne connaissons aucun portrait de cette belle personne, à l'exception de celui qu'en a tracé Voiture, et qui n'est à vrai dire qu'un panégyrique de sa beauté. L'épistologue tant admiré des habitués de l'hôtel de Rambouillet, dans une lettre à Puylaurens, datée de Madrid, écrit en parlant d'elle : « Quand Xarise, Daraxe et Galiane (beautés merveilleuses de quelque roman de l'époque sans doute) reviendraient encore au monde, l'Espagne n'aurait rien qu'elle lui put opposer. Les artifices dont elles usent deça et les illusions avec lesquelles elles se font paraistre ce qu'elles ne sont pas, ne sçauraient représenter rien de si beau : et le blanc mesme d'ici n'est pas si blanc qu'elle. Les plus parfaites beautés qui y soient ne se peuvent non plus comparer à la sienne, que le bronze et l'ébène à l'or et à l'yvoire : et entre les beaux visages d'icy et le sien, il y a la mesme différence qu'entre une belle nuit et un beau jour. De sorte Monsieur que moy qui ay dit beaucoup de fois qu'il n'y avait que les dames espagnoles qui méritassent d'estre aimées, je confesse qu'une seule de la cour où vous estes suffit pour les vaincre toutes. »

Malgré son style empoulé, le grand maitre de l'École des Précieuses n'en rend pas moins à la beauté de Melle de Chimay un hommage éclatant qui explique comment Puylaurens avait pu oublier en la voyant ses amours lorraines.

[2] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 599.

ne furent pas considérées avec autant d'indifférence à la cour de l'infante, et surtout dans la famille d'Arenberg à laquelle appartenait la maison de Chimay [1]; on y blâmait, dans les visites aux dames, cette liberté d'allures toute française [2], fort éloignée des habitudes du pays où les mœurs espagnoles, introduites depuis plus d'un demi-siècle, étaient antipathiques à cette galanterie spirituelle et légère mise à la mode à la cour du Louvre par la maison de Valois, et dont les traditions s'y étaient perpétuées en dépit de l'atmosphère de vertu que le fils de Henri IV s'efforçait d'y faire régner. Les gentilshommes de la suite du duc d'Orléans dont quelques-uns, M. de Chaudebonne entre autres, comptaient avant leur émigration parmi les habitués de l'hôtel de Rambouillet, étaient de plus, pour les dames belges, les représentants de cette société choisie et polie que les romans à la mode du jour leur avaient fait entrevoir, et ils leur apparaissaient comme les initiateurs de ce monde nouveau qu'elles n'avaient vu qu'en rêve. Ajoutons à cela leur qualité d'étrangers, puissante recommandation dans les Flandres hospitalières, et le charme tout particulier du caractère français, et l'on comprendra sans peine que, dans les cercles intimes où ils étaient reçus, ils avaient souvent relégué au second plan des amis plus anciens, doués peut-être de

[1] Alexandre d'Arenberg, prince de Chimay, l'un des onze enfants de Charles Ier, comte d'Arenberg, et d'Anne de Croy, était le frère du duc d'Arschot et du prince Antoine d'Arenberg, en religion frère Charles.

[2] *L'abbé Scaglia au comte-duc*, 10 mars 1633. — Corresp. de l'abbé Scaglia, t. I, f. 167 v/o.

qualités moins brillantes quoique plus solides, mais qui avaient perdu pour ces dames la piquante saveur du fruit nouveau. Les seigneurs belges, et avec eux les gentilshommes italiens et espagnols de la cour de l'infante, ne s'étaient pas toujours laissé repousser sans protestation : des paroles assez vives avaient fréquemment été échangées entre eux et les Français, quelques rencontres avaient même eu lieu, et l'une d'elles en février 1633 avait eu un funeste dénouement. On sentait que pour faire éclater la haine qui s'amassait dans les cœurs, il ne fallait qu'un incident : il se produisit dans les derniers jours du mois de mars.

Le prince Antoine d'Arenberg, en religion frère Charles et dont nous avons déjà parlé, plus qu'aucun autre membre de sa famille s'était ému du caractère trop intime de l'hospitalité que la princesse de Chimay, sa belle-sœur, offrait aux gentilshommes français ; il s'en était déjà plusieurs fois expliqué près de l'infante avec toute l'ardeur qu'y mettent habituellement les religieux de son ordre [1]. Un jour qu'il sortait de chez Son Altesse, en traversant l'antichambre remplie d'un grand nombre de seigneurs attendant comme d'habitude leur tour de réception, il heurta la jambe d'un Français en conversation avec Puylaurens et fut sur le point de tomber. Ses efforts pour retrouver l'équilibre attirèrent sur les lèvres de ceux qui se trouvaient présents des sourires dont le capucin se trouva offensé, et il alla immédiatement porter plainte près du comte de Noyelle, majordome du palais, de l'insulte qu'il prétendait lui avoir

[1] *L'abbé Scaglia au comte-duc.* 4 avril 1633. — Corresp. t. I, f. 180.

été faite, car il ne doutait pas qu'on ne l'eût fait trébucher à dessein.

L'abbé Scaglia avait été témoin de ce qui venait de se passer ; il avait vu le frère Charles sortir les yeux brillants de colère, il le voyait en ce moment dans une galerie s'expliquant très-vivement avec le comte de Noyelle ; il comprit aussitôt toute la portée que l'on pouvait donner à cet incident vulgaire si on ne se hâtait d'y mettre ordre. Comme le duc d'Orléans sortait en ce moment de chez l'infante, il le prit à part et l'engagea à faire immédiatement porter des excuses au prince Antoine et à lui donner l'assurance que c'était tout à fait par inadvertance qu'une personne de sa suite avait failli causer sa chute, le respect qu'on devait à sa personne, à l'habit qu'il portait et au lieu où la chose s'était passée, ne pouvant laisser l'ombre d'un doute à cet égard. Le comte de Salazar, présent à l'entretien, consentit à porter les excuses au religieux ; celui-ci finit par les accepter, mais non sans avoir récriminé violemment contre la conduite des Français en général, et en particulier de Puylaurens et de celui qui l'avait fait chanceler et qu'il nomma. Le duc d'Orléans envoya aussitôt ce dernier au couvent des capucins renouveler toutes les excuses possibles, et le frère Charles s'en déclara satisfait.

Mais déjà, selon l'habitude, le bruit public s'était emparé de l'incident et le défigurait en l'amplifiant. Monsieur, pour donner plus de satisfaction encore à ceux qui pouvaient s'y croire intéressés, donna ordre d'éloigner de Bruxelles son auteur involontaire ; mais on apprit bientôt que celui-ci n'avait pas quitté la ville et avait été recueilli chez le marquis du Fargis.

Cela ressemblait à une nouvelle bravade. La famille d'Aren berg s'en émut et se réunit pour aviser ; mais comme son chef, le duc d'Arschot, en ce moment à la Haye pour y suivre les négociations de paix, était prochai nement attendu, elle résolut de ne prendre aucune décision avant son retour.

La première personne qui, aussitôt l'arrivée du duc à Bruxelles, s'empressa de venir lui conter tout ce qui s'était passé en son absence et le solliciter de joindre ses instances aux siennes pour déterminer le duc d'Orléans à pardonner au gentilhomme coupable d'une faute involontaire, fut le marquis du Fargis. Avant de rien répondre, d'Arschot réclama quelques jours pour examiner l'affaire ; mais bientôt il s'étonna de ce qu'on le priât d'intervenir et de demander le retour d'un homme qui, en réalité, n'avait jamais quitté la ville. « On lui » a bien ordonné de partir, lui répondit le marquis, » et il s'est éloigné, mais on ne lui avait pas défendu » de revenir. » Le duc se tint pour offensé de cette misérable argutie, peu digne d'un homme sérieux ; dans le public les esprits s'irritèrent davantage, et pendant que les uns se vantaient que le gentilhomme français ne quitterait pas Bruxelles et se promènerait même dans la cité, les autres jurèrent qu'ils ne le souffriraient pas.

Comme on le voit, cet incident, futile en apparence, menaçait de provoquer bientôt des troubles qui eussent rendu le séjour de Bruxelles, et peut-être des Pays-Bas, impossible au duc d'Orléans et aux siens. Il était donc plus que temps que le gouvernement, auquel une telle solution ne pouvait convenir, interposât ses bons offices.

Le 2 avril, le duc d'Arschot avait convoqué dans son hôtel tous les nobles du pays présents à Bruxelles :

pas un seul n'y manquait, et on remarqua que la plupart des officiers espagnols et italiens de l'armée s'y rendirent également. Ils se proposaient d'aller en corps près de l'infante, de la rendre juge du différend et de lui demander réparation.

Au même instant le duc de Lerme avait avec le marquis du Fargis un entretien, qui se prolongea plus d'une heure, pour le décider à éloigner définitivement de Bruxelles, au nom de la tranquillité publique, le gentilhomme cause de toute cette émotion. Le marquis opposa une résistance désespérée aux efforts du ministre espagnol, mais il finit cependant par s'engager à transmettre immédiatement sa demande au duc d'Orléans ; bientôt après, comme le duc d'Arschot suivi de tout son cortége se rendait chez l'infante, de Lerme fut informé que Monsieur consentait à cet éloignement. D'Arschot à la tête de la noblesse était déjà dans la cour qui précédait le palais quand on lui fit connaître cette décision ; il se retira aussitôt. En sortant il rencontra le prince français suivi de tous les siens : les deux groupes se saluèrent et s'éloignèrent dans deux directions opposées.

Le lendemain, sur le conseil du duc de Lerme, d'Arschot et quelques-uns des principaux seigneurs se rendirent chez Monsieur pour l'assurer de leur respect et lui dire qu'ils n'ignoraient pas que c'était contre sa volonté que le gentilhomme français était resté dans Bruxelles ; mais que ce qui s'était dit à ce propos ne leur avait pas permis de laisser passer la chose sans protestation. Gaston parut très-satisfait de cette démarche à laquelle il ne s'attendait pas, et pour le moment l'harmonie parut rétablie entre les deux noblesses. L'infante

voulut aussi intervenir pour faire cesser la cause principale de l'irritation : elle décida que ses filles d'honneur, et Mlle de Chimay en était une, vivraient dorénavant au palais. Mais sa bonne volonté vint se butter contre le refus de la princesse, qui refusa d'éloigner sa fille de son hôtel et ne voulut pas promettre davantage de n'y plus recevoir Puylaurens.

Cette affaire avait fait trop de bruit pour ne pas être le sujet de bien des commentaires ailleurs encore qu'à Bruxelles. « Je me suis tenu chez le duc de Monbason » où il y avoit un grand concours de peuple qui dis- » couroit des folies que commettoient les François en » votre court par leurs insolences effrénées, écrit-on le » 8 avril de Paris au secrétaire d'État Della Faille [1]; » il y a longtemps qu'on a prédit qu'on ne recevroit » que de l'ingratitude et mescontentements des Français » pour récompense des bienfaits et courtoisies qu'ils » recevront en vostre court... Les plus judicieux tiennent » asseurément qu'ils feront encore de plus grands extra- » vagances auparavant de quitter l'air de Flandre. » — L'avenir ne devait que trop leur donner raison.

[1] Cartulaires et manuscrits, n° 173, t. XVIII, aux arch. du roy.

CHAPITRE XV

L'abbé Scaglia et le duc d'Elbeuf. — Opinion du marquis d'Aytona sur eux. — Le marquis croit jouer Richelieu. — Gaston promet à sa mère de rompre les négociations. — Ressources sur lesquelles compte l'émigration. — Prudence de l'Espagne. — Mr de Lingendes et le comte de Maure à Madrid. — Marie de Médicis essaye d'entraver puis de rompre les négociations de Monsieur avec le cardinal. — Richelieu décide le roi à attaquer la Lorraine. — Il veut que la princesse Marguerite lui soit livrée. — Elle s'enfuit déguisée de Nancy. — Son arrivée dans les Pays-Bas. — Accueil qui lui est fait.

Les hommes que les adversaires de Puylaurens auraient désiré voir à la tête du parti français étaient l'abbé Scaglia pour la reine, le duc d'Elbeuf pour Monsieur. Le premier, gentilhomme piémontais et appartenant à la noble maison de Verrues, diplomate habile, esprit fin et délié comme tous ceux de sa nation, mais auquel l'occasion avait manqué jusqu'alors pour jouer un rôle marquant, revenu d'Angleterre après l'insuccès de ses démarches près de Charles Ier pour le faire entrer dans la ligue contre la France conçue par l'Espagne, avait remplacé près de Marie de Médicis le peintre Rubens, que la diplomatie ne pouvait distraire plus longtemps de ses glorieux travaux. Il avait ambitionné le titre d'ambassadeur de Philippe IV près de la reine-mère; mais le roi n'avait pas cru devoir accorder cette faveur à un de ses agents accrédité près d'une majesté déchue [1].

[1] *Philippe IV à l'infante.* Madrid, ce 16 de julio de 1632. — Corr. t. 30, fol. 83. — ....pareze cossa extravagante que quien assistiere cerca de su persona (de la reyna-madre) tenga titulo de embaxador ordinario....

L'abbé rendait un compte exact et minutieux au cabinet de Madrid de tout ce qui se passait dans le camp français. Comme à Bruxelles on le savait dans la confidence de la pensée du comte d'Olivarès, on recourait assez volontiers, dans les rangs de l'émigration, à ses lumières et à ses conseils ; ses relations avec la maison de Savoye, dont il était quelque peu parent, et les amitiés qu'il s'était créées en France pendant un séjour assez prolongé, lui donnaient aussi une importance que ne possédait à un si haut degré aucun de ceux qui entouraient la reine. Plus désintéressé qu'aucun d'eux dans la lutte ouverte avec le cardinal, il avait sur eux tous l'avantage d'une clairvoyance qu'aucune passion n'aveuglait.

Après la reine-mère et Monsieur, par son rang et sa naissance la première personne de l'émigration française, le duc d'Elbeuf avait bien plus de titres à la diriger que Puylaurens. On lui reconnaissait en outre des qualités militaires que ne possédait pas le favori et jamais il n'avait, comme lui, trafiqué de la réconciliation de son maître. Déclaré en France depuis peu criminel de lèse-majesté et dégradé en plein chapitre de l'ordre du St-Esprit, il avait amassé contre le cardinal assez de ressentiments et de haine pour qu'on ne le suspectât pas de s'entendre jamais avec lui aux dépens de la cause qu'il servait. Attaché à la fortune du duc d'Orléans depuis l'origine de sa révolte, assez avant dans sa confiance pour en être consulté dans les circonstances les plus graves, il semblait tout préparé pour recueillir l'héritage de Puylaurens si l'on parvenait à éloigner celui-ci ; mais là était la difficulté, pour le plus grand nombre du moins, car

quelques-uns trouvaient à la résoudre en proposant de se défaire *gaillardement* de celui qu'ils appelaient : cette canaille [1]. C'était là toutefois un moyen brutal que l'on n'osait guère employer sans l'assentiment ou tout au moins la complicité tacite du roi d'Espagne ; or malgré les exhortations de la reine-mère qui accusait le favori de vouloir livrer son fils à Richelieu et réclamait son éloignement [2], malgré le refus du roi d'Angleterre de prendre parti pour le duc d'Orléans tant que Puylaurens continuerait à le diriger, Philippe IV n'entendait pas se mêler de ces affaires, toutes particulières à Monsieur, disait-il, et qui ne le regardaient pas [3].

Il est vrai que si, d'un côté, on lui représentait le favori comme vendu au cardinal, de l'autre on ne lui donnait pas des renseignements plus favorables sur ceux qui se proposaient de le remplacer. Le marquis d'Aytona, appelé à donner son opinion, assurait [4] que Puylaurens était très-franc et très-porté pour les intérêts du roi d'Espagne ; mais qu'il n'osait se fier autant à du Fargis « homme très-fin, » disait-il, sans pourtant porter contre lui aucune accusation. Il pensait que le duc d'Elbeuf n'avait d'autre désir que de coopérer à la grandeur de la France ; qu'entre ses mains, Monsieur, depuis longtemps, se serait concerté avec Richelieu ; que depuis son arrivée dans les Pays-Bas il s'était beaucoup trop familiarisé avec la noblesse belge et abondait dans ses

[1] *Clausel au comte-duc.* 24 juin 1633. — Corresp. de Philippe IV et de l'infante, t. 32, fol. 90.

[2] 23 juillet 1633. Papel que dio el conde de Maure. Id. id. f. 137.

[3] *Philippe IV à l'infante.* 11 août 1633. — Id. id. f. 144.

[4] *Mis d'Aytona à Philippe IV.* Lumen, 5 août 1633. — MS. 16149, f. 103.

idées, ce qui n'était pas pour lui une recommandation. Quant à l'abbé Scaglia, le marquis le croyait fidèle au roi, mais trouvait fort déplaisante la grande amitié qu'il avait vouée au duc d'Elbeuf.

D'Aytona, brave soldat mais général médiocre, parfait honnête homme mais homme d'État à courtes vues, s'était laissé gagner par les dehors séduisants de Puylaurens, et la visite que le duc d'Orléans avait faite à son camp dans les premiers jours de juin, les éloges dont il l'avait comblé et le désir que le prince avait témoigné de servir sous ses ordres, avaient achevé de l'aveugler sur la duplicité du favori. Il s'était cru bien habile alors de conseiller des négociations, qu'on n'avait feint de vouloir abandonner depuis qu'elles étaient découvertes que pour les continuer avec son assentiment, et il pensait avoir joué le cardinal et l'avoir forcé à dévoiler ses projets, parce que Richelieu avait fait dire à Monsieur par d'Elbène : qu'il l'adjurait de ne pas empêcher par son absence et son inimitié les grands desseins qu'il avait en Allemagne et en Italie et dont dépendait la grandeur de la France !

Marie de Médicis, qui avait appris à ses dépens qu'on ne jouait pas si aisément le cardinal, ne partageait aucune des illusions du marquis ; elle prévoyait bien que le jour où Richelieu éprouverait le besoin de faire cesser l'embarras que lui causait l'absence du duc d'Orléans, il ferait toutes les concessions qu'on exigerait de lui, et, qu'au prix de nouvelles pensions et de nouvelles faveurs, Puylaurens saurait décider son maître à rentrer en France. Ce qui lui importait le plus, c'était de rompre ces négociations dont elle était exclue et de décider son fils à unir plus étroitement sa fortune à la

sienne. Elle eut à ce sujet avec lui le 3 juillet une longue entrevue et de sérieuses explications. Elle lui dit que si l'infante et le marquis d'Aytona avaient paru approuver sa conduite, c'était par pure courtoisie et parce qu'ils le voyaient décidé à passer outre alors même qu'ils l'en auraient blâmé ; mais qu'il devait comprendre que tant qu'il se trouvait réfugié dans les États du roi d'Espagne, il ne pouvait sans en informer celui-ci, négocier un accord avec son frère, et sans se déshonorer et appeler sur lui le mépris universel, n'y pas comprendre sa mère, le duc de Lorraine et les nombreux Français qui avaient embrassé sa cause. Un traité conclu par l'intermédiaire de Philippe IV était seul capable, ajoutait-elle, de lui fournir les sûretés et toutes les satisfactions désirables ; c'était folie de penser jouer le cardinal, qui ne dévoilerait de ses projets que ce qui lui conviendrait, pour gagner du temps, amuser les négociateurs et découvrir leurs desseins afin de les contrecarrer.

Monsieur parut touché des raisonnements et des exhortations de sa mère ; il promit de mettre un terme à la mission de d'Elbène et de ne plus penser à se faire rendre justice que par l'emploi de la force.

Voici quelles étaient à cette époque les ressources et les alliances sur lesquelles il se croyait en droit de compter. Wallenstein, à qui l'empereur avait renvoyé l'ambassadeur de Gaston, avait promis vers la fin de février un secours de 6000 fantassins et 1000 cavaliers [1], mais sans faire connaître l'époque à laquelle il les fournirait, ni à quelles conditions ; plus tard il s'engagea

[1] *Philippe IV à l'infante.* — 21 mai 1633. — Corresp., t. 31, f. 197.

à envoyer bientôt Aldringen, un de ses meilleurs généraux, Belge d'origine, en Alsace pour y lever des troupes destinées à entrer en France sous les drapeaux du duc d'Orléans [1]. Le roi d'Angleterre avait informé son beau-frère qu'il était disposé à l'aider de son influence pour négocier son accommodement et qu'il enverrait un ambassadeur à Paris dans ce but, pourvu au moins que Gaston fût bien décidé à répudier la conduite qu'il avait tenue à Béziers, et à comprendre sa mère et ceux qui le servaient dans le traité ; si les conditions qu'on exigerait de lui étaient trop dures, il se déciderait peut-être alors à l'assister [2]. C'étaient là des promesses bien vagues et fort peu encourageantes.

Les engagements de la Lorraine étaient heureusement d'une autre nature. Sans tenir aucun compte du traité de Liverdun, Charles IV, sous prétexte de se défendre contre les entreprises menaçantes des Suédois, levait des troupes destinées à Gaston, avec lequel il était en relation secrète par l'intermédiaire de la princesse de Ligne, sœur de l'évêque de Verdun [3]. Au commencement de juillet il avait déjà réuni 8000 hommes de pied et 2500 chevaux.

En France, à en croire la reine-mère et Monsieur [4], on pouvait compter sur le duc de Guise, qui s'offrait à livrer Marseille et peut-être Toulon où il avait des

[1] *Lettre de Lingendes annexée à la lettre de Philippe IV à l'infante du* 13 *juillet.* — ibid. t. 31, f. 331.

[2] *L'abbé Scaglia à Olivarès.* 28 juin 1633. — ibid. t. 32, f. 76.

[3] *Mr de Guron à Richelieu.* 7 juillet 1633. D'HAUSSONVILLE, t. 1. p. 274, note 1.

[4] *Lettres de Lingendes et du Cte de Maure annexées à la lettre du* 13 *juillet de Philippe IV à l'infante.*

intelligences, si l'Espagne voulait mettre entre ses mains les moyens et les forces nécessaires à cette opération; Mr de Matignon, lieutenant du roi en Normandie et le comte de Torreani son fils, se faisaient fort de s'emparer avec leurs amis de la plus grande partie de cette province, et promettaient de mettre d'abord entre les mains du duc d'Orléans St-Lô, Carentan et Cherbourg. Un autre membre de la noblesse devait livrer Blabet contre une certaine somme d'argent, et des amis de la reine-mère lui donnaient les mêmes espérances sur Brest et d'autres places du littoral breton. On n'était pas sans espérer l'alliance du comte de Soissons et du duc de Rohan avec ses Huguenots. Enfin, avec le concours des comtes de La Rochefoucault, de Fontaine, de Chalendrete et de Pompadour, sur lesquels on croyait pouvoir compter, et du maréchal de Toiras auquel l'Espagne accorderait des troupes, on devait aisément se rendre maître du Poitou et des îles voisines de cette province.

Mais aucun de ces projets n'était exécutable, aucune de ces espérances ne pouvait se réaliser qu'avec l'aide efficace du roi d'Espagne, et Philippe IV se refusait positivement à prendre aucun engagement avant de posséder des preuves certaines que toute cette noblesse, qu'on lui disait acquise à la cause de l'émigration, était bien décidée à agir quand le moment serait venu. « S'il » est trop difficile d'obtenir d'elle un acte écrit d'ad- » hésion, écrivait-il le 21 août à l'infante, que l'on » cherche quelqu'autre moyen de me donner des sûretés: » il en est mille. V. A. comprendra qu'il n'est ni de » ma dignité d'accepter aveuglément toutes les alliances, » ni de laisser celui qui s'est mis sous ma protection » s'aventurer une seconde fois, sans avoir sondé le

» terrain sur lequel il fonde ses espérances. Avant de » savoir d'abord dans quelle mesure je puis compter » sur ce parti, je ne veux pas m'exposer à une rupture » avec la France [1]. »

Ce n'était pas là, comme on pourrait le croire, une excuse de l'Espagne pour déguiser son impuissance ou son désir de rester étrangère à l'action ; elle prévoyait bien que tôt ou tard elle devrait entrer en lutte avec la France et ne cherchait pour le moment qu'à s'assurer le plus de chances possible de succès. Depuis le commencement de l'année, un de ses plus habiles agents diplomatiques, le régent Ottavio Vilani, était auprès de Wallenstein pour le décider, aussitôt qu'il aurait conclu la paix qui paraissait imminente entre l'empire et la ligue protestante, à attaquer avec toutes ses forces l'ancienne alliée de Gustave-Adolphe [2]. Le duc de Feria, gouverneur du Milanais, avec une armée composée de levées italiennes, allait de son côté se rendre en Alsace où de nouvelles troupes iraient bientôt le rejoindre. Cette armée devait protéger pendant sa route le cardinal-infant, don Fernando, qui allait prendre possession du gouvernement des Pays-Bas, et l'y accompagner pour tenir en échec les Provinces-Unies et les obliger à reconnaître tout au moins, à défaut de la souveraineté, le protectorat de l'Espagne ; elle devait ensuite être employée contre la France, à qui on allait demander compte de sa longue complicité avec les rebelles, unique cause de la prolongation de la guerre.

[1] Correspondance, t. 32, f. 57.

[2] *Geschichte Wallensteins* von Leopold von Ranke, 2me édition, p. 299.

Mais peu de personnes étaient initiées aux secrets de la politique de l'Espagne, et les conseillers du duc d'Orléans n'imaginaient pas que la résistance qu'opposait le cabinet de Madrid à leurs demandes de secours put avoir d'autres causes que la méfiance soulevée par le bruit qui courait des négociations entamées par d'Elbène. « Il est vrai, faisaient-ils dire au roi par MM. de Lin-
» gendes, que d'après les conseils de l'infante, du
» marquis d'Aytona et de Gonzalo de Cordova, le duc
» d'Orléans n'a pas refusé de prêter l'oreille aux pro-
» positions d'accommodement qui lui ont été faites; mais
» c'est afin d'éviter de passer dans l'esprit du roi de
» France pour irréconciliable, comme l'aurait désiré le
» cardinal de Richelieu. Monsieur n'a jamais eu l'in-
» tention de négocier sérieusement avec cet homme en
» qui il ne peut se fier, et il proteste qu'il ne traitera
» jamais qu'avec le consentement et selon les avis de
» V. M. Ce qui prouve du reste que tout le bruit
» répandu à ce sujet n'a pour objet que de semer la
» division, c'est que le même esprit qui cherche à éveiller
» la méfiance à Madrid, veut à Bruxelles persuader le
» duc d'Orléans que le peu d'assistance qu'il reçoit du
» gouvernement espagnol est le résultat d'un concert
» entre le comte-duc et Richelieu, pour dégoûter Son
» Altesse et la contraindre par nécessité à se jeter dans
» les bras du cardinal [1]. »

Malheureusement pour le succès de cette thèse, au moment même où elle était soutenue à Madrid, le comte de Maure, l'envoyé de la reine, et l'abbé Scaglia, dans ses lettres, garantissaient au roi et à Olivarès la réalité

[1] *Annexes à la lettre du* 13 *juillet de Philippe IV à l'infante.*

des négociations de d'Elbène ; en même temps ils les assuraient que les vifs dissentiments qui avaient éclaté entre les deux partis de l'émigration tendaient de plus en plus à les rendre irréconciliables. En effet, la promesse faite par le duc d'Orléans à sa mère dans l'entrevue du 3 juillet n'avait pas été tenue : Marie de Médicis était informée, par ses amis de France et le bruit public, que son fils devait prochainement conclure son traité de réconciliation, épouser Mme de Combalet, et qu'il allait attendre la fin des négociations dans la ville de Bellegarde, pour ne pas risquer en restant à Bruxelles d'y être retenu par les Espagnols si Louis XIII venait à mourir, comme on le craignait en ce moment.

La reine ne se faisait plus d'illusions sur la faiblesse de son parti ; elle sentait bien qu'elle n'était un embarras pour le cardinal qu'à la condition de rester liée à la fortune de son fils. Que celui-ci l'abandonnât, et c'en était fait de ses espérances de rentrer en France en dictant elle-même les conditions de son retour. Puisque ses exhortations n'avaient pu empêcher les négociations de se poursuivre, elle résolut donc d'essayer de les entraver, en attendant qu'elle pût en provoquer la rupture. Elle imagina à cet effet un habile expédient. Le bruit courait à Bruxelles, et l'envoi à Paris de quelques-uns de ses domestiques chargés de messages pour le roi de France donnait à ce bruit quelque consistance, qu'elle était elle-même sur le point de se réconcilier avec Louis XIII. Elle laissa entendre que ces rumeurs étaient fondées, et fit proposer à Puylaurens de conduire lui-même la négociation ; ce qui le rendait en quelque sorte l'arbitre des destinées de toute la famille royale de France, grandissait son importance et surtout lui permettait

d'accroitre ses prétentions. Elle était parfaitement persuadée que Richelieu n'accueillerait jamais un projet dont le premier résultat serait de resserrer entre elle et Monsieur des liens près de se rompre [1]; mais il était évident que l'introduction de cette nouvelle proposition allait suspendre pour le moment la conclusion du traité.

Puylaurens donna dans le piége et, tout orgueilleux de voir son rôle gagner en importance, il fit demander au cardinal d'autoriser la reine à accompagner Gaston à Moulins en Bourbonnais ou à Mâcon-sur-Sâone, villes qui avaient été définitivement proposées pour y continuer les négociations en dehors de l'influence espagnole.

Ce n'était là toutefois que la première partie de la tâche que Marie s'était donnée.

A l'origine des tentatives de réconciliation conduites par d'Elbène, le mariage du duc d'Orléans et de la princesse Marguerite avait été un obstacle qui paraissait insurmontable. Mais Puylaurens s'étant engagé à fournir un moyen de le faire annuler, cette promesse avait fait cesser les hésitations de Richelieu et l'avait décidé à mettre l'envoyé de Monsieur en rapport avec Bouthillier et le père Joseph, et à charger Mr de Chavigny de rendre compte au roi des phases de la négo-

[1] « S. Md Chma pide muy apretadamente que pueda entraren el » concierto y offrecer de passar ã binir en las plaças que se daran » a su hijo estas dos cosas son las que por ningnn caso se determinaria » la Reyna mi Sa de effectuar y los que dessearia mas Pilorans, » con su reputacion en aver hecho el concierto de la reyna por su » authoridad.... Esta ha vido la mayor fineza que podia hacer la » reyna.... » *Papel que dio el conde de Maure*, joint à la lettre de *Philippe IV à l'infante* du 24 août 1633. Correspondance, t. 32, f. 163 et suiv.

ciation [1]. Or donner de la publicité au mariage de Gaston et le réunir à la princesse lorraine étaient un coup de maître qui remettait tout en question, qu'il fût vrai ou non que le mariage de Monsieur et de Mme de Combalet fut une des clauses du traité. Il semblait invraisemblable en effet que le prince pût consentir dès lors à rentrer en France sans y amener sa femme, tout à fait improbable que le roi y permit son retour dans ces conditions et reconnut un mariage qui s'était fait à son insu, sans son contentement, contrairement aux lois du royaume et pour consacrer une alliance hostile à sa couronne.

La reine-mère informa donc le duc de Lorraine que, s'il n'y prenait garde, le duc d'Orléans allait, comme jadis à Béziers, conclure avec le roi de France un traité dont il serait exclu, et qu'il était à craindre que celui qui avait su oublier sa mère, saurait aussi oublier sa femme. Le duc Charles écrivit aussitôt à l'infante et se plaignit aigrement de Puylaurens qui, sous la protection de l'Espagne, osait introduire dans un traité des conditions injurieuses à sa maison. Isabelle remit la lettre au duc d'Elbeuf qui la porta au duc d'Orléans [2].

Il fallut aussitôt chercher à apaiser le duc de Lorraine, et La Vaupot lui fut envoyé dans les derniers jours de juillet pour lui porter les protestations d'amitié de Gaston et l'assurance de n'être pas abandonné. Comme on apprenait en ce moment à Bruxelles que le roi de France

[1] *Mémoires de* RICHELIEU, t. VII, f. 471.

[2] *L'abbé Scaglia au comte-duc.* Bruxelles, le 2 août 1633. — Corr., t. I, f. 239 et *Copia de la respuesta que se dio al conde de Maure*, en Madrid, a 1° de ottobre 1633; Corr. de Philippe IV et de l'infante, t. 32, f. 285.

massait des troupes sur les frontières de Lorraine, le marquis de Celada, qui en se rendant en Italie devait passer par Nancy, fut encore chargé de raffermir la confiance du duc et de lui recommander de ne pas traiter avec Louis XIII, mais de résister au contraire à l'invasion en l'assurant qu'il serait secouru.

Le résultat de ces menées fut que d'Elbène, en revenant à Bruxelles quelques jours après avec les conditions, en somme assez avantageuses, que le roi de France faisait à son frère pour prix de son accommodement, trouva Puylaurens tout à fait opposé à la rupture du mariage lorrain et insistant au contraire pour en faire une des conditions du traité.

A l'exception des intéressés, personne n'avait su à Nancy quelle était exactement la mission de La Vaupot; mais le bruit avait couru qu'il venait réclamer la princesse Marguerite au nom de Monsieur qui devait aller l'attendre dans le Luxembourg. Mr de Guron, résident français en Lorraine, observateur vigilant de tout ce qui s'y passait, donna immédiatement connaissance au cardinal du bruit qui circulait. Cet avis parut bientôt confirmé par la nouvelle du changement qui s'était opéré dans les dispositions de ceux qui, de Bruxelles, dirigeaient les négociations. Prévoyant les obstacles que la réunion des deux époux allait faire naître, Richelieu résolut aussitôt de s'y opposer.

Le cardinal n'était jamais embarrassé dans le choix des moyens. Le but étant donné, peu lui importait la voie à suivre pour y atteindre ; il n'avait pas de scrupules. Dans les circonstances présentes, négocier était bien lent et le temps pressait ; il était le plus fort, il résolut d'employer la violence. Développant

avec son habileté accoutumée d'une part le plan de campagne contre la Lorraine qu'il avait dressé, de l'autre les griefs dont le duc Charles s'était rendu coupable en transgressant en une quantité de points le traité de Liverdun, il décida Louis XIII à lui déclarer la guerre. Mais pour ne pas laisser deviner le coup qu'il allait porter et mettre le prince lorrain dans l'impossibilité d'y parer, jugeant, comme il le dit lui-même, « qu'il n'y allait aucunement de l'honneur du roi » de ne surprendre pas M. de Lorraine, vu que les » offenses ouvertes qu'il commettait contre le roi l'aver- » tissait assez, » sans aucune déclaration de guerre, il ordonna à Mr de St-Chamont d'entrer aussitôt en Lorraine avec l'armée française et de couper toutes les communications de Nancy avec les troupes du duc campées du côté des Vosges. Des instructions secrètes recommandaient de plus à ce général de faire arrêter et conduire à Metz « avec tout respect et honneur » les princesses lorraines si elles tentaient de s'éloigner de la capitale où elles étaient en ce moment [1].

Vers le milieu d'août, Nancy se trouva soudainement investi, et si étroitement qu'il devint absolument impossible aux habitants d'en sortir sans un sauf-conduit.

Le cardinal Nicolas-François, frère de Charles IV, se hâta aussitôt d'entrer en communication avec Louis XIII. Il le trouva bien plus outré du mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite, que M. de Guron, lui dit-il, venait de lui apprendre, que des nombreuses offenses — trente-six, suivant la liste qu'en avait dressée

[1] *Richelieu à Mr de St-Chamont.* Châlons, 22 août 1633. D'HAUSSONVILLE, t. I, p. 275.

Richelieu — dont le duc de Lorraine s'était rendu coupable ; le roi, comme première condition de paix, exigeait que la jeune femme lui fût livrée.

On ne pouvait plus ouvertement avouer qu'elle était l'unique cause de la guerre.

A la rentrée dans Nancy du cardinal de Lorraine, la famille ducale résolut de faire évader la jeune princesse pour la soustraire au sort qui semblait lui être réservé. Mais là était la difficulté. Dans le camp français la surveillance était extrême : le roi avait écrit lui-même à Mr de St-Chamont de redoubler de vigilance, et le commandant des forces françaises lui avait répondu qu'il guettait jour et nuit et saurait bien empêcher la jeune femme de s'enfuir [1].

Un premier projet d'évasion, où un religieux de l'ordre de St-François devait jouer le rôle principal, projet hardi et hasardeux, ayant été éventé [2], la princesse de Phalsbourg en imagina un autre. Sous prétexte de continuer plus librement les négociations, le cardinal Nicolas-François se fit donner un sauf-conduit qui lui permit de traverser à toute heure les lignes d'investissement pour se rendre de Nancy au quartier du roi. Après avoir habitué les Français à le voir passer et

[1] *Mr de St-Chamont à Louis XIII.* 24 août 1633. Idem, p. 282, note.

[2] *Benoist de Bellecour au secrétaire Della Faille.* Nancy, 24 août... Une princesse s'estant préparée pour prendre son vol chez vous à la conduitte d'un religieux de St-François qui a résidé longues années en Flandres; son dessein éventé n'a pu estre exécuté; il était hardi et hasardeux ; je l'ai souhaitée bien des fois par delà avant que nous fussions investis, nonobstant cela peult estre qu'elle eschapera.... (Audience 659.)

repasser, le dimanche 28 août, à 4 heures du matin, il se présenta de nouveau aux avant-postes. M. de St-Chamont, encore couché, ne crut pas devoir se déranger pour visiter la voiture du cardinal, d'autant moins que ses officiers l'assuraient que le prince lorrain n'avait avec lui que sa suite accoutumée; on laissa celui-ci continuer sa route, sans remarquer un jeune et beau cavalier assis à côté de lui et qui se couvrait à demi le visage du rideau du carrosse, avec une négligence si bien jouée qu'on ne soupçonna rien. C'était la duchesse d'Orléans que la princesse de Phalsbourg avait elle-même déguisée sous des habits d'homme, et qui, coiffée d'une perruque, vêtue d'un haut de chausses et d'un pourpoint de drap noir d'Espagne, bottée et éperonnée, la plume au chapeau et le teint légèrement bistré par un mélange de safran et de poudre à canon, était ainsi passée inaperçue. Elle ne tarda pas à rejoindre près d'un bois voisin des chevaux que trois gentilshommes y tenaient préparés. Sous leur escorte, elle fit ce jour là une traite de 13 lieues, non sans danger d'être prise par un parti de Suédois qu'elle n'évita qu'en se jetant au plus épais d'un fourré, et le lendemain au point du jour elle arriva devant Thionville, si accablée de fatigue que, descendue de cheval, roulée dans son manteau et étendue sur l'herbe, elle s'endormit profondément pendant que ses compagnons parlementaient pour se faire ouvrir les portes de la ville.

Le comte de Wiltz, qui en était le gouverneur, était absent en ce moment. Son lieutenant, après avoir autorisé les fugitifs à pénétrer dans la place, se chargea de faire parvenir à l'infante une lettre de la jeune princesse qui lui paraissait, comme il l'écrivit au gouverneur,

sous les habits qu'elle portait, le plus beau et le plus bizarre jeune homme qu'il eût vu [1].

La comtesse de Wiltz, ancienne dame d'honneur de l'infante, à qui la duchesse d'Orléans se fit connaître, la reçut aussitôt chez elle et lui fit revêtir les habits de son sexe. Comme il pouvait se faire que les Français, à la poursuite des fugitifs, vinssent s'établir aux alentours de Thionville pour l'enlever quand elle tenterait de quitter cette place, on résolut de l'en faire partir aussitôt la nuit venue et dans le plus grand secret. Le comte d'Emde, qui y était de passage, la prit dans sa voiture, vêtue comme une simple femme de chambre et la conduisit jusqu'à Marche où elle arriva le 2 septembre [2].

Le courrier, parti de Thionville avec la lettre de Marguerite à l'infante, en portait une autre pour Puylaurens : « Monsieur, disait la jeune femme au favori » de son mari, je me suis sauvée par la grâce de Dieu » et me suis desguisée en habits d'homme, accompagnée » de trois gentilshommes, l'un de Madame ma tante, » le second de mon frère aisné et le dernier qui est » à moy ; des trois nous en avons perdu un la nuit, » qui court grande fortune d'estre arresté ; je suis à » Thionville, je vous prye de le faire savoir à la per-

[1] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 28 septembre 1633. — Corr., t. I, p. 292.

[2] *Le comte d'Emde à l'infante.* Marche, 2 septembre. Madame, je viens ce jourd'huy en arrivant à Marche de recevoir les commandements que V. A. at été servie me faire pour la conduite de la princesse Marguerite et ensuite d'iceux ay donné ordre pour tel convoy comandé par personnes de fiance que j'espère que demain sans doute elle arriverat sans aucun anger à Namur... (Audience 665.)

» sonne que vous savez et que j'attendray icy ses
» commandements ; rien ne me presse d'en partir que
» pour luy obéyr, je vous prye que je sache sa volonté
» et croyez que je ne seray jamais ingrate ny mes-
» cognoissante des bons offices que j'y ai receus de
» vous [1]. »

La nouvelle de l'arrivée de la princesse dans les Pays-Bas fut accueillie par Marie de Médicis avec une extrême satisfaction, « la plus grande, dit-elle, qu'elle » eût reçue en sa vie ; » elle se hâta de lui écrire en l'appelant sa fille, déclara publiquement qu'elle la considérait comme telle et lui envoya tout ce qui lui était nécessaire pour se vêtir. Le duc d'Orléans exprima très-hautement d'abord toute la joie qu'il en ressentait, et déclara que la princesse était sa femme et qu'il l'avait épousée depuis près de deux ans ; mais le soir, d'Elbène étant venu lui dire que le roi le déclarerait incapable de lui succéder et disposerait les choses de manière à l'empêcher de remettre jamais les pieds dans le royaume s'il continuait à parler de la sorte, il devint pensif et, l'esprit frappé, courut chez le père Suffren lui demander s'il croyait au pouvoir du roi de faire cette déclaration, et si son mariage clandestin pouvait lui attirer l'excommunication du pape, ce dont le menaçait aussi d'Elbène. Suffren le rassura en lui affirmant que Rome n'avait jamais invalidé un mariage conclu régulièrement et qu'aucune loi n'autorisait le roi son frère à l'empêcher de lui succéder [2].

[1] D'Haussonville, t. I, pièces, p. 405.

[2] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 5 septembre 1633. — Corr., t. I, p. 269.

Ainsi tranquillisé, Gaston partit pour Namur accompagné d'une suite nombreuse pour y attendre sa femme que d'Elbeuf et Puylaurens étaient allé rejoindre à Marche ; impatient de la revoir, il se porta même à sa rencontre jusqu'à mi-chemin de Rochefort et ils revinrent ensemble coucher à Namur.

Le 6 septembre la duchesse d'Orléans fit son entrée à Bruxelles. L'infante alla la recevoir à une lieue de la capitale, mit pied à terre en l'apercevant et la fit entrer dans son carrosse ; ce fut elle encore qui la conduisit à l'appartement qu'elle lui destinait et qu'elle avait fait meubler le plus richement possible ; « car sa » chambre, l'antichambre et la chambre de présence, » dit un des officiers du duc d'Orléans désigné pour » la servir [1], sont tapissez de drap d'or frisez... et les » daiz à queue de mesme et marche-pieds de Turquie » par touttes les chambres. » Le lendemain l'infante lui fit encore présent « d'un habillé et déshabillé de » princesse, depuis les mulles de chambre jusques aux » rubans pour faire des vollans,... chemise de jour et » de nuit, rabatz et tout ce qui est nécessaire, coffre » de satin bleu remply de vazes précieux, pleins de » senteurs et autres galanteryes. »

La reine-mère, retenue dans ses appartements par une fluxion dentaire, fut la seule qui n'alla pas à sa rencontre ; mais elle la reçut néanmoins le jour même et lui fit le meilleur accueil.

Le surlendemain, fête de la nativité de la Vierge, Gaston se rendit à pied à Notre-Dame de Hal, à trois lieues de Bruxelles pour y faire « son bonjour » et

[1] D'Haussonville, t. I, p. 405.

remercier Dieu d'avoir arraché sa jeune femme aux dangers qui l'avaient menacée. Il paraissait alors avoir sérieusement renoncé à ses projets de réconciliation avec son frère, et quelques jours après le duc de Lorraine l'ayant informé, en désespéré, des dures conditions du traité que le roi de France voulait lui imposer, il lui répondit de ne consentir en aucune façon à des propositions aussi inconvenantes, et il loua hautement la princesse de Phalsbourg qui lui avait fait dire qu'elle préférait, quant à elle, mourir que d'y souscrire.

Mais bientôt la nouvelle de l'entrée de Louis XIII à Nancy (25 septembre) ne laissa plus aucune illusion sur le sort de la Lorraine ; Charles IV payait de la perte presqu'absolue de ses États ses trop vives sympathies pour la cause du duc d'Orléans.

Gaston se montra tout d'abord très-affecté du malheur de son beau-frère, mais ce ne fut qu'une ombre fugitive sur cet esprit léger : comme il le dit bientôt après à sa mère, « cela ne dérangeait en rien ses affaires, c'était » de l'empire et de l'Espagne qu'il attendait des secours, » non du duc de Lorraine. » Il pouvait donc se consoler.

CHAPITRE XVI

Continuation des négociations avec les Provinces-Unies. — Les plénipotentiaires belges s'efforcent de faire admettre comme bases du traité les articles de la trève de 1609. — Exigences des députés hollandais. — P. P. Rubens et le duc d'Arschot. — L'Espagne exige la rétrocession de Fernambouc. — Le président Roose est l'homme de confiance d'Olivarès. — Richelieu s'efforce de rétablir la ligue contre la maison d'Autriche et d'empêcher la conclusion de la trève. — Mission du baron de Charnacé à La Haye. — Le prince d'Orange entre en campagne. — Prise de Rhinberg. — Le marquis d'Aytona s'empare de Stefenswerth. — Irruption des Hollandais dans le Pays de Waes. — Puteanus et l'anti-Puteanus. — Les États-Généraux envoient le duc d'Arschot à Madrid. — Projet de ligue contre la France. — Échec du duc de Feria en Alsace. — Mort de l'infante.

Ce qui, bien plus encore que les intrigues et les dissentiments des Français, avait occupé les esprits à Bruxelles pendant l'année 1633, c'étaient les négociations de trève avec les Provinces-Unies. Non seulement l'infante avait autorisé les États-Généraux à traiter en leur propre nom avec la Hollande, elle avait encore permis de supprimer, dans la procuration qu'elle avait remise aux délégués de l'Assemblée, la phrase indiquant qu'elle agissait « en vertu du pouvoir et procure qu'elle » tenait de Philippe IV, » les provinces du nord n'ayant pas voulu admettre dans les préliminaires une pièce où la souveraineté de l'Espagne était reconnue, même par leurs adversaires. C'était là une concession extrêmement grave, et qui de sa part équivalait presque à une abdication au bénéfice des États ; mais les circonstances étaient telles que l'infante avait préféré, par un excès de confiance, encourager les députés à persévérer dans

les sentiments d'inaltérable fidélité au roi d'Espagne dont la majorité d'entre eux, par leurs serments et leurs actes, avaient protesté plus d'une fois, que de risquer de les désaffectionner en refusant de céder sur des points qui, vu les dispositions de l'Assemblée, perdaient beaucoup de leur importance.

Les bases de l'accord proposé par les plénipotentiaires hollandais aux députés belges à La Haye avaient été les mêmes que celles présentées à Maestricht par le prince d'Orange aux trois délégués envoyés vers lui au mois d'octobre ; mais les deux nations désiraient si ardemment la paix, qu'en dépit des efforts de quelques anti-trévistes hollandais gagnés à la France, il était à prévoir que ces premières et exorbitantes prétentions feraient bientôt place à des demandes plus acceptables.

Vouloir en effet éloigner les troupes espagnoles des Pays-Bas alors que les Provinces-Unies comptaient dans leurs armées des corps français, anglais et écossais ; exiger le démantèlement de quelques citadelles qui ne portaient ombrage qu'aux libertés municipales de villes que les États du Nord n'avaient pas mission de défendre ; s'immiscer dans la nomination des gouverneurs des places maritimes et prétendre donner aux États-Généraux le droit souverain de délivrer les brevets aux officiers de l'armée et de recevoir leur serment, c'étaient là toutes choses que les députés belges ne pouvaient accueillir sans une entente préalable avec le gouvernement espagnol que systématiquement on repoussait des négociations, ou qu'ils ne pouvaient usurper qu'à la condition de rompre avec la métropole. Ils s'efforçaient quant à eux de faire admettre pour bases de la négociation les articles de la trève de 1609 ; mais les Hol-

landais leur répondaient que le secrétaire du conseil privé P. P. Rubens, le commis Kesseler et d'autres encore avaient déjà essayé de traiter sur ces bases, et proposé en outre l'échange ou l'abandon de quelques parties du territoire ; que si d'autres avantages ne leur étaient pas offerts, il était inutile de continuer à négocier.

Le 4 janvier, les États-Généraux demandèrent à l'infante de leur faire délivrer copie des instructions qui avaient été données à ces divers négociateurs [1]. Rubens fut appelé à Bruxelles et, au sein du conseil, d'État on décida de l'envoyer à La Haye « pour servir et » assister Messieurs les députés des Estats à esclaircir » et maintenir quelques poincts desquelz il avait par- » ticulièrement cognoissance. » En conséquence il écrivit au duc d'Arschot pour le prier de lui faire obtenir un passeport pour lui et deux ou trois serviteurs [2].

Mais il ne convenait pas sans doute à d'Arschot d'avoir près de lui à La Haye un homme connu pour son dévouement au roi d'Espagne et qui, sous main peut-être et afin d'en recueillir honneurs et profits, comme lors de la paix avec l'Angleterre, chercherait à se substituer aux députés des États. C'est de cette façon, du moins, qu'il s'expliqua la demande de Rubens et il résolut aussitôt de se plaindre à l'infante du rôle qu'un tel procédé semblait lui réserver. Il lut la lettre qu'il adressait à ce sujet à la princesse dans la séance

[1] *Actes des États-Généraux de* 1632, t. II, p. 117.

[2] *Rubens au duc d'Arschot.* Bruxelles, le 13 janvier 1633. — Notice de M. Galesloot dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. 19, 1re série, p. 103.

du 24 janvier aux députés des États à Bruxelles, et les évêques d'Ypres et de Namur avec le baron d'Hoboken « furent commis pour remonstrer à S. Alt. le » contenu de ladicte lettre et les considérations qui » s'y présentaient [1]. »

Rubens fut très-étonné de la manière dont le duc avait interprété sa demande : « Je suis bien marry » d'entendre le ressentiment que Vostre Excellence a » monstré, lui écrit-il, car je marche de bon pied et » vous supplye de croire que je rendray toujours bon » compte de mes actions. Aussi je proteste devant Dieu » que je n'ay eu jamais autre charge de mes supérieurs » que de servir Vostre Excellence par toutes les voyes, » en l'entremise de ceste affaire, si nécessaire au ser- » vice du roy et pour la conservation de la patrie, » parce que je m'estimerais indigne de vie sy, pour » mes inthérets particuliers, j'y aportasse le moindre » retardement. » — « ...Je vous diray, lui répondit » le duc, que toute l'assemblée qui a esté à Bruxelles » a trouvé très-estrange qu'après avoir supplié Son » Altesse et requis le marquis d'Aytone de vous mander » pour nous communiquer vos papiers,... vous ayez » demandé un passeport ; m'important fort peu de quel » pied vous marchez et quel compte vous pouvez rendre » de vos actions. Tout ce que je vous puis dire, c'est » que je seray bien aise que vous appreniez dorénavant » comme doivent escrire à des gens de ma sorte ceux » de la vostre. » Des biographes de l'illustre peintre flamand ont relevé avec amertume l'affront fait par le grand seigneur au grand artiste ; mais ils ont perdu

[1] Gachet. *Lettres inédites de P. P. Rubens*, introduction, p. LX.

de vue que le duc d'Arschot, conseiller d'État et ambassadeur extraordinaire des États-Généraux près des Provinces-Unies, s'adresse non à l'artiste, mais au *secrétaire du roy d'Espagne en son conseil privé*, comme Rubens lui-même se qualifie, c'est-à-dire à un inférieur hiérarchique qu'il soupçonne, non sans raison, de vouloir renouer à son insu avec le prince d'Orange d'anciennes négociations [1]. Cette réponse un peu vive décida toutefois Rubens à reprendre le chemin d'Anvers et ses glorieux pinceaux, et ce fut l'abbé Scaglia qui fut chargé de visiter secrètement le prince d'Orange « pour chercher à sortir de l'ambiguité où se traînaient » les négociations, » en même temps qu'il irait porter à la princesse palatine, qui résidait en Hollande, les condoléances de l'infante à l'occasion de la mort de l'Électeur Palatin, son époux [2]. Mais la nouvelle phase dans laquelle entrèrent bientôt les négociations empêchèrent ce voyage de s'effectuer. Les Hollandais ayant compris la nécessité d'abandonner quelques-unes de leurs prétentions, émirent en revanche des exigences nouvelles et demandèrent entre autres la liberté de trafiquer dans tous les pays sous la domination espagnole. Or les plénipotentiaires belges ne pouvaient naturellement laisser introduire cette question

[1] *L'abbé Scaglia à Olivarès.* Bruxelles, 17 janvier 1633. — Rubens ha estado aqui algunas dias, parece paraque diesse aconocer a los deputados lo que Su Ma^d^ (Dios la guardes) ha de mucho tiempo aca permitido que se platicasse en esto de la tregua et justificar que no avia intencion de ministros de impedirla sino de facilitarla creo tambien que se incline aque se pratique de nuovo para reconocer el animo del princ. de Oranges, ademas de lo que continuaron los deputados su négociacion. — Corr., t. I, f. 144.

[2] *L'abbé Scaglia à Olivarès.* 8 février 1633. Corr., t. I, f. 144.

dans les débats sans être pourvus des pouvoirs nécessaires pour la traiter au nom du cabinet de Madrid. Il fallut donc revenir sur ses pas et les Provinces-Unies, après avoir repoussé avec passion le nom même du roi d'Espagne, durent réclamer des députés belges une procuration de l'infante qui les autorisât, en vertu des pouvoirs qu'elle avait reçus de Philippe IV le 26 juilllet 1629, à traiter tant en leur nom qu'en celui de la métropole. Cette procuration leur fut délivrée le 27 janvier 1633, et comme les députés hollandais craignaient que l'Espagne ne la considérât comme périmée et ne fît des difficultés plus tard pour ratifier ce qui aurait été conclu, l'infante s'engagea à écrire aussitôt à son neveu pour faire renouveler ses pouvoirs.

Jusqu'alors les retards qu'avaient soufferts les négociations avaient été particulièrement l'œuvre de la Hollande : l'exagération de ses prétentions et l'impossibilité des députés des États-Généraux belges d'y souscrire les avaient arrêtées ; l'Espagne bientôt les enraya à son tour en y introduisant une condition nouvelle qui l'intéressait seule et qui remit tout en question : elle exigea que Fernambouc lui fut rendue. Or cette colonie était la récente conquête de la compagnie hollandaise des Indes occidentales ; elle y voyait le berceau de sa grandeur future et se refusait à s'en dessaisir, avec autant de chaleur que l'Espagne en mettait à vouloir en déposséder ceux qu'elle appelait encore *les rebelles* et en qui elle devinait des rivaux dont l'activité et l'intelligence des affaires allaient bientôt attirer à eux, dès qu'ils y auraient mis le pied, tout le commerce du nouveau monde au monopole duquel elle prétendait pour elle seule.

C'était de parti pris que le gouvernement espagnol en intervenant dans les négociations y avait introduit cette condition qui devait devenir la pierre d'achoppement contre laquelle les efforts de tous les partisans de la trêve allaient venir se briser. Il avait vu avec un extrême mécontentement la réunion des États-Généraux et surtout la mission dont l'infante les avait autorisés à se charger, de traiter directement avec les Provinces-Unies ; cette politique d'apaisement avait été très-sévèrement qualifiée par le cabinet de Madrid, et le marquis d'Aytona, qui s'y était associé, avait été accusé de faiblesse et presque de trahison [1]. Olivarès avait alors cherché autour de lui un homme qui sût faire prévaloir dans les conseils de la gouvernante des Pays-Bas la politique autoritaire qu'il avait adoptée, et il avait jeté les yeux sur le président du conseil privé, Pierre Roose, en ce moment à Madrid, et qu'il s'empressa de faire partir pour les Flandres, non pas avec des pouvoirs effectifs supérieurs à ceux qu'il devait à

[1] Dans une lettre à Olivarès, datée de Bruxelles, 2 janvier 1633, et que le comte-duc lut au conseil d'État, le marquis d'Aytona se plaint amèrement des reproches qu'il reçoit du cabinet de Madrid : « Il y va également de ma tête, dit-il, si je défends les provinces de Flandres sans observer les ordres du roi, et si je les perds en les suivant. S. M. croit trop facilement à la trahison, et je n'ose rien risquer de peur d'en être accusé. Il y a ici beaucoup d'envieux et d'ennemis de V. Ex., et ce serait un bien beau jour pour eux que celui où ils me verraient dans cette triste position et pourraient attribuer tous les revers à la nomination que V. Ex. a faite de moi. Dieu et V. Ex. savent les efforts que j'ai faits, et combien de fois je l'ai suppliée de m'excuser de venir servir en Flandres ; mais V. Ex. et S. M. m'y ont obligé, et par obéissance j'y ai consenti. Mais je me vois si malheureux que je ne vois d'autres remèdes que dans la mort (pero me veo tan aflixido que ne me parece que puede haver otro remedio que la muerta). » — Arch. de Simancas, estado 2047, f. 10.

sa charge, mais comblé de tant de témoignages de confiance [1], que chacun dut voir en lui la personnification la plus fidèle de la pensée du premier ministre et l'arbitre souverain de toutes les décisions qu'il serait nécessaire de prendre à Bruxelles sans consulter celui-ci. L'infante elle-même n'était pas libre de se soustraire à son contrôle [2].

A peine de retour à Bruxelles, Pierre Roose n'eut d'autres préoccupations que de hâter la dissolution des États-Généraux ; en attendant, pour les déconsidérer, il leur opposa une force d'inertie que leurs remontrances incessantes ne parvinrent pas à vaincre et qui, en rendant stériles tous leurs vœux et toutes leurs décisions, devait persuader le pays de leur impuissance et de leur inutilité. Il leur fit attendre pendant dix mois les placcards contre les désordres des gens de guerre, dont leurs cahiers avaient été unanimes à demander la répression, et quand l'infante réclama de Philippe IV, pour leurs plénipotentiaires en Hollande, le renouvellement de la procuration qu'elle tenait de lui pour traiter

[1] Olivarès déclare au conseil d'État, le 12 avril 1633, que, si Roose n'était pas revenu en Flandres, l'Espagne y aurait perdu le peu qui lui en restait ; dans cette même séance il est décidé qu'on ordonnera au marquis de Léganès de dire aux membres du conseil de Flandre à Madrid, le b^on^ d'Auchi, Gavarelle, c^te^ de Solre, s^r^ Berto et Gabriel Le Roy, que S. M. tiendra pour deservice à sa couronne s'ils ne se montrent pas plus agréables à Roose. — Ibid., f. 30.

[2] Dans la séance du conseil d'État du 21 septembre 1633 : Il sera bon, dit Olivarès au roi, que V. M. écrive une lettre particulière à S. A. pour la prier instamment de ne résoudre de bouche aucune affaire de quelqu'espèce qu'elle soit, sinon après consultes, paraphées et signées, parce qu'il le convient ainsi au service de V. M. — Ibid., f. 2.

en son nom, ce fut encore Roose qui persuada le cabinet de Madrid, non de la leur refuser, ce qui aurait rompu immédiatement les négociations entamées et décidé peut-être les États à en poursuivre secrètement d'autres qui pouvaient avoir de terribles conséquences pour la domination espagnole dans les Pays-Bas, mais d'en retarder indéfiniment l'expédition en affectant de la croire superflue.

Cependant si les nombreux intérêts qui étaient en jeu n'avaient pas suffi à persuader l'Espagne de la nécessité de conclure la paix, les efforts de la France pour faire échouer les négociations auraient dû lui ouvrir les yeux sur l'importance qu'il y avait à les mener rapidement à bonne fin.

Depuis la mort de Gustave-Adolphe et la nouvelle retraite du duc d'Orléans, Richelieu n'appréhendait rien tant que de voir la maison d'Autriche débarrassée de ses ennemis. Une fois l'Allemagne pacifiée et la trève conclue dans les Pays-Bas, l'empereur et le roi d'Espagne se trouvaient libres de se retourner contre la France; aussi le cardinal mettait-il tous ses soins à empêcher à tout prix la conclusion des traités : Mr de Feuquières avait été envoyé vers les princes protestants et les chefs suédois pour les déterminer à rester unis et hostiles à l'empire, et Mr de Charnacé était parti pour La Haye afin de décider les Provinces-Unies à continuer la guerre avec l'Espagne ou tout au moins, si la paix se concluait, à y comprendre la France.

C'était le 13 janvier 1633 que Richelieu, désespérant de soulever les Pays-Bas en s'appuyant sur la noblesse ou sur les États-Généraux, avait signé les instructions du baron de Charnacé, l'un de ses plus habiles diplomates.

Elles consistaient à offrir le secours de la France aux Provinces-Unies, non plus jusqu'à concurrence du million de francs qu'elle leur payait annuellement depuis le commencement de la guerre, mais de quinze cent mille livres en sus ; si ce subside était jugé insuffisant, Charnacé pouvait promettre en plus 4000 fantassins et 600 chevaux, entretenus par le roi durant tout l'été à la condition que pendant l'espace de trois ans il n'y eût ni paix ni trève, ou bien 6000 fantassins et 1000 chevaux, marchant sous les drapeaux de la France, pourvu que le prince d'Orange voulût les employer avec son armée à une conquête dont le roi pût avoir sa part. Si ces offres n'étaient pas accueillies, le baron pouvait porter à 12,000 hommes et 2000 chevaux commandés par un maréchal de France le contingent que fournirait le roi ; mais ce secours, qui était l'équivalent d'une alliance offensive et aboutissait à une rupture avec l'Espagne, ne devait être offert que si la mission de Feuquières en Allemagne était couronnée de succès : tranquille de ce côté, Richelieu croyait pouvoir alors s'abandonner à ses rêves de conquête, et un plan de partage des Pays-Bas espagnols était annexé aux instructions de Charnacé [1].

L'habileté du négociateur consistait à décider les Provinces-Unies à accueillir les offres de la France

[1] La France devait avoir : le Hainaut, l'Artois, le Tournesis, Lille, Douay et Orchies, la Flandre gallicane, c'est-à-dire Gravelines, Dunquerque, Ostende, Nieuport, Namur et le Luxembourg.

Elle aurait laissé aux Provinces-Unies : le Brabant, Malines, le Limbourg, la Frise, la Gueldre, la portion de la Flandre impériale comprise entre l'Escaut et la Hollande, et quelques petits fragments du Luxembourg et du Namurois. (AVENEL, *Corr. de Richelieu*, t. IV, p. 421.)

avant d'être arrivé aux derniers termes de cette progression, qu'il ne devait dévoiler que successivement ; malheureusement Mr de Hauterive, frère du garde des sceaux disgrâcié, avait été mis par celui-ci dans le secret, et il paya l'hospitalité que lui donna le prince d'Orange en lui faisant connaître le prix élevé qu'en fin de compte le cardinal était disposé à offrir. Aussi, Frédéric-Henri fit-il un froid accueil aux premières propositions du baron ; il laissa entendre qu'il n'ignorait pas jusqu'où elles pouvaient s'étendre, et puisque la France n'était pas absolument éloignée de l'idée de rompre avec l'Espagne, il l'exhorta à s'y décider tout à fait, s'engageant dans ce cas, au nom des États-Généraux de Hollande, à réunir toutes ses forces à celles du roi, pour entreprendre la conquête des Pays-Bas et consentant même à n'en rien conserver.

Certes, Henri IV n'eût pas perdu, en son temps, l'occasion qui s'offrait à lui de reculer ses frontières. Mais les circonstances présentes étaient bien différentes. Louis XIII, sans dynastie, voyait l'héritier de sa couronne au milieu du pays à envahir et tout disposé à faire cause commune avec l'ennemi ; les raisons qui avaient empêché l'année précédente Richelieu de provoquer une rupture subsistaient toujours ; les événements toujours hasardeux d'une guerre étrangère pouvaient ébranler bien des fidélités militaires ; enfin la guerre avec l'Espagne n'était pas des plus populaires en France, et beaucoup de catholiques, de ceux qu'on appelait les *cagots*, la blâmaient. La mission de Mr de Feuquières en Allemagne n'avait pas eu non plus tout le succès qu'on en espérait : l'alliance conclue à Heilbronn n'avait pas été ratifiée par tous les princes protestants, et Wallenstein

qu'on avait espéré attacher à la ligue en lui offrant la couronne de Bohême, trouvant plus avantageux de réclamer pour prix de ses services, après la conclusion de la paix, l'héritage de l'électeur palatin, ne semblait nullement disposé à faire défection à l'empereur [1].

Dans ces conditions, se lancer étourdiment dans une guerre, même avec l'appui des Provinces-Unies et sous la direction du prince d'Orange dont les talents militaires étaient incontestables, c'était risquer gros jeu pour des bénéfices très-incertains. Mieux valait attendre que les circonstances devinssent plus favorables et, jusqu'alors, empêcher l'Espagne de reprendre haleine en la faisant harceler par cet ennemi habile et entreprenant qui, depuis plus d'un demi-siècle, luttait si avantageusement contre elle.

Si les nouvelles prétentions du cabinet de Madrid au sujet de Fernambouc n'eussent pas désespéré en Hollande les partisans de la trève, très-nombreux et très-influents, cette politique expectante du cardinal aurait sans doute éprouvé un échec, et le prince d'Orange eût laissé l'armée dans ses cantonnements ; mais la demande de rétrocession de cette colonie augmenta à un tel point les difficultés au milieu desquelles se débattaient les négociateurs, qu'il sembla que tout allait être rompu, et Charnacé, habile à toujours saisir le moment opportun, par l'offre des deux tiers comptant du million promis, décida les États à reprendre les opérations militaires tout en continuant à négocier.

Le 27 avril le prince d'Orange entra en campagne à la tête de 25,000 fantassins et de 5000 chevaux,

[1] *Geschichte Wallensteins* von Leopold von Ranke, p. 308.

et bientôt après le marquis d'Aytona en fit autant de son côté. Mais l'espoir et le désir d'un prochain dénouement pacifique étaient si grands de part et d'autre, qu'il était à présumer que cette prise d'arme, à laquelle chacun s'était décidé à contre-cœur, produirait peu de résultats. En effet, Fréderic-Henri se borna à aller assiéger Rhinberg, la seule place sur les bords du Rhin que les Espagnols possédassent encore ; au bout de trois semaines elle tomba en son pouvoir. Elle avait été si fréquemment prise et reprise par les deux partis depuis un demi-siècle, que les Espagnols l'avaient surnommée la *Putana de la guerra.*

Le marquis de son côté, après s'être avancé vers la Meuse dans l'intention, semblait-il, de tenter quelque coup de main sur Venlo ou Ruremonde, s'était tout à coup dirigé sur Stefenswerth. Cette ville, bâtie dans une île de la Meuse et défendue par un château qui avait appartenu à Henri de Bergh, avait jusqu'alors été considérée comme une sorte de terrain neutre. Sa résistance ne fut pas longue : le marquis s'y fortifia en attendant un renfort de troupes impériales qui vint bientôt le rejoindre; puis, après y avoir laissé une bonne garnison, il se retira sur Peelt, dans une position si avantageuse que le prince d'Orange n'osa l'y attaquer. Peu de temps après il vint s'établir à Diest, sa cavalerie campée à Baelen et à Mole.

Il semblait que la campagne allait se terminer ainsi sans autre engagement, quand tout à coup les Hollandais, au commencement de septembre, débarquèrent en Flandres et s'emparèrent sans coup férir des forts de *l'Étoile*, près de Damme, et de *La Philippine*, près du Sas.

Cette reprise inattendue d'hostilités avait été provoquée par la publication de deux pamphlets : l'un, sous le titre de *Remarques de religion et d'État*, débutait par un panégyrique de Philippe IV servant de préface aux accusations les plus violentes contre les Provinces-Unies; l'autre, *l'Anti-Puteanus* [1], rempli d'injures à leur adresse, annonçait faussement la rupture des négociations et réclamait la continuation immédiate des hostilités.

Ce dernier, dû à la plume de Gaspar Barleus, avait la prétention de servir de réponse à une brochure, publiée en juin par Van de Putte, plus connu sous le nom latinisé de Erycius Puteanus, professeur de langue latine et historiographe du roi à l'Université de Louvain, brochure qui mettait en parallèle les bienfaits de la paix et les dangers d'une guerre poursuivie sans passion par deux peuples faits pour s'entendre, et dont l'un d'eux surtout, celui des Flandres, appelait une trève de tous ses vœux. Cet opuscule, peu volumineux et divisé en autant de paragraphes qu'il y a de lettres de l'alphabet, avait produit une immense sensation; sagement pensé, il avait été beaucoup lu, bien qu'écrit en latin, langue que son auteur maniait avec une rare élégance. Mais on s'était bientôt avisé à Bruxelles que les Provinces-

[1] Le titre de ce pamphlet était le suivant : *Anti-Puteanus sive politico-catholicus, Stateram Puteani inducias expendentis alia Statera expendens, Cosmopoli, apud Belgam fidelem;* — l'autre : *Remarques de Religion et d'Estat sur le mandement des Estats rebelles et l'indiction par eux faicte d'un jeusne général et jour de prières qu'ils ont assigné au 24 de ce mois d'aoust* 1633. *Par où se verra provisionnellement le tort qu'ils ont de, par ledit mandement, nous imputer la rupture du traité de la tresve qu'eux-mesmes ont violé, sous espoir de ruiner la Religion Catholique et les affaires de Sa Majesté en ces Pays-Bas.* — Adressées au peuple catholique et fidèle, M.D.C.XXXIII.

Unies y trouveraient matière à grandir leurs prétentions, puisqu'ils y voyaient leurs adversaires aspirer si passionnément à la fin des hostilités, et on s'était empressé d'en confisquer tous les exemplaires qu'on avait pu atteindre ; maladresse insigne, qui avait grandi immédiatement l'importance de l'œuvre de Van de Putte et n'avait pu l'empêcher de passer en Hollande, où les révélations qu'elle contenait avaient paru l'expression d'autant plus exacte de la vérité, qu'on avait mis dans les Flandres plus de passion à vouloir la cacher.

L'*Anti-Puteanus* et les *Remarques de religion et d'État* avaient été écrits pour détruire l'impression produite par le *Statera belli et pacis* [1] du professeur de Louvain ; mais ils avaient dépassé le but, et leur publication était si inconsidérée, en présence des efforts des États-Généraux de Bruxelles pour conclure la paix, qu'après de longues et orageuses délibérations, cette assemblée réclama de l'infante ou le désaveu officiel de ces deux factums ou le rappel des députés qui étaient à La Haye. Mais la gouvernante n'était pas libre d'agir comme elle le voulait ; Barleus et l'auteur anonyme des *Remarques* avaient écrit sous l'inspiration du président Roose qui, plus royaliste que le roi, avait cru de cette façon éteindre le mécontentement que l'œuvre de Puteanus avait fait naître à Madrid [2] : sans donner

[1] Le titre de la brochure est le suivant : *Eryci Puteani Belli et Pacis Statera, qua induciæ auspicio regio inter Provincias regias et foederatas tractari coeptœ expendentur.* — Lovani, Joannem Oliverium, etc. Corn. Coenestenium. Anno 1633.

[2] Dans la séance du conseil d'État du 12 septembre 1633 on lit : « Julio Vaovio, par lettre du 25 juin, envoie un livre que Puteanus a fait imprimer ; il prouve le peu de prudence de l'auteur qui fut

satisfaction à la demande des États, Isabelle leur répondit que la procuration de Philippe IV, attendue depuis si longtemps, allait bientôt arriver; qu'elle jugeait par les lettres que le roi lui écrivait que son désir le plus ardent était de voir ses bons vassaux en repos et en tranquillité ; qu'il importait donc en ce moment de continuer les négociations avec la Hollande et d'y laisser les délégués de l'assemblée (1r octobre). Les États n'insistèrent pas, mais ils se montrèrent décidés à envoyer en Espagne une députation chargée de réclamer du roi cette procuration tant attendue et sans laquelle leurs plénipotentiaires étaient réduits à l'impuissance, et de lui faire connaître avec exactitude l'état des négociations, la nécessité de la paix et les difficultés que les prétentions espagnoles relativement à Fernambouc avaient fait naître. L'infante qui, en juillet, alors que l'assemblée avait déjà désigné deux députés, l'évêque d'Ypres et le duc d'Arschot, pour se rendre à Madrid dans ce but, était parvenue à la dissuader de les y envoyer, consentit cette fois à les laisser partir; l'évêque s'étant excusé, le duc se décida à faire seul le voyage, et au milieu de novembre il quitta Bruxelles, emmenant avec lui le pensionnaire Schotte et Jean-Henri Gobelinus en qualité de secrétaire. Une suite peu nombreuse l'accompagnait.

Les États-Généraux, dans leur séance du 12 novembre, résolurent de rester réunis pendant toute la durée de l'absence de d'Arschot pour être prêts à cor-

mal conseillé de l'imprimer. » — *Waverus*, assesseur des finances, à qui le livre de Puteanus est adressé, est peut-être le même que ce Julio Vaovio. — (Arch. de Simancas, estado 2047, f. 51.)

respondre toujours avec lui. S'ils avaient mieux connu les sentiments du gouvernement espagnol à leur égard, ils se seraient sans doute dispensés de lui envoyer cette mission. Le comte d'Olivarès était intimement convaincu qu'ils étaient unis et d'accord avec les Provinces-Unies pour secouer la souveraineté du roi d'Espagne, et qu'ils n'attendaient pour provoquer la rébellion que la rupture des négociations dont ils rejetteraient ensuite tout l'odieux sur le cabinet de Madrid, malgré toutes les concessions de celui-ci. Les troupes, qu'en ce moment même Philippe IV réunissait en Allemagne, étaient tout autant destinées à dissoudre l'assemblée qui portait ombrage à son autorité, qu'à des expéditions militaires [1].

Cette armée était celle qui, sous les ordres du duc de Feria, devait accompagner le cardinal-infant à Bruxelles ; mais depuis qu'avait été conçu le premier projet de sa réunion, le rôle qui lui avait été réservé avait grandi en importance. En voyant les communications de l'Italie et de la Bourgogne avec les Pays-Bas menacées par l'occupation de la Lorraine par les armées de Louis XIII, Olivarès avait pensé que le moment était venu de faire subir à la France le châtiment de sa conduite envers la maison d'Autriche, et de terminer d'un coup la guerre en Allemagne et dans les Pays-Bas. En écrasant l'allié des Suédois, des princes protestants

[1] *Séance du conseil d'État* du 19 mai 1633. — « Los Estados Generales » que llaman obedientes estan secretamente unidos y ligados y de » acuerdo contra la Soberania de V. M. y dominio de aquellos estados » y ajustados en la rebellion general » — dit le comte de San Lucar, et plus loin : — « y V. Md. con en acostumbrado y avantajado prudencia » desseo y previno las tropas de Alemania mas para deshazer esta » junta que para conquistas militares. » — (Estado 2047, f. 28.)

et des Provinces-Unies, il espérait tarir la source de ces secours d'argent qui les encourageaient à continuer les hostilités et les décider à la paix.

Les vieux régiments espagnols et italiens qui, par la Valteline et le Tyrol, allaient se réunir aux troupes impériales, devaient être l'avant-garde d'une armée plus nombreuse, composée de 30,000 fantassins et 10,000 cavaliers, dont le cardinal-infant serait le généralissime, mais le duc de Lorraine le véritable chef militaire; Don Gonzalo de Cordova, don Carlos Coloma, Mr de la Motterie et Mr de Fontaine devaient en être les maîtres de camps généraux. Le commandement de la cavalerie n'était pas encore donné, mais on le réservait au comte Jean de Nassau, à Aldringer ou au comte Galas.

Indépendamment de ce vigoureux effort auquel l'Espagne s'était résolue, elle comptait constituer une ligue dans laquelle entreraient tous les ennemis de la France : les feudataires allemands et italiens de l'empire étaient appelés à en faire partie, et Marie de Médicis et Gaston d'Orléans devaient y trouver place. Sa part dans l'entretien de l'armée allemande était fixée à 40,000 écus par mois; elle devait de plus en donner 10,000 à la reine-mère et autant à Monsieur, et si, comme on le supposait, avec le concours du duc de Lorraine ils parvenaient à réunir 12,000 fantassins et autant de cavaliers pour faire une diversion en France, 100,000 écus devaient encore leur être comptés pour ces levées et, à chacun d'eux, 25,000 par mois pour les entretenir. Ce n'était pas tout : 6000 fantassins et 1000 cavaliers espagnols, à la solde de Philippe IV pendant six mois, devaient inquiéter la frontière française opposée à celle où devait agir la principale armée, qui serait réunie dans les

cercles de l'empire voisins de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, et 12 galères avec 2000 fantassins devaient se tenir prêtes à la Corogne ou à Dunquerque à entrer en action, pendant que 20 autres, portant 3000 hommes de troupes sous le pavillon impérial, opéreraient dans la Méditerranée. Le duc de Bavière, les électeurs de Cologne, de Mayence et les autres princes catholiques qui voudraient entrer dans la ligue devaient aussi avoir part aux subsides espagnols ; mais le prix de tous ces sacrifices était stipulé dans un article secret qui était la révélation du mobile auquel le cabinet de Madrid avait obéi en s'y décidant : la ligue, une fois constituée, devait s'engager à agir avec toutes ses forces contre les Provinces-Unies pour en obtenir une bonne paix, si les conférences de La Haye n'aboutissaient pas à une trève honorable.

Dès l'instant qu'elle sortait de sa réserve envers les princes émigrés, il était à supposer que l'Espagne renoncerait aussi à se montrer plus longtemps défiante envers les membres de la noblesse française que Gaston et Marie prétendaient gagnés à leur cause. En effet Philippe IV, dans ses instructions, recommande à l'infante d'engager ses hôtes royaux à reprendre immédiatement leurs négociations avec les ducs de Guise et d'Épernon pour favoriser un soulèvement dans la Provence et la Guienne ; mais celui dont le concours lui paraît le plus précieux pour troubler la France, est le duc de Rohan, le chef avoué des Huguenots [1].

On s'étonnera peut-être de voir le roi catholique cher-

[1] Formo y condiciones de la liga. — Corr. de Philippe IV et d'Isabelle, t. 32, f. 250.

cher à s'unir aux hérétiques et charger la pieuse infante de négocier avec eux ; mais les exigences de la politique avaient fait imaginer un excellent sophisme pour tranquilliser les consciences qu'une telle alliance aurait pu troubler. « Elle ne devait pas servir à accroître en » France l'hérésie qui y était parfaitement tolérée, » mais à empêcher le roi très-chrétien de lui prêter » ses forces là où elle pouvait grandir encore et finir » par dominer, de façon à ne pouvoir plus être écrasée » par des moyens humains [1]. » C'était Philippe IV qui donnait cette explication à sa tante, et l'infante n'en paraissait pas scandalisée ; toutefois elle jugeait que le pape, que l'on espérait rallier à la ligue, pourrait y trouver prétexte à quelque scrupule de conscience [2], et conseillait de suspendre les négociations avec le chef des Huguenots jusqu'à la conclusion des traités avec les autres alliés ; de confier ensuite le soin de les poursuivre à la reine-mère ou à Monsieur, et de leur parler seulement alors de la ligue formée, afin de ne pas donner l'éveil à Richelieu, toujours trop bien servi par les indiscrétions de leur entourage. Précautions vaines ! Un démon familier, ou quelque mystérieux rapport de sa police secrète, informait toujours le cardinal des coups que ses ennemis voulaient lui porter : au moment même où s'échangeaient entre Bruxelles et Madrid ces correspondances sur la défection espérée du duc de Rohan, Richelieu le rappelait en France, de Venise où depuis deux ans il était exilé, et se l'attachait irrévocablement

[1] *Philippe IV à l'infante.* 4 octobre 1633. — Ibid., f. 247.

[2] *L'infante à Philippe IV.* 12 novembre. — Ibid., f. 323.

en lui confiant une mission importante auprès des cantons suisses.

C'était pour les promoteurs de la ligue un contre-temps fâcheux ; il n'est pas bien certain cependant que, même avec l'aide de l'Espagne, le parti huguenot aurait été encore assez vivace en France à cette époque pour y soulever des troubles bien sérieux. Un autre événement porta, tout à son origine, à ce projet de ligue un coup bien plus funeste.

Le duc de Feria, par le Tyrol et l'Engadine, avait passé d'Italie en Allemagne et, après s'être réuni aux troupes impériales d'Aldringer, avait passé le Rhin à Bâle (20 octobre) pour pénétrer en Alsace. Le duc de Lorraine espérait qu'il continuerait sa route vers ses États pour en chasser l'armée française qui les occupait, et celle-ci, peu nombreuse et disséminée dans un pays dont les habitants lui montraient beaucoup d'hostilité, se sentait fort peu rassurée. Richelieu seul, au milieu de l'émotion générale dont ni le roi ni ses meilleurs généraux n'étaient exempts, les abjurait de ne pas perdre confiance et de n'abandonner aucun des postes qui leur assuraient la possession certaine de leur récente conquête. Il avait foi dans ses alliés d'Allemagne, dans Bernard de Weimar surtout, l'élève de Gustave-Adolphe et l'héritier d'une partie de son génie. Sa confiance ne fut pas trompée. Bientôt Aldringer, obligé de voler au secours du duc de Bavière pressé par les Suédois, dut abandonner l'armée espagnole à elle-même. Trop faible désormais pour rien tenter, confiné dans un pays pauvre et dénué de ressources, le duc de Feria, après avoir vu ses soldats décimés par la misère, la faim et le froid surtout, auquel ne les avait pas habitués le doux climat

de l'Italie, fut obligé de battre en retraite et de repasser le Rhin à Brissach, serré de près par l'armée protestante.

Presqu'en même temps l'archiduchesse Isabelle mourait des suites d'un refroidissement qu'elle avait pris en suivant à pied une procession dans les rues de Bruxelles.

Elle s'était couchée le dimanche 26 novembre à midi, atteinte d'une fièvre aigue, et trois saignées successives n'avaient pu la tirer le lendemain d'un profond assoupissement. Malgré les soins dont l'entourèrent ses médecins ordinaires aidés du sieur Turpin, chirurgien de la reine-mère, elle s'éteignit le 1er décembre à 4 1/2 heures du matin.

Marie de Médicis, Gaston d'Orléans et Marguerite de Lorraine étaient restés dans sa chambre jusqu'à deux heures de la nuit, pleurant déjà cette bonne princesse à qui ils devaient tant, et ne s'étaient retirés qu'à son instante prière. Monsieur y retourna bientôt. L'infante le fit alors approcher de son lit et lui tint, dit la relation à laquelle nous empruntons ces faits « de bons et saints » propos sur l'amour qu'il est obligé de porter à sa » mère, luy recommandant aussy fort la piété; enfin » elle luy dit que si en ce monde elle ne luy a peu » faire tout ce qu'elle vouloit et eust désiré, qu'allant » maintenant vers Dieu, elle le supplieroit particulière- » ment de l'ayder et consoler Mme sa mère [1]. »

Ce furent en quelque sorte ses paroles suprêmes. Jusqu'à son dernier soupir elle conserva toute son intelligence et mourut sans agonie dans les sentiments de la plus haute piété.

[1] *Le secrétaire Della Faille à Mr Benois.* Bruxelles, le 6 de décembre 1633. Audience 659.

en lui confiant une mission importante auprès des cantons suisses.

C'était pour les promoteurs de la ligue un contre-temps fâcheux ; il n'est pas bien certain cependant que, même avec l'aide de l'Espagne, le parti huguenot aurait été encore assez vivace en France à cette époque pour y soulever des troubles bien sérieux. Un autre événement porta, tout à son origine, à ce projet de ligue un coup bien plus funeste.

Le duc de Feria, par le Tyrol et l'Engadine, avait passé d'Italie en Allemagne et, après s'être réuni aux troupes impériales d'Aldringer, avait passé le Rhin à Bâle (20 octobre) pour pénétrer en Alsace. Le duc de Lorraine espérait qu'il continuerait sa route vers ses États pour en chasser l'armée française qui les occupait, et celle-ci, peu nombreuse et disséminée dans un pays dont les habitants lui montraient beaucoup d'hostilité, se sentait fort peu rassurée. Richelieu seul, au milieu de l'émotion générale dont ni le roi ni ses meilleurs généraux n'étaient exempts, les abjurait de ne pas perdre confiance et de n'abandonner aucun des postes qui leur assuraient la possession certaine de leur récente conquête. Il avait foi dans ses alliés d'Allemagne, dans Bernard de Weimar surtout, l'élève de Gustave-Adolphe et l'héritier d'une partie de son génie. Sa confiance ne fut pas trompée. Bientôt Aldringer, obligé de voler au secours du duc de Bavière pressé par les Suédois, dut abandonner l'armée espagnole à elle-même. Trop faible désormais pour rien tenter, confiné [illegible] et dénué de ressources, le d[illegible] vu ses soldats décimés p[illegible] surtout, auquel ne les[illegible]

de l'Italie, fut obligé de battre en retraite et de repasser le Rhin à Brissach, serré de près par l'armée protestante.

Presqu'en même temps l'archiduchesse Isabelle mourut des suites d'un refroidissement qu'elle avait pris en suivant à pied une procession dans les rues de Bruxelles.

Elle s'était couchée le dimanche 26 novembre à [illegible] atteinte d'une fièvre aigue, et trois saignées successives n'avaient pu la tirer le lendemain d'un profond assoupissement. Malgré les soins dont l'entourèrent ses médecins ordinaires aidés du sieur Turpin, chirurgien de la [illegible] mère, elle s'éteignit le 1er décembre à 4 1/2 [illegible] matin.

Marie de Médicis, Gaston d'Orléans et Marguerite de Lorraine étaient restés dans sa chambre [illegible] heures de la nuit, pleurant déjà cette bonne [illegible] à qui ils devaient tant, et ne s'étaient [illegible] instante prière. Monsieur y retourna bientôt. [illegible] le fit alors approcher de son lit et lui tint [illegible] à laquelle nous empruntons ces faits « de bons et saincts » propos sur l'amour qu'il est obligé de porter à sa » mère, luy recommandant aussy fort la pieté; enfin » elle luy dit que si en ce monde elle ne luy a peu » faire tout ce qu'elle vouloit et eust désiré, qu'allant » maintenant vers Dieu, elle le supplieroit particulière- » ment de l'ayder et consoler Mme sa mere ! »

Ce furent en quelque sorte ses [illegible] Jusqu'à son dernier soupir elle conser[illegible] intelligence et mour[illegible] agonie da[illegible] de la [illegible] haute [illegible]

Tout le pays la pleura, car elle était aimée et respectée de tous, et la douleur fut d'autant plus vive et le deuil plus national, que l'on comprit qu'avec elle s'éteignait cette ombre d'autonomie que notre pays se flattait encore de posséder. Les regrets qui entourèrent sa mémoire ne firent que croître dans la suite; car ce fut après sa mort surtout que commença la longue série de malheurs qui frappèrent la Belgique, dont l'ange tutélaire semblait en quelque sorte avoir disparu avec elle. Et parce que les arts avaient jeté sous son règne un éclat incomparable, que le commerce et l'industrie, bien déchus cependant, avaient encore une importance que d'odieux traités leur enlevèrent bientôt, que les États-Généraux avaient été deux fois convoqués, que la guerre, localisée sur la frontière du nord, avait laissé au reste du pays une tranquillité relative, il sembla qu'elle avait emporté dans la tombe la gloire, la prospérité, la liberté et la paix. C'est là ce qui explique la popularité dont, après deux siècles et demi, jouissent encore parmi nous les noms des archiducs.

La veille de la mort de l'infante le conseil privé avait pris connaissance de l'acte, daté du 4 mars 1630, par lequel, en prévision de la mort de sa tante et en cas d'absence du cardinal-infant, Philippe IV nommait un conseil de régence pour présider provisoirement aux affaires du pays. Ceux qui devaient le composer étaient les marquis d'Aytona et de Mirabel, le duc d'Arschot, l'archevêque de Malines, don Carlos de Coloma et le vieux comte Tilly. En cas de mort de quelqu'un d'entre eux, le comte de Feria, châtelain d'Anvers, et le comte de Fuentès, châtelain de Cambray, leur étaient adjoints. Comme on le voit, l'élément purement espagnol formait

la majorité du conseil ; par suite de l'absence de d'Arschot et de la mort de Tilly, l'élément flamand ne s'y trouvait représenté que par Jacques Boonen, achevêque de Malines.

Le testament de l'archiduchesse, dont la date remontait à l'année même de la mort de l'archiduc Albert, chargeait le marquis d'Aytona, choisi pour exécuteur testamentaire, du paiement des dettes se montant à environ 250,000 ducats et des pensions et legs atteignant presque à la même somme. Le dénûment des finances était si grand dans les Pays-Bas que, pour se procurer ce demi-million de ducats, le marquis ne trouva d'autre expédient que de vendre les joyaux du trésor, qu'il fallut au préalable retirer du mont de piété où, quelques années auparavant, ils avaient été mis en gage pour subvenir au paiement de l'armée [1] !

[1] *Le marquis d'Aytona à Philippe IV.* 14 décembre 1633. — MS. 16149, f. 109 v°.

CHAPITRE XVII

Les Français émigrés essayent de troubler la tranquillité des Pays-Bas après la mort de l'infante. — Monsieur refuse d'unir sa cause à celle de sa mère. — Il reprend ses négociations avec la France. — Propositions de Puylaurens. — Contre-propositions de Richelieu. — Elles sont repoussées. — Marie de Médicis essaie de négocier directement avec le roi son fils. — Coup-d'œil rétrospectif. — Mr de Villiers. — St-Genest envoyé à Paris. — Son entrevue avec le roi selon les *Mémoires* du cardinal. — Alfeston et le père Chanteloube. — Retour de Mr de Villiers. — Espérances de la reine. — Jacquelot envoyé à Louis XIII. — Réponse qu'il rapporte. — Décision du conseil d'État sur le retour de Marie de Médicis.

La mort de l'infante Isabelle avait non seulement attristé, mais encore alarmé le pays. Les sentiments de respect et de vénération dont était entourée la petite fille de Charles-Quint avaient pu mettre obstacle aux progrès de la conspiration des nobles, mais bien des gens pensaient que la mort de la princesse serait le signal de la révolte, et les ministres qui avaient partagé avec elle le fardeau des affaires, le craignaient davantage encore. Ainsi s'explique la hâte qu'ils mirent à ouvrir les dépêches d'Espagne constituant le conseil de régence dans le cas prévu d'un interrègne, avant même que l'archiduchesse eût fermé les yeux, et l'empressement avec lequel ce conseil réclama du roi Philippe sa transformation en une délégation personnelle au profit du marquis d'Aytona, auquel serait accordé intérimairement, jusqu'à l'arrivée du cardinal-infant, l'autorité et toutes les prérogatives des gouverneurs-généraux ; seul moyen

de fonder un pouvoir fort et d'obtenir une initiative qu'on ne pouvait jamais espérer d'une commission gouvernementale, quelque bien composée qu'elle fût.

Ces craintes cependant ne se réalisèrent pas ; le pays demeura profondément tranquille : les États-Généraux, si suspectés à Madrid, ne s'émurent pas autrement que ne le comportait la sympathie affectueuse que chacun de ses membres portait à la respectable princesse, et si l'on signala en dehors des frontières quelques nouvelles menées du comte de Bergh, elles furent sans importance, comme sans résultat. La seule note fausse qui détonna au milieu du concert des regrets unanimes de tous les habitants des Pays-Bas, partit des rangs de ceux qui avaient le plus puissant intérêt à vivre en bonne harmonie avec le gouvernement espagnol, et le devoir de respecter la paix du pays dont ils foulaient le sol hospitalier : des Français de l'entourage du duc d'Orléans. Ils firent circuler des écrits provoquant le peuple à secouer le joug de la métropole et se terminant par ces mots, dont ils espéraient sans doute faire un cri de ralliement : « *Vive Gaston, vive Puylaurens.* » De plus, on entendit dans les lieux publics les conseillers intimes de Monsieur chercher à déconsidérer le cardinal-infant, dont on annonçait la prochaine arrivée : « Cet homme d'Église, » disaient-ils, envoyé pour gouverner un pays qui en » ce moment aurait eu si besoin d'un homme de guerre » pour le défendre [1]. » Ces provocations heureusement ne trouvèrent aucun écho. Le peuple belge avait trop de bon sens pour y prêter l'oreille ; mais il en aurait

[1] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 1r janvier 1634. — Correspondance, t. II, f. 1. — (Archives du conseil d'État, n° 468.)

manqué complétement que le pitoyable spectacle de la mésintelligence régnant entre les deux partis de l'émigration aurait suffi pour éteindre toutes les sympathies qu'il aurait pu concevoir pour les Français.

En effet, si les dernières préoccupations de l'infante à son lit de mort avaient été de recommander au duc d'Orléans l'union avec sa mère, c'est que les espérances fondées par Marie de Médicis sur l'arrivée de Marguerite de Lorraine à Bruxelles ne s'étaient réalisées en aucune façon.

Les négociations de Monsieur avec son frère avaient, il est vrai, été rompues après la déclaration de l'abbé d'Elbène au roi devant Nancy : que le duc d'Orléans n'accueillerait aucune proposition d'accommodement si préalablement son mariage n'était reconnu et si le manifeste public de Louis XIII à ses parlements déclarant la nullité de cet acte n'était retiré.

La reine-mère, comptant que Gaston s'unirait avec elle d'une manière indissoluble, avait alors chargé Chanteloube de s'entendre avec Puylaurens pour faire signer à son fils l'engagement de ne consentir à aucun traité dont elle serait exclue [1]. Mais le favori déclara à Chanteloube que son maître ne pouvait prendre un engagement aussi absolu ; que la reine pourrait toujours se joindre à lui, mais que si le roi de France persistait à vouloir négocier avec son frère seul, celui-ci prétendait garder sa liberté d'action.

[1] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 22 septembre 1633. — Correspondance, t. I, f. 281. — Déjà en août elle avait réclamé les bons offices de l'infante pour obtenir de Gaston une telle promesse; mais Isabelle s'était montrée fort peu empressée de se charger d'une mission où elle entrevoyait d'insurmontables difficultés. *Id. à id.* 10 août 1633. — Ibid., f. 252.

Comme Gaston essaya de l'expliquer peu de temps après à don Gonzalo de Cordova avec lequel il eut un entretien particulier, son refus d'unir sa destinée à celle de sa mère provenait de la nature différente des motifs de leur rupture avec le roi. Les affaires de la reine ne pouvaient s'arranger que si le cardinal quittait le pouvoir, car tous deux étaient irréconciliables, surtout depuis une récente tentative d'assassinat sur la personne de Richelieu, attribuée à Chanteloube. Monsieur assurait en outre que le roi était résolu au printemps prochain à demander au gouvernement des Pays-Bas de lui livrer sa mère et son frère, et à appuyer sa réclamation par une démonstration armée qui rendrait très-difficile la situation de ces provinces, menacées au nord par la Hollande, au midi par la France, au dedans par les intrigues des mécontents. Or, en acceptant un asile du roi d'Espagne, Gaston n'avait pas entendu devenir pour lui une cause d'embarras ; et il ne voulait pas, en prenant un engagement inconsidéré, s'enlever la possibilité de soustraire une partie des États de son protecteur au fléau de la guerre. S'il cherchait à s'accommoder avec Louis XIII, ce serait afin d'obtenir quelques places de sûreté et le gouvernement d'une province pour empêcher le cardinal de machiner tout ce que son absence l'enhardissait à oser ; considérations bien différentes des raisons de commodité et d'intérêt matériel qui seules portaient la reine à désirer rentrer en France [1].

[1] *L'infante Isabelle à Philippe IV.* Bruxelles, 13 novembre 1633. — Correspondance, t. 32, f. 355.

C'était au commencement de novembre que don Gonzalo recevait ces explications ; presqu'au même instant, le marquis du Fargis se rendait au camp du marquis d'Aytona pour s'entendre avec lui sur la composition des troupes qui seraient mises à la disposition de Monsieur au printemps, et sur les mesures à prendre pour repousser les desseins du cardinal [1]. Il lui persuadait si bien que le seul désir de son maître était de rester uni au roi d'Espagne et à l'empereur pour les aider à repousser la *bourrasque* préparée par le cardinal pour l'année suivante, que le brave marquis assurait sérieusement à Philippe IV que, pour lui être agréable, le prince avait rompu toute négociation avec la France [2]. Mais tout le monde ne partageait pas sa confiance, et l'infante, en adressant à son neveu une lettre du duc d'Orléans, espèce d'ultimatum où il se déclarait délié de tous ses engagements et disposé à renouer ses négociations avec Richelieu si, à une époque déterminée, il n'avait pas reçu les secours attendus depuis si longtemps, l'accompagnait de la réflexion suivante : « On » entrevoit avec évidence que le but de Monsieur est » de donner pour prétexte à son accommodement le » retard de V. M. à lui procurer des secours pour » exécuter ses desseins en France, ce qui prouve que » le traité avec le cardinal est plus avancé qu'on ne » le publie [3]. » Un autre indice encore de la duplicité

[1] *L'infante Isabelle à Philippe IV.* Bruxelles, 13 novembre 1633. — Correspondance, t. 32, f. 355.

[2] *Le marquis d'Aytona à Philippe IV.* Bruxelles, 4 novembre 1633. — Bibl. royale, M.S. 16149, f. 106 v°.

[3] *L'infante à Philippe IV.* Bruxelles, 12 novembre. — Correspondance, t. 32, f. 335.

de Gaston, était son refus de répondre au manifeste du roi à ses parlements par une déclaration attestant que son mariage avec la princesse Marguerite s'était effectué de sa libre volonté, dans les formes voulues pour être valide, et qu'il le tenait pour tel. Le duc d'Elbeuf, par sa parenté avec la maison de Lorraine le plus intéressé à provoquer cette publication, ne parvint pas à vaincre à ce sujet l'obstination du prince. Il en conclut que Monsieur, tout en vivant publiquement avec sa femme, ne voulait cependant pas mécontenter trop ouvertement le cardinal avec lequel il cherchait peut-être à s'accommoder [1].

En effet, dès le commencement d'octobre, Louis XIII avait fait demander à Monsieur de remettre entre ses mains la princesse Marguerite, le principal obstacle à la reprise des négociations, et c'était le duc de Lorraine qu'il avait chargé de communiquer cette proposition au duc d'Orléans : il avait promis à Charles IV, pour prix de son heureuse entremise, de lui restituer Nancy [2]. « Je me suis estonné, répondit Gaston à son » beau-frère le 14 octobre, de la proposition que le » Roy Monseigneur vous a prié de me faire.... La per- » sonne de Madame et la mienne sont tellement insé- » parables, et les défiances qui depuis quelques années » me tiennent esloigné de la personne du Roy Mon- » seigneur subsistant, je ne puis prendre le party de » mettre aux lieux où il aura puissance une personne

[1] *L'infante à Philippe IV.* Bruxelles, 13 novembre. — Correspondance, t. 32, f. 355.

[2] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 13 octobre. — Correspondance, t. II, f. 301.

» dont la conservation m'est plus chère que la » mienne [1]. »

Les serviteurs de Monsieur ne pensaient sans doute pas qu'il fut si difficile de le séparer de la princesse Marguerite, car le 15 novembre d'Elbène qui, depuis plus d'un mois, s'était remis en rapport avec les agents du cardinal [2], faisait connaître à ce dernier que Puylaurens, reprenant les négociations, s'engageait à faire tous ses efforts pour décider son maître à renoncer à sa jeune femme, à la condition toutefois d'assurer à Monsieur le gouvernement de la Champagne ou de la Bourgogne, et de lui donner à lui, Puylaurens, comme sûreté, la place forte de Macon-sur-Saône [3].

Ces propositions ne pouvaient être du goût du cardinal. La Champagne et la Bourgogne touchaient de trop près aux États du roi d'Espagne pour les livrer au duc d'Orléans. On n'était pas assez sûr de lui. Il lui eût été trop facile, à l'occasion de quelque nouvelle rupture, d'accorder à ses alliés personnels la libre entrée du territoire français, et toutes les entreprises militaires de la France sur les pays voisins eussent été paralysées par l'appréhension de voir l'une ou l'autre de ces deux provinces devenir le point de départ d'une diversion vers le cœur du royaume.

Le séjour prolongé de Monsieur dans les États du

[1] AVENEL. *Corr. de Richelieu*, t. IV, page 487, note.

[2] 8 octobre. *Instructions données au Sr de Roquemont pour se rendre à Péronne, où il devait avoir une entrevue avec l'abbé d'Elbène.* Arch. des affaires étrangères à Paris. France, septembre à décembre 1633, f. 63 à 121. — AVENEL.

[3] *Mémoires de* RICHELIEU, t. VII, p. 471.

roi d'Espagne avait cependant, dans le présent et dans l'avenir, de si grands inconvénients que Richelieu désirait ardemment le voir rentrer en France, même au prix de concessions considérables ; quitte, après avoir endormi sa défiance, à détruire la pernicieuse influence de son favori en mettant celui-ci en lieu sûr. Mais n'eût-il pas fallu aussi emprisonner Monsieur pour l'empêcher alors de fuir de nouveau ? Catherine de Médicis avait pu, un jour, faire arrêter le duc d'Alençon ; mais elle était la reine, Richelieu n'était que le premier ministre, et c'est sur lui que retomberait tout l'odieux de cette mesure, quand bien même le roi l'ordonnerait. C'est lui qu'on accuserait, au grand avantage sans doute du parti des mécontents, de vouloir confisquer à son profit l'autorité royale par l'emprisonnement de Gaston et l'exil de Marie. Et si, malgré ses gardes, le duc d'Orléans parvenait encore à s'échapper, séparé de Puylaurens qui, de tous ses conseillers, avait été jusqu'alors le plus opposé à son alliance avec la reine, n'était-il pas à craindre de le voir s'unir à celle-ci et constituer un parti puissant, que la mésintelligence entre la mère et le fils avait seule empêché jusqu'en ce moment de se former ?

Ces considérations décidèrent Richelieu à prendre un moyen terme et à offrir à Monsieur, sinon la Champagne et la Bourgogne, au moins des conditions encore fort avantageuses : le payement de ses dettes, son rétablissement dans ses apanages et ses pensions, le gouvernement d'une province centrale, l'Auvergne, où il aurait la liberté de vivre avec ses compagnies de gardes, ses gendarmes et ses chevau-légers, indépendamment d'importantes gratifications pour Puylaurens, et enfin

la grâce pleine et entière de presque tous ceux qui formaient sa petite cour.

Ces contre-propositions furent mal accueillies à Bruxelles ; elles n'offraient en effet aucune sécurité au prince ni à son favori, et les négociations furent encore une fois suspendues.

En ce même moment, Marie de Médicis, persuadée par la déclaration de Puylaurens à Chanteloube et par les explications de son fils à don Gonzalo qu'il lui fallait renoncer à l'espoir de voir jamais Gaston unir sa cause à la sienne, se décidait de son côté à négocier, mais plus directement avec le roi qu'avec le cardinal.

Nous avons dit un mot déjà des relations qui s'étaient rétablies entre Louis XIII et sa mère, à la suite de la mission de Des Roches à Gand. Dès le 11 juin 1633, en effet, Marie avait envoyé M. de Heurtaut à son fils pour le remercier de l'intérêt qu'il lui avait témoigné ; le 7 juillet, M. de Brasseux s'était encore rendu près du roi pour s'informer si les eaux de Forges, qu'il venait de prendre, lui avaient été de quelque efficacité, et le 25 le sieur Jacquelot était à son tour allé le prier d'autoriser le médecin Riolant à passer au service de la reine. Ces divers voyages avaient fait courir en Flandre le bruit du prochain retour de Marie en France, et nous avons vu comment alors elle en avait profité pour jouer Puylaurens. A cette époque, tout en posant des jalons pour l'avenir et en sondant le terrain, elle ne paraissait pas encore prévoir la possibilité de négocier avec son fils ; elle ne comptait triompher de son adversaire abhoré qu'au moyen d'une union intime avec Gaston et des secours de l'empire et de l'Espagne.

A son retour de Gand à Bruxelles, renonçant à occuper le palais archiducal, elle s'était logée dans un hôtel loué aux environs de la place du Sablon ; mais la pension mensuelle de 8000 ducats que lui servait l'Espagne ne lui suffisant plus pour maintenir sa petite cour sur le pied considérable qu'elle lui avait donné, elle avait, par motif d'économie, diminué son train de maison et autorisé tous ceux de ses gentilshommes qui le désiraient à négocier leur rentrée en France ; elle en avait aussi congédié quelques-uns sur la fidélité desquels elle avait des doutes, et parmi eux le commandeur de Valençay, qu'elle soupçonnait, non sans raison, de la trahir [1].

Plus isolée alors qu'elle ne l'avait jamais été, privée du plus grand nombre de ces courtisans du malheur qui, au commencement de son exil volontaire, avaient contribué par leurs discours à nourrir ses illusions, elle s'était imaginée qu'en traitant, à l'insu du cardinal, directement avec le roi, elle pourrait obtenir des conditions acceptables. Les nouvelles qu'elle recevait de Paris avaient tout particulièrement contribué à lui inspirer cette conviction : on lui écrivait que Richelieu était dangereusement malade, et que Louis XIII avait laissé entendre en plusieurs occasions qu'il ressentait douloureusement l'absence de sa mère et regrettait le traitement qu'il lui avait fait subir. D'autre part, plusieurs des parents et des créatures de Richelieu l'avaient suppliée

[1] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 10 août 1633. — Correspondance, t. I, f. 252, et Instructions pour Des Roches-Fumée. AVENEL, *Corr. de Richelieu*, t. IV. — *La Gazette* de Renaudot, du 29 juillet 1633, donne le détail des réformes faites par la reine à sa maison.

de leur permettre de parler au cardinal pour qu'il s'employât à la réconcilier avec son fils. La reine en avait conclu que le moment était opportun pour entrer en négociation, et après avoir prié le roi d'Espagne d'agir de toute son influence auprès du général de l'ordre des Jésuites, auquel appartenait le confesseur de Louis XIII, pour qu'il ordonnât à ce religieux de chercher à rendre l'esprit de son royal pénitent favorable à la demande qu'elle allait faire [1], elle avait envoyé à Paris, vers la fin d'octobre, l'un de ses gentilshommes, Mr de Villiers St-Genest, parent de St-Simon, le grand-écuyer du roi.

Le 6 novembre, Mr de Villiers fut reçu par Louis XIII. Après s'être informé de sa santé et lui avoir fait les compliments de Marie de Médicis, il demanda une audience particulière qui lui fut accordée. Il fit alors connaître au roi que la reine l'avait chargé « de lui » représenter les mauvais traitements qu'elle recevait » de Monsieur par les conseils de Puylaurens, qui lui » faisait des algarades et des affronts tous les jours ; » que quatre ou cinq jours avant son départ de Bruxelles, » il était venu dans la chambre de la reine, accompagné » de 25 gentilshommes armés de longues épées au côté » et faisant comme s'ils eussent voulu narguer la reine,

[1] « El Rey mi Sor manda hacer luego la diligencia que la reyna-» madre dessea con el gral de la compa para que en cargar el confesor » del Rey Xmo lo que en materia de conciencia pareciere a proposito » sin que parezca que es motibo de S. M. Ca por que a proveche » mas si bien se puede recelar alguna contemplacion del gal al cardal » de Richelieu, por el respecto que le tiene y la del confesor del » Rey podra ser mayor. » (*Respuesta que se dio al papel que en* 23 *de* » *julio dio el conde de Maure en nombre de la reyna-madre.*) — Correspondance de Philippe IV et de l'infante, t. 32, f. 125.

» qui de dépit s'était retirée dans son cabinet où elle
» pleura longtemps, et que Puylaurens, sortant après
» de la chambre, dit qu'il était venu là pour faire voir
» à tout le monde l'autorité et le crédit qu'il avait
» dans la maison de Monsieur et le respect qu'on lui
» portait ; ce qui augmenta le déplaisir de la reine
» quand elle le sut, et ce d'autant plus qu'elle savait
» que Monsieur n'agissait point par lui-même, mais
» suivait absolument les mouvemens de Puylaurens ;
» que pour ce sujet elle suppliait Sa Majesté d'avoir
» soin de sa santé, non seulement pour l'amour de
» lui, mais pour l'amour d'elle, qui aimerait mieux
» mourir que de se voir réduire en l'état de tomber
» sous leur tyrannie. » Elle priait enfin le roi : « de
» croire qu'elle n'avait eu aucune part en tout ce que
» Monsieur avait fait contre Sa Majesté ; qu'il ne lui
» parlait point d'affaires, et que même le dernier voyage
» de Languedoc avait été fait à son desçu [1]. »

Tel fut, à en croire le cardinal de Richelieu, le langage de St-Genest. Cette relation nous paraît fort suspecte : les lettres de l'abbé Scaglia, si prolixes de détails sur les dissentiments entre la reine-mère et Monsieur, surtout en ce qui concerne Puylaurens, ne disent rien de cette algarade ; elles semblent même indiquer qu'à cette époque un certain refroidissement existait entre Gaston et son favori à la suite d'une entrevue que Marie avait eue avec son fils le 15 octobre. La reine lui avait alors répété certains propos de Richelieu : le cardinal, étant à Nancy, avait dit, rapportait-on, que quelqu'un cherchait à lui vendre le duc d'Orléans ;

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. VII, p. 456.

que le prix ne l'arrêtait pas, mais qu'il voulait, cette fois, qu'on le lui livrât de manière à n'avoir plus jamais besoin de l'acheter encore. En entendant ces paroles, Monsieur avait répondu avec colère qu'il n'était pas un enfant qu'il fût si facile de vendre. La reine avait cherché à l'apaiser en rejetant ce propos sur l'insolence bien connue du cardinal; mais d'Elbeuf, qui se trouvait présent, avait alors rappelé perfidement les 400,000 francs reçus jadis par Puylaurens et Le Coigneux lors de la première retraite de Gaston en Lorraine [1].

En supposant même que l'abbé Scaglia ait pu ignorer la visite insolente de Puylaurens, qui s'expliquerait peut-être alors par le désir du favori de se venger des insinuations de la reine, on comprend difficilement que le récit de ce qui s'y passa fît le fond du discours de Mr de Villiers. Ou bien le roi, en rendant compte au cardinal de cette entrevue, s'est étendu sur ce sujet plus que de raison pour ne pas lui conter tout ce que St-Genest lui avait dit de la part de la reine-mère, ou, ce qui est plus probable, Richelieu, dans ses *Mémoires*, a exagéré l'importance de cet incident pour prouver que Marie n'avait aucun regret de sa conduite passée, ni aucun désir de s'amender, et que les avanies dont l'abreuvaient Monsieur et les siens étaient les seules causes qui l'avaient décidée à traiter avec le roi, qu'elle espérait attendrir sur son sort.

Toujours selon les mémoires du cardinal, le roi répondit « très-précisément et très-judicieusement » qu'il était bien marri de tout ce qu'il venait d'entendre, mais

[1] *L'abbé Scaglia au roi et au comte-duc.* 17 octobre 1633. — Correspondance, t. I.

que sa mère n'en serait pas là si elle avait suivi ses bons conseils ; qu'il avait peine à croire à toute l'affection qu'elle lui témoignait après la conduite qu'elle avait tenue ; qu'il savait parfaitement la part qu'elle avait prise à l'expédition du Languedoc où ses pierreries avaient été employées à acheter des armes pour les rebelles ; enfin qu'il voyait avec peine qu'il n'y aurait pour lui aucune tranquillité en France si sa mère y revenait ; non pas qu'il crût qu'elle lui voulût du mal, mais parce que tous ceux qui l'entouraient, et qu'il appelait les méchants et les brouillons, recommenceraient leurs cabales et leurs intrigues. Il ajouta encore que si la reine avait pour lui tant d'affection, elle devrait bien aussi aimer le cardinal « pensant aux grandes » choses que Dieu, par ses bons conseils, avait fait » la grâce d'exécuter à la gloire de son État depuis la » prise de la Rochelle, mais qu'il voyait bien que, » tandis qu'elle aurait auprès d'elle pour son conseil » telles gens comme étaient le père Chanteloube et la » du Fargis, il ne fallait point parler d'accommodement, » ni espérer de pouvoir ramener son esprit. »

Or au moment où le roi adressait à Mr de Villiers cette dure mercuriale à l'adresse de la reine, il y avait quelque temps déjà que Mme du Fargis avait perdu toute influence sur Marie de Médicis qui, l'appréciant à sa juste valeur, avait employé tout ce qui lui restait d'influence près du duc d'Orléans pour l'empêcher de la donner pour dame d'honneur à sa jeune femme. Quant au père Chanteloube, il était toujours en faveur, et la confiance que lui témoignait la reine, la protection dont elle le couvrait paraissaient d'autant moins explicables au roi que, tout récemment, le parlement de Metz avait

condamné le prêtre oratorien à la peine de mort, comme coupable d'avoir stipendié un assassin pour se défaire de Richelieu.

On n'a pas oublié que Mr de Rogles, en décembre 1632, avait reçu la mission de réclamer de l'infante Isabelle et des États-Généraux l'extradition du père Chanteloube, convaincu « d'avoir attenté contre la personne de Mr le » cardinal. » C'était après la publication du pamphlet intitulé « Questions d'État » et l'arrestation à Paris d'un neveu de ce religieux. Faute de preuves, ce jeune homme avait été rendu à la liberté après une longue détention ; mais la haine tenace de Richelieu envers son oncle ne s'était pas amoindrie et, jusque dans les instructions de Des Roches-Fumées, elle s'était manifestée par cette phrase caractéristique : « S'il rencontre » le Sr de Chanteloube ou St-Germain par hasard, il » ne les saluera point. Il saluera le commandeur de » Valençay et ne fera point de difficultés de luy parler » si l'autre luy parle, et luy dira, en passant : On » sçait bien que vous n'estes pas de ceux qui font le » pire et que vous n'aimez pas la domination du Sr de » Chanteloube [1]. »

La mission de Des Roches près de la reine malade n'avait pas été en effet seulement de pure courtoisie ; la manière dont il devait se conduire avec ses principaux serviteurs lui avait été minutieusement prescrite et il avait aussi été chargé de sonder adroitement les dispositions de Marie de Médicis à l'égard du cardinal. Richelieu, à cette

[1] Instruction du roy selon laquelle le Sr de Roches, cap. des chevau-légers, se conduira au voiage que le roy l'envoie faire vers la reyne sa mère. AVENEL, t. IV, p. 463.

époque, n'était peut-être pas très-éloigné de favoriser sa rentrée en France si elle manifestait quelques regrets, ou si elle laissait entrevoir le désir de tout oublier. Il avait même, au sujet de son retour, fait consulter Châteauneuf par Lamont, gouverneur de la forteresse d'Angoulême où l'ancien garde des sceaux était renfermé, et le vieil homme d'État s'était écrié que si le cardinal faisait cette faute il était perdu, que jamais la reine ne changerait et qu'elle recommencerait tout ce qu'elle avait fait [1].

Marie de Médicis avait du reste pris soin de montrer que si quelque chose avait changé en elle depuis son exil, ce n'était pas son aversion pour le cardinal. Des Roches devait lui tenir ce discours : « Madame, Mr le cardinal » m'a chargé de dire à V. M. que, bien qu'il sçache » à son grand regret combien son nom vous est odieux, » il ne laisse pas de vous supplier de souffrir que je » vous die de sa part que vous n'avez point de serviteur » qui vous soit plus affectionné que luy, ny qui reçoive » plus de desplaisir de vostre maladie. » L'instruction ajoutait : Si la reine parle à Des Roches du cardinal il lui pourra dire : « Madame, vous aviez voulu abso- » lument perdre Mr le cardinal qui a tousjours esté » passionné à vostre service, sans vous séparer de ce » dessein ; le roy estimait ne le pouvoir souffrir sans » se faire un notable préjudice. En suite de ce dessein, » vous vous estes liée avec diverses personnes odieuses » au roy, vous estes sortie de France ; qu'a-t-on peu » faire ?

[1] V. Cousin. *Mme de Chevreuse*, note du chapitre III.

» J'ay ouy dire plusieurs fois à Mr le cardinal qu'il » sçavait plus certainement, qu'il n'estoit asseuré de » voir ce qui estait devant ses yeux, qu'on vous a » trompée en tous les sujets qu'on a pris pour le mettre » mal contre vous. Qu'il eust bien peu vous en esclaircir, » mais que jamais vous ne l'aviez voulu souffrir, ains » luy avez dit en présence du roy que vous estiez irré- » conciliable et le vouliez estre...

» Je l'ay veu plusieurs fois les larmes aux yeux » parlant de ceste affaire et disant, qu'outre qu'il ne » vous avait jamais offensée, vous sçavez bien qu'il n'a » rien oublié de ce qu'il a pu pour se raccommoder » avec vous.

» Au reste ce qui, à mon petit jugement, m'a fait » recognoistre la passion que Mr le cardinal a pour » vous, c'est que jamais il ne vous a imputé le mal » qu'on luy a fait, et les vilenies que l'on a escrittes » contre luy, mais bien à ceux qui estoient autour » de vous. »

Quelle modération ! quelle habileté ! et qu'alors il eût été facile à la reine de rentrer en grâce en jetant par dessus bord quelques-uns de ses serviteurs, ceux-là justement qui, dans la guerre de plume ouverte contre le cardinal, lui avaient porté les plus cruelles blessures. Mais Marie n'avait pas répondu un mot au compliment que lui avait fait Des Roches au nom du premier ministre : dédaigneux silence, plus injurieux mille fois que toutes les récriminations qu'elle aurait pu lui adresser, « qui montrait la fermeté avec laquelle » elle persévérait en la mauvaise volonté qu'elle avait » contre lui, » et avait dispensé l'envoyé de Richelieu de remplir la dernière partie de son mandat.

Désespérant de voir jamais s'éteindre la haine que la reine-mère lui portait, le cardinal avait alors non seulement renoncé à de nouvelles tentatives de réconciliation mais, profondément blessé de l'accueil fait à ses avances, il s'était encore juré de mettre obstacle à toutes celles qu'elle même ferait auprès du roi. Pour atteindre ce but, il n'avait pas hésité à la noircir dans l'esprit de Louis XIII en la lui représentant comme complice des criminels qui attentaient à sa vie, puisque, selon lui, elle protégeait ceux qui méditaient le meurtre et payaient le meurtrier.

Vers le milieu de septembre 1633, le parlement de Metz, nouvellement institué et qui avait à cœur de prouver sa reconnaissance au premier ministre, avait condamné à être rompu vif sur la roue pour attentat à la vie du cardinal le nommé Alfeston, natif de Châlons et fils du lieutenant criminel de Vitry. Alfeston avait pour complices : Isaac Saulcier, ancien valet de chambre de feu le maréchal de Marillac, et Hélie Bélanger, dit Mermont, qui avait servi dans la compagnie des gardes de la reine-mère à Bruxelles. D'après l'accusation, La Roche, valet de Chanteloube, avait engagé Alfeston à assassiner le cardinal ; il lui avait assuré, au nom de son maître, que ce meurtre serait agréable à Dieu, lui avait promis une forte récompense en cas de réussite et lui avait remis comme avance une somme de cent écus. C'était encore La Roche qui, dans le logis du prêtre oratorien, avait racolé les deux autres complices et leur avait donné à chacun cent francs « en patagons. » Alfeston était allé les attendre hors de Bruxelles, à une demi-lieue de la porte de Namur, au logis du capitaine du charroi de la reine-

mère, monté sur un cheval gris-pommelé nommé le Grand-Hongre ou le Polacre, que La Roche lui avait envoyé par maître Claude, cocher de Chanteloube. Ce cheval, qu'on lui avait donné comme étant de grande fatigue, appartenait à l'écurie de Marie de Médicis et on l'avait fait revenir tout exprès à son intention de Namur, où l'avait laissé la duchesse d'Ornano en allant à la rencontre de la duchesse d'Orléans.

Le crime devait s'exécuter à Châlons lorsque le cardinal y passerait à son retour de Lorraine : de la fenêtre d'une maison à plusieurs issues en face de celle qu'il devait occuper, au moment où il apparaîtrait sur le seuil de la porte, Alfeston devait lui tirer un coup de mousquet.

Tous ces détails résultaient des révélations de Saulcier et de Mermont et des aveux arrachés à Alfeston par la torture. Toutefois, ce n'était pas la délation de ses complices qui avait mis ce dernier entre les mains de la justice, mais le meurtre d'un nommé Clerbourg auquel, toujours selon l'accusation, il avait confié son dessein et dont il s'était défait aux environs de Toul de crainte de trahison.

Le parlement de Metz, en condamnant Alfeston, décréta prise de corps contre Chanteloube, La Roche et Garnier, ancien secrétaire du maréchal de Marillac, « les deux premiers parce qu'ils avaient été chargés » par le criminel et ses complices, et le dernier en » ce qu'il était fait quelque mention de lui par le procès, » qui donnait lieu de le soupçonner. »

On remarqua que Saulcier et Mermont ne furent pas inquiétés, quoiqu'il ne fût pas dans les habitudes de la justice d'alors de payer de leur grâce les dénonciateurs.

Plus tard on trouva singulier qu'Alfeston, comme tous ceux qui furent accusés de s'être laissé armer par les émigrés de Bruxelles pour attenter à la vie de Richelieu, fut convaincu d'un meurtre qui entraînât la peine de mort indépendamment de tout autre crime. Ces réflexions et le soin tout particulier que met le cardinal à rapporter, dans ses mémoires, les moindres détails des préliminaires d'un attentat qui n'eut pas même un commencement d'exécution, puisque le coupable fut arrêté alors que dix lieues au moins le séparaient encore de la personne qu'il devait frapper, préliminaires qui incriminent tout particulièrement Chanteloube et la reine-mère, ont fait supposer que cette accusation, tout aussi bien que le jugement du parlement de Metz, n'avait été qu'une atroce comédie ordonnée par Richelieu pour noircir dans l'esprit du roi Marie de Médicis et le plus fidèle de ses serviteurs. La reine, du reste, repoussa toujours avec énergie les soupçons que l'on voulait indirectement faire planer sur elle, et l'abbé de St-Germain, dans une des pièces qu'il publia pour la défendre, s'exprime au sujet de l'attentat de la manière suivante : « Tout ce que nous pouvons dire de la condamnation » d'Alfeston, est que par l'examen imprimé des pro- » cédures faites contre luy, il est constant qu'il n'a » jamais eu dessein d'attenter à la personne du cardinal ; » que les deux qui l'ont accusé sont des meschans qui » se sont dénoncez eux-mesmes et ont chargé Alfeston, » après l'asseurance de l'impunité et promesses de » grandes récompenses. Il est vray que cestuy-ci dans » la rigueur de la question accusa le père Chanteloube : » mais en son testament suppliciaire et sur l'eschaffaut » il protesta devant Dieu qu'on luy avait arraché cette

de saisir ce prétexte pour envoyer de nouveau à Louis XIII un de ses gentilshommes, le sieur Jacquelot, lui porter ses réclamations : il quitta Bruxelles le 16 décembre [1]. En ce moment la reine était informée que les chirurgiens qui traitaient le cardinal avaient déclaré son mal incurable et ne croyaient pas qu'il pût vivre encore jusqu'au printemps ; quelques-uns disaient même qu'il ne verrait pas la fête des Rois. Quoique cette mort pût hâter sa réconciliation, elle craignait cependant de voir le père Joseph, son ennemi déclaré, et le père Sancy, oratorien depuis peu élevé à l'épiscopat, s'emparer de l'esprit du roi et rendre les négociations difficiles en exigeant d'elle des conditions plus dures encore que celles que lui aurait faites Richelieu ; aussi avait-elle pris ses mesures pour que les religieux qui devaient assister celui-ci dans ses derniers moments, le fissent consentir à déclarer au roi la fausseté des imputations qu'il avait dirigées contre elle [2]. A cette époque elle était tellement persuadée que sa rentrée en France était prochaine, qu'elle prenait déjà toutes ses dispositions pour quitter les Pays-Bas et se préparait à accomplir auparavant le vœu qu'elle avait formé de visiter à Anvers le tombeau de la bienheureuse Anne de St-Barthélemy, à l'intercession de laquelle elle attribuait sa guérison lors de la maladie qui l'avait frappée pendant son séjour à Gand [3]. Elle

[1] Cette date résulte de la lettre de *l'abbé Scaglia à Philippe IV* du 16 décembre (t. I, f. 347 de sa correspondance). Richelieu, dans ses mémoires, dit que Jacquelot arriva à Paris le 14 novembre.

[2] *L'abbé Scaglia à Olivarès.* 23 décembre 1633. (T. I, f. 355.)

[3] *Id. au roi.* 24 décembre. (Id., f. 357.) A l'appui de cette lettre nous en trouvons une autre de Della Faille à l'abbé de

avait également décidé que le père Suffren la précéderait près de Louis XIII pour le préparer à sa prochaine arrivée ; elle devait attendre à la frontière les ordres du roi qui lui seraient apportés par Bouthillier ou son fils, avec lesquels elle correspondait par l'intermédiaire de Chantemêle, leur parent.

Tout à coup Jacquelot revint de Paris rapportant de si fâcheuses nouvelles que tous les préparatifs de départ furent suspendus [1]. Le roi mandait à sa mère que, puisqu'elle n'avait pas eu égard aux désirs qu'il lui avait fait exprimer par Mr de Villiers d'éloigner d'elle les mauvais conseillers, les voyages qu'elle pourrait faire faire à Paris lui étaient peu agréables, qu'ils ne servaient à rien, ne pouvaient avoir d'autre but que de poursuivre à la cour de coupables pratiques et qu'elle pouvait se dispenser de les renouveler [2]. Jusqu'alors cependant, dans ses discours ou dans ses lettres, le roi n'avait encore jamais exprimé catégoriquement les conditions qu'il mettait à sa réconciliation

St-Michel, le requérant de la part de Messieurs les gouverneurs de loger dans son abbaye « la reine-mère qui s'en vat à Anvers pour » l'accomplissement de certain vœu qu'elle a faict et que son inten- » tion est d'y demeurer seulement 3 ou 4 jours. » (Audience 659.)

[1] L'abbé de St-Michel s'était excusé de loger la reine, « parce » que dernièrement au logement d'icelle, nostre abbaye, église et » maisons ont esté à trois fois en hazard d'estre mis en cendres, » n'eust esté la diligence de nos religieux et plustost par miracle » qu'autrement » et il avait conseillé de lui donner pour habitation l'hôtel du bon de Rodes ou du bon d'Hoboque. Della Faille lui répond le 29 décembre que pour le moment la reine-mère n'ira pas à Anvers, mais quand elle s'y rendra, comme ce ne sera que pour peu de jours, qu'elle devait en sa qualité de belle-mère du roi être logée à l'abbaye St-Michel, et que les dommages qui en résulteraient seraient payés. (Audience 667.)

[2] *Mémoires de* Richelieu, t. 7, p. 460, et *Lettre de l'abbé Scaglia à Philippe IV.* 1r janvier 1634. — Correspondance, t. II, f. 1 à 5.

avec sa mère ; il avait violemment accusé Chanteloube et blâmé la protection dont le couvrait la reine, il n'avait jamais demandé son éloignement. Que s'était-il donc passé depuis le voyage de Mr de Villiers ?

La conscience troublée peut-être par les reproches de son confesseur, l'âme émue par les paroles que Mr de Villiers lui avait portées au nom de sa mère et que quelques uns de ceux qui l'approchaient, Saint-Simon entre autres, avaient pris à tâche de ne pas lui laisser oublier, Louis XIII avait résolu de soumettre à son conseil d'État la question de savoir si, oui ou non, il devait laisser rentrer la reine en France, et si oui, à quelles conditions : décision de tout point d'accord avec l'irrésolution de son caractère et dont le cardinal sut habilement profiter pour faire adopter sa manière de voir.

Ce fut le 18 décembre que se réunit le conseil.

Richelieu s'étend assez longuement dans ses mémoires sur cette séance dans laquelle, bien qu'il ne se nomme pas, il porta la parole comme accusateur, car quel autre que lui eût osé dresser contre Marie de Médicis un réquisitoire aussi amer. Il rappela qu'avant son départ pour Compiègne elle avait refusé toutes les conditions d'accommodement proposées par le roi ; que, rassurée contre toute mesure de rigueur, elle ne s'était pas moins jetée dans les bras des ennemis de l'État, bien qu'elle n'ignorât pas que tout bon Français condamnerait son action, et qu'elle avait fait alliance avec Monsieur, sachant toute la peine que le roi en pourrait ressentir. Il fallait donc être aveugle pour ne pas voir dès lors dans sa conduite le désir de rester à jamais irréconciliable, quoiqu'on fît. Cette aversion pour le roi

et l'État l'avait fait s'allier à l'Espagne et à l'empire, et le soulèvement du Languedoc en était un témoignage aussi évident que la froide réception qu'elle avait faite à Des Roches et aux compliments du cardinal. Elle paraissait maintenant vouloir se réconcilier, mais quelle foi pouvait-on avoir en ses promesses ? N'avait-elle pas, à Blois, juré sur les Saints Évangiles qu'elle ne pensait pas à s'enfuir, alors même qu'elle préparait son évasion ? N'avait-elle pas, plus tard, prétendu ne rien connaître de la fuite de Monsieur, alors qu'elle l'avait favorisée ; ni de l'expédition du Languedoc dont elle avait été la complice ? Enfin, quelques jours à peine avant son évasion du château de Compiègne, n'avait-elle pas trouvé criminel qu'on la suspectât de vouloir se retirer en Flandre ?

D'autre part, de quels avantages pourrait être son retour ? Celui du duc d'Orléans en serait moins certain, à cause de la mésintelligence qui régnait entre eux et qui les portait à se fuir et à s'éloigner le plus possible l'un de l'autre ; par contre si ce retour s'opérait, l'union entre la mère et le fils ne manquerait pas de se rétablir, et bien des gens qui n'osaient se fier au prince qu'ils estimaient trop léger, embrasseraient son parti s'ils le savaient sous la direction de la reine dont ils connaissaient le caractère résolu : c'en serait fait de la paix publique. Quand même, en effet, tous deux rentreraient en France parfaitement satisfaits d'eux-mêmes et du roi et complétement réconciliés, trois mois ne seraient pas écoulés sans qu'on les vît de nouveau mécontents, quelques soins qu'on prît à les satisfaire, et former un parti puissant que le retour de Monsieur seul ne suffirait pas à constituer.

Ce discours pouvait se passer de conclusion. Toutefois le conseil, inspiré sans doute par le cardinal, ne prit pas une décision aussi radicale qu'on aurait pu le supposer. Il jugea que si la reine voulait témoigner avoir été étrangère aux tentatives d'assassinat contre le cardinal soudoyées par ses confidents, et livrer ceux-ci à la justice royale, Sa Majesté devait la recevoir dans son royaume et lui rendre la jouissance de ses biens et de ses pensions, pour en vivre librement dans quelqu'une de ses maisons, loin de la cour, au moins jusqu'à ce qu'elle eût donné par sa conduite des preuves de repentir [1].

Cette solution était très-habile : en tenant compte des appréhensions développées par le cardinal, elle donnait satisfaction aux désirs secrets du roi et mettait la rentrée de la reine à un prix auquel il était à prévoir qu'elle ne consentirait pas. Lui fut-elle communiquée à cette époque ? Il ne le paraît pas. Marie de Médicis, tout en sondant le terrain, n'avait pas encore offert d'entrer en négociation, et le conseil avait été réuni bien moins pour donner son avis sur une démarche formelle que sur une demande éventuelle. Mais les nouvelles insolences des serviteurs de Monsieur fournirent bientôt au cardinal l'occasion de faire connaître à la reine quel sacrifice lui était imposé.

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 7, p. 461 et suivantes.

CHAPITRE XVIII

Les dissentiments entre Monsieur et la reine-mère deviennent plus vifs. — Affaire Le Sec. — Heurtaut blesse le marquis du Fargis. — Gaston nomme la marquise dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. — La reine se décide à négocier avec Richelieu. — Mr de la Leu est envoyé à Paris. — La reine s'en remet à la générosité du cardinal. — Lettre de Suffren à Richelieu. — Réponse du roi à Mr de la Leu. — Lettres de Richelieu à la reine et à Suffren. — Nouveaux attentats dont il accuse les ministres d'Espagne et Chanteloube d'avoir soudoyé les auteurs. — Invraisemblance de ces accusations. — Leur but.

Bien que, en apparence, la mésintelligence entre le cardinal et le duc d'Orléans fût la seule cause de la fuite de ce dernier, c'était cependant sur Richelieu seul que comptaient les principaux confidents de Monsieur pour obtenir des conditions favorables, lors de la rentrée de leur maître en France. Tous connaissaient le peu de sympathie qui régnait entre Gaston et son frère, et prévoyaient que tout autre que le cardinal, plus soucieux de servir les passions du roi que désireux de rendre la paix à la France, se montrerait, moins que lui, disposé à leur payer à prix d'or leur intervention dans les négociations. Aussi avait-on remarqué la préoccupation de Puylaurens pendant tout le temps qu'avait duré la maladie de Richelieu, et les procédés respectueux dont les siens avaient alors usé envers la reine-mère. Mais ces égards avaient cessé à la nouvelle du rétablissement en quelque sorte miraculeux du premier ministre ; la mésintelligence entre les deux partis

français, un moment endormie, s'était de nouveau réveillée, et de véritables querelles avaient bientôt éclaté entre eux.

Dans les premiers jours de janvier 1634, Le Sec, ancien secrétaire d'Anne d'Autriche, que des intrigues auxquelles il avait été mêlé avaient forcé de fuir à Bruxelles, offensé de quelques paroles de mépris du comte de Rochepot, fils du marquis du Fargis, en avait fait demander raison à ce dernier par Heurtaut, gentilhomme de la reine-mère. Le marquis était de trop grande maison pour consentir à se mesurer avec Le Sec, fils d'un marchand de bois de Paris ; aussi reçut-il très-mal son envoyé : Quoi ! s'écria-t-il, ce méchant homme voudrait mettre l'épée à la main contre moi ? — *Méchant homme* n'avait pas à cette époque la signification que nous lui donnons de nos jours, il équivalait à *homme de rien*. — Heurtaut se fâcha très-fort de cette injure adressée à celui qui l'avait pris pour parrain et qu'il assurait être un *homme de bien*, c'est-à-dire *de qualité*. La discussion devint bientôt très-vive, et du Fargis s'étant oublié jusqu'à donner un soufflet à son interlocuteur reçut, avant d'avoir pu se mettre en garde, trois coups d'épée dans la poitrine dont l'un lui perça le poumon droit.

Heurtaut s'enfuit chez la reine qui l'assura de sa protection. Aussitôt grand émoi chez le duc d'Orléans qui demanda à sa mère de lui livrer le meurtrier pour le mettre entre les mains de la justice, refus de Marie, et menace de Monsieur de se plaindre au marquis d'Aytona pour la forcer à y consentir. Chanteloube fut aussitôt envoyé chez ce dernier pour réclamer son appui ; il fut reçu très-courtoisement, mais le gentilhomme espagnol

ne crut pas devoir intervenir dans une querelle qu'il jugea n'avoir pas plus d'importance que toutes celles qui éclataient sans cesse entre les Français et, de l'aveu de l'un d'eux [1], lui donnaient plus d'embarras qu'il n'en éprouvait à gouverner les Pays-Bas. La reine avait compté que d'Aytona viendrait lui-même la rassurer ; dans son refus d'intervention elle vit la preuve qu'il était à la dévotion de son fils et, craignant de le voir se prêter à la violation de son hôtel dont le menaçait Gaston, elle préféra, pour n'en pas subir l'affront, consentir à laisser mener Heurtaut à la citadelle d'Anvers où s'instruirait son procès.

Le duc d'Orléans, outré du procédé de sa mère et de son opiniâtreté à protéger un petit gentilhomme dont l'épée venait de le priver pour longtemps d'un de ses conseillers les plus dévoués, résolut de lui faire pièce à son tour en nommant la marquise du Fargis dame d'honneur de la duchesse. Quand, au mois de septembre précédent, il avait manifesté l'intention d'appeler à cette charge cette intrigante de grande maison dont nous n'avons plus à faire le panégyrique, Marie de Médicis, tremblant de voir une femme de cette réputation placée dans l'intimité de sa jeune et candide belle-fille, avait obtenu de l'infante qu'elle déciderait son fils à renoncer à ce choix. Gaston avait donné à l'archiduchesse sa parole de ne pas donner suite à son projet ; mais la mort de celle-ci l'ayant relevé de sa promesse, il trouva ingénieux de mettre du baume sur les blessures du marquis du Fargis et du même coup de se venger de sa mère. Pour qu'elle n'eût pas sujet de

[1] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 600.

l'ignorer, après avoir dès le matin envoyé Puylaurens prier le marquis d'Aytona d'agréer son choix, il alla lui-même chez la reine lui donner la nouvelle de ce coup d'État, et lui apprendre qu'en sortant de chez elle il recevrait le serment de la marquise (23 janvier).

Il est plus facile d'imaginer que de peindre la colère de Marie de Médicis. Elle s'emporta et jura que si cette dame avait l'outrecuidance de se présenter chez elle avec sa belle-fille, elle la ferait jeter à la porte. Monsieur répondit qu'il était le maître chez lui, que ne se mêlant point de contrôler ce qui se passait dans la maison de sa mère, elle avait mauvaise grâce de s'occuper de ce qu'il faisait dans la sienne. Puis comme la reine allait se mettre à table il voulut, selon l'étiquette, lui donner la serviette ; mais elle ne le permit pas et, lui tournant le dos, elle se retira dans ses appartements. Monsieur s'en trouva très-offensé, tout en protestant qu'il lui garderait toujours le respect, il jura qu'il n'en agirait pas de même avec ceux qui lui étaient attachés, et qu'il les ferait châtier selon leur mérite s'ils lui en donnaient l'occasion. Il se rendit ensuite chez sa femme, et bien qu'elle le suppliât à genoux, en pleurant, de ne pas lui donner pour compagne une dame dont il lui avait dit tant de mal, elle ne put changer sa résolution. Gaston lui répondit qu'il demandait pardon à Dieu d'avoir calomnié la marquise [1], et celle-ci prit possession de son poste.

Cette affaire provoqua chez la reine d'amères réflexions. Depuis la mort de l'infante elle se sentait plus isolée

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 8, p. 31, et *Lettre de l'abbé Scaglia à Philippe IV.* 26 janvier 1634. (Corr., t. II, f. 9.)

que jamais. Elle n'avait plus trouvé chez les membres du conseil de régence ce respect, ces attentions que lui avait prodigués l'archiduchesse. Persuadés que le parti de la reine n'avait en France aucun appui et ne fournirait qu'un faible appoint à celui de Monsieur, les ministres espagnols la blâmaient de ne pas s'entendre avec Gaston et semblaient la rendre responsable des démarches de celui-ci pour se réconcilier avec le roi ; comme si, en les faisant, il n'eût voulu que se soustraire à la tutelle qu'elle prétendait lui imposer. Brouillée avec ses deux fils, elle sentait qu'elle ne devait plus rien attendre de leur affection et serait toujours sacrifiée par l'un à la raison d'État, par l'autre à son égoïsme. Désespérant enfin de jamais rentrer en France en en forçant les portes, elle résolut de fléchir son indomptable orgueil, de faire amende honorable et de négocier avec le cardinal. Ce qu'il dût lui en coûter pour s'y décider, les déchirements qu'elle dût souffrir, Dieu seul le sait ! Mais ayant pris la résolution de traiter, ce ne fut pas par des voies obscures, par des chemins tortueux qu'elle s'engagea ; ce fut au grand jour, en confessant tout aussi nettement sa défaite qu'elle avait hautement affiché sa haine. Elle avait promis à l'Espagne de ne jamais traiter sans lui en faire part, sans lui demander son assentiment, jugeant qu'elle lui devait bien ce témoignage de confiance pour prix de l'hospitalité qu'elle en recevait : elle n'y manqua pas. Elle avait deux gendres, le roi d'Angleterre et le duc de Savoie qui, à Compiègne et pendant son exil, lui avaient montré un intérêt assez platonique il est vrai, mais qu'il n'avait peut-être pas dépendu d'eux de rendre plus réel ; elle leur fit part de sa résolution en leur en avouant franchement les

motifs : l'impuissance des Espagnols à lui venir en aide, le peu d'union qui existait entre elle et Monsieur, et les démarches de ce dernier pour traiter à son insu et à son exclusion.

Selon Richelieu, la reine écrivit le 22 janvier à Bouthillier par l'ordinaire de Flandre pour lui demander, au nom de Chanteloube, qu'elle avait choisi pour négociateur, un passeport que La Roche devait aller chercher à Paris. Le cardinal trouva ce choix d'une rare impudence, surtout au lendemain du procès d'Alfeston et de la condamnation qui avait frappé ces deux hommes. Il est si peu vraisemblable qu'elle ait désigné le prêtre oratorien pour une telle mission, que nous nous refusons à l'admettre. La reine n'aurait pas connu l'arrêt de la cour de Metz qu'elle ne pouvait ignorer l'animosité avec laquelle Richelieu avait toujours poursuivi Chanteloube ; le désigner pour traiter eût donc été une faute qui ne pourrait s'expliquer que par le désir de braver une fois encore le cardinal, au moment même où elle s'humiliait devant lui. Hypothèse admissible si elle avait négocié contre son gré, mais qui ne l'est plus du moment qu'elle s'y décidait de sa propre initiative. L'abbé Scaglia dans la lettre qu'il écrit à Philippe IV le 31 janvier pour l'informer de la résolution de la reine de traiter avec son fils, résolution qu'il attribue à la nomination de Mme du Fargis, dit qu'elle envoya réclamer un passeport pour un gentilhomme de sa maison, mais il ne parle pas du père Chanteloube, qu'il aurait certainement nommé s'il avait été question de lui. Aussi soupçonnons-nous Richelieu de prêter à la reine la pensée d'un choix aussi invraisemblable, pour insinuer qu'au fond elle n'avait nullement

l'intention de traiter, que c'était une nouvelle scène de la comédie imaginée par elle pour rompre les négociations du duc d'Orléans et que, pour les traîner en longueur, elle faisait naître des difficultés dès l'ouverture des préliminaires. Rien cependant n'était moins fondé : Marie de Médicis était de bonne foi et l'on ne doutait pas à Bruxelles que Richelieu, enchanté de l'occasion qui se présentait de la réconcilier avec le roi, n'accueillît avec empressement ses propositions [1].

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas le père Chanteloube mais Mr de la Leu qui apporta à Paris le 15 février, au roi et au cardinal, les lettres par lesquelles la reine-mère leur faisait connaître son désir de négocier sa rentrée en France. Malheureusement pour le succès de cette mission, dix jours auparavant avaient été interceptées les dépêches par lesquelles Marie informait le duc et la duchesse de Savoie de son intention de traiter et leur en donnait ses raisons. Parmi celles-ci, il en était une que le souvenir de faits tout récents, et ce secret espoir qui n'abandonne jamais les plus désespérés, avaient placée sous sa plume : c'est que son raccommodement empêcherait sans doute celui de Monsieur. L'approbation que le marquis d'Aytona avait donnée à la reine s'y trouvait aussi rapportée. Il en résulta que le roi, auquel ces dépêches furent soumises, n'accueillit qu'avec une extrême méfiance des ouvertures de paix que les ennemis du royaume avaient en quelque sorte prises sous leur patronage, et qui paraissaient n'avoir en vue que de prolonger le malaise provoqué en France

[1] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 31 janvier 1634. — Correspondance, t. II, p. 27.

par l'absence du duc d'Orléans. Il consentit cependant à recevoir les lettres de sa mère, mais ce furent ses ministres, le cardinal, le garde des sceaux Bouthillier, Bullion et Saint-Chamont, qu'il chargea d'entendre à Ruel, le 19 février, la lecture des instructions remises à Mr de la Leu.

Les démarches inutiles que Marie de Médicis avait fait faire près du roi par tous ceux qu'elle lui avait envoyés depuis le mois de juin, l'avaient tout au moins éclairée sur la faveur plus grande que jamais de Richelieu, et elle avait compris que sans son consentement et son entremise jamais elle ne rentrerait en France. Décidée à tous les sacrifices personnels, à toutes les humiliations dont son orgueil, mais non son honneur, aurait à gémir, elle avait pris le parti le plus loyal comme aussi le plus habile ; c'était de ne poser aucune condition, de ne demander aucune garantie et de s'en remettre purement et simplement à la discrétion ou plutôt à la générosité du cardinal. Elle protestait de son désir de vivre désormais avec lui dans les mêmes sentiments d'amitié qui avaient précédé leur première brouille et de sa résolution d'oublier tout ce qui s'était passé ; elle ne lui demandait en retour que l'espoir qu'il userait de son influence pour la faire rentrer dans les bonnes grâces du roi et qu'il autoriserait ses envoyés à s'entretenir avec celui-ci après qu'ils l'auraient visité lui-même.

Pour écarter toute défiance, tout soupçon d'arrière-pensée, le père Suffren, dans une lettre à Richelieu, lui assurait que sa royale pénitente n'exprimait absolument que ce qu'elle avait dans le cœur ; et Chanteloube, craignant d'être un obstacle à la réconciliation

si la reine, en reconnaissance de sa fidélité, voulait le comprendre dans le traité, par une déclaration signée de sa main demandait à en être exclu, s'engageant sur sa foi et sur sa parole à se retirer, heureux d'avoir contribué par ce sacrifice à une œuvre aussi universellement désirée par les honnêtes gens.

Il était difficile à la reine d'être plus conciliante, plus humble, plus soumise, d'avouer plus franchement sa défaite. Toute son exaltation, toute son énergie était tombée ; c'était dans un état complet de prostration qu'elle avait dicté les instructions de Mr de la Leu. Mais elle avait dépassé la mesure : tant d'abnégation après tant d'opiniâtreté, tant de douceur après tant de violence étaient choses si peu naturelles qu'à Paris personne n'y voulut croire. La peur d'être dupe rendit chacun défiant.

Richelieu comprenait très-bien que l'excès du découragement avait seul dicté son repentir, qu'elle ne s'était tournée vers lui que parce qu'elle n'attendait plus rien du duc d'Orléans. Mais il la connaissait trop bien pour supposer qu'elle renonçait à jamais à la lutte et à l'espoir de regagner un jour l'influence qu'elle avait un moment possédée. Il se souvenait d'avoir assisté, après la mort du connétable de Luynes, à ses patients et persévérants efforts pour ressaisir le pouvoir et pour se rendre maître de l'esprit du roi ; il avait alors été son complice, il avait lu jusqu'au fond de cette âme italienne, il savait ce dont elle était capable. Il prévoyait que, rentrée en France, désarmée et vaincue, elle était bien plus à craindre qu'elle ne l'avait jamais été à Paris ou à Compiègne, révoltée et violente ; si éloignée de la cour qu'elle fût, qu'un rapprochement

était toujours possible entre elle et le roi, et que, dans toute entrevue entre le fils et la mère, l'émotion d'une telle rencontre, le souvenir d'une mutuelle et ancienne affection ouvraient la porte à l'inconnu ; que la lutte pouvait de nouveau recommencer et qu'il lui faudrait encore user ses forces et son génie en cet antagonisme de tous les jours et de tous les instants. Le pouvoir redeviendrait pour lui la corde raide où il devrait s'efforcer de toujours conserver l'équilibre, au lieu d'être le chemin rocailleux mais sûr où l'avaient placé son incomparable habileté et les fautes de ses adversaires. Brisé par la fatigue et la maladie, s'il faiblissait et tombait misérablement, sa chute n'entraînait pas seulement ceux qui avaient partagé sa fortune, elle était encore le renversement de sa politique, elle anéantissait les plans qu'il avait conçus pour la grandeur future de la France, et son retentissement rendait le courage à tous ses ennemis.

Un ambitieux vulgaire tenant en ses mains le sort de la mère de son roi, flatté dans son amour-propre par cette fortune inouïe, n'aurait pas manqué d'user de magnanimité, cette vertu des puissants ; une âme impressionnable, mêlant le sentiment à la politique, n'aurait pas résisté à la vue de tant de misère et de tant d'humilité et aurait sacrifié les intérêts de l'État à des considérations d'humanité ou au besoin de montrer sa gratitude pour des bienfaits passés. Ni l'esprit, ni le cœur de Richelieu ne s'émurent : il resta inflexible dans sa résolution de ne pas laisser la reine repasser la frontière qu'une inspiration malheureuse lui avait fait franchir, et pour détruire plus profondément encore les espérances qu'elle pourrait fonder sur de nouvelles

démarches, il chargea le roi lui-même de lui signifier sa sentence d'exil perpétuel.

Le 21 février, deux jours après sa réception à Ruel, Mr de la Leu fut reçu en audience à St-Germain, et put entendre de la bouche de Louis XIII les conditions moyennant lesquelles la reine-mère était assurée de recevoir « tous les contentements qu'elle pouvait désirer » et devait attendre. » Ce n'était plus seulement Chanteloube qu'elle devait livrer à la justice du roi, parce qu'il avait été de ceux qui, ayant entrepris ouvertement « divers attentats contre la vie de ses plus fidèles » serviteurs, lui avaient donné lieu de craindre pour » la sienne ; » c'était aussi St-Germain « qui, par des » libelles diffamatoires n'avait rien oublié pour ternir sa » réputation et son honneur ; » c'était encore Fabroni, l'astrologue italien, qui « par de vaines prédictions avait » mis sa vie en compromis dans l'opinion publique. »

Autant valait demander à Marie de Médicis de se déshonorer.

Comme s'il n'avait pas suffi au cardinal de lui jeter cette injure préméditée sous laquelle la fierté de son cœur devait se révolter, il voulut encore lui faire entendre qu'il n'avait pas cru un seul instant à ses protestations, qu'il n'avait pas été sa dupe : avec un cynisme où la joie du triomphateur se fait jour, et qu'un peu de générosité ou qu'un reste de respect pour cette grande infortune aurait dû lui faire éviter, il écrivit deux lettres, l'une pour la reine, l'autre pour le père Suffren, qui sont de véritables modèles d'ironie : « Il avait été au comble de la joie, disait-il à son ancienne bienfaitrice, en voyant que les ennemis de l'État (c'est-à-dire les siens, car, avant Louis XIV, il aurait pu dire

lui aussi : l'État, c'est moi !) n'avaient pu tellement le noircir dans son esprit, ni l'arracher de son cœur, qu'elle ne conservât pour lui un bon souvenir ; mais il devait lui avouer en toute franchise qu'au point où en étaient les choses, avant d'établir entre elle et le roi, sur une base ferme et solide, une union indissoluble, il était nécessaire encore d'écarter quelques sujets de défiance [1]. » Plus explicite envers le père Suffren « dont il était besoin de dissiper la simplicité, » il lui confessait « ingénument » que tout en désirant avec passion voir la reine quitter « l'humeur en laquelle les » artifices des vrais ennemis de sa grandeur l'avaient » mise, » il n'osait se le promettre, puisque peu de jours avant l'arrivée à Paris de Mr de la Leu, on avait arrêté des meurtriers auxquels Chanteloube avait persuadé théologiquement d'attenter à sa vie ou à celle du roi, et qu'il avait en main des preuves écrites que Marie de Médicis, loin d'avoir renoncé à ses intrigues, n'avait fait que les ajourner, se réservant de les reprendre avec plus de chances de succès après sa rentrée en France.

Ces preuves écrites étaient la lettre interceptée de la reine à la duchesse de Savoie, une autre encore que la duchesse de Guise lui écrivait pour la remercier

[1] Avenel. *Richelieu à Marie de Médicis*, 25 février 1634, t. IV, p. 532 et *Mémoires*, t. 8, p. 39 et 40. — Cette lettre, dont le cardinal a supprimé toute la première partie dans ses *Mémoires*, débute ainsi : « Madame, le respect que je doits à V. M. est tel que sachant combien mon nom luy a esté désagréable depuis trois ans, je n'ay pas manqué de prier mes amis de ne le proférer jamais devant ceux qui sont diverses fois venus trouver le roy de sa part. Je me suis contenté de nourrir, en mon âme, la véritable affection qu'un serviteur a pour son maître, sans oser luy en rendre aucun témoignage... »

de l'intérêt qu'elle portait à son mari et la supplier de ne pas le recommander à la bienveillance du roi avant d'avoir conclu son traité de réconciliation, lettre que la police du cardinal n'avait pas laissé parvenir à sa destination et qui, pour tout esprit prévenu, montrait que Marie n'avait pas cessé ses relations avec les principaux chefs des mécontents ; enfin les rapports que Richelieu recevait de Bruxelles des serviteurs de la reine qui la trahissaient et, pour se faire valoir auprès de lui, la noircissaient à plaisir. Quant aux nouveaux attentats auxquels le cardinal faisait allusion dans sa réponse, ils étaient nombreux : la tragi-comédie d'Alfeston avait eu des pendants, et plusieurs misérables soupçonnés de projeter la mort du premier ministre étaient sous les verrous. C'était d'abord le petit René, valet de chambre de La Bernardière, l'un des émigrés français de Bruxelles. Arrivé à Paris « armé » d'une fort longue carabine qu'il avait au cou, » tourmenté de scrupules de conscience il était allé présenter à un moine jacobin l'hypothèse suivante : « Savoir » si, étant vrai que le précepteur du fils de son maître » avait charmé ledit fils, il ne pouvait pas tuer ledit » précepteur. » Évidemment René n'avait eu en vue que le meurtre du cardinal, et c'était là le *grand dessein* auquel faisaient allusion les lettres interceptées que La Bernardière écrivait à son valet.

C'était ensuite un aventurier qui se disait gentilhomme, se faisait appeler tantôt Chavagnac, tantôt d'Urfé et n'était en réalité qu'un roturier du nom de Blaise Rufflet. En octobre 1633, à St-Dizier, il avait proposé à Richelieu de faire tomber le château de Namur entre les mains du roi et exhibé une lettre du commandant de cette

forteresse qui s'engageait à la livrer. Mais cette lettre avait été reconnue fausse, et comme Chavagnac arrivait de Flandre, on le soupçonna aussitôt de n'avoir voulu entretenir le cardinal en secret au sujet de cette trahison que pour attenter à ses jours. On s'informa de sa vie ; elle avait été fort peu édifiante : « changemens de noms, » baux de terres imaginaires, promesses de mariage en » divers lieux et à diverses femmes, » tel était son dossier, que vint grossir bientôt après une accusation d'homicide. Arrêté et conduit à la Bastille, interrogé sur les motifs de sa présence en France et surtout à la cour où il ne pouvait être venu sans mauvais dessein, il raconta qu'enseigne dans un régiment impérial, ayant plu par son esprit à Chanteloube et à du Fargis, il avait été excité par eux à tuer le cardinal, sous promesse d'une forte récompense s'il échappait à la justice et assurance du salut de son âme s'il périssait dans l'entreprise. Chanteloube avait procuré à Chavagnac la fausse lettre du gouverneur de Namur, lequel devait remettre au gentilhomme que Richelieu ne manquerait pas de lui envoyer pour s'entendre avec lui, une missive empoisonnée à l'adresse du cardinal, « de laquelle s'il » ouvrait il mourrait infailliblement peu de jours après. » Le marquis d'Aytona avait donné son consentement à ce projet.

Tel fut le roman fort invraisemblable que Blaise Rufflet confessa, nous ne savons au prix de quelle promesse. Un autre roman encore était le suivant. Quelques jours avant l'arrivée de de la Leu à Paris, De Clerq, l'agent du gouvernement belge à Paris, avait appris au cardinal que le père d'Alfeston s'était mis à la disposition de don Christoval Benavente, l'am-

bassadeur espagnol, pour assassiner le roi ou son ministre, mais qu'il avait été éconduit. Or, au contraire, des lettres interceptées avaient appris que don Christoval avait recommandé au marquis d'Aytona ce père infortuné comme un homme d'un grand cœur, capable d'un grand dessein et qui méritait toute confiance.

Mais le plus criminel de tous les attentats avait été celui dont s'était rendu coupable Nicolas Gargant. Encouragé par les promesses des Espagnols de Flandre, il avait entrepris de faire mourir le cardinal par sortilége, damnable dessein pour lequel il s'était associé un autre magicien, le prêtre Adrien Bouchard. Un valet de pied de la reine-mère, nommé La Roche (sans doute l'ancien serviteur de Chanteloube) avait assisté à leurs mystérieuses incantations ; mais elles n'eurent pas de résultat, le démon leur ayant déclaré que Dieu lui refusait la puissance de faire aucun mal au cardinal !

Telles étaient les intrigues coupables et les criminelles manœuvres dont la lettre de Richelieu au père Suffren accusait la reine, ses conseillers et les ministres espagnols, et qu'il s'est plu à détailler très-longuement dans ses *Mémoires* [1], trop longuement même pour ne pas éveiller le doute, car tant de prolixité pour exposer non des faits, mais des intentions coupables qui n'eurent aucun commencement d'exécution, dévoile le dessein prémédité de donner une importance exagérée à ce qui le méritait fort peu. Non pas que nous prétendions que toutes ces accusations fussent absolument imaginaires, ni ces criminels des hommes de paille qui se dévouaient pour rendre service au cardinal : le dévouement ne va

[1] T. 8, p. 43 et suiv.

pas jusqu'au supplice de la roue ou du bûcher, et Richelieu avait soulevé contre lui assez de haines, dans les prisons ou dans l'exil assez de gens considéraient sa mort comme un signal de délivrance, pour que la pensée de la hâter fût venue à plus d'un d'entre eux. Mais où apparaissait la mauvaise foi du cardinal, c'était dans sa continuelle préoccupation de faire remonter à Chanteloube, aux ministres espagnols des Flandres et à la reine-mère la complicité, ou pour mieux dire la conception de tous les attentats dirigés contre lui. Il est bien vrai qu'à Bruxelles avait paru une brochure, attribuée à Chanteloube, glorifiant le meurtre du ministre de Louis XIII ; il est vrai encore que chez la reine-mère, un soir le duc de Mars, de la maison de Coloma, avait pu, après boire, devant un cercle assez nombreux de gentilshommes français et espagnols, assurer qu'au prix de 2000 pistoles on trouverait aisément à faire mourir Richelieu, et que ces paroles, tout en jetant beaucoup de froid dans l'assemblée, n'avaient pas provoqué de bien bruyantes protestations : mais de là à l'exécution il y avait un abîme.

Des aveux arrachés par la torture, ou obtenus à l'aide de promesses ou de récompenses, ont pu suffire à entraîner une condamnation à l'heure où la magistrature française rendait plus de services que d'arrêts ; mais l'histoire a le devoir de réviser ces jugements, et parmi les raisons qu'elle a de douter de leur impartialité, il en est deux surtout fort importantes : c'est que tous furent rendus par des commissions extraordinaires ou par le parlement de Metz, juges complaisants à la dévotion du cardinal ; c'est en outre que les victimes, indépendamment des attentats contre Richelieu

dont elles étaient accusées ou dont elles se reconnaissaient coupables, se trouvaient toutes convaincues d'un autre crime qui les rendaient passibles de la peine de mort. Trop habile pour ne pas poursuivre avec la dernière rigueur les criminels qui avaient confessé le projet d'attenter à ses jours, ce qui aurait pu faire douter de leur sincérité, Richelieu choisissait ses prétendus assassins parmi ceux dont une nouvelle accusation ne pouvait empirer le sort. De même qu'Alfeston et Chavagnac, le petit René s'était rendu coupable d'un meurtre ; quant à Nicolas Gargant et au prêtre Bouchard, le crime de sortilége une fois établi, peu importait le nom de la victime qu'ils se proposaient d'*envoûter*, ils avaient mérité le bûcher sur lequel ils montèrent : telle était la jurisprudence de l'époque, et le scandaleux procès d'Urbain Grandier en est un triste exemple.

Préoccupé de ne pas laisser Louis XIII revenir sur les conditions inacceptables posées à la reine, le cardinal multiplie les arrestations : depuis les négociations les attentats contre sa personne sont plus nombreux que jamais, et si les procès criminels se continuent ensuite avec une certaine solennité, si les condamnations se succèdent (la dernière, concernant le petit René, est rendue le 24 juillet 1634 par la chambre de justice établie à l'Arsenal), c'est qu'il importe de maintenir l'esprit honnête et crédule du roi dans sa première résolution. En effet, Marie ne s'est pas considérée comme battue : en avril elle demande par deux fois un passeport pour le père Suffren « homme sincère et d'incomparable » probité qui mieux qu'aucun autre pourrait assurer » le roi des saintes intentions de la reine sa mère, » et deux fois le passeport lui est refusé, « quoiqu'on dise

» ici, écrit Mme du Fargis à la reine Anne, qu'elle » avait fait toutes les avances raisonnables pour ne » pas être seulement receue, mais applaudie, recherchée » et désirée [1]. »

Le 28 juillet, Mr de Chantemêle, parent de Bouthillier, vient encore à Chantilly se jeter aux pieds du roi et déclarer au nom de la reine que pour donner une preuve de l'affection qu'elle est décidée à porter au cardinal, elle consent à ne plus donner de charges domestiques près de sa personne à ceux qui pourraient lui être suspects, et à éloigner d'elle Chanteloube, St-Germain et Fabroni ; qu'elle ne demande « que ses » bonnes grâces et son amitié, mais qu'en retour elle » espère qu'il agréera de lui procurer son retour à » Paris, la restitution de ses biens et pensions, et la » mise en liberté de tous ses serviteurs, hors ceux sur » lesquels il aurait quelques soupçons. » Mais le roi, plus persuadé que jamais de la duplicité de sa mère, lui répond qu'il n'y a pas lieu de se départir des conditions qu'il lui a fait connaître au mois de février, d'autant plus que depuis l'ouverture des négociations Chanteloube a renouvelé ses entreprises criminelles contre les plus fidèles serviteurs de la royauté (2).

Cette réponse fit cesser pour le moment les sollicitations, ou pour mieux dire les supplications de Marie de Médicis. C'est en vain qu'elle avait fait litière de son orgueil et de sa fierté : elle restait condamnée à l'exil et Richelieu triomphait.

[1] Manuscrit de la bibliothèque nationale de Paris, ancien fonds français n° 9241. Voir des extraits de la correspondance de Mme du Fargis à Anne d'Autriche, dans V. Cousin, *Mme de Chevreuse*, notes du chap. III.

[2] *Mémoires*, t. 8, p. 50 et Avenel, t. IV, p. 583.

CHAPITRE XIX

Richelieu cherche à renouer les négociations avec le duc d'Orléans. — Il doit triompher de la jalousie du roi pour son frère. — Mécontentement que cause au roi le mariage lorrain. — Il cherche à le faire casser par le parlement de Paris. — Reprise des négociations entre le roi et Gaston. — Elles paraissent sur le point d'aboutir. — Lettre de Marie de Médicis à Philippe IV pour le prier de s'efforcer de les rompre. — La princesse de Phalsbourg arrive à Bruxelles. — Son rôle dans les derniers événements dont la Lorraine venait d'être le théâtre. — Sa fuite de Nancy. — Conditions du traité entre Monsieur et son frère. — Désespérant de le rompre, Mme de Phalsbourg fait dresser par les docteurs de l'université de Louvain deux consultes affirmant la validité du mariage du prince avec sa sœur. — Lettre qu'elle fait adresser au pape par le duc d'Orléans. — Arrivée du prince Thomas de Savoie à Bruxelles. — Il décide Monsieur à rompre avec le roi de France et à s'allier aux Espagnols. — Attentat contre Puylaurens. — Mr de Clauzel en est l'auteur. — Rupture définitive de Gaston et de Marie de Médicis. — Retour de l'abbé d'Elbène avec des lettres de Louis XIII et du cardinal. — Traité de Monsieur avec l'Espagne. — Richelieu en fait imprimer une copie. — Il ne rompt pas avec l'Espagne mais s'allie plus intimement aux Provinces-Unies.

La passion avec laquelle Richelieu repoussait toutes les tentatives de Marie de Médicis pour rentrer en France, n'avait d'égale que celle qui le portait à y faire revenir le duc d'Orléans. Mais de même qu'il devait combattre d'un côté l'affection filiale que le roi conservait toujours pour sa mère malgré ses égarements, il devait triompher de l'autre de cette espèce de jalousie inavouée que tout homme faible et maladif ressent toujours pour son héritier et qui le porte à grandir tous ses torts. Le plus grand de tous ceux de Gaston aux yeux du roi était son mariage avec la princesse Marguerite.

On s'explique difficilement la roideur avec laquelle

la cour de France repoussait cette alliance : la maison de Lorraine valait au moins celle de Nevers à laquelle appartenait Marie de Mantoue, que Louis XIII en ce moment paraissait disposé à donner à son frère, et le mariage de celui-ci avec Marguerite avait encore l'avantage de légitimer, en apparence du moins et pour la partie la plus ignorante mais aussi la plus nombreuse du public, la conquête et la réunion à la France des États du duc Charles IV, occupés en ce moment par l'armée royale. Tant que ce mariage n'avait été qu'en projet, on comprend l'opposition du roi à une alliance qui devait être le gage d'un traité hostile à la France ; mais depuis qu'il était conclu et hautement avoué, on s'étonne de le voir porter obstacle à la réconciliation des deux frères. Il s'était célébré, il est vrai, dans des conditions tout à fait exceptionnelles, sans le consentement du roi toujours nécessaire quand il s'agissait des princes du sang ; mais ce n'était là qu'une question de forme facile à résoudre si l'on avait la ferme intention de traiter.

La véritable raison de cette opposition n'était pas du domaine de la politique, elle prenait sa source dans les replis les plus profonds et les plus cachés du cœur humain.

Nous faisions allusion tout-à-l'heure à la jalousie de Louis XIII pour son frère : c'était à l'occasion de son premier mariage, avec Melle de Montpensier, qu'elle s'était manifestée pour la première fois. L'idée que Gaston pouvait avoir des enfants et créer une dynastie avait été si cruelle au roi, qu'il avait fallu à cette époque toute l'autorité de la reine-mère et de Richelieu pour la lui faire accepter. Il avait ressenti les mêmes

déchirements lorsque, plus tard, après la mort de cette jeune femme qui s'était éteinte au bout de dix mois de mariage en donnant naissance à l'enfant qui fut depuis la Grande Mademoiselle, Marie de Médicis, invoquant la raison d'État, l'avait fait consentir à approuver de nouvelles négociations matrimoniales avec la cour de Florence. Plus tard encore, lorsqu'un caprice de Monsieur pour Marie de Mantoue et le bruit d'un mariage secret qui se préparait entre eux sous les auspices de Mme de Longueville déterminèrent la reine à enfermer ces deux princesses au donjon de Vincennes, Louis avait aplaudi à la résolution de sa mère : cette arrestation qui ne devait, selon celle-ci, que sauver l'alliance florentine, avait pour le roi l'avantage de briser les deux projets ; mais il n'avait pas prévu que le mécontentement de son frère, en le poussant en Lorraine, lui ferait connaître la princesse Marguerite. On n'a pas oublié l'épouvante de Puylaurens à la nouvelle de la révélation *in extremis* du mariage de Gaston par le duc de Montmorency, ni la dépêche du roi à Mr de Saint-Chamont, devant Nancy, pour que rien ne fût épargné afin de s'emparer de la jeune femme ; l'une était déterminée par l'appréhension fondée du ressentiment de Louis XIII dont l'autre avait été l'expression la moins déguisée.

Le mécontentement du roi se manifesta plus solennellement encore tout au commencement de l'année 1634. Le 5 janvier il fit présenter par son procureur général [1]

[1] *De Clerq à Prats.* Paris, 5 janvier 1634. — « ...Le jourd'huy le procureur général du roy présenta au parlement lettre de cachet pour commancer l'affaire de la dissolution du mariage de Monsieur qu'il semble sera par procédure et information contre le duc de Lorraine sur rapt par luy commis de la personne de Monsieur pour la marier avec sa sœur... » (Nég. de France, t. 7. f. 250.)

une requête demandant qu'il fût informé « du rapt » commis en la personne du duc d'Orléans, rapt exécuté » à l'encontre d'un prince de la famille royale, que sa » condition place naturellement sous la tutelle de son » frère aîné et souverain ; de plus en terre étrangère » et dans un couvent, lieu secret et caché, qui suffirait » pour établir la clandestinité. » L'idée était au moins singulière de prétendre considérer comme forcé un mariage accompli secrètement, il est vrai, mais librement et volontairement par les deux conjoints, et d'accuser de rapt une jeune femme de 15 ans sur la personne de Monsieur déjà veuf et majeur ; mais c'était le seul moyen de soustraire cette affaire à la juridiction ecclésiastique pour la soumettre à des juges civils sur la complaisance desquels, sans doute, on comptait et dont la décision serait sans appel.

Monsieur répondit à cette requête en faisant consacrer de nouveau par Jacques Boonen, archevêque de Malines, dans la chapelle du palais archiducal et entouré de ses principaux officiers, les liens qui l'unissaient à la princesse Marguerite [1]. On ne pouvait plus admettre dès lors que le mariage n'avait pas été libre, ni lui donner la qualification de clandestin. Le parlement ayant paru disposé à déclarer son incompétence, le roi se décida, le 16 janvier, à faire une déclaration contre le mariage de son

[1] « ...por esta razon hastava luegar a publicar lo que paso delante del arcobispo de Malinas por el mes de Hebrero... » (*Lettre du président Roose à Olivarès*, du 13 octobre 1634. Papiers de Roose, t. 3, f. 78.) Ce passage rectifie celui des *Mémoires de Gaston d'Orléans*, qui attribue à la princesse de Phalsbourg, arrivée seulement en mars dans les Pays-Bas, le mérite d'avoir fait célébrer de nouveau le mariage de sa sœur avec Gaston.

frère, et pendant un lit de justice qu'il tint le 18 il la fit lire par son garde des sceaux et la fit enregistrer. Dans cette même séance, il déclara que si son frère se remettait en son devoir dans les trois mois, il le recevrait en grâce et lui rendrait la possession de tous ses biens, apanages et pensions, et amnistierait tous ceux qui l'avaient suivi, à l'exception de Monsigot, Le Coigneux et La Vieuville ; mais que c'était là le dernier effort qu'il croyait devoir faire « pour exciter » Monsieur à rompre les chaînes qui le retenaient, » rappeler dans sa mémoire le souvenir de sa naissance » et l'exhorter à reprendre le rang glorieux de la » seconde personne de France [1]. »

Cette déclaration, rendue publique, fit reprendre les négociations entre Bruxelles et Paris ; avant la fin du mois de janvier d'Elbène recommença ses voyages. Monsieur voulait obtenir une place de sûreté dont les fortifications le missent à l'abri des entreprises du cardinal, car il ne manquait pas de gens parmi ses conseillers qui prétendaient que sa rentrée en France serait le signal de son incarcération au bois de Vincennes. Puylaurens exigeait davantage : il avait imaginé d'éluder la vengeance du premier ministre en lui demandant la main d'une de ses parentes ; l'affection que Richelieu portait à sa famille lui paraissait une garantie d'impunité bien autrement sûre que les murailles d'une ville forte. Contre toute attente, le cardinal consentit à lui donner une de ses nièces, mais à la condition que Monsieur renoncerait à la place qu'il demandait ; proposant comme expédient, pour contenter les Espagnols représentés par Puy-

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 8, p. 5 et suiv.

laurens comme tenant essentiellement à cet article du traité, de la lui promettre par écrit pourvu qu'il y renonçât de son côté par une contre-lettre.

En réalité les Espagnols s'occupaient fort peu du traité : ils savaient que la reine-mère et Monsieur négociaient chacun de leur côté et ils paraissaient fort indifférents aux résultats qu'on en attendait, persuadés que ces deux esprits inquiets serviraient autant leurs intérêts en troublant la France après être rentrés dans le royaume, qu'ils l'avaient inquiétée depuis qu'ils en étaient dehors. Les habiles se préparaient seulement avec tact et circonspection à s'entendre avec eux pour tirer parti de la position nouvelle qui leur serait faite aussitôt après leur réconciliation [1].

Nous avons vu comment avait échoué la mission dont la reine avait chargé Mr de la Leu ; à la fin de mars cet échec paraissait aussi irrévocable que les négociations de d'Elbène semblaient près d'aboutir à une solution contraire. Marie de Médicis ne vit pas sans effroi ce résultat qu'elle ne pouvait plus espérer prévenir comme l'année précédente à force d'habileté, et ce fut un véritable cri de désespoir qu'elle jeta vers le roi d'Espagne pour l'adjurer d'intervenir et de la sauver, en arrachant Gaston des griffes du cardinal.

[1] *Le président Roose au secrétaire Galaretta.* 9 mars 1634. — « Asta aora no me ha puesto en lo de Monsieur ni de la reyna-madre, aviendo me detenido de visitarles ; pero representare aora a V. S. que a no sacar gracias ni reputation del acomodamento parece forçoso el hacer provecho de la madre y hizos para alboratar aquel reyno escribi algo sobre ello en mis ultimas a que me remito, teniendo que la execucion podra ser acertada y sin mucho gasto andando con el tiento y la circonspecion ordinaria de V. E. » — (Papiers de Roose, t. 10, f. 315 vo.)

« Monsieur mon beau-fils, écrivit-elle à Philippe IV,
» Votre Majesté trouvera bon que estant mère et par
» conséquence dans les sentimens de tendresse pour
» mon fils le duc d'Orléans, je prenne le soin de ce
» qui regarde et ses intéres et sa seureté. Les dangers
» évidentes qui le menacent s'il prend la résolution de
» s'accommoder me donnent de telles agitations d'esprit
» que pour destourner le cours de si funeste dessein
» et empescher qu'il ne se mette entre les mains du
» cardinal duquel il ne doit attendre que sa perte,
» je me vois obligée à prier instament Vostre Majesté
» de vouloir continuer vers luy les témoignages de son
» affection dont luy et moy avons desià tant de preuves
» et pour le garantir de tel malheur luy donner quelque
» satisfaction sur ce qu'il a désiré d'elle. Ces moyens
» comme ils seront capables de luy faire perdre la
» volunté de s'accommoder pourroient aussi servir à in-
» commoder nostre ennemi commun et procurer quelques
» utilités aux Estats de Vostre Majesté. Il me semble
» qu'elle se doit prévaloir de l'occasion de son séjour
» et croyre que sa personne ne luy scauroit estre si
» peu nécessaire en ce pais que son retour en France
» ne luy soit encore moins advantageux. Les justes
» craintes que j'ay eu de le voir accommoder et que
» demeurant icy seule apprès luy je ne fusse à charge
» à V. M., et tout à fait inutile à ses affaires, ont
» esté les raisons qui m'ont porté à vouloir contenter
» le Roy Monsieur mon fils et par là faciliter les voyes
» de mon accommodement. Mais à présent je proteste
» à V. M. destre aussi esloignée de ces pensées que
» j'en croyerois l'effet hazardeux pour mon fils et pour
» moy si nous tombions en pouvoir du cardinal. Ces

» motifs je m'asseure estant si justes feront agréer à
» V. M. ma prière pour que je continue mes veux,
» estant, Monsieur mon beau-fils, vostre bien bonne
» et très-affectionnée belle-mère.

» MARIE [1].

» Le 30e mars, à Bruxelles, 1634. »

Jamais la reine-mère n'avait été moins sincère que dans cette lettre qu'elle chargea l'abbé Scaglia de faire parvenir au roi d'Espagne, comme si elle eût voulu éviter les commentaires que le marquis d'Aytona n'aurait pas manqué d'y joindre s'il avait dû la transmettre. Eut-elle quelqu'influence sur la suite des événements? Nous ne le pensons pas, car c'est pendant qu'elle s'acheminait vers Madrid qu'arrivèrent en Belgique deux nouveaux personnages qui contribuèrent le plus efficacement à la nouvelle tournure que prirent bientôt les affaires; nous voulons parler de la princesse de Phalsbourg et de Thomas de Savoie, prince de Carignan.

Lorsqu'au mois d'août 1633 Louis XIII avait investi Nancy, le seul membre de la famille ducale qui ne s'était pas abandonné au découragement avait été Henriette de Lorraine : avec une mâle énergie, elle avait soutenu qu'une résistance à outrance était la seule chance de salut qui restât à son pays et que, en tout cas, s'il fallait périr, mieux valait s'ensevelir glorieusement sous ses propres ruines que de perdre lâchement l'honneur, les biens et la liberté [2]. Ces accents patriotiques n'avaient

[1] Correspondance de l'abbé Scaglia, t. II, f. 60.
[2] *Mémoires du* MARQUIS DE BEAUVEAU, p. 40.

trouvé aucun écho dans le cœur de Charles IV : rempli d'irrésolutions, il paraissait compter pour se tirer d'embarras sur quelque miracle, qui ne se produisit pas. Nancy tomba bientôt aux mains de l'armée royale. Deux jours après, le duc présenta sa sœur à Louis XIII qui l'accueillit très-gracieusement, lui donna en plaisantant le nom de *La Guerrière* et, la montrant aux gentilshommes de sa cour, leur dit : « Voilà, Messieurs, » celle qui se voulait si bien défendre et tuer tout. »

Charles IV n'ayant pu, comme il s'y était engagé par le traité de Charme, livrer la princesse Marguerite dans les trois mois aux mains du roi de France, Richelieu l'avait menacé, s'il ne remplissait sa promesse et s'il ne déclarait nul le mariage de sa sœur et du duc d'Orléans, de le citer au parlement de Paris, puisque comme duc de Bar il était vassal de Louis XIII. La demande d'informations du chef de rapt, présentée à cette cour le 5 janvier 1634, avait été un commencement d'exécution de cette menace. Persuadé que Richelieu n'avait d'autre intention que de provoquer sa déchéance pour s'emparer de la Lorraine, le duc avait paré le coup en se démettant volontairement de ses États, par un acte authentique daté de Mirecourt le 19 janvier, en faveur de son frère le cardinal Nicolas-François. Celui-ci, pour légitimer la prise de possession du duché mieux encore que ne le faisait l'acte de renonciation de son frère, avait aussitôt épousé la princesse Claude, la seconde fille du feu duc, dont l'aînée était la femme de Charles IV.

Trompé dans ses calculs par la rapidité avec laquelle ces différents actes s'étaient succédés, Richelieu qui, jusqu'alors, avait maintenu la famille ducale de Lorraine en quelque sorte prisonnière à Nancy sous la garde de

Mr de Brassac, donna l'ordre à ses agents de séparer le nouveau duc des princesses et d'emmener celles-ci à Paris. Prévoyant des jours plus sombres encore pour eux tous après leur séparation, les princesses n'eurent plus dès lors qu'une pensée : se soustraire par la fuite aux violences du cardinal.

Mme de Phalsbourg réussit la première à s'évader de Nancy, et d'une manière tout aussi romanesque que la duchesse d'Orléans sa sœur. Les officiers de Mr de Brassac, établis à toutes les portes de la ville, surveillaient avec une grande vigilance toutes les personnes qui en sortaient, ne laissant passer que celles munies d'une autorisation. Parmi ces dernières se trouvait un gentilhomme anglais, le colonel Brown, plus qu'à demi perclu par la goutte et qui pour s'en guérir avait entrepris une neuvaine à la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, à un quart de lieue de la porte St-Nicolas. Tous les jours il s'y rendait en carrosse, la jambe entourée de bandages et reposant sur des coussins. Au bout de peu de jours les gardes, habitués à le voir passer régulièrement, cessèrent de visiter la voiture et, le 8 mars, la princesse de Phalsbourg, déguisée en homme, prit place au milieu des coussins, la jambe du colonel reposant sur son dos. Arrivés sans encombre à la chapelle de Notre-Dame, où des chevaux sellés les attendaient, la princesse sortit de ses coussins, le colonel Brown débarrassa sa jambe des bandages qui l'entouraient, et tous deux gagnèrent Besançon à franc étrier. Quelques semaines après, Henriette de Lorraine arrivait à Bruxelles et allait occuper au palais un appartement voisin de celui de la duchesse d'Orléans.

Par le duc d'Elbeuf son parent, elle fut bientôt au courant de la situation et des négociations secrètes en

train de se terminer avec la France. Les efforts de d'Elbène avaient enfin réussi : entre Bruxelles et Paris on avait fini par s'entendre, au moins à peu près, et les conditions du traité avaient été rédigées. Le roi rétablissait son frère dans ses biens, apanages et pensions, lui donnait le gouvernement de l'Auvergne, consentait à ce qu'il pût réunir autour de sa personne, dans la principauté de Dombes ou dans le Bourbonnais à son choix, deux compagnies de gardes de cent hommes chacune, lui accordait 400,000 livres pour payer ses dettes à Bruxelles et 300,000 autres en Auvergne pour monter son équipage. Grâce pleine et entière était faite à tous les serviteurs de Monsieur hormis aux trois qui avaient déjà été exceptés. Au lieu d'épouser la parente du cardinal, Puylaurens recevait le gouvernement du Bourbonnais et la capitainerie de Moulins, le gouvernement de la ville et de la citadelle de Châlons ou de Bellegarde, le duché d'Aiguillon et cent mille livres en deniers comptants. Telles étaient les conditions matérielles auxquelles on s'était arrêté. Quant à son mariage, Gaston avait consenti à s'en remettre au jugement des personnes du royaume que le pape déléguerait à cet effet, « et, pour ce qu'il était raisonnable » que Mme la princesse Marguerite fût en lieu si éloigné » des frontières du royaume qu'elle ne pût en sortir » auparavant le jugement du dit mariage, Monsieur » consentoit qu'elle demeurât à Blois pendant le procès » qui seroit mû pour l'examen du susdit mariage, et » promettoit à cet effet la faire aller au dit lieu lorsqu'il » entreroit en France, et qu'il assuroit qu'à sa prière » elle ne feroit aucun dessein d'en sortir, Sa Majesté » pouvant, s'il lui plaisoit, user de sa prudence ordinaire

» pour en éviter le soupçon, en sorte qu'il n'y eût pas » juste sujet de juger qu'elle fût privée de liberté [1]. » Texte fort embrouillé, mais qui signifiait que le château de Blois, l'ancienne prison de la reine-mère avant le traité d'Angoulême, garderait derrière ses épaisses murailles Marguerite de Lorraine jusqu'à la fin du procès.

Les négociations étaient si avancées lorsque Mme de Phalsbourg en eut connaissance que, désespérant de les rompre, elle n'eut d'autres préoccupations que de soustraire sa sœur aux conséquences funestes de la faiblesse et de l'irrésolution bien connues du duc d'Orléans. Elle envoya aux savants docteurs de l'université de Louvain des mémoires concernant le mariage : ils en firent deux consultes séparées, l'une suivant le droit civil, l'autre suivant le droit canon, et au bas de chacune d'elles ils déclarèrent le mariage bien et valablement contracté et ajoutèrent qu'il ne pourrait être rompu lors même qu'il s'agirait d'une excommunication du pape [2]. Armée de ces deux pièces, qui équivalaient en quelque sorte à un jugement anticipatif de la cause que le duc d'Orléans avait consenti à soumettre aux délégués du souverain pontife, l'active et intelligente princesse eut l'art de décider Gaston à adresser à celui-ci une lettre par laquelle il lui déclarait, en son âme et conscience, tenir son mariage pour bon et valable, et suppliait Sa Sainteté de n'ajouter par la suite aucune foi à tout autre acte, public ou non, contraire à cette déclaration, que pour obéir à une volonté supérieure à la sienne

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 8, p. 8.

[2] *Mémoires de* Gaston d'Orléans, p. 599.

il consentirait à signer. C'était là une pièce extrêmement importante : si Henriette de Lorraine ne parvenait pas, en faisant appel à la réelle affection que Monsieur témoignait à sa jeune femme, à le dissuader de la livrer au cardinal de Richelieu, elle était au moins assurée que sa sœur ne serait pas sacrifiée lors même que, par quelqu'une de ces capitulations de conscience qui lui étaient habituelles, Gaston consentirait à l'abandonner. Il est à supposer toutefois que, malgré toute son habileté et l'influence qu'elle avait encore sur Puylaurens, elle n'eût pas atteint un résultat plus complet, si en ce moment n'était entré en scène le second personnage que nous avons signalé.

Le 11 avril Thomas de Savoie, conduit par un des gentilshommes de Charles de Lorraine, entrait dans les Pays-Bas par la frontière luxembourgeoise. Quelques jours après il était à Bruxelles.

Frère cadet du duc de Savoie, le prince de Carignan, beau-frère du comte de Soissons dont il avait épousé la sœur et père d'une nombreuse famille, s'était cru longtemps, par l'absence de postérité du duc régnant, appelé à hériter un jour du duché de ses pères ; tout à coup la naissance inopinée d'un jeune prince avait anéanti toutes ses espérances. Aigri par la chute de ses illusions, mécontent du rôle secondaire que le sort lui avait fait, tracassé par des créanciers auxquels, pour satisfaire à des goûts dépensiers et à des besoins trop réels, il avait fait, en avance d'hoirie, de nombreux emprunts hypothéqués sur sa future souveraineté, et se défiant de son frère qu'il soupçonnait de vouloir le faire arrêter, il avait quitté le Piémont. Après s'être offert à Louis XIII qui lui avait accordé une pension assez considérable, il

s'était mis au service de l'Espagne, à qui il avait engagé ses talents militaires à un prix plus élevé encore, dont une partie était remise directement à la princesse de Carignan, à Milan, où elle avait fixé sa résidence[1].

En annonçant l'entrée du prince dans les Pays-Bas, le comte de Wiltz écrivait qu'il y arrivait « pour attendre » les ordres de Sa Majesté, si la trefve se faict avec » les Hollandais et que Mr d'Orléans entre dans la » France pour y resveiller les malcontents[2]. » En effet, pendant son séjour en France Thomas de Savoie avait vu le comte de Soissons, tout récemment il s'était trouvé en rapport avec Charles de Lorraine, et ces trois ambitieux avaient formé des projets pour lesquels le concours du duc d'Orléans leur était nécessaire ; le prince, que l'abbé Scaglia, qui l'appréciait fort au-dessus de sa valeur, croyait appelé à rendre autant de services à l'Espagne qu'autrefois le prince Philibert[3], était arrivé dans les Pays-Bas pour décider Monsieur à reprendre encore une fois les armes.

Gaston était alors dans un de ces moments d'irrésolution qui lui étaient habituels ; malgré son profond égoïsme, il aimait sa jeune femme : son cœur protestait contre cette dure condition du traité, dictée par Richelieu, qui l'obligeait à remettre la princesse Marguerite aux mains du roi de France jusqu'au jugement définitif

[1] Thomas de Savoie recevait 36,000 écus par an, la princesse 24,000. — *Memoria*, Correspondance de Philippe IV et du cardinal-infant, t. II, p. 155.

[2] *Le comte de Wiltz à l'audiencier*. Thionville, ce 15 apvril 1634. — Audience 669.

[3] *L'abbé Scaglia à Olivarès*. 24 avril 1634. — Correspondance, t. II, f. 67.

de cette difficile question matrimoniale qui devait être soumise aux délégués du pape, et la dernière lettre qu'il avait écrite au roi le 30 mars au sujet des négociations, au travers toutes sortes de soumissions de langage, laissait deviner la ferme volonté de ne jamais consentir à l'annulation de son mariage [1]. Le prince Thomas arrivait à lui les mains pleines de promesses et lui assurait le concours des plus grands noms de la noblesse française ; les nouvelles perspectives qu'il lui ouvrait, l'éblouirent au point que ce fut lui cette fois qui alla proposer au marquis d'Aytona de conclure avec l'Espagne un traité sur de nouvelles bases et de rompre les négociations entamées avec Richelieu [2]. Le marquis auquel le prince Thomas avait fait part des plans conçus par le duc de Lorraine, et qui venait d'autoriser celui-ci à résider dans le comté de Bourgogne, au château de Ste-Anne qu'il avait fait disposer à son intention [3], accueillit très-favorablement cette demande et crut devoir faire suspendre certain « remède » dont la reine-mère se proposait d'user en ce moment pour éloigner Puylaurens de son fils Gaston, et pour lequel elle avait demandé son assistance [4]. Quel était

[1] Archives des affaires étrangères de France, 1634, f. 164. v. AVENEL.

[2] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 11 mai 1634. « ...Ha parecido conveniencia del serbicio de V. M. (por lo que el marq. de Aytona ha jusgado) de contemporizar, recibiendo del Señor duque de Orliens el offrecimiento que hace de romper el tratado que trae entre manos de tanto tiempo aca de su concierto y de recibir las nuevas promessas de no entender a otro sin la participacio y consentemente de V. M. y satisfaccion de los interressados... (T. II, f. 77.)

[3] *Aux archevesques de Besançon et cour du parlement de Dôle.* 25 avril. (Audience 669.)

[4] « ...procurando (el marques) que la reyna-madre de lugar a esso sin apretar en el remedio que ella desseava de usar para apartar la

ce remède ? Nous l'ignorons, mais tous ceux qui étaient dans le secret ne furent sans doute pas de l'avis du marquis : obligés de renoncer au moyen patroné par la reine et l'Espagne de se débarrasser du favori, ils en mirent un autre à exécution.

Le 3 mai, entre huit et neuf heures du soir, comme Puylaurens suivi de quelques gentilshommes se rendait chez Monsieur, un coup de carabine lui fut tiré presqu'à bout portant pendant qu'il montait les degrés du palais. Heureusement la charge de l'arme, trop faible pour les vingt balles qui remplissaient le canon jusqu'à la gueule, trompa l'espérance du meurtrier. Un projectile atteignit Puylaurens à la joue, mais fort légèrement; un autre brisa la mâchoire de La Vaupot qui se trouvait à ses côtés, et Roussillon, son beau-frère, fut blessé à la tête, mais sans gravité. Il y eut immédiatement grande rumeur au palais et Monsieur, qui jouait dans sa chambre avec le duc d'Elbeuf et Vieux-Pont et avait entendu le coup, aussitôt informé par son favori lui-même de l'attentat dont il avait failli être la victime, envoya son secrétaire Laserré demander justice au marquis d'Aytona.

persona de Pilorans de la del duque de Orliens por loqual pedia los assistencias en conformidad de lo que el conde de Mola le ha escrito que V. M. se las avia acordado. A este fin se ha ydo disponiendo la reyna de dissimularlo y de dar tiempo que rompan este tratado en loqual ha venido no obstante que aya sido con harta difficultad... » *Scaglia à Philippe IV*, 11 mai. — Peut-être le *remède* imaginé par la reine-mère était-il ce projet de mariage de Puylaurens avec la princesse de Chimay que les *Mémoires de Gaston* attribuent aux Espagnols, et que d'Aytona lui aurait proposé au nom de Philippe IV avec la promesse d'un honnête établissement dans les Pays-Bas. Le favori ne s'en était pas défendu, mais avait dit qu'il voulait d'abord arrêter la fortune de son maître avant de penser à la sienne propre.

Ce dernier se promenait en ce moment dans une galerie avec le prince Thomas ; il témoigna beaucoup d'étonnement et se rendit aussitôt chez le duc d'Orléans en protestant que cet attentat ne resterait pas impuni, puis chez Puylaurens à qui il tint le même langage, en ajoutant que la réputation du roi et la sienne propre étaient intéressées au châtiment du coupable. Deux soldats de la compagnie des gardes de la reine-mère, les frères Brugers, furent arrêtés presqu'aussitôt, puis bientôt relâchés quand on eut reconnu qu'aucune charge ne pesait sur eux. Pendant trois jours le manteau et la carabine du meurtrier, trouvés sur le lieu du crime, furent exposés à la porte de l'hôtel de ville ; mais personne ne les reconnut. Les soupçons se portèrent sur les gens de l'entourage de la reine qui furent accusés d'avoir tout au moins conseillé le coup, et Gaston leur donna plus de consistance encore en qualifiant l'attentat de *chanteloubade*. Toutefois l'oratorien y avait eu tout au moins aussi peu de part qu'en tous ceux dont l'accusait le cardinal de Richelieu : le vrai coupable était le valet d'un gentilhomme français huguenot, nommé Mr de Clauzel, attaché au duc d'Elbeuf [1]. Certain parfum que répandait le manteau, tout semblable à celui dont Clauzel usait généralement, avait dirigé sur lui les soupçons de quelques-uns et Puylaurens prétendait même l'avoir reconnu ; mais c'était jusqu'au duc d'Elbeuf qu'il faisait remonter la responsabilité du crime. Le duc s'en tint pour offensé et s'en plaignit à Monsieur, qui accueillit ses représentations avec tant d'indifférence que d'Elbeuf rompit tout à fait avec lui pour embrasser le

[1] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS, p. 60.

parti de la reine-mère ; il lui fit dire ensuite que si, dans le traité en voie de négociation avec le cardinal, quelque chose était stipulé en sa faveur, il le priait de n'y plus penser. D'Anvers où, à quelques jours de là, il se rendit avec Marie de Médicis, il envoya un cartel à Puylaurens. « Puisque vous m'imputez faussement le » coup dont vous avez été en danger de perdre la vie, » lui disait-il, j'ai choisi un moyen sûr et honnête de » vous l'ôter de ma propre main. Trouvez-vous à l'en- » droit que le gentilhomme porteur de cette vous » marquera, vous prendrez trois de vos amis avec » vous, j'en amènerai un pareil nombre des miens. » Le favori accepta le défi, et le jour et le lieu du duel furent fixés au 28 mai, entre Anvers et Bruxelles. Mais Gaston et sa mère donnèrent des gardes aux deux adversaires et employèrent toute leur autorité pour les empêcher d'en venir aux mains. Le prince Thomas s'interposa entre eux quelque temps après, mais sans parvenir toutefois à les réconcilier [1].

Quant à Clauzel, dont le marquis d'Aytona avoua plus tard n'avoir pas ignoré la culpabilité, il ne fut même pas inquiété. Moins d'un an auparavant il avait adressé à Olivarès, pour lui offrir ses services, une lettre dont une traduction espagnole fut alors envoyée à l'infante. « Si l'on veut faire quelque chose de Monsieur, » écrivait-il, il est nécessaire de se défaire de Puy- » laurens, et cela n'est possible que par un moyen » que je n'ose proposer à Votre Excellence ; » et plus loin encore, après avoir parlé au comte-duc des intrigues

[1] *L'abbé Scaglia à Philippe IV.* 15 juin 1634. — Correspondance, t. II, f. 92.

du favori : « Pour conclusion, disait-il, que V. E. » nous permette de nous défaire de cette canaille et » de placer autour de Monsieur des gens sur lesquels » on puisse compter [1]. » Si le cabinet de Madrid avait jugé à propos d'envoyer sans commentaire cette lettre à Bruxelles, c'est qu'il n'en désapprouvait pas entièrement les propositions fort peu déguisées, et peut-être le marquis se prévalut-il de cet éloquent silence pour ne pas entamer des poursuites qui, en donnant un nouvel aliment aux passions déjà si surexcitées des deux partis français, lui susciteraient de nouveaux embarras dont il se souciait médiocrement.

Quoi qu'il en soit, ce criminel attentat arrivait en ce moment fort mal à propos et pouvait arrêter brusquement les négociations très-avancées déjà entre Gaston et le gouvernement des Pays-Bas [2]. Les soupçons en se portant sur Chanteloube et, par ricochet, sur la reine, ne s'arrêtèrent heureusement pas sur les Espagnols, et le coup de carabine de Clauzel n'eut d'autre résultat que de creuser plus profondément l'abîme entre Marie de Médicis et le duc d'Orléans qui, à cette époque, défendit même à sa jeune femme de visiter sa mère.

Vers le milieu de mai, l'abbé d'Elbène revint à Bruxelles rapportant avec lui, outre les conditions du traité qu'il avait négocié et que nous avons fait connaître, une lettre du roi et une autre du cardinal protestant

[1] *Mr de Clauzel au comte-duc d'Olivarès.* 24 juin 1633. — Corr. de Philippe IV et de l'infanté, t. 32, f. 90.

[2] ...Verdaderamente lo que ha sucedido del pistoletazo ha venido a muy mal tiempo que sin eco huviera creydo que pudiesse ser mas util y mas conveniente el satisfacer a la reyna en lo que pedia y dexarla obrar a su modo... *Lettre de Scaglia du* 11 *mai.*

toutes deux de la tendre affection de Louis XIII pour Monsieur. « Mr d'Elbène m'a dit ce que vous luy avez » commandé sur le sujet du mariage que vous m'es- » crivez avoir contracté avec Madame Marguerite de » Lorraine, écrivait le monarque à son frère, sur quoy » vous ne sçauriez que vous louer de mes intentions » puisqu'elles n'ont autre fin que de faire soigneusement » examiner tout ce qui s'est passé en cette action, et » me remettre à l'événement qu'elle devra avoir par » justice et par raison. En cela et en toute autre chose, » je rendray premièrement à ma conscience ce que je » luy dois, et ensuitte voulant vous tenir lieu de père, » outre la qualité que j'ay de vostre roy, vous recevrez » des effets de la véritable affection que je vous porte. »

« En mon particulier, Monseigneur, disait le car- » dinal, je vous supplie de croire que je n'estimerai » jamais la prospérité de S. M. complète que lorsque » la vostre y sera conjointe. Ce que je désire avec une » passion indicible [1]. »

Ces protestations, sans doute fort peu sincères, laissaient deviner la secrète satisfaction de gens qui croyaient enfin avoir atteint le but de leurs persévérants efforts ; malheureusement il fallut bientôt en rabattre. D'Elbène, arrivant triomphant, fut très-froidement accueilli par Monsieur, en même temps que Puylaurens s'ingéniait à trouver de nouvelles difficultés aux articles du traité dont quelques semaines auparavant il avait adopté les bases, particulièrement à ceux qui avaient rapport à la remise de la duchesse d'Orléans aux mains

[1] Voir ces deux lettres dans les *Mémoires de* MONTRÉSOR, note, p. 186, Ed. Michaud, et AVENEL, t. IV, p. 547 et 548.

du roi et au choix des juges qui devaient prononcer sur la validité du mariage. Le négociateur comprit bientôt qu'en son absence Monsieur avait pris avec les Espagnols de nouveaux engagements incompatibles avec le traité de réconciliation. En effet, le 12 mai, en présence de Puylaurens, du duc de Lerme et du secrétaire des langues du marquis d'Aytona, Gaston avait signé avec ce dernier un traité d'alliance que l'Espagne ne tarda pas à ratifier.

Par cet acte, le duc d'Orléans s'engageait pour une durée de deux ans et demi à ne pas s'accommoder avec son frère sans le consentement de Philippe IV, quelqu'avantageuses que fussent les propositions qui lui seraient faites. En cas de rupture des deux couronnes, il devait prendre le parti de la maison d'Autriche et favoriser ses intérêts de tout son pouvoir jusqu'à la signature d'un traité général. En retour, Philippe IV lui assurait 12,000 hommes de pied et 3000 chevaux, moitié Français et moitié étrangers pour la fin de septembre, époque à laquelle le duc entrerait en France, en même temps qu'une puissante diversion aurait lieu du côté des Pyrénées. Le roi accordait 70,000 écus pour la levée des troupes françaises et 45,000 mensuellement pour leur entretien jusqu'au moment de leur entrée en France, les contributions levées sur le pays devant dès lors y pourvoir ; il portait de plus à 15,000 écus par mois la somme allouée pour l'entretien à Bruxelles de Gaston, de sa femme et de toute leur maison [1].

La nouvelle de ce traité secret se répandit avec une

[1] *Mémoires de* MONTRÉSOR, p. 190, note. Ed. Michaud.

extrême rapidité en France et ne laissa pas que d'y produire quelqu'émotion, bien qu'on n'en connût pas la teneur. Le cardinal essaya d'abord de donner le change à l'opinion publique en faisant répandre le bruit que Monsieur avait été emprisonné, ce qui signifiait que c'était par contrainte qu'il s'était allié aux Espagnols, et qu'il l'avait été de par les ordres de la reine-mère nommée gouvernante des Pays-Bas, ce qui contribuait à déconsidérer celle-ci [1]. Plus tard, Richelieu jugea plus avantageux de publier le traité dont un miracle, dit-il dans ses *Mémoires*, avait fait tomber une copie dans ses mains [2]. On se tromperait toutefois en supposant que cette publication avait pour but de soulever l'opinion publique contre l'Espagne, dont les sentiments hostiles à la France étaient fort peu déguisés dans cette pièce : pas plus à cette époque qu'antérieurement le cardinal n'entendait adopter une politique belliqueuse ; fidèle à la ligne de conduite qu'il avait tenue jusqu'alors, sans rompre avec cette puissance malgré ses provocations, il ne cherchait à s'en venger qu'en lui suscitant des difficultés de nature à l'obliger de se préoccuper uniquement de ce qui se passait chez elle. Il avait repris avec

[1] *De Clerq au secrétaire Prats.* Paris, 1r juin. — « L'on veult icy que le peuple croie que la reine-mère auroit le gouvernement général des Pays-Bas, et qu'avec ceste authorité elle y auroit fait arrester Monsieur. Tous ces bruits sortent infailliblement de mauvais lieu et pire intention, car ce n'est pas le vulgaire qui en parle, mais cestuy cy en est altéré et esmeu par les principaux et de l'espée et de la longue robbe. » — (Négociations de France, t. 7, f. 268.)

[2] *Id. à id.* Paris, 5 août 1634. — ...L'on a monstré icy ces jours, imprimé en caractère estranger, celle (la ligue) qu'ils veullent le duc d'Orléans aurait faite et signée avec le Sr marquis d'Aytona au nom du roy... — (Ibid., f. 274.)

une nouvelle ardeur ses négociations avec la Hollande pour la décider à continuer la guerre avec les Pays-Bas et poursuivait, mais sans beaucoup d'espoir cette fois, ses intrigues avec la noblesse belge [1]. La conspiration dont Henri de Bergh et le prince d'Épinoy étaient les chefs avait en effet cessé d'être un danger, et tous ceux qui y avaient trempé, même indirectement, allaient bientôt apprendre à leurs dépens que la répression, pour s'être fait attendre, ne perdait rien de sa sévérité.

[1] *De Clerq au secrétaire Prats.* Paris, 25 mai 1634. — Le prince d'Espinoy estant dernièrement en ceste ville, incognu, avait esté de la mesme façon parler le cardinal-duc à Fontainebleau ; je n'ay encore descouvert qu'il soit revenu encore par deçà de St-Quentin... Le comte de Hennin est à Monstreuil, leur fils encore en ceste ville et le comte d'Egmont tousiours à Charleville. Nous n'avons icy rien ouy du comte Henry de Bergues... — (Nég. de France, t. 7, f. 267 vo.)

CHAPITRE XX

Le duc d'Arschot arrive en Espagne. — L'accueil gracieux qu'il y reçoit est l'exécution d'un mot d'ordre venu de Bruxelles. — Il est soupçonné de conspiration. — Balthazar Gerbier. — Il offre de faire des révélations relatives à la conjuration de la noblesse. — Ses conditions. — Négociations à ce sujet. — Le gouvernement espagnol incline à la clémence. — Lettre du marquis d'Aytona et déclaration du comte d'Egmont incriminant le duc d'Arschot. — On amuse celui-ci pour ne pas éveiller sa défiance. — Il blâme l'incapacité et la lenteur des ministres espagnols. — Philippe IV décide de dissoudre les États-Généraux de Bruxelles et de charger d'Aytona de continuer les négociations de paix avec les Provinces-Unies. — Il interroge d'Arschot. — Arrestation de celui-ci. — Ses aveux dans sa prison. — Le pensionnaire Schotte. — Déclaration du marquis d'Aytona en Flandre. — Arrestation du prince de Barbanson. — Fuite de d'Épinoy et du comte de Hennin. — Ils sont ajournés devant le parlement de Malines chargé de l'information. — Ils protestent de l'incompétence de ce tribunal comme membres de la Toison d'or. — Sentences prononcées.

Le duc d'Arschot, parti comme nous l'avons dit pour l'Espagne afin d'y réclamer du roi des pleins pouvoirs qui permissent à l'assemblée des États-Généraux de continuer les négociations de la trève avec les Provinces-Unies, en arrivant à Irun y avait appris la mort de l'infante Isabelle. Comme ses lettres de crédit étaient au nom de cette princesse, précaution qu'il avait cru devoir prendre pour augmenter son autorité à Madrid, prévoyant bien que le député des États, assemblée fort peu en faveur, y serait moins bien venu que l'envoyé de Son Altesse, il hésita à continuer sa route ou à retourner à Bruxelles. Les pouvoirs dont il était porteur devenaient en effet caducs par suite de la mort de celle qui les lui avait remis, et sa nomination de membre du conseil de régence le rappelait en quelque

sorte dans sa patrie. Bien qu'il sentît combien il importait que l'élément flamand, en si faible minorité dans ce conseil, y fût représenté par tous ceux désignés par la patente royale, il crut néanmoins la réussite de sa mission plus nécessaire encore au bonheur de son pays et, tout en continuant son voyage à petites journées, il dépêcha Lachopin, un de ses gens, à Madrid, pour demander au roi et au comte-duc ce qu'ils lui commandaient de faire. Il reçut à Buitrago la réponse d'Olivarès l'engageant à poursuivre sa route, et une lettre du marquis de Léganès, qu'il avait connu en Flandre, le priant instamment d'accepter l'hospitalité dans son hôtel, à côté duquel une maison avait été louée pour sa suite qui se composait, non compris les domestiques, du comte de Meghem, du baron d'Auweghem [1] et du pensionnaire Schotte.

A Alcovendas la députation belge trouva les carrosses du comte de Solre et du baron d'Auchy, membres du conseil de Flandre à Madrid, accourus à sa rencontre, et près de la capitale elle fut reçue par le marquis de Léganès accompagné d'une suite nombreuse composée des personnages les plus marquants du pays. Elle prit place dans les voitures du roi, venues avec le marquis, et, le 26 décembre, fit son entrée dans la capitale des Espagnes. Le duc d'Arschot, conduit directement au palais, fut reçu immédiatement par Olivarès qui le combla d'éloges et de compliments, l'entretint pendant plus d'une heure et le présenta au roi aussitôt après.

[1] Capitaine d'une compagnie de cent chevaux cuirassiers, le baron d'Auweghem avait obtenu le 25 novembre 1633 l'autorisation d'accompagner le duc. (Audience, liasse 667.)

Philippe IV accueillit très-gracieusement le duc et lui parla longtemps familièrement.

Les jours suivants l'envoyé flamand reçut tout ce que Madrid renfermait d'illustre : « Il n'y a personne de » grand ou des ambassadeurs qui tous ne m'ont envoyé » visiter, et grande quantité de dames et une infinité de » cavaliers me sont venus voir, écrit-il le 27 décembre » au baron d'Hoboken son ami. Jusqu'à présent je » recognois une grandissime bonne volonté, et je reçois » beaucoup d'honneurs [1]. » Et pour témoigner sa reconnaissance au marquis de Léganès et l'engager à s'intéresser à la mission dont l'avaient chargé les États-Généraux, il demanda à ceux-ci d'offrir au seigneur espagnol quelques tableaux peints à Anvers par les artistes les plus renommés.

Le duc d'Arschot eût été moins glorieux de ces démonstrations de bienvenue dont il était l'objet, s'il avait su qu'elles n'étaient que l'exécution d'un mot d'ordre transmis à Madrid par le gouvernement des Pays-Bas. Le 12 novembre, l'infante en annonçant à son neveu l'arrivée prochaine du duc, malgré les ordres contraires contenus dans une dépêche du roi du 4 octobre, lui faisait connaître qu'elle avait cru devoir l'autoriser à partir pour enlever à l'assemblée des États un chef dont l'influence était très-grande dans le pays. « Il » importe, écrivait-elle, de caresser et d'obliger le duc, » tant pour le crédit dont il jouit auprès de ces pro- » vinces, qu'afin de l'engager, par les égards qu'on

[1] Nous empruntons presque toutes les données de ce chapitre au second volume des *Actes des États-Généraux de* 1632 publiés par Mr Gachard ; nous n'indiquerons en note que les documents, étrangers à cet ouvrage, que nous avons consultés.

» aura pour lui, à demeurer là bas le plus longtemps
» possible, sans qu'on ait l'air de l'y vouloir retenir ;
» outre que s'il était impliqué dans la conjuration et
» les autres choses que Gerbier offre de déclarer, il
» vaudrait mieux qu'il se trouvât hors d'ici et en lieu
» sûr comme l'est la cour de Votre Majesté. »

La conspiration de la noblesse des Pays-Bas, avortée presqu'aussitôt que conçue et dont le secret, malgré bien des imprudences, avait été jusqu'alors assez bien gardé, venait de trouver un délateur dans la personne de Balthazar Gerbier. D'origine française, mais né accidentellement à Middelbourg en Zélande où ses parents, calvinistes, avaient fui le massacre de la St-Barthélemy, Gerbier avait vécu à partir de 1617 quelques années en Angleterre d'où, à diverses fois, le roi Charles Ier l'avait envoyé en mission dans les Pays-Bas et, en 1631, l'avait accrédité près de l'infante comme ministre résident. Par ses alliances de famille avec les maisons d'Épinoy, de Melun et de Lannoy, il avait connu les intrigues et les aspirations ambitieuses des mécontents ; il avait profité de sa situation diplomatique pour leur faire espérer des secours du gouvernement anglais [1], et c'était sous son toit qu'en juillet 1632 quelques-uns des conspirateurs s'étaient réunis pour développer leur plan et s'entendre sur son exécution. En 1633, de retour à Bruxelles après un voyage en Angleterre où il avait cru avoir à se plaindre du grand trésorier Weston, impatient de sortir d'une condition médiocre d'où ni son talent de peintre, ni les intrigues de sa vie entière ne paraissaient devoir le

[1] *Bulletin de l'Académie royale*, t. 18, 2e série, p. 338 et 437.

tirer, et de réunir les moyens d'établir sa nombreuse famille (un portrait de Van Dyck nous le représente entouré de neuf enfants), il résolut de vendre à beaux deniers comptants au gouvernement espagnol les secrets de ceux qui s'étaient fiés à lui. L'infante Isabelle, à qui il s'offrit d'abord, chargea l'abbé Scaglia de la négociation et dans les derniers jours de juillet Gerbier laissa entendre qu'au prix d'une suffisante récompense il était prêt à dévoiler des choses d'une extrême importance relatives aux affaires d'Angleterre, de France et de Hollande, ainsi qu'aux négociations de la trève. L'abbé l'assura qu'il n'aurait qu'à se louer de la générosité du roi Philippe et ils tombèrent d'accord pour fixer à 20,000 écus la somme à payer anticipativement au dénonciateur, indépendamment d'une pension modique, prix des services qu'il continuerait à rendre à l'Espagne. Gerbier exigea également une lettre du roi par laquelle celui-ci déclarait prendre sous sa protection la personne qui en était porteur, quelque part qu'elle se trouvât.

En attendant que ces propositions fussent agréées par le cabinet de Madrid, Gerbier dicta à l'abbé Scaglia ce qu'on pourrait appeler les préliminaires de ses révélations, afin de donner un avant-goût de leur importance. Il fit connaître que deux partis divisaient les États-Généraux des Provinces-Unies, l'un, d'accord avec la France et l'Angleterre, qui ne voulait traiter qu'avec l'assemblée des États de Bruxelles et espérait soulever les Pays-Bas par suite du refus présumé de ratification de la part du roi d'Espagne, l'autre qui préférait négocier directement avec celui-ci. La présence du duc d'Orléans à Bruxelles empêchant le premier de ces deux partis

de l'emporter, il était nécessaire de retarder le plus possible l'accommodement du prince, et de retirer les négociations des mains des députés des États pour les confier à un homme sûr et habile, tel que l'abbé Scaglia. D'après les ordres de l'infante, celui-ci rendit compte de tout à Olivarès [1] et, autant pour hâter l'arrivée de sa lettre à Madrid que pour la mieux soustraire aux yeux d'Argus de la police du cardinal de Richelieu, il la fit adresser par Gerbier au nom du roi d'Angleterre à l'ambassadeur espagnol à Paris, pour que celui-ci l'expédiât ensuite à sa cour sans laisser soupçonner que le courrier qu'il y envoyait fût porteur de dépêches des Pays-Bas.

Le cabinet de Madrid mit fort peu d'empressement à répondre aux ouvertures de Gerbier : il trouvait ses promesses bien vagues pour les payer si chères, et il engagea l'infante à lui donner le moins qu'elle le pourrait et proportionnellement au mérite des services qu'elle en obtiendrait. Il se méfiait quelque peu de l'abbé Scaglia, impatient de jouer du personnage, et le conseil de Gerbier de lui confier le soin de négociations nouvelles avec les Provinces-Unies n'avait pas peu contribué à le tenir en garde contre le trop facile engoûment du diplomate piémontais. Le délateur, sentant bien qu'il jouait sa tête en révélant des secrets d'État que ses fonctions de ministre résident l'avaient mis à même de connaître et qu'il aurait tout à craindre de la vengeance de ceux dont il trahissait la confiance

[1] Copia de carta del abbad Scaglia por el conde-duq. De Bruxellas, a 2 de agosto 1633, avec la lettre de *Philippe IV à l'infante* du 20 septembre. (Correspondance, t. 32, f. 188.)

si sa conduite perfide était connue, outre la lettre de sûreté qu'il réclamait du roi, entendait ne pas confier son secret au papier, et Scaglia demandait l'envoi d'Espagne d'un homme sûr, connaissant bien le français (seule langue que parlât Gerbier), qui assisterait aux confidences du résident anglais et irait les rapporter à Madrid sans que personne pût soupçonner la mission dont il avait été chargé. L'abbé avait jeté les yeux sur Charles Baudequin, en ce moment en Espagne; mais sous prétexte que le voyage à travers la France offrait trop de dangers pour ce personnage, Philippe IV refusa de le laisser partir et ajourna l'audition du résident d'Angleterre jusqu'à l'arrivée du cardinal-infant et de son secrétaire don Martin de Axpe [1]. Quant à l'idée de confier à Scaglia le soin d'entamer de nouvelles négociations avec les Provinces-Unies, elle fut rejetée par le gouvernement espagnol qui invita l'infante à ne rien promettre à l'abbé à ce sujet, sans lui rien refuser non plus d'une manière absolue ; mais à lui en parler en termes généraux de façon qu'il n'y eût d'un côté aucun engagement, de l'autre aucune méfiance [2].

Toutefois on ne jugea pas à Bruxelles que les révélations de Gerbier fussent de si mince importance qu'on semblait le croire à Madrid. Quelques nouvelles insinuations du besoigneux peintre-diplomate avaient laissé soupçonner qu'un traité secret était conclu entre l'assemblée des États-Généraux de Bruxelles, le prince d'Orange, la France et l'Angleterre ; or pour en prévenir les funestes

[1] *Philippe IV à l'abbé Scaglia.* 20 septembre 1633. — Correspondance de l'infante et de Philippe IV, t. 32, f. 188.

[2] *Philippe IV à l'infante.* id. id.

conséquences il était plus que temps de connaître exactement en quoi ce traité consistait. Le délateur refusant cependant de s'expliquer avant d'avoir reçu la somme stipulée, l'infante n'hésita pas à prendre les 20,000 écus sur les fonds de l'*Exercito*, « jugeant, » dit-elle, qu'il y avait moins de dangers de faire » attendre le nécessaire à l'armée que d'aventurer par » un retard la sécurité des États de Sa Majesté [1]. »

Il était bien difficile que d'Arschot, le principal député des États-Généraux à la Haye pour y traiter de la trève, ne fût pas compromis si les insinuations de Gerbier avaient quelques fondements ; aussi les révélations de celui-ci étaient-elles attendues avec impatience et la dépêche du 12 novembre, dont nous avons parlé, avait-elle été écrite sous l'impression peu déguisée d'une presque certitude de la culpabilité du duc.

Après bien des difficultés, le délateur consentit à se confier au secrétaire d'État Francisco Galaretta qui comprenait parfaitement le français et dont la discrétion était absolue ; mais à la condition toutefois qu'une autre personne, inconnue dans le pays et dont l'absence ne pourrait être remarquée, serait chargée d'aller rapporter à Philippe IV sa confession. On avait d'abord pensé à faire venir de Paris dans ce but le secrétaire de l'ambassade espagnole, qu'on aurait donné à Gerbier comme envoyé de Madrid ; mais on n'était pas sûr de sa discrétion et l'on finit par désigner pour cet office un capucin, le père Philippe, confesseur du président Roose et religieux parfaitement ignoré hors de son

[1] *L'infante à Philippe IV.* 8 novembre 1633. — Correspondance de l'infante et de Philippe IV, t. 32, f. 317.

cloître, d'où il ne sortait jamais; ce fut aussi lui qui fut chargé de porter à Gerbier les 20,000 écus en espèces sonnantes, rude labeur qu'il ne put accomplir qu'avec l'aide d'un de ses compagnons de cloître.

Ce fut le 22 ou le 23 novembre 1633 que Gerbier se décida à parler. Nous ne savons pas exactement ce qu'il révéla ; la précaution qu'il avait prise de ne vouloir s'expliquer que de vive voix et la condition qu'il avait posée de ne pas se défaire des preuves écrites de ce qu'il avançait, mais seulement d'en donner communication sans en laisser prendre copie, rendent après plus de deux siècles cette affaire très-difficile à informer. Il paraît établi toutefois qu'il fit connaître dans tous ses détails la conspiration de la noblesse belge, sur laquelle le gouvernement n'avait eu jusqu'alors que d'assez vagues indices, les intrigues de Henri de Bergh, des Carondelet et du prince d'Épinoy avec la France, les Provinces-Unies et l'Angleterre ; le rôle qu'avait joué l'ancien garde des sceaux Châteauneuf, et, ce qui surprit particulièrement ceux qui connaissaient les mauvais termes dans lesquels se trouvait Puylaurens avec la maison d'Arenberg en dehors de son intimité chez la princesse de Chimay, l'entente qui avait régné à un certain moment entre le favori de Monsieur et le duc d'Arschot. Il restait toutefois bien du vague encore autour de certains faits; beaucoup d'affirmations extrêmement graves manquaient de preuves positives et les conjectures abondaient, mais l'infante ne fut pas moins frappée de l'importance de ces révélations et elle trouva que l'argent remis à Gerbier avait été bien employé [1].

[1] Lettres de *l'abbé Scaglia à Philippe IV et à Olivarès*, des 29 octobre, 2 et 24 novembre 1633. — Correspondance, t. I.

Le père Philippe partit aussitôt pour Madrid, où il arriva par la poste quelques jours avant le duc d'Arschot. Le 27 décembre les faits, tels que Gerbier les avait exposés, furent communiqués au conseil d'État [2], mais contre toute attente ils l'émurent médiocrement. Ils n'avaient plus en effet qu'un intérêt rétrospectif puisque les menées et les intrigues révélées paraissaient avoir cessé et n'étaient plus un danger pour l'Espagne. La culpabilité de Henry de Bergh et de d'Egmont n'était un mystère pour personne ; les plus compromis parmi les membres de la noblesse belge semblaient rentrés dans le devoir ; l'assemblée des États-Généraux, sur laquelle avaient plané le plus de soupçons, était à peine signalée dans l'accusation et le duc d'Arschot son chef, celui qui avait le plus contribué à sa réunion, se trouvait pour le moment à Madrid chargé d'une mission de paix bien éloignée des idées ambitieuses et des aspirations d'indépendance qu'on lui prêtait. Sévir contre les plus coupables paraissait bien dangereux en ce moment, le gouvernement des Pays-Bas étant fort affaibli par suite de la mort de l'infante ; aussi le marquis de Gelves, l'un des membres du conseil, proposa-t-il d'attendre l'arrivée en Belgique du cardinal-infant avant de rien décider sur les mesures à prendre. Mais presqu'au même instant arrivèrent à Madrid des lettres du marquis d'Aytona incriminant, en suite des plaintes de plusieurs des députés des États, la conduite du duc d'Arschot pendant les négociations avec les Provinces-Unies, et une déclaration du comte d'Egmont, reçue le 14 décembre à Charleville où il s'était réfugié,

[1] Estado 2047, f. 26.

par le capitaine Alvarez de la Véga, mandataire du marquis, et qui paraissait confirmer ces accusations [1].

Le petit-fils du vainqueur de Gravelines et de St-Quentin, de l'illustre victime du duc d'Albe, jouait en ce moment une ignoble comédie. Pour gagner du temps, éloigner la défiance et assurer ainsi la réussite du projet conçu par un de ses familiers, le colonel anglais Risby, de livrer à la France les villes d'Arras et de Cambrai, comme gages d'un traité négocié en son nom avec Richelieu sous les murs de Nancy par le chevalier d'Armoville, Lorrain d'origine et chevalier de l'ordre de St-Lazare [2], il avait fait solliciter par sa mère et sa femme son pardon du roi d'Espagne, promettant la révélation de bien des faits intéressants dont il avait connaissance. En désaccord avec le duc d'Arschot sur certaines questions d'intérêt privé, et craignant de le voir profiter de son séjour à Madrid pour les faire juger à son avantage par Philippe IV, il n'avait rien trouvé de mieux pour lui nuire que de l'avouer pour complice.

Cependant ni dans les lettres du marquis, ni dans les révélations de d'Egmont et de Gerbier, les accusations n'étaient assez précises pour que le gouvernement espagnol se crût autorisé à prendre à l'égard du duc d'Arschot des mesures de sévérité. Le roi, indécis, n'osant ordonner de s'assurer de sa personne, de peur, si le duc était innocent, de nuire à sa réputation et

[1] *Declaracion del conde de Eguemont.* — Estado 2048, f. 36, Arch. de Simancas.

[2] Extraits de diverses lettres de Paris des 11 novembre, 2, 13 et 16 décembre 1633. (Papiers de Roose, t. 39, f. 267 et suiv.)

de désaffectionner une famille aussi puissante que l'était celle d'Arenberg, résolut, avant d'agir, de demander au marquis d'Aytona et au président Roose leur avis, les priant de lui communiquer le jugement qu'ils s'étaient formé sur la conduite du duc dans l'assemblée des États, d'après les informations claires et précises qu'ils en pouvaient avoir (31 janvier 1634).

Nous ne possédons pas la réponse du marquis en date du 21 février et qui fut reçue à Madrid le 9 mars ; mais il résulte de la dépêche que lui adressa le roi quelques jours après qu'elle préconisait la clémence. Il répugnait à d'Aytona d'employer la sévérité envers des gentilshommes coupables, il est vrai, d'intentions criminelles, mais dont aucun des projets, à l'exception de la tentative de Bouchain, n'avait été suivi d'exécution. Il connaissait la plupart d'entre eux, il les avait vus à la cour de l'infante ou au conseil d'État, et depuis deux ans bientôt que leurs velléités de rébellion s'étaient manifestées, depuis surtout la mort du baron de Noyelle, rien dans leur conduite n'avait laissé soupçonner qu'ils eussent jamais pensé à s'écarter de leur devoir. Le président Roose partagea-t-il l'opinion du marquis ? Nous avons quelques raisons d'en douter : le chef du conseil privé avait eu trop à souffrir de l'orgueil des grands seigneurs belges qui le méprisaient à cause de son extraction obscure, malgré son mérite incontestable et la haute faveur dont il jouissait à Madrid, pour se montrer généreux à leur égard ; aussi, bien que sa réponse nous soit moins connue encore que celle de d'Aytona, la soupçonnons-nous d'avoir contribué à la décision prise par le roi. Philippe IV ordonna l'arrestation des princes d'Épinoy et de Barbanson et de tous

ceux qui paraissaient lui avoir manqué de fidélité, sans désigner ceux-ci personnellement, laissant le marquis juge de ce qui convenait de faire après avoir pris l'avis du président Roose et de ceux qu'il jugerait à propos de consulter.

En ce qui concernait le duc d'Arschot, le roi attendit pour se prononcer le résultat de l'épreuve à laquelle il allait le soumettre. « Je me réjouirai, » écrit-il à d'Aytona, s'il profite des moyens de douceur » dont on usera d'abord à son égard et s'il montre son » désir de me servir en déclarant tout ce qu'il sait de » la conjuration et le nom des conjurés. S'il agit ainsi, » et je l'y engagerai moi-même et s'il me donne toute » satisfaction, on se contentera de le garder à vue tout » en le tranquillisant ; mais s'il n'avoue pas sincèrement » et entièrement tout ce qu'il sait, en le signant en » ma présence, je le ferai arrêter lorsqu'il sortira du » palais ainsi que tous ceux qui l'ont accompagné ici » et je saisirai tous leurs papiers. Je vous aviserai de » la détermination qu'il prendra. » Il ajoutait toutefois qu'afin de faire coïncider ces mesures avec celles qui seraient exécutées dans les Pays-Bas, elles ne seraient prises que vingt jours au moins après le départ du courrier porteur de ses instructions.

Pendant que ces dépêches s'échangeaient, les négociateurs belges à Madrid continuaient à remplir leur mission avec toute l'ardeur et tout le zèle dont ils étaient capables et se désespéraient des retards que l'on mettait à leur donner une réponse. On amusait l'impatience du duc d'Arschot par des notes, des contre-notes et des demandes d'explications, « enfin mille » niaiseries », comme il l'écrivait le 8 mars au baron d'Hoboken. Quand il représentait aux ministres espagnols

la puissance des Provinces-Unies, la misère des Flandres, la difficulté de leur envoyer des secours, l'état des affaires d'Allemagne, les progrès des Français, tout ce qui pouvait en un mot les persuader du besoin qu'avait le roi de finir la guerre des Pays-Bas, pour être libre enfin de consacrer toute sa puissance au salut de la maison d'Autriche, il ne recevait d'eux que des paroles de dédain et d'humeur. « Encore qu'ils sont contraints » de confesser et advouer que tout ce que je dis est » véritable, écrivait-il le 10 mars, ils sont néantmoings » réduits en tel estat qu'ils semblent estre en une » profonde létargie ou n'avoir plus de sentiment, et » ne veulent ouïr parler de la grandeur de leur mal, » ni se peuvent résoudre à y appliquer les remèdes » nécessaires. Jugez si ce ne sont pas beaucoup de » signes mortels. »

Le malheureux duc ne se doutait pas que tous ces atermoiements étaient le résultat d'une comédie qui se jouait à ses dépens et, pendant qu'il se dépitait et qu'il accusait l'impuissance et l'ineptie des ministres espagnols, que le sol se creusait sous ses pas. Les explications à perte de vue qu'on lui demandait n'avaient d'autre but que d'occuper ses loisirs et d'endormir sa défiance si jamais elle s'éveillait; mais les notes et les mémoires qu'il avait apportés des Pays-Bas avaient néanmoins été étudiés avec fruit par les conseillers du roi, ils avaient servi à élucider bien des points relatifs aux conditions de la trève proposée par les Provinces-Unies, et les moyens que lui-même proposait pour résoudre les difficultés pendantes avaient été jugées dignes du plus sérieux examen. Les conseils de Portugal et des Indes avaient été réunis diverses

fois pour en délibérer, et le 16 mars le conseil d'État tint à ce sujet une séance plénière à laquelle, à l'exception du duc d'Albuquerque retenu chez lui par la maladie, assistèrent tous les conseillers présents à Madrid. L'avis général fut qu'il était urgent de conclure la trève sans retard et d'offrir aux Provinces-Unies deux millions de livres pour le rachat de Fernambouc, les ports du Brésil et des îles restant d'ailleurs fermés aux Hollandais.

Au bas du procès-verbal de cette séance, Philippe IV, extrêmement perplexe jusqu'alors comme il l'avoue lui-même, écrivit sa décision. N'osant confier les négociations de paix aux États-Généraux, « assemblées, » dit-il, pernicieuses en tout temps, à toute époque » et dans tous les gouvernements monarchiques [1], » il se résout à les dissoudre et il ordonne au comte de Castrillo et au duc de Villa-Hermosa de réunir toutes les consultes particulières, tous les mémoires fournis par le duc d'Arschot et de les transmettre au marquis d'Aytona à qui seront adressés de pleins pouvoirs pour traiter comme il l'entendra, directement ou par délégués, avec les Provinces-Unies ; il lui sera recommandé toutefois de recourir aux conseils du président Roose, auquel, pour lui faire honneur et si le marquis le juge nécessaire, pourront être envoyés des pouvoirs de même nature. — Cette résolution, tenue secrète, ne devait être communiquée à d'Arschot qu'au moment du départ du courrier chargé des dépêches royales, tant on craignait à Madrid que la nouvelle anticipée

[1] « ...Semejante junta perniciosa en todo tiempo, en toda edad y en todos los goviernos de monarchia sin exception de ninguno... » — Consiglio d'Estado, estado 2048, f. 33, Arch. de Simancas.

de la dissolution des États ne réveillât dans les Pays-Bas l'émotion à peine éteinte qui s'était manifestée parmi la noblesse. L'on continua à amuser le duc comme auparavant et à flatter son amour-propre de grand seigneur par toute espèce de marques d'honneur, jusqu'au moment où l'on supposa que les mesures prescrites au marquis d'Aytona étaient en voie d'exécution : alors ce fut comme un coup de théâtre.

Le 15 avril, le roi fit venir le duc en sa présence, et d'un ton qui ne se ressentait plus en rien de l'accueil gracieux de ses premières entrevues il l'invita à répondre clairement et minutieusement à une note manuscrite qu'il lui remit, et à peser mûrement ses paroles. Cette note, écrite en espagnol, était ainsi conçue :

« Duc, j'ai foi en votre prudence, en votre loyauté et en celle de votre maison, je reconnais le zèle que vous avez montré pour mon service en vous rendant ici pour m'informer plus particulièrement des affaires des Pays-Bas ; mais ayant appris, par différentes voies et par vous-même, qu'une faction a essayé d'inquiéter ces provinces en conspirant contre ma couronne, je désire savoir de vous ponctuellement les noms des conjurés, le but qu'ils se proposaient et le détail de leurs intrigues. Comme votre roi et votre seigneur naturel, je vous ordonne ; mais en vous avertissant de bien penser à ce que vous allez dire, je vous rassure comme quelqu'un qui ne veut que votre bien et aime en vous le vassal fidèle.

» Vous avez dit en Flandre, je le sais, en différentes occasions, que si ces provinces ne s'étaient pas soulevées on le devait à vous seul ; d'autres indices encore nous persuadent que vous avez eu connaissance de

tout ; répondez donc et satisfaites à ce que je vous demande.

» Je n'ignore pas qu'au début de la conspiration vous avez fréquenté des ministres de puissances étrangères, que vous avez accompagné et suivi dans leurs maisons des personnes manifestement peu affectionnées à mon service et ayant participé à tous ces faits ; je crois devoir vous signaler ces particularités, car si je me décide à faire justice, je désire que vous ne vous perdiez pas. »

Aussi troublé qu'étonné par cette enquête, si peu en harmonie avec la conduite pleine de prévenances qu'on avait toujours affectée à son égard, ignorant les circonstances qui avaient pu la provoquer et les informations qu'on avait pu recueillir, le duc d'Arschot ne sut trop que répondre. Il ne pouvait lui convenir, par des aveux imprudents, d'accuser ses amis et de jeter bénévolement, à la première requête, la lumière de la vérité sur leurs pratiques coupables dont il ne savait pas le gouvernement espagnol aussi bien instruit. Se renfermant dans des généralités, il avoua avoir parlé de factions existant en Flandres, mais en répétant des bruits publics ; le comte Henri et d'autres rebelles le prétendaient, le marquis de La Vieuville avait eu d'Angleterre avis de leur existence et avait appelé sur elles l'attention des fidèles serviteurs de Sa Majesté. L'infante l'avait chargé lui-même de s'informer près de La Vieuville de ce qu'il avait appris, mais il n'avait rien su découvrir et les choses n'avaient pas été poussées plus loin. Il terminait en protestant de sa fidélité à l'Espagne : « Il est vrai que j'ai dit que si j'avais manqué à mes » obligations de fidèle sujet les Pays-Bas étaient perdus ;

» mais c'était l'opinion commune et les Espagnols aussi
» bien que les autres le déclaraient ; jamais je n'ai
» fréquenté la demeure de personnes soupçonnées de
» rébellion ni visité de ministre étranger suspect d'y
» prendre part. »

Cette réponse ne satisfit pas le roi ; il la soumit à l'archevêque de Grenade et à quelques-uns de ses conseillers en leur demandant s'il pouvait se dispenser de faire arrêter le duc. Ils furent d'avis de lui demander de nouveaux éclaircissements en lui faisant entendre qu'on attachait une très-grande importance à ses aveux volontaires, afin de donner au roi l'occasion de faire un acte de clémence que rendrait impossible une confession tardive, arrachée par l'évidence des preuves réunies contre lui.

L'archevêque, le duc d'Albe, Olivarès, le roi lui-même se rendirent alors l'un après l'autre près de d'Arschot pour l'exhorter à déclarer tout ce qu'il savait de la conspiration et particulièrement de la conduite des princes d'Épinoy et de Barbanson. Il déclara que le premier, très-mécontent de la perte du gouvernement du Hainaut qu'on lui avait ôté sans aucune compensation, s'était offert à être le témoin de Carondelet, baron de Noyelle, dans le cas d'une rencontre avec le comte de Bucquoy ; qu'il avait aussi appris que le second avait dit beaucoup d'extravagances ; mais que l'infante n'ayant paru montrer aucun ressentiment à ces deux seigneurs, il n'avait pas cru devoir rompre les liens d'une ancienne amitié qui l'attachaient à eux. Qu'à la vérité, à son arrivée à Bruxelles, on avait dit publiquement que tout eût été perdu s'il n'était pas venu ou s'il avait manqué à son devoir ; qu'alors il avait

conseillé à l'infante de convoquer les États-Généraux et d'appeler à la cour les membres de la noblesse appartenant au conseil d'État pour les empêcher de conspirer dans leurs terres.

Le roi et son conseil se refusèrent à admettre que d'Arschot n'avait pas d'informations plus précises de la conspiration, et son arrestation fut résolue. Comme il sortait du palais, le marquis de Gelves, capitaine de la garde royale, lui demanda son épée et le conduisit prisonnier à la Alaméda pendant qu'un alcade de cour saisissait ses papiers et arrêtait tous ceux qui l'avaient suivi en Espagne.

Laissé à lui-même et à ses réflexions, le malheureux duc reconnut le lendemain que plusieurs fois d'Épinoy, Barbanson et de Hennin l'avaient engagé à quitter la cour, lui affirmant que tout le monde le suivrait dans sa retraite, et que le résident d'Angleterre lui avait un jour remontré la nécessité de recourir à la France, à la Grande-Bretagne et aux Provinces-Unies pour tirer les Pays-Bas de la position critique où ils se trouvaient; mais il ajoutait qu'il n'avait jamais répondu à ces insinuations qu'en protestant de sa fidélité. Ces aveux étaient trop tardifs et semblaient trop incomplets encore pour provoquer le retrait de la mesure sévère dont il avait été frappé. Plus tard, à la Alaméda et dans la forteresse de Pinto où on le transféra, il fit encore d'autres déclarations dans lesquelles quelques-uns de ses amis furent incriminés plus gravement encore ; il essaya toutefois de les disculper en assurant qu'aucune tentative n'avait été faite pour mettre à exécution leurs coupables projets, auxquels, ajoutait-il, il attachait lui-même si peu d'importance qu'il ne fallait pas chercher ailleurs la cause

de la négligence qu'il avait commise, et dont il s'accusait, en ne les révélant pas.

Le roi avait remis le duc d'Arschot aux mains d'une commission chargée d'instruire son procès ; mais obligée d'attendre, pour se prononcer, le résultat de l'information qui se faisait aux Pays-Bas contre tous ceux qui avaient adhéré à la conjuration, elle fut forcée d'agir avec une extrême lenteur. Le procès s'acheva-t-il jamais ? Nos documents sont muets à cet égard. Peut-être le gouvernement espagnol, après avoir retenu de longs mois derrière les murs d'une forteresse le chef de la plus illustre maison des Pays-Bas, n'osa-t-il ni le condamner, ni rendre à sa patrie un homme aigri par le malheur et qu'une accusation hasardée devait avoir à jamais guéri de sa fidélité, et la raison d'État fut-elle invoquée pour le maintenir sous les verrous. Lorsque la mort vint le délivrer le 24 septembre 1640, le duc d'Arschot était encore dans la forteresse de Pinto.

Quant au pensionnaire Schotte, son emprisonnement avait été de peu de durée, et pendant quelques mois il avait continué à représenter à Madrid les États-Généraux et à leur servir d'intermédiaire avec le gouvernement espagnol, auquel il rendit des services qui lui valurent la charge de conseiller au parlement de Malines, mais lui attirèrent aussi la haine de ses concitoyens. Il semble qu'à l'exemple de Gerbier il avait fait jadis, lui aussi, le métier de délateur ; car le 2 octobre 1634 le secrétaire d'État Andrès de Rocas en demandant au roi de dépêcher pour les Pays-Bas le nouveau conseiller, ajoutait qu'il pourrait de cette façon faire, avec don Juan de Léra, un voyage qu'il désirait ne pas entreprendre seul, afin de ne pas risquer, en traversant la France, de tomber

entre les mains du prince d'Épinoy et du comte de Hennin, informés qu'il était l'auteur d'une correspondance avec l'infante Isabelle sur les desseins qu'ils avaient projetés [1]. Schotte rentra à Bruxelles le 1r janvier 1635, sans avoir rencontré sur sa route aucune des difficultés qu'il appréhendait ; il alla siéger au grand conseil de Malines, cour de justice à qui, sur la recommandation du roi d'Espagne de n'employer à cet effet que des juges du pays, venait d'être confiée la mission d'informer des faits à charge des seigneurs compromis. Charles Hovines, conseiller et avocat fiscal, dirigeait l'enquête.

Conformément à la dépêche royale du 18 mars, le marquis d'Aytona avait publié le 29 avril le pardon accordé par le roi à tous ceux qui précédemment lui avaient manqué de fidélité ; aux noms de d'Épinoy et de Barbanson, que Philippe IV en avait exceptés, avait été ajouté, de l'avis du président Roose, celui d'Alexandre de Bournonville, comte de Hennin.

Déjà, depuis deux jours, le prince de Barbanson arrêté à Hal où il s'était rendu en pèlerinage, avait été conduit par le châtelain d'Anvers, escorté de deux compagnies de cavalerie, à la citadelle de cette ville où se trouvait encore le doyen Carondelet. Le comte de Fuentès avait au même instant été chargé de l'arrestation du prince d'Épinoy ; mais ce dernier, en arrivant au château de Treslon, de retour d'Avesnes où il venait de tenir sur les fonds baptismaux le fils du baron de Crèvecœur, apprenant qu'on le recherchait, s'était hâté de passer la frontière et, par La Capelle, de gagner St-Quentin. Son château de Biez fut aussitôt occupé par

[1] Estado 2048, fol. 2, Arch. de Simancas.

une garnison espagnole qui saisit, au nom du roi, sa vaisselle, ses meubles et son argent, le tout estimé à plus de 400,000 florins.

Le comte de Hennin réussit aussi à s'échapper. Les comtes de Coupigny et de Hertaing avaient reçu la mission de l'emmener au château de Tournai [1] ; mais ils mirent si peu d'empressement à l'exécuter, que les nouvelles de l'arrestation de Barbanson, de la fuite de d'Épinoy et la déclaration de d'Aytona lui arrivèrent à Lille, siége de son gouvernement, avant qu'on eût procédé contre lui. Il profita de cette négligence, sans doute préméditée, pour se retirer à Liége, d'où il adressa au gouvernement espagnol la proposition de se soumettre à toutes les enquêtes que l'on jugerait nécessaires, pourvu qu'en considération « de l'infirmité de son âge » et de ses blessures, » on l'autorisât à résider dans quelque lieu, fût-ce même une abbaye, où il pourrait se promener librement et prendre l'air. Pour toute réponse le marquis d'Aytona le fit ajourner « par cris » public » à comparaître en personne le 14 juillet, entre 10 et 11 heures du matin, en la nouvelle chambre de justice du grand conseil de Malines. Un incident marqua cette publication d'ajournement. L'huissier d'armes ordinaire des privé et grand conseil du roi, après avoir lu son exploit au milieu de la cour des bailles près du palais ducal à Bruxelles, venait à peine d'en fixer une copie aux portes de la cour, quand quelques gentilshommes français vinrent s'informer de ce dont il s'agissait. — « C'est un ajournement personnel lequel se fait de

[1] *L'audiencier au comte de Couppigny*, 28 avril 1634. — Archives de l'audience, 669.

» la part du roy nostre Sire à la charge du comte de » Hennin. » répondit l'huissier. — « Qui est ce roy là ? » demandèrent-ils encore. — « C'est le roy d'Espagne, » seigneur des Pays-Bas. » Mais pendant que l'huissier répondait ainsi naïvement à cette question, pour le moins inconvenante venant de gens qui devaient à ce roi l'hospitalité dont ils jouissaient, quelques autres Français allèrent arracher et déchirer l'exploit.

D'Épinoy et de Hennin, chevaliers de la Toison d'or, protestèrent par devant notaire, au nom des priviléges de l'ordre, contre les procédures et jugements que pourraient rendre contre eux des commissaires députés à cette fin, prétendant ne pouvoir être renvoyés devant le parlement de Malines, toutes chambres réunies, qu'après que leurs confrères, assemblés à cet effet, en auraient jugé ainsi [1]. Mais on ne tint aucun compte de leur protestation, et le procès se continua sans désemparer pendant plusieurs années. Les papiers trouvés chez le prince d'Épinoy et les déclarations des deux frères Carondelet, détenus depuis le terrible dénouement du drame de Bouchain, ne permettaient pas de douter de la culpabilité des principaux personnages dont nous avons résumé précédemment les coupables projets. Le comte de Bergh, préalablement aux poursuites dirigées contre eux, avait été frappé le 13 mars 1634 par un arrêt du grand conseil, le condamnant, comme coupable de lèse-majesté, à avoir la tête tranchée. Le 2 mai 1635 une sentence semblable fut rendue contre le prince d'Épinoy et le

[1] 7 septembre 1634. La protestation fut faite devant les notaires Sébastien Principre et Charles de Laube de St-Quentin. — (Papiers de Roose, t. 69, f. 243.)

lieutenant de sa compagnie, Charles de Piennes, accusé d'avoir voulu livrer le château de Namur au roi de France; le 16 avril 1636 un jugement pareil frappa le comte de Hennin et, en 1639 seulement, le comte d'Egmont fut condamné à son tour. Tous, à l'exception de de Piennes, étaient contumaces, et ils ne furent atteints que par l'article de l'arrêt qui prononçait la confiscation de leurs biens au profit du roi, après déduction « des frais et mises de justice. » Nous n'oserions affirmer que la sentence qui frappa les frères Carondelet et qui date de 1635, reçut son entier accomplissement et qu'ils portèrent la tête sur l'échafaud. Quant au prince de Barbanson, aucun arrêt ne l'avait encore atteint en 1639; mais, toujours prisonnier au château d'Anvers, nous le voyons à cette époque adresser une requête au cardinal-infant, don Fernando, pour demander son élargissement ou tout au moins à être interné dans quelque ville forte où il pût vivre au milieu des siens [1].

[1] Le t. 69 des *Papiers d'État de Roose*, aux archives du royaume, renferme la plupart des documents relatifs à l'enquête faite par Charles Hovines et les principales pièces du procès, parmi lesquelles la plus intéressante est sans contredit un extrait des déclarations du doyen de Cambrai; elle nous a servi à exposer les points les plus remarquables de la conjuration.

CHAPITRE XXI

Traité du 15 avril 1634 entre la France et les Provinces-Unies. — Philippe IV ordonne de dissoudre les États-Généraux. — Rôle effacé des États de 1632. — Ce qu'ils auraient pu être. — Le marquis d'Aytona entre en campagne. — Blocus de Maestricht. — Monsieur vient au camp. — Diversion du prince d'Orange. — Le blocus est levé. — Le duc d'Orléans fait des levées de troupes. — Espérances de ses partisans. — Événements en Allemagne. — Victoire de Nordlingen. — Mauvaise humeur de Monsieur en apprenant la nouvelle. — Paroles imprudentes des Français. — Réjouissances à Bruxelles. — Sentence du parlement de Paris contre le mariage lorrain. — Monsieur refuse de signer une protestation. — Il va trouver le marquis d'Aytona à Namur. — Duplicité du duc. — Il négocie secrètement avec Richelieu. — Traité d'Écouen. — Fuite de Monsieur — Il envoie St-Quentin à Bruxelles. — Négociations secrètes de Marie de Médicis. — Aveux ingénus du duc d'Orléans au cardinal.

Le 15 avril 1634, le jour même que le duc d'Arschot avait vu se fermer sur lui les portes d'une prison d'État, le baron de Charnacé, ambassadeur extraordinaire de Louis XIII, signait à la Haye un nouveau traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies. Les États promettaient solennellement de suspendre pendant huit mois les négociations de paix ou de trève avec les Pays-Bas espagnols, de ne rien conclure avec eux avant le 1r mai 1635 et, à partir de cette époque, s'engageaient pour un terme de sept ans à ne traiter que par l'intermédiaire du roi de France. En retour, celui-ci augmentait d'un million le subside de la même somme qu'il leur payait annuellement en vertu de la convention du 17 juin 1630, et mettait à leur disposition 300,000 livres pour l'entretien d'un régiment d'infanterie et d'une compagnie de cavalerie.

Charnacé avait éprouvé les plus grandes difficultés à faire souscrire la Hollande à ces conditions. La guerre y était devenue très-impopulaire, surtout dans certaines provinces : elle coûtait beaucoup et la gloire qui rejaillissait sur la jeune république, grâce aux succès constants de ses armées, ne semblait pas une compensation suffisante aux sommes considérables nécessitées par leur entretien ; les mers n'étaient pas libres et le commerce transatlantique, ayant à compter avec l'hostilité de la marine de guerre espagnole, ne pouvait prendre l'essor que le génie entreprenant de la nation se sentait capable de lui donner. Encore si la France eût consenti à une franche et vigoureuse alliance offensive qui eût permis d'écraser l'Espagne sous une accablante supériorité de forces et de l'obliger à une paix ardemment souhaitée ; mais Richelieu ne l'entendait pas ainsi. Tant que Philippe IV possédait dans ses États l'héritier présomptif de la couronne, il pensait qu'il y avait trop de périls à le combattre ouvertement, et tous ses efforts se bornaient à maintenir la Hollande en hostilité avec l'Espagne, en attendant le moment, toujours espéré, où le retour de Monsieur dénouerait les entraves qui le forçaient à l'inaction. Le 15 avril 1634 cet événement paraissait assez prochain, l'accommodement négocié par d'Elbène semblant sur le point de se conclure ; aussi les termes mêmes du traité donnaient-ils aux Provinces-Unies la presque certitude que l'année ne se passerait pas sans que la France intervînt autrement que par des subsides. Nous avons vu comment ces espérances avaient été déjouées.

Philippe IV avait déjà envoyé au marquis d'Aytona ses pleins pouvoirs pour négocier avec la Hollande,

quand il reçut la nouvelle du traité conclu avec Charnacé et de l'engagement pris par les États de fermer l'oreille pendant huit mois à toute proposition de paix; il crut de sa dignité de ne pas faire de nouvelles diligences qui n'auraient servi qu'à augmenter leurs exigences, et il résolut de profiter de la circonstance pour dissoudre les États-Généraux de Bruxelles, en leur laissant toutefois entrevoir une convocation prochaine dans le but de reprendre les négociations [1].

Quand arrivèrent à Bruxelles les dépêches du roi contenant l'ordre aux membres de l'assemblée de regagner leurs provinces, on y savait déjà que deux députés hollandais, l'avocat Pauw et Knuijt, premier noble de Zélande, étaient partis pour Paris chargés d'y resserrer encore l'alliance conclue avec la France et d'obtenir pour les Provinces-Unies des conditions plus favorables [2]. Toutes les espérances de paix fondées sur la réunion des États-Généraux devaient donc être considérées comme anéanties et, à moins de supposer aux députés belges des idées de rébellion que démentait tout leur passé, on ne pouvait appréhender de leur part aucune velléité de résistance aux ordres du roi. Cependant, en l'absence du marquis d'Aytona qui était à l'armée, le président Roose n'osa se charger de les leur communiquer : il leur avait montré de tout temps une hostilité si peu déguisée qu'il voulut rester étranger à l'acte de dissolution, comme s'il craignait d'être accusé de l'avoir provoqué, et ce fut l'audiencier Verreyken qui leur lut

[1] Madrid, 14 de junio 1634. Estado, leg. 2048, f. 10. — La lettre du roi aux États est du 18; voir *Actes des États-Généraux de* 1632, t. II, p. 2048.

[2] *De Clerq à l'audiencier.* Paris, 6 juillet. — Audience 671.

le 5 juillet l'ordonnance royale. Les députés l'écoutèrent silencieusement et se séparèrent sans la moindre protestation. Toutefois le gouvernement avait tant de hâte de les voir tous rentrés dans leurs foyers que quelques-uns d'entre eux, s'étant attardés à Bruxelles pour terminer les comptes des frais de séjour et subsides octroyés à leurs envoyés à La Haye, reçurent aussitôt l'ordre de partir.

Malgré la promesse du roi de réunir les États-Généraux lorsque les circonstances permettraient de reprendre les négociations de paix avec la Hollande, l'assemblée nationale de 1632 fut la dernière que virent nos provinces jusqu'au moment où, après deux siècles d'asservissement et de dépendance, tour à tour sous le joug des gouvernements de Madrid, de Vienne, de Paris ou de La Haye, vint à luire pour elles le jour de l'émancipation politique. Créée par le dernier des ducs de Bourgogne, dans la pensée d'unifier les éléments si divers qui constituaient les vastes États que l'habile politique de ses prédécesseurs avait réunis sous son sceptre, cette institution n'avait pas rempli le but qu'il s'était proposé d'atteindre. Les États-Généraux, émanation des États-Provinciaux dont les délégués recevaient des mandats impératifs qu'il ne leur était pas permis d'enfreindre, ne constituaient pas, comme de nos jours, une assemblée délibérante où la majorité imposait la loi ; mais bien une réunion d'individualités représentant des intérêts différents, souvent hostiles, et qui prétendaient ne se sacrifier ni les uns aux autres, ni à la généralité. De là un manque de cohésion qui les rendait impuissants. Une autre cause de faiblesse était leur manque de permanence : ils n'étaient réunis ordinairement qu'aux époques de

crise. Or s'il est vrai qu'au milieu d'une paix profonde, quand le commerce et l'industrie prospèrent, le peuple qui s'enrichit profite de pareilles assemblées pour réclamer une part plus grande du pouvoir, comme le disait avec un grand sens le duc d'Arschot à Olivarès : « en temps de guerre, de misère et de pauvreté, on » ne peut rien appréhender de semblable, le désir de » chacun n'estant porté qu'à se voir affranchy du danger » manifeste de la perte de sa religion, sa patrie, sa » femme, ses enfants et ses moyens ; si bien qu'en telle » saison les Estatz ne songent point à acquérir, ains » seulement à ne point perdre [1]. » On ne comprendrait donc pas la répulsion qu'éprouvaient les rois d'Espagne à les convoquer et la méfiance avec laquelle, une fois réunis, ils accueillaient leurs actes, si l'on ne se souvenait qu'ayant vu à l'œuvre les *Juntas* de Castille et d'Aragon, bien autrement constituées et bien autrement puissantes, ils appréhendaient toujours de voir les assemblées belges essayer de jouer le rôle qui avait rendu les espagnoles si dangereuses pour la monarchie.

Si jamais les circonstances se prêtèrent à une semblable usurpation, ce fut bien durant l'époque agitée pendant laquelle siégèrent les derniers États-Généraux. Peut-être le duc d'Arschot, frappé de l'abaissement de son pays, causé par la mauvaise politique de l'Espagne et la faiblesse du gouvernement qu'elle lui imposait, au lieu de chercher un remède dans la rébellion à laquelle on le conviait à participer et dont on lui offrait la direction, pensa-t-il, homme d'État autant que patriote,

[1] Verbal d'une conférence tenue chez le comte-duc le 22 mars 1634. *Actes des États-Généraux de* 1632, t. II, p. 556.

à constituer d'abord avant de détruire et, en réunissant les États-Généraux, à leur inspirer le désir d'imiter ceux des Provinces-Unies, de même origine qu'eux, en prenant en main la direction des affaires publiques. Mais il fallait qu'auparavant l'assemblée se montrât digne d'une semblable mission. Représentant dans ses trois États toutes les classes et toutes les provinces, il fallait d'abord qu'elle rendît la paix au pays et le délivrât de ces bandes besogneuses de soldats mercenaires qui le dévoraient depuis tant d'années. C'est ce qu'elle ne sut pas faire. Trop loyale pour saisir un pouvoir qu'on la provoquait à usurper, elle ne fut ni assez unie ni assez forte pour imposer sa volonté à ceux qui auraient dû l'exécuter ; elle ne sut se dégager des entraves qu'ils multipliaient sous ses pas, et la stérilité de ses vœux fut la preuve de son impuissance.

En somme, les États-Généraux de 1632 n'ont mérité qu'une place bien effacée dans les annales de notre histoire. Le huis-clos de leurs séances et le secret de leurs délibérations eurent pour résultat de les rendre indifférents au reste de la nation, qui n'éprouva aucune émotion à la nouvelle de leur dissolution et n'éleva aucune protestation contre cette mesure. Aussi fut-ce au milieu du silence et de l'oubli que disparut cette institution qui, mieux comprise, seule peut-être, en créant l'union entre les provinces, aurait pu sauver notre pays de la décadence, l'arracher aux misères de la domination étrangère, la soustraire aux tendances particularistes qui faisaient sa faiblesse et deux siècles plus tôt le constituer en nation indépendante.

A la première nouvelle du traité du 15 avril, le marquis d'Aytona avait aussitôt donné l'ordre de tout

préparer pour entrer en campagne au printemps, afin d'être prêt à repousser les attaques qu'allait tenter le prince d'Orange avec les nouvelles troupes que les subsides considérables de la France lui permettaient de lever. Mais rien ne bougea dans les Provinces-Unies; on aurait dit que les États, après avoir consenti à suspendre les négociations de paix avec les Pays-Bas, voulaient borner à cela seulement les hostilités. Le marquis résolut alors de prendre lui-même l'offensive; le 25 juin il quitta Bruxelles et se porta avec la moitié de l'armée à Lummen, à une lieue et demie de Diest. Le duc de Lerma avec l'autre moitié se dirigea en même temps vers la Meuse et la passa le 30 juin entre Visé et Maestricht, dans le dessein d'investir cette dernière ville. Le 1er juillet il s'empara du château d'Argenteau et fut bientôt rejoint par d'Aytona.

Maestricht, bien pourvue de vivres et de munitions, était à cette époque défendue par 45 compagnies d'infanterie et 10 de cavalerie, sous le commandement de Fréderic-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon [1], qui servait la cause protestante sous les drapeaux des Provinces-Unies. Cette forte garnison, à l'abri de solides remparts considérablement améliorés depuis deux ans et armés d'une nombreuse artillerie, mettait la place à l'abri d'un coup de main et devait en rendre le siége bien difficile ; aussi le marquis d'Aytona, désespérant de l'emporter par une attaque en règle, se borna-t-il à la bloquer en l'enveloppant étroitement pour n'y laisser pénétrer aucun secours. Des retranchements considérables furent élevés sur toute la ligne de circon-

[1] *Mémoires de* Fréderic-Henri de Nassau, p. 168 et suiv.

valation et, persuadé que le prince d'Orange ne saurait forcer dans cette position son armée, forte de 25,000 fantassins et de 15,000 chevaux [1], il attendit patiemment que Maestricht, réduite par la famine, se rendît à composition.

Ce fut là que vers le milieu de juillet le duc d'Orléans, à peine remis d'une attaque de goutte qui avait retardé son départ [2], vint le rejoindre accompagné de toute sa cour et d'une quarantaine de jeunes gentilshommes volontaires, recrutés depuis peu en France et tout disposés à entrer en campagne pour secouer la tyrannie du cardinal de Richelieu. La réception qu'on leur fit fut des plus cordiales et des plus somptueuses. Le duc de Lerma dépassa tous les autres chefs de l'armée par la magnificence de son accueil : il fit servir aux émigrés un dîner à la française et à la fin du repas, quand on dressa les tables de jeu, il mit à leur disposition deux bourses de mille pistoles où chacun put puiser à volonté.

Monsieur s'était logé, à trois quarts de lieue de la ville, dans un quartier où journellement il y avait de petites escarmouches entre les deux armées. A l'occasion de son arrivée, le marquis ordonna de rapprocher le camp jusque très-près des fossés de la place, et les volontaires français eurent l'occasion de montrer leur valeur dans quelques combats d'avant-postes. Cependant aucune affaire bien sérieuse ne venant rompre la monotonie du blocus et d'Aytona ayant quitté l'armée après en avoir remis intérimairement le commandement au duc de Lerma

[1] *Mémoires de* Campion. Éd. de la bibl. elzévirienne, p. 17.

[2] *Scaglia à Olivarès.* 18 juillet 1634. — Correspondance, t. II, f. 126.

à la cause du duc d'Orléans, paraissaient en effet le résultat de vagues promesses sur lesquelles on avait eu le tort de trop compter. Le prince de Condé, que l'on avait dit acquis à l'émigration, n'avait pas seulement donné signe de vie, ce qui n'avait pas étonné ceux qui se rappelaient son antagonisme avec Marie de Médicis, dont la rentrée en France aurait certainement suivi le triomphe de la rébellion. Le duc d'Épernon, qui s'était beaucoup plus avancé et avec lequel on était même convenu d'envoyer à Bordeaux, par mer, outre des armes en abondance, une petite armée de 5 à 6000 hommes que la reine-mère accompagnerait si c'était possible afin de former en Guienne un centre de résistance au moment où Gaston d'Orléans entrerait en France par une autre frontière, le duc d'Épernon s'était prudemment dégagé. Charles de Lorraine venait bien d'envoyer à la princesse de Phalsbourg ses pleins pouvoirs pour souscrire avec le marquis d'Aytona un traité analogue à celui du duc d'Orléans, mais ce prince en ce moment fugitif, sans États et sans armée, paraissait devoir être d'un bien faible secours. Marie de Médicis, toujours brouillée avec son jeune fils malgré les efforts de la princesse de Phalsbourg, qui avait su cependant décider Puylaurens à faire les premiers pas vers une réconciliation, mais dont toutes les bonnes intentions s'étaient trouvées paralysées par les prétentions des serviteurs de la reine qui l'avaient dissuadée de recevoir le favori tant que Monsieur n'aurait pas vu le duc d'Elbeuf, Marie de Médicis avait essayé de son côté d'ébranler la fidélité du duc de Rohan, depuis fort peu de temps raccommodé avec Richelieu; mais l'ancien chef des huguenots, avec tout le zèle des nouveaux con-

vertis, s'était hâté de rendre compte au cardinal du message qu'il avait reçu et dont le porteur avait été arrêté. Or il se trouvait que ce malencontreux envoyé n'était autre que ce serviteur de Clausel qui avait tiré sur Puylaurens, et l'on tremblait à Bruxelles qu'il n'avouât sa participation à cette tentative d'assassinat, aveu que le cardinal n'aurait pas manqué de publier pour rendre les deux partis de l'émigration française plus irréconciliables que jamais [1].

Les instances du duc d'Orléans devenant néanmoins de plus en plus pressantes, et une lettre de change de 40,000 écus venue de Gênes et destinée au prince Thomas, comme prix de son engagement de servir le roi d'Espagne, étant arrivée à Bruxelles, on résolut d'en distraire 20,000 au profit de Gaston [2]; mais au moment où on allait les remettre au marquis du Fargis, particulièrement chargé de l'administration militaire du duc, une parole imprudente de celui-ci vint en arrêter l'envoi.

On n'a pas oublié le plan conçu en 1633 par le gouvernement espagnol pour venir en aide à l'empereur et dont la première partie avait manqué par suite du désastre de l'armée du duc de Féria en Alsace. La seconde partie allait s'accomplir. Le cardinal-infant don Fernando, frère de Philippe IV, était entré en Alle-

[1] *Correspondance de l'abbé Scaglia*, lettres au roi et à Olivarès des 29 juin, 9 et 18 juillet, 18 août et 12 septembre. T. II, f. 114 et suiv.

[2] *Marquis d'Aytona au président Roose.* 11 septembre 1633. « ...El negocio de las levas de los Franceses me parece que lo tenemos ajustado porque de una letra de 40,000 escudos que ha venido de Genova para la del Sr principe Thomas, Su Alt. se contenta conque ahora le demas los 20,000 y nos valamos de la resta. (Papiers de Roose, t. 10, f. 385.)

magne par le Tyrol, à la tête des vieux tercios espagnols et italiens réunis dans le Milanais, pour se joindre au roi de Hongrie, fils de Ferdinand II, et disputer aux généraux suédois, élevés à l'école de Gustave-Adolphe, le terrain que la mort de ce grand homme à Lutzen n'avait pas suffi à leur faire abandonner. Charles de Lorraine, échappant aux embûches semées sur sa route par Richelieu, avait réussi à passer en Italie et bientôt, à la suite de l'armée espagnole, avait reparu en Allemagne pour se mettre à la tête des troupes dont l'électeur de Bavière, son oncle, jusqu'alors chef de l'armée de la ligue catholique, lui avait confié le commandement que son grand âge ne lui permettait plus d'exercer lui-même.

Ratisbonne, pressée par l'armée espagnole, avait dû se rendre ; Donauwerth avait été enlevée de vive force, et Nordlingen, après plusieurs assauts soutenus avec vigueur, avait vu sous ses murs s'opérer la jonction de l'armée du cardinal-infant et du roi de Hongrie avec celle conduite par le duc de Lorraine. Les généraux suédois, le maréchal de Horn et le duc de Weimar, impatients de sauver cette place dont la prise pouvait ruiner l'ascendant de la ligue protestante en Allemagne, sans attendre l'arrivée du rhingrave Otto qui devait les rejoindre, marchèrent sur l'armée catholique devant laquelle ils arrivèrent le 4 septembre au soir. La bataille commencée le 5, à la chute du jour, continua une partie de la nuit sans avantages marqués de part ni d'autre, pour recommencer le lendemain avec une nouvelle furie. Elle se termina par la défaite totale des Suédois : 13,000 fantassins et 22,000 cavaliers, dont 2000 Croates, mirent en fuite après un combat acharné

une armée plus forte de 3000 hommes d'infanterie, mais ne possédant pas la moitié autant de cavalerie. Les comtes Gallas et Jean Cervellon, le marquis de Léganès, Piccolomini, s'étaient couverts de gloire; Charles de Lorraine et Jean de Weert, à la tête de la cavalerie, s'étaient conduits en héros. Si les soldats allemands des troupes impériales avaient un moment compromis le sort de la bataille, les vieux tercios espagnols et italiens s'étaient montrés dignes de leur ancienne réputation, et le 6 septembre à midi la victoire s'était décidée pour l'armée catholique [1]. Les protestants laissèrent 8000 hommes sur le champ de bataille, non compris ceux qui périrent en fuyant poursuivis par Jean de Weert; 4000 des leurs, dont deux généraux, de Horn et Cratz, restèrent prisonniers; 70 canons et 300 étendards, cornettes et drapeaux furent les trophées de la victoire.

Du coup, l'Allemagne était délivrée du pied des Alpes au Mein, le Wurtemberg était reconquis ainsi que la Poméranie presque toute entière et la Bavière était sauvée. Mais les conséquences de cette bataille s'étendaient bien au-delà du Rhin : la France était trop intimement unie à la ligue protestante pour ne pas participer de sa défaite ; il était incontestable que sa politique avait, elle aussi, été vaincue dans les plaines de Nordlingen.

Aussitôt la nouvelle de la victoire parvenue à Bruxelles, on s'était hâté d'en informer le duc d'Orléans, en ce moment à Anvers. Le courrier qui la lui

[1] Elle méritait ce nom à juste titre; non seulement un cardinal la commandait, mais ce fut un jésuite, le P. Gamassa, amené d'Espagne par le marquis de Léganès, qui dirigea le placement et le tir de l'artillerie. (*Le voyage du prince don Fernando*, etc., p. 126.)

porta, le rejoignit comme il se promenait sur l'Escaut, à bord d'une des galères mises par la ville à sa disposition et jouait aux cartes avec ses gentilshommes. L'effet qu'elle lui produisit fut tout autre qu'on ne l'attendait : furieux de ce revers qui rejaillissait sur son pays, par un mouvement spontané de colère il jeta à la rivière les cartes et l'argent qu'il avait devant lui et, à son retour à Anvers, il s'abandonna à d'autres démonstrations de mauvaise humeur lorsque lui furent contés les détails de l'affaire. Plus tard, en présence de sa mère et du père Suffren, il s'écria qu'il ne tirerait pas un coup de pistolet contre sa patrie avec les gens qu'on levait pour lui [1]. Ce furent ces paroles, rapportées au marquis d'Aytona et confirmées par la reine, qui firent suspendre le paiement des 20,000 écus qu'on était sur le point de lui remettre. Le marquis pensa même un moment à le faire arrêter avec Puylaurens ; mais Marie de Médicis l'en dissuada et d'Aytona, avant de rien décider à ce sujet, résolut d'attendre l'arrivée du cardinal-infant annoncée comme très-prochaine. Bientôt après il partit pour Namur pour y barrer le passage au maréchal de La Force, qu'on disait sur le point de traverser le Luxembourg avec 6000 hommes de pied et 1000 chevaux pour renforcer la garnison de Maestricht.

Le duc d'Orléans n'avait pas été seul à concevoir de l'humeur de la défaite de l'armée protestante ; la plupart des Français de l'émigration l'avaient ressentie comme lui. Irrités des réjouissances et des feux de joie par

[1] *Le marquis d'Aytona à Philippe IV.* Bruxelles, le 11 octobre 1634. Estado 2047, f. 20, aux arch. de Simancas, et *le président Roose à Olivarès.* Bruxelles, le 13 octobre 1634. Papiers de Roose, t. 3, f. 78 et suiv.

lesquels les principales villes du pays avaient été invitées à fêter la victoire de Nordlingen, quelques-uns s'étaient même oubliés jusqu'à prononcer en public d'imprudentes paroles. « Nous sommes bien misérables en » ce pays, avaient-ils dit ; voici qu'on va y faire des » feux de joie pour la défaite des Français en Alle- » magne. Si l'on mettait le feu aux quatre coins de » Bruxelles, le spectacle en serait encore plus grand » et plus beau [1]. » Ces paroles, répétées et commentées, avaient répandu dans la capitale une certaine émotion, qui s'était manifestée par des écrits menaçants pour les Français et qu'on avait semés partout. Aussitôt que le président Roose en avait eu avis, il s'était hâté d'aller lui-même, avec le sergent-major Charles de Locquenghien, tranquilliser la reine-mère et Monsieur et leur promettre que le 29 septembre, jour de la St-Michel, patron de Bruxelles, désigné à cause de cette circonstance pour les réjouissances ordonnées à l'occasion de la victoire, une soixantaine de mousquetaires de la milice communale seraient mis à leur disposition par le magistrat pour garder leur hôtel ; mais comme la moindre provocation, vu la surexcitation des esprits, pouvait aboutir à de fâcheuses conséquences il les engagea, par surcroit de prudence, à inviter leurs compatriotes à rester chez eux ce soir là et à ne pas se montrer dans les rues pendant l'illumination. Ces mesures devaient suffire ; aussi le président trouva-t-il fort étrange la demande que Puylaurens et du Fargis vinrent lui adreser le matin même de la fête : « s'il ne » conviendrait pas d'éloigner Monsieur de Bruxelles et de

[1] Lettre du 30 septembre 1634 à l'audiencier. (Audience 672.)

» le conduire au château de Tervueren, à deux lieues de
». la capitale. » Roose les rassura, et en effet la journée de la St-Michel se passa d'une façon très-calme.

Le lendemain, 30 septembre, le marquis d'Aytona ne fut pas médiocrement étonné de voir arriver tout à coup à Namur le duc d'Orléans, qui venait lui demander s'il était toujours en sûreté dans les Pays-Bas ; il ajoutait qu'il était furieux et désespéré de ce qu'on voulait lui faire signer à Bruxelles une déclaration qui ne servirait qu'à le livrer à ses ennemis.

Voici ce dont il s'agissait. Le 5 septembre, le jour même où le duc de Lorraine se couvrait de gloire à Nordlingen, un arrêt du parlement de Paris le déclarait vassal félon, convaincu du crime de rapt et de lèse-Majesté et décidait non valablement contracté le mariage de la princesse Marguerite et de Gaston. Aussitôt ce jugement connu à Bruxelles, la reine-mère, Madame, la princesse de Phalsbourg, le duc d'Elbeuf et le prince Thomas avaient fait rédiger par le président Costa, conseiller intime de ce dernier, une protestation en règle au bas de laquelle il ne restait plus qu'à obtenir la signature de Monsieur; mais tous leurs efforts étaient venus se buter contre son invincible obstination. Le président Roose que, par condescendance pour Marie de Médicis, le marquis d'Aytona avait prié d'intervenir, dans une entrevue qu'il eut avec Puylaurens, Fargis et Coudray-Montpensier, essaya de leur prouver que le parlement de Paris n'était pas compétent pour connaître de la validité du mariage ; que c'était là matière sacramentelle et purement ecclésiastique ; qu'il suffirait du reste, pour répondre à sa sentence, de publier un acte attestant qu'au mois de février précédent l'archevêque

de Malines avait de nouveau consacré l'union des deux époux. Puylaurens répondit qu'il ne croyait pas que son maître s'opposât à faire une telle déclaration dont l'archevêque pourrait fournir la minute, puis il se hâta de changer de sujet de conversation et de revenir aux demandes habituelles d'argent qu'il savait n'être pas du goût du président.

Ce furent aussi par de pareilles instances que Monsieur termina son entrevue avec le marquis. Pendant le voyage qu'ils firent ensemble de Namur à Bruxelles, Gaston ne l'entretint que de la nécessité de lui fournir bientôt de quoi payer ses troupes et compléter ses levées ; d'Aytona, quoique plein de défiance, après avoir consulté le prince Thomas et le président Roose, résolut cependant de lui en faire donner « pour lui ôter tout » prétexte d'aventurer plus encore que de l'argent, » mais par petites quantités à la fois, afin de l'amuser jusqu'à l'arrivée du cardinal-infant [1].

Des mémoires contemporains [2] ont raconté que le voyage du duc d'Orléans à Namur avait eu d'autres motifs encore que les prétendues persécutions qu'il avait à subir à Bruxelles ; qu'attendant impatiemment à cette époque le courrier qui devait lui apporter son traité d'accommodement avec Louis XIII, il avait espéré le rencontrer en chemin et s'échapper par la frontière du pays de Liége, qui confinait au comté de Namur, pour gagner ensuite la France. Ils ajoutent que le marquis d'Aytona soupçonnait les nouvelles négociations de Monsieur et qu'un gentilhomme de son entourage ayant

[1] Lettres de Roose et de d'Aytona des 11 et 13 octobre déjà citées.

[2] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS *et de* MONTRÉSOR.

fait la réflexion que le prince paraissait préoccupé et moins loquace que d'habitude, il lui avait répondu que Monsieur cherchait à s'échapper.

Dans leurs lettres au roi sur la fuite du duc, le marquis d'Aytona ni le président Roose ne disent nulle part qu'ils avaient connaissance de ces négociations; le bruit en courait bien d'une manière vague et était assez généralement répandu pour éveiller la défiance dans leur esprit; mais aucune preuve, si minime qu'elle fût, ne leur donnait le droit de douter de la promesse que Gaston leur avait faite en signant le traité du 12 mai. Les Français de l'entourage de Monsieur protestaient du reste hautement de la bonne foi et de la sincérité de leur maître, et ses plus intimes confidents, le jour même du retour à Bruxelles du marquis d'Aytona, vinrent près du président Roose accuser le duc d'Elbeuf, le père Chanteloube, le président Costa et le baron de Clinchamp, gentilhomme lorrain qui avait apporté de la part du duc Charles à son beau-frère quelques-uns des étendards pris à Nordlingen, d'être les auteurs des rumeurs mensongères qu'on faisait circuler sur les intentions du duc d'Orléans. Monsieur lui-même, pour mieux tromper le marquis, le 6 octobre lui remettait la minute de la déclaration relative à la seconde célébration de son mariage [1], et le lendemain 7 allait encore se plaindre à lui des calomnies que ses ennemis faisaient courir sur son compte en prétendant qu'il était

[1] *Le marquis d'Aytona au président Roose.* 6 octobre 1634. — « Monsieur me ha dado esta minuta de la declaracion de su casamiento, que a mi parecer (si bien no entiendo los terminos judicos) es todo lo que se puede desear. V. E. se servira, y decirme loque le pareciere. » (Papiers de Roose, t. 10, f. 396.)

sur le point de rentrer en France. D'Aytona lui ayant répondu qu'il était parfaitement libre de quitter les Pays-Bas ou d'y rester, Gaston se défendit de nouveau des desseins qu'on lui prêtait et le gentilhomme espagnol ébranlé, mais non convaincu, par ces protestations qu'il n'avait pas provoquées et à qui il répugnait de supposer autant de bassesse dans l'âme d'un prince du sang, le quitta en lui disant qu'il était par son caractère plus sujet à être trompé qu'à tromper les autres [1].

Et cependant, rien n'était plus réel que ces négociations niées avec tant d'impudence. Après Nordlingen, Richelieu avait compris que, pour abaisser la maison d'Autriche, il ne suffisait plus à la France de se mesurer avec elle en quelque sorte par procuration ; que son rôle allait devenir actif ; que c'était avec ses armées bien plus qu'avec ses subsides qu'elle allait devoir conquérir cette prépondérance qu'elle ambitionnait. Mais, en général prudent, avant de sortir de ses lignes il résolut d'abord d'assurer ses derrières, et jugea le moment venu de conclure à tout prix avec le duc d'Orléans un accommodement définitif, afin de n'avoir plus à s'occuper des embarras possibles de sa levée de boucliers, que les rapports de ses agents lui présentaient comme imminente. Par l'abbé d'Elbène, qui n'avait pas quitté Paris, il se remit en rapport avec Puylaurens et Coudray-Montpensier qui, à l'exclusion de tous les autres, pour mieux conserver le secret, furent chargés de préparer Monsieur à cette nouvelle palinodie. Ces

[1] *Le marquis d'Aytona à Philippe IV.* 11 octobre 1634. Estado 2047, f. 20. — « ...me respondio con gran bajeza de animo y miedo para desalumbrarme de su partida. »

deux hommes savaient bien à quel esprit faible et timoré ils avaient à faire, et ce fut par la peur qu'ils agirent sur lui pour le faire consentir à trahir encore une fois ses promesses les plus solennelles. L'arrêt du parlement de Paris du 5 septembre leur servit de texte pour insinuer que le cardinal comptait disposer bientôt cette cour de justice à déclarer le duc d'Orléans incapable de succéder à la couronne ; ils s'attachèrent à lui persuader que Richelieu, en s'efforçant de s'apparenter avec les plus grands seigneurs de France et en cherchant à faire épouser sa nièce au comte de Soissons, voulait se ménager leur appui lorsqu'il placerait sur le trône les fils de la princesse de Condé, qu'il accablait de prévenances pour lui faire oublier le supplice de son frère, le maréchal de Montmorency [1]. Il est probable également que Puylaurens fut l'auteur des écrits semés à Bruxelles contre les Français, pour se donner l'occasion d'épouvanter le prince par la crainte de troubles populaires dont il pouvait être la victime, et la demande du favori de sauver Monsieur de la fureur des émeutiers le jour de la St-Michel en l'envoyant au château de Tervueren, et le voyage de Namur qu'il lui fit faire vers le marquis d'Aytona pour lui demander s'il était en sûreté dans les Pays-Bas, ne furent sans doute que des moyens imaginés

[1] « Por otra parte el (cardinal de Richelieu) procure emparentarle con los mejores y majores del Reyno, y enfin o con el principe de Conde o con Soissons el ha de concertarse a exclusion de Orliens, aunque alguna creen que aya de ser con el prince de Conde con loque festeja a la princessa para hacerle olvidar la memoria de un hermano de tanta estimacion como era Memorency que lo podra escusar el adelentar el tiempo a sus hijos por la adquisicion de una corona como le de Francia... » *Scaglia à Olivarès*, 17 septembre 1634. — Correspondance, t. II, p. 167.

pour le terrifier afin d'être plus maître de sa volonté [1]. En effet, Puylaurens ne pouvait espérer réussir qu'en brusquant en quelque sorte la négociation afin de l'empêcher d'échouer contre les mille incidents qui pouvaient se produire, ce qui tant de fois déjà s'était présenté. Il avait à faire à un homme incapable de prendre une décision, susceptible d'une force d'inertie difficile à vaincre, mais pusillanime au plus haut degré ; il employa le seul moyen pratique d'ébranler les caractères de cette espèce et y réussit parfaitement. Quand arriva à Bruxelles le traité d'Écouen, signé le 1er octobre par Louis XIII et contresigné Bouthillier, Gaston ne fit aucune difficulté de le ratifier.

Ce traité, quant aux conditions principales, matérielles pourrions-nous dire, était la reproduction de celui négocié en avril ; il n'en différait que sur les points relatifs au mariage du duc. « Pour terminer ce différend » avec entière satisfaction de part et d'autre, disait-il, » S. M. voulant faire paraistre qu'elle ne veult en » aucune façon user de contrainte envers Monsieur, » particulièrement en une affaire comme celle-ci qui » regarde la conscience, et Monsieur donner à con- » noistre à un chacun le grand désir qu'il a de satisfaire » au juste ressentiment que S. M. peut avoir des choses

[1] C'est Richelieu que Roose, sur la foi de Puylaurens et de du Fargis, accuse d'avoir répandu les billets contre les Français ; mais il faut lire ici entre les lignes. Voici le texte : « ...esto fue en tiempo que aqui se sembraron papeles inventivos contra Franceses, loquales confesavan Piloran y Fargis eran del card. de Richelieu (sin decir si con participacion suya) para dar a entender al mundo que Monsieur no tenia en estos Estados la seguridad conveniente... » (*Roose à Olivarès*, 13 octobre.) Roose leur attribue une connaissance trop complète des desseins du cardinal pour ne pas les en croire complices.

» passées et rentrer en ses bonnes grâces, comme aussi
» faire voir clairement l'estat de son mariage pour s'ac-
» quérir un parfait repos de conscience et donner cette
» satisfaction à toute la France que la lignée qu'il
» pourra avoir à l'avenir soit hors de danger d'être
» troublée, S. M. et Monsieur consentent de bonne
» foy et promettent de se remettre sans délay pour
» la validité ou nullité dudit mariage au jugement qui
» interviendra en la manière que les autres sujets du
» roy ont accoustumé d'estre jugés en tels actes, selon
» les loix du royaume ; le roy permettant à Monsieur
» de satisfaire à sa conscience sur ce sujet, par les
» voyes deues et accoustumées ; et au cas que le ma-
» riage vienne à être dissous, comme Monsieur promet
» de ne se remarier qu'avec le consentement de S. M.
» et à personne qui luy soit agréable, S. M. promet
» aussi à Monsieur de ne le contraindre à se remarier
» contre sa volonté [1]. »

En consentant à s'en remettre au jugement des tribunaux civils, il était évident que le duc d'Orléans acceptait d'avance sa condamnation ; mais il restait la question religieuse, sur laquelle la juridiction ordinaire n'était pas compétente. Elle avait été tenue des deux parts soigneusement sous silence, tant on la savait pleine de difficultés, tant on prévoyait des divergences entre les deux contractants ; la mentionner même eût été retarder indéfiniment la conclusion du traité. Mais le roi et le cardinal comptaient bien, une fois Monsieur en France et soustrait à certaines influences, le faire consentir à

[1] Accommodement du duc d'Orléans avec le roi son frère. — *Mémoires de* MONTRÉSOR, Ed. Michaud, p. 193, note.

tout ce qu'on exigerait de lui, et le duc d'Orléans de son côté, fort de la double consécration donnée à son union, la croyait indissoluble.

Le traité d'Écouen laissait à Monsieur quinze jours pour l'accepter et trois semaines pour le mettre à exécution. Or, malgré tout le secret avec lequel il avait été négocié, il était difficile qu'il n'en transpirât pas quelque chose : Monsieur et ses conseillers avaient trop le tempérament de leur nation pour n'en pas posséder la proverbiale légèreté, et une parole imprudente pouvait tout compromettre. L'avouer franchement et quitter les Pays-Bas le front haut n'était pas possible après les promesses solennelles que l'on n'avait pas ménagées. Trop d'intérêts étaient attachés à la présence de Monsieur à Bruxelles pour que son départ n'excitât pas une formidable opposition. Les Espagnols auxquels il s'était allié, les Français qui l'avaient suivi dans sa retraite, ceux plus nombreux encore qui depuis peu étaient venus se ranger sous ses drapeaux, les partisans de la reine-mère qui comptaient pour rentrer en France sur le succès de l'expédition de Gaston, la multitude des habitants de la capitale qui, sous mille formes, avaient ouvert du crédit au duc d'Orléans et aux siens, c'était là une barrière vivante accompagnée de tout un cortége de récriminations qu'il ne fallait pas s'exposer à voir se dresser devant soi. Il fallait donc dissimuler, et puisque la mauvaise foi avait présidé jusqu'alors aux agissements de Monsieur et de ses ministres, il fallait encore y avoir recours pour passer sûrement la frontière.

Le soir du samedi 7 octobre, quelqu'un proposa dans les appartements du duc une chasse au renard pour le lendemain dans la forêt de Soignes. Il fut convenu que,

pour la faire durer plus longtemps, ceux qui en feraient partie emmèneraient avec eux, outre leur cheval porteur, un cheval de main de rechange.

Le lendemain, sans prendre congé de sa mère ni de sa femme, accompagné de du Coudray, du marquis de la Frette, de du Fargis et d'environ 25 gentilshommes, Gaston d'Orléans monta à cheval entre sept et huit heures du matin, et par la porte d'En-haut, qu'on appela plus tard porte de Namur, il se dirigea vers une petite chapelle à l'entrée de la forêt où il avait ordonné qu'on vînt lui dire une messe. C'est là que Puylaurens vint le rejoindre. Pour éloigner tout soupçon, n'ayant pas l'habitude d'accompagner son maître dans ses parties de chasse, il était monté en carrosse et avait feint d'aller rendre visite au président Roose qu'il savait absent, puis était sorti de la ville sous prétexte d'aller le retrouver au château de Tervueren où on lui avait dit qu'il s'était rendu avec le marquis d'Aytona. Des chevaux qui l'attendaient dans le faubourg le portèrent au lieu du rendez-vous.

Jusqu'à ce moment, à l'exception de Puylaurens et des trois gentilshommes que nous venons de nommer (Mr de la Frette, dont Gaston désirait monter les chevaux qui étaient excellents, avait été prévenu la veille au soir), tous ceux qui se trouvaient réunis ne pensaient aller qu'à une partie de plaisir. Monsieur se chargea de les détromper : il leur apprit qu'il allait partir incontinent pour la France et ajouta que ceux qui voulaient en faire autant n'avaient qu'à piquer des deux et le suivre ; puis, après avoir renvoyé à Bruxelles l'équipage de chasse, toute la petite troupe prit le chemin de la frontière.

Les fugitifs traversèrent la forêt de Soignes, Nivelles,

Binche, Bavai, Pont-sur-Sambre, et le même jour à 10 heures du soir, après avoir semé sa route de chevaux fourbus et écloppés et de quelques-uns de ceux qui les montaient, le duc d'Orléans arriva avec 10 ou 12 des siens aux portes de La Capelle, que le gouverneur, Mr le marquis du Bec de Vardes, fort étonné de son arrivée, ne consentit à lui ouvrir que sur la production du traité d'Écouen [1].

Ce ne fut qu'à trois heures de relevée, à son retour de Tervueren, que le marquis d'Aytona apprit, ainsi qu'il l'écrivit lui-même au roi d'Espagne, comment Monsieur s'était enfui, mystifiant à la fois sa femme, la reine-mère et tous les ministres de Sa Majesté. Il fit aussitôt porter l'ordre à toutes les villes des Pays-Bas situées sur la route de France de faire bon accueil au prince et à sa suite ; il supposait bien que cet ordre arriverait trop tard, mais il voulait faire connaître au pays qu'il n'avait pas cherché à les retenir [2]. En arrivant au palais, son carrosse eut peine à traverser la foule qui se pressait autour des portes et d'où s'échappaient des rumeurs hostiles aux Français. A la nouvelle de la fuite de Gaston une certaine émotion s'était en effet emparée de la bourgeoisie ; grand nombre d'émigrés avaient contracté des dettes, et les créanciers étaient accourus s'informer si leurs débiteurs étaient au nombre des fugitifs. Quelques paroles rassurantes du marquis et les préparatifs de la fête qui devait avoir lieu ce

[1] *Mémoires de* Gaston d'Orléans, *de* Montrésor *et de* Campion.

[2] « Di orden paraque le hiziesen buen pasaje por donde pasase, y aunque no podia llegar esta orden a tiempo, me parecio hazer esta demostracion para que no se entendiese que aqui le haviamos querido detener. » *Aytona à Philippe IV.* 11 octobre.

soir là dissipèrent bientôt cette effervescence. Cette fête était le complément des réjouissances ordonnées pour la célébration de la victoire de Nordlingen : si le départ de Monsieur en troubla un peu la joie, il n'en diminua pas la magnificence. Le succès de la journée fut toutefois pour une pièce du feu d'artifice représentant une fleur de lys élevée qu'un aigle, qui vint fondre sur elle, enleva et jeta à terre. Cette allusion fit grand plaisir au peuple ; elle en fit moins, il est superflu de le dire, aux gentilshommes de Monsieur au nombre de plus de cent encore qui, des fenêtres du palais, mêlés à ceux de la reine-mère et de Madame, contemplaient le spectacle [1]. Ces deux princesses avaient été ce jour-là douloureusement éprouvées; mais le coup le plus rude avait été pour la duchesse d'Orléans, moins affectée encore de l'abandon dans lequel Gaston l'avait laissée que du peu de confiance qu'il avait eu en elle en lui cachant ses projets de départ.

Le traité d'Écouen accordait abolition pleine et entière à tous ceux qui avaient suivi le duc dans les Pays-Bas, « à charge néantmoins que ceux qui sont en » Flandres reviendront dans le royaume trois semaines » après que Monsieur y sera rentré, » disait-il expressément. Le roi n'exceptait du pardon que La Vieuville, Le Coigneux, Monsigot, Vieux-Pont et les évêques d'Albi et de Léon, ces derniers à cause de la grande part qu'ils avaient prise à la levée de boucliers du Languedoc en 1632. Cet article du traité fut communiqué aux gentilshommes du duc d'Orléans le 11 octobre, par Mr de St-Quentin envoyé par Gaston avec la mission

[1] *Mémoires de* CAMPION, p. 23.

de présenter à sa mère et à sa femme, ainsi qu'au marquis d'Aytona, des espèces d'excuses de sa fuite précipitée et de payer les dettes que le prince et les siens avaient contractées.

Le marquis, tout mystifié qu'il s'était déclaré, n'accueillit pas moins avec une extrême courtoisie l'envoyé du prince, et lui dit que ce dont il avait été le plus fâché lors du départ de son maître, c'était de n'avoir pu lui faire rendre dans tous les lieux où il avait passé les honneurs dus à son rang; il ajouta qu'il regrettait que le duc se fût remis au pouvoir du cardinal de Richelieu, qui ne lui tiendrait aucune des promesses qu'il lui avait faites.

Pendant le reste du mois d'octobre, les Français du parti de Monsieur quittèrent les Pays-Bas, par groupes ou isolément, et regagnèrent leur patrie sans être inquiétés. Quelques-uns d'entre eux, au service de la duchesse, restèrent néanmoins à Bruxelles; mais le gouvernement fit remettre des passeports et hâta le départ de deux d'entre eux, Mrs de Chaudebonne et Lasserré, ce dernier ancien secrétaire de Gaston, soupçonnés de vouloir persuader à la jeune femme de rejoindre son mari. Or, tant que la sentence du parlement qui avait déclaré son mariage nul n'était pas révoquée, il eût été imprudent de laisser la princesse rentrer en France, et le roi d'Espagne avait expressément recommandé de la retenir dans les Pays-Bas aussi longtemps que le cardinal ne lui aurait pas accordé toute sûreté [1]. Le marquis d'Aytona profita également

[1] « Encomiendo os mucho que veleys sobre los rezelos que se apuntan de alta y se deven tener de la poca seguridad del duq. de Orleans y

du départ de Gaston pour éloigner d'elle la marquise du Fargis qui fut internée à Gand.

Quant à Marie de Médicis, quelqu'amertume qu'elle eût ressentie en apprenant le départ de son fils, elle n'en avait rien laissé paraître. Cette fois du reste elle n'avait pas, comme à l'époque du traité de Béziers, éprouvé de déception : depuis trop longtemps elle était brouillée avec Gaston pour qu'elle s'étonnât d'avoir été oubliée, et ses pratiques secrètes pour traiter de sa réconciliation ne devaient pas la scandaliser, car s'il faut en croire les bruits dont l'abbé Scaglia [1] se fit l'écho et les rapports de la police secrète du président Roose [2], elle venait elle-même en ce moment, en se cachant de ses serviteurs les plus intimes, de confier ses intérêts à Bouthillier de Rancé, son ancien secrétaire, à Mme de Combalet et au père Joseph lui-même et l'on prétendait qu'il n'y avait pas de conditions auxquelles elle ne se soumît pour rentrer en France.

Étrange aveuglement ! C'étaient ceux-là même qu'après la *Journée des Dupes* elle avait chassés de sa maison,

la necessidad de assigurarla y afianzarla con tener en salvo la persona de la duquesa Margarita y que no entre en Francia sino que se tenga siempre en posta segura. » (Copia de un capitulo de carta de S. M^d^ por el M^s^ de Aytona, de Madrid a 6 de junio 1634. — (Papiers de Roose, t. 10, f. 397.)

[1] Lettres de *Scaglia à Philippe IV et à Olivarès* des 12 et 22 septembre et du 13 novembre 1634. — Correspondance, t. II, f. 163 et suiv. ...Ademas tengo indicios en conformidad del abiso que la reyna-madre ha appuyado sus interesses al secretario Botiller y al padre Josef, capuchino paraque traten de su concierto con aquel rey y el cardinal de Richelieu. Esta platica va muy secreta... (Lettre du 12 septembre à Philippe IV.)

[2] *Mémorial d'importance pour M^r^ le P^t^ Rooze, conseiller d'Estat, du second jour de novembre* 1634. — (Papiers de Roose, t. 10, f. 397.)

qui lui avaient voué à cette époque trop de ressentiments pour lui être à cette heure bien dévoués, et qui faisaient profession d'être entièrement au cardinal, qu'elle choisissait pour intermédiaires !

Les espérances qu'elle nourrissait encore de voir se terminer son exil se seraient bientôt évanouies, s'il lui avait été donné d'entendre les *aveux ingénus*, qu'à son retour en France son fils Gaston faisait au cardinal pendant le peu de jours qu'il passa dans sa compagnie avant son départ pour Blois. Avec cette merveilleuse habileté qu'il possédait de fouiller dans les consciences, Richelieu fit confesser au duc d'Orléans toutes les intrigues que sa mère et lui avaient poursuivies en Flandre ; il lui fit nommer tous leurs complices et dévoiler leurs trames les plus secrètes. Monsieur, tout heureux d'être rentré en faveur, crut ne pouvoir mieux faire sa cour au tout-puissant ministre qu'en accablant Marie de Médicis, et si, pour mieux atteindre ce but, il ne la calomnia pas, on peut assurer qu'il n'oublia rien de ce qui pouvait le mieux la noircir aux yeux de son irréconciliable ennemi [1].

[1] *Mémoires de* RICHELIEU, t. 8, p. 88.

CHAPITRE XXII

Le cardinal-infant don Fernando, frère de Philippe IV, se prépare à prendre possession du gouvernement des Pays-Bas. — Son voyage triomphal depuis Juliers. — Il fait la St-Hubert à Tervueren. — Portrait de l'infant. — Son entrée à Bruxelles. — La reine-mère et la duchesse d'Orléans. — Dissentiments entre la reine et la princesse de Phalsbourg. — Résultats de la victoire de Nordlingen en Allemagne. — Traité de Richelieu avec la ligue protestante. — Surprise de Trèves. — Alliance offensive et défensive entre la France et les Provinces-Unies. — Plans d'invasion des Pays-Bas. — Prévoyance de Richelieu. — D'Amontot demande la mise en liberté de l'Électeur de Trèves. — Réponse dilatoire du cardinal-infant. — Entrée de l'armée française dans le Luxembourg. — Bataille d'Avins. — Le héraut d'armes au titre d'Alençon vient à Bruxellee déclarer la guerre au cardinal-infant. — On refuse de l'entendre. — Les Français habitant Bruxelles chassés des Pays-Bas.

Moins de deux mois avant sa mort, le 11 octobre 1633, au bas d'un rapport adressé au gouvernement espagnol par don Luis Phelipe de Guenova sur la situation générale des Pays-Bas et sur les moyens d'y remédier, l'infante Isabelle écrivait les lignes suivantes qui dénotent chez elle une connaissance approfondie du caractère du peuple loyal sur lequel elle avait été appelée à régner : « Il est nécessaire de représenter au roi la » nécessité d'envoyer ici son frère ; car tant que ces » provinces ne verront pas une personne du sang royal » résider au milieu d'elles, jamais elles ne seront tran- » quilles. Les événements actuels en sont la preuve : » c'est parce que je me suis toujours efforcée de gagner » le peuple des villes et des campagnes qu'il est resté » fidèle et que les seigneurs mécontents n'ont pu le » soulever. Mais si le pays perd l'espoir de voir arriver

» le prince et s'il soupçonne le retour des gouverneurs
» généraux, comme jadis, je ne doute pas qu'il ne se
» jette aussitôt dans les bras de l'ennemi. [1] »

Le cardinal-infant don Fernando, que nous avons vu à Barcelone en 1632 encourageant la rébellion de Monsieur dans le Languedoc, avant de s'embarquer pour l'Italie d'où, en traversant l'Allemagne, il devait arriver dans les Pays-Bas, s'était attardé en chemin. Il se trouvait à Milan lorsqu'il apprit la mort de l'infante, atteint lui-même depuis un mois d'une grave maladie qui l'avait forcé à s'aliter et l'empêchait « de monster
» aussy tost à cheval et poursuivre son voyage vers
» les pays de par-delà ; » mais, ainsi qu'il l'écrivait aux États-Généraux de Bruxelles, « il n'attendait seu-
» lement que Dieu lui donne la grâce qu'il pût recouvrer
» quelques forces pour partir promptement [2]. »

Près d'une année s'était encore écoulée cependant avant qu'il pût tenir sa promesse ; mais ce temps n'avait pas été perdu pour lui : ce n'était plus seulement un infant d'Espagne qui venait présider aux destinées de la Belgique, c'était un des vainqueurs de Nordlingen, et le peuple, toujours passionné pour tous ceux qu'environne une auréole de gloire militaire, avait senti grandir les espérances qu'il fondait en lui. Pendant que le frère du roi de France s'enfuyait clandestinement par la frontière méridionale, les regards de tout le pays étaient fixés vers une autre frontière où l'on signalait la présence du frère du roi d'Espagne ; les villes,

[1] *Pointos que sean representar en España por don Luis Phelipe de Guenova.* — Estado 2047, f. 37.

[2] *Actes des États-Généraux de* 1632, t. II, p. 399.

malgré l'épuisement de leurs finances, se mettaient partout en frais pour accueillir triomphalement le jeune prince dans leurs murs, et les gentilshommes français émigrés, en rentrant dans leur patrie, rencontraient partout sur leur passage les préparatifs des fêtes qui allaient être célébrées en l'honneur du chef de l'armée dont le succès avait été si fatal à la France [1].

Don Fernando ne pouvait prendre possession du pouvoir dans de meilleures conditions. La noblesse, frappée dans ses chefs les plus illustres, avait cessé d'être un danger pour la tranquillité du pays, et l'infant, étranger à la répression, n'avait pas à supporter la responsabilité de ce qu'elle pouvait avoir d'odieux; les États-Généraux, dissous par d'autres mains que les siennes, n'étaient plus à redouter; si la dernière campagne n'avait pas été marquée par des succès, la timidité calculée du prince d'Orange avait rendu à l'armée une confiance que des revers successifs lui avaient fait perdre; enfin le départ de Monsieur, en mettant fin aux entreprises de l'émigration, avait fait cesser le péril auquel l'intervention peu déguisée de son gouvernement exposait les Pays-Bas.

Le 23 octobre, le marquis d'Aytona accompagné du prince Thomas de Savoie, du duc de Havré, de Mr d'Andelot, des comtes de Rœulx, de Noyelles et de Grimberghe, ainsi que d'une foule d'autres membres de la noblesse belge, était allé jusqu'à Juliers à la rencontre du cardinal-infant qui venait d'y arriver, précédant de deux journées de marche une petite armée composée de 9000 piétons et 5000 cavaliers destinée à renforcer

[1] Voir les *Mémoires de* CAMPION.

les garnisons des villes des Pays-Bas. Le 27, par un gai soleil d'automne qui avait accompagné l'infant pendant tout son voyage, tout ce monde se mit en marche vers Stevenswerth où l'on devait traverser la Meuse. A un quart de lieue de Heinsberg, on rencontra le comte Jean de Nassau qui attendait le prince à la tête de 20 compagnies de cavalerie, montant à environ 3000 chevaux répartis en bataillons. « Les soldats » étaient si bien équipez d'armes et de chevaux, dit » l'écrivain étranger, témoin oculaire auquel nous em- » pruntons ces détails, qu'il ne leur manquait pas un » clou,... de sorte que tous ceux qui venaient avec » Son Altesse et qui avaient vu la cavalerie italienne » et allemande, furent tout estonnez ; car bien que » celle-là fust belle, néanmoins elle n'estoit rien en » comparaison de celle-ci, qui fut trouvée si admirable » qu'on ne se lassait de la voir. S. A. prit un singulier » plaisir de la trouver toute autre encore qu'on ne la » luy avait dépeinte, jugeant de là que ce n'est pas » sans raison que la cavallerie de Flandre est estimée » la meilleure du monde [1]. »

L'infant évita de passer par Stevenswerth et par Maesyck, à cette époque en proie à des maladies contagieuses, et passa la nuit dans son carrosse en pleine campagne. Le 31 octobre il rencontra près de Lummen le duc de Lerma, maître de camp général de l'armée de Flandre, à la tête de 14 compagnies de cavalerie et

[1] *Le voyage du prince don Fernande, infant d'Espagne, cardinal.* Traduit de l'espagnol de don Diego de Aedo, par le Sr J. Chifflet, fils aîné de Messire Jean Jacques Chifflet, chevalier, médecin ordinaire de la chambre du roy et de celle de S. A. S. Anvers, 1635. — Page 190.

d'un nombreux état-major ; le même jour il arriva à Montaigu où vinrent le saluer le duc d'Elbeuf, au nom de Marie de Médicis, le bourgmestre Rausin, au nom de la cité de Liége [1], don Gonzalo de Cordova, les princes de Ligne et de Chimay, les comtes de Croys et de Couppigny. Tous ces gentilshommes, tous ces députés, accompagnés eux-mêmes d'une suite nombreuse, grossissant à chaque pas le cortége du prince espagnol, faisaient de son entrée en Belgique une véritable marche triomphale.

Le 1er novembre il arriva aux portes de Louvain où vinrent le recevoir les magistrats et les professeurs de l'université ; il fut logé au collége Vandale, et le surlendemain partit pour Tervueren où il devait passer la nuit avant d'entrer dans la capitale.

A cette époque, le château de Tervueren « était enrichi » de belles peintures et pourveu de toutes choses néces- » saires, de jardins fort plaisans et récréatifs pour leur » grande diversité et belle intention, de fontaines arti- » ficielles, grand nombre de rangées d'arbres, et d'un » grand parc rempli de toutes sortes de bêtes sauvages » pour la chasse. » Ce dernier détail avait son importance, car c'était ce jour-là la fête de St-Hubert, le patron des chasseurs, mort, selon la tradition, environ neuf siècles auparavant à Tervueren même, en un endroit où les archiducs Albert et Isabelle avaient fait élever une chapelle qui attirait à pareil jour un immense concours de peuple. Le prince fêta la St-Hubert en chasseur intrépide et tua la bête.

C'était le lendemain que devait avoir lieu à Bruxelles

[1] *Registre aux recès* (1634—1636). Bibl. de l'université de Liége.

l'entrée du nouveau gouverneur général des Pays-Bas, au grand désespoir des magistrats qui auraient voulu la retarder de quelques jours encore pour terminer les préparatifs qui devaient en rehausser l'éclat ; des arcs de triomphe, dessinés par l'architecte Francquart et dont Gaspar de Crayer exécutait les peintures allégoriques, s'élevaient sur tout le chemin que devait parcourir le prince, mais rien n'était achevé. Une députation avait été jusqu'à Montaigu le prier d'accorder quelques jours de délais aux artistes de la capitale ; mais l'infant pressé d'arriver n'avait pu la satisfaire, et il avait été convenu que les décorations inachevées serviraient à sa seconde entrée, au retour de ses visites aux principales villes du pays.

Le 4 novembre, un peu après midi, l'infant quitta Tervueren en carrosse, précédé de la compagnie d'arquebusiers à cheval de don Juan de Rivero, commissaire général de la cavalerie, et suivi de la belle compagnie de cuirassiers de 300 hommes de Jean de Nassau. A une demi-lieue de Bruxelles, il fut accueilli par deux *salves royales* que lui tirèrent 8000 bourgeois rangés en bataille, « en si bel ordre qu'ils ressembloient plustôt à » des soldats aguerris que non pas à des bourgeois. » Le prince monta à cheval et les passa en revue, ainsi que d'autres compagnies de force moindre qu'il rencontra sur son passage. En approchant de la ville, la multitude qui se pressait sur son passage était telle qu'il ne savait avancer. Il était 3 1/2 heures quand il arriva à la porte de Louvain, dont le dessus et le frontispice étaient ornés d'inscriptions. Les magistrats l'y attendaient ; ils lui présentèrent les clés, et le pensionnaire le harangua en latin. L'infant leur répondit « d'une face riante,

» pleine de grâce et de majesté, qu'il venait de la part
» du roy son frère pour les gouverner et les honnorer,
» et qu'il espérait qu'ils se comporteraient en sorte qu'ils
» jouiraient des effets de sa bonté et de son affection,
» les remerciant particulièrement de celle qu'ils luy
» témoignaient. »

Mais avant d'aller plus loin, il importe que nous fassions connaître avec quelques détails le jeune prince au devant duquel s'élançaient tous les cœurs.

Le cardinal-infant don Fernando, né le 9 novembre 1609, allait atteindre sa 25e année. Un portrait de Van Dyck, que le burin de Lommelin a popularisé, nous le représente vers cette époque de sa vie, le front élevé, les yeux grands et à fleur de tête, le nez long et gros, les cheveux blonds flottant sur un large collet à l'espagnole tombant sur une cuirasse d'acier bruni. Malgré cet attirail guerrier, cette main gauche sur la garde de l'épée, ce bâton de commandement qu'il tient de la droite, le prince tient plus du prélat que du militaire, et ce costume lui donne un air emprunté que tout le talent du peintre n'a pu dissimuler. C'est qu'en effet don Fernando n'avait pas été élevé pour porter l'épée. Destiné dès son jeune âge à l'église, son éducation avait été celle qui convenait à un prince destiné à occuper un rang élevé dans la hiérarchie ecclésiastique, mais non à un homme de guerre. Cependant, dans le principe, ce n'avait pas été sans peine, paraît-il, qu'on avait pu le faire renoncer aux exercices de corps qui faisaient alors le fond de l'éducation de la jeunesse séculière et pour lesquels il possédait une inclination toute particulière, et l'on racontait que souvent il restait longtemps debout et pensif

près de la fenêtre de son oratoire, d'où il voyait ses frères s'exercer à l'équitation. Il était instruit, avait l'esprit vif, aimable, cultivé et attirait la sympathie par un accueil gracieux.

Avant son départ, on avait longuement discuté en Espagne, au conseil d'État, s'il se présenterait à ses nouveaux sujets sous la robe de cardinal ou sous le costume de cavalier, car, prince de l'Église sans avoir encore reçu les ordres, il lui était libre de rentrer dans le siècle et de se marier, comme l'avaient fait l'archiduc Albert et plus récemment encore le cardinal Nicolas-François de Lorraine. Ce fut en cavalier, vêtu à la française, qu'en définitive il fit son entrée à Bruxelles. Monté sur un superbe cheval bai, « il avait le pour-
» point et la chausse de toile d'or à fond cramoisi toute
» brodée d'or, par dessus une hongreline de velours de
» la même couleur, chamarrée de galons d'or ; dessus
» une escharpe d'armoisin cramoisi richement brodée,
» où pendait son espée garnie d'or, dont la lame avait
» déjà été portée par Charles-Quint à Bruxelles et à la
» bataille de l'Elbe, comme lui l'avait portée à Nord-
» lingen. Son Altesse avait un grand rabat à pointe,
» en un mot était vêtue en soldat [1]. »

Ce costume était toute une révélation ; ce n'était pas en ministre d'un Dieu de paix que l'infant se présentait au peuple, c'était en homme de guerre, en triomphateur ; son cortége tout entier, les trompettes qui le précédaient et le bruit du canon qui l'accueillait en faisaient foi. Il était facile de prévoir que ce n'était pas pour la laisser au fourreau qu'il avait apporté la glorieuse épée de son

[1] *Le voyage du prince don Fernando.*

ancêtre, ni pour la laisser oisive qu'il se faisait suivre de cette belle infanterie wallonne et espagnole qui, alors, n'avait pas de rivale.

Précédé de cent gardes tudesques « vêtus de sa livrée, » moitié de velours et moitié de taffetas jaune, à bandes » garnies de passement, houppées de cette couleur, » mêlée de tanin et de ginjolin, et qui marchoient » devant lui avec leurs timbales [1], » entouré des membres des *gildes*, portant tous un flambeau de cire blanche pour éclairer sa marche, car la nuit tombait, le prince se dirigea vers l'église Ste-Gudule, au seuil de laquelle l'attendaient l'archevêque de Malines et tout le clergé de la capitale. Il mit pied à terre, alla entendre un Te Deum en musique, adorer les trois hosties miraculeuses, puis se dirigea vers l'hôtel de ville. Le vieux monument avait ses balcons garnis de drap rouge et les dames des premières familles de Bruxelles y avaient pris place ; sa tour resplendissait de mille feux au milieu desquels, malgré les cris de joie de la multitude qui couvrait la grande place, se faisaient entendre de joyeuses fanfares sonnées par des trompettes invisibles.

Par la Steenweg, la Cantersteen, la rue Ste-Anne et la grande place du Sablon, l'infant se dirigea ensuite vers le palais de Marie de Médicis qui l'attendait et vint le recevoir jusque dans l'antichambre. Il était alors sept heures du soir. « La royne lui dit qu'il s'était bien » fait attendre, mais qu'il avait bien récompensé son » retardement avec une singulière et si grande victoire, » et qu'il lui venait rendre la joie et tout ce qu'elle » avait perdu par la mort de l'infante. » La duchesse

[1] *Mémoires de* GASTON D'ORLÉANS.

d'Orléans était présente ; mais conformément à l'étiquette il ne la salua pas, se réservant d'aller la voir le lendemain à son hôtel.

La duchesse Marguerite avait en effet quitté le palais ducal, ses appartements et ceux qu'avait occupés son mari devant être habités par don Fernando. On avait pensé d'abord que la reine-mère offrirait l'hospitalité à sa belle-fille ; mais elle s'en était excusée en invoquant des raisons de commodité [1], et le marquis d'Aytona s'était vu obligé de faire préparer à la hâte un hôtel pour la princesse. Ce refus de Marie de Médicis était d'autant plus surprenant qu'en ce moment même le baron de Rochart, son représentant à Madrid depuis que le comte de Maure avait fait son traité lui aussi avec le cardinal, faisait connaître à Philippe IV que la reine soupçonnait Puylaurens, dont la perfidie ne pouvait porter tous ses fruits que pour autant que le duc d'Orléans serait démarié, de faire machiner par quelqu'une de ses créatures, encore à Bruxelles, quelqu'attentat contre la vie de la princesse, s'il ne parvenait à persuader Mme de Phalsbourg de conduire sa sœur en France [2]. Ainsi que le remarquait l'un des ministres espagnols, la reine eût été bien sûre de contrecarrer l'un ou l'autre de ces desseins en recueillant chez elle la jeune femme [3] ; mais puisqu'elle s'y refusait et qu'il n'était ni sûr, ni conve-

[1] *Le président Roose à Olivarès.* 20 octobre 1634. — Papiers de Roose t. III, f. 85.

[2] *Philippe IV au cardinal-infant.* 23 novembre 1634. — Correspondance du cardinal-infant et de Philippe IV, t. II, f. 168.

[3] Copia de dos votos de consejero de Estado. — Id., f. 169.

nable de laisser la duchesse d'Orléans demeurer seule avec quelques gentilshommes, parmi lesquels pouvaient se trouver des créatures de Richelieu, le conseil d'État proposa ou bien de lui donner pour asile le couvent des Carmélites que les archiducs avaient fondé à Bruxelles, retraite paisible où elle pourrait attendre, loin des bruits du monde et à l'abri des intrigues de ses ennemis, que Monsieur la rappelât près de lui, ou de lui choisir pour compagne quelque vertueuse et noble dame qui la préserverait des embûches tendues devant ses pas. La personne qui paraissait le mieux convenir à cette mission était une fille légitimée de l'empereur Rodolphe, la marquise d'Autriche, à qui l'infante Isabelle avait toujours témoigné beaucoup d'estime et d'amitié. Elle habitait alors Besançon, et son fils, héritier du nom de Pérenot de Granvelle, venait d'être créé prince de Cantecroy à la suite de son mariage avec la belle Béatrix de Cusance.

Mais la reine-mère ayant refusé de laisser entrer la duchesse dans un couvent, et la marquise d'Autriche se trouvant loin de Bruxelles, le cardinal-infant crut ne pouvoir mieux faire que de réunir les princesses Marguerite et Henriette de Lorraine dans un même hôtel. Il ne croyait pas la princesse de Phalsbourg capable de trahir sa sœur, et était persuadé que si jamais elle la livrait aux mains du cardinal de Richelieu, ce serait du consentement du duc de Lorraine. « A cela, » disait-il, il n'y aurait pas de remède ; » et il trouvait peu d'inconvénients à la laisser entrer en France dans ces conditions [1].

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 24 décembre 1634. — Correspondance, t. II, f. 406.

On voit que les premières difficultés rencontrées par le nouveau gouverneur général, à son arrivée dans les Pays-Bas, venaient des hôtes compromettants qu'il y avait trouvés installés. Le départ du duc d'Orléans n'avait pas mis fin, d'ailleurs, aux divisions qui régnaient entre eux : la suspicion était générale et les accusations les plus invraisemblables trouvaient créance. C'est ainsi que le prince Thomas était accusé d'avoir reçu récemment de Richelieu la pension de 50,000 livres qui jadis lui avait été accordée et dont la guerre du Piémont avait arrêté le paiement [1], et que le duc d'Elbeuf était fortement soupçonné d'être vendu au cardinal, parce que, malgré la haine que lui avait vouée Puylaurens depuis l'attentat du 3 mai, il n'avait pas été exclu du pardon par le traité d'Écouen.

La reine-mère, indépendamment des pratiques qu'elle poursuivait à la cour de France auprès de créatures de Richelieu, venait de faire un nouvel appel à ses gendres pour les décider à employer la force pour la remettre en possession de son rang et de ses prérogatives, et elle pressait le cardinal-infant de tout préparer pour coopérer à la guerre que l'Angleterre allait bientôt déclarer à la France, comme le baron de Rochart l'assurait à Madrid. Il est inutile de dire que Marie de Médicis, en cela encore, se berçait d'illusions ; Antoine Porter, envoyé extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne à Bruxelles pour féliciter don Fernando, fut chargé de dire à la reine que Charles Ier voulait bien contribuer par ses bons offices

[1] *L'abbé Scaglia à Olivarès.* 10 décembre 1634. — Correspondance, t. II, f. 190.

à lui faire obtenir toute espèce de satisfaction, mais qu'il ne pouvait lui donner aucune assistance armée contre la France [1]. Le gouvernement espagnol n'avait jamais cru pour sa part aux projets de l'Angleterre et, bien loin d'encourager les espérances de Marie, il avait, à la première nouvelle de la fuite du duc d'Orléans, décommandé les préparatifs que faisait le marquis de Santa-Cruz de concert avec le duc de Guise pour la descente en Provence qui devait concorder avec l'expédition de Gaston [2].

Quelque jugement qu'on porte sur Marie de Médicis, on ne peut toutefois se défendre d'une secrète admiration pour l'activité déployée par elle pour mettre fin à son exil. La résignation et le découragement lui sont inconnus. Sans cesse elle imagine de nouveaux plans pour rentrer en France et rien ne lui coûte pour atteindre ce but : après avoir fait litière de son orgueil et s'être humiliée inutilement, tout à coup elle se relève plus haineuse et plus fière que jamais, et pour écraser son puissant ennemi elle ne rêve rien moins que de précipiter l'Europe entière dans une guerre terrible dont elle seule profitera. Elle ne voit rien en dehors de sa propre personnalité, et dans les événements qui absorbent l'attention autour d'elle, elle ne cherche que le côté qui pourra lui être utile.

Cette prétention de tout rapporter à elle, cet égoïsme absolu et la nature inquiète de son esprit qui ne trouvait pas à se satisfaire dans les intrigues qu'elle essayait de nouer au dehors, furent les principales causes des

[1] *Scaglia à Olivarès.* 13 novembre 1634. — Correspondance, t. II, f. 184.

[2] Il est parlé de cette expédition dans une lettre de *d'Aytona à Roose*, du 17 octobre 1634. — Papiers de Roose, t. 16, f. 399.

dissentiments qui éclatèrent bientôt entre elle et la plupart des réfugiés que Bruxelles comptait encore en ce moment dans ses murs.

Parmi eux tous, la princesse de Phalsbourg avait particulièrement réussi à l'exaspérer. Nous venons de dire quels soupçons la reine faisait peser sur elle. Prétendre que Henriette de Lorraine pourrait être d'accord avec Puylaurens pour livrer la duchesse d'Orléans au cardinal de Richelieu, c'était à la fois insulter à la fierté et aux sentiments patriotiques dont cette jeune femme avait donné tant de preuves. Quel intérêt pouvait-elle avoir à servir la fortune de celui qui, en l'outrageant, lui avait préféré Mlle de Chimay et qui venait d'épouser la fille du baron de Pont-Château, la parente de Richelieu ? Quelle invraisemblance d'imaginer qu'elle ferait le jeu de l'adversaire habile et heureux de son frère Charles, de celui qui était la cause de son exil, de la dispersion de tous les membres de sa famille et des malheurs de la Lorraine !

Ce que voulait Marie de Médicis, c'était de provoquer l'éloignement de l'habile et intrépide princesse dont le caractère indépendant s'était montré peu soucieux d'accepter son patronage, et à qui elle ne pardonnait pas d'absorber au profit de la cause du duc de Lorraine l'attention des ministres espagnols qu'elle aurait voulu ne partager avec personne. Pendant tout le cours de l'année 1634 cependant, si la sympathie n'avait pas été bien vive entre elles, aucun dissentiment n'avait éclaté ; mais orgueilleuses et passionnées toutes deux, il était à prévoir que la bonne harmonie ne régnerait pas longtemps. La rupture éclata dans les premiers jours de janvier 1635.

Pendant que le cardinal-infant parcourait avec des ingénieurs toutes les places frontières afin de se rendre compte de l'état de leurs fortifications et des ressources que présentait leur défense, il reçut à Gravelines un message par lequel la reine-mère le priait, aussitôt son retour à Bruxelles, de venir apprendre de sa bouche à quel propos elle s'était brouillée avec Mme de Phalsbourg. Mais la princesse lorraine ne se laissa pas prévenir et, en apprenant le retour de l'infant, elle même se rendit immédiatement au palais pour lui faire le récit de l'aventure. Elle lui conta que, se trouvant avec sa sœur et d'autres dames belges chez la reine, celle-ci avait appelé la duchesse d'Orléans dans son cabinet où Mme de Phalsbourg, selon son habitude, avait voulu la suivre ; mais que Marie de Médicis en avait violemment refermé la porte sans lui dire un seul mot. La princesse Henriette, après avoir exprimé hautement sa surprise et son indignation pour ce manque d'égards, avait aussitôt quitté l'hôtel, suivie de la princesse de Ligne et de la duchesse de Havré, et le lendemain, comme son carrosse croisait celui de la reine, elle n'avait pas donné l'ordre d'arrêter, ni même quitté son masque, comme l'exigeaient les convenances.

La version de Marie de Médicis ne différait pas essentiellement de celle-ci ; mais tous les torts y étaient attribués à Mme de Phalsbourg, qui avait eu l'inconvenance de vouloir être de moitié dans une confidence que sa sœur seule devait entendre [1].

A la cour et à la ville, où le bruit de cette querelle

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 5 février 1635. — Correspondance, t. III, f. 98.

se répandit bientôt, chacun donna tort à la reine. Il est vrai que les Français étaient devenus fort impopulaires : leurs prétentions, leurs intrigues, leurs querelles, leur mauvaise foi avaient éloigné d'eux toutes les sympathies qui, à leur arrivée, les avaient accueillis avec tant d'empressement. Le parti lorrain en bénéficiait, et surtout Mme de Phalsbourg qui en était le chef à Bruxelles : jeune et belle, entreprenante et audacieuse, spirituelle et aimable, quoique sa figure énergique manquât un peu de cette grâce toute féminine qui caractérisait la princesse Marguerite, elle était très-séduisante ; le prince Thomas, entre autres, n'avait pas su résister à ses charmes et avait abandonné pour elle le parti de la reine [1].

Ce fut en vain que le cardinal-infant essaya de réconcilier les deux princesses : il rencontra autant d'opiniâtreté d'une part que de l'autre. On lui prêta l'intention de les séparer et d'éloigner quelque temps Mme de Phalsbourg qui aurait été habiter une autre ville des Pays-Bas, au moins jusqu'au départ, que l'on disait prochain, de Marie de Médicis pour l'Angleterre ; mais une indisposition assez grave qui la retint quelque temps dans ses appartements fit ajourner ce projet, et les événements qui suivirent détournèrent bientôt l'attention de cet incident [2].

L'on commençait en effet à pressentir que la guerre d'Allemagne allait bientôt changer de théâtre et se localiser dans les Pays-Bas. La bataille de Nordlingen avait transformé les conditions de la lutte : la ligue

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 18 mars 1625. — Correspondance, t. III, f. 271. « El prince Thomas es ya grand amigo de la princesa de Falsburg y inconfidente de la reina-madre. »

[2] Négociations de Rome, t. 33, f. 216, aux archives du royaume.

catholique, presque toujours vaincue depuis que la Suède avait mis dans la balance son épée à côté de celle des princes protestants, avait vu par cette victoire renaître son ancienne prééminence, à un degré d'autant plus élevé que le désarroi de ses adversaires était plus complet. Il devenait évident que si les Suédois se décidaient à quitter la partie, leurs alliés, éparpillés par groupes, isolés dans toute l'Allemagne et ruinés par cette longue guerre, ne pourraient plus continuer la lutte, et que tout l'effort de la maison d'Autriche allait tomber sur la France qui, jusqu'au dernier moment, les avait soutenus de ses subsides.

Cette éventualité s'était présentée avec une clarté incomparable aux yeux du cardinal de Richelieu. Il comprit tout de suite que la ligue protestante allait se débander s'il ne la soutenait d'une manière plus efficace ; que les villes impériales allaient s'en séparer et la Saxe se rallier à l'empereur ; que la France s'était trop compromise pour que son inaction ne fût pas considérée comme un aveu de faiblesse et d'impuissance et qu'en ne se déclarant pas aussitôt pour les vaincus de Nordlingen, elle allait se trouver bientôt sans alliés, seule à supporter l'effort du vainqueur. Aussi résolut-il d'éviter cette faute et, sans perte de temps, dès le 1er novembre 1634, signa-t-il avec les envoyés de Suède et des princes et États confédérés de l'Allemagne protestante, un nouveau traité par lequel la France promettait de se déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche aussitôt que les événements lui fourniraient une occasion de rupture [1].

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 9, p. 178.

Les occasions ne devaient pas manquer. Telle fut d'abord la prise de Philisbourg, remise jadis par l'électeur de Trèves entre les mains des Français et que le comte Galas enleva pendant la nuit du 23 au 24 janvier 1635 en profitant de la congélation de l'eau des fossés de la place et de la faiblesse de la garnison franco-allemande qui la défendait ; telle fut encore la surprise de Spire où Jean de Weert entra au commencement de février et que le maréchal de Brézé ne parvint à reprendre que le 21 mars suivant. Mais le coup de main le plus hardi et le plus important, par la nature du gage qu'il mit au pouvoir des Espagnols et parce qu'il devint le prétexte de la guerre, fut la prise de Trèves.

L'archevêque, prince ecclésiastique de l'électorat dont cette ville était la capitale, s'était, comme nous l'avons dit, mis sous la protection de la France en dépit de sa qualité de prince de l'empire et des sympathies de son peuple et de son chapitre pour l'Espagne. Le maréchal d'Estrées, après un siége de quelques jours, s'était emparé de Trèves en 1632, pendant la triste campagne de Gaston d'Orléans et au moment de la chute de Maestricht, et depuis lors la France y entretenait une assez forte garnison. Mr de Bussy-Lametz en était le gouverneur.

Non content d'avoir fait de son électorat une province presque française, l'archevêque voulut encore reconnaître la protection dont Richelieu l'avait couvert en lui offrant la coadjuterie de son archevêché. Autant valait renoncer à son rang de prince de l'empire pour reconnaître la souveraineté de la France ; et comme son électorat s'étendait tout le long de la Moselle jusqu'au Rhin, que Coblentz et la citadelle d'Ehrenbrestein lui

appartenaient, c'étaient, dans un temps peu éloigné, les limites du Rhin qui devenaient les frontières orientales de la France, car la Lorraine était conquise et l'Alsace réclamait une protection qu'on était trop intéressé à lui accorder pour qu'elle lui fît longtemps défaut.

Mais la maison d'Autriche ne l'entendait pas ainsi, et l'ambassadeur d'Espagne près du St-Siége s'était si formellement opposé à ce que Richelieu fût agréé en qualité de coadjuteur de l'archevêque de Trèves, que le pape n'avait osé passer outre. La ruine de l'électeur avait alors été décidée dans les conseils de l'empire, et les expéditions de Philisbourg et de Spire en avaient été les préliminaires.

Pendant que le maréchal de Brézé était occupé à assiéger cette dernière ville, le comte d'Emden, gouverneur du Luxembourg, après avoir été prendre à Bruxelles les ordres du cardinal-infant, réunit le 18 mars toute la cavalerie disséminée dans son gouvernement, sous le prétexte hautement avoué de s'opposer à une incursion des Suédois qui semblaient, du Palatinat, vouloir opérer sur la Moselle. Le 22 mars il rassembla de même toutes les troupes d'infanterie; le rendez-vous fut pris à Echternach, et, le 25 au soir, la petite armée passa la Sure sur le pont de Wasserbilich.

Pendant la journée, des partis de cavalerie, disséminés sur toutes les routes aboutissant à Trèves, avaient arrêté les voyageurs se rendant en cette ville et qui auraient pu y donner l'alarme en faisant connaître la présence de troupes espagnoles dans les environs. Quand la nuit fut venue, 800 hommes d'infanterie, cachés dans cinq à six grandes barques préparées à cet effet et paraissant chargées de foin, descendirent lentement la Moselle

sous la conduite de mariniers luxembourgeois. A trois heures du matin cette petite flottille arrivait sous le vieux pont de Trèves et bientôt après en face d'une porte nommée *Kranen*, où abordaient habituellement les bateaux. Pendant que les mariniers expliquaient à la sentinelle leur arrivée à cette heure inaccoutumée par la nécessité de soustraire aux vues de l'ennemi leur chargement destiné au ravitaillement de la ville, quelques soldats, à la faveur de l'obscurité, faisaient jouer un pétard qui leur ouvrait la porte. L'explosion réveilla la garde qui courut en armes, et l'alarme fut aussitôt donnée. Mais les troupes du comte d'Emden étaient les plus nombreuses : arrêtées quelques instants par la herse qui avait été baissée et par une barricade intérieure assez difficile à emporter, elles furent bientôt secourues par la cavalerie entrée par la porte du Pont que quelques vieux soldats, en se glissant le long des remparts, étaient allés détruire à coups de hache. Pris entre deux feux, les Français de la garnison, surpris et ignorant le nombre de leurs ennemis, lâchèrent pied, et le combat jusqu'à huit heures du matin dégénéra en un véritable massacre. Des 1500 hommes qui défendaient la place, 600 environ furent faits prisonniers ; les autres perdirent la vie, à l'exception d'un petit nombre qui parvint à s'échapper en se laissant glisser au moyen de cordes dans les fossés en dehors des remparts. Le fils de Bussy-Lametz qui, en l'absence de son père parti pour Coblentz, commandait les troupes, et les principaux officiers de la garnison furent au nombre des prisonniers. Mais la capture la plus importante fut celle du prince-électeur, arrêté dans son palais, et qui fut aussitôt envoyé sous bonne escorte à Bruxelles,

en même temps qu'une vingtaine de drapeaux et de fanions des régiments français.

Après le combat on donna quelques heures au pillage : le palais épiscopal, les maisons occupées par les Français, soldats et marchands, qui habitaient Trèves, celles des Juifs et des ministres de l'électeur furent livrées aux vainqueurs qui s'emparèrent de tout ce qu'eux et leurs chevaux purent porter.

Les Trévirois en général manifestèrent hautement leur joie de ce qu'ils appelaient leur délivrance, et ils célébrèrent doublement ce jour qui, selon l'usage du pays, était le premier de l'année comptée à partir de la fête de l'Incarnation [1].

Il serait puéril de supposer qu'en allant attaquer ainsi chez lui un prince placé sous le protectorat de la France et dont les villes fortes avaient reçu des garnisons et des gouverneurs français, la maison d'Autriche n'avait pas conscience de la gravité d'une telle provocation et pouvait supposer que Louis XIII laisserait écraser ses alliés sans protester autrement que par des plaintes et des objurgations. On n'ignorait nullement à Vienne, non plus qu'à Madrid et à Bruxelles, que le 8 février le roi de France avait signé avec les Provinces-Unies un traité offensif et défensif dont les conditions n'étaient peut-être pas encore bien connues, mais dont le but n'était pas douteux. La guerre était imminente, tout faisait supposer qu'elle éclaterait dans les Pays-Bas,

[1] *Relation de la surprise de la ville de Trèves, par la direction de Monsieur le comte d'Emden, gouverneur du duché et pays de Luxembourg.* Arrivé le 26 de mars 1635, sur les trois heures du matin. Escrite de Luxembourg le dernier dudict mois. — A Douay, de l'imprimerie de la vefve Marc Wyon, à l'enseigne du Phœnix. — 1635.

et la maison d'Autriche, informée que Richelieu avait voulu entraîner l'archevêque de Cologne [1] et le duc de Neubourg [2] dans son alliance, comprenant que son dessein était d'intercepter toute communication entre l'Allemagne et la Belgique en fermant partout les passages du Rhin, voulait, en occupant l'électorat de Trèves, s'assurer la possibilité de toujours diriger sur les Flandres les secours rendus nécessaires par les événements, sans avoir à subir des détours et des pertes de temps si fatals à la guerre. De là ces expéditions exécutées, contrairement aux habitudes de l'époque, en plein hiver, avec autant de hardiesse que d'habileté ; elles assurèrent en définitive le succès de la campagne qui allait s'ouvrir.

Si le traité entre la France et la Hollande était conclu, les deux contractants ne s'étaient toutefois pas encore mis d'accord sur le plan de campagne à adopter. La Belgique, sans frontières naturelles, était à cette époque défendue par une ceinture de places fortes, la plupart d'une médiocre importance il est vrai, mais que les armées n'avaient pas encore appris à mépriser et dont le siége, le plus ordinairement, absorbait une grande partie du temps destiné aux opérations militaires d'une campagne. Du côté de la France cette ceinture était intacte et s'étendait sur plusieurs rangs de profondeur de Dunkerque à Luxembourg ; entre cette dernière place et celles situées sur les bords de la Meuse, elle

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. IX, p. 218.

[2] 5 février 1635. — *Relation de la négociation du cardinal-infant avec le duc de Neubourg*, Correspondance du cardinal-infant et de Philippe IV, t. III, f. 92.

présentait cependant une trouée assez importante, dont la neutralité de certaines enclaves, appartenant à la principauté de Liége, n'assurait que très-incomplétement la fermeture. Au nord, les succès constants des dernières campagnes du prince d'Orange avaient rompu en plus d'un endroit la barrière de forteresses élevée par l'Espagne contre ceux qu'elle continuait à nommer les rebelles, et la chute de Bois-le-Duc, de Venloo, de Ruremonde et de Maestricht y avaient fait une brèche ouverte à l'invasion. La frontière orientale qui touchait au Pays de Liége était à peu près sans défense, et deux armées, l'une venant de la France par le Luxembourg, l'autre du Nord par la brèche que nous indiquons, pouvaient faire leur jonction aux environs de Namur sans presque rencontrer d'obstacles matériels ; de là elles pouvaient réunies pénétrer au cœur du pays et apparaître bientôt sous les murs de la capitale si Tirlemont et Louvain ne parvenaient pas à les arrêter dans leur marche, ou bien se ruer sur les forces qui leur seraient opposées et les obliger à accepter la bataille dans des conditions presque certaines d'infériorité numérique.

Un autre mode de jonction des deux armées était encore de les diriger le long du littoral, l'une partant de Calais, l'autre de l'Écluse, pour se rencontrer dans les environs de Dixmude. C'était la voie la plus courte, mais elle était semée d'obstacles : de grandes et populeuses cités; Lille, Tournai, Ypres, Bruges se trouvaient sur le passage ou sur les flancs des armées alliées et, grâce aux nombreux cours d'eau et aux canaux qui couvraient le pays comme d'un réseau, l'armée espagnole pouvait leur tenir tête longtemps sans être obligée d'accepter la bataille.

Richelieu qui, depuis le siége de la Rochelle, aimait à se persuader qu'il avait en lui le génie de la guerre, avait élaboré ces deux plans stratégiques et envoyé le baron de Charnacé à La Haye pour les discuter avec le prince d'Orange. L'ambassadeur avait mission d'insister particulièrement sur le premier qui paraissait le plus sûr ; en cas d'adoption, pour le mettre à exécution, l'armée royale devait se trouver réunie vers le 15 avril sur les frontières de la Champagne [1].

Avant de déclarer la guerre, le cardinal-duc voulut toutefois s'assurer l'alliance ou tout au moins la neutralité de l'Angleterre et des cantons suisses, des ducs de Parme, de Mantoue et de Savoie. Ces négociations prirent un peu plus de temps qu'il ne l'avait supposé, mais toutes cependant étaient assez avancées au milieu d'avril pour qu'il pût compter que la France et les Provinces-Unies n'auraient pour seul adversaire que la maison d'Autriche. Il avait de plus envoyé le duc de Rohan s'emparer de la Valteline pour fermer le passage aux secours que l'Espagne pouvait essayer de faire passer d'Italie en Allemagne ; enfin, pour n'être pas distrait des principales opérations militaires, il avait garni de troupes les provinces du royaume où des troubles étaient à craindre et leur avait envoyé des gouverneurs munis de pleins pouvoirs : le prince de Condé en Lorraine, le maréchal de Vitry en Provence, le duc d'Halluin dans le Languedoc.

On ne peut assez admirer cette politique habile, cette prévoyance intelligente qui ne néglige rien et ne laisse rien au hasard. Il est certain que si Richelieu eût été

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 9, p. 261.

servi dans la campagne de 1635 par des généraux possédant non du génie, mais seulement le talent fort incomplet de leurs adversaires, le succès, et un succès écrasant peut-être, eût été le prix de ses efforts. Mais la faiblesse de la France à cette époque consistait dans l'absence à peu près complète d'hommes de guerre; le duc de Rohan, le seul qui possédât des qualités hors ligne, suspect à cause de sa religion, était chargé d'opérations tout à fait secondaires dont il se tirait avec son bonheur habituel, mais qui n'eurent que peu d'influence sur le résultat final de la campagne.

Le 21 avril le sieur d'Amontot, ministre-résident du roi de France à Bruxelles, ouvrit les hostilités diplomatiques qui devaient aboutir à la rupture entre les deux couronnes [1]. Il commença par réclamer du cardinal-infant, du marquis d'Aytona et du président Roose la mise en liberté de l'électeur de Trèves, en ce moment prisonnier au château de Tervueren. Il leur représenta le droit qu'avait le roi de demander la délivrance de ce prince qui s'était mis sous sa protection et qu'ils ne pouvaient détenir légitimement, vu sa condition de prince souverain vivant chez lui en paix et en repos, et il ajouta qu'on ne pouvait faire un crime à l'électeur d'avoir réclamé la protection de la France à une époque où l'empereur était hors d'état de lui prêter la sienne pour résister aux menaces du roi de Suède. Le 4 mai seulement le cardinal-infant répondit à d'Amontot qu'il attendait, pour prendre une décision à l'égard du prélat, les avis de la cour d'Espagne, informée de ce qui s'était passé à Trèves.

[1] *Correspondance de Richelieu.* AVENEL, t. IV, p. 762.

Cette réponse dilatoire était parfaitement prévue en France et on ne l'avait pas attendue pour donner ordre à l'armée de se réunir aux environs de Mézières, en conséquence du plan d'invasion par la frontière orientale des Pays-Bas adopté par le prince d'Orange.

De son côté le cardinal-infant n'avait tant tardé à répondre que pour se donner le temps de terminer ses préparatifs. Informé des rassemblements de troupes qui avaient lieu sur la frontière française, il s'était rendu d'Anvers à Tirlemont qu'il avait pris pour quartier général, et avait envoyé Thomas de Savoie dans le Luxembourg avec un petit corps d'armée d'observation comprenant 6000 fantassins et 2500 cavaliers : les deux tercios espagnols d'Alonzo Ladron et du marquis Sfondrato, à eux deux forts de 3000 hommes, en faisaient partie.

A Tirlemont, l'infant apprit par une lettre du comte de Bryas, gouverneur de Mariembourg [1], que le mardi 8 mai le maréchal de Châtillon avait quitté Mézières avec la plus grande partie des troupes françaises ; en se mettant en marche, il avait fait publier à son de trompe qu'il était lieutenant-général au service des Provinces-Unies et commander à ses troupes de ne plus crier : *vive le Roi*, mais *vivent les États de Hollande*. Il avait aussitôt passé la frontière, traversé la Semois sur le pont de Bouillon et aux gués de Cugnon et de La Forêt et détruit le château d'Orchimont évacué à son approche. Deux jours après, le maréchal de Brézé avec le reste de l'armée française pénétrait également dans le Luxembourg. Toutes ces troupes étaient évaluées

[1] Lettre du 13 mai 1635, archives du conseil d'État, carton 446.

à 66 cornettes de cavalerie et 34 régiments d'infanterie, montant ensemble à environ 25,000 hommes. La dépêche du comte de Bryas disait également qu'à St-Quentin, où se trouvait Louis XIII, se rassemblait une seconde armée destinée à opérer sur les frontières de Picardie sous les ordres du prince d'Épinoy et du comte d'Egmont.

La difficulté des chemins et le charroi considérable que l'armée française emmenait avec elle, ralentirent sa marche à tel point que le 16 mai seulement elle arrivait à Rochefort. Ne recevant aucune nouvelle du prince d'Orange qui, selon les conventions, devait se réunir à eux aux environs de Marche, les deux maréchaux se décidèrent à l'aller rejoindre aux environs de Maestricht et, pendant que Châtillon prenait la route de Marche, Brézé se dirigea vers Nettine où il campa. Le 19 mai ils eurent la confirmation d'un avis reçu la veille et d'après lequel l'armée espagnole marchait à leur rencontre. Les troupes qui jusqu'alors, à cause de la misère du pays, avaient dû s'éparpiller pour subsister plus facilement, furent concentrées, et ce jour même campèrent dans les deux villages de Tinlot et de Fraiture, situés à une demi-lieue environ l'un de l'autre, et à deux lieues de Huy.

C'était la petite armée du prince Thomas qui avait été signalée. Elle avait pris position dans un poste fort avantageux sur le flanc gauche de l'armée française, près d'une petite localité nommée Les Avins : l'infanterie avait été disposée dans un petit vallon coupé de grosses haies où se trouvaient réunis toute la mousqueterie et 16 petits canons, pendant que la moitié de la cavalerie escarmouchait en avant pour attirer l'ennemi sous leur feu.

Bien que toutes les troupes françaises ne fussent pas

réunies, les forces qui leur étaient opposées étaient trop inférieures en nombre pour qu'on pût douter du résultat d'un combat engagé fort imprudemment par le prince [1]. L'armée espagnole fut complétement défaite ; elle laissa sur le champ de bataille toute son artillerie, perdit 40 drapeaux et guidons et plus de trois mille hommes, morts ou prisonniers ; parmi ces derniers se trouvaient les comtes de Feria et de Willerval [2]. La cavalerie avait donné avec assez de mollesse ; elle se retira du combat sans pertes trop considérables et se dirigea sur Namur où ce qui restait de l'infanterie vint bientôt après la rejoindre. Le prince Thomas, qui était parvenu à se tirer des mains des Français, se mit aussitôt en mesure d'y reconstituer son armée.

Les deux maréchaux campèrent le 21 et le 22 à Neuville en Condroz et arrivèrent le 27, en traversant le pays de Liége, à Gronsvelt près de Maestricht, où le prince d'Orange vint les rejoindre deux jours après.

Par une fiction, dont il est inutile de faire ressortir la mauvaise foi, ce n'était pas comme Français mais comme Hollandais que Châtillon et Brézé avaient combattu à Avins. Le côté faible du plan d'invasion des

[1] Dans une lettre du 21 mai au conseil d'Etat, le cardinal infant dit que le prince Thomas avait avec lui à Avins « la cavallerie et environ 5000 hommes à sa charge » (Audience 674) ; Richelieu dans ses *Mémoires*, évalue l'armée du prince à 10,000 hommes de pied, 3000 chevaux et 16 canons (t. 8, p. 315). Il évalue les pertes de l'armée espagnole à 4000 morts ; le cardinal-infant dans une autre lettre du 24, ne parle que de 1000 hommes manquant, dont 500 prisonniers, sans parler de la cavalerie ; nous avons adopté une moyenne entre ces deux versions.

[2] *Lettres du cardinal infant au conseil d'État*, du 21 et du 24 mai, Audience, liasse 674, et *du même à Philippe IV*, 25 mai, Correspondance, t. III, f. 555.

Pays-Bas préconisé par Richelieu, était la distance assez considérable que devaient parcourir les deux armées alliées avant de se rejoindre, ce qui les mettait l'une et l'autre en danger d'avoir à faire isolément à toutes les forces de leur adversaire, si elles avaient le temps de se réunir. En agissant par surprise, on avait la chance de prendre l'ennemi au dépourvu : tel avait été le motif de l'entrée des maréchaux français dans le Luxembourg avant toute déclaration de guerre, en se couvrant du drapeau des Provinces-Unies pour excuser ce que cette mesure avait de contraire au droit des gens. L'on s'était arrangé en France pour ne dénoncer les hostilités qu'après la jonction des deux armées que l'on supposait devoir s'opérer vers le 20 mai ; les retards calculés du prince d'Orange, qui n'avait pas voulu s'avancer en dehors du cercle d'action de ses villes fortes avec des troupes inférieures en nombre à celles qu'il supposait réunies sous les ordres du cardinal-infant, firent coïncider la déclaration de guerre avec la bataille d'Avins.

Richelieu fit revivre à ce propos un vieil usage tombé depuis deux siècles en désuétude et qui, depuis, ne fut plus renouvelé : la rupture entre les deux couronnes fut signifiée au cardinal-infant par un héraut. Le 12 mai, à St-Quentin, Louis XIII remit ses instructions à Jean Gratiollet, héraut d'armes au titre d'Alençon [1]. Parti de Neufchâteau-sur-Aisne le 16, Gratiollet arriva à Bruxelles le 19. Il revêtit sa cotte d'arme violette, parsemée de fleurs de lys, portant devant et derrière les armes de France et de Navarre, et la toque en tête, le bâton de héraut à la main et précédé de Gratien

[1] Avenel, t. IV, p. 761.

Elissavide, trompette ordinaire du roi, qui sonnait devant lui les chamades accoutumées, il entra à cheval dans la capitale par la porte de Hal. Conduit chez M. de Locquenghien, sergent-major de la ville et qui habitait sur la place du Sablon, il reçut bientôt la visite de Saxon Finia, secrétaire du conseil privé, envoyé pour l'interroger. Gratiollet, paraît-il, n'avait apporté avec lui ni sa patente de héraut, ni la commission royale qui lui avait été remise, comptant sans doute que sa cotte d'arme lui tiendrait lieu de passeport. Finia n'en jugea pas ainsi et, en l'absence de toute garantie, craignant d'avoir à faire à un mystificateur [1], il refusa de le reconnaître comme héraut et d'ajouter foi à sa mission. Mais Gratiollet avait reçu l'ordre de l'accomplir, il y allait de sa tête et il voulut remettre au secrétaire un papier qu'il avait en poche. Finia se défendit de le recevoir avant d'avoir pris l'avis du président Roose chez lequel il envoya aussitôt l'official Larcher ; mais, sans attendre son retour, le héraut remonta à cheval avec son trompette et, piquant des deux, traversa la foule qui se pressait devant la maison du sergent-major en jetant à terre le papier qu'il avait voulu remettre. Cette pièce, à laquelle il fut défendu sévèrement de toucher, resta jusqu'au soir à la place où elle était tombée, sous la garde de deux hérauts du pays qu'à

1 ...Mais comme cet homme incogneu ne portait ny passeport, ny lettres de créance, ny mesme aucun esmail, vray marque de l'office d'armes, et que sa cotte n'estoit pas chargée du blason du tiltre qu'il se donnoit, il fut renvoyé comme il estoit venu .. (*Response d'un bon vassal du roy catholique aux manifestes publiez par le roy de France, touchant la guerre par luy déclarée contre la couronne d'Espagne, au mois de juin de la présente année M.DCXXXV.* — Brochure sans nom d'imprimeur ni pagination.)

l'arrivée de leur confrère on était allé chercher pour lui faire honneur. Une main inconnue la porta plus tard chez le secrétaire Finia; elle contenait la déclaration suivante:

« Le hérault d'arme de France au tiltre d'Alençon » soubsigné, certiffie à tous qu'il appartiendra estre » venu dans les Pays-Bas trouver de la part du roy » son maistre, son unicque et souverain seigneur, le » cardinal-infant d'Espagne pour luy dire que, puisqu'il » a reffusé de rendre la liberté à Monsieur l'archevesque » de Trèves, électeur de l'empire, qui s'estoit mis en » sa protection lorsqu'il ne la pouvait recevoir de l'em- » pereur, ny d'aucun autre prince, et que, contre la » dignité de l'empire et le droit des gens, il retient » prisonnier un prince souverain contre lequel il n'avoit » point de guerre, Sa Ma^té luy déclare qu'elle est résolue » de tirer raison par les armes de cette offense qui inté- » resse tous les princes de la chrestienté.

» ALENSON. »

Conformément à ses instructions, en quittant le territoire des Pays-Bas, Gratiollet cloua également sur l'un des poteaux de la dernière barrière qu'il traversa un nouvel exemplaire de sa déclaration; le baron de Crèvecœur, toujours gouverneur d'Avesnes, l'adressa à Bruxelles [1].

Le premier résultat de cette déclaration fut de resserrer la captivité de l'électeur de Trèves dont la détention servait de prétexte à la guerre. Il avait eu jusqu'alors

[1] Nous empruntons ce récit au procès-verbal dressé par Saxon Finia à la date du 19 mai, et qui est accompagné de la déclaration ramassée sur la place du Sablon et de la lettre du baron du Crèvecœur. (*Affaires de cour à cour avec la France*, 1633—1679, conseil d'État, carton 295.)

pour prison le château de Tervueren et y était traité avec tous les égards dus à sa qualité de prince et de prélat ; le 20 mai la compagnie de cavalerie de don Luis d'Aquino l'escorta jusqu'à Gand [1] d'où, un mois après, il fut transféré à Courtrai [2] avant d'être envoyé à Vienne.

Les Français habitant Bruxelles reçurent, peu de jours après, l'ordre de quitter cette ville endéans les six heures, et les Pays-Bas avant deux jours. On excepta toutefois de cette mesure ceux qui, depuis longtemps, avaient acquis droit de bourgeoisie par leur agréation dans un des corps de métier, et tous ceux qui faisaient partie de la suite de la reine-mère et de la duchesse d'Orléans, y compris le duc d'Elbeuf. Le marquis de La Vieuville qui avait d'abord reçu un passeport pour l'Angleterre en son nom et un autre pour la principauté de Liége pour sa femme, fut ensuite autorisé à rester avec sa famille à Audenarde pendant que trois de ses enfants continuaient leurs études au collége des jésuites à Douai. La marquise du Fargis, que le conseil d'État avait mise d'abord en demeure de quitter le pays endéans les deux jours, reçut également l'autorisation de s'établir à Louvain [3] : elle était à cette époque en correspondance suivie, quoique secrète, avec la reine Anne d'Autriche sœur du cardinal-infant, et leur servait d'intermédiaire ; on devait naturellement la ménager [4].

[1] *L'audiencier à l'amman de Bruxelles*. 20 mai 1635. — Audience 674.

[2] *Id. à ceulx de Courtray*. 25 juin 1635. — Id.

[3] Audience 674 et 675.

[4] Cette correspondance dont M. Cousin a publié des fragments dans son livre sur *Mme de Chevreuse*, existe à la bibl. nationale de Paris, ancien fonds français, no 9241.

La rigueur avec laquelle furent traités les Français habitant Bruxelles était fondée sur un projet dont on les disait complices, et qui n'allait à rien moins qu'à surprendre la ville, à la piller et à se saisir de la reine-mère et de Madame pour les livrer au cardinal de Richelieu. On jugea même bientôt la capitale des Pays-Bas trop peu sûre pour Marie de Médicis, et le 1er juin elle alla reprendre à l'abbaye St-Michel à Anvers l'appartement que, plusieurs fois déjà, elle avait occupé.

Il ne semble pas que la duchesse d'Orléans l'y ait suivie. Le péril était cependant le même pour elle, car dans les instructions remises par le roi de France aux deux maréchaux on lisait : « Si par hazard il arrivait » que, dans la prise de quelque place, la reine-mère » du roi et la princesse Marguerite de Lorraine tom- » bassent entre les mains de Sa Majesté et des sieurs » des États-Généraux, le roi désire que l'on rende à » la reine sa mère tous les honneurs et bons traitemens » dus à sa qualité, et que, pour la princesse Marguerite, » elle soit gardée en telle sorte que l'on puisse répondre » de sa personne, lui rendant néanmoins toutes les » civilités requises à une princesse de sa naissance. » En tel cas, lesdits sieurs maréchaux feront soigneu- » sement garder ceux qui auront été pris auprès de » la reine, sçauront ses volontés pour les faire savoir » au roi, et cependant auront l'œil qu'elle ne puisse » recevoir ni exécuter aucune résolution qui ne soit » contraire au service de Sa Majesté [1]. »

Cette conjecture ne devait pas se réaliser et, dans

[1] Du Bouchet, *Preuves de l'histoire de Coligny*, p. 74 ; cité par la présidente d'Arconville dans son histoire de Marie de Médicis.

tout le cours de la campagne, ni la reine, ni Madame, ni les siens ne se trouvèrent en péril. Nous en exceptons toutefois le père Chanteloube. Un Français, du nom de La Bernardière, le maître de ce *petit René* que nous avons vu condamné par la justice du cardinal, désireux de rentrer en France sans avoir à craindre les poursuites que les correspondances saisies sur son valet pouvaient légitimer, avait imaginé d'enlever le prêtre oratorien et de le livrer à Richelieu, qui ne pouvait que payer très-cher un semblable service. Ce projet fut éventé et La Bernardière arrêté ; mais sa captivité fut de peu de durée : au bout de quelques jours il fut mis en liberté par ordre du cardinal-infant, fort peu édifié, semble-t-il, à cette époque sur le compte de Chanteloube, et qui ne parût pas considérer comme bien criminels les complots dont il pouvait être la victime [1].

[1] *Le cardinal-infant au conseil d'État.* — De Goch, le 16e d'aoust 1635. Très-chiers et bons amis. Nous vous faisons ceste pour vous dire et encharger que, si le Sr de la Bernardière ne se trouve chargé d'autres excès que d'avoir comploté l'enlèvement du père Chanteloupe, vous lui fassiez ouvrir les prisons pour s'en retourner en France. A tout etc. — (Audience 675.)

CHAPITRE XXIII

Position difficile de l'armée française après la bataille d'Avins. — Jonction des armées alliées près de Maestricht. — Armée du cardinal-infant. — De Tirlemont il se retire derrière Louvain. — Invasion de la Belgique. — Sac de Tirlemont. — Siége de Louvain. — Belle défense des habitants. — Piccolomini rejoint avec ses troupes l'armée du cardinal-infant. — Retraite des alliés. — Ils sont poursuivis jusqu'à Ruremonde. — Prise du fort de Schenk. — Activité du prince d'Orange. — Dévastations sur les frontières de Picardie. — Marie de Médicis à Anvers. — Elle veut jouer le rôle de médiatrice entre les belligérants. — Elle envoie l'abbé Fabroni à Rome. — Ses lettres au pape. — Elle écrit à Louis XIII par l'intermédiaire de l'internonce Julio Mazarini. — Duplicité de celui-ci. — Réponse du roi. — Clausel et le duc de Rohan. — Colère de la reine. — Tentatives de médiation d'Urbain VIII. — Négociations secrètes entre le cardinal-infant et le prince d'Orange. — Elles échouent.

L'armée française, par suite du retard inconcevable de l'armée des Provinces-Unies à la rejoindre, s'était trouvée dans une position assez difficile au lendemain de la facile victoire d'Avins. Assurer la subsistance des troupes était à cette époque, bien plus encore que de nos jours, le problème le plus ardu de l'administration militaire. Le Luxembourg, pauvre et aride, n'avait offert que peu de ressources à l'armée d'invasion, et les approvisionnements qu'elle avait amenés avec elle étaient épuisés [1]. Si le prince d'Orange s'était trouvé au rendez-vous convenu, il eût été facile de traverser la Meuse et de pénétrer dans les riches plaines de la Hesbaye où n'auraient manqué ni les vivres ni les fourrages ; mais l'armée française, dépourvue d'ailleurs

[1] « Nous n'avions rien de quoi manger, » dit Richelieu dans ses *Mémoires*, t. 8, p. 317.

de l'équipage de pont qui lui eût été indispensable, n'était pas assez nombreuse pour se hasarder à effectuer le passage du fleuve, en présence de l'armée du cardinal-infant évaluée à 12,000 fantassins et 7000 chevaux. Les magistrats de Liége qui, assurés de la protection du prince Thomas, avaient voulu d'abord protester contre la violation du territoire de leur pays, après la victoire d'Avins s'offrirent à fournir les deux maréchaux des vivres dont ils pouvaient avoir besoin [1]; grâce à ce concours, plus forcé que volontaire, ceux-ci purent arriver sans trop de misères aux environs de Maestricht avec leurs troupes, fortes ce moment de 23,000 fantassins et 4200 chevaux [2].

En apprenant le résultat de la bataille d'Avins, le prince Fréderic-Henri de Nassau avait quitté Nimègue, où il se trouvait avec son armée. Le 30 mai il opéra sa jonction à Meersen avec 17,000 fantassins et 5000 chevaux [3], et prit le commandement en chef des deux armées coalisées. Il était à supposer qu'il prendrait ses mesures pour faire vivre ses troupes sans distinction de drapeaux ; en effet, avant de se mettre en route. il leur fit distribuer à toutes également du pain confectionné avec les farines qu'il avait fait réunir en quantités considérables à Maestricht. Le 1er juin les deux armées traversèrent la Meuse sur un pont construit un peu en amont de cette ville, pendant que l'artillerie et les

[1] On lit dans le *Registre aux recès de la magistrature* (1634—1636) que le 24 mai les trois États du pays de Liége envoient aux maréchaux de Chastillon et de Brézé 18 poinsons de vin de baulme (f. 125 v°). (Bibl. de l'université de Liége.)

[2] *Mémoires de* Richelieu, t. 8, p. 321.

[3] *Mémoires de* Fréderic-Henri de Nassau, p. 175 à 197, éd. de 1733.

bagages suivaient la route qui passait dans ses murs, et elles se mirent en marche vers Tirlemont où l'on disait le cardinal-infant prêt à leur disputer le passage.

En effet, don Fernando, que venaient de rejoindre quelques troupes allemandes sous le commandement d'Augustin Spinola, avait choisi cette ville pour quartier général. Au commencement de juin, indépendamment de la petite armée que le prince Thomas reformait à Namur, des onze compagnies d'ordonnance qui avaient été convoquées [1] et des milices communales et provinciales qui, sous le nom d'*élus*, devaient se monter à 22,250 hommes [2], il avait autour de lui 16,000 hommes et 6000 chevaux. C'était peu, et il eût été souveraine-

[1] Ces compagnies étaient celles des comtes d'Hochstraet, qui se levait à Arras, de Bucquoy à Cambrai, Van den Bergh à Valenciennes, de Solre à Soignies, de Boussu à Alost, d'Issenghien à Gand, de Grimberg à Termonde, de St-Aldegonde à Nivelles, de Mr de Varembon à Malines, du prince de Robecq à Marville et du prince de Ligne à Cassel. (Audience 674.)

[2]

Le plat pays de Brabant devait fournir	2000	élus.
Le quartier de Louvain et Tirlemont	650	»
Anvers	1000	»
Le pays de Waes	7000	»
» de Termonde	2000	»
La ville de Gand	1200	»
» de Bruges	700	»
» de Courtrai	200	»
» de Bruxelles	800	»
La province de Hainaut	1200	»
La ville de Mons	500	»
» de Valenciennes	500	»
» d'Ath	300	»
La province d'Artois	1200	»
La ville d'Arras	500	»
La châtellenie de Lille	1000	»
La ville de Lille	1000	»
» de Tournai	500	» (Id.)

ment imprudent de les exposer en pleine campagne à une armée plus forte du double, alors surtout qu'il avait tout lieu d'espérer un secours prochain assez considérable de troupes allemandes. A la première nouvelle de la marche en avant des armées alliées, il se retira derrière Louvain, ne laissant dans Tirlemont qu'une faible garnison sous le commandement de Martin de Los Arcos, et ordonna itérativement de faire transporter dans les places fortes tous les grains et tous les vivres qui pouvaient se trouver dans les campagnes, pour faire autant que possible le vide devant les ennemis [1].

Bien que tardives, ces mesures eurent le temps de s'exécuter grâce à la lenteur extrême des alliés, qui mirent 6 jours à parcourir les 10 lieues environ qui séparent Maestricht de Tirlemont. En arrivant devant cette ville, ils se préparèrent à l'assiéger afin de s'emparer des provisions de blés qui y étaient renfermées. Pourvue d'une faible garnison, la place, dont les murailles étaient à demi-ruinées, n'avait qu'un armement des plus incomplets ; le gouverneur ayant toutefois refusé de capituler, le prince d'Orange s'en approcha le 9 au matin avec 8000 hommes de pied, moitié Français,

[1] *Le cardinal-infant au conseil d'État.* 24 mai 1635. — « ...Comme nous scavons que les armées françaises ne peuvent longtemps subsister en campagne avec incommodité et particulièrement de vivres, nous vous ordonnons très-sérieusement par toutes voyes accoustumées et aultres que vous trouverez plus à propos d'ordonner et procurer promptement que tous les grains et vivres estant au plat pays, en quelque lieu que ce soit, se transportent sans aucun délai dans les villes les plus proches et que vous avisiez au surplus aux moyens d'empêcher la subsistance des troupes ennemies dedans le pays... (Audience 674.) Il y a une autre lettre, datée de Tirlemont 5 juin, renouvelant ces ordres. (Conseil d'État, carton 446.)

moitié Hollandais, et quelques canons. Après quelques salves d'artillerie il lança ses troupes à l'assaut : elles escaladèrent d'abord une ancienne muraille d'enceinte abandonnée par les défenseurs, et coururent se loger dans quelques maisons et abbayes situées devant les portes de la ville et que les assiégés, un instant, firent mine de défendre. Il n'y eut pas d'autre résistance, et Martin de Los Arcos ayant demandé à entrer en composition, fut mis en rapport avec le prince d'Orange. Mais pendant les négociations, des soldats, profitant du manque de surveillance de la garnison, passèrent un fossé, escaladèrent le rempart et allèrent rompre les portes de la ville : aussitôt les 8000 hommes s'y précipitèrent et se mirent à piller. Vers le soir, les officiers parvinrent à faire rentrer leurs troupes dans leurs quartiers : jusqu'alors les églises et les monastères avaient été épargnés ; mais le lendemain, les régiments qui n'avaient pas pris part au pillage voulurent avoir leur tour, et le sac recommença avec une brutalité inouïe et une barbarie effroyable. En peu d'heures Tirlemont fut pillé de fond en comble, saccagé, détruit ; les églises et les couvents dévastés et brûlés, les religieuses livrées à la brutalité du soldat, les vases sacrés souillés et profanés, et on remarqua que les Français catholiques se firent honneur de ne pas y mettre plus de ménagements que leurs alliés hérétiques. La rage de destruction fut si folle et si aveugle que les approvisionnements considérables, but principal de l'attaque, furent entièrement détruits sans profit pour personne : l'indiscipline du soldat, si fatale à Tirlemont, le devenait également à l'armée alliée et allait lui coûter cher, car la disette commençait encore une fois à se faire sentir.

Mais le sac de Tirlemont eut un autre résultat encore : bien loin de terrifier le pays, il y alluma un désir immodéré de vengeance ; les profanations accomplies dans les églises excitèrent le fanatisme, et de nationale qu'elle était la guerre devint religieuse. Ce n'était plus seulement contre des Français et des Hollandais qu'on se préparait à combattre, mais contre des hérétiques, et l'appui que le cardinal de Richelieu prêtait à la ligue protestante et à la Hollande calviniste, le choix qu'il avait fait de trois généraux huguenots, les maréchaux de Châtillon et de la Force et le duc de Rohan, pour les mettre à la tête des armées françaises, était représenté comme une marque évidente de son dessein de détruire le catholicisme. Aussi « *La déclaration du roy sur l'ou-* » *verture de la guerre contre le roy d'Espagne*, [1] » datée du 6 juin, eût-elle beau promettre protection au peuple des Pays-Bas et conservation des « franchises, » authoritez, droits, libertez et prérogatives dont tous » les prélats et ecclésiastiques, soit corps, communautez » ou particuliers, jouissent ; » eût-elle beau assurer qu'il avait été arrêté et convenu avec les États-Généraux des Provinces-Unies que si les habitants, lors de l'entrée des armées alliées dans leur pays, « en faisaient » retirer les Espagnols et leurs adhérens, » — les Pays-Bas demeureraient joints et unis, — « en un corps » d'Estat libre avec tous droits de souveraineté, sans » qu'il y puisse estre fait aucun changement pour ce » qui est de la religion catholique, apostolique et ro-

[1] *Vérifiée en Parlement le* 18 *juin* 1635. — A La Haye, par la vefve et les héritiers de Hillebrant Jacobzzz. de Wouw, imprimeur ordinaire des haults et puissants seigneurs les Estats-Généraux des Provinces-Unies du Pais-Bas. 1635. — Suivant la copie imprimée à Paris.

» maine ; » personne ne se laissa leurrer par ces promesses intéressées qui jamais n'auraient été tenues, car le traité conclu avec la Hollande spécifiait le partage des Pays-Bas au profit des deux contractants.

Le cardinal-infant avait établi ses troupes le long de la Dyle pour en défendre tous les points où pouvait s'effectuer le passage à gué. N'ayant pu toutefois réussir à empêcher les ennemis de traverser cette rivière, il se retira de nouveau derrière le canal de Willebroeck, entre Bruxelles et Vilvorde, après avoir jeté 3000 hommes, sous le commandement du comte de Grobendonck, dans la ville de Louvain, et 1500 sous le marquis de Lede dans Malines (20 juin). Les alliés, après avoir poussé une pointe jusqu'à deux lieues de Bruxelles et être restés trois jours en présence de l'armée du cardinal-infant, se décidèrent à rétrograder vers Louvain et le 24 s'établirent sous les murs de cette ville décidés à en faire le siége. Le maréchal de Châtillon prit pour quartier-général le monastère de Ter Bank, le prince d'Orange et le maréchal de Brézé le couvent de Bethléem [1].

C'était malgré l'opposition du prince d'Orange que le siége de Louvain avait été résolu. Frédéric-Henri voulait que tous les efforts des deux armées fussent dirigés sur les forces du cardinal-infant, persuadé que le pays ne ferait pas longue résistance après la défaite du prince ; mais les généraux français, sous prétexte que les maladies décimaient les rangs de leurs soldats et qu'ils avaient trop à souffrir du défaut de vivres, se refusèrent

[1] *Relation concernant ce qu'il s'est passé tant en l'armée de nostre sérénissime prince-cardinal qu'en celle des ennemis auprès de Louvain.* M.D.CXXXV. — Petit in-4° de 8 feuillets sans pagination.

à poursuivre les opérations militaires avant de s'être emparé d'une place qui leur offrirait par elle-même des ressources considérables et leur permettrait de faire venir facilement de Liége et de Maestricht tout ce qui leur était nécessaire pour se ravitailler. Le prince leur proposa en vain de partager avec eux les vivres dont il disposait, il dut céder devant leur refus persistant.

Ce n'était pas la première fois que la division éclatait entre les généraux alliés : il existait trop de motifs de mécontentement entre eux pour qu'il en fût autrement. La cause première du retard de l'armée des Provinces-Unies à se réunir avec l'armée française était moins « les diverses difficultés qui se rencontrent souvent au » gouvernement des républiques [1], » que le manque de confiance des Hollandais aux promesses du cardinal [2] ; il n'avait fallu rien moins que la victoire des Avins pour les décider à se mettre en mouvement. Aussitôt leur jonction opérée, de vives discussions s'étaient élevées entre Châtillon et le prince d'Orange au sujet du commandement en chef des deux armées, le maréchal prétendant conserver son indépendance, et il n'avait fallu rien moins que l'influence toute puissante du baron de Charnacé, qui représentait au quartier-général de l'armée française la pensée du cardinal de Richelieu, pour décider Châtillon à se soumettre à l'article du traité d'alliance accordant au prince le titre de généralissime [3]. Fiers de leur premier succès dans le Luxembourg, les

[1] *Mémoires de* Fréderic-Henri, p. 184.

[2] *De La Haye, le* 15 *de mai* 1635. « ...Lo que ha retardado la partida del principe de Oranje ha sido la desconfiança de Francia y que los Hollandes no han querido proveer deniro... » (Audience 674.)

[3] *Mémoires de* Richelieu, t. 8, p. 321.

Français supportaient impatiemment à côté d'eux ces alliés avec lesquels il leur faudrait partager la gloire de la campagne ; ils ne voulaient rien leur devoir, pas même les vivres qu'on leur offrait d'une façon si bienveillante. Orgueil bien mal placé et qui allait devenir la cause de leurs revers.

Louvain, quoique mal préparé pour un siége, avait vu sans témoigner aucune crainte les ennemis s'établir devant ses murs. Les bourgeois de la vieille cité brabançonne étaient venus se ranger en armes sur les remparts, auprès des soldats laissés pour leur défense ; les étudiants de l'université, ayant quelques-uns de leurs professeurs à leur tête, avaient pris résolument le mousquet, et les moines, auxquels leur caractère sacré interdisait de verser le sang, avaient saisi la pioche et travaillaient aux fortifications avec tout ce qui restait de valide dans la population. Dès que les assiégeants s'étaient montrés, l'artillerie les avait reçus à coups de canon pour les obliger à passer par les lentes opérations d'un siége, et la nuit des sorties multipliées étaient faites pour inquiéter les travaux d'approche, que les Hollandais poursuivaient avec leur habileté ordinaire vers l'une des tours des anciens remparts nommée *Kostverloren*. Il est probable néanmoins que le courage et le patriotisme des habitants n'auraient pas suffi à empêcher leurs vieilles murailles « à l'antique » d'être renversées et leur ville emportée, si la disette et la maladie n'avaient conspiré pour eux. Le 3 juillet, le maréchal de Châtillon vint trouver le prince d'Orange pour l'informer que ses troupes, décimées par la faim, se refusaient à faire un plus long séjour dans ces parages, et le lendemain matin cette armée, si brillante un mois auparavant,

décampait à la hâte vers Aerschot, place qu'elle avait occupée en arrivant, et s'y arrêtait trois jours.

C'est là que lui parvint la nouvelle de la jonction de l'armée du cardinal-infant avec un corps de troupes composé de 15,000 hommes, cuirassiers, dragons, Croates et fantassins, venus d'Allemagne sous les ordres de Piccolomini. Ce général avait passé le Rhin le 13 juin [1] à Philisburg, s'était emparé de Germersheim et, sans être arrêté sur son passage, avait marché droit sur Namur.

Aussitôt son arrivée, le cardinal-infant prit l'offensive à son tour et se mit à la poursuite des alliés, qui avaient continué leur retraite par Diest et Weert sur Ruremonde avec plus de rapidité qu'ils n'en avaient mise à entrer dans les Pays-Bas ; ils n'étaient pas arrivés dans cette dernière ville que les Croates de Piccolomini venaient semer la terreur dans leur arrière-garde et leur faire croire que toute l'armée espagnole se trouvait sur leurs talons.

Heureusement pour eux la courte résistance de Diest, où le prince d'Orange avait laissé un millier d'hommes, retarda la poursuite et leur permit d'atteindre Ruremonde, où ils restèrent trois semaines à se refaire avant de se décider à rien entreprendre. Ils venaient de quitter

[1] De Louvain, du 17 juin 1635. — ...Hier au soir arriva le lieutenant-colonel que S. A. le prince-cardinal avait despeché en Allemagne il y a environ 15 jours. Il a apporté lettres du comte Galas qui disent que les trouppes qu'il envoie à nostre secours commencèrent à passer le Rhin à Wollaf, dans le Rhingau, mercredy dernier le tresième du courant, qu'ils sont au nombre de 5000 cuirasses, 6000 Croates, 2000 dragons et 8000 hommes de pied... — *Nouvelles du camp du Ser^me^ prince-cardinal, touchant le secours d'Allemagne*, etc. Jouxte la copie imprimée à Louvain. (Brochure de 4 pages.)

cette ville, où les vivres devenaient rares, pour se rapprocher de Venloo et voir s'il ne serait pas opportun de faire quelque tentative sur la ville de Gueldre, lorsque la nouvelle leur parvint le 28 juillet que ce jour même, à 2 heures du matin, le lieutenant-colonel Einholts, du régiment du comte d'Emden, à la tête de 600 hommes, par un stratagème tout pareil à celui qui avait si bien réussi à Trèves, s'était emparé par surprise du fort de Schenk, au confluent du Wahal et du Rhin.

La chute de cette place constituait un véritable péril pour les Provinces-Unies : elle pouvait favoriser l'invasion de la Betuwe et de la province de Frise, et permettre aux Espagnols de menacer Utrecht et même Amsterdam. Le prince d'Orange n'hésita pas un instant sur les mesures à prendre pour parer à ce danger que la présence de l'armée du cardinal-infant à Stefenswerth semblait rendre imminent. A minuit il partit lui-même avec 2000 hommes portés sur 300 chariots et, suivi de vingt compagnies de cavalerie sous les ordres du comte de Stirum, il arriva le lendemain assez à temps pour empêcher la nouvelle garnison du fort de se loger de l'autre côté du Rhin, où elle commençait à se fortifier, et pour occuper Tolhuys et le vieux Wahal afin de fermer à l'ennemi l'entrée de la Betuwe. L'armée qui le suivait de près vint s'établir aux environs de Nimègue. Les troupes françaises, qui ne comptaient plus que 13,000 hommes de pied et 4000 chevaux, furent cantonnées entre Emmeric et Reez dans le Hetter, pendant que les hollandaises, passant le Wahal, se logeaient : l'infanterie à Panderen, dans la Betuwe, à deux lieues du fort de Schenk, la cavalerie entre Rhinberg et Roeroort, le long du Rhin.

Le cardinal-infant, après s'être saisi de Goch, place neutre, et avoir renforcé la garnison de Schenk, pensa sans doute avoir assez fait pour sa gloire puisque les Pays-Bas étaient sauvés de l'invasion ; et quoique son armée, forte de 25,000 de pied et 12,000 chevaux [1], fut de force à prendre l'offensive, après une halte de quelques jours entre Goch et Clèves elle alla se loger près d'Udem, où le marquis d'Aytona qui la commandait au nom du prince fut attaqué d'une maladie qui l'emporta en quelques jours. Le 15 septembre elle s'établit autour de Gennep, petite ville neutre du pays de Clèves, au confluent de la Neer et de la Meuse, et peu de jours après reprit la route des Pays-Bas pour rentrer dans ses garnisons, pendant que Piccolimini avec les troupes impériales s'établissait entre Juliers et Aix-la-Chapelle.

Les seuls faits de guerre qui marquèrent la fin de cette campagne commencée avec tant d'éclat par les alliés et qui avortait si misérablement, furent les courses entreprises sur les frontières de la Picardie par le duc de Chaulnes et le prince d'Épinoy à la tête d'une dizaine de mille hommes. Le comte de Bucquoy avec quelques régiments de Croates fut envoyé pour les repousser. Les dévastations dont ces deux petites armées se rendirent coupables furent horribles, et le nom de *Croate* acquit, particulièrement dans ces parages, une triste

[1] C'est la force attribuée par Richelieu à l'armée espagnole (*Mémoires*, t. 8, p. 333) ; dans l'instruction remise le 20 juillet par le cardinal-infant au comte de Fuensaldaña allant demander des renforts au roi de Hongrie, le prince n'accuse que 20,000 fantassins et 3000 cavaliers (Correspondance, t. IV, f. 54). Il est évident qu'il a intérêt à déguiser la vérité et que la cavalerie surtout devait être bien supérieure en nombre.

notoriété. Ce fut par ces brigandages à main armée que se termina cette redoutable invasion sur laquelle le cardinal de Richelieu avait fondé tant de brillantes espérances et qui devait arrondir la France aux dépens des plus belles provinces des Pays-Bas. Bien combinée, cette campagne dut ses revers à ceux qui devaient l'exécuter : ils laissèrent s'introduire l'indiscipline dans leur armée en lui laissant prendre des habitudes de maraude et de pillage, rendues excusables par la misère du soldat mourant de faim au milieu du pays le plus peuplé et le plus fertile de l'Europe, par suite de l'absence de mesures prises pour assurer le ravitaillement. Les chefs oublièrent trop que pour vaincre il ne suffit pas d'avoir de bonnes troupes, il faut d'abord les faire vivre.

Bien que, par l'importance de ses fortifications et par sa nombreuse garnison, la place d'Anvers fut à l'abri des entreprises des armées ennemies, qui n'auraient pu l'emporter qu'après un long siége succédant à la destruction de l'armée en campagne, Marie de Médicis n'avait pas appris sans un véritable soulagement la retraite des alliés [1]. Son séjour dans cette ville avait favorisé le retour des accès de fièvre intermittente dont elle avait tant souffert deux ans auparavant à Gand; mais cette fois le roi de France n'avait envoyé aucun de ses gentilshommes s'informer de la santé de la reine : la volonté du cardinal autant que l'état de guerre entre

[1] *Chanteloube au secrétaire d'État Della Faille.* D'Anvers, ce 14 juillet 1635. — Monsieur, les nouvelles dont S. A. a faict donner part à S. M. par Mr le comte d'Isambour de l'esloignement des ennemys, comme elles luy ont esté fort agréables, me convient aussy à vous tesmoigner ma joye et mon sentiment... (Conseil d'État, carton 446.)

les deux nations avaient rompu complétement les relations entre la mère et le fils. Espérant les renouer peut-être à la faveur de la disgrâce que l'insuccès de la campagne de Flandre vaudrait sans doute au cardinal, la reine s'avisa à cette époque d'écrire à Louis XIII pour se proposer comme médiatrice entre les belligérants. Ayant appris que le souverain-pontife, désireux de ramener la paix entre les princes chrétiens, avait envoyé à cet effet à la cour de France, en qualité de nonce, Julio Mazarini, elle imagina de se servir de l'intermédiaire de ce diplomate pour faire parvenir sa lettre à Louis XIII ; ne voulant pas toutefois en disposer sans l'autorisation du St-Père, l'abbé Fabroni partit pour Rome chargé secrètement de la lui demander, mais avec la mission ostensible de provoquer la béatification de la vénérable mère Anne de St-Barthélemi, religieuse carmélite, à l'intercession de laquelle la reine attribuait le rétablissement de sa santé. Dans sa lettre à Urbain VIII, telle qu'on la publia par la suite, Marie ne se livre à aucune de ses récriminations habituelles contre le cardinal de Richelieu et, tout en condamnant sa politique, elle ne prononce même pas son nom : il semble que son âme apaisée n'ait plus aucun souvenir du passé et que le désir de rendre la paix à la chrétienté soit le seul mobile auquel elle obéisse. Mais une autre lettre qui nous est parvenue, datée du 23 juillet (la première l'est du 15), nous semble exprimer bien mieux que celle qu'on nous donne comme officielle ses véritables sentiments : « Le principal dessein que » le cardinal de Richelieu a eu dans la révolte, qu'il » tenait infaillible, des Païs-Bas, a esté de nous perdre, » y disait-elle ; ce qui fust arrivé si Dieu ne nous eust

» préservé de ce péril en favorisant les armes du roy
» d'Espagne, nostre beau-fils, sous le commandement
» de nostre neveu l'infant-cardinal qui, s'estant porté
» avec tout le courage et la résolution que l'on se
» pouvoit promettre d'un prince si généreux, a forcé
» ceste armée victorieuse de cinquante mil hommes à
» se retirer des portes de Bruxelles, et dans sa retraite
» ayant assiégé Louvain, l'a aussi contraincte de lever
» le siége, tellement qu'elle est maintenant réduite à
» un si petit nombre qu'il est impossible qu'elle puisse
» sortir seurement de ce pays que par mer. Ce succès
» si éloigné des attentes du cardinal de Richelieu, nous
» donne lieu de respirer. Et nous pouvons asseurer à
» Vostre Sainteté que nonobstant toutes ces persécutions
» que nous avons souffertes jusques à cette heure, nous
» n'avons point diminué l'affection que nous avons pour
» le roy, nostre très-honoré S^r^ et fils. Car la connois-
» sance que nous avons du fond de son âme nous fait
» croyre que, si l'on ne luy déguisoit point l'estat des
» affaires, il eust plustost consenti à sa mort qu'à une
» guerre si injuste et qui est au détriment de la
» religion [1]. »

La cour de Rome se montra peu empressée de répondre au désir de la reine-mère ; l'arrivée de l'abbé Fabroni et le titre de ministre-résident qu'il avait pris et que le pape avait en quelque sorte reconnu en le recevant officiellement au Vatican, avait indisposé le comte de Noailles, ambassadeur de France, ainsi que

[1] *Marie de Médicis au pape Urbain VIII.* Escrit à Anvers, le 23e juillet 1635. — De la collection de M. Hagemans, publiée dans les Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, année 1857, p. 369.

le cardinal de Lyon, frère de Richelieu, arrivé à Rome depuis le mois de mars précédent à l'effet de poursuivre la nullité du mariage du duc d'Orléans. Autoriser Mazarini à favoriser une correspondance que l'on savait désagréable au tout-puissant ministre français, c'était risquer d'augmenter son mécontentement. Aussi Marie de Médicis, après avoir attendu deux mois une réponse qui n'arrivait pas, résolut-elle de s'en passer, et le 15 septembre, par un palefrenier de ses écuries, elle transmit directement à l'internonce la lettre qu'elle le chargeait de remettre au roi. Quinze jours plus tard, n'en recevant pas de nouvelles et craignant que son envoyé n'eût été arrêté, elle lui en adressa un duplicata qui lui parvint par la voie de Londres.

La lettre de la reine aurait dû, avec plus de raison, porter le titre de remontrance. « La guerre, écri-
» vait-elle à son fils [1], n'est juste que lorsqu'elle est
» nécessaire : sa justice et sa nécessité ne sont fondées
» que sur la conservation et la défense, qui ne sont
» légitimes par cette voye qu'au cas que les autres ne
» soient pas suffisantes. C'est un mal qui n'est toléré
» que pour en éviter un plus grand. Et quel mal estes-
» vous contraint d'éviter ou quel profit pouvez-vous
» espérer esgal à la perte de ce que vous exposez ?
» Jusques icy vous estes l'arbitre de la paix et de la
» guerre : dès lors que vous aurez quitté la qualité
» de juge pour celle de partie, aucune des deux ne
» dépendra plus de vous. Les forces, la conduite et les
» intérests de vos ennemis seroient balancez avec les
» vostres : la disproportion n'estant pas extrême, les

[1] Cette lettre porte la date de : Anvers, ce dernier d'aoust 1635.

» succès n'en peuvent estre infaillibles ; et s'ils sont
» incertains, comment pouvez-vous estre asseuré que
» le mal qui doit choir de l'un des deux costez ne puisse
» aussi bien tomber du vostre ? Mais à quoy en serions-
» nous réduits si Dieu nous affligeait du dernier ? Et
» quant désormais pouvez-vous vous promettre du repos
» et en donner à ce royaume qui en a tant de besoin ?
» D'autres que moy vous peuvent dire l'estat auquel
» il estoit après des guerres semblables à celles que
» nous allons voir : chacun sçait ce que les peuples en
» patissent ; mais ce que souffrent les roys ne se peut
» apprendre que des roys mesmes. Le feu roy Mon-
» seigneur, qui l'avait expérimenté plus que personne
» (quoy que ce fust avec la gloire et l'avantage de tant
» de victoires), m'en a soigneusement informée, afin
» de vous le pouvoir tousiours remettre devant les yeux :
» et vous sçavez que je n'y ay pas manqué quand
» l'occasion s'en est présentée. En vain je vous ferais
» resouvenir qu'il ne m'avoit rien ordonné de plus ex-
» pressément pour la conduite de vostre Estat (pensant
» à ce qui pourroit arriver quand Dieu disposeroit de
» luy), que de maintenir la paix et l'union, et la fortifier
» des alliances qui se sont faites avec les principales
» couronnes de la chrestienté. L'ayant pratiqué de la
» sorte, Dieu m'a fait la grâce de conserver vostre
» royaume et de la remettre entre vos mains au mesme
» estat qu'il estoit sorti de celles du roy Monseigneur. »

Marie de Médicis, comme on le voit, mettait sous la patronage du roi Henri la politique qu'elle avait adoptée pendant sa régence, qu'elle avait toujours préconisée depuis et dont l'abandon provoqué par Richelieu avait été la première cause de leur inimitié.

« Je suis obligée de m'acquitter au mesme temps de » ce qui m'a esté enjoint par le feu roy Monseigneur, » ajoutait-elle : que si je vous voyois en termes d'entrer » en une pareille guerre, j'eusse à vous conjurer par » ses cendres et par sa mémoire (qui vous doit estre » en respect et vénération) de n'en point venir à ces » extrémitez ; ou, y estant entré, de vous convier à y » apporter un prompt remède, et vous recommandant » de sa part de contribuer à la paix, comme à la con- » servation de ce qu'il vous a laissé, l'ayant reconquis » par son sang et par vingt années de périls et de » peines. Les paroles de ce grand roy vostre père » me sont des oracles et ses commandemens des loix » inviolables : je croy qu'ils n'auront pas moins de » force auprès de vous [1]. »

En évoquant ainsi la mémoire et les paroles d'Henri IV, la reine avait espéré sans doute faire une forte impression sur l'esprit de son fils, l'émouvoir autant que le convaincre et exciter entre lui et son premier ministre un désaccord dont les conséquences ouvraient le champ libre à l'imprévu. Toutefois, pour atteindre ce but, il eût fallu que Louis XIII reçût la lettre de sa mère sans y avoir été préparé, et avec cette espèce de solennité que Marie de Médicis avait peut-être rêvée en la lui faisant parvenir par l'intermédiaire de l'envoyé pontifical.

[1] Nous empruntons ces extraits de la lettre de la reine à une brochure in-4° de 51 pages, intitulée : *Advis de ce qui s'est passé sur le sujet d'une lettre présentée au roy très-chrestien de la part de la royne-mère de Sa Majesté.* M. DC. XXXVI. — Les variantes qui existent entre cette version et celle bien plus correcte imprimée dans le volume intitulée : *Diverses pièces pour la défense de la royne-mère*, dont nous parlons en note quelques pages plus loin, semblent démontrer que Mathieu de Morgues a rédigé la lettre de la reine.

Mais Julio Mazarini n'était pas homme à se prêter bénévolément à ce jeu et à risquer de mécontenter le redoutable cardinal-duc en agissant à son insu : il était trop habile et trop prudent pour se faire un ennemi de celui qui s'était fait son protecteur. Depuis l'entrevue de Casal (1630) où il avait su apprécier l'activité et les ressources d'esprit du diplomate italien, Richelieu en effet le tenait en grande estime et il l'avait lui-même désigné au pape quand il s'était agi de nommer un internonce à Paris. Aussi, avant de déposer entre les mains du roi la lettre de la reine-mère , Mazarini consulta-t-il le cardinal qui, sans doute, en prit connaissance et s'arrangea de façon à détruire l'influence qu'elle pouvait avoir sur l'esprit du monarque, car il autorisa l'internonce à l'envoyer par un courrier à Louis XIII en ce moment en Champagne.

La réponse se fit longtemps attendre. Avec l'assentiment de Richelieu, le 22 octobre Mazarini se rendit près du roi rentré depuis peu à St-Germain, « pour lui » remontrer que l'amour de la reine-mère pour son » service, et son zèle pour la paix l'avaient seuls portée » à lui écrire avec la liberté qu'elle avait prise » et le supplier de lui faire connaître sa résolution afin qu'il pût la lui transmettre.

Il y avait trop peu d'années que Henri IV était descendu dans la tombe , pour qu'on pût avoir oublié qu'au moment où l'avait frappé le couteau de Ravaillac il était sur le point de rompre avec la maison d'Autriche , et il fallait tout l'aveuglement de la reine pour prétendre que sa politique à elle avait été la continuation de celle de son illustre époux. C'est ce que le roi fit observer à Mazarini [1]. Il ajouta que les termes de la lettre de

[1] *Mémoires de* RICHELIEU , t. 8 , p. 409.

sa mère convenaient mieux à un manifeste contre la France qu'à un appel à la concorde dont elle n'avait que les apparences, tandis qu'elle tendait à décrier le gouvernement présent, à condamner ses résolutions et à lui aliéner tous les cœurs. Que par dessus toute chose, il avait reconnu avec déplaisir que la reine sa mère n'avait plus d'affection ni pour lui ni pour sa couronne, et ce qui le confirmait dans cette croyance c'est que tout récemment encore elle avait chargé Mr de Clauzel de disposer le duc de Rohan à prendre parti contre la France.

C'était là une accusation extrêmement grave, mais qui n'était pas sans fondement et dont il serait bien difficile d'innocenter Marie de Médicis. On n'a pas oublié en effet que Clauzel, qui avait embrassé le parti de la reine, avait envoyé l'année précédente à Paris un de ses serviteurs pour essayer d'entraîner le duc de Rohan dans le parti de Monsieur. L'insuccès de cette tentative avait été attribuée à la maladresse du négociateur, et Clauzel, qui avait combattu jadis à côté de l'ancien chef des Huguenots et se vantait d'avoir sur lui quelqu'influence, s'était offert à la renouveler, en cherchant à lui faire abandonner le drapeau français et adopter les couleurs espagnoles. Le duc de Rohan se trouvait alors dans la Valteline à la tête d'une petite armée pleine de confiance en lui, toute animée de l'ardeur qu'il avait su lui communiquer et qui se multipliait avec une infatigable activité pour fermer hermétiquement aux troupes espagnoles, réunies en Italie, les passages qui leur auraient permis de venir renforcer les armées impériales. Clauzel, en quittant Bruxelles vers la fin de juillet, se rendit en Lorraine avec le duc d'El-

beuf [1] ; puis, à la suite du président Costa, conseiller intime du prince Thomas de Savoie, il passa en Italie où il fut présenté au comte de Serbellon, gouverneur du Milanais. Quelques semaines après il gagnait la Valteline pour offrir au duc de Rohan la souveraineté de cette province, au nom de l'empereur et du roi d'Espagne que Serbellon s'était hâté de consulter.

Mais ni le voyage de Clauzel, ni le but qu'il se proposait n'étaient un secret pour Richelieu, toujours bien informé de ce que les Français de l'entourage de Marie de Médicis projetaient à Bruxelles [2], et le duc de Rohan s'était bientôt aperçu qu'il était surveillé. Rallié depuis peu à la fortune du cardinal et son admirateur aussi dévoué qu'il avait été jusqu'alors son ardent adversaire, il comprit, dès les premières insinuations de Clauzel, que l'occasion lui était offerte de se faire pardonner d'un coup tout son passé et, oubliant son ancienne amitié pour un vieux compagnon d'armes, il le fit arrêter vers la fin de septembre et en donna aussitôt avis au roi. Le sieur Lanier, maître des requêtes,

[1] Le 19 juillet 1635 l'audiencier délivre un passeport au duc d'Elbeuf qui, en le lui demandant, l'informe « de l'ordre que la reine, sa maistresse, lui donne de se rendre auprès de M. de Lorraine. » (Audience 675.)

[2] *Scaglia à Olivarès.* 15 novembre 1635. — « Escriben de alla (Milano) que el duque de Rohan avia mandado prender al pobre Claussel y de Paris que avia salido un consejero para formarle el processo. No ay genero de duda que es hombre perdido y este sucedira siempre en quien se fiare del padre Chanteloup y sus seguaces sino por la malicia de aquel por la vellaqueria destos. » (Correspondance, t. II, f. 227.)

Id. à id. 22 décembre. — « A Clausel colgaron en la Valtelina como V. E. abra sabido un titulo de espia; si el se huviesse detenido en Milan o en otra parte adonde sus abisos abrian podido servir de algo, los de aqui que dieron noticia a Richelieu de su viaje ac le huvieron puesto en peligro del desastre que ha tenido... » (Id., t. II, f. 234.)

fut envoyé de Paris pour l'interroger : des lettres compromettantes adressées au duc de Rohan qui les remit au juge, et que Clauzel ne put se défendre d'avoir écrites, établirent à l'évidence sa culpabilité. Richelieu le fit condamner comme espion, et sous prétexte que ses coréligionnaires génévois se tenaient prêts à le sauver si on essayait de le faire revenir en France, il le fit exécuter sommairement dans l'intérieur du petit fort où il était prisonnier. Il évitait ainsi les débats d'un procès public et les protestations qu'en serviteur dévoué Clauzel aurait pu faire pour innocenter la reine : celle-ci ayant toujours couvert le coupable de sa protection, cela seul suffisait pour convaincre Louis XIII de sa complicité.

Mazarini fit connaître à Marie de Médicis la réponse que le roi lui avait faite. Sa lettre, écrite le 27 novembre, était datée de Ruel, maison de plaisance du cardinal, ce qui laissait entendre clairement que Richelieu l'avait inspirée toute entière. Presqu'en même temps l'abbé Fabroni lui apprenait les réclamations réitérées de l'ambassadeur français au sujet de la faveur que le pape lui avait faite en agréant qu'elle eût près de lui un ministre-résident. C'était encore Richelieu qui agissait à Rome par l'organe du cardinal de Lyon et du comte de Noailles, c'était lui qu'elle rencontrait partout. Aussi comprend-on la colère qui lui inspira sa lettre à Urbain VIII du 7 décembre : « Le cardinal de Riche-
» lieu, lui dit-elle, fait ouvertement paraître sa rage
» et la haine qu'il a contre nous, de faire tous ses
» efforts auprès de Vostre Sainteté pour nous oster s'il
» pouvoit un honneur qui est dû à nostre naissance et
» à la dignité de royne que nous avons receue du plus
» grand roy qui ait jamais esté, et de mère de celuy

» qui règne maintenant, qui n'a point de part à toutes
» ces violences et qui n'oserait ouvrir son cœur à ceux
» qui l'environnent qui sont tous ou gaignez du cardinal
» par argent, ou retenus par la crainte des supplices qui
» leur seraient infaillibles s'ils tesmoignaient l'affection
» qu'ils ont pour le roy. »

Si elle avait véritablement espéré jouer le rôle de médiatrice entre les maisons de France et d'Autriche, il lui fallait donc y renoncer. D'ailleurs le roi d'Espagne et l'empereur à qui elle avait adressé les mêmes exhortations qu'à Louis XIII, l'en avaient remerciée sans paraître croire que ses efforts pussent suffire à ramener la paix en Europe [1].

Les propositions de médiation présentées par le pape paraissaient en ce moment appelées à un meilleur résultat. Richelieu avait semblé les accepter avec reconnaissance, et de son côté l'empereur avait déclaré qu'il était prêt à envoyer ses plénipotentiaires à Constance, Ausbourg, Trente ou Spire pour y jeter les bases d'un traité. Les Provinces-Unies n'avaient consenti à les écouter qu'à la condition qu'on négociât à La Haye. Cette prétention aurait pu être admise à la rigueur si l'Espagne y avait adhéré ; mais moins que toute autre puissance elle paraissait aspirer à la paix. Le baron de Charnacé découvrit bientôt quelle en était la cause : il eut avis

[1] *Diverses pièces pour la défense de la royne mère du roy très-chrestien Louis XIII*, faites et reveues par Messire MATTHIEU DE MORGUES. Anvers 1636. — De la page 606 à 624, ce volume contient les lettres de la reine au pape du 15 juillet et du 7 décembre, au roi de France du 31 août, au cardinal Mazarini du 15 septembre, deux brefs d'Urbain VIII du 31 août et du 13 octobre, la réponse de Mazarini du 27 novembre et celle de l'empereur Ferdinand à la lettre que lui avait écrite Marie de Médicis, du 30 novembre.

que le greffier des États des Provinces-Unies, le sieur Musch, avait eu plusieurs conférences à Cranenbourg, dans le duché de Clèves, avec des députés du cardinal-infant et que le prince d'Orange, par son intermédiaire et sans le concours des États, essayait en secret de reprendre les négociations de la trève au point où elles étaient restées l'année précédente : le traité conclu en 1609 avec les Provinces-Unies devait être renouvelé, le fort de Schenk et Bréda devaient leur être rendus en échange de Venloo, Ruremonde et Maestricht, et la ville de Fernambouc était rachetée par l'Espagne à la compagnie des Indes occidentales au prix de 4 1/2 millions.

Aussitôt que Richelieu eut connaissance de ces négociations, il ordonna à Mr de Charnacé et au maréchal de Brézé de protester près du prince d'Orange et leur envoya en même temps les pouvoirs nécessaires pour prendre part au traité s'ils ne pouvaient l'empêcher de se conclure.

La France en effet, si les Provinces-Unies venaient à lui manquer, se serait trouvée presque seule contre toutes les forces de l'empire et de l'Espagne, et le peu de succès de la campagne qui venait de finir était d'un mauvais augure pour l'avenir. Ailleurs encore que dans les Pays-Bas les résultats de la lutte avaient été loin de répondre aux espérances de Richelieu et aux préparatifs grandioses qu'il avait effectués. Le cardinal de La Valette, après avoir par une démonstration sur le Rhin obligé le comte Galas à lever le siége de Mayence, premier succès qui l'avait quelque peu aveuglé sur ses talents d'homme de guerre, s'était imprudemment engagé dans un pays pauvre et désert, d'où la faim et la mauvaise saison l'avaient forcé à se retirer, poursuivi par l'armée impériale jusqu'aux portes de Metz : il était

arrivé dans cette ville dans le plus triste état, après avoir dû abandonner le 29 septembre à Wanderfange, en Lorraine, 18 canons et presque tout son bagage dans un combat qui lui coûta en outre un grand nombre de prisonniers [1]. Le roi qui, de son côté, malgré l'avis de Richelieu, avait voulu entrer en campagne, s'était mis à la tête de l'armée de Lorraine, jusqu'alors sous le commandement du vieux maréchal de La Force et du duc d'Angoulême, renforcée pour la circonstance du ban et de l'arrière-ban des provinces et de quelques régiments suisses : il avait borné ses opérations à la prise de la petite forteresse de St-Mihiel (12 octobre). En Italie, les retards prémédités du duc de Savoie avaient rendu inutile l'armée du maréchal de Créqui dans le Milanais. Sur les côtes de Provence enfin, la flotte française n'avait pu empêcher les galères espagnoles de s'emparer des îles Ste-Marguerite et St-Honorat.

Le duc de Rohan seul avait fait honneur aux armes françaises ; mais c'était là une faible compensation à de si grands revers, et la guerre qu'après tant d'hésitations Richelieu s'était décidé à déclarer à la maison d'Autriche paraissait devoir tourner à la confusion de son auteur. Qu'en adviendrait-il si les Provinces-Unies, jusqu'alors alliées à la France, allaient s'en séparer, en ce moment surtout que la ligue protestante désorganisée, affaiblie, abandonnée par la Suède, semblait fuire la lutte ? L'habileté des ambassadeurs du cardinal

[1] *Advis de Lorraine, arrivez par deux divers exprès le 3 et 4 octobre 1635 en la ville de Liége, et par autres lettres adressées à Mgr le révérendissime evesque de Gand, etc.*

A Lille, chez PIERRE DE RACHE, jouxte la copie imprimée à Gand chez SERVAIS MANILIUS, demeurant au *Pingeon blancq*.

parvint à conjurer le péril : soutenus par le parti influent qui s'était constitué en opposition avec la maison d'Orange, Charnacé et Brézé surent décider les États à ne conclure de traité avec l'Espagne qu'à la condition d'y comprendre leurs alliés. Les pouvoirs du cardinal-infant n'allaient pas jusqu'à lui permettre de négocier avec la France. Pendant tout l'hiver encore son secrétaire Martin de Axpe et le greffier Musch continuèrent leurs pratiques secrètes et se rencontrèrent diverses fois ; mais peu à peu les influences françaises reprirent le dessus et la reddition du fort de Schenk (29 avril 1636) qui termina la campagne, en éloignant pour les Provinces-Unies le danger d'une invasion, ralentit les désirs du prince de traiter et le décida à suspendre encore une fois les négociations [1].

[1] Le t. IV de la correspondance de l'abbé Scaglia contient plusieurs lettres de l'abbé au prince d'Orange, datées du mois de juin 1636. Elles sont en français et assurent Frédéric-Henri de l'envie que l'on a à Bruxelles de poursuivre les négociations de paix. C'était son neveu, l'abbé Philibert Scaglia, qui l'avait mis en rapport avec le prince ; on devait écrire à Scaglia sous le couvert de MM. Louis et Jean Malo d'Anvers, et il devait correspondre avec le secrétaire Huijgens de Zuijlichem.

CHAPITRE XXIV

Bruxelles pendant l'hiver de 1635. — Fête donnée par le duc de Lorraine en l'honneur de la princesse de Cantecroix. — État misérable de la duchesse d'Orléans. — Mesures prises par le cardinal-infant. — Déclaration de l'assemblée du clergé de France contre le mariage de Gaston. — Richelieu cherche à la faire approuver par le pape. — Urbain VIII s'y refuse. — Marie de Médicis parle de quitter Bruxelles. — Disgrâce de ses anciens serviteurs. — Mme du Fargis internée à Louvain. — Reprise des hostilités avec la France. — Motifs de leur retard. — Jean de Weert devant Liége. — L'armée française en Franche-Comté. — Siége de Dôle. — Manifeste du cardinal-Infant. — Prise de La Capelle, du Catelet et de Corbie. — Mauvais état de ces places. — Épouvante à Paris. — Impopularité du cardinal. — Il fait tête à l'orage. — Il lève une armée. — La met sous le commandement de Monsieur et reprend l'offensive. — Retraite du cardinal infant. — Siége et prise de Corbie. — Motifs de la capitulation. — Les armées de cette époque.

Les premiers mois de l'année 1636 furent extrêmement brillants à Bruxelles. Les résultats satisfaisants de la dernière campagne, les périls auxquels on venait d'échapper, les espérances de paix ou de succès futurs avaient fait oublier les sombres préoccupations et les tristes appréhensions que le printemps de l'année précédente avait vu naître : les généraux partageaient leur temps entre l'étude des nouveaux plans de campagne et les fêtes que la noblesse et la bourgeoisie leur offraient à l'envi. Le cardinal-infant, entouré de tout un brillant état-major où se faisaient remarquer le prince Thomas de Savoie, Piccolomini, Colloredo, le duc d'Elbeuf revenu depuis peu de Lorraine, Jean de Weert le héros populaire, et tant d'autres moins illustres, mais où l'on regrettait l'absence du digne

marquis d'Aytona et du fastueux duc de Lerme qui avaient succombé tous deux pendant la campagne précédente, le cardinal-infant se prêtait avec bonheur à ces réjouissances dont sa jeunesse passée toute entière à la cour grave et formaliste de Madrid avait été sevrée, à toutes ces fêtes triomphales dont il était le héros et que rehaussait le plus souvent le pinceau de de cette pléiade d'artistes immortels dont le talent était alors à son apogée.

Parmi tous ces chefs d'armée, tous ces grands noms qui donnaient tant d'éclat à la cour de don Fernando, se faisait cependant remarquer bien au dessus des autres par sa bonne mine, sa gaieté, sa prodigalité et toutes les qualités qui faisaient de lui l'un des gentilshommes les plus accomplis de son siècle, le duc Charles de Lorraine, arrivé à Bruxelles à la fin de décembre 1635. La nécessité de s'entendre avec les généraux espagnols sur les opérations militaires de la prochaine campagne autant que le désir de revoir ses deux sœurs, la duchesse d'Orléans et la princesse de Phalsbourg, expliquaient suffisamment sa présence dans les Pays-Bas. Mais un autre mobile encore l'avait amené à Bruxelles : il voulait y rencontrer Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, qui depuis peu de temps était venu l'habiter avec sa mère, la marquise d'Autriche, que le cabinet espagnol, comme nous l'avons vu, avait jugée digne de servir de tutrice à Marguerite de Lorraine, mais qui ne semble pas cependant avoir jamais rempli ce rôle. Charles IV avait connu Béatrix à Besançon et, prompt à s'en flammer, séparé d'ailleurs de fait de sa femme la princesse Nicole que Richelieu avait réussi à attirer à Paris, il lui avait voué une admiration profonde,

nous oserions même dire un culte passionné, qui ne l'avait pas trouvée indifférente [1].

La princesse de Cantecroix tenait par sa mère aux familles de Berghes et de Mérode, et son père, François de Cusance, baron de Beauvoir et de St-Julien, commandait un régiment de Bourguignons dans la Franche-Comté. Elle n'était donc pas une étrangère dans les Pays-Bas où sa beauté avait fait sensation. « C'était, » dit un contemporain, la plus belle personne de son » temps. Sa taille au dessus de la médiocre, était libre » et parfaitement proportionnée ; elle n'avait d'embon- » point qu'autant qu'il lui en fallait pour lui donner une » mine haute et un port majestueux ; son visage entre » l'ovale et le rond, était d'un teint vif et uni ; ses » cheveux d'un clair cendré; ses yeux bleus, bien fendus, » à fleur de tête, sa bouche petite et vermeille; ses » dents blanches et bien rangées; la gorge, le bras et la » main répondaient à la beauté d'un visage si parfait [2]. »

Ce fut pour plaire à Béatrix que Charles IV donna à Bruxelles une fête militaire où il comptait briller par son adresse et sa magnificence. Au milieu d'un bal offert par la bourgeoisie au cardinal-infant, vingt tambours et autant de trompettes, à la livrée de Lorraine, firent soudain leur entrée, précédés d'un héraut qui, après les roulements et les sonneries obligées, somma le

[1] Voir l'anecdote racontée par le marquis de Blainville dans les *Mémoires* D'ARNAUD, éd. Petitot.

[2] GUILLEMAIN, *Histoire manuscrite de Charles IV*. Voyez D'HAUSSONVILLE, *Hist. de la réunion* etc., t. II, p. 69. Van Dyck a peint le portrait de Béatrix : il a été gravé par Petrus de Jode ; on lit en dessous BEATRIX COSANTIA PRINCEPS CANTECROYANA etc. On y retrouve la plupart des traits dépeints par l'écrivain que nous citons.

prince Thomas et Piccolomini d'avoir à se rendre dans trois jours sur la grande place pour y combattre en champ-clos le duc de Lorraine. Au jour fixé, Charles, monté sur un char magnifique et précédé d'un autre portant une renommée, entouré de pages nombreux et d'une cinquantaine de cavaliers revêtus de cuirasses d'argent et vêtus à la romaine, fit le tour de la grande place dont toutes les fenêtres étaient garnies de curieux, pendant qu'au balcon de l'hôtel de ville se tenait toute la cour. Il monta ensuite à cheval et, revêtu de son armure, combattit ses adversaires avec la lance, l'épée, le javelot et le pistolet. Dans toutes ces joutes courtoises il remporta la palme, car nul cavalier au monde n'avait plus de grâce et d'adresse, et acclamé par la foule il fut reconduit au palais à la lueur des flambeaux et au bruit des plus vifs applaudissements [1].

Si l'on en excepte l'héroïne de la fête, nulle dame n'avait été plus fière des succès du duc de Lorraine que la duchesse d'Orléans. Pendant son veuvage anticipé, qui devait durer de longues années encore, ignorant si elle était destinée à s'asseoir un jour sur le trône de France, comme l'avait rêvé sa famille, ou à finir ses jours dans un cloître comme le lui avait prédit son père, cette jeune femme occupait l'hôtel qu'on lui avait donné pour demeure, avec quelques gentilshommes laissés près d'elle par le duc d'Orléans et dont elle se défiait, les soupçonnant d'être vendus à Richelieu. Profitant de sa faiblesse, ils dépensaient entre eux la faible pension que jusqu'alors lui avait servi Monsieur, et les 15000 écus par an que le gouvernement espagnol lui avait accordés lors de son

[1] D'Haussonville, t. II, p. 37.

arrivée à Bruxelles. N'osant se défaire de ces parasites, de peur de déplaire à son mari, et ne sachant à qui demander conseil, elle pria son confesseur de transmettre à Fray Juan de San Augustin, du conseil d'État du cardinal-infant, quelques mots d'écrit résumant les griefs qu'elle leur imputait : il apparut clairement de ses aveux qu'elle manquait souvent du nécessaire, même dans les choses les plus essentielles à la vie. Aussitôt qu'il en eût connaissance don Fernando résolut de mettre un terme à l'exploitation dont elle était victime et, d'accord avec elle, il porta sa pension à 2400 écus par mois, mais en spécifiant que 400 écus seulement lui seraient remis en main propre pour en disposer comme elle l'entendrait, le reste devant être employé à l'entretien de sa maison, mais sans l'intermédiaire des Français qui l'entouraient. Ceux-ci jetèrent les hauts cris quand ils eurent connaissance de ces dispositions : prétendre les entretenir rien qu'en les hébergeant c'était vouloir les renvoyer, disaient-ils, et ils s'en iraient. Madame leur répondit que n'ayant aucun autre moyen de les contenter elle les laissait libres de faire ce qui leur convenait le mieux. En définitive ils se décidèrent à rester, au prix d'une somme de 2500 écus que le cardinal-infant leur fit compter pour payer les dettes qu'ils prétendaient avoir contractées pour les dépenses de la maison de la duchesse [1]. Ces sages mesures ne furent sans doute pas maintenues, car dans une lettre postérieure qu'elle écrit à son mari la duchesse se plaint encore amèrement de ses gens : « Comme vous savés que » je n'ay aucun maistre d'hôtel sage, ni aucune dame,

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 21 février 1636. — Correspondance, t. V, f. 141.

» je doibs faire tout et veiller partout, lui dit-elle. Plu-
» sieurs mésusent du grand respect que je vous porte,
» disant qu'ils ont des brevets bien faicts de vous, et que
» je ne les puis chasser, néantmoins je ne les puis
» conduire autrement estant trop insolents. » Puis avec cette soumission, cette abnégation complète d'elle-même qu'on retrouve dans toutes les lettres de cette charmante femme jusqu'au moment de sa rentrée en France : « Man-
» dés moi ce que je puis faire en chose semblable qui
» soit à votre gré et sans vous offenser, ajoute-t-elle.
» Car je ne veux avoir pensée qui ne soit toujours con-
» forme à vos volontés, ce que je vous prye de croire. Et
» aussi sy vous avés contentement et honneur par mes
» souffrances, je désirerois de bon cœur les prolonger.
» Car enfin je vous ayme et honore du fond de mon
» cœur. Je sçay aussi que vous m'aimés bien. Certes
» vous en avés sujet. Faites-le donc paraître, mon
» très aimé cœur. Je vous en prye, afin que je sois
» bientost auprès de vous, pour faire une vye selon
» Dieu et qui soit d'édification au monde. Voilà mon
» desseing; car je ne songe qu'à plaire à Nostre Sei-
» gneur, et à vous agréer en tout. Adieu, Monsieur,
» puis continuez à m'aymer puisque je ne désire vivre
» que pour vous [1]... » Naïf mélange d'amour divin et d'affection mondaine, qui semble un reflet des mœurs espagnoles depuis trop longtemps acclimatées à la cour de Bruxelles pour y avoir été sans influence sur ceux qui y séjournaient.

Ce que l'on peut dire à la louange de Gaston d'Orléans,

[1] *Marguerite de Lorraine à Monsieur.* 19 mars (1637 ?). D'HAUSSONVILLE, t. II, pièces justificatives, p. 325.

et il a été si peu digne d'être loué qu'à l'occasion il faut se hâter de lui faire un mérite de n'être pas en faute, c'est que malgré les obsessions qui l'avaient entouré à son retour en France, il s'était formellement refusé à déclarer son mariage clandestin et effectué par violence, comme l'avait décidé la sentence rendue le 5 septembre 1634 par le parlement de Paris, ce qui ôtait à ce jugement toute sa valeur. Forcé d'abandonner ce moyen d'invalidation, le cardinal de Richelieu avait profité de l'assemblée générale du clergé à Paris, en juin 1635, pour provoquer une décision nouvelle qui, rendue par une haute juridiction ecclésiastique, pouvait avoir une portée bien plus étendue. Il fit poser à l'assemblée la question suivante : « Si les mariages des princes du sang qui peuvent prétendre à la succession de la couronne, et particulièrement ceux qui en sont les plus proches et présomptifs héritiers, peuvent être valables et légitimes, s'ils sont faits non seulement sans le consentement de celui qui possède la couronne, mais en outre contre sa volonté. » Une commission de cinq évêques fut nommée ; elle se mit en rapport avec les plus célèbres théologiens, et le 6 juillet l'évêque de Montpellier qu'elle avait pris pour organe établit en principe : « 1° Que le contrat civil étant la matière du sacrement de mariage, si ce contrat est nul il ne peut y avoir de mariage. 2° Que le contrat pour être valide doit être conforme aux lois du pays, et que les rois ont le droit d'y mettre des conditions dont le défaut le rend invalide et par conséquent incapable d'être la matière du sacrement de mariage. 3° Que la coutume du royaume, qui tient lieu de loi écrite, ne permet pas aux princes du sang de se marier sans le consentement du roi. »

L'assemblée se prononça le 16 juillet conformément à l'avis des commissaires et déclara que la coutume de France sur laquelle on s'appuyait était raisonnable, ancienne, fortifiée par une légitime prescription et autorisée par l'Église.

Cette décision, signée par tous les députés du clergé, fut portée à St-Germain-en-Laye au roi, et à Ruel au cardinal; elle paraissait devoir mettre fin à la controverse. En réalité cependant elle péchait par la base : elle n'était sanctionnée par aucune loi écrite ni par aucun exemple antérieur [1], et quelques-uns des théologiens consultés avaient donné leur avis en ajoutant qu'ils le soumettaient toutefois au jugement du pape.

Richelieu s'était décidé alors à faire approuver cet arrêt par le souverain-pontife près duquel il envoya, comme nous l'avons dit, le cardinal de Lyon, son frère. Pour diminuer les scrupules d'Urbain VIII, il fit signer au duc d'Orléans un acte par lequel le prince déclarait que, vu l'avis de l'assemblée des députés du clergé réunis à Paris, il s'était cru en conscience obligé d'y acquiescer, de reconnaître la nullité de son mariage et de déclarer qu'il ne tiendrait jamais à l'avenir Marguerite de Lorraine pour son épouse et ne ferait aucune action ni acte contraire à la présente déclaration qu'il faisait volontairement, mu par les véritables sentiments de sa conscience (15 août 1635) [2].

Persuadé que le St-Père tiendrait compte de la requête qu'il lui avait adressée l'année précédente et par laquelle

[1] *Lettre de Fray Juan de San Augustin*, dans la dépêche du cardinal-infant du 21 février 1636. — Correspondance, t. V, f. 152.

[2] *Histoire du règne de Louis XIII* par le P. Griffet, t. II, p. 653 et suiv.

il le priait de n'avoir aucun égard à tous les actes contraires à la validité de son mariage qu'il pourrait signer plus tard, contraint par une volonté supérieure, Monsieur n'avait fait aucune difficulté de mettre son nom au bas d'une déclaration qu'il savait d'avance sans aucune valeur, et de jouer de la sorte un excellent tour au cardinal. Cette conduite, si peu digne d'un prince, était, il faut l'avouer, parfaitement d'accord avec tous ses antécédents. Nous doutons fort cependant que cette protestation anticipée ait eu une influence quelconque sur la décision du St-Père. Urbain VIII, plus indépendant que les députés du clergé de France, se refusa à approuver le jugement qu'ils avaient rendu et déclara que le mariage du duc d'Orléans, contracté selon toutes les conditions prescrites par le concile de Trente, pouvait être nul quant à ses effets civils, mais qu'il ne pouvait l'être quant au sacrement. Juger autrement d'ailleurs, c'eût été reconnaître la prééminence de la loi civile sur la loi religieuse, ce que l'Église n'admettra jamais.

S'il faut en croire Vittorio Siri [1], généralement bien renseigné sur tous les faits relatifs à la cour du Vatican, Marie de Médicis avait fait demander au pape de défendre au clergé de France de juger de la validité du mariage de son fils auquel elle avait consenti ; mais la rapidité avec laquelle avait procédé l'assemblée ne permit pas à Urbain VIII d'intervenir. Il est vraisemblable qu'il n'en fut pas fâché ; car l'antagonisme des ambassadeurs français et espagnol à Rome lui donnait assez d'embarras sans qu'il cherchât encore à les augmenter sans nécessité. C'était en vain qu'il essayait de

[1] *Memorie recondite*, t. VIII, p. 554.

maintenir dans un juste équilibre leurs prétentions rivales, et les difficultés ne firent que s'accroître après l'arrivée à Rome de l'abbé Fabroni avec le titre de ministre-résident de la reine-mère du roi très-chrétien ; car pendant que les uns protestaient avec passion contre la tendance de la cour pontificale à reconnaître à l'abbé un caractère officiel, les autres prétendaient qu'il fût traité avec toute la déférence due à la belle-mère de leur souverain [1].

L'insuccès de l'armée française dans la campagne des Pays-Bas influa nécessairement sur la conduite du gouvernement romain ; car ce fut à la pression de l'Espagne que le pape céda quand il ordonna à Mazarini de quitter la France où, comme ministre d'un prince désireux de jouer le rôle de médiateur, il avait montré trop de partialité en faveur du cardinal de Richelieu, particulièrement à l'occasion de la lettre de Marie de Médicis à Louis XIII.

Aussi ne savons-nous sur quoi se basait la reine pour prétendre que l'Espagne la soupçonnant, à propos de son projet de médiation, d'avoir voulu favoriser les desseins de la France, lui montrait depuis lors de la défiance ; prétexte qui la détermina à faire pressentir par le baron de Rochart la façon dont le cabinet de Madrid accueillerait l'idée de la voir quitter les Pays-Bas aussitôt qu'elle aurait recouvré ses forces et sa santé, pour aller résider dans quelqu'autre ville au choix de Philippe IV et du cardinal-infant. « Elle y serait, disait-elle, plus à même de renouer les intelligences qu'elle possédait en

[1] *Marie de Médicis au cardinal-infant.* 31 août 1636. — Secrétairie d'État espagnole, n° 448, f. 140.

France, d'encourager ceux qui avaient à se plaindre de Richelieu et plus utile à la maison d'Autriche. N'étant plus l'hôte du roi d'Espagne, elle pourrait dès lors convier tous les princes qui lui portaient de l'intérêt à l'aider de leurs troupes et de leurs deniers, et se contenter d'un secours plus modeste que celui que lui accordait son gendre et qu'elle accepterait toujours du reste comme un témoignage de son affection [1]. »

Nous soupçonnons fort, quant à nous, cette méfiance dont elle se plaignait de n'avoir jamais existé que dans son imagination ; en exprimant son désir d'émarger ailleurs encore qu'au budget du cardinal-infant, elle insinuait que sa pension mensuelle de 10,000 écus ne lui suffisait plus. Il est vrai qu'elle ne lui était pas toujours payée fort régulièrement ; mais ses embarras financiers provenaient particulièrement des dépenses excessives auxquelles l'avait entraînée sa manie d'entretenir des résidents dans la plupart des cours de l'Europe et de ses prodigalités envers les frères Fabroni, qu'elle favorisait au point de se montrer ingrate envers ceux qui avaient partagé jusqu'alors sa mauvaise fortune. C'est ainsi que la duchesse d'Ognano qui l'avait rejointe l'une des premières lors de son arrivée dans les Pays-Bas, était tombée en disgrâce ; qu'elle avait rompu avec le duc d'Elbeuf, et qu'elle allait bientôt éloigner le père Chanteloube. En même temps qu'elle se séparait de ses amis les plus anciens et les plus fidèles, elle continuait à poursuivre de sa haine et de sa colère ceux qui avaient auparavant encouru

[1] *Philippe IV au cardinal-infant.* 13 juin 1636. — Correspondance t. V, p. 570.

son mécontentement, et la marquise du Fargis lui dut son internement dans la ville de Louvain où l'année précédente elle n'avait résidé que pendant les quelques semaines qu'avait durée l'invasion des alliés. Ce furent ses instances réitérées qui déterminèrent le cabinet de Madrid à envoyer à la marquise l'ordre de quitter Bruxelles, et le cardinal-infant se vit obligé de l'exécuter, à son grand regret devons-nous supposer, puisqu'à cette occasion il trouva bon d'adresser au roi, son frère, l'admirable lettre que cette malheureuse femme lui écrivit pour protester de son innocence et demander des juges [1]. Mme du Fargis lui avait été recommandée par Anne d'Autriche, cette sœur qu'il n'avait plus vue depuis son enfance, mais pour qui il avait toujours conservé une tendre affection ; il savait qu'elles entretenaient ensemble une correspondance secrète par l'intermédiaire du secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris et de Balthazar Gerbier [2] ; il lui en coûtait de servir contre la marquise les ressentiments de la reine-mère et de pousser au désespoir cette pauvre femme dont les malheurs avaient racheté les fautes et qui,

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 8 juillet 1636. — « Haviendo procurado en conformidad de la orden de V. M. disponer a la marquesa de Fargis aque saliesse de Bruselas. Ha obedezido promptamente y endose a Lobayna ; pero ha me dado el papel incluso que me ha parezido embiarle a V. M., paraque haviendo le visito se sirve V. M. de mandarme avisar la resolucion que fue reservido... con esta señora, paraque yo pueda tener entendido la forma enque me tengo de governar con ella. — (Correspondance, t. V, f. 25.) — La traduction espagnole de la lettre de la marquise se trouve dans le même volume, f. 28.

[2] Voir *Ancien fonds français* n° 9241, à la bibl. nationale de Paris, les lettres de Mme du Fargis à la reine Anne. M. V. Cousin a publié de nombreux fragments de cette correspondance dans son *Histoire de Mme de Chevreuse*, notes du chapitre III, § 3e.

éloignée de son mari prisonnier à Vincennes, réduite à la misère par la confiscation de ses biens, n'avait plus pour vivre que la faible pension de quelques centaines d'écus que lui payait l'Espagne.

Les six premiers mois de l'année 1636 étaient écoulés quand le cardinal-infant se décida à reprendre les hostilités contre la France. Jusqu'au commencement de mai, le siége du fort de Schenk, entrepris par le prince d'Orange, avait immobilisé sur les frontières du nord un petit corps d'observation, trop faible pour obliger Fréderic-Henri à abandonner son entreprise, mais assez fort cependant pour donner aux assiégés le courage et la persévérance de résister de longs mois, pour ôter au prince l'envie d'employer les régiments que les travaux d'approche n'occupaient pas à des courses aventureuses dans le pays, et pour l'empêcher de renvoyer en France ce qui restait de l'armée des maréchaux de Brézé et Châtillon. Ce corps d'observation, rendu disponible par la reddition du fort, dont la garnison de 800 hommes son gouverneur le colonel Fourdin en tête put rentrer honorablement dans les Pays-Bas, reprit aussi le chemin du Brabant muni d'un sauf-conduit du prince d'Orange[1].

Une autre partie de l'armée du cardinal-infant avait été occupée une partie de l'hiver dans le pays de Liége, dont les habitants s'étaient révoltés contre leur prince, l'archevêque-électeur de Cologne. Les Liégeois, malgré les misères que leurs sympathies pour la France leur avaient values dans les siécles précédents, avaient, aussitôt après la bataille des Avins, accueilli très-amicalement les maréchaux français et leur avaient fourni des

[1] *Mémoires de* Fréderic-Henri, p. 196.

vivres. Des troupes avaient même été levées dans la principauté pour le compte de Louis XIII, et un régiment formé par le colonel Trouillet, cet aventurier que nous avons vu autrefois à la solde de Gaston d'Orléans, en essayant de passer en France avait été attaqué à Pont-de-Loup, sur la Sambre, par le comte de Lamottry et en grande partie détruit [1]. Le prince-évêque avait vainement essayé de ramener son peuple à des sentiments de fidélité envers l'empire, et n'avait pas mieux réussi à faire recevoir dans sa capitale une garnison composée d'une partie de troupes impériales, jusqu'alors en quartier dans les environs de Cologne. Jean de Weert avait alors reçu l'ordre d'y aller loger et de forcer les Liégeois à entretenir ses soldats ; mais il s'était trouvé impuissant à vaincre la résistance que lui avait opposée le bourgmestre Laruelle à la tête du parti patriote : ne pouvant pénétrer dans la ville que les bourgeois avaient armée et d'où ils avaient chassé, le 10 avril, tous ceux qui tenaient pour l'Espagne, il s'en était vengé sur les faubourgs et les villages des environs qui avaient été pillés, rançonnés ou brûlés par ses Croates.

Le cardinal de Richelieu, comptant sur les Provinces-Unies auxquelles il venait d'allouer un nouveau subside de 1,500,000 francs pour tenir tête à l'armée des Pays-Bas, avait de son côté envoyé ses meilleures troupes en Italie sous les ordres du maréchal de Créqui, en Franche-Comté sous le prince de Condé, et en Lorraine sous le cardinal de La Valette. La Picardie et

[1] *Charles de Lannoy, comte de Lamottry, au cardinal-infant.* Namur, 15 août 1635. — Conseil d'État, carton 446.

la Champagne renfermaient à peine quelques régiments, que vint bientôt renforcer la petite armée française restée en Hollande avec le maréchal de Brézé et qui, réduite à 6000 hommes et 2500 chevaux, s'embarqua à Rotterdam pour Calais, où elle arriva au commencement de juin.

La Franche-Comté, en dépit de sa neutralité reconnue par les traités, avait été envahie le 27 mai, et le prince de Condé avait assiégé la ville de Dôle qu'il croyait mal armée, mal approvisionnée et incapable d'une résistance sérieuse ; mais le courage et l'énergie des habitants « et la haine naturelle que les Comtois portent aux » Français [1], » trompèrent son espérance. Sommée de se rendre avant trois jours, la garnison répondit fièrement « que rien ne pressait et que dans un an elle » verrait ce qu'elle aurait à dire, » et le prince dut se résigner à assiéger la place selon les règles. Toutefois elle devait nécessairement tomber si on ne marchait à son secours. Pendant que le duc de Lorraine, avec une petite armée de 7000 fantassins et 3000 cavaliers, auxquels s'étaient joints 2500 hommes de troupes impériales conduites par le baron de Lamboy et les milices franc-comtoises à la tête desquelles se trouvait Mr de Conflans, un des gentilshommes de la province, marchait directement sur Dôle pour attaquer les assiégeants, afin de faciliter sa mission le cardinal-infant s'apprêtait de son côté à entrer en France à la tête d'une puissante armée. Sans compter la cavalerie de Jean de Weert qui venait de quitter Liége, elle se composait d'environ 12,000 cavaliers et 6000 fantassins, et Piccolomini, qui était allé

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 9, p. 195.

à la rencontre des troupes envoyées par l'empereur, lui en amenait presqu'autant.

Pendant que son armée passait la frontière et investissait La Capelle, don Fernando, à l'instar de Louis XIII l'année précédente, publia lui aussi son manifeste et le fit répandre dans les villes de la Champagne et de la Picardie. Il y expliquait les raisons qui l'avaient déterminé à pénétrer en France et déclarait que son but était non de ruiner et de conquérir, mais d'obliger le cardinal de Richelieu à accepter une paix qui pût rendre le repos à la chrétienté. « Pour ces causes, disait-il, » et aussy pour monstrer l'estat que Leurs Majestés » font des prières qui leur ont esté faictes par la reyne-» mère du roy très-chrestien, nous faisons sçavoir que » nous protégerons et traicterons comme amis tous les » Français qui seconderont conjoinctement ou séparé-» ment nos bons desseins, que nous avons ordonné que » la neutralité soit gardée avec ceulx de la noblesse » et avec les villes qui la demanderont et qui refuseront » assistance à ceulx qui s'opposeront au bien de la » chrestienté et à leur propre salut, contre lesquels on » exercera toute sorte d'hostilité sans donner quartier » à leurs personnes ny espargner leurs maisons et leurs » biens. Nous voulons aussy que chacun sçache que la » résolution de Leurs Majestés est de ne poser point » les armes que la reyne-mère du roy très-chrestien ne » soit satisfaite et contente, que les princes injustement » chassez de leurs Estats n'y soient restabliz, et qu'on » ne voye des assurances de paix plus certaines qu'on » ne les peut attendre de l'entremise de celuy qui a » violé les traictez de Ratisbonne et autres, faits devant » et après qu'il a eu le maniement des affaires de France,

» sans que nous prétendions de tirer autre avantage du
» bon succès qu'il plaira à Dieu de donner à nos justes
» poursuites, que d'avoir conservé et augmenté la reli-
» gion catholique, pacifié l'Europe, relevé les opprimez
» et faict rendre à un chacun ce qui luy appartient [1]. »

Comme on le voit, le cardinal-infant en se posant en champion de la chrétienté, en défenseur de Marie de Médicis, du duc de Lorraine et de tous les opprimés, semblait bien moins s'attaquer à la France qu'à Richelieu.

La Capelle, investie le 3 juillet, eut à subir une attaque d'emblée ; les Espagnols établirent pendant la nuit leurs batteries sur le bord des fossés de la place et commencèrent immédiatement à la battre avec acharnement de leurs canons et de leurs mortiers, engins alors nouveaux et à peu près inconnus en France. Le 7 la place capitula, son gouverneur, le marquis de Vardes, frère cadet de celui qui avait failli à son devoir en l'offrant pour asile à Marie de Médicis, ayant refusé de continuer plus longtemps à la défendre. La garnison obtint l'autorisation de se retirer à St-Quentin avec armes et bagages et trois canons ; mais les affûts et les roues de ceux-ci étaient en si mauvais état qu'ils durent être abandonnés en chemin [2].

Le cardinal-infant marcha ensuite sur Guise, mais sans l'attaquer et, s'emparant sur sa route de Vervins et de Bohain qui se rendirent aux premières sommations,

[1] Ce manifeste, contresigné VERREYKEN, est daté de Mons, le 5 juillet 1636. Il fut imprimé à Bruxelles chez HUBERT ANTHOINE VELPIUS, imprimeur de la cour, à l'Aigle d'or, près du palais.

[2] *Copie d'une lettre de Cambray en datte du* 17 *juillet* 1636, où se déclare l'estat et progrès qu'a faict en France la puissante armée de nostre cardinal-infant, depuis la prise de La Chapelle jusques au 17 courant, avec une autre adjointe en date du 22. — MDCXXXVI.

il se dirigea sur le Catelet que les premières bombes étonnèrent au point qu'il demanda à capituler. Corbie, place plus importante et que l'on croyait capable d'une longue resistance, ne tint pas plus longtemps et se rendit le 15 août.

Que signifiaient ces capitulations successives, et la lâcheté de leurs gouverneurs, que Richelieu accuse seul dans ses *Mémoires*, était-elle l'unique cause de la chute de toutes ces places ? Dès l'année précédente, lorsque la rupture avec l'Espagne avait été décidée, le cardinal avait envoyé le secrétaire d'État de Noyers visiter les villes frontières du nord de la France, avec plein pouvoir de remettre leurs fortifications et leur armement en bon état et de les fournir de vivres et de munitions en quantités suffisantes pour leur permettre d'obliger une armée envahissante à passer, pour s'en rendre maître, par toutes les longueurs d'un siége. Il comptait que ses ordres avaient été exécutés. Mais soit que de Noyers fût un ingénieur médiocre, soit qu'il s'en remît à d'autres qui n'y firent pas leur devoir, au moment de l'invasion la plupart des places fortes avaient leurs remparts ruinés, étaient dépourvues d'approvisionnements, avaient de faibles garnisons et un armement pitoyable, car selon Fontenay-Mareuil « la plupart des » canons étaient sur le ventre, avec peu d'affûts sur » qui on les pût monter [1]. » Certes, les gouverneurs

[1] *Mémoires de* FONTENAY-MAREUIL, p. 242, éd. Petitot. — Si de Noyers remplit mal en 1633 ses fonctions d'inspecteur des places fortes, pour lesquelles il n'était pas fait, il essaya du moins de rendre sa mission utile en cherchant à gagner les gouverneurs des villes des Pays-Bas. C'est ainsi que le 14 juin 1635, le frère Jean de Lyer, prieur des prémontrés de l'abbaye du Mont-St-Martin en France, se rendait en son

manquèrent d'initiative et se laissèrent surprendre, mais le régime despotique sous lequel ils vivaient les avait habitués à une tutelle qui les laissait éperdus quand elle venait à leur manquer, et ils succombaient sous le poids de la lourde responsabilité dont ils se voyaient soudainement investis.

A la nouvelle de la reddition de La Capelle, Louis XIII avait aussitôt envoyé l'ordre au comte de Soissons, qui venait de prendre le commandement de toutes les troupes réunies sur la frontière du nord, de s'avancer en Picardie avec les régiments qu'il avait en Champagne, pour y rejoindre Messieurs de Chaulnes et de Brézé. Mais la marche rapide des ennemis et leurs triomphes successifs ne permirent pas au prince d'opérer dans cette province et, après avoir jeté quelques garnisons dans les places menacées, il quitta la Somme et se retira sur Compiègne pour couvrir Paris, laissant le champ libre à l'invasion.

L'émotion et l'épouvante qui saisirent la capitale de la France à la nouvelle de cette retraite et de l'approche des ennemis, furent aussi vives que la terreur qu'elle montra en 1870 à l'annonce des succès des Allemands. La peur y provoqua une émigration considérable, et en quelques jours les routes qui conduisaient à Orléans et à Tours se couvrirent de voitures et de chariots emportant les objets les plus précieux de toute une population affolée. Comme les cosaques de 1814 et les uhlans de 1870, les croates qui, dans leurs courses aventureuses,

nom près de Louis de Benavidès pour le persuader de livrer au cardinal la ville de Cambrai dont il était gouverneur. (Chambres des comptes. n° 920.)

apparurent jusque devant les faubourgs de Paris, y acquirent une réputation légendaire, et Jean de Weert surtout, le chef entreprenant de cette cavalerie légère, habituée aux coups de main et aux exécutions rapides, y gagna un renom qui a traversé les siècles.

Le peuple, toujours prêt à renier ceux qu'il a adorés quand le succès semble les abandonner, faisant remonter au cardinal de Richelieu toute la responsabilité de cette guerre, l'accabla d'injures et de menaces de mort, et ses ennemis crurent un moment que cette soudaine impopularité l'obligerait à quitter le pouvoir ou provoquerait sa disgrâce. Mais Richelieu n'était pas de ceux qui abandonnent le gouvernail quand sévit la tempête : on le vit braver l'impopularité en traversant presque sans gardes les rues de Paris où son nom soulevait le plus de clameurs hostiles, et par cette heureuse audace ramener à lui tous ceux que séduit toujours le courage calme et maître de soi. Dans ce naufrage où les pessimistes voyaient déjà la France s'abîmer, chacun, cherchant autour de soi un ferme appui, une volonté énergique qui pût réunir en faisceau les ressources de la nation pour les opposer à l'ennemi, jeta les yeux sur lui et reconnut qu'en lui seul était le salut. De son côté il ne faillit ni à son devoir ni à la confiance qu'on lui témoignait ; aidé par Louis XIII, qui dans cette occasion fit preuve d'une activité et d'une résolution qu'on n'était pas accoutumé à lui reconnaître, du 4 au 12 août il fit rendre une série d'ordonnances qui, avant la fin du mois, lui fournirent une armée de 30,000 hommes de pied et de 12,000 chevaux. Elle quitta Paris le 1er septembre, sous le commandement du duc d'Orléans ayant sous ses ordres le comte de Soissons et les maréchaux

de Châtillon et de la Force. Le 13 septembre elle traversa l'Oise et s'avança en Picardie.

Ce fut au tour des Espagnols de reculer. Ce qui était arrivé l'année précédente dans les Pays-Bas à l'armée française venait d'avoir son pendant : une campagne de deux mois, avec ses courses aventureuses et ses expéditions hardies presque toujours suivies de dévastations inutiles, avait désorganisé l'armée du cardinal-infant en y introduisant l'indiscipline ; de plus, les généraux, divers d'origine et commandant à des troupes de nationalités différentes, se jalousaient et se pliaient mal à l'avis les uns des autres ; le pain et les vivres, devenus rares dans un pays dévasté à plaisir, manquaient le plus souvent, et les retards apportés au paiement de leur solde ne laissaient guère aux troupes d'autre alternative que de piller ou de mourir de faim. A la nouvelle de l'approche des Français, le cardinal-infant n'essaya même pas de leur barrer le passage : il augmenta la garnison de Corbie et se hâta de mettre la Somme entre lui et l'armée du duc d'Orléans ; les quelques jours que perdit celui-ci à s'emparer de Roye, qui ne méritait pas l'honneur d'un siége, lui permirent d'effectuer sa retraite sans difficulté (15 septembre).

Dès lors, pour recouvrer toute la ligne de la Somme, il ne restait plus à l'armée française qu'à reprendre Corbie. Mais elle y mit tant de lenteurs que 15 jours se passèrent encore avant le blocus définitif de cette ville. D'autre part, la négligence avec laquelle se gardaient les Français ayant permis plus d'une fois à Jean de Weert de tomber avec sa cavalerie sur quelqu'un de leurs détachements isolés, leurs généraux se virent obligés

de concentrer leurs forces et de renoncer au projet qu'ils avaient conçu de harceler les Espagnols dans leur retraite avec une partie de leur armée, pendant qu'avec le reste ils assiégeraient Corbie.

Le 25 octobre seulement la circonvallation fut achevée devant cette place, et les quartiers établis de façon à l'empêcher de recevoir aucun secours. Vu la saison avancée, le maréchal de Châtillon proposa d'avoir recours à une attaque d'emblée. Malgré l'opposition du comte de Soissons, cet avis fut appuyé par le cardinal et approuvé par le roi qui, pour donner plus d'énergie aux opérations militaires, avaient tous deux rejoint l'armée. La tranchée, ouverte le 5 novembre, fut poussée si rapidement qu'au bout de quatre nuits elle était arrivée à cinquante pas de la contre-escarpe de l'un des dehors : aucune batterie importante n'avait cependant encore été construite, aucune brèche par conséquent n'avait été faite au corps de place, quand le 9 la garnison demanda à capituler. On lui accorda trois jours pour faire connaître au cardinal-infant sa situation et lui demander des secours ; mais il était convenu que si, passé ce terme, la ville n'était pas secourue, elle devait être évacuée par la garnison qui pourrait en sortir tambours battants, enseignes déployées, mèches allumées et emmener avec elle trois canons. On était si satisfait au camp français de cette solution inattendue, qu'on avait accordé les honneurs de la guerre, réservés aux braves, à des gens qui s'étaient si peu défendus. Le 14 novembre, au point du jour, 1800 hommes en bonne santé « et qui avaient encore tant de vivres qu'ils tenaient » quasy tous un morceau de pain et de beurre à la » main, » sortirent de Corbie, suivis de chariots trans-

portant leurs bagages et leurs malades, et se dirigèrent sur Arras, accompagnés jusqu'aux environs de cette ville par une escorte française.

Mr de Fontenay-Mareuil, maître de camp d'un régiment français, en remarquant dans ses *Mémoires* que « l'estoile de ceste année-là estoit mauvaise pour ceux » qui avaient à deffendre des places, » voulut savoir comment une garnison si nombreuse, si bien pourvue de vivres et de munitions et ayant à défendre des remparts en bon état, bien armés et nouvellement renforcés, avait pu consentir à capituler presque sans résistance, et il s'en informa près des officiers restés à Corbie comme ôtages jusqu'au retour de l'escorte. Ils lui avouèrent « ingénument, qu'ayant esté avertis qu'on ne les pour- » roit pas secourir et que les quartiers d'hiver s'alloient » faire, ils avoient creu se devoir rendre pour y estre » quand on les donneroit ; estant bien assurés que sans » cela ils en auroient de sy mauvais que leur compagnie, » d'où despendoit toute leur fortune, ne se pourroit » remettre. Que cela avoit esté représenté à celuy qui » commandoit depuis la mort du gouverneur, Mr de » Brimeu, en un conseil où se trouvèrent tous les » officiers de la garnison ; et que ce seroit peu d'avantage » au roy d'Espagne quand ils tiendroient huit ou dix » jours de plus, et à eux une ruine totale ; et que » partant ils le supplioient de trouver bon qu'on se » rendit sans attendre plus longtemps... Ce qui doit » apprendre aux princes, observe l'auteur, à bien re- » garder quels gens ils mettent dans leurs places, afin » qu'elles soient toujours deffendues jusques au bout, » peu de temps faisant quelquefois grand bien [1]. »

[1] *Mémoires de* FONTENAY-MAREUIL, p. 270.

Et en effet, si Corbie avait tenu quelques jours de plus, les Français eussent été forcés de lever le siége, car le temps devint subitement si mauvais que les travaux des tranchées auraient dû être abandonnés. « Dieu parut visiblement en cette occasion, dit » Richelieu dans ses *Mémoires*; aussi Sa Majesté » lui en fit rendre actions de grâces et chanter le » *Te Deum* à Notre-Dame de Paris [1]. »

Le raisonnement *ingénu* des officiers de la garnison de Corbie nous édifie mieux que de longs commentaires sur la composition et la moralité des armées de cette époque. Soldats et capitaines sont des mercenaires pour qui la profession des armes est une exploitation dont les profits doivent compenser les dangers qu'elle présente; quant à l'honneur militaire, à la religion du drapeau, ce sont là des mots qui n'existent pas dans leur vocabulaire; ils n'en ont aucune idée. Que leur importe le drapeau? Ils honorent le plus celui qui leur rapporte les plus beaux dividendes, c'est du moins là le terme dont ils pourraient se servir aujourd'hui. Aussi en campagne et en cantonnements sont-ils des pillards, en garnison d'insatiables parasites, des fléaux toujours, et bien coupables étaient ceux qui les déchaînaient sur le monde pour atteindre une fugitive suprématie et flatter l'orgueil national.

[1] *Mémoires de* RICHELIEU, t. 9, p. 258.

CHAPITRE XXV

Motifs de l'inaction du cardinal-infant pendant le siége de Corbie. — Coup d'œil rétrospectif. — Arrestation et mort de Puylaurens. — L'abbé de la Rivière. — Le comte de Montrésor et Mr de Saint-Ibal. — Monsieur conspire avec le comte de Soissons l'assassinat du cardinal. — Il manque de résolution. — La prise de Corbie les oblige d'ajourner leur dessein. — Le comte décide Monsieur à quitter la cour. — Il se retire à Sedan, Gaston se dirige vers la Guienne. — Émotion à Bruxelles à la nouvelle de cette retraite. — Négociations entre le comte de Soissons, le cardinal-infant, la reine-mère et le prince Thomas. — Monsieur à Blois négocie avec le cardinal de Richelieu. — Il cherche à se retirer à Sedan. — Richelieu l'en empêche. — Le roi le force à s'accommoder. — Continuation des négociations entre Sedan et Bruxelles. — Traité du 28 juin 1637 signé par Marie de Médicis au nom du comte de Soissons. — Celui-ci refuse de le ratifier. — Sa lettre au prince Thomas. — Il se réconcilie avec le roi de France.

Si le cardinal-infant n'avait mis aucun obstacle à l'investissement de Corbie, ni rien essayé pour l'empêcher de capituler, la diminution de son effectif et la démoralisation de son armée par les motifs que nous avons indiqués n'en étaient pas les seules causes. Il s'était encore trouvé dans la nécessité de détacher un corps assez considérable, sous le commandement du comte de Féria, pour observer dans les environs de Diest d'abord, puis entre Anvers et Lierre, les mouvements du prince d'Orange : en effet, à la persuasion du baron de Charnacé, Fréderic-Henri était apparu avec l'armée hollandaise autour de Bréda, moins cependant dans l'intention d'attaquer cette place que pour aider l'armée française par une habile diversion. Mais d'autres raisons encore avaient peut-être engagé don Fernando à conserver intactes les forces qu'il avait autour de lui : certaines éventualités pouvaient se pro-

duire en France à la suite d'une nouvelle incartade qu'il savait le duc d'Orléans, de concert cette fois avec le comte de Soissons, sur le point d'exécuter, et il voulait se tenir prêt à en profiter.

Il est nécessaire à ce propos que nous remontions quelque peu en arrière.

A son retour en France en octobre 1634, Monsieur avait été accueilli le mieux du monde par Louis XIII, et les deux frères en se réconciliant s'étaient juré l'oubli du passé. Toutes les promesses spécifiées dans le traité d'Écouen avaient été tenues, et Puylaurens, créé duc et pair, avait épousé la seconde fille du baron de Pont-Château, cousin du cardinal, le jour même que le duc de La Valette épousait l'aînée (26 novembre). Moins de trois mois après cependant, le 14 février 1635, le nouveau duc avait tout à coup été arrêté en même temps que du Fargis, Coudray-Montpensier et quelques autres et, incarcéré à Vincennes, il y était mort en peu de temps de cette *fièvre pourprée* à laquelle avait déjà succombé quelques années auparavant le maréchal d'Ornano, ce premier confident de Gaston.

Celui-ci avait appris avec un trouble profond l'arrestation de son favori et n'avait retrouvé son calme et sa présence d'esprit qu'après qu'on lui eut assuré que ces nouvelles rigueurs ne le concernaient pas et n'avaient été rendues nécessaires que par les intelligences que Puylaurens continuait à entretenir avec les ennemis de l'État. Cette accusation n'était pas, comme on a pu le croire, dénuée de fondements ; seulement cette fois-ci le nouveau duc d'Anville était moins coupable que le duc d'Orléans lui-même.

Fort peu de temps après son retour, Gaston avait

senti se réveiller en lui les sentiments d'envie et de basse jalousie qui avaient provoqué jadis sa rupture avec le cardinal ; en se rapprochant du trône il avait reconnu quelle place considérable le premier ministre avait su s'y faire à côté du roi et, mécontent de n'être rien, il n'avait su contenir toute l'amertume renfermée en son âme. Une dame de qualité avait reçu ses confidences et les avait communiquées à un gentilhomme de ses amis, par l'intermédiaire duquel elles étaient arrivées à la connaissance de l'abbé de St-Germain à Bruxelles. Une correspondance assez suivie s'était engagée à cette occasion entre l'aumônier de la reine-mère et Paris ; le domestique d'un médecin attaché à Marie de Médicis s'était douté de l'importance que ces lettres pouvaient avoir, il en avait intercepté quelques-unes, les avait livrées à Richelieu, et la dame et le cavalier, enfermés à la Bastille, avaient fait des révélations fort compromettantes pour le prince [1]. Le cardinal, ne pouvant sévir contre lui, s'était décidé à le frapper d'une terreur salutaire en le séparant de ceux qui, jusqu'alors, s'étaient toujours montrés les plus disposés à le pousser à la révolte ; puis il avait profité de son trouble pour lui faire accepter à leur place des gens dont il était sûr, et pour chancelier le secrétaire d'État Boutheillier, comte de Chavigny, tout à sa dévotion et spécialement chargé de le surveiller. Néanmoins un petit nombre de personnages de moyenne condition, revenus des Flandres avec Gaston et dont le cardinal

[1] *L'abbé Scaglia à Olivarès.* 25 janvier 1635. — Correspondance, t. II, f. 200. — Dans cette lettre, Scaglia en parlant de l'abbé de St-Germain l'appelle un philosophe chrétien.

ne se défia pas assez, faillirent rendre ces précautions inutiles. A leur tête se trouvait Louis Barbier, abbé de La Rivière qui, sorti des rangs du peuple et quelque temps domestique de l'évêque de Cahors, devait être un jour évêque de Langres. A force d'habileté, il parvint en peu de temps à gagner la confiance du duc d'Orléans; mais ce fut pour l'encourager dans la voie de l'opposition au cardinal vers laquelle il n'était que trop porté. Surveillé de près par le nouveau chancelier, il ne put toutefois pousser le prince à la révolte comme l'avaient fait ses prédécesseurs; mais on le soupçonnait de relations avec l'Espagne[1], et il était probable que, l'occasion de se débarrasser de lui se présentant, on ne la laisserait pas échapper. Aveuglé par la confiance que lui montrait Monsieur, Louis Barbier crut au commencement de l'année 1636 pouvoir prétendre au poste de premier aumônier du prince, devenu vacant par la mort du titulaire et que le comte de Chavigny avait demandé pour son oncle. Cette prétention, que son faible mérite et son extraction obscure ne justifiaient pas, lui fut fatale : le 5 mars il fut mis à la Bastille où vinrent bientôt le rejoindre quelques-uns de ceux qui l'avaient pris pour patron. Après cette exécution dont Gaston, comme d'habitude, ne parut guère s'émou-

[1] Dans le courant de l'année 1635 le gouvernement espagnol avait essayé de renouer avec le duc d'Orléans de nouvelles négociations et avait chargé le cardinal-infant de chercher à s'entendre avec lui en secret. Dans une lettre de *don Fernando à Philippe IV*, du 15 septembre 1635, on lit : « La negociacion con Monsieur de que trata la misma carta (du 18 juillet) se procurara intentar por el camino mas recatado que pudiere hallarse; pero siempre tendra esto suma dificultad por la atencion con que el cardinal de Richelieu mira sus acciones. » — Correspondance, t. IV, f. 139.

voir, on crut qu'il ne restait plus autour de lui aucun de ces esprits brouillons qui avaient toujours eu tant d'influence sur sa conduite, et quand au mois de septembre le roi eut réuni cette armée qui devait couvrir Paris et refouler l'Espagnol, c'est à son frère qu'il en confia le commandement pour lui donner une marque de son entière confiance.

Cependant près de Monsieur se trouvait alors un gentilhomme, Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, qui avait su se rendre maître de son esprit et acquérir un ascendant qu'il mettait autant de soin à cacher que d'autres, moins habiles, avaient mis d'empressement à afficher. C'était un de ces caractères inquiets et ambitieux, comme la France en a toujours produits, qui ne se sentant dans leur élément qu'au milieu des révolutions et des luttes civiles, trouvent alors à se créer une position et à se faire une fortune auxquelles ils n'auraient pu prétendre dans les époques de calme, incapables qu'ils sont d'un labeur patient et obstiné. Montrésor trouva dans M^r de St-Ibal, son cousin, gentilhomme du comte de Soissons, un associé digne de lui, et tous deux conjurèrent leurs efforts pour entraîner leurs maîtres à la révolte et pour les décider à se saisir du pouvoir, fut-ce même au prix d'un crime.

Dès les premiers jours de l'entrée en campagne de l'armée royale, il devint évident que Monsieur était incapable de la commander et que l'orgueil du comte de Soissons mettrait obstacle à toutes les entreprises que lui-même n'aurait pas proposées. Richelieu se décida alors à prendre la direction des opérations militaires ; mais pour ne pas blesser l'amour propre

des deux princes, il persuada au roi de se rendre aussi à l'armée pour la commander sous son inspiration. Le duc d'Orléans et le comte de Soissons comprirent parfaitement qu'ils étaient relégués au second plan par cette habile manœuvre du premier ministre ; le ressentiment qu'ils en éprouvèrent les rendit faciles à persuader de profiter de leur position de commandants de l'une des plus fortes armées que la France eût encore mise sur pied, pour arracher par la violence le pouvoir au cardinal et imposer au roi de nouveaux conseillers. Le 25 octobre fut choisi pour l'exécution du coup de main. Ce jour-là le roi devait se rendre du château de Denain, où il avait établi son quartier, à Amiens où Richelieu avait le sien, pour y tenir conseil avec lui et les deux princes. Selon l'étiquette observée en semblables circonstances, les nombreux gentilshommes dont le cardinal était toujours entouré se tenaient à l'écart tant que durait la visite royale et ne reprenaient leur service autour de sa personne qu'après qu'il avait été reconduire le monarque au bas de l'escalier et qu'il l'avait vu s'éloigner. Monsieur et le comte de Soissons, qui accompagnaient aussi le roi jusqu'à son carrosse, devaient alors donner le signal et les poignards des conjurés devaient frapper le cardinal. Tout avait été parfaitement convenu; mais quand arriva le moment d'agir, Gaston manqua de résolution : il parut ne plus se souvenir de rien et se retira. Le comte de Soissons n'osa prendre sur lui la responsabilité de l'attentat, les poignards restèrent dans leur fourreau et Richelieu put remonter paisiblement chez lui sans se douter du péril auquel il venait d'échapper.

L'occasion qu'on avait laissé perdre pouvait cependant se représenter, surtout si le siége de Corbie était poursuivi méthodiquement : le séjour du cardinal à Amiens devait se prolonger et les deux complices, dans leur quartier, restaient maîtres de l'armée. Mais la proposition de Châtillon d'attaquer la place d'emblée vint mettre obstacle à leurs desseins ; une telle entreprise, qu'elle réussît ou non, devait en effet avoir pour résultat immédiat la dispersion de l'armée. Aussi les deux princes, et surtout le comte, mirent-ils une obstination singulière à repousser le plan du maréchal et une passion non moins grande à défendre le leur, qui était de s'en tenir au blocus : ils prédisaient le plus sanglant échec.

Comme nous l'avons vu l'événement leur donna tort et les étonna beaucoup.

Pour tous ceux qui avaient trempé dans la conjuration un grand danger était dès lors imminent : si le plus léger indice faisait jamais soupçonner au cardinal le péril auquel il avait échappé, il était à prévoir qu'il s'adresserait aussitôt à Monsieur et en obtiendrait aisément les *aveus ingénus* dont le prince s'était toujours montré si prodigue en semblable occasion ; ceux qui avaient été ses instruments seraient encore une fois sacrifiés. Pour conjurer le danger, il fallait au plus vite provoquer une rupture entre Gaston et Richelieu et éloigner le prince de la cour. C'est ce qui fut résolu.

Monsieur était à peine de retour à Paris que le 18 novembre le comte de Soissons s'y rendit également et, dans une entrevue qu'il eut avec Louis XIII, insista fortement pour être chargé de ramener en Champagne,

dont il avait le gouvernement, les troupes qui devaient y prendre leurs quartiers d'hiver. Cette demande parut d'autant plus suspecte que le comte y mettait plus de passion, et comme sa conduite pendant toute la campagne n'avait pas toujours été très-claire, le roi de son côté mit de la persistance à la lui refuser. Le prince voulait-il s'assurer un noyau de troupes dont il comptait se servir dans de mauvais desseins ? La chose est très-probable. Le refus du roi le convainquit que la défiance était éveillée, qu'on soupçonnait peut-être même quelques-uns de ses projets et qu'on n'attendait qu'une occasion favorable pour l'arrêter et Monsieur avec lui. De son côté la conscience de Gaston n'était pas assez tranquille pour qu'il fût bien difficile de lui persuader que sa liberté était en jeu. Tous deux se décidèrent à fuir, et, dans la nuit du 19 au 20, ils quittèrent Paris, le duc d'Orléans pour se retirer en Guienne près du duc d'Épernon qu'il espérait rallier à sa cause, non loin des frontières d'Espagne dont il comptait réclamer le secours, près de l'Océan enfin à qui, en désespoir de cause, il pouvait toujours confier César et sa fortune ; le comte de Soissons pour se rendre à Sedan, sur les frontières des Pays-Bas, dont son beau-frère le prince Thomas commandait les armées, près de cette famille de Bouillon qui subissait avec tant d'amertume la protection onéreuse de la France.

La nouvelle de la retraite du duc d'Orléans et du comte de Soissons arriva à Bruxelles le 28 novembre, par un courrier que ce dernier y envoya de Sedan avec la mission de demander au cardinal-infant que quelqu'un à qui il pût confier ses projets vînt l'y trouver, et qu'on voulût bien lui donner un passeport pour un

de ses gentilshommes qu'il comptait envoyer au duc de Bouillon, à Maestricht dont il était gouverneur [1].

On ne peut pas dire que ces événements surprirent beaucoup la cour de Bruxelles ; depuis deux mois et plus on s'attendait à quelque chose d'analogue : en septembre le bruit de la mort ou de la disgrâce de Richelieu y avait couru [2] et l'on rapporte aussi que vers cette époque Piccolomini s'entretenant avec Desroches-Baritaud, l'un des prisonniers du siége de Roye, lui aurait dit « qu'il verrait arriver quelque chose en » France qui n'était pas prévu ni pensé de personne » et qui apporterait un grand changement [3]. » Le 8 novembre le bruit de la fuite du duc d'Orléans et du comte de Soissons était répandu à Turin et, le 10, le baron de Charnacé écrivait qu'à La Haye et à Amsterdam on parlait d'une menée qui devait éclater en France et que le roi serait bien habile à démêler. Il est probable que le comte de Soissons depuis quelque temps déjà était en correspondance avec Thomas de Savoie et peut-être avec le duc de Bouillon, et que des indiscrétions avaient été commises : un secret brûle toujours les lèvres de ceux qui le possèdent ; c'est pourquoi, fort heureusement, il est si difficile de conspirer.

Un gentilhomme du prince Thomas se rendit aussitôt à Sedan. Le 4 décembre il était déjà de retour à Bruxelles. Il vint assurer Marie de Médicis, au nom du comte, que ni lui ni le duc d'Orléans ne se concerteraient

[1] *L'abbé Scaglia à Olivarès.* 29 novembre 1636. — Correspondance, t. III, f. 186.

[2] *Lettre de Mme du Fargis à la reine Anne.* 27 septembre 1636. — Appendice du chapitre IIIe de *Mme de Chevreuse.*

[3] *Mémoires de* Richelieu, t. 9, f. 276.

jamais avec le cardinal sans la comprendre dans le traité, et la prier de réunir tout l'argent dont elle pourrait disposer pour l'envoyer à Monsieur en Guienne. Il était également chargé de demander au cardinal-infant de quoi lever et entretenir pendant trois mois 800 fantassins et une centaine de cavaliers, et l'envoi de troupes sur la frontière si Sedan était menacée par l'armée française. Il lui fit connaître en même temps que le comte était tout disposé à conclure un traité d'alliance avec l'Espagne aussitôt qu'il aurait reçu des nouvelles du duc d'Orléans [1].

Comme d'habitude, le nouveau révolté se berçait d'illusions au sujet des sympathies que sa cause n'allait pas manquer de rencontrer en France. Il comptait non seulement sur la complicité du duc d'Épernon que Monsieur parviendrait bien à entraîner, mais aussi sur celle de son fils, le duc de La Valette ; il ne doutait pas de l'appui du parlement de Paris et assurait que, s'il entrait en France avec quelques troupes, la plus grande partie de la noblesse viendrait se ranger sous ses drapeaux. Il ajoutait que, vu la pénurie des finances du gouvernement français en ce moment, il fallait faire peu de cas de ses armées : si elles attaquaient le duc d'Orléans, une diversion espagnole le tirerait aisément d'affaire [2].

Le cardinal-infant, en transmettant à Madrid les

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV*, 6 décembre 1636. — Correspondance, t. VI, f. 460 et 462.

L'abbé Scaglia à Olivarès. 4 décembre 1636. — Correspondance, t. III, f. 140.

[2] Memoria que ha dado el gentilhombre del Sr principe Thomas a su buelta de verse con el conde de Soison. — Corr. de Philippe IV et du cardinal-infant, t. VI, f. 462.

demandes du comte de Soissons, dont la personne ne lui paraissait pas de moindre importance que celle de Monsieur, particulièrement à cause de la popularité dont il jouissait dans l'armée française, émit cependant l'opinion que tout en l'aidant de manière à lui permettre de renforcer son parti, il était préférable de soutenir la révolte en fournissant des secours par l'Espagne au duc d'Orléans en Guienne, ce qui pouvait se faire plus commodément et avec plus d'apparence de succès.

Mais compter sur Gaston c'était bâtir sur le sable mouvant. En effet, au lieu de se retirer en Guienne, il s'était arrêté à Blois et, dès le 21, avait envoyé au roi son frère une lettre fort soumise : au lendemain de son escapade il paraissait déjà s'en repentir. Le cardinal, revenu de Picardie le 24 à la première nouvelle de la fuite des princes, lui envoya tour à tour les comtes de Guiche, de Beautru et de Chavigny lui porter les promesses et les ordres du roi, et il parut que Monsieur était tout disposé à un accommodement.

On le sut bientôt à Bruxelles, et les espérances des émigrés s'évanouirent plus rapidement encore qu'elles ne s'étaient éveillées. « Le comte de Soissons passe ici pour » un de ces François qui n'ont pas un marc de plomb en la » tête, écrit Mme du Fargis le 20 décembre à Anne d'Au- » triche. Dieux ! Quelle sorte de génération ! La reine- » mère et Madame sont confuses de cette banqueroute ; » car les François d'ici s'étoient imaginé de grandes » choses [1]. » On avait tort cependant de désespérer sitôt ; Monsieur tout en paraissant disposé à signer tout

[1] M.S. de la bibl. nat. de Paris, ancien fonds français, n° 9241. — Voir V. Cousin, *Mme de Chevreuse*, appendice, p. 413.

ce que le roi voulait, demandait toutefois à en donner avis au préalable au comte de Soissons. « Pour la » forme, » disait-il, et il ajoutait qu'il lui écrivait « de » bonne encre » pour le décider lui aussi à s'accommoder avec le roi. En réalité, ayant reconnu la faute qu'il avait faite en se séparant du comte, alors surtout que le duc d'Épernon sur lequel il avait cru assez légèrement pouvoir compter, ne mettait aucun empressement à entrer en relation avec lui, il pensait à aller le rejoindre à Sedan et avait fait demander au duc de Bouillon de l'y recevoir [1]. En attendant il traînait les négociations en longueur. Il avait déclaré d'abord qu'il ne retournerait à la cour que si on autorisait sa femme à le rejoindre, qu'après la mise en liberté de ceux de ses serviteurs qui se trouvaient en prison et le paiement d'un demi-million d'écus. Le roi accepta ces deux dernières conditions ; mais quant à la première, il lui fit observer que son mariage était contraire aux lois du royaume. Peu de temps après il consentit toutefois à le reconnaître et à laisser Madame rejoindre son époux, mais à la condition que Gaston jurerait solennellement d'abandonner les intérêts du duc Charles de Lorraine et de sa maison, de ne jamais les défendre en aucune occasion et de n'avoir plus aucun rapport avec la famille de sa femme [2]. C'était là une immense concession que faisait le roi à son frère, et celui-ci sans doute ne s'y était pas attendu, car il y répondit aussitôt en faisant valoir de nouvelles prétentions : il demandait une place de sûreté pour lui ; le rapport du jugement prononcé par le

[1] *Scaglia à Olivarès.* 26 aout 1636. T. III, f. 152.

[2] *Id. à id.* 9 janvier 1637. — Correspondance, t. III, f. 162.

parlement de Paris contre son mariage, et enfin que satisfaction fût rendue à la reine sa mère [1].

Cette dernière exigence, si peu d'accord avec sa conduite habituelle et si éloignée de l'indifférence qu'il avait toujours montrée pour Marie de Médicis dans les négociations précédentes, parut trop peu naturelle à Richelieu pour ne pas éveiller sa défiance. Il était informé en même temps que le comte de Montrésor venait de partir pour la Guienne chargé d'une mission secrète pour le duc d'Épernon, et que le nombre des gentilshommes qui composaient la cour de Monsieur s'accroissait tous les jours : il comprit que s'il ne voulait pas être dupé, il lui fallait employer d'autres moyens que ceux dont il s'était servi jusqu'alors. Il donna immédiatement des ordres sévères pour fermer à Gaston les routes qui pouvaient le conduire à Sedan, en Guienne, en Normandie ou en Bretagne, partout enfin où on le soupçonnait de vouloir se diriger pour se retirer encore une fois chez les Espagnols ; il le fit surveiller très-étroitement pour être prévenu à chaque instant de ses moindres mouvements et, dans un conseil qui se tint le 11 janvier 1637, il fit décider que si Monsieur ne cédait pas, le roi lui-même, à la tête d'une armée, irait jusqu'à Blois l'y contraindre.

Richelieu avait parfaitement jugé de la situation et les mesures qu'il avait ordonnées étaient des plus judicieuses. En effet, Mr de Verderonne qui avait quitté Gaston le 7 janvier et pris la route de Bourgogne, en arrivant le 15 à Sedan annonçait que Monsieur le suivait de près. Cette nouvelle, connue immédiatement

[1] *Scaglia à Olivarès*. 9 janvier 1637. — Correspondance, t. III, f. 168.

à Bruxelles, y causa une grande émotion, et Marie de Médicis se disposa à aller rejoindre son fils dès son arrivée, emmenant Madame avec elle [1]. Mais cette joie ne dura guère ; bientôt un nouvel avis du comte de Soissons informa les deux princesses que Monsieur n'avait pas encore quitté Blois [2].

Presqu'en même temps des nouvelles de Paris apprirent qu'il fallait décidément renoncer à compter sur ce prince. Après lui avoir encore envoyé Mr de Léon et le père de Contren, son confesseur, général des oratoriens, pour lui renouveler ses dernières propositions, le roi, comme il l'avait fait en mars 1631, quitta Paris à la tête de quelques régiments et se mit en route pour Blois. Mais il n'alla pas plus loin que Fontainebleau ; cette démonstration suffit. Gaston se hâta de traiter définitivement sans plus parler de sa mère, mais en réclamant le paiement de ses dettes jusqu'à concurrence de 500,000 livres après la paix générale, et une pension pour sa femme. Le roi stipula toutefois que cette pension ne serait payée qu'après la rentrée en France de la duchesse, et le 8 février, à Orléans, les deux frères se rencontrèrent et, pour la quatrième ou cinquième fois, conclurent leur raccommodement.

Encore une fois abandonnée par son fils, Marie de Médicis reporta toutes ses espérances sur le comte de Soissons. Dès son arrivée à Sedan elle lui avait envoyé Fabroni et, pour resserrer encore les liens qui attachaient le prince à son fils Gaston, elle lui avait fait offrir en mariage la fille que celui-ci avait eue de son premier

[1] *Scaglia à Olivarès.* 20 janvier 1637. — Correspondance, t. III, f. 172.
[2] *Id. à id.* 21 janvier. id. id. f. 175.

mariage avec Melle de Montpensier et qui n'était alors âgée que de huit ans [1]. C'était encore là un projet qu'il fallait abandonner depuis que Monsieur avait traité avec son frère. Mais le comte ne paraissait pas désireux de suivre l'exemple de son complice : il avait reçu fort mal Mr de Liancourt que Richelieu lui avait envoyé, il entretenait une correspondance très-active avec le prince Thomas qui s'était chargé de ses intérêts près du gouvernement espagnol et, par l'intermédiaire du duc de Bouillon, il s'était mis en rapport avec Mr de Hauterive, le frère de l'ancien garde des sceaux Châteauneuf, et avec d'autres Français de qualité réfugiés en Hollande. Le duc de La Valette lui avait aussi promis son concours, mais en déclarant vouloir rester le maître de choisir le moment favorable.

Pendant plusieurs mois la route de Sedan à Bruxelles fut incessamment sillonnée par les courriers qu'échangeaient entre eux le comte, la reine-mère, la princesse Marguerite [2] et le prince Thomas. Monsigot résidait près du comte au nom de la reine, et St-Ibal à Bruxelles représentait le comte de Soissons.

La principale difficulté qui s'était présentée était la question financière, et le marquis Paolo Palavicini, le banquier génois du roi d'Espagne, était même allé à Sedan pour la résoudre et débattre avec le prince le chiffre de ses prétentions. C'était une question capitale en effet de savoir comment on parviendrait à réunir

[1] *Scaglia à Olivarès.* 3 janvier 1636. — Correspondance, t. III, f. 158 v°.

[2] *Mme du Fargis à la reine de France.* Bruxelles, 18 avril 1637. — Madame tient force correspondance avec Soissons qui a mandé ne vouloir attendre un accommodement.

les 400,000 livres qu'il demandait « pour monter de » suite à cheval. » Le président Roose se refusait obstinément à laisser emprunter aux caisses de l'État une somme aussi importante sans l'aveu du roi d'Espagne, en ce moment surtout que les finances des Pays-Bas, grâce aux dépenses de la campagne précédente et aux largesses prodiguées par le cardinal-infant à ceux qui l'entouraient, n'avaient jamais été dans un si triste état [1]. Le prince Thomas qui, plus que personne par les promesses qu'il avait fait briller aux yeux de son beau-frère, avait contribué à le lancer dans une aventure dont l'issue paraissait chaque jour plus incertaine, et qui avait à cœur de l'en tirer, parvint heureusement à s'assurer l'appui du cardinal-infant en grossissant à ses yeux l'importance de la révolte des *Croquants* [2], nom qu'on donnait à cette époque aux paysans du Périgord et du Poitou qui venaient de se soulever : le 28 juin fut signé par l'infant au nom du roi d'Espagne d'une part, et par la reine-mère, repré-

[1] *Mme du Fargis à la reine de France.* Bruxelles, 2 mai 1637. — « Tout est en nécessité, jusqu'à la reine-mère qui de trois mois n'a pas eu un sol. »

[2] Nous trouvons dans la correspondance de l'abbé Scaglia l'explication suivante du nom de *Croquant.* « Le vocable *croquant* dont se servent les révoltés de la Saintonge dérive du mot *croc*, en espagnol un *garavato*, un *garfio* (un crochet, un harpon); ils ont pris ce nom pour donner à entendre que, conformément à la nature de cet instrument, ils ne lachent plus ce qu'une fois ils ont pris en mains. » Il ajoute que ce nom avait déjà été donné en France à un parti durant la ligue et que ceux de Saintonge en le ressuscitant avaient mis à leur tête le marquis d'Isideul (?), frère aîné de l'infortuné comte de Chalais, la première victime du cardinal de Richelieu. Appartenant à la maison de Montluc, le marquis était de sa personne un soldat plein de valeur et d'expérience et avait servi plusieurs années dans les guerres de Hongrie et de Pologne. (Correspondance, t. III, f. 156, 26 décembre 1636.)

sentant le comte de Soissons de l'autre, un traité par lequel Philippe IV s'engageait à ne faire ni paix ni trève avec le roi de France sans y comprendre la reine et le comte, à délivrer de suite à celui-ci 500,000 livres pour la levée et l'entretien d'une armée jusqu'à la fin de la campagne, à entretenir une garnison dans Sedan et à dédommager le duc de Bouillon de la perte de ses biens en France, leur confiscation devant naturellement être une conséquence de sa révolte. Par contre, Marie de Médicis promettait qu'aussitôt après avoir reçu satisfaction, *ce qui ne pouvait jamais être qu'après la mort ou la disgrâce de Richelieu*, spécifiait-elle, pour qu'il fût bien entendu qu'elle ne traiterait jamais avec lui, ou *après qu'il aurait été mis hors du service du roi* (elle ne disait pas si c'était d'une manière violente), elle ferait tous ses efforts pour travailler à terminer les différends qui existaient entre la France, l'empire et l'Espagne, si alors déjà la paix n'était pas conclue.

Comme le fit observer avec beaucoup de raison Philippe IV [1] en prenant connaissance de ce traité, l'Espagne, qui en faisait tous les frais, n'en devait retirer que des bénéfices fort problématiques ; ni les engagements n'étaient égaux, ni les avantages réciproques, et les 500,000 livres octroyées au comte tout d'une fois, au lieu d'être divisées en subsides mensuels, risquaient fort d'être très-mal employées. Ces considérations n'avaient pas échappé au cardinal-infant, car il avait cru devoir lui-même justifier le traité en faisant ressortir la nécessité de provoquer des troubles en France

[1] *Philippe IV au cardinal-infant.* 10 août 1637. — Correspondance, t. 7, f. 379.

le plus tôt possible, afin d'empêcher Louis XIII de se porter avec toutes ses forces sur les frontières du Hainaut et de l'Artois, au moment même où les Provinces-Unies s'avançaient sur le Brabant et les Flandres. Informé du reste que l'Espagne mettait à sa disposition une somme de 200,000 écus pour servir au parti du comte de Soissons [1], il faisait bon marché des avantages qu'on pouvait recueillir du traité dans l'avenir, si ceux qu'il en attendait dans le moment même pouvaient être acquis.

Quand la reine-mère s'était engagée au nom du comte de Soissons, elle l'avait fait avec la certitude de n'être pas désavouée, puisqu'un subside plus fort que celui qu'il avait toujours réclamé lui était alloué ; on pensait donc à Bruxelles que le traité serait accueilli à Sedan avec enthousiasme, et le cardinal-infant n'avait pas même attendu qu'il fût ratifié par le comte pour en informer le roi d'Espagne. Aussi ne fut-on pas médiocrement étonné d'apprendre que le prince, avant de rien signer, avait désiré attendre le retour de M^r^ de St-Ibal qui était allé trouver le duc de Bouillon à Maestricht, pour s'entendre avec lui sur la façon dont il lui prêterait son concours. Bientôt de St-Ibal revint de Hollande avec la promesse du duc de se rendre à Sedan avec de l'infanterie et de la cavalerie aussitôt que le comte l'en aviserait ; il fit connaître cette réponse en passant à Bruxelles et en partit aussitôt pour la porter à son maître afin de hâter la ratification du traité.

Cette singulière préoccupation du prince de faire

[1] *Philippe IV au président Roose.* De Aranjuez, 2 de mai 1637. — Papiers de Roose, t. 1, f. 169.

dépendre son consentement de la résolution du duc de Bouillon, avait éveillé les soupçons du cardinal-infant et lui avait fait craindre que Richelieu, avec son habileté habituelle, ne travaillât à détruire ce qui avait coûté tant de peine à édifier [1]. En effet, bientôt le prince Thomas recut de son beau-frère une lettre qui ne laissait aucun doute à cet égard : « On ne peut rien » désirer de mieux que le traité qui m'a été envoyé, » disait le comte [2], et le premier article va même au-delà » de mes espérances ; aussi je ne trouve pas de paroles » pour exprimer comme je le voudrais l'estime que » j'éprouve pour les faveurs que j'ai reçues du cardinal-» infant, et je vous prie de lui en rendre grâce en mon » nom : tant que je vivrai ses bienfaits me seront toujours » présents, et je serai toujours son humble et obligé » serviteur. Dans un des articles du traité il est dit » qu'aussitôt après avoir touché le subside qui m'est » alloué, je devrai faire mes levées et constituer mon » parti dans l'espace d'un mois. Cette condition est très-» naturelle, mais il m'est absolument impossible de la » remplir : il est à craindre en effet que les positions » occupées par les armées françaises ne m'empêchent de » réunir mes amis, qui doivent arriver de divers côtés ; » et il en résulterait que j'aurais touché l'argent sans » pouvoir remplir les obligations qui me sont imposées. » Si nos trois armées avaient pu se prêter le concours » dont il avait été question entre nous et qui servit » de base à mes négociations par l'intermédiaire de

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 7 juillet 1637. — Correspondance, t. 7, f. 280.

[2] *Le comte de Soissons au prince Thomas.* De Sedan, 15 de julio 1637. — Id., f. 309.

» Mr de St-Ibal, j'aurais pu obtenir un résultat pratique.
» Mais la vôtre ne pouvant entrer en France à cause
» des forces qu'on lui oppose, ni celle du duc de Lor-
» raine par suite du désordre dans lequel elle se trouve,
» ce serait vous tromper que de vous promettre quelque
» chose de semblable, et cette seule appréhension me
» cause une mortelle affliction. La sensible peine que
» j'en éprouve m'empêche de m'étendre sur ce sujet;
» aussi j'ai ordonné à Mr de Méause de vous en parler
» plus longuement et de vous faire connaître l'état de
» mes affaires. J'ai su par Mr de St-Ibal les soins que
» vous avez daigné prendre de mes intérêts et les
» grandes démonstrations d'amitié et de bonne volonté
» que vous m'avez témoignées, ce qui met le comble aux
» obligations dont je vous suis redevable. Je suis très-
» malheurenx de ne pas me trouver en position de
» pouvoir vous donner la mesure de la passion que je
» professe pour vous et je vous conjure de croire que
» si l'amitié et les bienfaits se peuvent reconnaître,
» vous ressentirez ma véritable affection. Je reste de
» cœur avec non moins de sincérité que de franchise,
» votre très-humble frère et serviteur,

» Louis de Bourbon [1].

» De Sedan, 15 de juillet 1637. »

Ce que cette lettre ne disait pas, ce que Mr de Méause avait reçu l'ordre de faire connaître à Bruxelles, c'est que le comte de Soissons venait de se réconcilier avec le roi de France.

[1] Nous traduisons cette lettre de la traduction espagnole envoyée à Philippe IV.

Le traité du 28 juin était à peine signé que le cardinal de Richelieu, toujours bien servi par sa police secrète, en possédait une copie ; car c'est ainsi qu'il faut comprendre le hasard, le bonheur ou parfois le miracle, comme il s'exprime dans ses *Mémoires*, qui faisait toujours tomber entre ses mains toutes les pièces qu'il lui était le plus utile de connaître. Comprenant qu'avec le caractère résolu du comte de Soissons, une révolte à main armée était bien plus redoutable sous sa direction que sous celle de Monsieur, et qu'elle pouvait arrêter instantanément les progrès de l'armée royale, il s'était résolu à souscrire à toutes ses prétentions.

Jusqu'alors des négociations avaient bien été entamées entre Paris et Sedan par l'intermédiaire d'un capucin, le père Hilarion, qui avait été plusieurs fois trouver le comte, et par Alexandre de Campion, gentilhomme de celui-ci, mais on n'avait abouti à aucun résultat. Cette fois il était urgent de traiter et Mr de La Croisette, gentilhomme de Mr de Longueville, partit le 11 juillet pour porter au comte « une déclaration par » laquelle le roi oubliait toutes les fautes qu'il avait » commises en sa retraite et depuis qu'il était à Sedan, » le rétablissait en ses charges, voulait qu'il jouît de » tous ses biens, appointements et émoluments de ses » charges, pardonnait à tous ceux qui l'avaient servi, » et abolissait les crimes par eux commis à ce sujet ; » une promesse particulière du roi, signée de Sa Majesté » et d'un secrétaire d'État, par laquelle elle promettait » que, moyennant qu'il demeurât dans la fidélité et » obéissance qu'il était convenu de jurer sur les Évan- » giles, Sa Majesté ferait jouir lui et les siens de l'effet

» de la dite déclaration, trouvant bon qu'il demeurât
» encore quatre ans consécutifs dans la ville de Sedan,
» si bon lui semblait, etc. »

On ne pouvait être plus large, et il n'était pas à supposer que le comte pût refuser de rentrer loyalement dans le devoir puisqu'on lui accordait, en même temps que son pardon, toutes les conditions qu'il avait posées lui-même dans les diverses négociations. Il est possible cependant qu'il eût trouvé quelque biais ou bien que, sentant grandir son importance en raison des concessions qu'on lui faisait, il fût devenu plus exigeant, si l'arrivée du négociateur n'avait pas concordé avec les nouvelles qu'il recevait de tous côtés de l'approche de l'armée française qui paraissait menacer Sedan. Il pesa soigneusement d'une part les chances d'une révolte hasardeuse avec l'appui des Espagnols, de l'autre les avantages matériels qu'on lui faisait en France, et ses réflexions le convainquirent que pour le moment mieux valait renoncer à prendre les armes contre son pays.

Le 26 juillet, en présence du comte de Beautru, après avoir signé le traité, il prêta serment entre les mains de l'abbé de La Ferté, aumônier du roi, « de
» ne se départir jamais de la fidélité et obéissance qu'il
» devait à Sa Majesté, ni avoir aucune pratique ou
» intelligence qui lui pût être suspecte, tant dedans
» que dehors le royaume, et de le servir de tout son
» pouvoir dans l'exécution de tous ses desseins [1]. »
Serment solennel qu'il ne devait pas tenir bien longtemps, malheureusement pour lui.

Ainsi se termina cette double escapade de Monsieur

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 9, p. 359 à 378.

et du comte de Soissons qui avait paru d'abord si menaçante pour la France, avait comblé de joie ses ennemis et rempli d'espoir le petit camp des émigrés de Bruxelles.

CHAPITRE XXVI

Campagne de 1637. — Capitulation de Cateau-Cambresis et de Landrecies. — Le peuple de Bruxelles accuse de trahison les Français réfugiés. — Le conseil d'État ordonne le recensement de ceux que renferme la capitale. — On visite la maison de la reine-mère. — Monsigot envoyé en Angleterre, porteur du traité avec le comte de Soissons, rapporte l'offre de Charles Ier de négocier avec Louis XIII la rentrée de Marie en France. — Difficultés au sujet de la duchesse d'Orléans. — La reine soupçonnée de conspirer secrètement avec la France. — Enquête. — Le père Caussin et Mlle de La Fayette. — Disgrâce de Chanteloube. — Les nouveaux favoris de la reine-mère. — Campagne de 1638. — Siége de St-Omer. — Combat de Calloo et défaite du comte Guillaume de Nassau. — Levée du siége de St-Omer. — Marie de Médicis part pour Spa. — A St Trond elle prend subitement la route de la Hollande. — Causes de son départ. — Manifeste qu'elle désavoue et déclaration qu'elle publie à Londres à ce sujet.

Le cardinal-infant ne se méprit pas sur les motifs qui avaient fait renoncer le comte de Soissons aux avantages que le traité du 28 juin lui accordait et l'avaient décidé à renoncer à son rôle de révolté ; il l'explique en peu de mots à Philippe IV dans une dépêche du 29 juillet : « Ce qui a fait évanouir les bonnes dispositions que le » prince montrait, écrit-il, c'est la vue du discrédit de » mes armes et les heureux succès des ennemis qui, » de toute part, voient leurs desseins réussir [1]. »

La France avait fait cette année de grands efforts pour réparer les échecs qui avaient marqué le commencement de la campagne précédente et que des succès tardifs n'avaient pu faire oublier complétement ; aussi les premières opérations militaires avaient-elles été heu-

[1] Correspondance, t. 7, f. 305.

reuses pour ses armées et pour celles de ses alliés. Le duc Bernard de Saxe-Weimar, après quelques pointes en Franche-Comté, s'était rabattu sur les troupes du duc de Lorraine et les avait défaites ; le duc de Longueville s'était emparé dans la même province de quelques petits postes fortifiés ; le maréchal de Châtillon était en Lorraine ; mais l'armée la plus considérable et dont on attendait les résultats les plus importants, mise sous les ordres du cardinal de La Valette, dans lequel Richelieu s'opiniâtrait à voir l'étoffe d'un habile capitaine, était destinée à tenter un nouvel effort sur les Pays-Bas.

Pendant que Châtillon divisait l'attention et les forces des Espagnols en menaçant le Luxembourg, La Valette pénétrait dans le Hainaut, s'emparait en passant de Cateau-Cambresis et pendant que Gassion, alors simple colonel, tenait la campagne, il allait mettre le siége devant Landrecies qui capitulait au bout de 12 jours, le 26 juillet. Au même instant le prince d'Orange, dont l'armée avait été réunie à Rammekens pour assiéger Dunkerque, refuge des corsaires qui faisaient le plus souffrir le commerce français et hollandais, fatigué d'attendre depuis deux mois un vent favorable, se décidait à assiéger Bréda devant lequel il arrivait le 23 juillet.

Pour résister à tant d'ennemis, le cardinal-infant n'avait à leur opposer que 13,000 hommes de pied et 5000 chevaux, sous le prince Thomas dans le nord, et 10,000 hommes de pied et 3000 chevaux sous Piccolomini et le baron de Balançon dans le Hainaut. Un général habile, en réunissant toutes ces troupes en une seule armée, aurait pu infliger aux ennemis des échecs successifs en les attaquant l'un après l'autre ; mais une

hardiesse aussi grande n'était pas le fait des stratégistes de cette époque : dans l'attaque, ils fractionnaient leurs forces pour inquiéter l'ennemi sur toute la frontière et n'étaient nulle part en état de rien entreprendre d'important ; dans la défensive, ils les fractionnaient plus encore et, voulant faire face de tous côtés à leurs adversaires, ils n'étaient nulle part en mesure de résister. Les places fortes et les châteaux qui avaient la prétention de défendre partout les passages des fleuves, des rivières et de barrer les routes, trop nombreux pour être entretenus avec soin, étaient en général mal armés, plus mal approvisionnés encore et ne renfermaient jamais assez de défenseurs pour présenter une résistance proportionnée à leur importance. Aussi, quand ils n'avaient pas pour gouverneur quelque soldat habile et résolu, bien décidé à faire son devoir, capitulaient-ils aux premiers coups de canon, quelquefois à la première sommation. C'était ce qui était arrivé en 1636 en France et le même fait venait de se représenter dans les Pays-Bas pour Cateau et Landrecies.

Bien qu'en réalité la perte de ces villes fût sans importance et qu'elle ne pût avoir que fort peu d'influence sur le résultat général de la campagne, elle n'en fit pas moins le plus déplorable effet sur l'esprit du peuple, toujours disposé à voir la trahison où il n'y a le plus souvent qu'incapacité et faiblesse. Ce ne furent pas cependant les gouverneurs cette fois qui furent accusés : le bruit se répandit que ces places étaient tombées entre les mains des Français, grâce aux intelligences qu'ils y entretenaient avec ceux de leurs compatriotes qui y avaient reçu un asile hospitalier et, au commencement d'août, l'émotion gagnant de proche en proche, la capi-

tale des Pays-Bas elle-même se crut menacée du même sort. Les étrangers furent insultés dans les rues par la populace, et les compagnies bourgeoises refusèrent de monter la garde aux portes tant que le mot d'ordre serait donné par la reine-mère, comme la coutume en était établie chaque fois que le cardinal-infant s'absentait. Les soupçons déguisés sous ce refus étaient si offensants pour Marie de Médicis qu'on n'y donna pas suite; mais pour tranquilliser les Bruxellois qui prétendaient qu'un grand nombre de Français étaient cachés dans la ville, le conseil d'État ordonna de visiter toutes les maisons où l'on supposait qu'il pouvait s'en trouver.

Les officiers municipaux, chargés d'effectuer ce recensement, ne crurent pas que l'habitation de la reine était exclue de semblables recherches; ils s'y présentèrent pour s'informer de la demeure des Français attachés à son service et pour compter ses domestiques. Marie fut vivement froissée de ce manque d'égards; mais comprenant qu'en refusant sa porte elle donnerait du corps aux soupçons populaires, elle ordonna à son capitaine des gardes de conduire les visiteurs dans toutes les pièces de son hôtel, sans les dispenser d'un seul recoin; elle fit même déplacer les piles de bois de chauffage qui étaient entassés dans le bûcher, pour leur montrer qu'elles ne servaient pas à dissimuler des cachettes, et fit percer les tonneaux qui se trouvaient dans les caves afin qu'ils s'assurassent que c'était du vin et non de la poudre qui y était enfermé. Mais, dès ce jour, elle s'enferma plus étroitement que jamais dans ses appartements et, sous prétexte que les rues de Bruxelles n'étaient plus libres pour elle et qu'on ne cherchait qu'à l'insulter, elle ne sortit plus, pas même pour se rendre,

comme elle y était habituée, à l'église des Minimes, voisine de son hôtel ; elle assista à la messe et au sermon dans son oratoire [1].

Ces faits ne furent sans doute pas sans influence sur la détermination qu'elle prit l'année suivante de quitter les Pays-Bas pour se retirer en Angleterre. Les premières négociations, qui devaient aboutir à lui donner St-James comme résidence, datent justement de cette époque.

Aussitôt après la signature du traité du 28 juin, malgré les instances du cardinal-infant qui la suppliait d'attendre au moins la ratification du comte de Soissons, elle avait immédiatement envoyé à Londres Mr de Monsigot pour informer Charles Ier de son contenu et pour l'exhorter à ne faire aucun traité d'alliance avec la France comme le bruit en courait [2]. L'ancien secrétaire du duc d'Orléans revint, au commencement d'août, rapportant la proposition du roi et de la reine d'Angleterre de servir d'intermédiaires pour négocier l'accommodement de leur mère avec Louis XIII.

Fidèle à la règle de conduite qu'elle s'était tracée dans des circonstances analogues, Marie fit aussitôt connaître au cardinal-infant l'offre qu'elle venait de rece-

[1] *Le secrétaire Finia au président Roose.* Bruxelles, le 12 de aoust 1637. — M^r^ J'envoye à V. E. soubs cachet volant ces deux consultes concernant les inquiétudes de ceste ville et de la frontière respectivement, l'advertissant seulement que la relation de ce qui s'est passé dans la maison de la royne ne m'a esté envoyé à temps, et qu'il m'a semblé que le reste sans cela ne laisse d'estre de considération.... (Papiers de Roose, t. 44, f. 46.)

Voir aussi la lettre du *cardinal-infant à Philippe IV,* 12 octobre 1637. — Correspondance, t. 8, f. 159.

[2] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 5 septembre 1637. — Correspondance, t. 8, f. 28.

voir [1]. Le prince en témoigna toute sa satisfaction et, en exprimant l'espoir que les négociations qui allaient être entamées aboutiraient, il ajouta que si elles ne réussissaient pas, la reine-mère continuerait néanmoins à recevoir dans les Pays-Bas les mêmes témoignages de respect et pourrait y vivre avec autant de sécurité que par le passé. S'il avait osé tout lui dire, ce n'eût pas été l'espoir seulement, mais encore le désir de la réussite qu'il aurait exprimé ; car, comme l'avait prévu avec tant de lucidité le comte-duc d'Olivarès à la première nouvelle de l'arrivée de Marie de Médicis dans les Flandres, elle n'avait été qu'un embarras pour l'Espagne, et don Fernando écrivait à son frère que c'était avec la plus grande indifférence, pour ne pas dire avec une secrète satisfaction, qu'il la verrait rentrer en France, ou même seulement passer en Angleterre si les nécessités des négociations l'exigeaient, pourvu qu'elle quittât les Pays-Bas.

Il était un point cependant qui ne laissait pas d'embarrasser le cardinal-infant. Si la reine-mère quittait les Pays-Bas, lui laisserait-il emmener la duchesse d'Orléans ? Dans le dernier traité d'accommodement signé entre le roi et Monsieur, le mariage de celui-ci était en quelque sorte reconnu, mais seulement alors qu'il aurait été célébré en France, et la pension accordée

[1] *Marie de Médicis au cardinal-infant.* 10 août 1637. — Corr., t. 8, f. 44. — Mon neveu. V. A. a seu le sugget du voiage du Sr de Monsigot en Angleterre, lequel estant de retour ici j'envoye à V. A. pour l'informer de ce qu'il m'a raporté de la parte du roy d'Angleterre mon beau-fils, et de la reyne ma fille et pour apprendre de vous quels sont vos sentiments pour mon regard pour ceste affaire. Je prie V. A. de me le mander par luy et d'ajouter croiance à ce qu'il vous dira de ma part en ceste occasion... (*Entièrement de la main de la reine.*)

à la princesse Marguerite ne devait lui être payée qu'après sa rentrée dans le royaume. Il semblait aux membres de la famille de Lorraine que, si la jeune femme était définitivement reconnue pour l'épouse légitime de Gaston, ces conditions n'avaient aucune raison d'être, qu'elles cachaient quelque arrière-pensée et qu'on ne voulait peut-être la déterminer à entrer en France que pour l'interner dans quelque château-fort ou dans quelque couvent, jusqu'au jour où on l'eût fait consentir à la rupture de son mariage. Aussi le duc Nicolas-François, par l'intermédiaire de Diego de Saavedra, faisait-il représenter au cardinal-infant le danger de laisser sa sœur suivre la reine en Angleterre, d'où elle serait sans doute livrée aux mains des Français [1], et la princesse de Phalsbourg lui insinuait de s'opposer personnellement au départ de Marguerite, afin de fournir à celle-ci une excuse pour ne pas rentrer en France, comme semblait le désirer le duc d'Orléans, sans que sa désobéissance pût servir de prétexte à une rupture entre les deux époux. C'était là une difficulté que le prince espagnol n'osait décider sans l'avis de son frère, auquel il demanda des instructions [2].

Mais en ce moment même la cour d'Espagne recevait de Bruxelles de singuliers avis. On lui disait que la reine-mère négociait secrètement avec le cardinal de Richelieu, qu'elle se rendait chaque jour en carrosse dans la forêt de Soignes, qu'elle y rencontrait des cavaliers avec lesquels elle s'entretenait, et ne rentrait

[1] *Diego de Saavedra à S. A. le cardinal-infant.* Monaco, 19 août 1637. — Correspondance, t. 8, f. 40.

[2] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 5 septembre 1637.

souvent dans la capitale que très-tard dans la soirée. Le bourgmestre de Bruxelles, ajoutait-on, avait cherché à appeler sur ces faits l'attention du chancelier de Brabant et de l'archevêque de Malines ; mais celui-ci avait refusé de l'entendre, et l'autre, dont la femme venait de recevoir récemment de la reine-mère un bijou évalué à 9000 florins, avait accueilli très-mal ses révélations.

Le cabinet de Madrid s'était ému à cette nouvelle, qui lui avait paru justifier quelque peu les appréhensions qui s'étaient manifestées à Bruxelles parmi la bourgeoisie ; en appelant sur ces faits l'attention de son frère, Philippe IV l'invita à en faire le sujet d'une enquête et à prévenir Marie de Médicis qu'elle manquait de prudence en s'éloignant de Bruxelles autant qu'elle le faisait journellement pour se rendre au bois, manière détournée de la prier de ne plus s'y rendre. Il le chargeait en outre de déterminer la reine, si c'était possible, à retourner à Gand. Le comte de Bucquoy, gouverneur du Hainaut, reçut ordre également de veiller attentivement sur les frontières, de faire arrêter tous les courriers qui se rendraient en France sans passeport et de confisquer leurs dépêches [1].

Il parut résulter de l'enquête, que les nombreuses promenades au bois de la reine-mère et ses conférences secrètes n'avaient jamais existé que dans l'imagination d'un villageois, qui, après avoir vu ses confidences repoussées par l'archevêque et le chancelier, s'était adressé aux magistrats de la capitale ; ceux-ci, pour montrer leur zèle, avaient aussitôt fait connaître direc-

[1] *Philippe IV au cardinal-infant.* 22 septembre 1637. — T. 8, f. 133 et 138.

tement à Madrid la petite conspiration qu'ils étaient fiers d'avoir découverte. Il fut établi en même temps que le riche joyau reçu par la femme du chancelier Boischot, et consistant en un rosaire de calambour enrichi de diamants d'une valeur d'environ 1000 florins, souvenir gracieux de la reine à une amie qu'elle avait jadis connue à Paris et qu'elle avait été heureuse de retrouver dans son exil, n'avait été accepté qu'avec l'autorisation de l'infant [1].

Il est possible toutefois que les conférences mystérieuses du bois de Soignes n'aient pas été, comme le dit l'enquête, un pur produit de l'imagination d'un rustre impatient de se donner de l'importance. Indépendamment de sa fille, la reine Henriette d'Angleterre, qui s'occupait d'elle en ce moment, Marie de Médicis avait d'autres amis à la cour même de Louis XIII avec lesquels elle pouvait être secrètement en correspondance. On n'a pas oublié qu'en 1633, à la veille de commencer sérieusement à négocier avec son fils son retour en France, elle avait prié le roi d'Espagne de recommander sa cause au général de l'ordre des jésuites, pour que le confesseur du roi de France, qui appartenait à cette compagnie, disposât en sa faveur l'esprit de son pénitent. Au père Gordon, trop vieux et trop infirme pour remplir ses devoirs de confesseur, avait succédé le 25 mars 1636 le père Nicolas Caussin; il ne s'était fait connaître jusqu'alors dans le monde religieux que par la publication d'un livre intitulé : *La Cour Sainte*, qui y avait obtenu

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 3 décembre 1637. — Correspondance, f. 400.

une certaine vogue. Homme simple et modeste, ayant toujours vécu jusqu'alors dans une retraite absolue, il avait paru à Richelieu le plus propre à diriger la conscience du roi, auquel il se garderait bien sans doute de parler des affaires de l'État dont jusqu'alors il s'était toujours tenu éloigné. Ce fut exactement le contraire qui arriva : le père Caussin fut à peine installé dans sa charge qu'il se montra, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, disposé à introduire la politique dans ses entretiens avec son royal pénitent.

Il arriva à la cour au moment où on s'y occupait presque exclusivement des amours du roi pour Melle de la Fayette, amours tout platoniques qu'avait protégés d'abord le cardinal, puis dont il avait pris de l'ombrage en s'apercevant du goût chaque jour plus prononcé du roi pour cette jeune fille et de l'influence qu'elle prenait sur lui. Défiant, comme il l'était toujours, Richelieu chercha alors un moyen d'éloigner Melle de la Fayette, et il compta sur le père Caussin pour la déterminer à se retirer dans un cloître afin de la soustraire à la passion que le roi manifestait pour elle. Mais le jésuite se montra tout au contraire fort peu disposé à forcer la vocation de cette belle personne, et elle aurait continué sans doute à rester à la cour si, trop fière pour jamais consentir à devenir une favorite, elle n'avait elle-même manifesté la volonté de chercher dans un couvent un refuge assuré aussi bien contre elle-même que contre le roi. Admise le 19 mai 1637 au monastère de la Visitation, dans la rue St-Antoine à Paris, elle ne cessa pas cependant d'y recevoir Louis XIII, qui venait fréquemment la visiter et causer de longues heures avec elle au

parloir du couvent, en présence de ses gentilshommes et de ses courtisans qui se tenaient assez éloignés de la grille pour ne rien entendre.

Le père Caussin était le directeur spirituel de Melle de la Fayette avant son entrée au couvent, il l'était démeuré après. Fut-ce, comme on l'a dit, l'influence de cette jeune fille, à peine âgée de 18 ans, qui le décida à s'attaquer au premier ministre et à vouloir provoquer sa disgrâce. Nous ne le pensons pas. Sans doute Melle de la Fayette, qui ne pouvait apprécier à sa juste valeur Richelieu comme homme d'État, n'avait vu en lui que l'auteur des exécutions sanglantes et des deuils répandus sur les premières familles de France, et il est naturel de supposer qu'elle ne l'aimait pas. Mais si elle avait voulu ébranler son pouvoir, se serait-elle montrée si opiniâtre à s'ensevelir dans un cloître? Ceux qui ont supposé que dans ses entrevues avec le roi, au Louvre ou à la Visitation, au milieu des épanchements de deux cœurs aimants, il était souvent traité de questions d'État, ont oublié leur jeunesse : une incursion dans le domaine de la politique aurait bientôt détruit le merveilleux attrait de ces confidences intimes, troublé cette *cristallisation* dont parle Stendahl, et rompu le charme de ces longues causeries dont la candeur de la jeune femme faisait tout l'attrait. Sans accuser Melle de La Fayette d'avoir cherché à lui nuire près du roi, Richelieu dit toutefois dans ses *Mémoires* qu'elle se laissait conduire par des esprits malintentionnés ; et quand on connaît les efforts intéressés du jésuite pour la décider à ne pas quitter le monde et la cour, où elle avait été jusqu'alors « comme un oiseau des Indes qui se

» nourrit d'ambre et de cannelle, » et à ne pas s'éloigner du roi qu'elle connaissait trop bien « pour avoir appré- » hension qu'il lui demande jamais rien que ce que » Dieu lui permet d'accorder [1], » on ne peut douter que le cardinal n'ait entendu comprendre le *petit père*, comme il l'appelle, au nombre de ces esprits.

Le père Caussin avait confessé le roi pour la première fois le jour de Notre-Dame de mai 1637, c'est-à-dire à la fête de l'Ascension. Depuis cette époque, dans ses conférences spirituelles avec son royal pénitent, il n'avait cessé d'attaquer le cardinal; mais ce fut le jour de la Conception de la Vierge, c'est-à-dire le 8 décembre, qu'il lança contre lui par insinuation la plus violente accusation : il s'étonna, à propos de la façon dont Richelieu s'était conduit à l'égard de la reine Anne après la découverte de la correspondance secrète qu'elle entretenait avec Mme du Fargis et l'infant d'Espagne, qu'il la traitât si mal, lui qui l'avait toujours aimée et avait encore tant d'affection pour elle [2]. Encouragé par le silence de Louis XIII, il lui parla ensuite de la détresse du royaume ruiné par le mauvais gouvernement de son premier ministre, puis le conjura d'avoir pitié de la reine-mère et de ne pas la laisser languir plus longtemps dans l'exil et dans la misère. Il lui déclara que la loi de Dieu l'obligeait à pourvoir à sa subsistance en lui faisant payer son douaire, que du reste elle ne lui demandait pas d'autres grâces, et il lui présenta une lettre par laquelle Marie de Médicis suppliait son fils

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 10, p. 16.

[2] Voir au sujet de cette correspondance les *Mémoires de* La Porte et la note IV de l'appendice de *Mme de Chevreuse* de V. Cousin.

de lui accorder avec la jouissance de ses revenus, un asile dans le royaume, lui promettant de renoncer pour jamais à s'occuper des affaires d'État.

Le roi lut la lettre et en parut touché. « Je voudrais » bien, lui dit-il, donner contentement à ma mère, » mais je n'oserais en parler à Mr le cardinal. » Puis s'impatientant bientôt des nouvelles instances de son confesseur, il le pria de remettre cette conversation à un autre jour. Le lendemain il allait à Ruel faire part à Richelieu des inquiétudes et des scrupules que le père Caussin avait éveillés en lui, et le cardinal, avec cette surabondance de raisons qui ne lui faisaient jamais défaut, parvenait sans peine à les dissiper. Le 10 décembre, le confesseur du roi recevait du provincial de son ordre une lettre de cachet qui lui intimait l'ordre de se rendre sans délai à Rennes en Bretagne : il y resta jusqu'à la mort de Louis XIII [1].

La compagnie de Jésus se hâta de désavouer le père Caussin ; mais ce qui prouve bien que Richelieu la croyait son complice, c'est qu'il fut sérieusement question alors de choisir, contre la coutume, le confesseur du roi ailleurs que dans les rangs de « ces bons pères. » Le cardinal accuse du reste positivement Caussin de s'être entendu dans toute cette affaire avec le père Monad, autre jésuite, confesseur de la duchesse de Savoie : des avis du feu duc l'en avait informé d'une manière vague; il avait aussi reçu à ce sujet d'Allemagne des informa-

[1] *Histoire de Louis XIII* par le Père Griffet, t. III. — V. Cousin, Appendice de Mme d'Hautefort. — La lettre donnée par M. Cousin comme étant celle de la reine-mère, et que nous avons rapportée page 73, ne peut être celle que le père Caussin remit au roi.

tions qu'il n'avait pas crues exactes, et l'ambassadeur de Venise les lui confirma plus tard, à lui et au père Joseph[1]. Il y avait donc une conspiration qui s'étendait au loin; la reine-mère ne l'ignorait pas puisqu'elle avait confié une lettre au confesseur de son fils, et rien ne prouve que ses promenades mystérieuses dans le bois de Soignes n'ont pas eu pour but de cacher cette coopération secrète à ceux de son entourage dont elle se défiait, ni que la disgrâce qui frappa Chanteloube vers le mois d'avril de cette année, à l'époque où le père Caussin entrait en charge, n'a pas été provoquée par la mauvaise humeur de cet ancien serviteur, blessé de voir sa maîtresse confier ses intérêts à un ordre religieux avec lequel les pères de l'Oratoire ne vécurent jamais en très bons termes. A en juger par la façon dont Marie de Médicis le traita, les dissentiments qui éclatèrent entre eux durent être graves : non seulement elle l'éloigna de sa personne, mais elle le fit interner à Tamise, à cette époque petite place forte sur le bord de l'Escaut, à trois lieues d'Anvers, qu'il ne quitta peu de temps après que pour aller vivre à Malines. Il y gagna la pension que lui paya l'Espagne, en fournissant au gouvernement des Pays-Bas les avis que ses correspondants de France lui envoyaient : triste fin d'un homme que Richelieu n'avait pas jugé indigne de sa colère[2].

[1] *Mémoires de* Richelieu, t. 10, p. 16 et 215.

[2] *Scaglia à Olivarès.* 2 mai 1637. — V. E. abra sobido como la reyna-madre despidio al P^e^ Chantelouve. Sus desseos serean de hallar un medio al concierto para volver en effeto a su casa de Paris. Pero no pienso que Richelieu venga en esso por ninguna condicion... (Correspondance, t. III, f. 210.)

Chanteloube au président Roose. 27 juillet 1637. — Monsieur, le

S'il était si facile pour un peu d'argent d'acheter des hommes comme Chanteloube, il est clair qu'on pouvait soupçonner avec quelque raison les autres serviteurs de Marie de Médicis d'être vendus à Richelieu. Il en était cinq surtout, et les plus familiers, dont le cardinal-infant se défiait : l'ex-président Le Coigneux, qui était enfin parvenu, intrigant et habile comme il l'était, à entrer chez la reine-mère et à gagner sa confiance, l'ex-secrétaire Monsigot qui avait partagé jusqu'alors sa bonne et sa mauvaise fortune, le vicomte Fabroni, puis le médecin et le capitaine des gardes de la reine. On croyait ces gens capables

soing que Monsieur de Montepedon m'a dit que vous aviez pris de faire ressouvenir Son Altesse Reale de changer le séjour de Tamise en celuy de Malines, me rend extrêmement vostre obligé ; ce sont des effets de vostre bonté de favoriser une personne abandonnée et perséqutée injustement après avoir fidellement servi. Je vous demande, Monsieur, la continuation de vostre assistance et bons offices vers Son Altesse Reale et vous supplie, Monsieur, de me vouloir faire la faveur d'escrire aux magistrats de ceste ville une lettre de recommandation, leur ayant faict scavoir que vous leur escrirez. Ils me souffrent icy. Je vous demande pardon, Monsieur, de l'importunité que je vous donne et vous supplie de croire que je vous honnoreray et respecteray toute ma vie en qualité de Monsieur.

Vostre très-humble et très-obligé serviteur,
CHANTELOUBE.

A Malines, ce 27 juillet 1637.

Id. à id. Novembre (?). — Monsieur. Depuis que Monsieur de Montepedon a repceu commandement d'aller en Auvergne et de n'en point partir ny de m'escripre sur peine de la vie, je n'ay point eu de nouvelles de France, car l'on a faict le mesme commandement à mon nepveu ; mais depuis trois sepmaines en sa j'ay faict cognaissance avec un marchant de Paris, lequel me mande ce qu'il sçait. Vous verrez, Monsieur, par l'extraict de sa lettre les nouvelles qu'il m'escript. La crainte que j'ay de vous importuner, Monsieur, m'a retenu de vous aller baiser les mains et vous assurer de vive voix que je suis de tout mon cœur, Monsieur, etc. (Papiers de Roose, t. 42, f. 149 et 150.)

de tout et, au printemps 1638, le cardinal-infant, prêt à entrer en campagne, n'osait en quittant Bruxelles les y laisser derrière lui. Le respect qu'il devait à son hôte royal l'empêchant de les expulser violemment, il avait tâché de la décider à les renvoyer en essayant de lui ouvrir les yeux sur l'ambiguïté de leur conduite ; mais il l'avait trouvée incrédule et n'avait réussi qu'à les lui rendre plus chers. Ses préférences pour eux devinrent même si marquées que le duc d'Elbeuf en fut blessé et cessa de la visiter. Enfin, en juin 1638, Mme de Boischot fut chargée de représenter à la reine le danger que pourrait avoir pour elle le séjour de la capitale en l'absence de l'infant, parti pour l'armée. Elle la décida à s'en éloigner pour aller prendre les eaux de Spa, et on remit à son retour la résolution à prendre à l'égard de ses serviteurs [1].

La campagne précédente avait coûté aux Pays-Bas, outre Cateau-Cambresis et Landrecies, Dampvillers, Maubeuge et La Capelle, emportés par les Français, et Bréda qui, après deux mois et demi d'une vigoureuse défense, s'était rendu au prince d'Orange le 10 octobre; elle leur avait valu en revanche Venloo et Ruremonde, dont le cardinal-infant s'était emparé avec non moins de facilité que Fréderic-Henri en 1632. La seule perte importante qu'avaient éprouvée les Français était celle du baron de Charnacé, tué devant Bréda : la mort de ce diplomate habile qui, cette année encore, avait su vaincre l'inertie de la Hollande et réussi à l'entraîner en campagne était à peine compensée par les succès

1 *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 23 juin 1638. — Correspondance, t. 10, f. 236.

qu'ils avaient remportés dans le Hainaut et le Luxembourg.

L'hiver, comme d'habitude, avait suspendu les hostilités, mais pendant deux mois seulement, car dès le commencement de janvier Bernard de Saxe-Weimar, à la solde du roi de France, les avait reprises contre les troupes impériales, et le 2 mars Jean de Weert, le hardi et aventureux capitaine, la terreur des Parisiens, battu et fait prisonnier devant Rhinfeld, était dirigé sur le fort de Vincennes où il entra le 27 avril.

Cette victoire et les progrès ultérieurs du duc de Saxe, d'un si heureux augure pour les armes françaises, décidèrent Richelieu à frapper un grand coup : trois armées sous les ordres des maréchaux de Châtillon, de Brézé et de la Force se dirigèrent sur les Flandres. La première seule avait une mission bien tracée : elle devait assiéger St-Omer, pendant que les deux autres tiendraient la campagne et empêcheraient les secours de pénétrer dans la place. En même temps le prince d'Orange, qui avait eu d'abord l'intention de s'emparer de Hulst, finissait par accéder aux désirs des députés des États-Généraux et, après s'y être longtemps refusé, se décidait à tenter une entreprise sur Anvers.

L'événement montra bientôt combien les Français avaient eu tort de diviser leurs forces sous des chefs différents, envieux l'un de l'autre, sans qu'il y eût au-dessus d'eux une volonté unique pour diriger leurs efforts : leur manque d'accord permit au prince Thomas de faire entrer le 8 juin un secours important dans St-Omer. Ce succès des armes du cardinal-infant fut bientôt suivi d'un autre plus important. Le 28 juin, le marquis de Lede força le comte Guillaume de Nassau

à abandonner la digue de Calloo, sous Anvers, dont il s'était emparé peu de jours auparavant; dans la poursuite il lui tua plus de 2000 hommes, lui prit 18 canons, deux pontons et deux chaloupes canonnières avec leur équipage et leur artillerie, et détruisit quatre compagnies de cavalerie : pertes assez sensibles pour déterminer le prince d'Orange à abandonner le siége d'Anvers et à diriger ses efforts vers les places de la Meuse et du côté de l'armée impériale qu'amenait dans les Pays-Bas le baron de Lamboy [1].

Débarrassé pour quelque temps de toute crainte pour sa frontière du nord, don Fernando ordonna aussitôt à Piccolomini, qui jusqu'alors avec les troupes de l'empereur s'était tenu aux environs de Lierre pour observer Fréderic-Henri, de rejoindre le prince Thomas. Il ne fallut que huit jours pour opérer la jonction : les deux généraux se jetèrent sur les quartiers du maréchal de Châtillon devant St-Omer, s'emparèrent de deux redoutes et des 1500 hommes qui les gardaient et forcèrent l'armée française à battre en retraite.

C'est au milieu de ce fracas des armes que Marie de Médicis se préparait à se rendre à Spa. Il semble qu'en choisissant cette ville pour séjour elle avait d'autres projets encore que d'y prendre les eaux : elle comptait y nouer de nouvelles intrigues avec le duc de Bouillon, toujours gouverneur de Maestricht, et avec le comte de Soissons, qui n'avait pas quitté Sedan [2] et, par l'inter-

[1] *Mémoires de* Fréderic-Henri, prince d'Orange, p. 225 et suiv.

[2] *Philippe IV au cardinal-infant.* 23 juillet 1638. — « ...Esto agente de la reyna-madre ha dicho al conde-duque que ella estava ajustado air à Aspa para asentar el partido de Bullon y Sueson por la mayor comodidad de la vezindad. » (Correspondance, t. 10, f. 379.)

médiaire du prince Thomas, avait fait quelques nouvelles ouvertures au cardinal-infant [1]. La route de Bruxelles à Spa n'était pas sûre : à la faveur de la neutralité du pays de Liége, des détachements hollandais et français se donnaient parfois la main pour faire des courses aventureuses sur les frontières orientales des Pays-Bas. Pour éviter à la reine toute fâcheuse rencontre, il avait été convenu que le cardinal-infant lui donnerait une escorte ; mais l'hostilité peu déguisée des Liégeois ne permettant pas à ses troupes d'entrer dans leur pays, don Fernando avait réclamé du prince d'Orange, pour les relever à la frontière, une autre escorte de troupes hollandaises. Le 2 août, il signa à Anvers un laisser-passer destiné au trompette qui devait les précéder « pour prendre partout garde que les gens » de guerre des armées espagnoles ou des Provinces-» Unies n'entreprennent rien qui put porter aucun » desplaisir ny empeschement à Sa Majesté ny à ceux » de sa suyte [2]. »

La reine était assez indécise sur la route à prendre pour gagner Spa. Le 1er août Mr de Lisle, un de ses gentilshommes, alla à Namur demander de sa part au comte de Lamottry, gouverneur de cette place forte, quelle escorte il pourrait lui fournir, et prendre des dispositions pour lui faire descendre la Meuse en barque

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 5 juin 1638, — En 22 de mayo di quenta a V. M. de la buena inclinacion que mostrava el conde de Soisons de bolver a renovar las platicas del año passado con concurrencia del duque de Bullon, por medio del Sr principe Thomas. (Correspondance, t. 10, f. 166.)

[2] Audience, liasse 684, et *le cardinal-infant à Philippe IV.* 2 août 1638. — Id., f. 424.

jusqu'à Huy [1]. La garnison très-faible de Namur ne permettait pas de lui fournir plus de 100 hommes, et encore à condition qu'ils seraient de retour le même jour [2]. Ces difficultés décidèrent-elles Marie à changer son itinéraire ? Nous l'ignorons ; toujours est-il qu'en partant de Bruxelles le 10 août, elle prit avec sa suite la route de Liége par Louvain, Tirlemont et St-Trond. En arrivant dans cette dernière ville le 12, elle y rencontra les magistrats de Liége qui venaient la saluer et prendre ses ordres, afin de lui ménager dans leur cité un accueil digne de son rang et de faciliter son voyage jusqu'à Spa. Mais changeant tout à coup de direction, elle alla coucher à Hasselt ; le lendemain elle prit la route d'Eindhoven et entra le 14 à Bois-le-Duc où le prince d'Orange venait d'arriver avec son armée [3].

Quelles étaient les causes qui, si subitement, l'avaient décidée à quitter les Pays-Bas presqu'à la dérobée ? Bien des gens cherchèrent à résoudre ce problème et les solutions les plus diverses et souvent les moins sensées eurent cours les unes après les autres. Parmi les plus étranges, fut celle qui la faisait se soustraire aux mains des Espagnols à l'approche de la naissance du dauphin qui devait être Louis XIV, afin de pouvoir s'emparer de la régence à l'exclusion d'Anne d'Autriche quand Louis XIII viendrait à mourir. C'eût été là, il faut l'avouer, un excès de précaution d'autant plus extraordinaire que le 12 août nul ne pouvait prévoir

[1] *Marie de Médicis à Mr le comte de La Mottery.* Bruxelles, 30 juillet — Audience, liasse 684.

[2] *Mr le comte de La Mottery à l'audiencier.* Namur, 1er août. — Ibid.

[3] *Mémoires de* Fréderic-Henri, p. 235.

encore le sexe de l'enfant qui naquit seulement le 5 septembre. Une autre explication consista à la représenter fuyant les outrages et les mépris dont l'abreuvaient les Espagnols, depuis qu'ils avaient compris qu'elle ne pouvait leur être d'aucun secours pour inquiéter la France, et un manifeste imprimé à La Haye, portant la date du 19 novembre 1638 et qui parut sous son nom [1], eut la prétention de résumer tous ses sujets de plainte.

« C'était à l'époque de la mort de l'infante Isabelle, y lisait-on, qu'avaient commencé les mauvais traitements dont la reine avait eu à souffrir ; depuis lors il ne s'était pas passé de jour sans qu'on lui eût donné quelque feint ou véritable sujet de crainte d'émotion populaire où sa vie et celle des siens eût été en péril, et jamais les ministres espagnols n'avaient rien fait pour dissuader le peuple de l'idée qu'elle était la cause de tous leurs maux. Au contraire, eux-mêmes avaient cherché à excuser par les dépenses extraordinaires que l'entretien de sa maison nécessitait, le mauvais paiement de l'armée ; alors cependant qu'ils savaient bien que la pension de la reine était tirée par le roi d'Espagne d'un fonds particulier, et qu'il n'était pas besoin de toucher en rien à son domaine de Flandre ou de Brabant, ni à l'argent destiné aux troupes. »

Tel était en effet dans le principe le mode de paiement en usage, mais les lettres de créance de l'Espagne avaient souvent manqué, et ce n'était qu'au prix des plus grands sacrifices que le gouvernement des Pays-Bas

[1] *Manifeste de la reine-mère, contenant le sujet de son départ de Flandres.* Imprimé à La Haye, par I. Burchoorn, demeurant sur le Speuy, à la nouvelle imprimerie.

avait pu alors payer une pension qui, de 6000 florins par mois, avait été portée par le cabinet de Madrid à 20,000 dans les derniers temps du séjour de Marie à Bruxelles. Encore si les difficultés financières du pays lui avaient inspiré l'idée généreuse de diminuer son train de maison, mais il n'en était rien. Aussitôt que le paiement de sa pension se faisait attendre, elle adressait ses réclamations à Madrid; elle s'attribua même les pensions qu'elle avait toujours été chargée de fournir au duc d'Elbeuf, à la duchesse d'Ognano, à Mme du Fargis, à Chanteloube [1], etc., quand elle les eut forcés de quitter son service, et le gouvernement des Pays-Bas dut fournir des secours aux disgrâciés [2]. Si les ministres espagnols s'étaient excusés du peu de ponctualité du paiement des troupes par la nécessité où ils se trouvaient de contenter d'abord Marie de Médicis, ils n'auraient donc pas eu tout à fait tort.

Du reste ce manifeste, dû peut-être à l'un de ses serviteurs et qu'elle n'avait pas inspiré, elle le désavoua bientôt en en publiant un autre plus étendu [3]. Elle y expliquait ainsi le motif de sa retraite dans les Provinces-Unies : l'insuccès des négociations pour son ac-

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 23 juin 1638. — Correspondanee, t. 10, f. 236.

[2] *Id. à id.* 23 juin 1638. — « Atendiendo a la grande necessidad conque Madama de Fargis se halla y a que V. M. en carta de 17 de mayo se sirve de decirme la haze merced de 500 a mil escudos he ordenado se le paguen luego mil por una vez esperando que V. M. se servira de aprovarlo. » — Id., f. 240.

[3] *Déclaration de le reyne-mère du roy très-chrestien*, contenant les raisons de sa sortie des Pays-Bas et le désaveu d'un manifeste qui cour soubs son nom sur le mesme subject. A Londres, M.D.C.XXXIX.

commodement avec Louis XIII, entamées par sa fille, la reine Henriette d'Angleterre, ayant été attribué par un grand nombre de ses conseillers à sa présence dans les États du roi d'Espagne, en guerre avec la France, elle s'était résolue à se rendre à Spa, dans la principauté de Liége, pays neutre, où ce reproche ne pouvait lui être adressé, et où en même temps elle pouvait rétablir sa santé en y prenant les eaux. Mais en route, elle s'était bientôt aperçue des difficultés qu'il y aurait pour elle à résider à Spa, et de celles plus grandes encore qu'elle rencontrerait pour en sortir, s'il lui était nécessaire de se rendre ailleurs. C'est alors que trouvant la route libre vers la Hollande, elle avait estimé qu'il était opportun d'en profiter pour passer ensuite en Angleterre.

Ces difficultés dont elle parle, mais sur lesquelles elle ne s'explique pas, étaient sans doute, quant au séjour à Spa, le manque de ressources que présentait encore à cette époque cette ville, où elle craignait de ne pas trouver tout le comfort auquel elle était habituée; les sympathies avouées des Liégeois pour les Français lui faisait appréhender d'autre part de trouver en eux des geôliers qui auraient pu s'entendre avec le cardinal pour la lui livrer, ou tout au moins pour la priver de la liberté de rentrer plus tard dans les Pays-Bas. D'ailleurs l'idée de se rendre en Angleterre s'imposait en quelque sorte à Marie de Médicis, si elle voulait poursuivre les négociations commencées par la reine Henriette; dès l'origine on avait compris à Bruxelles qu'il en devait être ainsi, et le cardinal-infant, auquel il répugnait de proposer à la reine, comme Philippe IV le lui avait conseillé, d'aller résider à Gand, écrivait à son frère

au mois d'octobre 1637 [1] qu'il préférait lui persuader de se rendre à Londres si son accommodement n'était pas conclu pour la fin du mois, et qu'il espérait l'y décider sans peine. Il est à supposer qu'il lui en parla ; l'hiver dut ajourner ce départ et le projet de séjour à Spa en éloigner l'idée ; mais elle se représentait forcément du moment que le séjour de la ville d'eau pouvait offrir quelque péril inaperçu jusqu'alors. La reine-mère était femme aux résolutions promptes ; il lui en coûtait de revenir sur ce qu'elle avait décidé, et le soulagement marqué dont la nouvelle de son départ de Bruxelles avait été le signal ne lui avait pas échappé. La plupart de ceux qui étaient alors ses familiers se savaient détestés dans les Pays-Bas et ne pouvaient pas ignorer que le gouvernement était mal disposé pour eux. La route de la frontière hollandaise était ouverte à Marie, comme sept ans auparavant celle de la frontière belge : elle s'y engagea résolument sans rencontrer parmi les siens aucun contradicteur et quitta les Pays-Bas à l'improviste, comme elle y était entrée.

De tous ceux qui l'avaient rejointe depuis son arrivée à Bruxelles, beaucoup l'avaient quittée pour retourner en France après s'être soumis aux volontés du cardinal. Des amis de la première heure d'exil, elle n'avait plus guère autour d'elle que le père Suffren, l'abbé de St-Germain et Mr de la Mazure ; mais le nombre était grand encore de ceux qui formaient sa petite cour, et nous avons cité Le Coigneux, Monsigot et Fabroni parmi ceux qui partageaient en ce moment toute sa confiance.

[1] *Le cardinal-infant à Philippe IV.* 27 octobre 1637. — Correspondance, t. 8, f. 159.

A Bruxelles elle laissait le duc d'Elbeuf, qui ne devait rentrer en France qu'après la mort du cardinal-duc, et la duchesse d'Orléans, qui se voyait abandonnée par sa belle-mère avec aussi peu de scrupules qu'elle l'avait été par son mari ; pendant cinq longues années encore Marguerite de Lorraine devait manger le pain si amer de l'étranger avant d'aller s'asseoir sur les marches de ce trône de France que son orgueilleuse famille avait rêvé pour elle, et dont la naissance du dauphin allait à jamais l'éloigner.

Le départ de la reine fut pour le restant de la colonie française des Pays-Bas le signal d'une nouvelle proscription qui, cette fois, fut exécutée avec plus de rigueur que ne l'avait été celle de 1635 ; le marquis de La Vieuville lui-même n'en fut pas excepté, malgré la recommandation toute spéciale qu'il obtint du roi d'Angleterre par l'entremise de Gerbier [1]. Il est vrai que Gerbier n'était plus alors en odeur de sainteté à Bruxelles ; traître envers son pays d'adoption, on le soupçonnait de trahir aussi les intérêts de l'Espagne qui lui avait si longtemps payé une pension, et le comte de Villa-Mediana, ambassadeur en Angleterre, avait déjà sollicité Charles Ier de le rappeler, sous prétexte que le cardinal-infant ne pouvait rendre à un rebelle (Gerbier étant Hollandais de naissance) les honneurs dus à son caractère officiel [2].

Ici se termine l'histoire du séjour de Marie de Médicis dans les Pays-Bas et des événements qui s'y rattachent ;

[1] 9 septembre 1638. Corresp. du cardinal-infant avec Charles Ier. — Secrétairie d'État espagnole, n° 361, f. 76.

[2] 7 mai 1638. Id. avec le comte de Villa Mediana. — Id., n° 350, f. 237.

mais de même que dans nos deux premiers chapitres nous avons cru devoir esquisser rapidement les faits qui provoquèrent sa rupture avec le cardinal de Richelieu et sa retraite en Belgique, nous pensons qu'il convient de dire quelques mots encore des négociations entamées par l'intermédiaire du roi et de la reine de la Grande-Bretagne pour son retour en France, de leur insuccès et des misères qu'elle eut à supporter jusqu'à sa mort sur la terre étrangère.

CHAPITRE XXVII

Accueil fait à la reine-mère dans les Provinces-Unies. — Abstention de l'ambassadeur français. — Les États demandent à Richelieu de mettre un terme à son exil. — Mécontentement du cardinal. — La reine se rend à Londres. — Son entrevue avec Mr de Bellièvre, ambassadeur français. — Réponse de Louis XIII. — Ambassade de lord Jermyn. — Avis des conseillers d'État. — Réponse du roi à lord Jermyn. — Dénûment de la reine. — Le P. Bonnefons envoyé à Mme de Combalet. — Richelieu envoie de l'argent. — Mémoire de Fabroni. — Troubles à Londres. — Marie de Médicis est forcée de quitter cette ville. — Elle débarque à Flessingue. — Mort du P. Suffren. — Elle s'arrête à Cologne. — Sa mort. — Son testament.

Le prince d'Orange venait de quitter Bergen-op-Zoom avec son armée pour se diriger vers la ville de Gueldre qu'il comptait assiéger, lorsqu'à son arrivée à Bois-le-Duc il apprit que Marie de Médicis était en route pour le rejoindre. Il monta aussitôt à cheval et, à la tête d'un nombreux et brillant état-major, accompagné de la princesse d'Orange, il s'avança au devant de la reine-mère qu'il rencontra à une lieue environ de la ville. Marie ne se montra nullement étonnée des honneurs que Fréderic-Henri lui rendit, et on remarqua que l'accueil qu'elle fit à la princesse fut aussi hautain que si elle eût encore occupé l'un des premiers trônes de l'Europe, au lieu d'être la reine proscrite en quête d'une hospitalité que les Provinces-Unies alliées au roi de France auraient bien pu lui refuser.

Chose remarquable, son orgueil la servit mieux que n'aurait pu le faire plus de réserve et d'humilité;

on se refusa à voir en elle l'exilée, pour ne considérer que la veuve illustre du monarque qui, plus qu'aucun autre, avait aidé la jeune république à se constituer, la mère de celui qui continuait à la protéger contre les Espagnols, et toutes les villes se surpassèrent pour lui faire accueil. Jusqu'à Amsterdam, son voyage fut une véritable marche triomphale.

Ces fêtes et ces acclamations, dont elle avait perdu l'habitude, auraient pu l'éblouir et lui faire croire qu'elle était reine et puissante encore, s'il n'y avait eu une ombre au tableau : Mr d'Estampes, l'ambassadeur français à La Haye, s'était gardé de la visiter, parce qu'il manquait d'instructions d'abord, puis parce qu'il reçut l'ordre de ne la point voir [1]. On s'aperçut enfin en Hollande de cette abstention calculée; mais au lieu de refroidir l'enthousiasme pour la reine, elle ne fit que disposer les cœurs à sympathiser davantage à ses malheurs; entraînés par l'opinion publique, les États-Généraux se décidèrent même à faire une démarche près de Richelieu pour qu'il s'employât à mettre un terme à son exil. « Votre Éminence, lui écrivirent-ils, » aura l'honneur et la gloire d'avoir contribué plus que » personne à une cordiale et solide réunion entre le » roi et sa mère. » Étrange naïveté, qui prouvait tout au moins qu'ils étaient fort peu au courant des causes du désaccord.

[1] Mr d'Estampes était le frère du commandeur de Valençay; la reine lui envova le père Suffren, mais l'ambassadeur se refusa à le voir avant d'en avoir reçu l'autorisation du roi son maître, et quand Suffren lui représenta par écrit le misérable état de la reine pour qu'il voulût en faire part à la cour de France, il s'en excusa disant qu'il ne pouvait négocier avec personne de l'entourage de la reine. (*L'abbé Scaglia à Olivarès*. 12 septembre 1638. — Correspondance, t. IV, f. 30.)

Le cardinal apprit avec beaucoup de mécontentement l'accueil que la Hollande avait fait à Marie de Médicis : « Je vous avoue, écrit-il le 29 août à Mr de Chavigny, » que j'ay de la peine à digérer que le prince d'Orange » ay receu et favorisé le passage de la reyne sans en » donner avis au roy, ny sçavoir si S. M. l'agréeroit [1] ; » et il fit écrire à Mr d'Estampes de hâter autant qu'il le pourrait le départ de l'exilée pour l'Angleterre, en insinuant même au prince qu'elle ne serait pas allée dans les Provinces-Unies si elle n'y avait été portée par le désir d'être utile à l'Espagne, soit en tâchant de renouer les négociations pour la trève, soit en semant dans les États la dissension afin d'y augmenter l'opposition à la maison de Nassau [2].

Quand la lettre des États lui parvint, il la trouva « assez impertinente ; ces bonnes gens parlent de » ce qu'ils ne sçavent pas, » dit-il, et il prescrivit à Mr d'Estampes de leur mander que le roi ne voulait pas que sa mère rentrât en France, à cause des intelligences qu'elle avait avec les Espagnols et du dangereux esprit qui animait la plupart des gens qu'elle avait autour d'elle et ne leur permettait de se tenir nulle part sans y tramer quelque chose contre le bien public. Il devait ajouter que le roi avait offert à sa mère de lui donner de quoi vivre à Florence, son pays natal, le seul lieu où elle pût vivre sans y être suspectée et où elle trouverait le repos ; qu'il le lui offrait encore, car « S. M. ayme sa personne, mais l'expérience luy a » faict cognoistre qu'elle en doit appréhender les hu-

[1] Avenel, Correspondance de Richelieu, t. VI, p.

[2] Ibid. Lettres des 12, 13 et 22 septembre, t. VI, p.

» meurs, et particulièrement celles des mauvais esprits » qui sont auprès d'elle. »

Ce furent « ces mauvais esprits » qui firent bientôt perdre à la reine les sympathies qu'elle avait éveillées en Hollande. Le Coigneux et Fabroni se livrèrent à des attaques contre Richelieu qui mécontentèrent quelques membres des États, et bien que l'Espagne eût envoyé à Marie le mois de sa pension échu après sa sortie des Pays-Bas, l'on ne tarda pas à La Haye à trouver fort onéreux l'entretien de cette princesse et de sa suite considérable, si peu en rapport avec sa position. Aussi la pressa-t-on de partir pour l'Angleterre où elle avait déclaré qu'elle se rendait.

Dans les derniers jours d'octobre, la reine s'embarqua près de La Haye et, après avoir lutté pendant sept jours contre les vents et la tempête qui la rejeta même jusque dans l'Escaut, elle aborda enfin à Gravesend. Le roi Charles Ier vint à sa rencontre et l'accompagna jusqu'à Londres; elle y fit le 5 novembre une entrée solennelle et s'installa au château de St-James préparé pour la recevoir.

D'après ce qu'il avait dit à Mr de Bellièvre, l'ambassadeur français à sa cour, le roi de la Grande-Bretagne n'avait été que médiocrement satisfait de la résolution de sa belle-mère de se rendre dans ses États et il avait paru vouloir en témoigner son mécontentement à ceux qui l'y avaient décidée, c'est-à-dire, selon Richelieu, à lord Montégu et à la duchesse de Chevreuse, arrivée depuis peu en Angleterre après sa fuite si romanesque en Espagne. « Ces animaux, » écrivait Richelieu à Mr de Chavigny, se servant à propos des femmes en général et de la duchesse en particulier d'une qualification

que Molière quelques années plus tard devait mettre dans la bouche de Gros-René ; « ces animaux sont » estranges ; on croit quelquesfois qu'ils ne sont pas » capables d'un grand mal parce qu'ils ne le sont d'aucun » bien ; mais je proteste en ma conscience qu'il n'y a » rien qui soit sy capable de perdre un Estat que de » mauvais esprits couverts de la faiblesse de leur sexe [1]. » Mme de Chevreuse, selon toute apparence, était étrangère à l'arrivée de la reine-mère ; mais la présence de cette dernière n'allait pas moins grandir l'importance d'un foyer d'intrigues dont jusqu'alors la duchesse avait été l'âme, qu'avait établi sur les bords de la Tamise un noyau de réfugiés français dont le principal était le duc de Soubise et qu'allait bientôt rejoindre le duc de La Valette, accusé de trahison après le désastre qui avait marqué la levée du siége de Fontarabie.

Mr de Bellièvre avait reçu les instructions les plus précises sur la manière dont il devait se conduire envers la reine-mère. « Il est à propos, lorsqu'elle sera ar- » rivée, lui écrivait le roi Louis [2], que vous la voyiez » chez elle et lui fassiez entendre que vous êtes trop » asseuré du respect que je luy porte pour douter que » je ne trouve bon que vous luy rendiés ce devoir, » et après cela vous ne retournerez plus chez elle, et » n'admettrez plus chez vous aucun de ceux qui ont » part à ses affaires, comme Le Coigneux, Monsigot » ou autres de ses domestiques, et quand vous vous » trouverez chez ma sœur, la reine de la Grande- » Bretagne, vous vivrés civilement avec elle et essayerés

[1] Péronne, 29 août 1638. — Avenel, t. VI, p. 115.

[2] *Le roi à Mr de Bellièvres.* 3 septembre 1638. — Ibid., 212, note.

» descouvrir le plus de ses sentimens que vous pourrés,
» dont vous m'avertirés en mesme temps. »

Mr de Bellièvre suivit ces instructions à la lettre. Mais le 21 décembre, comme il sortait de chez le roi d'Angleterre, il ne put éviter de se rencontrer seul à seul dans une des galeries du palais avec Marie de Médicis, à qui sa fille et son gendre avaient ménagé cette entrevue. Elle lui dit « que, depuis plusieurs années elle avait employé tous les moyens imaginables pour faire entendre au cardinal de Richelieu le désir qu'elle avait de rentrer en France, ce qu'elle ne prétendait faire que par son entremise, et qu'elle n'avait jamais obtenu d'autre réponse que celle par laquelle on lui proposait de se retirer à Florence, ce à quoi elle avait depuis longtemps témoigné ne pouvoir consentir. Que les sentiments qu'elle avait eus pendant qu'elle était en France étaient bien changés depuis qu'elle en était sortie, qu'elle conjurait le cardinal de la tirer de la misère où elle se trouvait réduite et de la nécessité de mendier son pain, que son seul désir était de se trouver près du roi, ou tout au moins en France, qu'elle ne se mêlerait plus d'affaires et ne songerait qu'à se bien préparer à la mort. » — Ce fut en vain que Mr de Bellièvre se défendit de l'écouter et la pria de le dispenser de rapporter ses paroles à Richelieu, vu qu'il avait ordre de ne se mêler en rien de ce qui la concernait. Elle lui répartit avec beaucoup d'à propos qu'elle savait qu'il n'en avait pas mission, mais que sa qualité d'ambassadeur lui faisait un devoir de rapporter tout ce qu'on lui disait ; qu'elle avait toujours vu, lorsqu'elle était régente, qu'on agissait ainsi.

En effet, Mr de Bellièvre, dans ses dépêches, rapporta

toute cette conversation [1] ; mais les promesses et les protestations de Marie de Médicis n'eurent pas plus de succès qu'auparavant, et le roi déclara à son conseil qu'il ne pouvait se fier aux paroles de sa mère, vu la profondeur de la dissimulation dont elle avait usé envers lui en mainte occasion. Il ajouta que son humeur était bien connue, et qu'elle ne serait pas plus tôt dans le royaume qu'elle servirait d'appui à tous les mécontents et s'allierait aux Espagnols ; qu'il était résolu enfin de s'en tenir à la proposition qu'il lui avait faite de se retirer à Florence, où il lui donnerait volontiers de quoi vivre selon son rang [2].

Il semblait que cette réponse, transmise fidèlement à la reine-mère, aurait dû lui enlever toute espérance; mais il n'en fut rien, et quelques temps après, en mars 1639, elle obtint de Charles Ier d'envoyer à Paris lord Jermyn, qui y avait été déjà au mois de septembre précédent pour féliciter Louis XIII de la naissance du dauphin, afin d'essayer d'obtenir pour elle d'autres conditions.

L'ambassadeur extraordinaire était chargé par son maître de demander au roi de France « qu'il lui plût » de permettre le retour de la reine sa mère dans le » royaume et de lui laisser la libre jouissance de tout » le bien dont elle jouissait avant sa sortie, ou au » moins luy envoyer à Londres de quoy vivre et s'en- » tretenir selon sa qualité. »

Il portait en outre au cardinal deux lettres : l'une de la reine Henriette lui assurant que le motif du voyage

[1] *Monsieur de Bellièvre à Louis XIII.* Londres, 25 décembre 1638. — Bibl. nationale de Paris, Vc Colbert, 46, f. 57 vo.

[2] *Réponse du roi.* Ibid., f. 60 vo, et AVENEL, t. VI, p. 272.

de lord Jermyn « était la chose du monde en quoy » il pouvait le plus l'obliger [1], » l'autre de Marie de Médicis : « Je m'adresse à vous, lui écrivait-elle, pour » vous assurer que j'ai oublié le passé, que je veux » vous aimer dorénavant, et que je serai même bien aise » de vous devoir un service aussi grand que celui de » mon retour auprès du roi [2]. »

La mission de lord Jermyn était trop solennelle pour qu'on ne mît pas aussi quelque solennité dans la réponse. Richelieu avait déclaré à l'ambassadeur que « la plus » grande joie qu'il pût avoir au monde serait de revoir » sa bonne maîtresse et de rentrer dans ses bonnes » grâces ; » aussi voulut-il montrer qu'il n'était pas » seul responsable des refus persistants qui accueillaient toujours les demandes de la reine. Il soumit au conseil d'État la demande du roi d'Angleterre, et chacun des ministres dut répondre par écrit à quatre questions qui lui furent présentées ; elles étaient ainsi conçues :

« 1° Si le retour de la reine-mère est utile à la personne du roi et à celle de Mr le dauphin et s'il se peut faire avec avantage pour l'État, ou si ledit retour doit estre considéré comme préjudiciable à tous les trois ou à l'un d'eux.

» 2° Au cas que ledit retour soit jugé utile, scavoir en quel lieu doit estre la demeure de ladite dame reyne.

» 3° Si aussy il est jugé préjudiciable, scavoir s'il est à propos de faire quelque action qui puisse donner lieu de l'espérer, soit aux étrangers, soit à ceux qui sont

[1] *La reine d'Angleterre au cardinal de Richelieu.* — Bibl. nationale de Paris. Ve Colbert, 46, f. 62.

[2] AUBERY, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I, liv. IV, p. 435.

partisans de ladite dame reyne en ce royaume, ou par affection qu'ils luy portent ou par aversion qu'ils ont à la prospérité des affaires du roy, et s'il faut ouvrir quelque négociation ensuitte de laquelle ledit retour puisse estre demandé.

» 4° Scavoir enfin comme il faut respondre aux Anglois qui demandent qu'on laisse à la reyne la jouissance du bien qu'elle possédoit auparavant qu'elle partît de la France, ou du moins qu'on luy donne de quoy vivre à Londres selon sa qualité [1]. »

Bouthillier, Chavigny, Bullion, De Noyers et le chancelier Séguier furent dans leurs réponses unanimes à repousser la demande du roi d'Angleterre ; tous déclarèrent le retour de Marie préjudiciable à l'État, au roi et au dauphin. Il n'en pouvait être autrement d'ailleurs ; qui d'entre eux eût osé émettre une opinion différente, connaissant les intentions du cardinal ? Ils ne se bornèrent pas toutefois à répondre sèchement aux questions qui leur avaient été posées ; tous donnèrent plus ou moins longuement les motifs de leur opinion. Le chancelier Séguier, dans ce style magistral qui annonce déjà les écrivains du grand siècle, s'exprimait ainsi. « ...Si nous présupposons que son absence (de la reine) a donné moyen de porter l'autorité royale au point où elle est aujourd'huy, seroit-il de la prudence de luy accorder son retour sur la parole qu'elle donne de ses bonnes intentions ; quelles asseurances peut-on prendre de ses promesses, connoissant son naturel quy donne beaucoup aux conseils de ceux qui l'approchent ?

» Je dis plus, n'avons-nous pas subjet de présumer

[1] Vc Colbert, 46, f. 70.

que les propositions du retour de la reyne-mère viennent de la part de nos ennemys ; ils ont reconneu qu'estant esloignée elle n'avoit pas faict des grands effects pour seconder leurs desseins, et peut-être par concert des partisans de la reyne-mère qui ne sont qu'en trop grand nombre, et ont jugé à propos de la faire rentrer dans le royaume, espérant que sa présence causeroit quelques troubles.

» Si l'on considère qu'avant son départ, lorsqu'elle avoit tout subject de contentement, qu'elle avoit grand part dans l'administration du royaume, que le roy mesme, s'il se peut dire, partageoit son authorité avec elle, elle s'est laissé persuader par les mauvais esprits qui l'approchaient jusques à mettre de la division dans la maison royale pour exécuter sa passion ; est-ce pas avec raison que l'on doit appréhender qu'estant de retour, elle prendrait le mesme esprit, et que sa faction, quy n'est point encore esteinte, ne fît tous ses efforts pour la persuader de troubler le repos qui nous est si nécessaire.

» Il ne faut point se flatter ; la reyne-mère porteroit impatiemment dans son retour de se voir esloignée des affaires ; elle a tousiours tesmoigné un grand désir de gouverner ; la passion de commander ne s'affaiblit point : elle agit encore plus puissamment dans l'esprit des grands ; ils croient que c'est un appanage de leurs conditions. Que si, lorsqu'elle sera rentrée dans l'Estat, elle donne mescontentement au roy, je demanderois volontiers quels conseils l'on pourra prendre pour opposer à ses mauvaises intentions ? Ce sera-ce de l'esloigner et la faire sortir du royaume, ou de l'arrester dans une maison particulière ? L'un et l'autre seroit bien périlleux,

l'on en juge assez les suites, ce sont des remèdes extrêmes qui souvent n'ont pas le succès qu'on se propose. Il est de la prudence dans la juste crainte de lui fermer l'entrée du royaume, puisqu'elle en est sortie volontairement, plustost que de se mettre au hazard de voir le roy obligé de l'esloigner ; le subject de plainte en seroit plus grand.

» Que si l'on considère la personne de Mr le dauphin, l'on peut dire avec vérité qu'il importe beaucoup que les choses demeurent en l'estat où elles sont ; la longue vie du roy est la grandeur de son fils, et tant que Dieu le conservera en son estat, il n'y a rien à craindre ; mais Dieu dispose de la vie des roys comme des personnes privées, il le peut appeler dans l'enfance de Mr le dauphin ; si ce malhenr arrivait à la France, la reyne estant dans le Royaume, elle se persuaderoit peut-estre qu'elle devrait avoir le gouvernement, ou du moins en partage l'authorité, et dans ces diverses prétentions les grands prendraient party, les factions se formeroient, dans lesquelles les estrangers se pourroient mesler, et ces factions seroient d'autant plus dangereuses et difficiles à terminer, qu'elles seroient soutenues par des grands partys. Au milieu de tant de troubles la condition d'un souverain faible et dans l'enfance est souvent le jouet des deux partys, qui la font servir à leur ambition [1]... »

Le secrétaire d'État de Noyers est encore plus catégorique : « ...Je suis d'avis que le retour de la reyne-mère en France est entièrement contraire au bien de l'Estat, dit-il ; que pour couper chemin aux desseins que les ennemis du dedans et du dehors pourroient former sur iceluy, il ne doit être mis en négociation.

[1] Bibliothèque nationale de Paris. Fr. 20,547, f. 88.

» Que le roi d'Angleterre sera remercié des offices qu'il a voulu rendre à la reyne-mère, et cependant prié de ne s'entremettre à l'avenir des affaires domestiques de S. M., estant bien raisonnable que chascun règle les affaires de sa maison ainsi qu'il le juge à propos, et non au goust d'autruy.

» Que S. M., pour tesmoigner à la reyne-mère que les résolutions qu'il prend n'ont pour objet que le bien de son Estat et n'altère en rien la bonne volonté qu'elle a pour elle, lui fasse offrir par son ambassadeur les mesmes entretenemens qu'elle avoit en France, pourveu qu'elle veuille aller vivre dans Florence, ainsy qu'il luy a esté souvent offert.

» Que si quelqu'un trouvoit à redire à cet advis, je le prieroy de me permettre de le renvoyer à l'escolle du fils de Dieu, où est la règle de la vérité : *Quae est mater mea*, dit-il à ses disciples, *quae facit voluntatem Patris mei ; in his quae Patris mei sunt oportet me esse quid tibi et mihi est mulier*. Nous apprenons par cette doctrine qu'il faut suspendre les devoirs de la nature pour les rendre à la grâce et quitter les obligations inférieures pour satisfaire aux supérieures, comme sont celles des roys envers leurs Estats [1]. »

Dans les premiers jours d'avril, Louis XIII reçut l'ambassadeur anglais : « Monsieur Germain, lui dit-il, » je loue ma sœur du bon naturel qu'elle tesmoigne » avoir pour la reyne ma mère ; mais le roy de la » Grande-Bretagne et elle luy ayant facilité les moyens » une fois de parler de ses intérests à mon ambassadeur

[1] Ce mémoire est du 19 mars 1639 ; Vc Colbert, 46, f. 75 ; les mémoires de Bouthillier, du 14 mars, de Chavigny, du 20, et de Bullion appartiennent à la même collection, f. 70, 72 vo et 68 vo.

» sans y vouloir estre présens, disant à mondit am-
» bassadeur qu'ils le faisaient parce que personne autre
» que les miens propres ne se devoient mesler d'une
» affaire qui me touche de sy près, me donnent lieu de
» pratiquer ce qu'ils ont, avec grand raison, juger
» raisonnable.

» Je n'ay jamais manqué de bon naturel envers la reyne
» ma mère; mais elle a tenté tant de diverses choses
» contre mon Estat, et a pris tant de liaisons avec
» ceux qui en sont ennemis déclarés, que je ne scaurois
» prendre autre résolution que de n'en prendre point en
» ce qui la touche, jusqu'à ce que l'establissement
» d'une bonne paix me donne lieu de moins soupçonner
» ses intentions que je ne le dois faire en ce moment. »

Autrement dit : Je prie le roi d'Angleterre de ne pas se mêler de ce qui ne le regarde pas; j'honore ma mère, mais je me méfie d'elle et désire ne pas m'en occuper.

C'était Richelieu lui même qui avait rédigé cette reponse assez aigre [1]; il y avait même ajouté les termes du refus d'envoyer aucun secours à la reine tant qu'elle serait à Londres, si lord Jermyn touchait cette corde. Il convenait en effet au cardinal de laisser le roi d'Angleterre, déjà fort embarrassé dans ses finances, s'endetter d'avantage encore en contribuant à l'onéreux entretien de sa belle-mère; c'était une petite vengeance du refus qu'avait opposé le monarque aux offres d'une alliance offensive contre l'Espagne qu'il lui avait fait proposer l'année précédente.

Mais les conséquences en furent plus cruelles encore

[1] Voir le mémoire préparé à cet effet par Richelieu à la date du 4 avril, AVENEL, t. VI, p. 311.

qu'il n'aurait pu l'imaginer, car l'impossibilité où se trouvait son gendre de subvenir à ses besoins, mit deux ans plus tard la reine-mère dans un tel dénûment que, après s'être humiliée devant le cardinal, elle dut encore abaisser son orgueil jusqu'à supplier Mme de Combalet de lui prêter son intervention pour obtenir un secours qui lui permît de payer ses dettes. Le père Bonnefons, son aumônier, ancien confesseur de Mme de Combalet, alors duchesse d'Aiguillon, vint à Paris faire cette démarche : il apportait en même temps une lettre de la reine pour le cardinal. Cette fois Richelieu se laissa fléchir, mais bien plus encore par l'assurance que lui apportait Bonnefons de l'intention de Marie de Médicis de se rendre prochainement en Italie, que par les protestations d'amitié et d'oubli du passé qu'il en recevait. Il lui fit remettre cent mille francs, lui assura qu'une somme triple lui serait payée annuellement aussitôt son arrivée à Florence, et qu'afin de pouvoir faire ce voyage selon son rang, le roi lui donnerait cent autres mille francs pour s'y rendre. Puis dans la crainte, sans doute, qu'elle ne voulût prendre la voie de France pour aller en Italie, il poussa la précaution jusqu'à lui tracer son itinéraire : de Londres à Rotterdam, par mer ; de Rotterdam à Cologne « dans les yaques, vaisseaux fort commodes et bien doux de M^r^ le prince d'Orange ; » de Cologne à Brissac et Basle dans un bateau fermé ; de Basle à Constance en litière ; de Constance à Venise moitié par eau, moitié en litière ; de Venise à Bologne par eau, et de là à Florence [1].

[1] *Richelieu à Mr de Chavigny.* De Ruel, 23 mars 1641. — AVENEL, t. VI, p. 760.

Richelieu qui n'avait pas voulu recevoir Bonnefons, ni lui permettre de voir le roi, ne répondit pas non plus directement à la lettre que la reine lui avait adressée ; il chargea le père Suffren de la remercier de l'honneur qu'elle lui avait fait de lui écrire, le respect qu'il devait à sa personne ne lui permettant pas, disait-il, de placer devant ses yeux un nom qui lui était désagréable [1].

Le projet de voyage de Marie de Médicis pour l'Italie existait bien réellement ; c'était le vicomte Fabroni qui avait le plus contribué à la décider à partir. Tout puissant auprès d'elle et usant largement de son influence pour s'enrichir à ses dépens, il avait compris qu'il lui serait bien plus profitable de la posséder à Florence où elle recevrait de bonnes pensions de la France et du grand-duc, qu'à Londres misérable et dénuée de ressources. Mais en voyant Richelieu se montrer si généreux à la nouvelle de ce départ, il se crut autorisé à faire valoir de nouvelles prétentions, et il lui envoya, au nom de la reine, un long mémoire pour réclamer les arrérages des biens qu'elle possédait en France. Le cardinal venait justement d'apprendre par Mr de La Mazure, toujours près de la reine mais qu'il avait gagné et dont il recevait les rapports par l'entremise du père Carré, que Fabroni s'était approprié la presque totalité de la somme envoyée à Londres; 9000 francs seulement en avaient été distraits pour dégager quelques bijoux de la reine, et 4000 avaient été distribués à ses officiers. Il trouva fort impertinentes

[1] *Richelieu au père Suffren.* De Ruel, 23 mars 1641. — AVENEL, t. VI, p. 762.

les nouvelles prétentions contenues dans le mémoire, il défendit à Mme d'Aiguillon de se mêler désormais de cette affaire et, en renvoyant Bonnefons en Angleterre il lui fit dire que, depuis l'entreprise que la reine avait fait faire sur Ardres par La Louvière, le roi avait destiné les revenus des biens de sa mère à fortifier les garnisons des places frontières pour les garantir à l'avenir de semblables dangers; qu'il consentait bien à payer un jour, après la guerre, les dettes qu'elle avait contractées en France, mais non celles qu'elle avait faites « en lieu » où l'on agissait sous son nom contre l'Estat [1]. »

Ce fut quelques jours après qu'éclatèrent à Londres des mouvements populaires qui forcèrent Marie de Médicis, au bout de quelques mois, à quitter l'Angleterre : la populace, aigrie contre les catholiques, menaça sa maison et elle fut obligée de réclamer des gardes. Charles Ier s'adressa au parlement qui fit donner à la reine cent mousquetaires sous les ordres du comte Dorset; mais ils montrèrent une extrême répugnance à veiller sur elle.

Le 11 mai 1641, la chambre des communes pressa la chambre des lords d'engager le roi à faire quitter à sa belle-mère les îles Britanniques. En conséquence on représenta à Charles que le séjour de la reine-mère à Londres et la protection qu'elle donnait ouvertement aux catholiques, qui se réunissaient chez elle sous prétexte de vaquer aux exercices de leur religion, pourraient engendrer de nouveaux troubles. Le roi dut prendre l'engagement d'éloigner Marie et à la fin d'août, après

[1] *Le cardinal de Richelieu à Mr de Chavigny.* De Ruel, ce 19 avril 1641. — Avenel, t. VI, p. 778.

que le parlement eût voté pour son voyage une somme de 3000 livres sterling, à laquelle devait encore s'en ajouter une autre de 6000 payable en différents termes, elle s'embarqua à Douvres sous l'escorte du comte d'Arundel et débarqua à Flessingue [1].

Ce fut dans cette petite ville que mourut, âgé de 76 ans, le père Suffren. Il avait été le confesseur de la reine depuis 1615 et l'avait toujours suivie dans sa bonne et dans sa mauvaise fortune : homme de mœurs simples, esprit conciliant, il avait toujours su se tenir en dehors des intrigues de cour, et les ennemis les plus acharnés de sa pénitente ne parlaient de lui qu'avec respect.

De Flessingue, Marie de Médicis se rendit par Dordrecht à Rotterdam où elle s'embarqua pour Cologne, paraissant vouloir suivre l'itinéraire que lui avait tracé le cardinal deux ans auparavant. Mais arrivée dans cette ville le 12 octobre, elle s'y arrêta et parut se disposer à y faire un long séjour.

A Cologne se trouvaient réunis, depuis plus de quatre ans, les plénipotentiaires des diverses nations alors en guerre et que le pape Urbain IV avait entrepris de pacifier. Les négociations avaient longtemps été retardées par les répugnances du St-Père à admettre les États protestants dans une réunion toute catholique, et par les difficultés qu'avaient tour à tour soulevées la Suède, la France, l'empire et l'Espagne ; elles se continuaient alors sans beaucoup de régularité et sans rien arrêter des opérations militaires des belligérants,

[1] *Vie de Marie de Médicis* par la présidente D'ARCONVILLE, t. III, p. 492 et suiv.

paraissant tantôt sur le point d'aboutir tout au moins à une trève, tantôt au moment de se rompre.

Fut-ce l'espérance de participer aux négociations et de voir son retour en France devenir peut-être une des conditions de la paix générale qui décida la reine à s'arrêter à Cologne ou, comme on l'a prétendu, le désir de ne pas être trop éloignée de Paris lorsque la mort de son fils, que son astrologue Fabroni lui prédisait comme prochaine, viendrait lui fournir l'occasion de faire valoir ses droits à la régence de son petit-fils ? En l'absence de documents précis sur cette période de son exil, toutes les suppositions sont permises.

Reçue honorablement par l'archevêque-électeur, elle fut logée dans la maison où, selon la tradition, était né Rubens : singulière rencontre, qui rapprochait le berceau du grand artiste dont les pinceaux sous tant d'aspects différents avaient reproduit ses traits sur les murailles du Luxembourg, de la couche qui devint pour elle le lit mortuaire. Cologne devait être en effet pour Marie de Médicis la dernière étape. Atteinte d'hydropisie, elle fut bientôt hors d'état de quitter sa chambre. Louis XIII, qui avait été informé de la gravité de son mal, offrit de lui envoyer Vautier, toujours à la Bastille ; mais Fabroni craignant que la faveur de l'ancien premier médecin de la reine ne fît du tort à la sienne, la persuada qu'il était vendu à Richelieu. Elle refusa de le voir, mais elle accepta les soins de Riolant, qui jadis était venu la visiter à Gand lors de sa maladie.

Le 25 juin 1642 elle fut atteinte d'une érysipèle qui bientôt s'étendit à la figure, accompagnée d'une fièvre ardente qui la mit à l'extrémité. Mr de La Roche, un de ses gentilshommes et son premier chirurgien, fut

aussitôt envoyé par les Pays-Bas au roi de France pour l'informer de l'état de sa mère [1] ; mais il n'était pas encore arrivé à destination qu'elle s'éteignait le 3 juillet, âgée de 69 ans, 2 mois et 9 jours.

Elle avait été assistée dans ses derniers moments par l'archevêque-électeur, qui ne la quitta guère durant toute sa maladie, et par les nonces Rosetti et Fabio Chigi, depuis pape sous le nom d'Alexandre VII, représentants du souverain-pontife au congrès.

La veille de sa mort elle avait dicté son testament, et les legs considérables qu'il contient prouvent que la misère et le dénûment où elle était tombée selon quelques historiens ne doivent être considérés que d'une manière relative. Parmi ses légataires, Fabroni, qu'elle appelle son premier ministre, héritait de ses chevaux et de ses carrosses, et était particulièrement recommandé au grand duc de Toscane ainsi qu'au roi de France, auquel elle demandait la même faveur pour Julio de Médicis, son neveu, qui l'avait rejointe depuis peu sur la terre d'exil ; l'abbé de St-Germain, qui l'avait suivi à Cologne, recevait sa vaisselle d'argent ; le Coigneux et Monsigot, quelques bagues. Elle y parle du roi son fils avec des expressions pleines de tendresse, mais le nom du cardinal n'y figure pas. On raconte toutefois que dans ses derniers moments elle consentit à lui pardonner ; mais

[1] *Les seigneurs du conseil d'État à don Francisco de Melo.* 5 juillet 1642. — Mgr, le Sr de la Roche, gentilhomme de la reine-mère, estant ici arrivé avec un passeport du comte Walther Capata, portant clause de réquisition qu'on le voulust laisser par ces pays vers la France pour donner compte au roy de l'indisposition et maladie de lad. reyne, nous avons trouvé que pour un subject de tel mérite, l'on ne pourroit honnement refuser ce passage... (Archives du royaume, affaires de cour à cour avec la France, 1633—1671.)

Fabio Chigi lui ayant demandé de disposer en faveur de Richelieu d'un bracelet qu'elle portait, elle s'y était refusée : « Ceci est de trop, » répondit-elle en italien.

Le cardinal ne devait survivre que peu de mois à la plus illustre de ses victimes; mais tant qu'il vécut, il refusa un peu de terre française aux cendres de celle qui l'avait le plus aidé à atteindre le faîte des honneurs et de la toute puissance, et dont il s'était montré le plus cruel ennemi. Ce ne fut qu'après sa mort que Louis XIII osa faire ramener en France le corps de sa mère pour être déposé dans le caveau qui lui était destiné dans la crypte de St-Denis (4 mars 1643). Six semaines n'étaient pas écoulées que lui-même allait l'y rejoindre.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

CHAPITRE Ie. — Paroles prophétiques attribuées à Henri IV. — Comment elles s'accomplissent. — Entrée de Richelieu au ministère. — Ses dissentiments et sa rupture avec Marie de Médicis. — Tentatives de raccommodement. — Mesures prises envers les serviteurs de la reine Anne. — Le duc d'Orléans se réconcilie avec le cardinal. — Il rompt de nouveau avec lui et se retire de la cour. — La reine-mère est retenue prisonnière à Compiègne. — Négociations pour la décider à se retirer à Moulins. — Elles échouent. — Le duc d'Orléans lève des troupes. — Le roi marche contre lui et le force à quitter la France. — La reine-mère se refuse néanmoins à quitter Compiègne. — Elle se défend de l'intention qu'on lui attribue de s'enfuir en Flandre. . . . 11

CHAPITRE II. — Charles IV duc de Lorraine. — A quelles conditions il accorde un refuge dans ses États au duc d'Orléans. — Négociations entre ce dernier et l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, pour obtenir aide et protection de l'Espagne. — Mission du greffier Jacques de Brecht en Lorraine. — Le commandeur de Valençay envoyé à Bruxelles. — Circonspection du gouvernement espagnol. — Rubens chargé d'éconduire le commandeur. — Charles IV demande à l'infante d'accueillir Marie de Médicis dans les Pays-Bas. — Réponse dilatoire. — Le duc d'Orléans fait proposer à sa mère de se retirer à La Capelle, dont il a gagné le gouverneur. — La reine-mère s'enfuit de Compiègne. — Elle apprend en route que les portes de La Capelle lui sont fermées. — Elle se réfugie dans les Pays-Bas. 52

CHAPITRE III. — Marie de Médicis à Avesnes. — Elle envoie M. de la Barre à Louis XIII. — Entrevue de ce gentilhomme avec le roi. — Lettre de la reine-mère. — Réponse du roi. — Sa harangue aux députés du Parlement. — Nouvelle lettre de la reine. — Le prince d'Épinoy la visite au nom de l'infante. — Sa cour à Avesnes. — Elle reçoit le marquis d'Aytona. — Elle nomme La Vieuville pour la représenter auprès du marquis.

PAGES.

— Rubens est désigné pour lui servir d'intermédiaire avec le gouvernement espagnol. — Il partage les illusions de la reine et des émigrés français. — Il fait connaître à Madrid leurs espérances. — Il est appuyé par le marquis d'Aytona. — Motifs de l'inaction de l'infante. 66

CHAPITRE IV. — Marie de Médicis se rend à Mons. — Sa réception. — L'infante vient l'y rejoindre. — Elle la conduit à Bruxelles par Mariemont. — Entrée des deux princesses dans la capitale. — Indisposition de la reine-mère. — Elle se rend avec l'infante à Anvers. — Assiste à la procession de la kermesse. — Visite l'imprimerie plantinienne et les ateliers de Rubens et de Van Dyck. — Ce dernier peint son portrait. — Elle visite la flottille de Jean de Nassau. — Défaite de la flottille par les troupes hollandaises 84

CHAPITRE V. — Décadence de l'Espagne. — Le cabinet de Madrid met tous ses soins à éviter une rupture avec la France. — En apprenant le désir du duc de Lorraine de donner les Pays-Bas pour asile à la reine-mère, il donne pour instructions à l'infante d'engager celle-ci à se retirer en Allemagne. — Mécontentement et résolution du roi d'Espagne à la nouvelle de l'entrée en Flandre de Marie de Médicis. — Discours du comte-duc d'Olivarès au conseil d'État à la réception des lettres de Rubens et de d'Aytona. — Dépêche de Philippe IV à l'infante lui prescrivant l'inaction. — Réponse de l'infante; elle expose les raisons qui l'ont fait agir contrairement aux ordres du roi. 97

CHAPITRE VI. — A la nouvelle de la fuite de la reine-mère, le duc d'Orléans se met en mesure de recruter des troupes. — Secours qu'il attend de Wallenstein et de l'empereur. — Mesures de précautions prises par Richelieu. — Il menace le duc de Lorraine. — Il l'oblige à passer en Allemagne avec son armée. — Monsieur veut se retirer dans les Pays-Bas. — Le maréchal de la Force poursuit dans le Luxembourg et défait le régiment de Mars appartenant au duc d'Orléans. — Projet d'entreprise sur Sedan. — Il échoue. — Monsieur demande à faire entrer ses troupes dans le Luxembourg. — L'infante lui propose de les employer dans le Palatinat au service de l'empereur. — Situation des affaires de l'émigration à la fin de 1631. — Richelieu triomphe. — Vers satiriques de Beautru. — Le cadeau de St-Nicolas à la reine-mère. — Elle fait imprimer une nouvelle lettre au roi. 118

CHAPITRE VII. — Participation secrète de Richelieu à l'union de Gustave Adolphe et des princes protestants d'Allemagne. — Après la bataille de Leipzig, le cardinal avoue hautement l'alliance de la France et du roi de Suède. — Il menace la Lorraine. — Charles IV visite Louis XIII à Metz. — Il signe

PAGES.

le traité de Vic. — Discussions entre les conseillers de Monsieur. — Le père Chanteloube. — Disgrâce de Le Coigneux. — Mariage de Gaston et de la princesse Marguerite. — Le duc d'Orléans quitte Nancy et se dirige vers les Pays-Bas. — Il attend à Longwy des propositions de réconciliation avec son frère. — Il entre dans le Luxembourg. — Sa réception à Namur. — A Bruxelles. — Mme du Fargis 149

CHAPITRE VIII. — Les revers de la maison d'Autriche en Allemagne décident l'Espagne à sortir de son inaction. — Menacés par Gustave-Adolphe, les princes-électeurs catholiques cherchent à se mettre sous la protection de la France. — Le comte d'Emden est envoyé à Trèves et le Luxembourg est renforcé de nouvelles troupes. — Le secrétaire de l'ambassade française à Madrid propose un moyen de réconcilier Louis XIII et sa mère. — Marie de Médicis le repousse. — Ses espérances et ressources de l'émigration en France et à l'étranger à cette époque. — Richelieu menace la Lorraine. — Charles IV presse l'infante de le secourir et le duc d'Orléans de se hâter. — Aide pécuniaire promise à Monsieur par le gouvernement des Pays-Bas. — Des lettres de change arrivées de Madrid permettent de remplir ces promesses. — Gaston quitte Bruxelles. — Accueil reçu par les gentilshommes de sa suite pendant leur séjour dans cette ville. 168

CHAPITRE IX. — Richelieu ne déclare pas la guerre à l'Espagne, mais lui suscite des ennemis et des difficultés intérieures. — Rapports entre le gouvernement de Philippe IV et celui de l'infante. — Mécontentement de la noblesse belge. — Le comte Henri de Bergh se vend aux Provinces-Unies. — Carondelet, doyen de Cambrai, s'entend avec Richelieu pour soulever la noblesse. — Les principaux conjurés. — Manifeste des États-Généraux aux peuples des Pays-Bas. — Entrée en campagne du prince d'Orange. — Venloo et Ruremonde sont pris, Maestricht assiégé. — Le comte Guillaume de Nassau s'empare du fort Ste-Croix près d'Anvers. 193

CHAPITRE X. — Ressources du duc d'Orléans à son départ de Bruxelles. — Ses projets. — Richelieu se met en mesure de les déjouer. — Calais reçoit un nouveau gouverneur. — La Lorraine est envahie. — Les Pays-Bas rappellent leurs troupes pour résister à l'invasion hollandaise. — Gaston quitte Trèves. — Il traverse la France sans rencontrer d'obstacles. — Montmorency le rejoint dans le Languedoc. — Du Fargis envoyé à Madrid. — Promesses de l'Espagne. — Duplicité de cette cour. — Combat de Castelnaudary. — Montmorency prisonnier. — Louis XIII marche contre son frère. — Monsieur négocie. — Traité de Béziers. — Supplice de Montmorency. 211

PAGES.

CHAPITRE XI. — Émotion produite dans les Pays-Bas par la trahison du comte de Bergh. — L'infante lui écrit. — Le comte se retire à Liége. — Il publie des manifestes. — Plan de révolte du prince d'Épinoy. — Le duc d'Arschot consent à quitter la cour. — Les prières de l'infante le font revenir sur sa détermination. — Le roi de France abandonne les conjurés. — Les états provinciaux protestent de leur fidélité à l'infante. — Le comte de Bergh est forcé de quitter Liége. — Pourquoi le pays reste sourd aux excitations révolutionnaires. — La *Flandre fidèle* du sieur de Guret. — Convocation du conseil d'État à Bruxelles. — Mesures de précaution. — Résistance du gouverneur de Bouchain. — Imprudences des conjurés. — Entrée des Français à Bouchain. — Nouvelles intrigues françaises. — Isolement des principaux conjurés. — Mesures de rigueur contre les frères de Carondelet. — Tragédie de Bouchain 228

CHAPITRE XII. — Siége et reddition de Maestricht. — Mécontentement général. — Convocation des États-Généraux. — Les États demandent à négocier la paix avec la Hollande. — L'infante y consent. — Déclaration du prince d'Orange. — Bases du traité de paix qu'il propose. — Leur acceptation équivaudrait à la proclamation de l'indépendance des Pays-Bas. — Manifestes des États-Généraux des Provinces-Unies. — Ils ne veulent traiter avec les Pays-Bas que d'États à États. — L'infante consent encore. — Pamphlet provoquant à l'assassinat de Richelieu. — Le roi de France réclame l'extradition de Chantelouve et de St-Germain. — Refus de l'infante. — Les envoyés français s'adressent aux États-Généraux qui refusent de les entendre. — But de cette démarche insolite. — Les États résistent à leurs provocations 259

CHAPITRE XIII. — Rôle de Marie de Médicis pendant l'expédition du duc d'Orléans. — De Hayes de Courmenain envoyé à Wallenstein. — Il est arrêté en Allemagne par le baron de Charnacé. — La reine en pèlerinage à Montaigu. — On apprend à Bruxelles le traité de Béziers. — Découragement dans l'entourage de la reine. — Plusieurs de ses gentilshommes négocient avec le cardinal. — Affaire du baron de Guesprez. — Complot de Chanteloube contre Mme de Combalet. — Propositions de raccommodement remises à la reine. — Philippe IV l'encourage à négocier. — Les réticences de Gaston. — Mission secrète du baron de Guay en Espagne. — On croit qu'elle cache un piège. — Montmorency révèle le mariage de Monsieur, qui se décide à fuir de nouveau dans les Pays Bas. — Manifeste de Montereau. — Réponse du roi. — Marie de Médicis se retire à Malines, puis à Gand 282

PAGES.

CHAPITRE XIV. — Dispositions belliqueuses de Monsieur. — Ses ambassadeurs. — Il compte sur le maréchal de Toiras. — Promesses d'Espagne. — Casal est ôté à Toiras. — Garanties demandées par Philippe IV. — Prétentions nouvelles. — Elles sont justifiées. — Négociations secrètes de Monsieur avec le cardinal par l'entremise de Châteauneuf, puis de d'Elbène. — Sa mère en est exclue. — Marie de Médicis à Gand. — Ells est atteinte de la fièvre. — Gravité du mal. — Louis XIII en est instruit. — Mission de Desroches. — La reine rentre à Bruxelles. — Puylaurens et la princesse de Chimay. — Dissentiments entre la noblesse du pays et les Français. — Incident du frère Charles d'Arenberg. — Émotion qu'il cause à Bruxelles. 301

CHAPITRE XV. — L'abbé Scaglia et le duc d'Elbeuf. — Opinion du marquis d'Aytona sur eux. — Le marquis croit jouer Richelieu. — Gaston promet à sa mère de rompre les négociations. — Ressources sur lesquelles compte l'émigration. — Prudence de l'Espagne. — Mr de Lingendes et le comte de Maure à Madrid. — Marie de Médicis essaye d'entraver puis de rompre les négociations de Monsieur avec le cardinal. — Richelieu décide le roi à attaquer la Lorraine. — Il veut que la princesse Marguerite lui soit livrée. — Elle s'enfuit déguisée de Nancy. — Son arrivée dans les Pays-Bas. — Accueil qui lui est fait . . . 324

CHAPITRE XVI. — Continuation des négociations avec les Provinces-Unies. — Les plénipotentiaires belges s'efforcent de faire admettre comme bases du traité les articles de la trêve de 1609. — Exigences des députés hollandais. — P.-P. Rubens et le duc d'Arschot. — L'Espagne exige la rétrocession de Fernambouc. — Le président Roose est l'homme de confiance d'Olivarès. — Richelieu s'efforce de rétablir la ligue contre la maison d'Autriche et d'empêcher la conclusion de la trêve. — Mission du baron de Charnacé à La Haye. — Le prince d'Orange entre en campagne. — Prise de Rhinberg. — Le marquis d'Aytona s'empare de Stefenswerth. — Irruption des Hollandais dans le Pays de Waes. — Puteanus et l'anti-Puteanus. — Les États-Généraux envoient le duc d'Arschot à Madrid. — Projet de ligue contre la France. — Échec du duc de Feria en Alsace. — Mort de l'infante. 344

CHAPITRE XVII. — Les Français émigrés essayent de troubler la tranquillité des Pays-Bas après la mort de l'infante. — Monsieur refuse d'unir sa cause à celle de sa mère. — Il reprend ses négociations avec la France. — Propositions de Puylaurens. — Contre-propositions de Richelieu. — Elles sont repoussées. — Marie de Médicis essaie de négocier directement avec le roi son fils. — Coup d'œil rétrospectif. — Mr de Villiers — St-Genest

PAGES.

envoyé à Paris. — Son entrevue avec le roi selon les *Mémoires* du cardinal. — Alfeston et le père Chanteloube. — Retour de Mr de Villiers. — Espérances de la reine. — Jacquelot envoyé à Louis XIII. — Réponse qu'il rapporte. — Décision du conseil d'État sur le retour de Marie de Médicis. 368

CHAPITRE XVIII. — Les dissentiments entre Monsieur et la reine-mère deviennent plus vifs. — Affaire Le Sec. — Heurtaut blesse le marquis du Fargis. — Gaston nomme la marquise dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. — La reine se décide à négocier avec Richelieu. — Mr de la Leu est envoyé à Paris. — La reine s'en remet à la générosité du cardinal. — Lettre de Suffren à Richelieu. — Réponse du roi à Mr de la Leu. — Lettres de Richelieu à la reine et à Suffren. — Nouveaux attentats dont il accuse les ministres d'Espagne et Chanteloube d'avoir soudoyé les auteurs. — Invraisemblance de ces accusations. — Leur but 395

CHAPITRE XIX. — Richelieu cherche à renouer les négociations avec le duc d'Orléans. — Il doit triompher de la jalousie du roi pour son frère. — Mécontentement que cause au roi le mariage lorrain. — Il cherche à le faire casser par le parlement de Paris. — Reprise des négociations entre le roi et Gaston. — Elles paraissent sur le point d'aboutir. — Lettre de Marie de Médicis à Philippe IV pour le prier de s'efforcer de les rompre. — La princesse de Phalsbourg arrive à Bruxelles. — Son rôle dans les derniers événements dont la Lorraine venait d'être le théâtre. — Sa fuite de Nancy. — Conditions du traité entre Monsieur et son frère. — Désespérant de le rompre, Mme de Phalsbourg fait dresser par les docteurs de l'université de Louvain deux consultes affirmant la validité du mariage du prince avec sa sœur. — Lettre qu'elle fait adresser au pape par le duc d'Orléans. — Arrivée du prince Thomas de Savoie à Bruxelles. — Il décide Monsieur à rompre avec le roi de France et à s'allier aux Espagnols. — Attentat contre Puylaurens. — Mr de Clauzel en est l'auteur. — Rupture définitive de Gaston et de Marie de Médicis. — Retour de l'abbé d'Elbène avec des lettres de Louis XIII et du cardinal. — Traité de Monsieur avec l'Espagne. — Richelieu en fait imprimer une copie. — Il ne rompt pas avec l'Espagne mais s'allie plus intimement aux Provinces-Unies 413

CHAPITRE XX. — Le duc d'Arschot arrive en Espagne. — L'accueil gracieux qu'il y reçoit est l'exécution d'un mot d'ordre venu de Bruxelles. — Il est soupconné de conspiration. — Balthazar Gerbier. — Il offre de faire des révélations relatives à la conjuration de la noblesse. — Ses conditions. — Négociations à ce

PAGES.

sujet. — Le gouvernement espagnol incline à la clémence. — — Lettre du marquis d'Aytona et déclaration du comte d'Egmont incriminant le duc d'Arschot. — On amuse celui-ci pour ne pas éveiller sa défiance. — Il blâme l'incapacité et la lenteur des ministres espagnols. — Philippe IV décide de dissoudre les États-Généraux de Bruxelles et de charger d'Aytona de continuer les négociations de paix avec les Provinces-Unies. — Il interroge d'Arschot. — Arrestation de celui-ci. — Ses aveux dans sa prison. — Le pensionnaire Schotte. — Déclaration du marquis d'Aytona en Flandre. — Arrestation du prince de Barbanson. — Fuite de d'Épinoy et du comte de Hennin. — Ils sont ajournés devant le parlement de Malines chargé de l'information. — Ils protestent de l'incompétence de ce tribunal comme membres de la Toison d'or. — Sentences prononcées. 436

CHAPITRE XXI. — Traité du 15 avril 1634 entre la France et les Provinces-Unies. — Philippe IV ordonne de dissoudre les États-Généraux. — Rôle effacé des États de 1632. — Ce qu'ils auraient pu être. — Le marquis d'Aytona entre en campagne. — Blocus de Maestricht. — Monsieur vient au camp. — Diversion du prince d'Orange. — Le blocus est levé. — Le duc d'Orléans fait des levées de troupes. — Espérances de ses partisans. — Événements en Allemangne. — Victoire de Nordlingen. — Mauvaise humeur de Monsieur en en apprenant la nouvelle. — Paroles imprudentes des Français. — Réjouissances à Bruxelles. — Sentence du parlement de Paris contre le mariage lorrain. — Monsieur refuse de signer une protestation. — Il va trouver le marquis d'Aytona à Namur. — Duplicité du duc. — Il négocie secrètement avec Richelieu. — Traité d'Écouen. — Fuite de Monsieur. — Il envoie St-Quentin à Bruxelles. — Négociations secrètes de Marie de Médicis. — Aveux ingénus du duc d'Orléans au cardinal. 460

CHAPITRE XXII. — Le cardinal-infant don Fernando, frère de Philippe IV, se prépare à prendre possession du gouvernement des Pays-Bas. — Son voyage triomphal depuis Juliers. — Il fait la St-Hubert à Tervueren. — Portrait de l'infant. — Son entrée à Bruxelles. — La reine-mère et la duchesse d'Orléans. — Dissentiments entre la reine et la princesse de Phalsbourg. — Résultats de la victoire de Nordlingen en Allemagne. — Traité de Richelieu avec la ligue protestante. — Surprise de Trèves. — Alliance offensive et défensive entre la France et les Provinces-Unies. — Plans d'invasion des Pays-Bas. — Prévoyance de Richelieu. — D'Amontot demande la mise en liberté de l'électeur de Trèves. — Réponse dilatoire du cardinal-infant. — Entrée de l'armée française dans le Luxembourg. — Bataille d'Avins. — Le héraut

PAGES.

d'armes au titre d'Alençon vient à Bruxelles déclarer la guerre au cardinal-infant. — On refuse de l'entendre. — Les Français habitant Bruxelles chassés des Pays-Bas 490

CHAPITRE XXIII. — Position difficile de l'armée française après la bataille d'Avins. — Jonction des armées alliées près de Maestricht. — Armée du cardinal-infant. — De Tirlemont il se retire derrière Louvain. — Invasion de la Belgique. — Sac de Tirlemont. — Siége de Louvain. — Belle défense des habitants. — Piccolomini rejoint avec ses troupes l'armée du cardinal-infant. — Retraite des alliés. — Ils sont poursuivis jusqu'à Ruremonde. — Prise du fort de Schenk. — Activité du prince d'Orange. — Dévastations sur les frontières de Picardie. — Marie de Médicis à Anvers. — Elle veut jouer le rôle de médiatrice entre les belligérants. — Elle envoie l'abbé Fabroni à Rome. — Ses lettres au pape. — Elle écrit à Louis XIII par l'intermédiaire de l'internonce Julio Mazarini. — Duplicité de celui-ci. — Réponse du roi. — Clausel et le duc de Rohan. — Colère de la reine. — Tentatives de médiation d'Urbain VIII. — Négociations secrètes entre le cardinal-infant et le prince d'Orange. — Elles échouent. 524

CHAPITRE XXIV. — Bruxelles pendant l'hiver de 1635. — Fête donnée par le duc de Lorraine en l'honneur de la princesse de Cantecroix. — État misérable de la duchesse d'Orléans. — Mesures prises par le cardinal-infant. — Déclaration de l'assemblée du clergé de France contre le mariage de Gaston. — Richelieu cherche à la faire approuver par le pape. — Urbain VIII s'y refuse. — Marie de Médicis parle de quitter Bruxelles. — Disgrâce de ses anciens serviteurs. — Mme du Fargis internée à Louvain. — Reprise des hostilités avec la France. — Motifs de leur retard. — Jean de Weert devant Liége. — L'armée française en Franche-Comté. — Siége de Dôle. — Manifeste du cardinal-infant. — Prise de La Capelle, du Catelet et de Corbie. — Mauvais état de ces places. — Épouvante à Paris. — Impopularité du cardinal. — Il fait tête à l'orage. — Il lève une armée. — La met sous le commandement de Monsieur et reprend l'offensive. — Retraite du cardinal-infant. — Siége et prise de Corbie. — Motifs de la capitulation. — Les armées de cette époque. 550

CHAPITRE XXV. — Motifs de l'inaction du cardinal-infant pendant le siége de Corbie. — Coup d'œil rétrospectif. — Arrestation et mort de Puylaurens. — L'abbé de la Rivière. — Le comte de Montrésor et Mr de Saint-Ibal. — Monsieur conspire avec le comte de Soissons l'assassinat du cardinal. — Il manque de résolution. — La prise de Corbie les oblige d'ajourner leur dessein. — Le comte décide Monsieur à quitter la cour. — Il

PAGES.

se retire à Sedan, Gaston se dirige vers la Guienne. — Émotion à Bruxelles à la nouvelle de cette retraite. — Négociations entre le comte de Soissons, le cardinal-infant, la reine-mère et le prince Thomas. — Monsieur à Blois négocie avec le cardinal de Richelieu. — Il cherche à se retirer à Sedan. — Richelieu l'en empêche. — Le roi le force à s'accommoder. — Continuation des négociations entre Sedan et Bruxelles. — Traité du 28 juin 1637 signé par Marie de Médicis au nom du comte de Soissons. — Celui-ci refuse de le ratifier. — Sa lettre au prince Thomas. — Il se réconcilie avec le roi de France. 574

CHAPITRE XXVI. — Campagne de 1637. — Capitulation de Cateau-Cambresis et de Landrecies. — Le peuple de Bruxelles accuse de trahison les Français réfugiés. — Le conseil d'État ordonne le recensement de ceux que renferme la capitale. — On visite la maison de la reine-mère. — Monsigot envoyé en Angleterre, porteur du traité avec le comte de Soissons, rapporte l'offre de Charles Ier de négocier avec Louis XIII la rentrée de Marie de Médicis en France. — Difficultés au sujet de la duchesse d'Orléans. — La reine soupçonnée de conspirer secrètement avec la France. — Enquête. — Le père Caussin et Melle de la Fayette. — Disgrâce de Chanteloube. — Les nouveaux favoris de la reine-mère. — Campagne de 1638. — Siége de St-Omer. — Combat de Calloo et défaite du comte Guillaume de Nassau. — Levée du siége de St-Omer. — Marie de Médicis part pour Spa. — A St-Trond elle prend subitement la route de la Hollande. — Causes de son départ. — Manifeste qu'elle désavoue et déclaration qu'elle publie à Londres à ce sujet 597
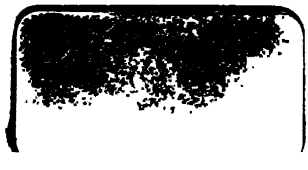
CHAPITRE XXVII. — Accueil fait à la reine-mère dans les Provinces-Unies. — Abstention de l'ambassadeur français. — Les États demandent à Richelieu de mettre un terme à son exil. — Mécontentement du cardinal. — La reine se rend à Londres. — Son entrevue avec Mr de Bellièvre, ambassadeur francais. — Réponse de Louis XIII. — Ambassade de lord Jermyn. — Avis des conseillers d'État. — Réponse du roi à lord Jermyn. — Dénûment de la reine. — Le P. Bonnefons envoyé à Mme de Combalet. — Richelieu envoie de l'argent. — Mémoire de Fabroni. — Troubles à Londres. — Marie de Médicis est forcée de quitter cette ville. — Elle débarque à Flessingue. — Mort du P. Suffren. — Elle s'arrête à Cologne. — Sa mort. — Son testament 623